SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CHATEAU-THIERRY

Année 1897

La Société laisse aux auteurs des travaux
insérés dans ses Annales
la responsabilité de leurs opinions.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DE CHATEAU-THIERRY

Année 1897

CHATEAU-THIERRY. — IMPRIMERIE LACROIX

26, RUE SAINT-MARTIN, 26

MDCCCLXXXXVII

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE 1897

BUREAU

Date d'admission

MM.

1866 Juillet..... MOREAU, Frédéric (✻ ✿ I. P.), à Fère-en-Tardenois, *Président d'honneur.*

1875 Septembre. VÉRETTE (✿ I. P.), Principal honoraire, à Château-Thierry, *Président.*

1894 Avril..... DE LARIVIÈRE (✿ I. P.), Receveur des Finances à Château-Thierry, *Vice-Président.*

1865 Mars..... MOULIN, à Château-Thierry, *Secrétaire.*

1876 Mai..... JOSSE, Agent-Voyer d'arrondissement à Château-Thierry, *Vice-Secrétaire.*

1861 Septembre. HARANT, (✻), Agent-Voyer d'arrondissement honoraire, à Château-Thierry, *Conservateur des collections et objets d'art.*

1861 Septembre. RENAUD, ancien Imprimeur à Château-Thierry, à Brasles, près Château-Thierry, *Trésorier* honoraire.

1861 Décembre. DELORME, à Château-Thierry, *Trésorier.*

MEMBRES HONORAIRES

MM.

LE PRÉFET DE L'AISNE.

1869 Janvier.... DE BARTHÉLEMY, Anatole (✻), Membre de l'Institut, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré, Paris.

1894 Avril..... BONNO (l'abbé), curé de Chenoise (Seine-et-Oise).

1872 Octobre... DE LAUBRIÈRE, 1, rue de Sully, Nantes (Loire-Inférieure.

1894 Mai..... MARSAUX (l'abbé), curé-doyen de Chambly (Oise).

1893 Août..... DE MARSY (comte) (✿ I. P.), Directeur de la Société Française d'Archéologie à Compiègne.

Date d'admission

MM.

1871 Janvier.... Pécheur (l'abbé) (✠ A.), en retraite à Oulchy-le-Château.
1868 Juin..... Poquet (l'abbé) (✠ A.), Curé-Doyen de Berry-au-Bac.
1889 Avril..... Sébline (O ✠), Sénateur, ancien Préfet de l'Aisne.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

1881 Janvier.... Bahin (l'abbé) (✠ A.), Curé-Archiprêtre de Château-Thierry.
1881 Janvier.... Baudoin (✠ ✠ A.), Libraire-Éditeur, passage Dauphine, Paris.
1873 Février.... Bidaut, ancien Capitaine, 229, faubourg Saint-Honoré, Paris.
1897 Septembre. Briet, à Charly.
1881 Février.... Carré (✠), Maire d'Epieds, par Château-Thierry.
1881 Février.... Des Cars (comte), 91, rue de Grenelle-Saint-Germain, Paris.
1894 Octobre... Clairin, avocat, conseiller municipal à Paris.
1872 Mars..... Corlieu (✠ ✠ I. P.) Docteur en médecine, 24, rue Montpensier, Paris.
1895 Juillet .... Corneille, licencié ès sciences. Principal du Collège à Château-Thierry.
1877 Octobre... Couture, Avocat, 3, square des Batignolles, Paris.
1864 Décembre. Delorme-Doué, à Château-Thierry.
1897 Juin..... Delorme, Georges, notaire, Fère-Champenoise (Marne).
1872 Juin..... Deullin, Eugène, Banquier à Épernay (Marne).
1897 Novembre. Dubourg, commissaire-priseur, Château-Thierry.
1893 Octobre... Griolet de Geer, numismate, 36, rue Washington, Paris.
1887 Février.... Hachette, Maurice, 7, rue Louis-le-Grand, Paris.
1864 Septembre. Harant (✠), Agent-Voyer d'arrondissement honoraire à Château-Thierry.
1875 Avril..... Henriet, Frédéric, à Château-Thierry.
1872 Octobre.... Henriet, (✠) conseiller général, à Chierry.
1876 Mai..... Josse, Agent-Voyer d'arrondissement à Château-Thierry.

Date d'admission

MM.

1869 Septembre. JOUSSAUME-LATOUR, docteur-médecin, à Château-Thierry.
1896 Juillet..... LIBOIME, pharmacien à Château-Thierry.
1872 Octobre.... LÉGUILLETTE, Charles, 45, boulevard Beaumarchais, Paris.
1894 Avril..... LIEBBE, Elias, archéologue, 48, r. Pergolèse, Paris.
1876 Août..... MACIET, Jules, à Château-Thierry.
1896 Décembre. DE MONTESQUIOU (comte), à Longpont (Aisne).
1875 Mars..... MOREAU, Auguste, Conseiller général de l'Aisne, à Fère-en-Tardenois.
1889 Novembre. MOREAU-NÉLATON, Étienne, à Fère-en-Tardenois.
1864 Septembre. MORSALINE, Architecte à Château-Thierry.
1865 Mars..... MOULIN, à Château-Thierry.
1877 Novembre. PAILLARD, Notaire à Château-Thierry.
1883 Avril..... PAILLET, Eugène (✻), Conseiller à la Cour d'appel, Paris.
1890 Novembre. PAILLET, Jean, Avocat à Paris.
1864 Octobre... PETIT, Docteur en médecine à Château-Thierry.
1872 Mars..... PETIT, Léon, à Mont-Saint-Père.
1864 Septembre. PIGNON, (l'abbé), curé-archiprêtre à St-Quentin.
1874 Décembre.. POINSIER, Avoué honoraire, ancien Juge de Paix, à Château-Thierry.
1879 Octobre... RÉMIOT, Directeur d'assurances, à Ch.-Thierry.
1864 Septembre. RENAUD, ancien Imprimeur, à Château-Thierry.
1873 Août..... ROMAGNY, ancien Receveur de l'Enregistrement à Château-Thierry.
1885 Juillet..... TAUPIN, Négociant, licencié en droit à Château-Thierry.
1875 Septembre. VÉRETTE (✻ I. P.), Principal honoraire à Château-Thierry.
1884 Février.... VARIN, Eugène, Artiste Graveur, à Crouttes par Charly.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

1889 Février.... BERCET, Gaston, à Solre-le-Château (Nord).
1894 Avril..... BERTIN, Architecte, à Château-Thierry.
1876 Janvier.... BLANC (✻ I. P.), Ancien Inspecteur des écoles, à Château-Thierry.

Date d'admission

MM.

1886	Avril.....	Boudin, Émile, Commissaire-priseur, à Paris, 14, rue Grange-Batelière.
1883	Juin.....	Bove, Léon, Avoué à Château-Thierry.
1895	Mai.....	Brayer, Entrepreneur à Nogent-l'Artaud.
1896	Janvier....	Briant (✠ A.), ancien professeur de viticulture, à Romeny.
1893	Avril.....	Brunel, Directeur de la ferme-école, Crézancy.
1886	Novembre.	Buland, Eugène, (✠), Artiste Peintre, à Charly.
1873	Février....	Callou, ancien Notaire, à Fère-en-Tardenois.
1890	Mars.....	Carlier, à Château-Thierry.
1893	Octobre...	Carré, Notaire à Viels-Maisons.
1872	Novembre.	Chaloin, Avoué, à Château-Thierry.
1891	Avril.....	Charbonniez, Paul, à Fère-en-Tardenois.
1893	Mars.....	Choveaux. Notaire à Château-Thierry.
1880	Juillet.....	Combier, 1, place des Terreaux, Lyon.
1890	Décembre.	Colmont-Véroudard, Négociant, Château-Thierry.
1884	Septembre.	Delettre, Notaire honoraire, à Château-Thierry.
1873	Mai.....	Dequin (✠), Président à la Cour d'Appel d'Amiens.
1893	Novembre.	Dépost, à Essômes.
1877	Août.....	Devaulx, Ernest, Statuaire, 99, rue de Vaugirard, Paris.
1892	Août.....	Dubois-Pommier, à Château-Thierry.
1894	Octobre...	Dudrumet, Charles, Négociant à Ch.-Thierry.
1896	Février....	Dumoulin, notaire à La Ferté-Milon.
1878	Février....	Dupont, Vétérinaire, à Château-Thierry.
1873	Mai.....	Duprat, Avoué honoraire, à Paris.
1887	Décembre.	Duprat, Élie, Avoué, à Château-Thierry.
1895	Mai.....	Dupuis, Négociant à Villers-Cotterêts.
1893	Octobre...	Duterne, Antiquaire à Viels-Maisons.
1887	Décembre.	Dutripon, Lucien, Chef de bureau au Chemin de fer de l'Est, à Paris.
1887	Septembre.	Faquis (l'abbé), Curé de Torcy.
1889	Février....	Ferton, Charles, Capitaine d'Artillerie, à Bonifacio.
1883	Juin.....	Filliette, Banquier, à Château-Thierry.
1889	Août.....	de Florival, Président du Tribunal à Abbeville.
1897	Janvier....	Frémont, Médéric, notaire, Montreuil-aux-Lions.
1874	Octobre...	Fonte, à Fère-en-Tardenois.
1896	Février....	Gabiot père, à Château-Thierry.
1892	Septembre.	Gabiot, fils, Entrepreneur, à Château-Thierry.

Date d'admission

MM.

1896 Mars..... GAILDRY, ancien ingénieur à Château-Thierry.
1894 Août..... GALLICE (l'abbé), Curé d'Essômes.
1878 Novembre. GAULET, 62, rue Saint-Lazare, Paris.
1894 Février.... GOBERT, Notaire à Charly.
1885 Septembre. GRISON, Receveur de l'Enregistrement, à Vervins.
1892 Novembre. GROSJEAN, ancien Receveur des finances, à Gland.
1893 Mai..... GUÉNET, ancien Magistrat à Château-Thierry.
1872 Novembre. GUÉRIN, Archiviste aux Archives nationales, Paris.
1895 Juillet..... GUIART, Préparateur à la Sorbonne, Paris.
1874 Décembre. GUILLAUME, Agent-Voyer, à Vervins.
1864 Octobre... GUILLIOT (l'abbé), Curé-Doyen de Flavy-le-Martel.
1887 Juillet..... HENRIET, Maurice, Procureur à Doullens (Somme).
1892 Mars..... HENRIET (l'abbé), Doyen honoraire, Ch.-Thierry.
1891 Juillet..... HANUS (✠ A.), Professeur au Collège et Bibliothécaire de la ville de Château-Thierry.
1882 Novembre. JEAN, Conducteur des Ponts-et-Chaussées, Château-Thierry.
1887 Septembre. JOUSSAUME-LATOUR, Henri, Ancien Économe des Hospices, Château-Thierry.
1881 Janvier.... JOVENAY (l'abbé), Aumônier des Chesneaux, à Château-Thierry.
1889 Mars..... JOVENAY, Licencié en droit, à Château-Thierry.
1896 Février.... KINTZEL, ancien ingénieur à Château-Thierry.
1885 Août..... DE LADOUCETTE (Baron Étienne) (✠), à Viels-Maisons.
1895 Juillet. .... LAFERRIÈRE, ancien professeur, Château-Thierry.
1887 Juin..... LARANGOT, Propriétaire, à Coupigny-Montlevon, par Condé.
1870 Août..... LECESNE, Imprimeur, à Étampes (Seine-et-Oise).
1890 Juillet..... LEGRAND, Auguste, à Château-Thierry.
1889 Mars..... LÉLU, Receveur des Finances, à Lorient (Morbihan)
1894 Juin..... LEMAIRE (l'abbé), Curé-Doyen de La Fère.
1891 Février.... LENOIR, Henri, Directeur d'assurances, à Château-Thierry.
1897 Janvier.... LESAGE, notaire à Fère-en-Tardenois.
1875 Octobre.... LINET-DROUET, à Château-Thierry.
1887 Septembre. LIONNET, Architecte, à Château-Thierry.
1889 Février.... MARIZIS, Notaire, à Château-Thierry.
1896 Février.... MARLAUT, entrepreneur à Château-Thierry.
1893 Octobre... MARSAUX, Ernest, Propriétaire à Château-Thierry.

Date d'admission

MM.

1893	Octobre...	MARSAUX, Albert, Propriétaire à Nesles.
1891	Avril.....	MAUCHAMP, Alphonse, commissaire-priseur à Reims.
1876	Juillet.....	MAUSSENET, Instituteur en retraite, à Chesnay, par Gueux (Marne).
1886	Avril.....	MENNESSON, Ancien Notaire, à Jaulgonne.
1896	Février....	MERCIER, docteur-médecin, Neuilly-St-Front.
1882	Mai.....	MILON, Directeur de l'école communale, 10, rue Rollin, Paris.
1889	Août.....	MONNOYER, Agent-Voyer principal, à Ch-Thierry.
1880	Septembre.	MORLOT, Député, Conseiller Général de l'Aisne, Maire de Charly.
1875	Septembre.	MOULIN, Juge, à Sainte-Ménehould, (Marne).
1890	Mai.....	MOULIN, Juge de Paix à Beine (Marne).
1882	Décembre..	PALANT (l'abbé), Curé de Cilly, par Tavaux.
1873	Mai.....	PECQUE, Notaire honoraire, à Château-Thierry.
1879	Février....	PIGALLE, Conseiller de Préfecture, à Alger.
1878	Juin.....	PILLE, Henri (✻), Artiste Peintre, 35, boulevard Rochechouart, Paris.
1891	Octobre....	PILLIARD, Propriétaire, à Cramaille.
1894	Décembre..	PILLOY (✻ I. P.), Agent Voyer honoraire, à St.-Quentin.
1896	Mars.....	RIBOULOT, Léon, Ingénieur au chemin de fer à Vesoul.
1891	Octobre....	DE SADE (Comte). au château de Condé-en-Brie.
1894	Mai.....	DE SAPINCOURT, Fernand, à Château-Thierry.
1895	Mai.....	SALÉ (✻ I. P.), Inspecteur primaire, Château-Thierry.
1891	Juin.....	SALESSE (✻ A.), Principal du Collège de Verdun (Meuse).
1886	Juillet.....	SIMON, Maurice, Attaché au Ministère des Finances, 5, rue de Médicis, à Paris.
1865	Février....	VARIN, Adolphe, Artiste Graveur, 1, rue Boutarel, Paris.
1892	Novembre.	VARIN, Raoul, Artiste Graveur, à Crouttes.
1895	Septembre.	VELLY, Notaire à Château-Thierry.
1891	Janvier....	VIELLE, Juge de Paix, à Château-Thierry.
1893	Juin.....	VIGNON, Aristide, Maire de Bonnes.

Date d'admission

ASSOCIÉS LIBRES

MM.

1879 Novembre. Berthelé (✠ I. P.) Archiviste de l'Hérault, à Montpellier.
1892 Janvier.... Drouin, Ancien Instituteur, à Château-Thierry.
1886 Janvier.... Minouflet, Instituteur, à Romeny, par Charly.
1880 Janvier.... Pihan, Eugène, (✠ A.), Ex-Sous-Chef de bureau à l'Imprimerie Nationale, Paris.

LISTE DES MEMBRES DÉCÉDÉS
DANS LE COURS DE L'ANNÉE 1897

MM. Vérette, Harant, Renaud, Delorme, membres du bureau ;
MM. Poquet (abbé), Guilliot (abbé), Lélu, honoraires ;
MM. Deullin, de Montesquiou, titulaires ;
MM. H. Pille, Varin (Adolphe), Vielle, correspondants.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1. Société académique de Laon (Aisne).
2. Société académique de Saint-Quentin (Aisne).
3. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons (Aisne).
4. Société archéologique, *La Thiérache*, à Vervins (Aisne).
5. Société des sciences naturelles et historiques, à Privas (Ardèche).
6. Société de statistique de Marseille (Bouches-du-Rhône).
7. Société française d'archéologie, à Caen (Calvados).
8. Société historique et archéologique, à Angoulême (Charente).
9. Commission archéologique, à Dijon (Côte-d'Or).
10. Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
11. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune (Côte-d'Or).
12. Commission archéologique, à Besançon (Doubs).
13. Comité du bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse, à Romans (Drôme).
14. Société libre d'agriculture, sciences et belles-lettres de Bernay (Eure).
15. Société Dunoise d'archéologie et d'histoire, à Châteaudun (Eure-et-Loir).
16. Académie du département, à Nîmes (Gard).
17. Société académique de Brest (Finistère).
18. Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse (Haute-Garonne).
19. Académie Delphinale, à Grenoble (Isère).
20. Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).

21. Académie des sciences et belles-lettres, à Angers (Maine-et-Loire).
22. Société d'archéologie, d'agriculture et d'histoire naturelle, à Saint-Lô (Manche).
23. Académie nationale, à Reims (Marne).
24. Société des sciences et arts de Vitry-le-François (Marne).
25. Société historique et archéologique de Langres (Haute-Marne).
26. Société d'archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
27. Société polymathique, à Vannes (Morbihan).
28. Commission historique, à Lille (Nord).
29. Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes (Nord).
30. Société d'émulation de Cambrai (Nord).
31. Société d'archéologie d'Avesnes (Nord).
32. Comité archéologique de Noyon (Oise).
33. Comité archéologique de Senlis (Oise).
34. Comité archéologique de Compiègne (Oise).
35. Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
36. Société académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
37. Société du Musée Guimet, à Paris.
38. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon (Saône-et-Loire).
39. Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
40. Société historique et archéologique du Maine, au Mans (Sarthe).
41. Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
42. Commission des Antiquités, à Rouen (Seine-Inférieure).
43. Société havraise d'études diverses, au Havre (Seine-Inférieure).
44. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Melun (Seine-et-Marne).
45. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Meaux (Seine-et-Marne).
46. Société archéologique de Rambouillet (Seine-et-Oise).
47. Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin (Seine-et-Oise).
48. Société de statistique, sciences, lettres, à Niort (Deux-Sèvres).
49. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
50. Société d'Émulation d'Abbeville (Somme).
51. Société littéraire d'Apt (Vaucluse).
52. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges (Haute-Vienne).
53. Société d'Émulation, à Épinal (Vosges).
54. Société des sciences historiques et naturelles, à Auxerre (Yonne).
55. Société archéologique de Sens (Yonne).

56. Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, à Paris.
57. Société historique et archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
58. Smithsonian Institution, à Washington (États-Unis).
59. Société historique algérienne, à Alger (Algérie).
60. Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan (Var).
61. Société académique de Chauny (Aisne).
62. Société académique de Troyes (Aube).
63. Académie d'Hippone, à Bône (Algérie).
64. Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités, à Stockholm (Suède).
65. Société archéologique du Finistère, à Quimper.
66. Société *les Amis des sciences et arts,* à Rochechouart (Haute-Vienne).
67. Société archéologique de l'Oise, à Beauvais.
68. Société d'archéologie et d'histoire, à Provins (Seine-et-Marne).
69. *Revue d'Ardenne et d'Argonne* à Sedan (Ardennes).
70. *Correspondance Historique et Archéologique,* 14, rue des Poitevins, Paris.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1897

Procès-Verbaux des Séances de l'Année 1897

SÉANCE DU 5 JANVIER 1897

PRÉSIDENCE DE M. DE LARIVIÈRE, VICE-PRÉSIDENT

MM. Vérette et Renaud s'excusent, sur leur santé, de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour.

M. Debarle, de Fère-en-Tardenois, communique un document dont il est rendu compte dans le présent procès-verbal.

Circulaires ministérielles fixant, au 20 avril prochain, l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne et de la vingt et unième session des Sociétés des Beaux-Arts. M. Moulin, secrétaire, est désigné pour être à la Sorbonne, le délégué de la Société de Château-Thierry.

Liste des ouvrages reçus pour la bibliothèque :

1° *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, année 1895, 3e livraison :

2° *Bulletin Historique et Philologique*, du même Comité :

3° *Bulletin de la Société Académique de Laon*, tome XXIXe (1892-1893 ;

4° *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 50e volume, année 1896 :

5° *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, LXXIIe année ;

6° *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*, tome Le :

7° *Bulletin de la Société Académique de Brest*, 2e série, tome XXIe ;

8° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 109 : Octobre 1896 ;

9° *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Limousin*, tome XLVe, 1re livraison ;

10° *Société Archéologique de Bordeaux*, tome XXe 4e fascicule ;

11° *Bulletin de la Société Archéologique du Midi*, nos 17 et 18 :

12° *Mémoires de l'Académie de Nimes*, 7e série, tome XVIIIe, 1895 ;

13° *Alliance française*, nos 61 et 62 ;

14° *Correspondance Historique et Archéologique*, n° 36, 25 décembre 1895 ;

15° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 4e année, n° 1er ;

16° *Starohrvatska Prosyjeta* (3e spécimen) ;

17° *Il y a 25 ans. — Souvenirs de la guerre de Saint-Quentin*, par M. Elie Fleury, publiciste (don de M. Couture). Remerciements ;

18° *L'émaillerie au IIe et au IIIe siècles* par M. Pilloy (don). Remerciements :

19° *Revue de Champagne et de Brie*, 7e livraison, juillet 1896 ;

20° *Petits édifices historiques, n° 56.* (Château de Chillon sur le lac de Genève) du IXe au XVe siècle.

M. Moulin donne lecture de son rapport sur les travaux de la Société en 1896. A l'analyse sommaire des mémoires est joint l'éloge — ratifié par l'assemblée — des divers auteurs, notamment de MM. Salesse, Corlieu, Fr. et M. Henriet, abbé Marsaux. Ce rapport consacre un souvenir ému à nos collègues décédés : MM. Encelain, Benoist, de Montesquiou, de Graimbert, Courajod et salue l'entrée de nouveaux membres, ce qui permet d'enregistrer, en 1897, un nombre de membres plus élevé que celui des années précédentes. « Confiance donc » dit M. Moulin.

« La transaction concernant les habitants de Fère, du 3 juin 1552 » a une véritable importance locale. Nous devons ce document à l'obligeance de M. Debarle, ancien notaire.

Les marchands et les laboureurs auraient bien voulu s'affranchir des droits de *minage* et *mesurage* qui étaient dus à haut et puissant seigneur, Anne de Montmorency, connétable, baron et seigneur de Fère, lequel étant alors à la tête des troupes royales avait passé procuration à sa femme, Madeleine de Savoie, nièce de Louise de Savoie, mère de François Ier. Le seigneur fit valoir ses droits et eut gain de cause. Dans cette « transaction » il y a à signaler, outre une habitude locale de mesurage fort singulière (une écuelle par chaque mine), l'appellation de « ville » attribuée à Fère, ainsi que la mention de la halle « qui venait d'être assise au lieu dit » la Bruyère.

Comme il serait agréable d'avoir d'aussi complaisants correspondants que M. Debarle à qui la Société vote des remerciements !

M. Delorme, trésorier, expose les comptes de l'année 1896 et présente le budget de 1897. Après vérification, le

tout est accepté et la Société remercie son actif mandataire.

Le temps n'avait point permis à M. de Larivière de donner lecture, à la dernière séance, de son étude sur Catherine II et Buffon ; ce devait être le régal de la réunion actuelle.

Catherine admirait dans l'auteur de l'Histoire naturelle, non seulement la magnificence de son style, mais aussi la hardiesse de ses théories — qu'elle ne comprenait pas toujours. Les *Epoques de la Nature* avaient eu le don de lui plaire ; elle voulait entrer en relation avec le brillant écrivain qui, de son côté, ne demandait pas mieux que d'être flatté et... récompensé. Grimm — le souffre-douleur de Catherine — se chargea de l'affaire : les médailles d'or et les fourrures furent prodiguées ; Buffon remercia avec exagération. Il crut devoir recommander à la czarine son fils qui se rendit en Russie, fut d'abord bien accueilli, puis délaissé ; il était loin d'avoir le mérite de son père, mais conservait l'orgueil de son nom ; il mourut sur l'échafaud en 1793 en s'écriant : je suis le fils de Buffon.

Le secrétaire annonce la mort de M. Douchy, associé libre, ancien instituteur et dont le concours a été précieux pour la Société. Nous devons, en effet, à M. Douchy, des notices sur Brumetz, Dammard, Chézy-en-Orxois, Marizy-Sainte-Géneviève, Montigny-l'Allier et un excellent article sur la vie de notre regretté et bien distingué collègue, M. le comte de Melun, décédé en 1888. La Société s'associe au deuil de la famille de M. Douchy,

Il est procédé aux élections 1° pour le renouvellement du bureau qui reste constitué comme l'an dernier ; 2° pour l'élection comme membre honoraire de M. Lélu, receveur des finances à Lorient, et comme membres correspon-

dants de MM. Frémont et Lesage. Le secrétaire est chargé de notifier à nos collègues élus la nomination qui vient d'avoir lieu.

Bureau pour l'année 1897 :

MM. Vérette, *Président* ;
de Lariviére, *Vice-Président* ;
Moulin, *Secrétaire* ;
Josse, *Vice-Secrétaire* ;
Delorme, *Trésorier* ;
Drouin, *Bibliothécaire* ;
L. Petit, *Conservateur des monnaies, médailles, collections.*

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1897

PRÉSIDENCE DE M. MOULIN

M. Vérette, retenu par une indisposition, ne peut assister à la séance, il charge le secrétaire de l'excuser auprés de ses « complices en archéologie et de leur dire, en attendant qu'il puisse le faire lui-même, combien il est touché de leur constance à lui faire l'honneur immérité de présider leurs travaux, etc. ». M. Lélu, nommé membre honoraire, « se sent, assure-t-il, plus que jamais lié à la prospérité de la Société.,. comme il s'occupe plus spécialement de géographie, puisque Lorient, sa résidence, est une ville de marins et de grands voyageurs, il cherchera parmi les communications, la plupart fort intéressantes — qui sont faites à la Société Morbihanaise s'il ne se trouve pas quelque chose pouvant convenir à nos Annales. » — M. J. Bertin, qui termine pour l'éditeur Flammarion une campagne de France (1814) d'après des témoins

oculaires, réclame du secrétaire quelques renseignements sur l'itinéraire de l'Empereur à partir du 12 février. Après avoir recommandé à l'auteur la lecture de cette campagne, dans l'histoire de l'abbé Poquet, le secrétaire l'a engagé à s'adresser à notre savant et obligeant collègue, M. le docteur Corlieu qui, mieux que personne, peut donner toutes les explications désirables. — M. Charlier, instituteur à Courmont, promet de compléter par des notes sur l'histoire de cette commune, l'étude incomplète qu'il a bien voulu remettre pour la Société.

Ouvrages reçus depuis la dernière réunion :

1° Musée Guimet : *Revue de l'Histoire des Religions*, 17e année, trois fascicules ;

2° *Bulletin de la Société Danoise*, n° 110, janvier 1867 ;

3° *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, n° 158.

4° *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, tome x, 2e livraison ;

5° *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 179e livraison.

6° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 11e livraison de 1896.

7° *Bulletin de la Société des Amis des sciences et des arts de Rochechouart*, tome vie, n° 4e ;

8° *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, 16e année, 7 fascicules ;

9° *Académie d'Hippone*. — Bulletin n° 18 et un fascicule de comptes-rendus ;

10° *Revue de Champagne et de Brie*, 8e et 9e livraisons de 1896 en un seul volume ;

11° *L'Echo de l'Oise*, ne du 23 janvier 1897, renfermant le remarquable « Compte-rendu des Travaux de la Société historique de Compiègne en 1896 par M. le comte de Marsy, secrétaire.

Anne de Caumont, comtesse de Saint-Paul, duchesse de Château-Thierry.

Les nouvelles études historiques, si bien, si sincèrement documentées à la suite de recherches sérieuses, ne laissent plus guère place à ces traditions quasi-romanesques, à ces légendes fantaisistes que l'on a prises trop longtemps pour de l'histoire vraie.

Ces réflexions viennent tout naturellement à l'esprit quand on entend les beaux travaux de notre savant collègue M. de Larivière sur les anciens rapports de la Russie avec la France et particulièrement sur le règne de Catherine II; elles se trouvent encore confirmées — si parvis componere magna liceret—par la comparaison à faire entre la version de M. l'abbé Poquet relative au comte de Saint-Paul, duc de Château-Thierry (1616) et le récit, tout récent, d'après des documents inédits, du R. P. Chérot, jésuite. Saint-Paul, et c'est incontestable, doit sa réputation de générosité aux libéralités de sa femme, Anne de Caumont.

Les couvents des Capucins, des Minimes, comme les Cordeliers lui ont dû, en grande partie, leur entretien ou leur restauration. M. Moulin analyse la vie de la comtesse enlevée à sa triste mère pendant son enfance, fiancée d'abord à Claude des Cars, prince de Carency, puis à Henri de Lorraine, duc d'Aiguillon, fils de Mayenne et enfin mariée à 21 ans à la suite d'aventures dramatiques, à François d'Orléans-Longueville (descendant de Dunois) comte de Saint-Paul et duc de Château-Thierry. La comtesse de Saint Paul, après la mort de son fils, Léonor de Fronzac, tué au siège de Montpellier, le 13 septembre 1722, ne vécut que pour faire le bien tant à Amiens, Abbeville, Orléans, qu'à Château-Thierry et à Paris. C'était une rectification à l'histoire de notre cité que l'Assemblée a écouté avec plaisir.

Montmort est un chef-lieu de canton du département de la Marne, arrondissement d'Epernay. Avant la Révolution

une partie des communes de ce canton ressortissaient au bailliage de Château-Thierry et au diocèse de Soissons; Orbais-l'Abbaye, la Ville-sous-Orbais, Baye, Corribert, Lucy, Mareuil-en-Brie, le Baizil, Suizy-le-Franc. Il y a donc un intérêt véritable, presque local, de noter pour nos Annales ce qui concerne Montmort, surtout quand l'historien n'est autre que notre distingué collègue, M. Fr. Henriet.

Cette monographie permet de relever quelques erreurs dans la géographie de la Marne publiée par M. Ad. Joanne. Le château de Montmort fut édifié au XIIe siècle; quelques parties de cette construction primitive existent encore; par sa masse imposante il domine la contrée. Il a été remanié au cours des XVIe et XVIIe siècle, et de nos jours, par M. Delestre-Poirson, beau-père du marquis Raymond de Rémont C'est alors que Cicéri, le décorateur de l'Opéra, fut chargé de la partie ornementale — un beau décor. — Avant la famille Rémont (1734) le domaine avait appartenu à la puissante famille d'Hangest. En 1622, Françoise de Créquy, fille de Chrétienne d'Aguerre, née d'Hangest, épousa Maximilien de Béthune-Sully qui devint alors propriétaire de Montmort.

Les historiens qui se sont copiés sans examen, ont attribué au fameux Sully ce qui, d'après M. Henriet, revenait à son fils; mais il n'est point surprenant que l'on voie au château la chambre et le cabinet de Sully.

L'église et le château, dit encore M. Joanne, sont des monuments historiques; ce n'est qu'en partie vrai. On a classé le donjon et la partie ancienne, et pour l'église, sans souci du principe « l'accessoire suit le principal» ce sont les vitraux du XVIe siècle, habilement restaurés de 1835 à 1862; le crucifiement, la passion, la nativité, etc., qui ont été l'objet d'une classification officielle. D'après M. Henriet, il devait y avoir autour de l'église une population plus dense qu'à l'époque actuelle: des rues, presque sans maisons, portent les noms de rue des Maçons, rue des Orfèvres;

ce qui a pu aider à la transplantation, c'est que l'église est séparée du groupe principal d'habitations par le parc qui entoure le château. Félicitations à notre collègue pour ce nouveau travail qui prendra place dans nos Annales.

A la demande de l'Assemblée, la lecture du Prieuré de Binson de M. l'abbé Chevallier est remise à la prochaine séance.

Le secrétaire annonce la mort de MM. Eug. Deullin et Emile Delteil.

M. Deullin, d'Epernay, avait été admis dans notre Société, comme membre perpétuel, au mois de juin 1873. Il nous a fait cette même année, deux communications : 1° les siéges d'Épernay et de Château-Thierry en 1615 ; 2° offres et protestations par les habitants de Château-Thierry (1615).

M. Deullin avait formé chez lui une superbe bibliothèque — qui a fait retour à la ville de Reims — et où il avait rassemblée les ouvrages, les estampes, les portraits, dessins relatifs à la Champagne et à la Brie. Nos amis, MM. Varin ont été bien souvent utiles au riche et zélé collectionneur.

Le secrétaire qui a été personnellement lié avec M. Émile Delteil a réclamé de la famille des notes qui lui permettront de présenter une véritable biographie de cet homme savant et aimable que fut M. Delteil.

Il avait pris rang parmi nous en janvier 1869 et nous a donné de 1873 à 1891 une vingtaine de communications intéressantes. Par sa mère, M. Delteil avait des attaches à Château-Thierry et aux environs; aussi notre Société lui était chère et s'unit à la famille pour déplorer sa mort.

SÉANCE DU 2 MARS 1897

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

Il est donné lecture des lettres par lesquelles MM. Bidaut, abbé Pignon (membre fondateur) et Baudoin remercient de leur promotion comme membres titulaires. Pour donner à notre Société une preuve de la satisfaction que lui a causée la démarche de ses collègues, M. Baudoin fait don à notre bibliothèque de plusieurs et intéressants ouvrages consignés ici et dont M. Moulin présente un compte rendu qui sera inséré dans les Annales.

A la date du 2 décembre 1887, M. Baudoin avait déjà gratifié notre bibliothèque de vingt ouvrages formant près de quarante volumes ; aujourd'hui notre généreux collègue y ajoute les ouvrages suivants :

1° *Antiquités Nationales ou Recueil de Monuments etc.*, par Millin, Louis-Aubin, présenté à l'Assemblée Nationale et accueilli favorable-

ment par elle le 9 décembre 1790, 5 volumes in-4° renfermant près de 200 planches gravées ;

2° *La Campagne de 1814*, d'après les documents des Archives de Vienne, 1 volumes in-8°, avec 4 grandes cartes, par le commandant Weil :

3° *Mémoires militaires du baron Séruzier*, réimpression illustrée, 1891, 1 volume in-8° ;

4° *Sermon d'Olivier Maillard*, cordelier, prédicateur de Louis XI et du duc de Bourgogne, édition latine, texte gothique de 1500 ;

N. Une réimpression de cet ouvrage a été faite en 1835 par G. Peignot, comme monument de la langue française au xve siècle.

Publications adressées par le ministère :

1° *Annales de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais*, 2e et 3e trimestres de 1896 ;

2° *Mémoires de la Société Académique de l'Oise à Beauvais*, tome xvie 2e partie ;

3° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 4e année, n° 2 ;

4° *Notices et Mémoires de la Société Archéologique de la Manche*, 11e volume ;

5° *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 1re livraison, 1897 ;

6° *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, tome xve, deuxième livraison ;

7° *Antiquités suédoises*, 1 volume, Stockholm, 1892 ;

8° *Correspondance Historique*, deux numéros, 37 et 38 ;

9° *Petits édifices historiques*, n° 9 ; chapelle de la commanderie des Templiers à Laon (style roman xiie siècle : n° 10 ; Hôtel de Ville de Troyes, xviie siècle et Hôtel de Ville de Chaumont, xviiie siècle.

Le secrétaire qui a visité avec les membres du Congrès archéologique la chapelle des Templiers à Laon (23 juin 1887), c'est-à-dire avant la restauration qui s'effectue, ajoute quelques détails à ceux que renferme le n° 9 des petits édifices. « Le porche, la rotonde surmontée d'une coupole, l'abside cintrée sont d'une architecture si originale que plusieurs congressistes ont cru reconnaître quel-

que chose d'exotique, un reflet des constructions de la Syrie. Il est à regretter, ajoutait-on à cette date, que les travaux d'isolement soient insuffisants pour protéger ce remarquable édifice (de la 1re partie du XIIe siècle) contre une humidité croissante qui menace la solidité des fondations ».

Ces regrets auront été sans doute partagés par les membres de l'intelligente édilité laonnoise, comme par les conseillers généraux et la Commission des monuments historiques. La visite du Congrès en 1887 n'aura point été inutile.

Au début de la séance, M. le président Vérette, que sa santé avait empêché d'assister aux deux précédentes réunions, remercie ses collègues de la nouvelle preuve de confiance qu'ils lui ont donnée en le maintenant à leur tête par l'année 1897. Il continuera, comme par le passé, à donner le concours le plus dévoué, le plus absolu ; il est heureux de constater que les bonnes traditions qui ont amené et maintiennent le succès de la Société, se continuent et lui promettent un long avenir.

Après avoir donné lecture — aux applaudissements de l'assemblée, applaudissements qui s'adressaient au généreux donateur — du compte rendu sur les ouvrages offerts pour M. Baudoin ; les Antiquités Nationales, la Campagne de 1814, les sermons d'Olivier Maillard, M. Moulin, aborde le deuxième sujet mis à l'ordre du jour : la sépulture de François de La Peyronie.

Grâce à M. le docteur Corlieu, nous savions en quelle estime il fallait tenir l'ancien châtelain de Marigny, le grand chirurgien aussi célèbre par sa science, par les services rendus que par sa générosité et ses libéralités testamentaires. Une note puisée dans les antiquités de Millin permet de compléter cette biographie. Le tombeau

de la Peyronie. élevé aux frais de la corporation des chirurgiens de Paris, était placé près du banc d'œuvre dans l'église Saint Come, en compagnie des sépultures d'Omer Talon, de Pierre Pithou, etc. La description qu'en fait l'auteur, l'épitaphe rédigée par les soins de ses confrères méritaient de prendre place à la suite de la vie de La Peyronie ; des détails, fort intéressants, sont venus se joindre à ceux que M. Corlieu nous avait fait connaître. Remercions donc M. Baudoin, puisque nous pouvons mieux apprécier maintenant un des hommes qui font le plus d'honneur à l'humanité.

Je ne m'attarderai pas à analyser le nouveau mémoire de M. Fr. Henriet : « M. Jos. Berthelé et ses derniers ouvrages ». Le savant et sympathique archiviste de l'Hérault a trouvé dans notre aimable et distingué collègue un commentateur digne de lui. Et puis, comme je suis très sincèrement attaché à l'un et à l'autre, ne paraîtrais-je pas, tout en respectant la vérité, obéir à ma prédilection personnelle. Les 800 kilomètres qui nous séparent de M. Berthelé n'affaiblissent ni notre estime, ni notre sympathie. Je dois ajouter, pour ce qui me concerne, qu'ayant reçu de l'auteur le « Carnet de voyage d'un antiquaire poitevin » j'ai retourné mes félicitations et mes remerciements. Ce gros volume — ce carnet — renferme 45 articles — articles divers — traités par M. Berthelé et réunis « parce qu'un volume est plus facile à consulter que vingt-cinq brochures ».

A la suite de la lecture de l'analyse de M. Henriet, la Société renvoie, par acclamation, ce travail à la Commission des Annales.

Marfontaine (arrondissement de Vervins, canton de Sains) est à la veille de révéler à la Société archéologique

de Vervins une importante station gallo-romaine. En 1874, M. Papillon avait signalé l'existence d'un emplacement romain dans le bois de Marfontaine : on avait retrouvé sur la grande chaussée de Reims à Bavai des substructions considérables, des pierres ayant dû servir à des murs, à des piliers, des vestiges de tuiles à rebords, des débris de vases, des monnaies qui précisaient l'époque de cet emplacement (146-235) et enfin 17 puits, ce qui donnait à penser qu'il y avait eu là, une agglomération considérable. Tout récemment, de nouvelles fouilles, entreprises entre Marfontaine et Chevennes, ont permis de reconnaître le périmètre d'un vaste hémicycle ; on a tout lieu de croire que l'on est en présence d'un théâtre antique, de proportion moindre que celui qui a été jadis découvert à Vervins. On peut donc espérer que, si les fouilles se continuent vers le nord-est, en suivant l'axe de l'hémicycle, on retrouvera les substructions de la scène, auquel cas l'existence du théâtre serait pleinement confirmée.

M. Fagot, de Château-Thierry, a soumis à l'interprétation de la Société une pièce de monnaie qu'il a trouvée à X...

C'est une pièce du Brésil, à la date de *1821*, portant les armes de cette contrée avec cette légende : *in hoc signo vinces* — au revers le chiffre *20* — 20 reis valant 5 centimes 2/10 et l'inscription qui peut se lire : *Petrus I Dei gratia constitutione imperator et perpetuus Brasiliæ defensor*. La lettre R indique que cette pièce a été frappée à Rio-de-Janeiro.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1897

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

M. de Marsy directeur de la Société française d'archéologie donne avis que la 64e session du Congrès se tiendra à Nîmes, à partir du 18 mai prochain. Le programme comprend, outre la visite des monuments de Nîmes et des conférences à la Galerie des Arts, des excursions à Uzès, au Pont du Gard, à Aigues-Mortes, Beaucaire, Tarascon, Arles, Saint-Gilles, Avignon, Pont-Saint-Esprit et Orange. Notre collègue, M. Griolet, natif de Nîmes, s'est inscrit pour faire partie du Congrès. — Circulaire de la Direction des Beaux-Arts tendant à la création d'un Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements. — La Société de statistique de l'Isère, en formation à Grenoble, demande l'échange de publications. Il sera répondu qu'il ne peut être fait droit à cette demande, la Société de statistique étant exclusivement scientifique ; notre Compagnie,

du reste, est depuis de longues années correspondante de l'Académie delphinale. — M. de Larivière, vice-président, nommé receveur des finances à Sedan, offre sa démission de la place qu'il remplissait, dans notre modeste Académie avec autant de distinction que d'amabilité; il nous reste attaché comme membre titulaire. Tout en félicitant notre honorable collègue d'un avancement bien mérité, notre Société voit avec peine s'éloigner un membre qui avait conquis chez elle et dans tout notre arrondissement, la plus grande estime et la plus vive sympathie. Il sera pourvu plus tard au remplacement du regretté vice-président.

Ouvrages reçus dans le courant du mois de Mars :

1° *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 23e année, 6e livraison;

2° *Correspondance historique et archéologique*, n° 39, mars 1897;

3° *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 180e livraison;

4° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 2e livraison 1897;

5° *Bulletin de la Société des sciences et Arts de Rochechouart*, tome VIe, n° 5;

6° *Revue de Champagne et de Brie*, octobre 1896;

7° *Petits édifices historiques*, 5e année, n° 11 : Eglise de Château-Neuf-sur-Charente, roman Saintongeois du XIIe siècle: Eglise de Surgères (Charente-Inférieure), XIIe siècle: remaniement au XVe quelques parties du XIe;

8° *Archivos do Museu Nacional do Rio de Janeiro*, volume 8e, envoyé par la Smithsonian Institution.

En ouvrant ce dernier volume — atlas, le secrétaire s'était imaginé qu'il allait trouver décrits et représentés quelques objets curieux du musée brésilien. Amère déception! ce superbe ouvrage traite simplement, avec gravures à l'ap-

pui des ravages causés par une anguillule qui détruit les plants du caféier...

A lire, dans la *Revue de Champagne*, trois excellentes notices ; la statue de Jeanne d'Arc à Reims, par M. Henri Paris ; Jeanne d'Arc et l'épée de Sainte-Catherine, par Mr Anatole France ; Sedan, souvenir du 1er septembre, par M. Georges Bonnamour.

NOTES D'APRÈS LES OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

1° Nous nous faisons un pieux devoir de célébrer les morts qui appartenaient à notre circonscription, n'est-il pas juste surtout de rendre justice à nos compatriotes vivants qui ont bien mérité du pays ? A ce titre, l'article suivant de la *Revue de Champagne* mérite d'être rapporté ; il avait paru, il est vrai, dans les journaux locaux. « L'abbé Hortala, curé de Coulonges. »—Sait-on combien de récompenses ont été decernées au clergé français, au nom de la République, du 4 septembre 1870 au 31 décembre 1871 ? soixante ! Et ce n'est pas là un chiffre fantaisiste ; il n'y a pour en démontrer l'exactitude, qu'à énumérer, par date de promotion, les soixante ecclésiastiques qui ont reçu cette distinction, sur la proposition du Ministre de la guerre. Un journal parisien, le *Gaulois*, a fait récemment cette énumération. Mais on se demande pourquoi, dans le tableau d'honneur publié par ce journal ; on ne voit pas figurer le nom de M. l'abbé Hortala, curé de Coulonges-en-Tardenois. La raison en est bien simple : le décret qui nomme M. Hortala chevalier de la Légion d'honneur porte la date du 12 mars 1872. C'est bien à titre militaire que le vaillant curé a reçu cette distinction. Il avait été attaché, comme aumônier titulaire, à l'armée du Rhin, à la 3e division d'infanterie du 7e corps, aux armées de la Loire et de

l'Est, à la 1re division d'infanterie du 15e corps,—et comme aumônier volontaire, à l'armée de Versailles, à la 1re division d'infanterie du 2e corps.

2° Une exposition régionale des Beaux-Arts, inaugurée le 16 août dernier dans les salons de l'Hôtel de Ville de Châlons, a obtenu un légitime succès. Parmi les artistes peintres nous relevons le nom de notre collègue, Fr. Henriet qui a exposé les Bords de la Meuse à Revin; pour la sculpture, le nom de Mlle Camille Claudel, de Fère-en-Tardenois, et en gravure, les belles eaux-fortes de nos amis MM. Eug. et Ad. Varin.

EXTRAIT DE LA REVUE D'ALSACE

1882 ONZIÈME ANNÉE. NOUVELLE SÉRIE TOME II

Au moment de l'entrée d'Henri II à Metz, le cardinal de Lenoncourt, représentant le grand cardinal de Lorraine, était pseudo-évêque. Il fut bientôt remercié et remplacé par des domestiques ou des parents de son maître, dont plusieurs ne mirent jamais les pieds dans leur diocèse.

En 1608, à la mort du fils du duc Charles III de Lorraine, les chanoines élirent un enfant de 8 ans, fils naturel d'Henri IV. Le cardinal de Givry avait été chargé pendant son jeune âge, des fonctions épiscopales, il les remplit dignement, puis le fils d'Henri IV eut trois suffragants, le dernier suffragant fut *Pierre* de *Bédacier*, évêque d'Auguste, docteur en Sorbonne, dont le savoir égalait celui de ces deux illustres prédécesseurs. Il mourut au château de *Charmeil*, près de *Château-Thierry*, « dans les bras du grand Bossuet » (Michel).

M. Griolet qui a déjà gratifié notre bibliothèque de plusieurs ouvrages, notamment de l'Album des monnaies gau-

loises de Delacroix, fait don, pour nos collections des objets suivants :

1° Une boîte oblongue en laque, avec une ornementation très variée, ayant dû servir de plumier, provenant de la Perse et donnée, il y a quelques années à notre collègue, par le souverain de ce pays;

2e Deux sabres persans du XVIIe au XVIIIe siècle; un sabre du Japon du XVIe siècle. Ces armes damasquinées, fort belles, renfermées dans des fourreaux, ont été données à M. Griolet par un japonais, son ami, de Tokio ;

3e Un encrier du Tonkin du siècle passé ; petite merveille de découpure artistique ;

4e Une poignée en ivoire sculpté, style barbare, provenant également du Tonkin; la sculpture est d'une délicatesse remarquable;

5e Quatre mignonnes statuettes en bois sculpté, d'un fini rare et que chaque assistant examinait avec la plus vive attention.

De chaleureux remerciements ont été adressés séance tenante au bienveillant donateur.

MORT DE M. HENRI PILLE

En attendant la notice sur la vie et les œuvres de ce peintre de talent, dessinateur distingué — qui fait partie de notre Société depuis près de 20 ans — notice que M. Fr. Henriet doit nous lire le mois prochain, il neus a semblé que la Société accueillerait volontiers l'article qu'a publié sur cet artiste, le critique du *Figaro*, M. Arsène Alexandre. Cet article a paru dans le n° du 5 mars, le lendemain de la mort de M. Pille.

Obsèques. — Beaucoup de monde samedi 13 mars à Notre-Dame-de-Lorette où l'on célébrait les obsèques de M. Henri Pille. Le deuil était conduit par le frère et le neveu du défunt (grand prix de Rome pour l'architecture, 1896). les cordons du poêle étaient tenus par Me Pouillet,

bâtonnier de l'ordre des avocats (qui s'est fait une spécialité de la défense des droits de la propriété artistique); M. Bouguereau, président de l'Association Taylor; M. Robida, de la Société des dessinateurs-illustrateurs (Société dont M. H. Pille était le président); MM. Tony Robert-Fleury et Guillemet, représentant la Société des Artistes français, M. le docteur Lafon ami particulier du défunt.

Avant l'inhumation au cimetière Montmartre, des discours ont été prononcés par Me Pouillet, M. Fernand Cormon, peintre, au nom du Comité de la Société des Artistes français, et par le commandant de Barthe, ami personnel, qui en quelques mots justes qui ont vivement impressionné l'assistance, a dit ce qu'était l'homme, et le peintre unanimement regretté.

Notre Société était représentée aux obsèques par MM. Fr. Henriet et Corlieu, ami de M. Pille; elle unit ses regrets à ceux que suscite la mort prématurée de cet artiste distingué, de ce collègue qui laisse le souvenir d'un homme simple, bon et doué d'un talent hors ligne qui s'est révélé dès ses premières années au collège de Château-Thierry.

Avant de donner sur la commune de Courmont (canton de Fère-en-Tardenois) les renseignements venant compléter ceux que nous possédons déjà, nous avons pensé qu'il était bon de mettre sous les yeux de nos collègues la biographie du général du génie Michaux, enfant de Courmont. Par une disposition que nous approuvons absolument, M. l'instituteur a fait insérer, dans le petit registre consacré à la monographie de la commune et qui est déposé à l'école, la biographie du général publiée par le *Moniteur* du 13 février 1878.

Nous approuvons cette sage mesure et nous sommes persuadé que le maître donne cette biographie à lire et à relire à ses élèves, aux adultes afin de rappeler le souvenir d'un compatriote qui s'est élevé par son propre mérite,

par un patriotisme ardent ; c'est un exemple réconfortant comme celui que peut offrir la vie du colonel Séruzier.

Michaux, Antoine, est né à Courmont le 24 octobre 1770. A la suite d'études qu'il devait compléter plus tard, il entra à l'école d'application du génie, transférée depuis peu de Mézières à Metz. D'abord attaché à l'armée du Nord, il fut désigné pour l'expédition d'Égypte, puis envoyé en Hollande, en Espagne. A la Restauration, il conserva son grade de maréchal de camp et fut nommé directeur du génie à Grenoble, puis en Corse ; il fit ensuite partie, en 1823, du Comité de défense générale, et nommé inspecteur du corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Paris. Admis à la retraite en 1832, il se retira à Versailles, devint membre du conseil municipal et s'occupa activement de l'administration de cette ville. Michaux occupait ses loisirs à la rédaction de « l'Histoire de l'Expédition d'Égypte ». Il fut enlevé, par une mort imprévue, au commencement de l'année 1848.

SÉANCE DU 4 MAI 1897

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

M. Griolet (de Geer), promu titulaire, remercie de sa nomination. M. Baudoin — pour les œufs de Pâques de la Société, — fait don de l'histoire de Polybe, commentée par le chevalier de Folard, il en est rendu compte plus loin. — M. l'abbé Bahin, qui a reçu du R. P. Chérot (auteur d'une vie d'Anne de Caumont) les portraits photographiés du comte de Saint-Pol, d'Anne de Caumont et du duc de Fronsac, se fait un plaisir de les offrir à la Société qui, en retour, lui adresse ses plus sincères remerciements.

Ouvrages reçus depuis la dernière réunion :

1° *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques,* année 1896, 1re et 2e livraisons ;

2° *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 24e année, 1re livraison ;

3° *Correspondance historique et archéologique*, n° 10 ;

4° *Revue de l'Histoire des Religions*, 2 fascicules, tome XXXIV, n° 3, et tome XXXV, n° 1 ;

5° *Congrès Archéologique de France*, deux volumes, 60e session, à Abbeville ; 61e à Saintes et à La Rochelle ;

6° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 4e année, n° 3 ;

7° *Comité Archéologique de Senlis*, 3e série, tome Xe, année 1895 ;

8° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 111, avril 1897 ;

9° *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, tome 12e, années 1889-90-91-92-93-94-95 ;

10° *Société des Antiquaires de la Morinie ; les Chartes de l'abbaye de St-Bertin*, tome IVe, 1er fascicule ;

11° *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 3e livraison de 1897 ;

12° *Revue de Champagne et de Brie*, novembre et décembre 1896 ;

13° *L'Alliance française*, Bulletin n° 63 ;

14° *Smithsonian* Report 1894 ;

15° *L'émaillerie aux IIe et IIIe siècles ; Etudes sur d'anciens lieux de sépultures dans l'Aisne*, don de M. Pilloy ;

16° *Les portraits du comte de Saint-Pol, d'Anne de Caumont, du duc de Fronsac*, don de M. l'abbé Babin.

17° *Histoire de Polybe*, 6 vol. in-4° ornés de planches nombreuses. Don de M. Baudoin.

Des remerciements sont votés aux bienveillants donateurs.

M. Baudoin a trouvé que nous le remerciions trop à propos des ouvrages qu'il nous donne si généreusement pour notre bibliothèque et dont le compte rendu a été lu à la dernière séance. Comment, je vous le demande, ne pas témoigner notre reconnaissance ? Notre collègue, quoi qu'il en dise, ne peut être blessé de notre procédé ; notez que pour ce mois encore, — pour nos œufs de Pâques — nous devons le mettre à l'ordre du jour ; en effet, nous avons reçu, sous le couvert de l'anonyme — et c'est ainsi que nous parviendront ses futurs envois — un gros ballot comprenant en 6 vol. in-4°, « l'Histoire de Polybe... avec

un commentaire du chevalier de Folard (né à Avignon en 1669 mort en 1752) édition de 1727, avec planches nombreuses et un superbe portrait de Claude Le Blanc, ministre de la guerre, portrait gravé par Drevet, d'après Le Prieur.

Polybe né à Mégalopolis vers 205 avant J.-Ch. est un historien grec remarquable ; il s'est rendu célèbre par sa valeur, comme par son talent ; l'exactitude, le jugement l'impartialité sont les qualités qui le recommandent. Malheureusement son histoire est incomplète.

Mais admirez le génie du commentateur ! de Folard que l'on a surnommé le Végèce français (Végèce, écrivain militaire latin a écrit son ouvrage de *re militari* vers la fin du IVe siècle), Folard, dis-je, ne s'est pas contenté de commenter Polybe, il a grossi les œuvres de cet historien de ses propres travaux, avec préfaces interminables ; c'était, assure-t-on, un tacticien remarquable ; c'est aussi, vous le voyez, un éditeur habile. Son histoire de Polybe débute par un Traité de la Colonne, la manière de la former et de combattre dans cet ordre ; puis Traité de l'attaque et de la Défense des places des anciens ; Dissertation sur les Mines ; Dissertation sur la seconde guerre punique, joignez à cela de longues, très longues préfaces, des commentaires et des notes à perte de vue pour répondre aux attaques des détracteurs. Polybe, malgré son mérite incontestable est, pour ainsi dire noyé, dans les considérations présentées par de Folard qui a, de lui-même, baptisé son travail de « corps de science militaire où toutes les grandes portées de la guerre, soit pour l'offensive, soit pour la défensive, sont expliquées. démontrées et représentées en figures ».

La traduction du grec est de dom Vincent Thuillier, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur. L'adjonction du texte aurait pu se faire sans que les notes de M. le chevalier y perdissent beaucoup.

Vous pensez bien que, malgré l'interdiction et, en votre nom, j'ai remercié chaleureusement M. Baudoin.

Ce Polybe a été imprimé de 1727 a 1730 par J.-B. Lamesle, rue de la Vieille-Boucherie, près le pont Saint-Michel, á Paris, á la Minerve.

Plusieurs de ces volumes portent un *ex libris* aux armes de Alexis-Paul Michel, vicomte de Tillières qui doit être le fils ou le petit-fils du comte de Tillières, qui a laissé de si piquants mémoires sur la cour d'Angleterre et sur les rapports de Charles Ier avec sa femme la princesse Henriette-Marie, sœur de Louis XIII.

Ces mémoires ont été publiés par M. Hippeau, en 1862.

On ne peut trop recommander les Mémoires de la Commission de la Côte-d'Or (n° 9). Quel splendide ouvrage, texte et planches ! Il est permis d'être avare de ses publications quand elles ont un tel mérite.

Il y a un peu de tout dans le Smithsonian Report (n° 14); sciences physiques, sciences naturelles, anthropologie, photographie, géographie, planches et cartes bien exécutées, prestidigitation et, pour terminer, un article archéologique sur le rapprochement de certaines lignes architecturales du Temple de Thésée à Athènes et de la Maison carrée à Nîmes.

Un florin en or a été trouvé, il y a quelques années, à Etampes par Mlle Tabary, dans son jardin, au dessus de la mairie actuelle. Ce florin, au grand lis épanoui, porte la date de 1353 avec le mot *FRANCIE* et la légende *IOAFNES B* ou Saint-Jean-Baptiste debout ; il a été frappé au moment ou Jean-le-Bon battait monnaie de bon aloi, mais d'un poids inférieur aux monnaies similaires antérieures.

Le départ de M. de Larivière nous prive du compte rendu des séances de la Sorbonne pour la section d'histoire ; nous ne pouvons oublier avec quel brio, quel humour, notre aimable vice-président racontait ses impressions. Nous ne perdrons pas celui de votre secrétaire pour la section d'archéologie ; mais c'est loin d'être une compensation !

Après avoir rappelé les découvertes des habiles fouilleurs et les travaux de plusieurs archéologues en renom : MM. P. de la Croix, abbés Bonno, Brune, Pottier, Muller, Hamard, Bossebœuf, Gauthier, Musset, Eudes, Nicq, Vauvillé, de Verly, Pilloy, Marc-Werly, etc., votre délégué expose, particulièrement, les généreuses protestations de quelques membres du Congrès, des plus autorisés, des plus distingués contre l'indifférence que le gouvernement oppose aux réclamations les plus vives en faveur du maintien ou de la restauration des monuments historiques. L'émotion, un instant, est devenue générale, à tel point que l'on demandait que les membres du Comité se fissent eux-mêmes les interprètes de ces plaintes si légitimes. Il a fallu toute la sage prudence de M. de Barthélemy pour faire comprendre que le Comité, émanation du ministère, ne devait, ni ne pouvait s'ériger en détracteur des mesures prises ou à prendre par le gouvernement. M. de Saint-Arroman, chef du bureau des Travaux historiques, a indiqué, avec une grande bienveillance et un véritable à propos la marche à suivre pour favoriser l'heureux résultat de revendications qu'il trouve justes dans le fond, mais, certainement, un peu vives dans la forme. Nous verrons bien si l'on peut dire : Tout vient à point à qui sait attendre. Nous attendons...

———

SÉANCE DU 2 JUIN 1896

PRÉSIDENCE DE M. F. HENRIET

M. Vérette s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion. M. Loys Delteil a adressé au secrétaire, en même temps que le portrait gravé par lui de son regretté père, quelques notes pouvant permettre de préparer la biographie de notre ancien collègue. — La Société d'Emulation d'Abbevilie a fixé au 11 juillet prochain la séance solennelle destinée à célébrer le centenaire de sa fondation ; elle verrait avec plaisir que des membres de notre Société fussent délégués pour assister à cette fête. — La Société de numismatique et d'Archéologie de Montréal (Canada) demande l'échange de nos publications. Malgré tout l'intérêt, patriotique pour ainsi dire, que présenterait cet échange, puisque cette terre est restée française de cœur et de langage, il n'est pas possible de répondre favorablement à cette demande. — M. Liebbe, membre correspondant, qui vient d'assister,

ainsi que notre collègue M. Griolet de Geer, à la 64e session du Congrès archéologique de France, a rédigé un rapport dont il sera donné lecture à la prochaine séance. — M. l'abbé Marsaux, en faisant l'envoi de plusieurs opuscules, nous promet un compte-rendu du Congrès qui doit se tenir prochainement à Malines.

Ouvrages reçus dans le courant du mois de mai :

1° *Correspondance historique et archéologique* N° 41, 25 mai 1897;
2° *La Thiérache. — Société archéologique de l'arrondissement de Vervins*, tome seizième:
3° *Mémoires de la Société historique et archéologique de Beaune;* sixième série, tome VIe, année 1896:
4° *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie,* 181e livraison;
5° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* 4e livraison de 1897:
6° *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente,* année 1896;
7° *Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart,* tome 6, n° VI.
8° *Académie d'Hippone,* réunion du 31 mars 1897:
9° *Petits édifices historiques,* 5e année, n° 12, 60e de la collection; *Temple de Jupiter, Junon et Minerve, à Bougga (Tunisie),* 2e siècle; *Temple de Minerve, à Tebessa,* 3e siècle; *Architecture romaine d'Afrique;*
10° *Un historien russe. — Alexandre Brüchner,* par M. de Laurière (don);
11° *Variétés liturgiques. — La Rosière de Salency en 1774. — La Chasuble de Viry-Châtillon,* par M. le chanoine Marsaux (don).

Des remerciements sont votés aux bienveillants donateurs.

Le secrétaire donne lecture d'un extrait du procès-verbal de la séance du 8 avril dernier de la Société litté-

raire et historique de la Brie; M. Brepsant, membre de cette Société, principal du Collège de Meaux, « passe en revue les travaux de la Société de Château-Thierry, année 1895 et fait remarquer que plusieurs séances présentent un intérêt très vif; il cite notamment les notices de M. Fr. Henriet sur le tableau de Simon Vouet, dans l'église de Neuilly; le trésor artistique de l'Hôtel-Dieu; puis un petit procès à Neuilly; conférences sur La Fontaine; le château de Marigny, etc. »

On peut signaler : 1° dans la Correspondance historique, la savante argumentation de M. Anthyme Saint-Paul, dans sa réponse à M. Eugène Lefèvre-Portalis à propos de la date de plusieurs monuments dans Seine-et-Oise et l'Oise, notamment l'église de Morienval; 2° Dans la Société de Vervins, un Voyage — fort humoristique — en Thiérache au 17e siècle.

Qui ne connaissait Henri Pille, surtout parmi nous, ses compatriotes? Mais, le connaissait-on bien? Non, assurément; pour la plupart, c'était un personnage quasi-légendaire; on savait qu'il avait du talent, de l'originalité, que ses œuvres, comme peintre, comme illustrateur, étaient fort nombreuses, la plupart remarquables; on savait, de plus, qu'il habitait Montmartre, tout près de la « Butte », qu'il avait la réputation d'un bohême, d'un vrai paysan briard. Cependant, quelques-uns de ses tableaux : l'*Automne*, la *Messe à l'avant*, etc., l'avaient mis en relief.

Grâce à M. Henriet, on pourra dorénavant apprécier H. Pille à sa juste valeur. Si la partie anecdotique de la Notice fait revivre l'homme tel qu'il paraissait être, l'analyse critique de ses œuvres donnera à l'artiste le rang qu'il doit occuper, rang des plus honorables, assurément. M. Henriet a intimement connu Pille; il l'a suivi depuis ses débuts jusqu'à sa mort; pour lui, ce n'était pas seule-

ment un compatriote, c'était, malgré la différence bien accusée de la manière de vivre, un vrai camarade, auquel il a tenu à rendre la justice qu'il méritait. On ne pouvait, ce nous semble, mieux définir le talent et le caractère de H. Pille que ne l'a fait son aimable et savant biographe.

Le père de Pille, ancien pharmacien à Paris, s'était retiré de bonne heure à Essômes, son pays d'origine. « C'est dans ce gai vignoble que naquit Charles-Henri Pille, le 4 janvier 1844. Après quelques années passées à l'école d'Essômes, il passa au Collège de Château-Thierry d'où il rapportait invariablement des bulletins déplorables... M. Jacquinet, professeur de dessin, avait reconnu ses dispositions instinctives, et c'est d'après ses conseils que le jeune homme vint à Paris, avec ses parents, et entra en 1861 dans l'atelier de Barrias — il connut là un élève dont le souvenir m'est bien cher, G. Guillaumet, qui depuis... — A la vie commune avec la famille, succéda après des essais heureux, la vie isolée, puis le succès qui était bien dû à ce travailleur acharné, à ce chercheur consciencieux et infatigable.

« Après quelques jours de maladie, sans souffrance, presque sans agonie, Pille est mort à Paris le 4 mars dernier. »

Les applaudissements de l'Assemblée et ses félicitations à l'auteur, ont été la suite de la lecture de cette intéressante Notice.

Le secrétaire prononce l'allocution suivante : Messieurs, nous avons perdu un excellent confrère dans la personne de M. Delorme, décédé pour ainsi dire subitement, il y a quelques jours. M. Delorme faisait partie de notre Société depuis le mois de décembre 1864 — c'est-à-dire deux mois seulement après la fondation. Il nous a été mieux connu ces années dernières, car il nous a rendu de véritables services en acceptant d'être le trésorier de

nos modestes ressources et vous savez de quel zèle il était animé ; il a apporté aussi son contingent à nos travaux par diverses communications sur des familles disparues et notamment les Du Hald de Trugny. Sa parfaite connaissance de l'histoire de notre circonscription lui permettait de nous fournir les renseignements les plus utiles.

Nous unissons nos sincères regrets à ceux qu'a sussités la perte de cet excellent homme.

Tous, Messieurs nous avons appris, avec la plus pénible émotion, la catastrophe du Bazar de la Charité. Il est de notre devoir de rappeler que parmi les plus intéressantes victimes, se trouvent la mère et la femme de notre distingué collègue, M. Etienne Moreau-Nélaton. Nous nous associons à la douleur si poignante du père et des enfants ; nous offrons également nos sincères condoléances à notre vénérable président d'honneur, oncle et grand'oncle des victimes. Et voyez, Messieurs, quelle cruelle coïncidence ! la famille Moreau est, à juste titre, renommée par le bien qu'elle fait dans la ville de Fère et aux environs ; c'est au moment même où M. Etienne Moreau s'entendait avec les architectes pour la réfection de la belle tour du clocher de l'église de Fère — dont il devait acquitter la plus grande partie des frais — c'est à ce moment, dis-je, que sa mère et sa femme lui étaient enlevées d'une façon si tragique ! Puissent les sentiments que nous exprimons, au nom de notre Société, adoucir, s'il se peut, l'amertume d'une pareille douleur !

M. Georges Delorme, notaire à Fère-Champenoise (Marne), est élu, sur sa demande, membre titulaire. La Société, pour reconnaître les services rendus par M. Delorme, père, vote l'admission immédiate du fils.

La Société, pour reconnaître les bons offices de

M. E. Liebbe, membre correspondant, le nomme membre titulaire ; avis lui en sera donné.

Notre savant collègue, M. J. Maciet, vient d'être nommé, par arrêté ministériel du 14 courant, « membre de la Commission supérieure des expositions rétrospectives des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs » près l'Exposition Universelle de 1900. Nos félicitations au généreux amateur.

SÉANCE DU 6 JUILLET 1897

PRÉSIDENCE DE M. L. PETIT

M. Et. Moreau-Nélaton remercie la Société de la part qu'elle a prise au malheur qui vient de le frapper dans ses plus chères affections. — A la demande de M. le Sous-Préfet, le secrétaire a adressé le rapport sur les travaux de notre Compagnie depuis le mois de juillet 1896 jusqu'à ce jour; il a sollicité, comme il le fait chaque année, le maintien de l'allocation (200 fr.) votée par le Conseil général. — M. Marinier, de Fère-en-Tardenois, soumet un document relatif à la gruerie de Fère, il en est question plus loin; remerciements au bienveillant correspondant. — M. Griolet donne avis de son passage à Château-Thierry afin d'assister à la réunion et de faire procéder, à la suite, à la représentation par la photographie des membres présents, ce qui a lieu. — M. Liebbe remercie de sa nomination comme titulaire.

Ouvrages adressés par le Ministre ou par les Sociétés correspondantes :

1° Conseil général de l'Aisne, session d'avril 1897. — Rapport du Préfet. — Délibérations du Conseil;

2° *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, tome III et IV, années 1893 et 1894;

3° *Bulletin de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 24e année, 2e livraison ;

4° *Correspondance historique et archéologique n° 42*, 25 juin 1897;

5° *Société historique et archéologique de l'Orléanais*, n° 159;

6° *Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine*, tome XLVI, 1896;

7° *Annales de l'Académie de Macon*, 2e série, tome XII, 1895;

8° *Mémoires de la Société Eduenne*, tome 24e ;

9° *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Seine-Inférieure*, tome X, 2e livraison.

10° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 5e livraison, 1897;

11° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome XLV, 12e livraison ;

12° *Revue de Champagne et de Brie*, janvier 1897 ;

13° *Petits édifices historiques*, 1er n° de 1897 : Eglise d'Avioth (Meuse), XIIIe et XIVe siècle; Chapelle des Morts (la Recevresse XVe);

14° *Académie royale des Antiquités*, Stockholm, 1896.

Si j'avais, dit le secrétaire-rapporteur, un prix à décerner à celle des Sociétés dont les travaux sembleraient mériter cette faveur, je l'attribuerais, certainement, à la Société Eduenne. Ce qui justifierait même cette préférence, c'est la courtoisie avec laquelle la Société savante de Mâcon a parlé de la Société d'Autun, tout en rappelant que *Solutré* égale, pour ainsi-dire, en réputatien le *Mont Beuvray*.

Il y a des points d'histoire locale présentant un certain intérêt et restant; néanmoins, dans l'oubli, parce que les personnes qui détiennent les documents ne songent ni à

les communiquer, ni à les mettre en lumière. Cette réflexion ne vise point M. Marinier, de Fère-en-Tardenois, lequel, suivant l'exemple de son compatriote et ami M. Debarle, a mis entre les mains du secrétaire une pièce de 1787 : Nomination par Philippe d'Orléans, baron de Fère, de Nicolas-Joseph Marinier comme attaché à la Gruerie, de Fère. C'était une occasion de parler de la Gruerie, des Gruyers et du dernier baron de Fère qui, quelques années plus tard, se faisait appeler Philippe-Égalité. La Gruerie consistait en ce que nous appelons actuellement l'administration des Eaux-et-Forêts, des forêts surtout; elle constituait aussi les droits qu'avait le suzerain sur les bois de ses vassaux. M. Moulin, après avoir rappelé ces coutumes d'un temps passé, dit quelques mots sur le triste rôle joué pendant la Révolution, par Philippe-d'Orléans, dernier baron de Fère.

Le secrétaire n'ayant pas assisté au Congrès de Nîmes a pu, néanmoins, grâce au bienveillant concours de MM. de Marsy et Liebbe, présenter à la séance de ce jour un compte rendu qui sera inséré dans les Annales. Plus nombreux encore que les années précédentes étaient les adhérents dont les journées, comme on peut en juger, ont été bien employées. En effet, il s'agissait de visiter Nîmes, Uzès, Aigues-Mortes, Beaucaire, Tarascon, Arles, Saint-Gilles, Avignon, Pont d'Avignon, Villeneuve, Pont Saint-Esprit et Orange, sans compter l'excursion obligée au Pont-du-Gard et à plusieurs anciens châteaux. C'était beaucoup, et malgré l'active et intelligente direction, il devenait bien difficile de tout voir, de bien voir, d'autant plus que, en dehors des constructions romaines, gallo-romaines, médiévales, il ne fallait pas négliger les superbes musées épigraphiques, les monuments modernes, les collections diverses si riches en numismatique, en histoire naturelle, les fameux ponts et tant d'autres choses bien

faites pour solliciter la curiosité des excursionnistes. Chacun est revenu satisfait. Pour ceux qui n'ont pu prendre part à ces... fêtes... ils se promettent — comme celui qui trace ces lignes — de se dédommager l'année prochaine et de parcourir, avec le Congrès, les Ardennes, les bords de la Meuse, le Luxembourg.

Le Ministre avait délégué M. Ed. Le Blant, l'épigraphiste si distingué, ancien directeur de l'Ecole française à Rome, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pour assister aux réunions du Congrès de Nîmes. Aujourd'hui même, 5 juillet, notre Société apprenait avec le plus vif regret, la mort du savant auteur du Manuel d'Epigraphie chrétienne et des Inscriptions chrétiennes de la Gaule, antérieures au VIIIe siècle. M. Le Blant était né à Paris le 12 août 1818.

Fidèle à son habitude, la Société décide qu'un prix sera offert, à ses frais et en son nom, à l'élève du collège La Fontaine, que dans les classes supérieures, montre le plus d'aptitude, pour l'Histoire ou la Géographie ; elle charge le secrétaire du choix du volume qui sera remis à M. le Principal, en temps utile.

SÉANCE DU 3 AOUT 1897

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

M. Corneille, principal du Collège La Fontaine adresse ses remerciements pour le prix offert par la Société. — M. l'abbé Poquet, membre honoraire, communique le règlement du Collège, à la date de 1813. Ce document, avant d'être déposé aux archives, sera l'objet de curieuses réflexions qui seront présentées à la prochaine séance. — Un télégramme en retard : M. Griolet, retenu à Londres au Congrès des Sourds-Muets, avait adressé un télégramme de félicitations qui n'est arrivé qu'après la réunion.

Liste des ouvrages reçus depuis la dernière séance :

1° *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux Historiques et scientifiques,* année 1896, numéros 3 et 4 ;

2° *Revue de l'Histoire des Religions*, 18e année, tome xxxve, numéros 2 et 3;

3° *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, 24e année, 3e livraison ;

4° *Correspondance Historique et Archéologique*, n° 13, 25 juillet 1897 ;

5° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, mai-juin 1897, n° 4 ;

6° *Société Historique de Compiègne*, procès-verbaux, rapports de 1896 ;

7° *Société Historique de Compiègne*, l'Alimentation ; les Pâtissiers et les Bouchers ;

8° *Société Historique de Compiègne*, *Pièces rares relatives à l'Histoire de Compiègne* ; *le Camp de Compiègne de* 1739, par Scellier ;

9° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1896, numéros 2, 3, 4 ;

10° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie : Notice historique du canton de Bernoville ;*

11° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie : La Picardie historique et monumentale*, n° 4, cantons de Poix, de Villers-Bocage, de Boves ;

12° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Album archéologique*, 12e fascicule ;

13° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 6e livraison de 1897 ;

14° *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, tome XIXe, 1896 ;

15° *Revue de Champagne et de Brie*, février 1897 ;

16° *L'Alliance Française*, n° 61.

Les trois volumes de la Société de Compiègne nous présentent un véritable intérêt ; il s'agit, en effet, le plus souvent, dans les mémoires publiés, d'événements qui ont eu pour théâtre des localités voisines de notre circonscription.

En dehors de la note relative à un La Fontaine languedocien, nous relevons dans le volume de l'Académie de Nîmes, le discours d'ouverture du président, M. le pasteur Grotz : éducation et religion. Toutes les personnes qui se sont sérieusement occupées de l'éducation de la jeunesse applaudiront aux sages conseils donnés par M. Grotz au nom de l'avenir de notre France — nous sommes de ceux-là.

La Société des Antiquaires de Picardie continue sa publication illustrée, de grand luxe : la Picardie historique et monumentale. Nous n'avons rien à ajouter au bien que nous avons dit de ce splendide recueil. Le n° 4 que nous enregistrons aujourd'hui renferme la monographie de plusieurs monuments des cantons de Poix, Villers-Bocage, Boves ; notamment les églises de Poix, d'Agnières, de Contay, etc., des châteaux de Poix, de Saint-Gratien et de Boves. Il n'est pas surprenant que l'on trouve à Poix des souvenirs du Soissonnais ; en effet, Jean de Soissons a été seigneur de Poix et d'Arcy-Sainte-Restitue ; aussi une des statues qui décorent l'église est celle de Sainte-Restitue en souvenir de l'origine du seigneur.

A cet envoi est joint le 12e fascicule de l'Album archéologique renfermant sur papier teinté la description et la représentation par l'héliogravure : 1° d'une belle croix d'argent doré du XIIIe siècle dite *Croix du Paraclet* ; 2° de la châsse de Saint-Firmin, en bois de chêne recouvert de minces lames de métal, du commencement du XIIIe siècle. Cette châsse, travail allemand, a été donnée à Mgr de Salinis pour remplacer la châsse primitive toute en or et qui fut jetée au creuset, au moment de la Révolution avec tout le trésor d'orfévrerie de la cathédrale à laquelle appartiennent ces deux objets précieux.

Quel bel usage la Société de Picardie fait des abondantes ressources que le libéral M. Soyez met à sa disposition !

UN LA FONTAINE LANGUEDOCIEN

L'Académie de Nîmes publie, sous ce titre, dans ses mémoires de 1896, une savante notice de M. l'abbé Delfour, docteur ès lettres, professeur.

« Cette dénomination n'implique nullement une idée d'égalité entre le poète (M. Bigot, de Nîmes) et l'immortel

fabuliste qui est, par excellence, le poète national de la France ». M. Bigot qui professe un culte pour La Fontaine le traduit — je crois même que l'on peut dire, l'interprète, le paraphrase — avec amour et à sa façon préférant les *rachalans*, travailleurs de la terre, aux acteurs habituels du Bonhomme ; du reste, M. Bigot dit lui-même : « Je n'ai pas la prétention d'écrire une *langue*, mais le *patois* de ma ville natale, l'idiôme de nos travailleurs avec la rudesse de son harmonie.

Nous ne sommes pas ménagés, nous les archéologues, par le fabuliste nimois, dans son interprétation de la fable, non, de l'histoire de la Cigale et de la Fourmi ; notre patron lui-même est assez mal traité. Il est curieux de suivre M. Bigot dans ses récits ; Le Loup et la Cigogne ; la note à payer qu'approuve M. Delfour, me semble une singulière intervention. Dans le Lion malade, la politique a le grand rôle ; M. Bigot, protestant, représente l'élément cévenole, il reste gaulois — peut-être — plus que La Fontaine, goguenard, ayant souvent des réparties pleines de finesse, d'à-propos. Il flagelle l'hypocrisie, l'esprit d'intrigue, le charlatanisme, surtout, il glorifie le travail.

M. Bigot est mort en janvier 1897, c'était un allègre vieillard qui, marchand de vin dans la journée, venait taquiner la muse le soir ; honnête homme, bon patriote, français, cela va sans dire, mais savant Nimois et conteur populaire écouté.

UN GLORIEUX CENTENAIRE

Déjà quelques journaux ont rappelé que notre vénérable compatriote, M. Fr. Moreau, père, est entré depuis le 1er juillet dans sa centième année.

Notre Société s'associe de grand cœur aux éloges que l'on décerne, à juste titre, à M. Moreau, à sa famille. Un

événement tout récent a prouvé que la population sait être reconnaissante en prenant sa part du deuil qui frappait M. E. Moreau-Nélaton. Aujourd'hui elle s'unit aussi, nous pouvons l'assurer, aux félicitations qui s'adressent au glorieux vieillard. Ce n'est pas seulement la ville de Fère, c'est notre arrondissement, c'est le département, c'est la France savante qui saluent M. Fr. Moreau. Il ne s'est point contenté de faire du bien, de veiller aux intérêts qui lui étaient confiés quand il était conseiller général ; il s'est mis, alors que l'âge semblait l'inviter au repos, à une besogne toute nouvelle pour lui ; il a fouillé les nécropoles anciennes, il les a révélées, pourrions-nous dire. Il laissera la réputation d'un archéologue savant et généreux, en même temps qu'il a préparé un musée véritable, sous le nom de *Collection Caranda*. Quelques collections peuvent être plus riches en nombre, aucune, nous l'affirmons, ne peut avoir une importance locale aussi considérable ; c'est la vie ancienne de notre contrée que M. Fr. Moreau a ressuscitée, suivant le mot de Michelet.

Tous ceux qui, de près ou de loin, se sont occupés d'études, associent le nom de M. Fr. Moreau à celui de Caranda. Il appartenait à la modeste Société archéologique de notre ville, de présenter ses vœux sincères, ses hommages respectueux, sa profonde gratitude à son Président d'honneur.

N. — M. F. Moreau vient de faire don à la plupart des bibliothèques scolaires du canton de Fère d'un magnifique album offrant la reproduction avec légende explicative des plus intéressants objets que le savant archéologue a extraits du sein de la terre où la poussière de bien des siècles les recouvrait.

L'abondance des matières — c'est incontestablement plus vrai que la note habituelle des journaux — nous

détermine à remettre à la prochaine séance la notice de M. Moulin sur M. Delteil.

M. Maurice Henriet est présent, il a eu la bonne chance d'assister aux fêtes du centenaire de la fondation de la Société d'Emulation d'Abbeville et, en fidèle et aimable rapporteur, il nous donne lecture de ses impressions. Elles sont très bonnes ces impressions et viennent confirmer celles du Secrétaire sur le Congrès de 1893.

Dans la vaste salle de la halle aux toiles avait lieu l'exposition rétrospective des objets d'art ; beaucoup de monde et du beau monde ! congressistes nombreux, fonctionnaires, dames en toilettes fraîches et élégantes.

M, Henriet est jeune... cette remarque ne nous étonnera pas... Ce qui faisait l'intérêt de cette exhibition, ce n'était pas le nombre, mais la qualité des objets qui la composaient et avaient, en grande partie, un rapport direct avec l'histoire locale. La visite des monuments s'imposait, mais, cruelle déception ! Saint Wulfrau disparaissait derrière les immenses échafaudages élevés pour sa restauration. Heureusement, qu'il reste à visiter le Musée du Ponthieu, la belle bibliothèque, les collections de gravures des artistes abbevillois, les tapisseries, etc. Ne nous étonnons donc pas que notre bienveillant délégué ait regretté de n'avoir pas plus de temps à consacrer à l'examen approfondi de toutes les belles choses que l'on voit là-bas.

L'Assemblée a félicité M. Maurice Henriet de ce travail qui est renvoyé à la Commission des Annales.

M. Henriet, membre titulaire, ancien avoué à Paris, membre du Conseil général de l'Aisne, vient d'être nommé chevalier de La Légion d'honneur ; la Société lui adresse ses sincères félicitations.

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 1897

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

M. le Sous-Préfet donne avis que le Conseil général, sur la proposition de M. le Préfet, a voté, au cours de sa dernière session, le renouvellement de la subvention de 200 fr., allouée à la Société depuis plusieurs années. Des remerciements seront, à la diligence du secrétaire, adressés à M. le Préfet.

Ouvrages remis pour la Bibliothèque dans le mois d'août :

1° Fac-simile de la charte fausse de l'organisation de l'Andorre, sous Charlemagne, à ajouter au dernier volume du *Bulletin historique et philologique du Comité,* page 767 ;

2° Fac-simile d'une page d'un bréviaire ancien faisant partie de la bibliothèque de Roanne (même bulletin 1896).

3° *Correspondance historique et archéologique,* n° 41, 4e année, 25 août 1897 ;

4° *Catalogue historique et descriptif du Musée de Reims ;*

5° *Catalogue des imprimés du Cabinet de Reims* :

6° *Compte rendu,* par M. Jadart, des travaux de l'Académie de Reims ;

7° *Leçon d'ouverture d'un cours sur La Fontaine,* professé à la Faculté des lettres de Poitiers, par M. Louis Arnould. (Ces quatre derniers volumes ont été donnés par l'Académie de Reims, sur la bienveillante proposition de M. Jadart);

8° *Revue historique et archéologie du Maine*, tome 11, 1897 ;

9° *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 182e livraison ;

10° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* 7e livraison de 1897 ;

11° *Bulletin de Société Dunoise*, n° 112, juillet 1897 :

12° *Annales de la Société historique et archéologique du Gatinais*, 1er et 2e trimestres de 1897 ;

13° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur,* n° 9, 1896 :

14° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts de Rochechouart,* tome VII, n° 7 ;

15° *Société archéologique de Bordeaux*, tome XXI, deux fascicules;

La Société vote de sincères remerciements aux bienveillants donateurs. A la place d'un compte rendu sommaire, M. Moulin a préparé une note sur la thèse de M. Louis Arnould « de la vie actuelle de La Fontaine en France ».

Il faut une grande habileté, infiniment de tact, pour aborder les évènements contemporains sans froisser les opinions si diverses, sans réveiller parfois des souvenirs pénibles pour d'honorables familles. Cette habileté, ce tact, M. Corlieu les possède au premier chef. Ainsi, ayant à traiter cette question d'histoire quasi-actuelle : « les députés de Château-Thierry de 1789 à 1880 » il a su, tout en rendant justice aux plus méritants, ne rien négliger des évènements tristes ou heureux qui se sont succédé... J'allais dire des régimes.

Château-Thierry, à la réunion des États-Généraux, en 1789, avait envoyé comme députés du Tiers-État ; Pin-

trel de Louverny et François Harmand, avocat ; le clergé avait envoyé l'abbé Thirial, curé de Saint-Crépin — qui devait mourir si misérablement ; la noblesse avait nommé Graimbert de Belleau, dont l'arrière petit-fils et mort très récemment en Bavière. A l'Assemblée législative parurent successivement Fache, juge de paix et André Dupin. Le District de Château-Thierry était représenté au Conseil des Cinq Cents par Thomas Vasse, juge de paix. A la suite de la période de troubles révolutionnaires, à la suite de l'Empire succéda la Monarchie constitutionnelle ; nos représentants jouèrent un rôle qui leur assure la reconnaissance du pays ; le comte de Sade, Alphonse Paillet, le célèbre avocat, de Ladevèze. Puis de nos jours MM. de Tillancourt, Geoffroy de Villeneuve, Waddington. « Ici, dit en terminant M. Corlieu, mon rôle devient délicat ; je me borne à une simple chronologie, laissant à chacun la liberté de juger ceux qui ont été appelés à siéger au Corps législatif et qui furent : Lesguillier, Deville et Morlot. » On ne peut mieux finir.

Une notice était bien due à ce savant aimable, à ce collaborateur dévoué que fut M. Emile Delteil. Le secrétaire, qui entretenait avec lui les rapports les plus agréables, s'est chargé de ce soin ; l'Assemblée a écouté avec un grand intérêt les quelques pages qui ont été consacrées à notre collègue. M. Delteil qui est mort au mois de janvier dernier avait appartenu à notre Société pendant 28 ans. Sa passion pour La Fontaine « son patron » l'avait déterminé à rechercher et à rassembler, autant que possible, tous les travaux qui se rapportaient au prince des fabulistes. De tous les documents recueillis il avait composé un « Livre d'Or » comprenant 18 gros volumes in-folio renfermant plus de 20,000 pièces : documents, fables, notes, portraits, gravures, médailles, etc. La perte de cet homme de bien, de ce travailleur acharné a été vivement ressentie

non seulement par sa famille dont il était l'orgueil, mais aussi par tous ceux qui l'ont particulièrement connu.

Au nombre des ouvrages que nous devons à la bienveillance d'une voisine, l'Académie nationale de Reims, figurait un mince fascicule bien intéressant pour nous, cependant ; je veux parler de la thèse de M. Arnould sur la faveur universelle, populaire, dont jouit notre La Fontaine. M. Moulin a cru bon de présenter quelques observations sur ce travail, non pas pour contredire l'auteur quand il établit la grande popularité du fabuliste, mais, au contraire, pour l'appuyer et rappeler le mérite d'un littérateur, un peu oublié, qui a été professeur d'éloquence à la Sorbonne, M. Gerusez, et dont les travaux méritaient plus de faveur, plus de reconnaissance.

M. Briet, de Charly, qui s'occupe particulièrement d'études préhistoriques, présenté par MM. Corlieu et Léguillette, est nommé membre titulaire.

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 1897

PRÉSIDENCE DE M. F. HENRIET

Circulaire ministérielle relative à l'ouverture du trente-sixième Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, ouverture fixée au 12 avril 1898. « Le programme, œuvre du Comité, a quelques parties modifiées ou renouvelées ». — M. Corlieu donne quelques détails sur la biographie du député Harmand, né à Triaucourt (Meuse) en janvier 1747, décédé à Senlis, le 31 décembre 1821.

Ouvrages reçus depuis la dernière réunion :

1° *Bulletin du Comité des Sciences historiques.* Section des sciences économiques et sociales, année 1896 : *Liste de la collection des documents inédits sur l'histoire de France ;*

2° *Mémoires de la Société Académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube*, tome XXXIIIe, 3e série, 1896 ;

3° *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3e série, n° 1 ;

4° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 7e livraison de 1897 (supplément) ;

5° *Correspondance historique et archéologique*, n° 45, 25 septembre 1897 ;

6° *Revue de Champagne et de Brie* (deux numéros) mars et avril 1897 ;

7° *L'instinct des hyménoptères etc.*, par M. Ch. Ferton (don de l'auteur).

« Les morts vont vite » dit la légende. Ce mois de septembre a été marqué par deux pertes bien sensibles pour notre Société qui voit disparaître peu à peu ses membres fondateurs. Hier, M. Delorme ; aujourd'hui MM. Adolphe Varin et Harant. Au souvenir du premier M. Fr. Henriet a consacré quelques pages qui redisent ce que fut l'artiste, qui rappellent ce qu'a été, ce qu'est encore aujourd'hui cette admirable famille des Varin : générations de graveurs distingués, d'hommes simples, charmants, vivant d'une vie toute patriarcale. Au souvenir du deuxième qui fut un fonctionnaire plein de zèle, M. Josse, son ami, a retracé cette existence de travail, d'activité, de dévouement.

M. Josse a considéré M. Harant — qui fut son prédécesseur médiat — sous trois points de vue distincts : le fonctionnaire, l'archéologue, l'homme public. Né à Vesiud, près de Laon, en janvier 1819, M. Harant entra dans le service vicinal en 1838. Après avoir exercé les fonctions d'agent-voyer d'arrondissement à Vervins, il fut nommé à Château-Thierry, en 1861, poste qu'il ne devait plus quitter qu'à sa retraite en 1879. L'année suivante il était nommé chevalier de la Légion d'honneur. M. Harant fut l'un des membres fondateurs de la Société et fournit, grâce à ses connaissances spéciales, des renseignements précieux. C'est lui qui fit connaître, d'après les indications de M. Jolly, la nécropole de Caranda qui depuis.... c'est lui qui révéla l'existence d'Otmus, sous le plateau des Héris-

sons ; c'est lui qui dressa, d'une façon parfois peut-être un peu hasardée, le plan de l'ancienne voie romaine de Soissons à Troyes, faisant suite à celle de Sens à Senlis.

La collection que M. Harant a léguée à la Société comprend : une grande quantité d'échantillons de roches appartenant à divers terrains ; de nombreuses pièces paléontologiques : coquillages, os, dents, cornes de cerf, un beau fragment de défense d'éléphant fossile ; une série de silex taillés, haches, couteaux, grattoirs, etc.; quelques armes en fer, un lot de pièces de monnaies en cuivre et en bronze; plusieurs volumes sur la géologie et l'archéologie. L'Assemblée reconnaissante a voté des remerciements aux héritiers de notre regretté collègue.

L'étude de M. Fr. Henriet sur M. Adolphe Varin va être publiée telle qu'elle a été préparée pour la Société. Le Secrétaire se gardera donc bien d'analyser une notice que les parents et les amis du regretté graveur auront la satisfaction de lire *in extenso*. Voici simplement quelques notes biographiques.

M. Ad. Varin est né à Châlons-sur-Marne, en mai 1821 ; son aïeul, habile graveur, Charles-Nicolas Varin, habitait cette ville dont une rue porte le nom de sa famille ; son père Joseph Varin était professeur de dessin à l'Ecole des Arts-et-Métiers et donna aux siens les premières leçons de son art. A l'appel de leur oncle Labate qui habitait Paris, après avoir dirigé l'Ecole des Arts de Châlons, les deux aînés, Amédée et Adolphe, quittèrent leur ville natale (1833), et se firent inscrire à l'Ecole de dessin. Adolphe devint l'élève de Rouargue, graveur de vignettes apprécié des éditeurs. En 1843 (année de la mort de M. Varin père, Adolphe obtint au Salon une médaille à la suite de sa gravure des « Moissonneurs » de Léopold Robert. Il s'adonna ensuite à la gravure de dessins industriels, puis de portraits. Son œuvre est des plus considérables, Pour

nos Annales, M. Ad. Varin a gravé, 1870, la croix d'Etampes, face et revers et deux boucles de ceinturon mérovingiennes appartenant à M. de Puységur.

Comme son aîné, M, Ad. Varin a voulu mourir à Crouttes dans cette maison familiale qui rappelle pour nous, avec celui qui disparaît, le souvenir de M. Amédée Varin et les années de bonheur qu'y passa notre autre ami Delauney-Varin.

M. Henriet, de Chierry, est élu vice-président ; avis lui en sera donné par le Secrétaire.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1897

PRÉSIDENCE DE M. JULES HENRIET, VICE-PRÉSIDENT

M. J. Henriet, membre du Conseil général de l'Aisne, maire de Chierry, remercie chaleureusement ses collègues qui l'ont appelé à la vice-présidence et leur promet un concours dévoué. — M. Griolet de Geer fait déposer sur le bureau un exemplaire de la photographie qu'il a fait exécuter par M. Erhard et qui représente une partie des Membres assistant à la réunion du 6 juillet dernier. Remerciements à notre bienveillant collègue qui destine un exemplaire de cette photographie à M. Vérette, président, ainsi qu'aux membres qui ont posé devant l'objectif.

Liste des ouvrages reçus pour la Bibliothèque :

1° *Correspondance Historique et Archéologique,* n° 16, 25 octobre 1897 :

2° *Bulletin de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* 21e année, 4e et 5e livraisons ;

3° *Travaux de l'Académie Nationale de Reims,* 91e volumes ;

4° *Revue d'Ardenne et d'Argonne,* 1e année, n° 6 ;

5° *Alliance française* (vacances 1897), n° 65 ;

6° *Mémoires de la Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin français,* tome XIXe ;

7° *Annales de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais,* 3e trimestre de 1897 ;

8° *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de Langres,* deux fascicules : 15 mars et 1er octobre 1897 ;

9° *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne,* année 1896, 50e volume :

10° *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure,* tome xe, 3e livraison ;

11° Recueil des publications de la Société Havraise d'études diverses ; 63e année, quatre fascicules trimestriels ;

12° *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère,* 8e livraison de 1897 ;

13° *Mémoires de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers,* année 1894 ;

14e *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart,* tome VIIe, n° 3 ;

15° *Smithsonian* Report, 3 gros volumes reliés 1893-1894-1895.

Le Secrétaire se borne à recommander ces trois derniers ouvrages dont les deux premiers surtout sont particulièrement intéressants ; c'est une véritable encyclopédie où tout se rencontre ; où les illustrations le disputent au texte. L'année 1894 renferme des détails fort curieux sur les premiers modes ou procédés de transport des objets usuels, des personnes, des enfants, etc. Il y a là des spécimens étranges de paniers, de hottes, de nattes, de vases, etc. Un chapitre qui appelle particulièrement l'attention est celui qui traîte de la Swastika (l'emploi de la croix avant N. S.) et qu'il est bon de rapprocher de la thèse, déjà si documentée, de notre savant et regretté vice-président, M. de Vertus. (Annales 1873, page 139).

C'est à juste titre — je m'empresse de le reconnaître — que M. Fr. Henriet m'accuse d'avoir inscrit son nom à l'ordre du jour de cette séance sans l'avoir préalablement averti. Cette indiscrétion, si indiscrétion il y a, vous me l'avez, mes chers collègues, bien et dûment pardonnée. Vos applaudissements, en effet, ont donné à notre distingué collègue la preuve que « sa visite à une collection d'amateur » était une nouvelle page pleine d'humour et d'intérêt. Qui sait même si cet essai — j'emploie ce terme bien modeste pour ne pas blesser l'auteur — ne déterminera pas les détenteurs de collections à nous convier à examiner et à décrire leurs richesses ? Afin de me punir moi-même, je me promets *vere novo* de mettre le talent de M. Fr. Henriet à contribution.... Du reste, M. Ch. Depost ne doit pas se plaindre. Les plus belles pièces qu'il a recueillies ont été appréciées par des amateurs de grand mérite : M. Ed. Garnier, conservateur des collections céramiques de la Manufacture de Sèvres ; M. Dalligny, directeur du Journal des Arts, sans compter M. Fr. Henriet. Tout est donc pour le mieux et le petit musée de M. Depost n'a pu que gagner à cette visite. Signalons quelques pièces : un grand plat de Rouen, à décor bleu, de la fin du XVIIe siècle ; un plat de Nevers, de grand diamètre, à personnages chinois ; un autre, de même provenance, de forme ovale, à godrons ; une assiette à fleurs, de Marseille, de la fabrique d'Honoré Savy, à la fleur de lys ; une belle soupière ovale, en faïence du midi ; une autre à la tulipe, de même origine ; un saladier, genre Sinceny, richement décoré ; deux pots à cidre de Nevers en forme de personnages ; puis des assiettes de la Révolution, des bonbonnières, des miniatures, des gravures, des livres, des pendules, etc. Cette visite ne peut être qu'un encouragement précieux pour notre collègue M. Ch. Depost.

M. l'abbé Cornilus, qui a été curé de Mont-Saint-Père

pendant plus de 45 ans, a laissé des mémoires concernant la commune et la paroisse. A part une phraséologie parfois ampoulée, à part des appréciations parfois exagérées ou injustes, on peut y puiser bien des renseignements utiles. C'est ce que notre Société a l'intention de faire ; en séance, il a été donné lecture du chapitre relatif au fameux château de Mont-Saint-Père.

M. Cornilus n'a pas vu le château, détruit peu après 1820 ; lui-même n'ayant été nommé curé qu'en 1829. Il rappelle qu'on le baptisait plaisamment de « Château des immortels » parce qu'aucun des propriétaires n'y finit ses jours. Il avait été fondé vers la fin du XVIe siècle, sans doute ; rien n'est précis à ce sujet ; le nom même du fondateur reste inconnu. Voici les noms des propriétaires : 1680, M. Laurent Dujour ; 1710, M. Jacques ; 1730, le fameux munitionnaire Paris Duvernay chez lequel descendit Stanislas, roi de Pologne ; 1750, M. Marquet, son gendre, homme fastueux qui « poussa la prodigalité jusqu'à la folie » ; 1779, M. de Faventine, fermier général ; 1782, M. de Saint-James, neveu du précédent, qui fit construire à Neuilly, près Paris, une demeure magnifique qui porte son nom ; après avoir fait de grands frais au château, il le vendit, 1789, à Madame de Bussy, femme distinguée et charitable qui périt sur l'échafaud en mai 1794. Sa nièce Madame de Bastard habita ce domaine peu de temps avec son mari ; elle le revendit en 1820 à M. de la Peyrière, receveur général de la Seine, qui, ruiné par des dépenses excessives et des coups de bourse, le céda, à l'instigation des affiliés à la *bande noire*. Ce château fut démoli, dépécé ! le parc et les jardins morcelés ; il n'en reste que des vestiges qui ne rappellent guère sa splendeur d'antan. La chapelle, au dire des anciens habitants, le disputait par sa richesse intérieure, par son style, aux chapelles de Versailles et des Tuileries.

Le domaine s'ouvrait par une belle grille sur une place

semi-circulaire, devenue la place publique de Mont-Saint-Père. Diverses constructions régnaient à gauche et à droite, deux pavillons subsistent encore et servent de maisons particulières. A cinquante mètres de l'entrée, à la suite d'une belle avenue se présentait le château.

« Cet édifice en pierres de taille avait deux étages au dessus du rez-de-chaussée ; sa hauteur était d'environ 20 mètres depuis le sol jusqu'à un petit pavillon placé sur le faîte et dont la partie supérieure formait un plateau de trois mètres sur lequel on pouvait se promener. La façade du midi présentait une longueur de quarante-huit mètres non compris les deux rotondes attenantes à chaque extrémité. Ces deux rotondes étaient terminées en dôme. Le balcon du Midi et le perron du Nord, avec les élégantes colonnes qui leur servaient d'appui étaient une des grandes beautés de cet édifice. Chacune des rotondes avait quarante-cinq mètres de circonférence à l'intérieur ; celle de l'Est servait de salle de musique ; celle de l'Ouest était la chapelle. » Quoi qu'il en soit de la disparition du château, le village de Mont-Saint-Père, reste un séjour coquet, comptant nombre de belles maisons bourgeoises et une population intelligente et aisée.

M. Pigalle, conseiller de gouvernement à Alger, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur. Nos sincères félicitations à ce distingué fonctionnaire qui depuis 1879 fait partie de notre Société, à titre de Membre correspondant.

M. P. Dubourg. commissaire-priseur, présenté par MM. Josse et Henriet, est élu Membre titulaire. Souhaitons que son concours soit aussi utile à notre Société que l'a été celui de l'un de ces prédécesseurs, le regretté M. Rollet.

Le théâtre de Château-Thierry, rue La Fontaine, a disparu. Personne ne s'en plaindra... Personne? à moins que ce ne soit quelque collégien qui a été appelé à y recueillir des lauriers universitaires. En son lieu et place, on aménage un établissement de loueur de voitures.

En démolissant la hideuse façade qui était sur la rue, on a retrouvé une ancienne porte plein-cintre dont la voussure était ornée de dessins gracieux ; fleurs, arabesques, personnages. Ces sculptures remontant à la Renaissance ont trouvé place dans le modeste musée lapidaire de la Société. Mais, que pouvait bien être cette antique demeure? Pourquoi ces ornements sculptés? A la prochaine séance, espérons qu'il nous sera possible de répondre à ces questions.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1897

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, VICE-PRÉSIDENT

A l'ouverture de la séance, M. le président Henriet après avoir exprimé les regrets de la Société et ses regrets personnels à propos de la mort du vénéré M. Vérette, dont les obsèques ont eu lieu hier, au milieu d'une affluence considérable, lève la séance en signe de deuil. Chaque membre présent s'est associé aux sentiments exprimés par l'honorable président, ancien élève de M. Vérette, et aux paroles qu'a ajoutées le Secrétaire, ami particulier du défunt.

La séance a été reprise ultérieurement.

Le Secrétaire donne lecture de la circulaire ministérielle du 6 décembre confirmant l'ouverture du Congrès de la Sorbonne le mardi 12 avril. Les délégués devront

être désignés pour le 30 janvier 1898, dernier délai. — M. Renaud s'excuse, sur son état de santé, de n'avoir pu, la veille, assister aux obsèques de M. Vérette et de ne pouvoir aujourd'hui même être des nôtres. — M. Dubourg, élu titulaire, remercie de sa nomination, — M. Minouflet, de Romeny, met la dernière main à un travail d'ensemble sur les monnaies gauloises recueillies dans l'arrondissement ; cette étude lui a été demandée par MM. An. de Barthélemy et Babelon pour être communiquée au prochain Congrès de la Sorbonne.

Liste des ouvrages reçus pour la bibliothèque :

1° *Bulletin du Comité des Trucaux Historiques et Scientifiques*, section des Sciences économiques et sociales, travaux lus au Congrès de la Sorbonne en 1897 ;

2° *Correspondance Historique et Archéologique*, n° 47 ;

3° *Mémoires de la Société d'Histoire, d'Archéologie et de littérature de Beaune (Côte-d'Or)*, année 1896 ;

4° *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, tome XXIVe, année 1897 ;

5° *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 1897, neuvième livraison ;

6° *Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers*, tome XXVe-XXVIe, en un volume :

7° *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques et Archéologiques de Draguignan*, tome XXe, 1894-1895 ;

8° *Revue de Champagne et de Brie*, 5e et 6e livraisons réunis, mai-juin 1897 ;

9° Petits édifices historiques, 1e numéro de 1897 : *Palais épiscopal d'Angers, fin du XIe siècle.*

Le Congrès de Malines. Avec sa science et son bon vouloir accoutumés, M. le chanoine Marsaux nous entretient du Congrès qui s'est tenu à Malines du 9 au 12 août. « Mieux vaut tard que jamais » dit le spirituel narrateur. Une question passionne fort nos voisins, c'est celle de

l'achèvement de la tour de la cathédrale Saint-Rombaud. Si le plan projeté se réalisait, la flèche serait la plus haute de la chrétienté — savez-vous ? — elle mesurerait une altitude de 168 mètres. Les autres églises, intéressantes également, ont été l'objet d'une visite attentive : Saint-Jean, avec le fameux triptyque de Rubens » l'Adoration des Mages » (sujet traité treize fois par le grand artiste) ; Notre-Dame où l'on peut admirer « la Pêche miraculeuse » de Rubens ; Notre-Dame d'Hanswich, reconstruite de 1663 à 1678, depuis longtemps pélerinage célèbre et fréquenté ; le Béguinage, moins important, néanmoins, que celui de Gand ; la statue et le Palais de Marguerite d'Autriche, devenu le Palais de Justice, etc. Pour qui connaît le goût de l'auteur, on peut assurer que la fabrication, ancienne et moderne, des fameuses dentelles de Malines, a été l'occasion d'une étude sérieuse, ainsi que la description des objets précieux et des broderies anciennes qui sont assez fréquents dans les musées et les églises.

La Fontaine et les artistes de son temps. — Nous nous contentons aujourd'hui de donner un court aperçu de cette thèse magistrale de M. G. Lafenestre, thèse que nous sommes autorisé à nous approprier. « De tout temps, dit le savant membre de l'Institut, les poètes ont aimé les arts et frayé avec les artistes. Ne sont-ils pas eux-mêmes des artistes ? *Ut pictura poesis*, a dit Horace ». Déjà même avant qu'il n'eût été témoin des fastueuses dépenses du surintendant Fouquet qui peuplait ses châteaux de chefs-d'œuvre des plus grands artistes, notre La Fontaine avait révélé son goût. Son compère Maucroix n'était-il pas l'ami et le correspondant de Poussin ? Dans ses lettres, alors que les splendeurs de Vaux, de Saint-Mandé le charment, quel sens sincère et profond ne témoigne-t-il pas ? Il comprend et il décrit : l'Horticulture, l'Architecture, la Peinture ne semblent point avoir de secrets pour

lui. Nous pourrons même, comme l'avait tenté le regretté M. Hachette, démontrer qu'il était un archéologue passionné Combien nous devons, par conséquent, nous applaudir d'avoir transformé sa maison natale en une ruche d'amis de l'histoire et des monuments !

TRAVAUX ET RAPPORTS

PRÉSENTÉS

AUX SÉANCES DE L'ANNÉE 1897

RAPPORT

Sur les Travaux de la Société

EN 1896

Mes chers Collègues, quand le même rapporteur est chargé, chaque année, du même travail, n'y a-t-il pas tout lieu de craindre que cette perpétuité de même « besogne » ne finisse par engendrer la monotonie? Mes devanciers, MM. Hachette et Barbey ont échappé à cette contrainte ; la souplesse de leur talent, leur facilité remarquable leur ont permis de traiter, dans une forme nouvelle, des sujets qui semblaient être les mêmes. Je sens mon infériorité et je m'en afflige pour vous.

Quoi qu'il en soit, ce nouveau rapport justifie le mot « confiance » par lequel je veux le commencer — pardonnez-moi mon optimisme — Oui, je désirerais faire passer dans l'esprit de ceux qui lisent nos Annales, de tous ceux qui, s'attachant à nos modestes travaux, nous portent un intérêt réel, la légitime confiance que peuvent nous inspirer et l'ensemble des mémoires que je vais analyser et le recrutement toujours facile, toujours prospère de notre Compagnie. Je me plais aussi à rappeler que chez nos juges « MM. les Membres du Comité des Sociétés savantes, de même que parmi nos doctes et

aimables confrères des Sociétés les plus justement prisées, on nous témoigne beaucoup de sympathie, on nous prodigue des encouragements que nous pouvons croire sincères. Votre secrétaire se trouve assez souvent, vous le savez, en rapport avec des collègues étrangers à nos études locales et partout il recueille cette favorable impression qu'il se fait un devoir et un grand plaisir de vous transmettre.

Ab Jove principium... C'est-à-dire commençons par Jean La Fontaine ; il en a été encore question et c'était tout naturel, le sujet est inépuisable. Vous le reconnaîtrez quand je vous donnerai connaissance de la thèse que prépare M. Salesse sur la « philosophie des fables de la Fontaine ». Je crains, entre nous, qu'il n'arrive pas bon premier dans cette lutte. Pour cette fois, nous avons publié un fragment fort intéressant de M. G. Lafenestre sur notre poète. Nos auteurs actuels les plus estimés : Sully-Prudhomme, Alphonse Daudet, André Theuriet (le nouvel académicien), François Coppée, etc. « sont tout imprégnés de l'esprit de La Fontaine et ce n'est point leur faire injure de leur dire qu'ils sont les petits-fils du Bonhomme, comme ceux qui demeurent dans la tradition nationale, qui conservent le goût de la composition expressive, du sentiment naturel et sain, l'amour de la pensée nette, de l'expression claire, du langage simple, pittoresque, vivant ».

Les « amis de La Fontaine » Maucroix et Pintrel ont trouvé un historien, je dirai mieux, un panégyriste dans notre érudit collaborateur, M. Salesse. Ces deux études (je me suis déjà servi du mot thèse pour caractériser les travaux critiques de M. Salesse) sont du plus grand intérêt. Maucroix, comme l'assure notre collègue, malgré les travaux de huit commentateurs, la plupart d'un mérite

réel, était insuffisamment connu ; à l'aide de documents inédits, M. Salesse a pu faire ressortir le talent et le caractère du caustique chanoine. Quant à Pintrel, qu'aurait suffi à illustrer sa belle traduction des « Lettres à Lucilius, de Sénèque », M. Salesse a recueilli bien des notes éparses, il les a mises en lumière et a restitué à ce savant magistrat-traducteur sa véritable origine. Pierre Pintrel, le plus célèbre d'une nombreuse et honorable famille, appartenait à notre contrée — ce qu'ignorait le savant M. Désiré Nisard qui le faisait originaire de Reims. — Les Pintrel ont joué, au siècle dernier, un rôle important dans notre ville ; ils ont occupé successivement les plus hautes charges de l'administration et de la justice ; ils étaient seigneurs de Villeneuve, Monthoury, Louverny, les Biez, etc.

A plusieurs reprises, une invitation a été faite à notre Société à l'effet d'obtenir des renseignements généalogiques sur des familles qui ont disparu de notre contrée ou, du moins, sont devenues inconnues. Ainsi, l'an dernier, il s'agissait de la famille Gaillard ou de Gaillard. Cette année, M. Delorme a bien voulu s'occuper de recherches concernant la famille du Hald, de Trugny ; grâce à l'obligeance de notre collègue, M. Carré, maire d'Epieds, il a été possible de recueillir bien des renseignements. On aurait pu croire de prime-abord, que les recherches faites sur la famille Balhan, à la demande de M. René de Dumast, de Nancy, dont le beau-père est un descendant de notre fameux Balhan, on aurait pu croire, dis-je, que ces recherches seraient couronnées de succès ; il n'en est rien ; elles n'auront point été inutiles et M. Delorme nous a donné un premier résultat que des soins postérieurs viendront sans doute compléter.

A côté de La Fontaine et de ses amis, il y a dans nos

Annales une belle place pour Racine ; aussi accueillons-nous toujours avec le plus grand plaisir tout ce qui se rapporte à l'immortel auteur de Phèdre et d'Athalie. M. Maurice Henriet — qui nous a donné en 1887 une étude si remarquée sur *Racine écolier* — nous fournit aujourd'hui un mémoire des plus curieux sur « la fortune immobilière de Racine ».

Les fonctions que M. M. Henriet a exercées durant plusieurs années à Clermont (Oise), l'ont mis à même de faire des recherches sur l'un des biens ruraux, non loin de Clermont, dont était propriétaire Catherine Romanet, femme du poète. Notre collègue a tracé de cette épouse, modeste, résignée, douce, de cette mère tendre et dévouée, un délicieux portrait que j'ai cru devoir mettre en relief dans le compte rendu de nos Annales. C'est une belle page que l'auteur vient d'ajouter à son œuvre.

Plus humoristique est « le petit voyage autour d'un autographe » de M. Fr. Henriet. Cet autographe, vous le savez, émanait de notre compatriote Arsène Houssaye, l'auteur du 41e fauteuil à l'Académie, qui recommandait à M. de Niewerkerke, un jeune peintre, Alizard sans doute, auteur du portrait de Marie Garcia. Lettre peut-être bien un peu gauloise, dans la forme, mais pleine d'esprit et de cœur.

Les bonnes religieuses Augustines ont vivement regretté leur vieil Hôtel-Dieu où leur dévouement s'était exercé si longtemps ; M. Fr. Henriet s'est fait leur interprète ; il a reconnu, néanmoins, que, le culte du souvenir excepté, le nouvel établissement réalise, à peu près, tous les progrès actuels et répond aux nécessités du service hospitalier.

Quand à l'aspect, n'était ce malheureux campanile (vrai pigeonnier) il serait irréprochable ; somme toute, le

monument, ce me semble, fait bonne figure parmi ceux dont notre charmante cité s'honore. M. Corlieu, d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale, a relevé la longue procédure entre le duc de Bouillon (1655) et l'Etat pour la nomination d'une prieure à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry.

Dans sa monographie du collège de Château-Thierry, M. Corlieu a su rendre justice à tous les fonctionnaires utiles ; il a oublié un régent des classes primaires, un de ceux qui ont rendu les services les plus signalés à l'établissement et aux familles. Je veux parler de M. Joseph Périn, lequel, pendant près de 28 ans a rempli sa tâche avec zèle, dévouement et abnégation. Sa perte prématurée a été vivement ressentie par tous ses élèves et leurs parents. C'est à M. Delorme que nous devons ce chapitre additionnel qui est, vous le reconnaîtrez, un acte de réparation.

Malgré ses 98 ans, qu'il porte avec une vaillantise exceptionnelle, M. Fr. Moreau, notre président d'honneur, ne consent point à arrêter ses travaux. Il a cessé de fouiller, il lui a semblé, néanmoins, que tout n'était pas fini et qu'il lui fallait classer et reproduire. Aussi a-t-il successivement fait paraître deux recueils : Catalogue des objets d'antiquité de la collection Caranda, avec description sommaire ; puis : Petit Album de cette même collection, reproduisant les meilleurs dessins qui illustrent les précédents albums. Nos amis les Varin et Delauney y figurent en bon rang.

Près de l'église Saint-Crépin et, par conséquent, le long de l'ancienne voie romaine de Troyes à Saint-Quentin, dans le jardin de la maison Saint-Raymond, M. Vielle a trouvé de nombreux fragments de poterie cinéraire gallo-

romaine. Il y avait donc là un cimetière, non loin d'Otmus, et avant la construction du château de Thierry IV. Du reste, vous vous rappelez, Messieurs, que diverses sépultures ont été trouvées, ces années dernières, au dessous du mamelon où était situé Otmus, dans le haut du jardin Bienvenu.

Un autre correspondant — dont les travaux sur les temps préhistoriques sont très appréciés, M. l'abbé Bonno, de la Société archéologique de Provins, nous a permis de tirer parti de l'une de ses dernières études. M. Bonno vient de publier » le département de Seine-et-Marne au point de vue anthropologique ». Nous en avons extrait le chapitre intitulé « le plateau de Cocherel » où il est question de localités appartenant à notre circonscription.

Si vous le voulez bien, je ne ferai que mentionner les comptes rendus de votre Secrétaire sur les Congrès de la Sorbonne et celui de Morlaix-Brest, non pas que je croie inutile de vous entretenir de ce qui se dit ou se passe dans ces Congrès, mais parce que une analyse de ces comptes rendus ne me semble pas nécessaire. J'en excepterai, cependant, le mémoire de M. l'abbé Marsaux sur le Congrès de Gand. Avec la grande compétence que nous lui avons déjà reconnue, M. Marsaux nous parle des monuments, des musées qui ont été visités : le Château de Gérard-le-Diable, l'Hôtel-de-Ville, le Beffroi, Saint-Bavon, Saint-Nicolas, Saint-Jacques, etc. Ce sont surtout les objets qui constituent des trésors artistiques de la plus grande valeur que le savant abbé nous révèle : châsses, vases sacrés, ornements sacerdotaux, etc. Nous espérons que, malgré son changement de situation, notre aimable et laborieux correspondant continuera à nous donner des preuves de sa bonne volonté.

Je n'ai garde d'oublier « le Prieuré royal du Charme ».

La préparation de cette notice m'a donné quelque peine, il me fallait, en effet, condenser les renseignements recueillis dans l'histoire de M. de Vertus et dans les Antiquités du diocèse de M. l'abbé Pécheur, cependant, il ne répond pas à ce que j'aurais désiré. Il a été impossible de retrouver les documents qui auraient pu permettre de suivre la filiation des dames-prieures, de relater les faits intérieurs; le nécrologe également fait défaut; malgré des recherches multipliées, rien n'a pu être retrouvé. Je me trompe; il reste le fameux Album des possessions dressé par l'ingénieur-géographe Didier, dessiné par Lorinet en 1785. Cet album qui appartient à M. Josse, a été gracieusement mis à ma disposition; il a été facile d'établir quelle était la fortune immobilière du couvent à l'époque de la Révolution, de relever les noms des familles des fermiers dont les descendants habitent encore la contrée.

Pour être à peu près complet, ce Rapport doit mentionner certains hors d'œuvre qui ont donné à nos séances un attrait particulier. Au mois de février avait lieu l'inauguration de la mairie du Xe arrondissement. Un vrai chef-d'œuvre d'architecture renaissance et qui a valu à notre collègue, M. Rouyer, avec les félicitations universelles, une distinction bien méritée: la croix de la Légion d'honneur.

Ne convient-il pas aussi de signaler les lectures faites par notre *savant* collègue et ami, M. de Larivière, — nous pouvons bien lui donner aujourd'hui cette épithète que justifient ses travaux historiques et qui ne peut blesser sa modestie, puisque nous avons le regret de le voir s'éloigner? — Je me hâte d'ajouter que, quoique absent, M. de Larivière restera attaché à notre Compagnie qui a pour lui autant d'estime que de sympathie et que, parfois peut-être, si nous n'avons plus la satisfaction d'entendre

cet excellent diseur, nous aurons l'insuffisante ressource de pouvoir lire les extraits qu'il nous signalera. Des diverses communications de l'histoire de Catherine II, je ne veux retenir que le dernier épisode : le comte Bobrinski. Vous avez encore présentes à la mémoire les singulières aventures de ce fils naturel de la grande impératrice ; c'est un vrai roman dont les chapitres sembleraient inspirés par la fertile imagination d'un Alexandre Dumas, d'un Ponson du Terrail ; mais aussi, quelle mère que Catherine ! quelle éducation et quelle surveillance *de loin données* à ce jeune prince !

Nous avons eu à déplorer la mort de plusieurs des nôtres ! M. Encelain, qui avait pris rang dès le début de la Société, nous a été bien utile au moment de la Souscription pour le rachat de la maison La Fontaine, il nous a laissé peu de travaux, mais combien sérieux, combien remarquables ! C'est un excellent collègue que nous avons perdu trop tôt et votre secrétaire y a perdu un véritable ami. M. le sénateur Benoist, membre honoraire, président de la Société de Meaux, infatigable historien local, a été enlevé par une mort imprévue, ainsi qu'un archéologue de premier ordre, M. Louis Courajod, conservateur au Musée du Louvre et professeur à l'école du Louvre, de l'histoire de la sculpture française. Ce savant avait pour notre modeste Académie une vive sympathie qu'il a manifestée à diverses reprises. Permettez-moi de vous recommander, Messieurs, la lecture des articles que lui ont consacrés dans la *Revue de Champagne*, ses amis : MM. Ant. Héron de Villefosse (de l'Institut), et André Michel, son successeur au Musée du Louvre. Monseigneur Laferrière, évêque de Constantine, n'appartenait point à notre Société, il est vrai, mais n'appartenait-il pas à la science archéologique dont il a été l'un des représentants les plus autorisés ? Son frère, que nous avons l'avantage

de compter parmi nous, voudra bien accueillir cette nouvelle preuve de notre sympathique confraternité. Nos regrets, du reste, viennent s'ajouter à ceux, non seulement de l'Eglise de France qui perd en Monseigneur Laferrière un prélat des plus distingués, mais encore à ceux de la France savante.

Deux noms viennent encore s'ajouter à cette funèbre liste : MM. de Montesquiou et de Graimbert. Dès l'année 1868, le premier faisait partie de notre Société, à laquelle il portait un vif intérêt. Vous savez, MM. quel a été le rôle patriotique de M. de Montesquiou, pendant et après la funeste guerre de 1870. Sa mission accomplie il s'est retiré à Longpont où il n'a cessé de faire le plus grand bien. M. de Graimbert, par son origine, appartenait à notre circonscription ; le fief de Belleau a été longtemps la propriété de sa famille qui en portait le nom : Graimbert de Belleau. La mort a surpris cet excellent homme avant qu'il ait pu réaliser le projet qu'il caressait et dont il m'a souvent parlé ; redevenir Français et habiter Château-Thierry avec sa jeune famille. Nos collections se sont enrichies des plans, dessins, albums, que M. de Graimbert père, avait composés et que nous devons à la libéralité de son fils.

Ce tribut payé à ceux qui ne sont plus, il nous reste l'agréable mission de féliciter nos collègues nouveau-venus, j'allais dire de nous féliciter de leur adhésion ; nous sommes heureux, en effet, de voir nos rangs s'élargir, de compter comme nôtres des personnes que recommandent leur situation et leurs capacités. A ce titre, j'enregistre bien volontiers comme titulaires MM. Leboime, Henriet, conseiller général, docteur Latour, ces deux derniers correspondants depuis plus de 25 ans et le comte de Montesquiou qui a accepté si gracieusement de succéder parmi nous à son bien regretté père. Comme correspondants, des ingénieurs comme MM. Kintzel, Gaildry, Ri-

boulot ; des notaires comme MM. Dumoulin, Frémont et Lesage ; un ancien professeur d'agriculture M. Briant ; undocteur-médecin, M. Mercier, de Neuilly-Saint-Front, et deux entrepreneurs bien connus MM. Gabiot père, et Marlaud.

Voilà un bilan qui paraîtrait bien favorable, si notre sévère trésorier n'ajoutait — *in petto* ; — ce sont surtout des titulaires qu'il nous faudrait afin que notre budget financier nous donne toute satisfaction ; donc, MM. les correspondants, devenez des titulaires... il nous faut des titulaires. Il est vrai que nous en conservons un dont la confiance nous honore, ce qui nous est une preuve, mes chers Collègues, que nous continuons une œuvre bonne et utile et que par là nous continuons aussi à être dignes de l'estime et de la sympathie qu'on nous témoigne.

MOULIN.

TRANSACTION

Concernant les Habitants de Fère-en-Tardenois

Du 3 Juin 1552

Ce document a, sans contredit, un véritable intérêt local ; nous le devons à la bienveillance de M. Debarle, de Fère. Avant de l'insérer *in-extenso* dans nos Annales, il nous a paru utile de le faire précéder d'un court exposé.

Le conflit qui s'était élevé entre les manants et le Seigneur de Fère, avait une certaine importance, puisqu'il ne s'agissait rien moins que de la liberté d'acheter ou de vendre des grains, sans acquitter les droits seigneuriaux. Dans cette transaction le titre de *ville* est donné à Fère, titre accolé à celui de bourg, rappelant une plus modeste origine. Il y est dit aussi que la *halle* venait d'être édifiée au lieu dit la *Bruyère*. On avait longtemps discuté sur la date de fondation de cette halle que l'on faisait généralement remonter à une époque plus reculée.

Une autre remarque qu'il est bon de consigner, c'est la singulière coutume — qui doit être absolument locale — ainsi établie :

« Lesdits habitants seront tenus de payer le droit de minage et mesurage tel et semblable que le paient les marchands forains qui, en raison d'une *écuelle* par chacune mine, les seize écuelles faisant le pichet, de tous grains qu'ils vendront en la halle et marché du dit Fère. »

Le Seigneur de Fère était alors « très haut et puissant Seigneur, messire Anne duc de Montmorency, chevalier de l'ordre du Roi, pair et connétable de France, baron et seigneur de Fère-en-Tardenois » lequel placé à la tête des armées royales avait passé procuration à sa femme Madeleine de Savoie, nièce de Louise de Savoie, mère de François Ier.

C'est par son mariage que Anne de Montmorency — le Fabius français — était devenu seigneur de Fère : c'est lui qui éleva cette fameuse galerie dont il reste encore de précieux vestiges. Ses talents militaires l'ont rendu célèbre, malheureusement, il a terni sa réputation par sa dureté à l'égard des calvinistes et la rigueur de son administration. Il fut fait prisonnier à la bataille de Dreux, 1562 ; devenu libre, il reprit le Havre aux Anglais, 1563 : il fut tué à la bataille de Saint-Denis, en 1567.

Le Secrétaire,

MOULIN.

Coppie (sic) de la transaction

Du 3 Juin 1552

A tous ceux qui ces presentes lettres verront, Charles Godet licenciés es loix, doyen chanoine de Chalons sei-

N. — Sauf plus complets renseignements ultérieurs :

« Il y avait un droit d'écuelle qui se prélevait sur les matières sèches (grains) provenant des domaines de la couronne.

« La mine — moitié de la velte — équivalait à 78 litres 04.

« Le pichet — moitié de la mine — équivaut à 39 litre 02 d'où l'écuelle équivaudrait à 2 litres 44 à peu près.

gneur de Remerville, et garde des sceaux royaux aux contrats du baillage de Vermendois à Chalons, étably de par le Roy notre Sire, salut. Savoir faisons que par devant André Defontaine et Nicolas Chrétien notaires royaux audit baillage, jurés et établis de par ledit Seigneur quand a ce; furent présents en leurs personnes très haute et puissante dame, madame Madeleine de Savoie, au nom et comme procuratrice de très haut et puissant Seigneur Messire Anne duc de Momorency, chevallier de l'ordre du Roi, pair et connétable de France, baron et seigneur de Fère-Entardenois, fondée de lettres de procuration spécialle quand a ce signé de la main dudit seigneur duc, et scellées du scel de ses armes en date du douzième jour de mai dernier passé, desquelles lettres de procuration est apparues aux notaires soussignés d'une part, et honorables hommes Me Noel Husson, Lambert, Maldam, et Jean Trudelle, marchands, demeurants audit Ferre, au nom et comme procureurs des manants et habitants dudit Ferre fondés de lettres de procuration aussy spécialle quand a ce, faittes et passé le vingt-deuxième jours dudit mois de May dernier, passé sous le scel de ladite baronnie, châteleine et prevottée dudit Ferre, par-devant Bernard Hurtaut, et Jean Bridou, notaires jurés en ladite châtelenie de Ferre de laquelle procuration est pareillement apparue auxdits notaires d'autre part.

Disons lesdites parties comme elles fussent en grande invalution de procès pour raison de ce que ledit seigneur connétable maintient le Maintenois que le seigneur chatelain d'icelle seigneurie eut et avoit droit de tout temps immémorial, et est en bonne possession et saisine de prendre avoir et recevoir par ses commis fermiers, de toutes personnes vendeuse de grains en ladite ville et bourg dudit lieu de Fère tant en la halle et lieux publique que ès maisons privées d'yceux habitans assise audit lieu de Fère bien et paroisse, le droit de minage et mesurage qui étoit duë

d'une écuelle par chacune mine, les seize écuelles faisant le pichet, et sur ce que disoit ledit seigneur connétable que iceux habitants ou aucun d'eux contrevenants à l'édit du Roy par lequel est ordonné que tous grains se vendront ès lieux et halle publique et inhibé et défense à toutes personnes de n'en vendre ès greniers es lieux privés sous les peines contenues audit édit; yceux habitans en auroient vendus en leurs greniers et maisons, dont en pareil ils étoient en procès par-devant le prévot dudit Fère, au moyen de quoy iceux habitans ou aucun d'iceux seroient encourues les peines dessus dittes envers ledit seigneur connétable, et pour obvier ledit procès nourrire paix et amitié entre elles, iceux manants et habitans voulans vivre en tels devoir et sugession que bons et loyaux sujets doivent porter à leur seigneur, et reconnaître les droits a lui appartenants, se seroient retirés par devant ledit seigneur connétable, luy auroient faits leurs offres d'obligation en un certain cahier de papier contenant plusieurs articles passés et accordé entre eux en plain coutumes et déclarés esdites lettres de procuration et accordés par lesdits habitants le treizième jours d'avril dernier passés aux Assemblées par convocation spécialle pour l'effet dudit procès, ledit..... ces présentes, sur lesquelles ils auroient par plusieurs fois conférés ensembles et accordés par-devant Jean Bridou et Nicolas Martin, notaires en ladite châtelenie, requerants et suppliants ledit seigneur de vouloir contenter que pour son die droit de minage et choses contensieuse entre icelles parties, selon que contenu étoit esdits articles, a quoy icelui seigneur connétable pour lamitié qu'il a portez et porte a iceux habitans les auroit reçu a leur susdite requête et offre, et pour ce faire auroit envoyé pouvoir et procuration spécialle à ladite dame sa femme, laquelle femme procuratrisse, et en vertu du pouvoir a elle envoyé, ladite dame au nom que dessus et lesdits Husson, Lambert, Maldam,

et Trudelle ès noms et qualités que dessus reconnurent de leur plain grez et bonne volonté sans force esdits noms qualités et en vertu des susdites procurations avoir transigé passifié et accordé de tous lesdits procès et diférants que dessus en la manière qui suit,

Savoir que lesdits habitans seront et sont tenus de payer le droit de minage et mesurage tel et semblable que le payent les marchands forains, qui est araison d'une écuelle par chacune mine, les seize écuelles faisant le pichet de tous grains qu'ils vendront en la halle et marché dudit Ferre,

Item que de tous grains qui seront amenés et livré aux habitans en leurs maisons et greniers audit Fère par les marchands forains ou autres achettés par lesdits habitans ailleurs et hors quen la halle et marché dudit Ferre, ils seront tenus avertire le mesureur de mondit seigneur le connétable afin quil lève et perçoive sondit droit de minage et mesurage desdits marchands et forains et autres qui leur livreront lesdits grains et a faute davertir par lesdits habitans ledit Mesureur, ils seront tenus de payer audit seigneur le droit de mesurage, seront condamné en lamande de soixante sols tournois, sans toutes fois en ce comprendre les grains que lesdits habitans pouront amener audit Ferre quils auront acheté, et qui leurs auroient été livré ailleurs et hors le lieu de Ferre, que de tous grains que lesdits habitans vendront en leurs maisons et greniers soit de leur crue ou dachat ils seront tenus pour ledit droit de minage et mesurage payer araison de deux sols six deniers tournois pour chacun muid de quelques grains que ce soit et en ce faisant entendons quil leur soit loisible de vendre lesdits grains en leur maison, grenier, et a leur mesure privé marqué et étalonné par les officiers de mondit seigneur, et ou il adviendroit que lesdits habitants fussent contrains par ordonnance du Roy d'aller vendre lesdits grains en ladite halle et marché, et que la

liberté de les vendre en leurs dites maisons et greniers leur fussent ottés pour quelques tems en ce cas ne seront tenus payer lesdits habitans pour ledit droit de minage et mesurage de grains desquels ils seront contraints pour obéir, à ladite ordonnance de laller vendre audit marché sinon a la raison de deux sols six deniers pour chaque muid, tous ainsy comme sy ils les avoient vendus en leurs maisons et greniers, mais la contrainte et lordonnance cessante, sy lesdits habitans de leur libre volontée portoient vendre lesdits grains en la halle et plain marché, ils seront tenus de payer le droit de minage et mesurage tel est semblable que le payent les marchands forains comme est déclaré cy dessus, et commenceront lesdits habitans a payer ledit droit de mesurage selon les offres et conditions que dessus au jour de Madeleine prochain venant auquel jour on a accoutumé de bailler a ferme ledit droit de mesurage, en outre accordé que s'il se trouve que aucun desdits habitans pour dol ou fraude allassent achetter les grains des laboureurs, marchands ou autres, des environs dudit Ferre pour empecher quils ne viennent vendre au marché dudit Fère, et en ce frustrer monseigneur de sondit droit de mesurage, en ce cas les délinquants seront tenus payer eux même ledit droit des grains quils auroient ainsy achettés par fraude, et outre condamné en lamande arbitraire toutes et quante fois quils seront appréhendés, et davantage accordé que sil se trouvoit aucun desdits habitans ayant achettés des grains livrable par eux vendeurs en leurs maisons et greniers ce que par fraude et collution pour frustrer mondit seigneur de sondit droit de mesurage ils fissent entendre contre vérité quils leurs auroient étés vendus livrés et reçus en la maison desdits vendeurs, qu'en ce cas ceux qui seront trouvés faisant telle fraude seront tenus de payer eux même ledit droit de mesurage de grains qu'ils auroient aussy achettés, et outre condamnés en lamande arbitraire

toutes les fois quils seront apprehandés en cette fraude, suivant ce et par ces présentes ladite dame veut et accorde au nom que dessus quil soit loisible auxdits habitans et en leur liberté de pouvoir vendre leurs grains en leur maison et grenier a leurs mesures qui seront marqués et étalonnés par les officiers dudit seigneur, le tout selon le suivant le contenu desdites lettres de procuration dudit seigneur dues insérés avec présentes, et en ce faisant tous les procès et diférants entre ledit seigneur connétable et habitans pour raison des choses cy dessous et demeureront assoupis sans aucuns dépens, domages et intérêts d'une part et d'autre, laquelle transaction et approbation sera ratifiée par ledit seigneur et connétable et habitans, et sur ce que lesdits habitans ont requis par lesdits articles audit seigneur quil luy plut leur accorder que le marché dudit Fère se tienne ou il a accoutumé de toute ancienettée sy non depuis six ou sept mois que feu Christophe Degarge lavoit fait transporter au lieu appellé la Bruyère, ladite dame au nom que dessus a accordé le permis, accorde et permet par ces présentes auxdits habitants lesdits procureurs stipulans pour eux quil leur soit loisible d'établir, mesurer, vendre et distribuer leurs marchandises quand bon leur semblera en ladite ville, halle et lieux accoutumé excepté les grains lesquels se vendront en la halle nouvellement faite et assise audit lieu de la Bruyère. Et quand aux hautvents et plancher pour raison desquels icelles parties étoient aussy en procès ladite dame audit nom a permis et permet auxdits habitans et leurs successeurs, lesdits procureurs stipulants que dessus et suivant lesdits articles et requête par eux faits que les huttes, hautvents, planches et étais dont ils usent devant leurs maisons et boutiques leurs demeureront ainsy quils ont faits comme cy devant a charge toutes fois quils ne pourront metre lesdits hautvents, planchers et étais que de trois pieds dans la rue, et les metre consignés pres leurs

maisons afin de n'empecher le chemin publique, et de payer audit seigneur ses successeurs seigneurs de Ferre et ayant causes pour chacun hautvent la somme de douze deniers tournois payable le jour de Madeleine dont le premier payement échoira ledit jour de Madeleine que lon dira mil cinq cent cinquante-trois, et ainsy en continuant tant et sy longuement quils auront lesdits hautvents, sy comme lesdites parties disoient et dont elles se tiennent pour contantes présents lesdits notaires es mains desquels elles promettent par leur foy et serment pour ce donné corporellement sous lobligation asavoir ladite dame Madeleine audit nom de procuration est en vertu d'icelle procuration de mondie seigneur le duc son mari et les biens dudit seigneur connétable, meubles et immeubles présens et a avenir, ceux de leurs hoirs et ayant causes et lesdits procureurs Husson, Lambert, Maldam et Trudette aussy en vertu de leur dite procuration tous et chacuns les biens d'iceux manants et habitans dudit Fere ceux de leurs hoirs et ayants causes meubles et immeubles présens et avenir que chacune desdites parties respectivement chacun en droit soy et a son regard en ont soumis et obligé a toutes juridictions, a tenu les avoir pour agréable ledit présent accord transaction et choses dessus dittes, l'une partie a lautre et lautre a livrer sans y contrevenire sous peines de tous depens domages et interets rendre et payer l'une partie a lautre renonceant icelles parties a toutes choses quelconques et a ces lettres contraire aucunemant aux droits disant generalle renonciation non valloir, en temoin de ce nous au rapport desdits jurés avons mis a ces presentes les seaux dudit baillage, ce fut fait et passé le troisième jour de juin mil cinq cent-cinquante-deux, et est asavoir que ces présentes sont doublées en effets et substance, dont ces presentes sont pour les manants et habitans dudit Ferre ainsy signé Chrétien et Defontaine et scellé sur simple queue de cire verte.

Anne duc de Montmorency pair et connetable de France a tous ceux qui ces presentes lettres verront salut savoir faisons que vu par nous certains articles a nous envoyés de la part des habitans de *notre ville de Fere Entardenois* par eux passés et accordés par devant deux notaires dudit lieu contenans les offres et conditions auxquels ils se soumettoient pour pacifier et accorder plusieurs procès en diferants meus et espérer a mouvoir entre nous et eux manants pour raison de nos droits de minage et mesurage, ayant egard auxdits articles privés de nos dits sujets et desirant les traiter en toutes raisons en douceur plus tot qua la rigueur de justice, avons de notre pure franche et liberalle volontée fait nommé constitué et ordonnons nos procureurs et speciaux, dame Madeleine de Savoye duchesse de Montmorency notre epouse aux quels nous avons donné et donnons pouvoir et mendement spécial de pour nous et en outre nous faire passer avec les habitans ou leurs procureurs speciaux fondés de leurs contrats accords et transaction quy seront requis et necessaires sur lesdits procès en diferants, et en suivant leurs articles et offres faites etants envoyés, et en suivant les clauses cy apres declarés avec promesse sil est nécessaire de faire ratifier par nous et avoir pour agréable tout le contenu esdits accords et transaction toute et quante fois de ce faire nos procureurs seront requis ;

Premierement voulons et entendons que tous les procès et diferants meus entre nous ou notre procureur fiscal demandeur d'une part, et plusieurs desdits habitans desnommés audit procès defendeur d'autre part, pour raison de nos droits accoutumés de minage et mesurage de grains vendus et distribués par lesdits habitans audit lieu de Fere qui sont d'une ecuelle chaque mine les seize ecuelles faisant le pichet, lesquels droits nous désirons maintenir nous etre duë et appartenir a cause de notredite seigneurie de Fere, aprendre tant sur les etrangers et forains ven-

dant et distribuant blé et autres grains audit lieu de Fere, qu'aussy sur tous les habitans auxquels nous maintenons n'etre loisible de vendre grains en leurs maisons, ny avoir mesure privés pour vendre grains en leurs maisons, mais seulement pour eux servire a leurs affaires domestique, et quils doivent aller vendre en la halle et marché publique dudit lieu leurs dits grains, et en payer ledit droit de mesurage comme les autres marchands forains, et de ce nous maintenons etre en bonne possession et saisine et en avoir joui tant par nous que nos predecesseurs seigneurs dudit Fere, et pour raison desquels droits et redevances, et pour n'en avoir etre payé ny satisfait en quelques années specifiées audit procès par la denoncé en iceluy, auroit notredit procureur fiscal conclue contre les defendeurs tant afin de payement que de condamnation des amandes pour ce duë et accoutumé ; et pareillement sur le procès meut entre nosdits procureurs et lesdits habitans ou aucuns disent pour raison des amandes en confiscations des bleds et autres grains vendus et debittés par lesdits defendeurs hors le marché du lieu publique dudit Fere que notredit procureur fiscal soutenoit nous appartenire et devoir etre adjugé pour la contravention faite par lesdits defendeurs a lordonnance et edit du Roy publié en dernière fois, esquels procès lesdits habitans defendeurs soutenoient le contraire, voulant tandre afin d'absolution quil en soit accordé par notre procuration suivant les articles et offres desdits habitans en la forme et manière qui suit,

C'est a savoir que lesdits habitans seront tenus prometterons et sobligerons de nous payer de tous grains qui seront par eux vendus en la halle et marché dudit Fere le droit de minage et mesurage tel et semblable que les marchands forains et etrangers ont accoutumés de le payer qui est araison d'une ecuelle par mine les seize ecuelles faisant le pichet, et ainsy que de tous grains qui sera

amenné et livré auxdits habitans en leurs maisons et greniers dudit Fere par les marchands forains et autres, et qui auront été achettés par lesdits habitans ailleurs et hors quen la halle et marché dudit Fere, ils seront tenus d'avertire notre fermier dudit mesurage afin quil leve et perçoive notredit droit de minage et mesurage desdits marchands forains ou autres quy livreront lesdits grains tout ainsy et comme s'ils avoient vendus en pleine halle et marché, et a faute d'avertire notredit fermier seront tenus de payer eux mêmes ledit droit, et sy seront pour ladite faute envers nous en lamande de soixante sols tournois, sans toutes fois en ce comprendre les grains que lesdits habitans pouront amenner audit Fere quils auront achettés et quy leur auroient été livré ailleurs et hors dudit lieu de Fere, et outre que de tous grains que lesdits habitans vendront en leurs maisons et greniers soit de leur cru et achat ils seront tenus payer pour ledit droit de minage et mesurage araison de deux sols six deniers tournois pour chacun muid de quelques grains que ce soit suivant leurs dits offres, et en ce faisant voulons et ordonnons quy leur soit loisible en leur liberté de pouvoir vendre leursdits grains en leurs maisons et greniers a leur mesure privés, qui seront toutes fois marqués et etalonnés par nos officiers, quand ils ne viendront porter vendre leurdit grains en la halle et plain marché, et ou il aviendroit que par edit et ordonnance du Roy lesdits habitans fussent contraints daller vendre tous leursdits grains en ladite halle et plain marché, et que la liberté de les vendre en leur maison et grenier leur fussent otez pour quelques tems en ce cas ne seront tenus lesdits habitans payer pour ledit droit de mesurage des grains lesquels ils seront contraints pour obéir a ladite ordonnance daller vendre en plain marché araison de deux sols six deniers tournois pour chacun muid, tout ainsy comme sy ils les avoient vendus en leurs maisons et greniers, mais la contrainte de ladite ordon-

nance cessante, sy lesdits habitans de leur volonté portoient vendre leursdits grains en la halle et plain marché dudit Fere, ils seront tenus de payer ledit droit tel et semblable que le payent les étrangers comme est dit cy devant, et afin que lesdits habitans voulant obéir de la liberté et grace que nous leurs permettons nos officiers licencieusement de nous fraude en nosdits droits sera mis par experts en ladite transaction suivant ce quil est porté en leurs susdits articles que sil se trouvoit aucuns desdits habitans qui par daule fraude ou monopol alassent acheter les grains des laboureurs marchands et autres ès environs dudit Fere et par ce moyen empecher quils ne vinssent vendre au marché dudit lieu, et par la nous frustrer de nosdits droits de minage et mesurage en ce cas ils seront tenus de nous payer eux même ledit droit de mesurage de grains quils auront ainsy achetés par daule fraude ou monopole, et seront en outre lesdits habitans acheteurs condamnés envers nous en amande arbitraire toutes les fois quils seront apprehendés en telle fraude, et aussy que sil se trouvoit quelquuns desdits habitans ayant achettés aucuns grains livrable par les vendeurs en leurs maisons et greniers dudit Fere, et que pour daule ou fraude pour nous frustrer de notredit droit ils fassent entendre contre véritée quils leur auroient été vendus pris et livrable en la maison desdits vendeurs et en ce cas ceux qui seroient trouvés faisant telle fraude seront tenus nous payer eux meme ledit droit de mesurage des grains quils auroient ainsy achettés, et outre seront condamnés envers nous en amande arbitraire, et accordons que lesdits habitans suivant leurs susdits articles ne commenceront a payer ledit droit de mesurage selon les offres et conventions cy dessus sinon au jour de Madeleine prochain venant, encore que ladite transaction passe un precedent pour ce que cedit jour on a accoutumé de bailler la ferme de notredit droit de mesurage ; et quand aux diferants que nous avons

contre lesdits habitans pour raison des hautvents, planches, et tables dont ils ont voulu user de leur autoritée privée sans permission de nous, pour éviter au procés expert a mauvaise cause, et de ce nous avons permis et accordé, permettons et accordons, auxdits habitans suivant leur demande portée par lesdits articles quils puissent avoir et mettre devant leurs maisons et boutiques les dits hautvents, planches et tables a la charge toutes fois quils ne pourront metre lesdites planches et tables plus avant dedans la ruë que de trois pieds, et se meteront contiguement pres de la maison afin de nempecher le chemin publique, et en ce faisant seront tenus suivant leurs susdits offres, ceux qui auront ainsy hautvent planches et tables devant leurs maisons de nous payer pour redevance annuelle douze deniers tournois pour chacun et icelle coutume par chacun autant et sy quils useront desdits hautvents planches et tables devant leurs maisons et aussy de faire payer chacun a son regard devant sa maison ou il ny a encore privé pour leurs comodités et la declaration de ladite ville ; et quand a la demande en requete a nous faite par lesdits habitans de leur vouloir permetre le marché de toute anciennettée ou il avoit accoutumé de se tenire, sinon depuis un an environ que feu notre capitaine dudit Fere pour quelques causes lavoie fait transporter au lieu appellé la Bruyère ou la grande place en laquelle est la halle a bled, nous ayant egard aux remontrances a nous faites par lesdits habitans, et sur la commodité ou incommodité dudit lieu a tenire ledit marché leur avons accordé le permis accordons et permettons que le marché dudit lieu de Fere pour les marchandises autres que les grains que nous voulons et entendons etre vendus en la grande halle, comme ils ont accoutumé se tenire audit lieu et danciennettée qui est sous la vieille halle et ès environs, et moyennant leurs accords et convention cy dessus voulons et consentons que tous les procés et diferants entre

nous et lesdits habitans demeurent assoupis et terminés sans dépens dommages et intérêts dune part et dautres, et generallement avons donné et donnons pouvoir et mendemant spécial a nosdits procureurs a chacun d'eux de faire et procurer es choses dessus dittes et qui est dépendant tout ainsy que ferions ou faire pourions sy prescrits en notre personne y etions..... que le cas requis mendemant plus spécial..... pour nous foy et serment sous lobligation de tous et chacun nos biens meubles et immeubles presens et avenire avons pour agréable tenu ferme et stable ou toujours ce que par nos dits procureurs et chacun d'eux sera fait de procuré en tout ce que dessus et qui en dépend, en témoin de ce nous avons signé la présente de notre main et fait sceller du scel de nos armes le douzieme jour de may, lan mil cinq cent cinquante deux, ainsy signé de Montmorency le scellé en placquart de cire rouge.

Nous Anne duc de Montmorency pair connétable et grand maitre de France, certifions a tous quil appartiendra quà pres avoir vue lue et entendue certaines lettres de transaction faites et passés le troisiéme jour du présent mois de juin mil cinq cent cinquante deux en la ville de Chalons sous les seaux aux contrats du baillage de Vermendois par devant André Defontaine et Nicolas Chrétien notaires royaux audit baillage demeurant audit Chalons, entre dame Madeleine de Savoye notre femme et epouse, comme procuratrisse et ayant pouvoir spécial de nous pour cet effet d'une part, et honorables hommes Noel Husson Lambert, Maldam et Jean Trudelle marchands demeurant audit lieu de Ferre au nom et comme procureur des mannants et habitans *de la ville* et bourcque de Fere et fondés de procuration spécialle pour cet effet dautre part, nous avons loué ratifié et approuvé louons ratifions et approuvons, et avons pour agréable le contenu en icelles dittes lettres de transaction et promettons l'en-

tretenire de point en point sans jamais y contrevenir en aucune manière, et a lobservence d'icelles avons obligé et obligeons tous en chacun nos biens presents et avenire et de nos hoirs et successeurs seigneurs dudit lieu de Ferre, en temoin de quoy nous avons signé ces presentes de notre main, et a icelles fait et titre le scel de nos armes au camp devant..... ce dix huit juin mil cinq cent cinquante deux, ainsy signé Anne de Montmorency, et au dessous est ecrit par monseigneur le duc de Montmorency pair connetable de France, Dannevel et scellé en placquart de cire rouge.

La présente coppie a été faite sur une coppie collationné par Trudel et Lemoine notaires royaux a Fere le 8 juillet 1619 laquelle coppie est entre les mains de monsieur Bouresche lieutenant particulier audit Ferre.

Anne de CAUMONT

Comtesse de Saint-Paul,

Duchesse de Fronsac et de Château-Thierry

1574-1642

La notice que le R. P. Chérot, S. J. vient de publier sous ce titre apporte un jour nouveau sur l'histoire du comte de Saint-Pol ou Saint-Paul, telle au moins que M. l'abbé Poquet l'a résumée (Hist. de Château-Thierry, tome II, page 30). Il résulterait du récit de notre vénérable collègue que les libéralités faites à notre ville, les fondations pieuses (couvent des Minimes et couvent des Capucins) doivent être attribuées au comte et que sa femme, d'après sa recommandation, n'a eu que le mérite de continuer son œuvre Il n'en est rien et c'est ce qu'il nous sera facile de justifier d'après les documents que le nouvel historien nous met sous les yeux.

Nous reprendrons les faits d'un peu plus haut, ils ne manquent pas d'intérêt. Marguerite de Lustrac, mère d'Anne, avait en premières noces épousé Jacques d'Albon de Saint-André, capitaine des ordonnances de François Ier, le futur maréchal de Saint-André, le 27 mai 1544. On sait qu'avec les Montmorency il avait organisé *le Triumvirat* pour contenir tout à la fois le pouvoir royal et l'influence trop accusée des Réformés ; il fut tué à la bataille de Dreux (19 novembre 1562) par un transfuge catholique, du

nom de Beaubigny. Le maréchal était impopulaire et n'emporta guère de regrets dans la tombe. De cette première union était née une fille Catherine d'Albon, héritière des vastes domaines de son père et qui toute jeune, tout enfant plutôt, fut fiancée au duc de Joinville ; avec le consentement de Marguerite de Lustrac, sa mère, elle fut confiée à sa future belle-mère, Anne d'Este, duchesse de Guise. Cette pauvre enfant mourut d'une façon quasi-mystérieuse à l'âge de 13 ou 14 ans ; son héritage considérable passa entre les mains de sa mère qui, après des aventures scandaleuses, épousa Geoffroy de Caumont, petit gentilhomme d'une fortune plus que modeste et d'une réputation équivoque ; elle tint à conserver le nom de son premier mari et continua à s'appeler « la maréchale de Saint-André. Cette nouvelle union était bien assortie, dit le P. Chérot ; tous deux renégats, attachés aux biens de la terre. Geoffroy de Caumont mourut en Avril 1574 ; son père et son frère avaient été des premiers massacrés à la Saint-Barthélemy.

Quelques mois après la mort de son père naissait Anne dont nous devons esquisser la vie ; son frère Jean était mort le 5 juillet 1577, au château paternel à la suite d'une courte maladie.

La succession fut disputée par un neveu de Geoffroy, Jacques Nompar de Caumont, devenu plus tard duc de la Force ; le roi Henri III arrangea lui-même l'affaire. Ce qui fut plus difficile, c'était une entente avec trois prétendants de haute lignée. « Le premier Claude des Cars, (1), prince

(1) Une branche de la très ancienne famille de Pérusse ayant hérité de la grande seigneurie des Cars, vers le milieu du XIVe siècle, ajouta le nom de ce fief au sien et forma ainsi la famille de Pérusse des Cars qui seule subsiste encore. Le château de Pérusse, situé sur un roc escarpé, aux bords du Taurion, paroisse de Champroy, commune de Châtelus-le-Marcheix (Creuse), était possédé dès le Xe siècle par des Seigneurs qui relevaient des vicomtes de Limoges.

Nous donnons cette note tout au long parce qu'elle établit l'origine

de Carency, fils aîné de Jean des Cars, (1) seigneur de la Vauguyon, était petit-fils d'Isabeau de Bourbon, en qui s'éteignit la branche des Bourbons-Carency, issue de Saint-Louis. Le deuxième, Henri de la Tour, vicomte de Turenne, le futur duc de Bouillon ; le troisième, Charles de Gontaut qui deviendra le fameux maréchal de Biron.

Jean des Cars, cousin de Geoffroy de Caumont, avait été nommé au décès de celui-ci, tuteur de ses enfants ; aussi en usa-t-il pour octroyer à sa pupille, encore à la lisière, son fils Claude comme fiancé. Il sollicita et obtint sans trop de peine des lettres du grand sceau portant permission et dispense à l'effet de marier, bien que tuteur, son fils avec sa pupille. Il se rend au château de Castelnau-sur-Gupie (canton de Seyches) près Marmande, où résidait Marguerite avec sa fille ; il se présente comme pour une visite à la petite Anne et expose à la mère sa requête en vue du mariage projeté. Refus. Enlèvement de la mère et de l'enfant qui, sous bonne garde, sont emmenées au château de La Vauguyon (Haute-Vienne). Pour devenir libre, Marguerite donne son consentement et abandonne sa fille âgée de six ans. Les fiançailles devaient avoir lieu dès que la future aurait atteint ses douze ans, mais la mère, dès qu'elle eut recouvré sa liberté, chercha un allié ; elle en trouva un dans le maréchal de Biron, père de Ch. de Gontaut, l'un des aspirants susnommés à qui elle proposa Anne pour son fils. Mais de la Vauguyon qui avait fait célébrer les fiançailles s'empara d'une grande

d'une famille dont un des représentants les plus distingués est notre honorable collègue M. le comte des Cars qui, pendant l'été, réside le plus habituellement au château de Rozet-Saint-Albin, près de Neuilly-Saint-Front.

(1) Jean des Cars de la Vauguyon était fils de François des Cars, Seigneur de la Vauguyon, chevalier d'honneur de la reine Eléonore d'Autriche, et d'Isabeau de Bourbon, princesse de Carency, en Artois.

partie des domaines formant l'héritage de l'enfant qui fut connue sous le nom de Mme de Carency ; la célébration du mariage eut lieu quand elle eut atteint sa douxième année et la consommation remise à l'âge nubile. Un duel fut la suite de cet évèvement ; de Carency fut tué par Biron ; mais, suivant la triste coutume des temps, trois champions de part et d'autre avaient pris part au combat singulier ; les six jeunes gens furent blessés et trois mis à mort dont le mari de la pauvre Anne. Veuve, avant d'être réellement mariée, la jeune fille allait donc retourner chez sa mère qui, pour plaire à Condé, avait renié sa foi, était devenue protestante ; aussi se souciant peu de cette tutelle elle fit proposer au duc de Mayenne de lui donner la main de sa fille Anne pour son fils aîné, Henri de Lorraine, duc d'Aiguillon. Le marché fut conclu et Mayenne alla mettre le siège devant le château de la Vauguyon afin de délivrer la dame de Carency ; il y eut un semblant de résistance. Mayenne ramena l'enfant avec ses suivantes. Les Huguenots s'amusèrent aux dépens de la réputation militaire du duc ; c'était un beau trophée de guerre que cette fillette nourrie huguenote dès la mamelle, enlevée par un chef catholique dans la maison de son tuteur catholique pour lui faire épouser le fils du ravisseur. Deuxième enlèvement pour appartenir à un deuxième mari. Henri III, vivement sollicité par La Vauguyon, mais ne pouvant condamner Mayenne, ne consentit à donner aucune suite à l'affaire ; Henri de Navarre (consulté également par lui), suivant sa coutume, prêcha la conciliation ; il consentait même à favoriser l'union avec le jeune Henri, fils de son compétiteur. La Vauguyon s'y refusa, il présentait alors, comme fiancé, son deuxième fils Henri des Cars qui périt plus tard d'une fin tragique. C'est par leur sœur et héritière que La Vauguyon et Carency passèrent aux Stuer de Caussade. Henri III, fatigué des continuelles obsessions de ce dernier qui était son chambellan, décida que « la

princesse de Carency devenue marquise de Fronsac » (1) serait confiée à la reine elle-même ; Mayenne ne voulant point obtempérer à cette injonction garda sa prisonnière ; après l'assassinat de Henri III, devenu chef de la Ligue, il s'imagina que la jeune fiancée n'était pas digne des hautes destinées auxquelles semblait être appelé le comte, bientôt duc d'Aiguillon ; il le lui fit pressentir. Anne blessée écrivit à sa mère de la rappeler, de la reprendre. Comme compensation, Mayenne lui offrait son beau-fils Emmanuel des Pretz, dit de Savoie, marquis de Villars, fils aîné du premier mariage de la duchesse.

Suivant le conseil de sa mère, la jeune marquise de Fronsac tente de s'évader de Soissons où elle était séquestrée. Elle devait être secondée, dès qu'elle serait sortie de la ville, par François d'Orléans-Longueville, comte de Saint-Paul, descendant du fameux Dunois, frère cadet de Henri de Longueville.

Ce jeune seigneur, présenté par le roi, avait été agréé par la maréchale comme prétendant de sa fille. Cette première tentative avait eu lieu pendant le siège de Laon (1594) ; on en essaya une seconde deux mois après ; la duchesse de Montpensier, sœur de Mayenne, en avait eu vent ; elle envoya un avis à Soissons, le coup fut manqué.

Le triomphe de Henri IV amenait la fin du pouvoir du chef des Ligueurs qui chercha inutilement à résister ; à l'égard d'Anne, il cessa d'user de violence, après avoir tenté en vain de la faire revenir de son dessein de retourner auprès de sa mère et d'épouser Saint-Paul, il se rendit et mit fin à une séquestration qui avait duré près de dix ans. Tout ne semblait pas fini néanmoins ; la douai-

(1) Fronsac, près de Libourne, fut acquis par le Cardinal de Richelieu qui le fit ériger en duché-pairie en juillet 1631. L'aîné des Richelieu portait le titre de duc de Fronsac, du vivant de son père. On sait quel éclat — grands services et grands scandales — donna à ce titre le maréchal de Richelieu (1696-1788) petit-neveu du Cardinal.

rière de Caumont froissée, paraît-il, d'un prétendu manque d'égard de son futur gendre, était déterminée à refuser son consentement au mariage ; la fermeté d'Anne l'emporta et l'union fut célébrée le 2 février 1595. Anne de Caumont, après avoir été appelée princesse de Carency, puis marquise de Fronsac, entrait dans la maison d'Orléans-Longueville et devenait comtesse de Saint-Paul, nom qu'elle gardera jusqu'à sa mort. Elle avait alors 21 ans environ.

Il semblait qu'après une jeunesse aussi mouvementée, une éducation aussi versatile et dans laquelle la mère n'était intervenue que par de mauvais conseils et de mauvais exemples, la comtesse de Saint-Paul allait, à l'exemple de son mari, s'adonner aux plaisirs et aux excès que la nouvelle cour mettait en vogue. Saint-Paul, cadet de Longueville, était un fieffé prodigue, grand seigneur et ne vivant que pour la cour, il n'aimait que le faste et l'ostentation. Sa passion du luxe avait paru, à la jeune marquise de Fronsac, avant le mariage, comme une nécessité de sa position, une louable magnificence, d'autant plus que la fortune personnelle qu'elle apportait pouvait lui permettre de soutenir honorablement le rang que son mari et elle devaient occuper. A la mort du duc de Longueville, son frère (5 avril 1595), accident ou crime, le comte de Saint-Paul fut investi du gouvernement de la Picardie jusqu'à la majorité de son neveu qui venait de naître.

Nous ne suivrons pas le nouveau gouverneur à Amiens, ni à Orléans ; il nous importe particulièrement de connaître ce qui a rapport à Château-Thierry. Retenons seulement qu'il ne négligea point la représentation et qu'il meubla le « Logis des Trois-Cailloux » sa somptueuse demeure des meubles et tapisseries qu'il fit venir des châteaux appartenant à sa femme.

C'est à Amiens, le jeudi 10 mars 1605, que la comtesse

donna le jour à un fils, naissance vivement désirée ; il porta le nom de Léonor de Fronsac et fut tué le 13 septembre 1622, au siège de Montpellier où il avait obtenu l'honneur « de suivre Sa Majesté » alors que son père qui avait été pourvu de la lieutenance générale d'Orléans guerroyait à Sancerre en compagnie de Condé. La douleur de la mère fut immense et c'est à partir de ce moment que ses aumônes furent de plus en plus abondantes. Quant à Saint-Paul, « magnifique et capricieux, il dépensait en représentation sans regarder à rien et se ruinait périodiquement, tantôt à la guerre, tantôt à la cour. La fortune de sa femme était immense, il la dissipa follement. Anne, bonne par caractère et affectueuse, ne savait pas lui résister, ni le retenir. Loin de lui en tenir compte, il ne craignit pas de la réduire à un train indigne de sa qualité. » Le ménage finit par aller au plus mal. Dans l'intérêt de son enfant, la mère dut recourir aux moyens extrêmes ; une séparation de biens s'imposait ; elle eut lieu. Tant qu'avait vécu leur fils, les époux étaient restés unis, la séparation était restée comme une menace. Il subsiste un curieux document de l'état de gêne à laquelle fut réduit le « très haut et puissant prince Mgr François d'Orléans, comte de Saint-Pol, duc de Château-Thierry, pair de France, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy des ville et province d'Orléans, païs Chartrain, Blaisois, Dunois et Vendomois, » c'est le délaissement qu'il consentit à faire à sa femme, *séparée de biens* d'avec lui, de son hôtel à Paris, le magnifique hôtel Saint-Paul situé à l'extrémité de la rue du Roi-de-Sicile, devenu plus tard l'hôtel et la prison de la Force, actuellement la caserne des pompiers de la rue Sévigné, pour la somme de 60,000 livres (novembre 1629). Un autre document qui prouve la détresse du comte, c'est la saisie pour dettes du château de Caumont, en mai 1630.

François d'Orléans était menacé d'apoplexie. Théo-

phraste Renaudot dans sa Gazette dit : Ce jour-là (septième d'octobre 1631), mourut le comte de Saint-Pol à Château-Thierry. C'est une erreur commise par le premier journaliste, habituellement fort exact ; le prince mourut subitement à Malesherbes, en se rendant de Châteauneuf-sur-Loire à Paris, ses restes furent transportés à la Sainte Chapelle de Châteaudun et descendus dans le caveau sépulcral de sa maison, où il alla rejoindre, auprès des Longueville, des Dunois, le corps de son fils Léonor auquel il avait survécu neuf ans. Son cœur, d'après M. l'abbé Poquet (qui a copié Moréri), fut enfermé dans un cœur d'argent gravé, placé dans une petite boîte de plomb et déposé au couvent des Capucins de Château-Thierry. On l'enterra dans le sanctuaire, au bas des degrés de l'autel. Une large dalle, chargée d'emblêmes funèbres, recouvrait cet auguste dépôt qui y resta en paix jusqu'aux mauvais jours de la Révolution. Cette mort, dit Bassompierre, fit rentrer Château-Thierry en la possession du Roy. Le comte était depuis plusieurs années lieutenant-gouverneur de Château-Thierry, mais c'est en 1616 qu'il reçut en apanage la ville et duché de Château-Thierry.

A Château-Thierry comme à Orléans et à Amiens le comte de Saint-Paul était populaire, et cela il le devait moins à ses propres libéralités qu'à celles de sa femme. Il fut reconnu qu'ils s'entendirent pour relever de ses ruines le couvent des Cordeliers (actuellement le collège). Saint-Paul, assure M. Poquet, avait fait ouvrir le rempart de la ville qui touchait aux terrasses du château pour se rendre plus facilement à l'église du couvent. Les largesses faites en faveur du couvent des Minimes (16 octobre) furent si considérables que les époux étaient déclarés en 1607, par le chapitre général, les vrais fondateurs de l'Ordre. Les Capucins, qui n'avaient eu dans la Grand'rue qu'une habitation provisoire, s'établirent (1623) au bout

du Faubourg de Marne ; la première pierre de la chapelle fut posée cette année là même et la consécration solennelle eut lieu le 19 mai 1626. Une note de M. l'archiprêtre Bahin, communiqué, au P. Chérot, porte que ce couvent servit de filature sous la Révolution, appartenant à la famille Gallice, d'Epernay, actuellement transformé en pensionnat Saint-Eugène, dirigé par les Frères de la Doctrine Chrétienne. La chapelle a été coupée en deux par un étage ; à l'origine elle était dédiée à Saint-François.

Il serait trop long d'énumérer, dit le nouvel historien d'Anne de Caumont, toutes les fondations pieuses ou charitables de la princesse en faveur d'Amiens, d'Abbeville, d'Orléans, de Château-Thierry et de Paris. La création qui lui appartient tout entière et rattache son nom à l'histoire de Paris est le couvent des Jacobines ou Dominicaines de Saint-Thomas d'Aquin, vulgairement appelées : Filles de Saint-Thomas. Arrivées à Paris en 1626, elles furent logées provisoirement rue Neuve-Sainte-Geneviève ; en 1632 elles se transportent rue Vieille-du-Temple et le 7 mars 1642 — fête de Saint-Thomas d'Aquin — rue Neuve-Saint-Augustin qui prit le nom de rue des Filles-Saint-Thomas.

La Gazette de Renaudot, 21 juin 1642, renferme, dirait-on aujourd'hui, cet entrefilet : « La comtesse de Saint-Paul, dame d'une insigne piété, est morte en cette ville, après avoir fait pour plus de 50,000 écus de *laiz*, puis, par son testament duquel elle a fait son exécuteur le duc de Longueville, son neveu ». Ce testament que le P. Chérot a publié est un véritable monument de charité pour le maintien ou l'extension des œuvres ; le choix fait du neveu de son mari est une preuve du souvenir qu'elle conservait pour son mari dont elle avait eu à déplorer les faiblesses et le luxe insensé. Son oraison funèbre prononcée par le prieur Ogier, dans la chapelle des Filles de Saint-Thomas en septembre 1643, est loin d'avoir la simplicité de la teneur du testament — style de Balzac, dit le P. Chérot.

La duchesse de Château-Thierry ne tient-elle point par ses aventures au roman et par ses vertus à l'histoire ? Les quarante années passées, à la suite d'une enfance et d'une jeunesse si tourmentées, comme femme et comme veuve, dans l'exercice de la plus grande charité, ne méritaient-elles pas une mention ? N'appartenait-il pas à notre Société de remettre les choses au point ? de faire connaître et apprécier le caractère et le rôle d'Anne de Caumont ? C'est ce soin que j'ai voulu prendre et, grâce au nouvel historien, il est possible de tracer de la duchesse un portrait qui, ce me semble, après Moréri et M. l'abbé Poquet, mérite d'avoir une place honorable dans nos Annales.

MOULIN.

COMPTE-RENDU

Des ouvrages offerts á la Société

Par M. BAUDOIN, titulaire

(*Extrait de la lettre du donateur, 9 février 1897*)

« En retour de la délicate pensée que vient d'avoir la Société — qui a gardé souvenir d'un compatriote encore éloigné de son pays d'origine, je vous adresse l'un des *livres rares de ma bibliothèque privée.* Millin — Antiquités Nationales, 5 vol. in-4° comprenant près de 200 planches gravées des plus intéressantes : J'y ajoute : La Campagne de 1814, par le commandant Weil, 4 vol. in-8° ; ouvrage dont je suis l'éditeur et dans lequel se trouvent des indications précises se rapportant aux opérations militaires des armées françaises et étrangères, dans le département de l'Aisne, á la fin de l'épopée impériale. De plus, un vieux bouquin recherché des amateurs « Sermons d'Olivier Maillard », cordelier et prédicateur de Louis XI, dans lesquels toutes les classes de la Société se trouvent invectivées d'une façon violente et en termes libres. Malheureusement cet exemplaire — édition latine de 1500 en texte gothique est incomplet de trois feuillets... Je me propose, avant de prendre ma retraite de doter votre bibliothèque de livres et docu-

ments « vieils et noulveaux » d'un intérêt réel se rapportant à l'histoire et à l'archéologie ».

Vous l'avez entendu, Messieurs, notre généreux collègue nous fait don d'un des ouvrages rares de sa bibliothèque privée et, quand vous aurez parcouru, comme je l'ai fait, les cinq volumes des Antiquités Nationales de Millin, vous reconnaîtrez que les renseignements que l'on y puise peuvent être des plus utiles, même pour nous. Je n'en veux comme preuve, que la note que je dois vous lire aujourd'hui même sur la sépulture de Fr. de La Peyronie.

L'esprit de l'époque (1790) un dénigrement systématique (à en juger par ce qu'il dit de Jeanne d'Arc, tome II, chap. IX, règne dans les Antiquités Nationales. Millin, Aubin Louis, archéologue, numismate, botaniste, né à Paris, en 1759, mort en 1818, se distingua tout à la fois dans les lettres et dans les sciences. Pour s'attirer les bonnes grâces du gouvernement, il fit agréer son ouvrage par l'Assemblée Nationale. Cette faiblesse, si on peut la reprocher à ce savant, n'empêcha pas qu'il fut poursuivi sous la Terreur; la réaction de Thermidor le sauva. C'était un travailleur infatigable qui devint membre de l'Institut; après la mort de l'abbé Barthélemy il fut nommé conservateur du cabinet des Antiques à la Bibliothèque Nationale, poste qu'il conserva jusqu'à son décès.

Le plus important de ses nombreux ouvrages est, sans contredit, celui que nous possédons. Millin avait beaucoup voyagé, surtout en Italie, son goût peut servir de règle; ce qui doit étonner le plus c'est qu'en histoire naturelle, disciple fervent de Linnée, il a laissé des ouvrages remarquables : Origine et Progrès de l'Histoire naturelle. Eléments, id.; Il fut pendant 24 ans le rédacteur du Magasin encyclopédique.

Pour bien apprécier la valeur de l'œuvre du commandant Weil : « La Campagne de 1814 d'après les docu-

ments des Archives impériales et royales de la guerre à Vienne » il faut lire la préface qu'en a donnée le général Serval :

« Vous désirez que je présente votre œuvre nouvelle à nos camarades de l'armée. N'est-ce pas superflu ? Utile, intéressante et patriotique, sa propre valeur la recommande suffisamment... Votre récit mouvementé est comme un reflet de l'action même entre les adversaires... On apprend plus par les fautes que par les succès... En retraçant si bien les phases d'une exploration défectueuse de la cavalerie en 1814 et en 1870) vous conduirez, je l'espère, tous les efforts vers l'exploration plus parfaite de l'avenir, et vous avez ainsi rendu un incontestable service à l'armée ».

Le chapitre VIII (tome IIe, page 139) est certainement celui qui se recommande le plus particulièrement à notre attention. Que de renseignements, sévèrement contrôlés, renferment ces quatre gros volumes ! Les diverses péripéties des combats sont figurés dans quatre cartes, depuis le début des opérations 20 décembre 1813 jusqu'au 27 février 1814. Il n'est pas besoin de recommander à nos collègues la lecture de cette campagne de 1814 ; les évènements qui y sont rappelés, les lieux qui ont été témoins des derniers efforts de l'Empereur, nous touchent de trop près pour que tous nous ne trouvions pas le plus grand intérêt à parcourir l'ouvrage du commandant Weil.

Quand M. Joseph Turquan a réimprimé les mémoires du colonel Séruzier en y ajoutant une savante introduction, il pensait que cet ouvrage ; peu répandu jusqu'alors, allait être vivement recherché ; il ignorait, sans doute, que M. Baudoin — à qui nous devions trois exemplaires de l'édition primitive de 1823 — allait aussi publier les susdits mémoires en un bel in-8° avec gravures. Si bien, que cet ouvrage qui nous a charmés, il vous en souvient,

quand j'ai donné ici lecture de quelques extraits, compte maintenant cinq exemplaires dans notre bibliothèque. Abondance de bien, assure-t-on, ne nuit pas. Les deux éditions, celle de M. Turquan et celle de M. Baudoin sont de l'année 1894; un exemplaire était joint au dernier envoi.

Sermons d'Olivier Maillard, édition latine, texte gothique.

Une annotation manuscrite — qui a bien son importance — provenant de l'un des possesseurs du « précieux bouquin » tant recherché des amateurs donne sur l'auteur et sur l'imprimeur des détails que confirment tous les renseignements pris dans les dictionnaires, Olivier Maillard, né en Bretagne vers 1440, cordelier, docteur en théologie de la Faculté de Paris, est l'auteur de ces (161) sermons ou plutôt canevas ou précis de sermons que renferme le volume, sur l'Avent, le Carême, les Dimanches. Maillard, prédicateur du roi Louis XI et du duc de Bourgogne est de la même école, comme du même temps, que le cordelier Ménot ou le dominicain napolitain Barletta.

Sermons en style macaronique, remplis de plates bouffonneries, de grossières indécences et dont l'un a failli causer la mort de son auteur. En effet, Maillard prêchant devant le roi de France attaqua le souverain avec tant de violence que celui-ci le menaça de le faire jeter à l'eau après l'avoir enfermé dans un sac. Dites au roi, répondit le fougueux cordelier, que j'arriverai plus tôt au ciel par eau que lui en poste. (Louis XI venait de créer (édit. de Doullens 1464) le service des postes.

La lecture de cet ouvrage, il faut en convenir, est assez difficile. L'imprimeur Philippe Pigouchet qui exerça avec distinction son art à Paris de 1484 à 1512 a fait précéder chaque partie de son chiffre, *ex libris* compliqué renfermant au centre un écu avec les lettres P. P. surmontées

d'une croix pattée, et à droite et à gauche Adam et Eve le corps revêtu d'une peau d'animal, tenant à la main une palme dont le dessin se confond dans les branches de l'arbre de la science. Faut-il appeler l'attention sur la légende: *de Eudone episcopo horribile exemplum* ou sur le sermon III de *Adventu* f° VII ; *audite omnes*, etc ? Inutile, n'est-ce pas ? Seulement, ne terminons pas sans renouveler à notre excellent collègue nos sincères remerciements, et s'il lui plait, comme il nous le promet d'une façon si aimable, de grossir notre bibliothèque de documents utiles, nous pouvons lui assurer que nous en éprouverons tous une sincère et durable reconnaissance.

MOULIN.

LA SÉPULTURE

DE

FRANÇOIS DE LA PEYRONIE

Nous devons à M. le docteur Corlieu deux notes intéressantes sur François de la Peyronie ; son séjour au château de Marigny, les services rendus par lui comme chirurgien, ses dispositions testamentaires, tout a servi à mettre en relief le savant et le généreux bienfaiteur des pauvres et des malades. Il semblerait, par conséquent, qu'il n'y a plus rien à dire sur ce personnage qui fait honneur à l'humanité, si je ne trouvais dans un des ouvrages que nous devons à la générosité de notre collègue, M. Baudoin, une mention sur la sépulture de La Peyronie ; c'est un complément, ce semble, tout naturel à ce que nous avons déjà publié.

L'église Saint-Côme et Saint-Damien bâtie en 1212, dédiée en 1426 et démolie en 1836, renfermait plusieurs tombeaux remarquables, parmi lesquels ceux d'Omer Talon, de son fils Denis, de Pierre Pithou, l'un des auteurs de la Satyre Ménippée et de François de La Peyronie. Cette église, située au coin de la rue de La Harpe, avait donné son nom à une partie de la rue susdite s'étendant de la rue de l'Ecole-de-Médecine à la place Saint-Michel, à l'endroit

où se joignent les rues de l'Ecole-de-Médecine et Racine. Elle avait été édifiée pour dédommager l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés des pertes que lui faisait éprouver la construction de l'enceinte de Philippe-Auguste.

La confrérie des chirurgiens qui datait de Pittard, chirurgien de Saint-Louis, y avait son siège, elle fut agrégée à l'Université (1345), mais resta soumise à la Faculté de Médecine qui traitait ses membres avec le plus profond et le plus injuste dédain (Guy-Patin n'appelle jamais les chirurgiens que des laquais bottés). Un de ses statuts portait que les chirurgiens devaient alternativement, le premier lundi de chaque mois, venir à Saint-Côme, dans un petit bâtiment destiné à ce, pour y examiner les pauvres blessés et leur fournir les médicaments nécessaires. Près de là fut établie en 1706 l'Académie royale de chirurgie, dans une maison qui, depuis 1765, est affectée à une école de dessin.

Ces préliminaires ne semblent point inutiles avant d'aborder l'article consacré au monument funéraire de La Peyronie (Antiquités Nationales, par Aubin-Louis Millin, tome 3e, article XXXV, l'an second de la liberté 1791). On me permettra une réflexion avant de donner le texte de Millin : Que de renseignements, on ne peut plus intéressants, la plupart inconnus, renferment les Antiquités nationales. Quels remerciements ne devons-nous pas à M. Baudoin !

« Près du banc d'œuvre des marguilliers, (Eglise Saint-Côme), on voit un pilier, revêtu de marbre vert campan et de Languedoc, sur lequel est adossé un mausolée élevé par les chirurgiens de Paris, à la mémoire de François de La Peyronie, premier chirurgien du roi, mort à Versailles, le 21 avril 1747. Un génie tenant le miroir de la vérité offre à la France, représentée par un globe et trois fleurs de lys, le buste de La Peyronie dans un médaillon de marbre blanc ; derrière on voit une urne et différents

attributs des sciences et de l'art de la chirurgie ; en bas de l'épitaphe ses armes qui sont d'azur à une bande d'or, chargée de trois poires naturelles, posées de même ; elles sont terminées par une couronne de comte. Le génie, les armes et tous les ornements sont de bronze ; ce morceau est de Vinache, il est bien exécuté. L'épitaphe, gravée sur un marbre noir, est ainsi conçue :

Piis Manibus. — Franciscus de La Peyronie, primarii Galliarum chirurgi, Regique a medicis consultationibus, cujus corpus in regia Versaliarum parochia jacet, cor vero in ista requiescit. Septuagesimum agens œtatis annum obiit, VII kal. maii MDCCXLVII.

« De l'autre côté de la colonne sont les armes des chirurgiens : d'azur à trois vases d'or ; au milieu est une fleur de lys rayonnante, terminée par une couronne d'étoiles. Ces armes et les ornements qui les entourent sont de bronze ; au dessous on lit :

« *Hoc grati animi summæ venerationis perenne monumentum, celeberrimo artis magistro, provido Academiæ moderatori, extruendum curavit parisiense chirurgorum collegium anno MDCCXLIX.*

« François de La Peyronie était fils de Raymond de la Peyronie, chirurgien distingué et d'Elizabeth de Surville. Après de brillantes études, il se présenta, quoique trop jeune, à la compagnie des chirurgiens de Montpellier, et il obtint aisément, par le crédit de son père, une dispense d'âge. A peine reçu, il ouvrit un amphithéâtre, dans lequel il commença à donner des leçons de son art, de manière à satisfaire pleinement ses nombreux auditeurs. Ses talents attirèrent bientôt à Montpellier une foule de malades de toutes les parties de l'Europe. Un officier du pape qu'il avait sauvé d'une maladie grave, donna une telle idée de

La Peyronie à son maître que le Souverain-Pontife le fit chevalier de l'ordre de l'Eperon, et lui envoya une médaille d'or. Il fut appelé à Paris pour soigner le duc de Chaulnes, qu'il tira d'un grand danger. M. de Chaulnes en reconnaissance d'un si grand service, lui donna toute son amitié et attira sur lui la bienveillance de Louis XV qui le fit son premier médecien. Le Czar Pierre-le-Grand, pendant son séjour à Paris, le consulta deux fois. La Peyronie fut lui-même forcé d'avoir recours à son art. Une blessure qu'il s'était faite au doigt dans le cours d'une opération eut d'abord des suites si fâcheuses, qu'on lui conseilla l'amputation comme absolument nécessaire ; il essaya de se guérir sans ce remède extrême et réussit ; bientôt après il lui survint un accident bien plus grave, ce fut un dépôt considérable à la jambe. Les symptômes se manifestèrent d'une manière si effrayante que ses confrères, appelés en consultation, lui conseillèrent unanimement de se la faire couper. Il s'était déterminé à subir le lendemain cette cruelle opération ; mais à la levée de l'appareil ; s'étant aperçu que le mal n'avait point fait de progrès, il proposa des incisions, s'en fit lui-même plusieurs et se tira de danger.

« En 1743, le roi s'étant mis en marche à la tête de ses troupes, La Peyronie le suivit. Il maintint tellement le bon ordre dans les hôpitaux militaires que, proportion gardée, il mourut beaucoup moins de malades cette année que les autres. Il continua d'exercer ses fonctions jusqu'à sa dernière maladie. Le 30 février 1747, il fut attaqué d'une fièvre qu'il jugea lui-même mortelle dès les premiers jours et dont il mourut à l'âge de 69 ans.

« La Peyronie était d'une sensibilité extrême ; il prodiguait ses soins et son argent aux malheureux et a laissé des sommes considérables aux hôpitaux. Il légua à la communauté des chirurgiens de Paris les deux tiers de ses biens, sa terre de Marigny, vendue au Roi 200,000 li-

vres (Annales 1895, page 81) et sa bibliothèque ; et à la communauté des chirurgiens de Montpellier deux maisons situées dans cette ville avec 100,000 livres pour faire construire un amphithéâtre. Il profita de sa faveur auprès de Louis XV pour procurer à son art des hommes qui encourageassent à le cultiver et des établissements qui servissent à l'étendre. Tous ses legs renferment des clauses qui ne tendent qu'au bien public et au progrès de la chirurgie. L'Académie royale de chirurgie fut fondée par ses soins en 1731, éclairée par ses lumières, encouragée par ses bienfaits. Dès qu'on le savait à sa terre (Marigny), le château se remplissait de malades qui y venaient de 7 à 8 lieues à la ronde, il avait même projeté d'y établir un hôpital dans lequel il comptait se retirer pour y passer le reste de ses jours au service des pauvres. Les honneurs que les élèves et les maîtres en chirurgie lui rendirent après sa mort ne furent jamais mieux mérités ».

Ce nouveau témoignage rendu à la mémoire de cet homme de bien n'est-il pas un acte de justice ? La Peyronie n'a appartenu que quelques années à notre contrée qui ne peut oublier les immenses services qu'il a rendus. C'est un devoir pour notre Société de relever les noms qui honorent le pays et l'humanité.

MOULIN.

M. J. BERTHELÉ

et ses derniers ouvrages (1)

Les huit cents kilomètres qui nous séparent de M. J. Berthelé ne sauraient nous faire oublier notre jeune et distingué collègue. Le culte de l'étude et de la science qui nous est commun — bien qu'un peu platonique de notre côté, il faut bien le dire — établit entre nous et lui un courant de sympathies qui suppriment la distance. Lui-même se rappelle de temps en temps à notre souvenir par de savantes communications qui sont le régal de nos séances et une bonne fortune pour nos Annales. Nous prenons notre part des succès de notre compatriote comme s'ils étaient un peu les nôtres. Or ces succès se comptent par le nombre de ses ouvrages et c'est de ses derniers travaux que je viens vous entretenir en ce moment.

(1) *Archives de la ville de Montpellier :* inventaires et documents. Fascicule premier : Notice sur les anciens inventaires des archives municipales de Montpellier, par Ferdinand Castets, maire de Montpellier, doyen de la Faculté des lettres et J. Berthelé, chargé de la haute direction des archives de Montpellier, in-4° ; Montpellier, imp. Serre et Roumegous ; 1895.

Carnet de voyage d'un antiquaire poitevin, par Jos. Berthelé, ancien archiviste du département des Deux-Sèvres, archiviste du département de l'Hérault. Paris, Emile Lechevalier ; Montpellier : Joseph Calas, libraires, 1896.

Nommé il y a quelques années archiviste du département de l'Hérault, notre ami Berthelé était à la fois joyeux et triste, triste de s'en aller si loin de ses respectables parents, joyeux de penser qu'il allait prendre possession d'un véritable trésor de documents. Les archives départementales de l'Hérault sont en effet des plus riches de France et peu de villes peuvent lutter avec Montpellier pour l'abondance et l'intérêt de son chartrier. Mais faute d'un inventaire général et d'un classement conforme, ce trésor inappréciable était loin de rendre aux érudits tous les services qu'ils en peuvent attendre. La municipalité était la première à s'en rendre compte, préoccupée de fournir au public des instruments de recherches d'un usage plus facile. Aussi quand elle eut reconnu la solide érudition, le zèle inlassable de son nouvel archiviste, elle n'hésita plus. Au mois de décembre 1894, un crédit annuel a été inscrit au budget pour la publication d'une série d'inventaires et de documents destinés à faciliter l'étude de ce grand chartrier. M. Castets, maire de Montpellier et M. J. Berthelé, archiviste du département de l'Hérault, se sont mis à la besogne avec ardeur ; un premier fascicule, récemment paru, atteste les heureux effets de cette collaboration. Il contient une notice sur les divers inventaires du XIIIe au XVIIe siècle antérieurs à l'inventaire dressé en 1662-1663 par Pierre Louvet, docteur en médecine, professeur d'humanités, historiographe, etc., né à Beauvais, vers 1617, qui s'était déjà distingué dans des travaux analogues à Bordeaux et à Toulouse. Les auteurs nous donnent d'intéressants détails biographiques puisés à bonnes sources sur ce laborieux et quelque peu nomade « ouvrier d'érudition » selon leur heureuse expression.

Pendant que Louvet inventoriait « les vieux archifs des membres hauts de la maison consulaire », Joffre faisait le récolement de la « boutique du griff qui est en bas de la dite maison consulaire ». Avec le sommaire de cet in-

ventaire, MM. Castets et Berthelé donnent des notes biobibliographiques sur ce Joffre, passent ensuite à l'inventaire de « l'armoire dorée » dû à Guillaume Darles, qui pour certains travaux fut le collaborateur du précédent. Ils énumèrent les additions et reclassements opérés au XVIIIe siècle et décrivent en archéologues compétents, la « Tour des pins » où sont installées aujourd'hui les archives municipales reléguées auparavant dans les combles de l'Hôtel de Ville. Cette « Tour des pins », la dernière de celles qui ceignaient la ville autrefois, est située dans un quartier agréable et d'un accès facile. Après avoir déterminé l'âge de ce monument par l'examen des matériaux de la construction, MM. Castets et Berthelé complètent le fascicule par la série des pièces justificatives.

II

Avant qu'on lui confiât le dépôt des archives de l'Hérault, M. Berthelé, au sortir de l'Ecole des Chartes, avait été envoyé à Niort avec le titre d'archiviste des Deux-Sèvres.

Il se signala, dans ce poste de début, par de remarquables travaux sur les monuments du Poitou et de la Vendée. Il fonda, avec le concours dévoué de M. Lacuve (de Melle), la *Revue Poitevine et Saintongeaise* qui communiqua sa juvénile ardeur aux archéologues de la région et fit beaucoup parler d'elle. Bien qu'éloigné maintenant de ces contrées où il a rompu ses premières lances dans de vives, mais toujours courtoises polémiques, M. Berthelé n'a pas brisé toutes attaches avec ce pays si riche en souvenirs, et sous le titre : *Carnet de voyage d'un antiquaire poitevin*, il a réuni un certain nombre d'études sur les monuments et objets anciens rencontrés au cours de ses excursions archéologiques, églises, croix de cimetière, lanternes des

morts, pierres tombales, plaques de cheminées, fers à hosties, méreaux protestants, sortes de jetons de présence ou de cachets qu'on donnait à ceux qui voulaient communier. Il y est question aussi des menus ouvrages en buis ou ivoire que les tourneurs de Croutelle, bourg des environs de Poitiers, exécutaient au XVIe siècle avec une finesse merveilleuse, d'où le nom passé en usage pour désigner tous les objets délicats : finesses de Croutelle.

On trouve encore dans ces volumes, aux matières si variées, de savantes dissertations sur l'origine anglaise du donjon de Niort ; sur la chapelle du cimetière de la Maison-Dieu de Montmorillon, bâtie vers 1107, à l'imitation du Saint-Sépulcre de Jérusalem, par l'ordre du comte de Poitou, Guillaume VIII, et connue sous le nom de « l'octogone de Montmorillon » ; sur la petite église de Saint-Generoux (arrondissement de Parthenay), de style latin un peu croisé déjà de style roman, ce qui autorise M. Berthelé à la dater du dernier quart du IXe siècle, en tenant compte de la marche des évolutions architecturales dans la région à laquelle elle appartient, et en s'appuyant en outre sur des observations très judicieuses qu'il serait trop long d'exposer ici.

Le *Carnet de voyage d'un Poitevin* ne pouvait manquer de faire leur place aux faïences de Saint-Porchaire. C'est ainsi qu'on dénomme à présent ces pièces niellées d'arabesques si délicates qui furent longtemps une énigme céramique et que, faute de connaître leur origine, on appelait autrefois, d'après le style de leur décor et le chiffre royal qu'elles portaient le plus souvent : faïences de Henri II.

Il y a trente-cinq ans, M. Benjamin Fillon prétendit nous révéler le pays où ces petites merveilles ont vu le jour. Il nous raconta la genèse de sa découverte dans une plaquette introuvable aujourd'hui : « *Les faïences d'Oiron. Lettre à Riocreux, conservateur du musée de Sèvres* » (Fontenay, Vendée, imp. Pierre Robuchon, 8 décembre

1862). Sous la foi d'un tel parrain, ces bijoux céramiques prennent donc le nom de Faïences d'Oiron.

Enfin Bonnaffé vint et le premier en France,
D'Oiron en St-Porchaire, il changea la faïence. (1)

M. Edmond Bonnaffé débaptisa donc la faïence d'Oiron ni plus ni moins qu'une simple rue de Paris. Je reconnais qu'il a de meilleures raisons que nos édiles de troubler ainsi nos habitudes. La principale est tirée de la mention sur les inventaires de 1542 du duc François de la Trémouille, seigneur de Thouars, gouverneur du Poitou et de la Saintonge, de « deux coppes » (coupes) et « deux sallières en terre de Saint-Porchaire ». et sur l'inventaire de 1577, de Louis de la Trémouille, son fils, « de vesselle faicte à Saint-Porchaire ». C'est sur cette base que M. Bonnaffé édifie toute son argumentation. Est-elle absolument décisive? C'est l'avis de M. Berthelé, qui résume le débat d'une façon très intéressante en adoptant chaleureusement les conclusions de son ami M. Bonnaffé.

Le pauvre Benjamin Fillon était mort entre temps, et l'on est tenté de dire : heureusement pour lui ; car il eût été inconsolable de voir contester la légende qu'il avait édifiée de bonne foi et croyait définitivement acceptée. Sa version a toutefois conservé des partisans désireux de concilier les prétentions des deux localités voisines, Oiron et Saint-Porchaire, l'une et l'autre du canton de Thouars, arrondissement de Bressuire. Selon eux, Hélène d'Hangest, veuve d'Artus Gouffier, grand écuyer de France, seigneur de Boisy et d'Oiron, femme d'un esprit très cultivé et artiste de goût, retirée au château d'Oiron, y aurait fait exécuter, sous son inspiration et avec le concours de son fils Claude Gouffier, de Jehan Bernart, son bibliothé-

(1) Edmond Bonnaffé : *Les faïences de Saint-Porchaire*. Gazette des Beaux-Arts, livraison d'avril 1888.

caire, et de François Charpentier, le potier du château, ces pièces de luxe trop peu nombreuses pour avoir été produites dans un but commercial, et pour la fabrication desquelles elle aurait tiré la matière première de Saint-Porchaire, depuis longtemps déjà réputé pour la qualité de ses terres. C'est ce qu'a cherché à établir M. de C. de Saint-Marc dans une plaquette intitulée : *Les faïences d'Oiron en terre de Saint-Porchaire* (in-8°. Saint-Maixent, 1889).

L'existence démontrée d'un atelier à Saint-Porchaire ne prouve pas qu'on n'ait point fabriqué à Oiron les pièces exceptionnelles qui nous occupent, et les « considérants » de M. de Saint-Marc ne sont pas sans valeur ; mais je dois dire que, soit conviction, soit fatigue, la thèse de M. Bonnaffé a généralement prévalu aujourd'hui. J'avoue, pour ma part, que j'avais un faible pour « le roman » de M. Benjamin Fillon, comme l'appelle M. Berthelé.

Hélène d'Hangest est originaire de la Champagne.

Elle est fille de Mathieu d'Hangest, chevalier seigneur de Genlis et sire de Montmort-en-Brie.

En bon Champenois que je suis, j'ai regret à la voir dépossédée de son plus beau titre de gloire. C'est du sentiment, si l'on veut : mais un pauvre ignorant comme moi peut bien se permettre cela.

III

Nous savons tous la belle passion que M. Berthelé a vouée à l'archéologie campanaire. Il s'est emparé, il y a longtemps déjà, de ce domaine inexploité, ou à peine effleuré seulement, et en a extrait comme un trésor de documents jusqu'ici négligés. Il a consigné le fruit de ses explorations dans son excellent ouvrage « Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou » (Melle, Deux-

Sèvres ; Ed. Lacuve 1889), Il y passe en revue plus de deux cents cloches de la région poitevine.

Toujours prêt aux plus difficiles ascensions, il va de beffroi en clocher, inventoriant les vieilles cloches, si haut juchées qu'elles soient, en épigraphiste sagace servi par des jarrets d'acier. Il les décrit avec les fleurons, rinceaux, médaillons à sujets dont elles sont ornées. Il déchiffre leurs inscriptions aux abréviations déconcertantes souvent ; il relève les noms des parrains, des marraines, des maires, curés et assistants qui y sont désignés, les armoiries, millésimes, marques de fondeurs etc., tous renseignements précieux pour l'épigraphie et l'histoire des familles locales.

Ne soyons donc pas surpris si des vibrations de cloches résonnent peu ou prou à travers les pages du *Carnet de l'antiquaire Poitevin*. M. Berthelé y a fait, comme on devait s'y attendre, une large part à ses recherches favorites. Il apporte un nouvel appoint au nombre considérable des cloches qu'il a déjà recensées. Il signale les cloches du fondeur Lavouzelle, celles du doyenné de Mazières et de Lusignan, des textes campanaires du département de la Vienne etc. Il nous parle de la cloche municipale de Niort, dite de Charles XII. Pour avoir été maniée à la diable et à tour de bras par des carillonneurs d'occasion, elle subit un accident analogue à celui qui survint à la cloche de Neuilly-Saint-Front dont notre ami Edmond Poinsier nous a plaisamment conté les mésaventures sous le titre : Petit procès à Neuilly-Saint-Front (Annales de la Société, 1895). A Niort, comme à Neuilly, la cloche cassée a dû être refondue.

Au cours de ses chasses aux vieilles cloches — c'est le seul sport auquel il aime à se livrer, — M. Berthelé a recueilli déjà et classé un grand nombre de noms de « maistres fondeurs ». Il se propose de reconstituer chronologiquement la liste de ces artisans qui étaient gens de quel-

que importance, car leurs opérations exigeaient de l'expérience et du savoir. Ils exerçaient généralement leur profession de père en fils, profession ambulante souvent. Ils se transportaient là où on réclamait leurs services. Beaucoup de ces artisans nomades venaient de la Lorraine. D'autres plus sédentaires ont créé des établissements fixes dont quelques-uns existent encore. Je citerai la famille des Cavillier qui, depuis trois siècles, pratique cet art sans interruption à Carrépuis, près Roye, en Picardie.

Un campanophile intrépide comme M. Berthelé, pouvait-il se dispenser d'entrer en connaissance avec l'honorable descendant de cette dynastie de fondeurs, M. Xavier Cavillier? Il se met allègrement en route pour Carrépuis, et sous la forme d'une lettre à « son ami René Valette », directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, il fait avec une belle humeur des plus communicatives, le récit de sa visite, tout enthousiasmé encore de l'accueil cordial qu'il a reçu, des observations techniques qu'il a faites sur place, et surtout de l'empressement avec lequel M. Cavillier lui a ouvert ses archives familiales et professionnelles. M. Berthelé a tenu à nous faire confidence, dans le feu de la première impression, des heureuses surprises de sa visite à la fonderie picarde ; mais ces notes trop rapides sont pour nous mettre en goût. Il nous reparlera encore bien sûr de Carrépuis dans l'*Histoire de l'art campanaire* qu'il prépare et dont il amasse depuis longtemps les matériaux. Paraisse le nouvel ouvrage de notre collègue et notre Société ne sera pas la dernière à lui souhaiter la bienvenue.

Fr. HENRIET.

CONGRÈS DE LA SORBONNE

20 AVRIL 1897

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

S'il faut en croire quelques journaux, les auditeurs auraient été moins nombreux cette année que précédemment ; veulent-ils par là donner à entendre que l'absence de M. le président Faure, vu l'inquiétude de la guerre turco-grecque, a causé quelque émoi dans nos provinces ? Il n'en est rien. A bien peu de chose près, les différentes sections ont eu leurs adhérents ordinaires ; si quelques anciens ont manqué à l'appel, de nouveaux congressistes sont venus combler les vides. Il en est ainsi chaque année ; on constate l'absence de ceux-ci ; on signale la présence de ceux-là venus pour la première fois. Je puis assurer qu'il n'a été question ni du voyage présidentiel, ni de la lutte entre les Musulmans et les Chrétiens ; mais tout simplement d'archéologie, d'histoire, de science ; nous nous réunissions pour assister à de pacifiques conférences et rien n'est venu porter le trouble sur nos bancs de la Sorbonne.

A l'heure dite, la séance d'ouverture a lieu dans le grand amphithéâtre sous la présidence de M. Léopold Delisle. *Quantum mutatus ab illo!...* Nous l'avons connu autrefois jeune et actif ; aujourd'hui l'âge et la fatigue des travaux

ont singulièrement alourdi sa personne ; il n'est pas étonnant alors que l'abbé Ulysse Chevalier, qui a présidé la première séance d'histoire, l'ait qualifié de « Nestor de l'érudition française. Donc le vénéré administrateur de la Bibliothèque Nationale nous donne, en ouvrant la séance générale, lecture d'un excellent discours ; l'orateur est assis, mais la voix est forte, on peut l'entendre sans peine et, il faut le reconnaître, si le corps est moins robuste, l'esprit reste plein de finesse, de jugement, d'à-propos. Après quelques compliments à l'adresse des Sociétés savantes dont » la plupart ont derrière elles un long passé sur lequel elles peuvent porter leurs regards avec un légitime orgueil « M. Léopold Delisle parle du concours donné par les Sociétés » pour la conservation et la mise en lumière des textes qui sont le plus solide fondement de notre histoire, et c'est pour faire parler ces muets et éloquents témoins du passé de la France que le Comité fut institué, il y a déjà plus de soixante ans ». Puis viennent des détails fort intéressants sur les travaux que nécessite le catalogue général de la Bibliothèque ; on le comprendra sans peine quand on saura que cet établissement renferme plus de quatre millions de publications et que le premier volume, le seul terminé, comprend plus de 11,000 articles.

Les fidèles de l'archéologie se retrouvent et en nombre dans l'amphithéâtre qui leur est assigné depuis plusieurs années, sous la présidence de M. Alexandre Bertrand, conservateur du Musée gallo-romain de Saint-Germain, ayant comme assesseurs MM. de Marsy, Julliot, P. de la Croix. M. de Lasteyrie, le secrétaire désigné, accompagnant M. le Président de la République dans son excursion à Nantes, aux Sables d'Olonne, Rochefort, La Rochelle, Saintes, c'est M. Lefèvre-Pontalis qui est le rapporteur des communications faites à la section. Pour ma part, je regrette l'absence de M. de Lasteyrie dont les observations

pleines de justesse, d'à-propos et de... vivacité, donnaient un charme particulier à nos séances. Et, pour commencer, je dois bien l'avouer, nous avons eu peu de discussions ; tout était calme, sérieux ; rien ne rappelait les luttes épiques de l'an dernier et n'eût été l'intervention d'un jeune avocat bordelais, savant et... bavard, rien n'aurait troublé la régulière succession des travaux. Je maintiens mon plan habituel en mettant sous vos yeux d'abord les sujets intéressant l'archéologie et l'histoire, ainsi que les fouilles ; puis les monuments ; églises, châteaux, vestiges du passé, puis, le mobilier, armes, bijoux, vases, etc., et enfin les vieilles habitudes locales, les superstitions.

Faut-il voir, avec M. Evans, dans les monuments mégalithiques exclusivement des monuments funéraires et qui doivent leur caractère sacré à ce qu'on les a considérés comme les demeures ou même les incarnations des âmes des morts ; la réponse est affirmative en grande partie, non seulement pour l'Angleterre et l'Allemagne, mais aussi pour la France ; seulement, il ne faut pas confondre les monuments intentionnels avec les blocs naturels, communs dans l'Anjou, comme dans nos contrées. Les dolmens et les allées couvertes sont abondants autour de Saumur, de Chollet ; l'allée couverte de Bagneux est la plus connue. On compte encore aujourd'hui 49 dolmens et 34 menhirs en Maine-et-Loire ; mais 54 ont été détruits depuis le commencement du siècle, au grand désespoir de M. Bousrez, de la Société de la Touraine.

Dans le Limousin, assure M. d'Abzac, non seulement on peut constater la survivance des dolmens, mais encore une exploitation ingénieuse de la part des paysans de la contrée. Bien pratiques ces Limousins ! Dans les cimetières les pierres tombales reposent sur quatre pieds comme les monuments mégalithiques ; la même disposition se retrouve

dans quelques places pour permettre un temps d'arrêt aux porteurs chargés du transport des défunts.

Malgré les retentissants débats de l'an dernier à propos des piles — les fana, simulacra ou fétiches, anciens menhirs, thèse soutenue par M. Liévre, la question est loin d'être vidée. De nouveaux lutteurs sont sur la brèche et de solides, je vous assure ; d'abord M. Musset, de la Rochelle, qui a fouillé le terrain autour de la pile romaine de Ville-Pouge. Des débris curieux ont été recueillis : grande tête de femme de l'époque gallo-romaine, tablettes de plomb à formules magiques représentant une imprécation judiciaire. Cette pile n'était donc point un mausolée, mais un menhir transformé pouvant servir de limite à trois pagi. M. Lièvre triomphe, mais l'abbé Bossebœuf considère ces piles antérieures au VIe siècle, comme le piédestal de statues soit de divinités, soit de personnages dont on voulait perpétuer le souvenir — *ad perpetuam D. memoriam*. M. Nicolaï, l'avocat bordelais dont j'ai déjà parlé, incline pour le sentiment de M. Lièvre ; cependant, comme les piles sont placées sur le bord des voies romaines, il pense qu'elles ont dû servir de limite avant d'être vouées à telle ou telle divinité. La solution est ajournée à l'année prochaine. — M. Guignard estime qu'une pierre contenant une niche trouvée dans le cimetière gallo-romain du Pressoir-Berry (Loir-et-Cher) avait la même destination qu'une pile.

Une sépulture gauloise, avec torque, ceinture formée d'une plaque estampée, anneau et bracelets, a été fouillée par M. Delort à Belliguat (Ain). Une sépulture gallo-romaine à incinération a été découverte à Bléville, près du Havre, par M. Coutil avec fioles et bol en verre. Le même membre signale l'intérêt que présenteraient des fouilles méthodiques faites à Pitres (Eure), puisque, presque sans peine on a découvert, en 1836, un balnéaire curieux ; en 1860, les débris d'un laraire et tout récem-

ment une petite Vénus en terre cuite et des fibules scandinaves.

M. Piette fait admirer une statuette en ivoire découverte à Brassempouy (Aisne) remontant à l'époque préhistorique et qu'a fort habilement dessinée notre collègue et ami M. Pilloy.

Une question, souvent débattue et qui semble définitivement réglée, est celle des puits multiples qui se rencontrent fréquemment près des agglomérations romaines ou gallo-romaines. Nous en avons constaté plusieurs à Otmus; Quelques archéologues ne voulaient y voir que des trous, des fosses, des puisards, des égoûts, servant à faire disparaître les immondices, ou des silos propres à conserver les grains, les légumes alimentaires; d'autres, plus avisés, outre cette première destination, y reconnaissaient un emploi, un usage plus noble pour bonne partie de ces excavations; à juste titre, ils en faisaient des puits funéraires. Au mas d'Agénais, le cimetière Saint-Martin renferme, assure M. Nicolaï, des puits fort curieux que l'on peut comparer à ceux de Bernard, en Vendée, et renfermant des poteries, des monnaies, une inscription romaine, un sarcophage en marbre, etc. M. de Beaurepaire, de Rouen, rappelle qu'à Primelles (Cher) il existe un puits semblable, taillé dans le roc.

Il faut que le P. de la Croix ait un bien grand mérite pour que, malgré sa soutane, chacun lui fasse fête, même ceux qui le jalousent. Je ne veux pas rappeler la lutte de l'an dernier à propos d'Yzeures. Le P. de la Croix a été décoré, donc... Cette année, MM. Join-Lambert et Babelon avaient manifesté le dessein d'entreprendre des fouilles au Villeret, près de Berthouville (Eure). C'est là que fut découvert, en 1830, le fameux trésor d'argenterie, connu sous le nom de trésor de Bernay et qui est entré au Cabinet des médailles; sort plus favorable que celui qui a été fait au trésor dit de Montcornet, exposé au Congrès de Laon, il y

a 10 ans et qui a été cédé à l'Angleterre. MM. Join-Lambert et Babelon ont pensé avec raison que des fouilles faites avec intelligence amèneraient de précieux résultats; le P. de la Croix fut désigné et il a déjà mis à jour des substructions de deux temples, l'un dédié à Vénus, l'autre à Mercure, puis d'un vaste théâtre qui pourrait contenir 5,000 personnes, des puits, des vestiges d'habitations, ce qui lui donne à penser qu'il est en présence des ruines de l'ancien Canetum. Le P. de la Croix remercie les organisateurs des fouilles, et présente au Congrès son chef d'atelier, M. Gatelier à qui l'on fait une véritable ovation.

Les derniers Volkes-Arécomiques, dans la région du Gard, ont laissé des traces de leur passage, traces qu'a retrouvées M. de Saint-Venant; monnaies, sépultures à incinération, amphores, fers de lance, fibules, bracelets, épées. Des enceintes, que l'on peut comparer à celles du Mont Beuvrey, les poteries que l'on y a retrouvées, les murs cyclopéens donnent à penser que la tribu a disparu à peu près au moment de la conquête romaine.

Un vrai fouilleur et qui paraît le type d'un infatigable archéologue, c'est M. l'abbé Hamard, curé de Hermes, dont les découvertes dans l'Oise sont devenues célèbres. Une nécropole gallo-romaine a été mise au jour à Mouy-Bury (Oise); vases en terre-cuite, verreries, dont, particulièrement, une coupe et une buire remarquables par leur légèreté et la pureté de leurs formes : un collier formé de monnaies de Constantin enfant. Au Mont de Hermes — le théâtre habituel de ses exploits, M. Hamard a retrouvé les débris d'une statue équestre : il espère que des fouilles postérieures lui permettront de reconstituer cette œuvre qui lui paraît gallo-romaine.

Si je ne craignais d'être taxé d'optimisme, je rappellerais longuement les nouvelles trouvailles de M. Morel : sépultures gauloises féminines, avec torques, parures en verro-

teries, fibules, etc provenant de Hurlus et Saint-Jean-sur-Tourbe (arrondissement de Sainte-Menehould).

Au pied du mur d'enceinte de Philippe-Auguste, à l'angle de la rue Clovis et du Cardinal-Lemoine, M. Magne, secrétaire-général du Comité d'études historiques « la Montagne-Sainte-Geneviève » a découvert le seul fragment apparent qui subsiste de ce vieux rempart. Le plan présenté par l'auteur comprend la restitution d'une grande partie de ce mur, ainsi que les chemins de ronde et les contrescarpes des anciens fossés ; ces fouilles ont amené, tout naturellement, la découverte de monnaies et de poteries de diverses époques.

* *

Un nouveau chapitre semble devoir s'ajouter à celui qui a déjà paru, l'an dernier, à propos des châteliers ; la partie même est remise à l'an prochain pour assister à la lutte entre deux champions habiles et... loquaces. M. Imbert croit que ces enceintes (châteliers, mottes, etc.) servaient à protéger des exploitations agricoles ; M. Maître, de Nantes, y voyait lui des enceintes destinées à défendre des paroisses, des établissements industriels. M. Nicolaï, d'accord avec M. Bonno, notre collègue, pense que les *aggeres* de la forêt de Chenoise, comme les mottes de l'Agenais, étaient des défenses régionales remontant à l'époque gallo-romaine. Le câtelier de Criquebeuf (Eure) fouillé par MM. de Vesly et Quesné rentrerait dans la catégorie des ouvrages de grosse défense. Ces deux derniers archéologues avaient trouvé des murs en petit appareil, avec cordons de briques, des fibules, un sanglier en bronze. Quant à M. Bonno, ses trouvailles consistaient en tuiles à rebord, chandelier gallo-romain, balance, cuiller. Il avait retrouvé la trace des fossés qui enceignaient l'*aggere* et des tours qui flanquaient les retranchements.

Dans la catégorie qui m'occupe, la palme — on dirait le

record aujourd'hui — appartient incontestablement à M. J. Gauthier, de Besançon, archiviste du Doubs. Il doit avoir une grande habitude de la parole, car il la manie admirablement et présente ses thèses, avec plans à l'appui, de façon à convaincre ses auditeurs. Le Champ-de-Mars de l'antique Vesontio renfermait des substructions que l'on avait utilisées pour établir les fondements de l'église des Capucins. On avait prétendu que ces substructions étaient les vestiges d'un temple dédié à Mercure ; à l'aide des chartes et des débris recueillis en 1847, M. Gauthier a prouvé que ce temple était dédié à la Fortune.

Quel travail il a fallu au savant archiviste pour arriver à établir les dates de la construction des deux Cathédrales de Besançon ! La vieille basilique datait du VIIIe siècle, élevée aux dépens de temples romains et *du forum* de Vesontio, elle subit encore bien des modifications ; l'autre Cathédrale, celle de Saint-Jean fut rasée par Vauban en 1674 ; elle avait été fondée en 1025 ; c'est au British-Museum que le plan en a été retrouvé.

M. Roman demande le classement parmi les monuments historiques de plusieurs églises des Hautes-Alpes : Vallouise, avec son portail, ses fonts baptismaux du XVIe, sa belle chapelle funéraire ; Névache, avec son curieux vitrail du XVe, dont il reste bien des débris ; l'Argentière avec ses peintures murales de 1516 représentant les Vices et les Vertus.

Un architecte, plein de zèle et de science, M. Enlard avait fait ressortir, il y a deux ou trois ans, l'influence française dans les monuments portugais, à Coïmbre surtout ; cette année, un autre architecte, M. Eudes démontre que l'église de Batalha, chef-d'œuvre d'élégance et de légèreté, attribuée induement à un artiste portugais, Dominguez, a été construite par un français Me Huguet, originaire de Normandie, à la suite de la victoire remportée en 1385 par le roi de Portugal, Jean Ier.

M. Nicq-Doutrelique, membre de la Société d'Emulation de Cambrai, assiste au Congrès en compagnie de sa femme, une fort aimable, fort obligeante personne, qui a été d'un grand secours pour son mari. Celui-ci présentait une étude sur les vieux remparts de Cambrai : le vieux château remontant au XIe siècle, la tour du Coudron, celle des Arquets, destinée à la défense de l'Escaut du XIVe siècle : M. Nicq demande le maintien et la restauration de plusieurs tours, malheureusement découronnées, sauf celle d'Abancourt. Le Congrès s'associe à ce vœu chaudement appuyé par MM. de Marsy, Ch. Lucas, et Soldi, conseiller général du Nord. M. Nicq était muni de plans nombreux, très bien exécutés et que Madame développait, au cours de la démonstration, avec autant de zèle que de grâce.

La même sympathie s'attache à la proposition de M. Guyot, de la Société d'archéologie lorraine. Bien des parties intéressantes des fortifications anciennes de La Mothe (Haute-Marne), ont été enfouies, comme à Soissons, lors du remaniement exigé par Mazarin ; que l'on déblaie et que l'on conserve ce qui est digne d'attention.

Si je ne fais que mentionner l'étude de M. l'abbé Brune sur le château du Pin (Jura) élevé au XVe siècle par Guillaume et Lancelot de Vaudrey et celle de M. l'abbé Hardel sur la Sainte-Chapelle du château de Blois, édifiée par François Ier, c'est pour arriver à la troisième manifestation de sympathie donnée à la conservation des vieux monumenis.

Il s'agit de l'abbaye de Fontevrault, à la filiation de laquelle appartenait notre prieuré du Charme ; les explications que devait fournir M. Ridel, architecte du département de la Mayenne et de la ville de Laval, piquaient singulièrement ma curiosité.

Au mois de novembre dernier, en vous parlant du Charme, j'ai esquissé l'histoire du couvent de Fontevrault, fondé par Robert d'Arbrissel à la fin du XIe siècle et com-

plété en 1119. Pendant de longues années, la communauté fut prospère, les constructions étaient grandioses ; la nef de l'église fut édifiée en 1125, le chœur renfermait le tombeau du fondateur. M. Ridel décrit les dispositions du cloître, des réfectoires, des dortoirs qui entouraient l'église. Les statues de Henri II, de Richard Cœur de Lion, d'Eléonore de Guyenne ornaient autrefois la chapelle ; il rétablit, en un mot, le monastère tel qu'il existait primitivement, avec son immense cuisine, la tour d'Evrault, les ruines de Saint-Benoist. Mais, hélas ! aujourd'hui, ce ne sont plus des ruines qu'il faut déplorer ; depuis 1804, Fontevrault est devenu une maison de détention ; ce qui restait de curieux a été modifié, approprié à la nouvelle destination ; les voûtes et les plafonds éventrés, les arcades ogivales détruites, les hautes salles diminuées par des planchers, les objets d'art abandonnés à l'injure des gens ; c'est du vandalisme officiel ; aussi la réclamation de l'architecte est-elle appuyée et très vivement recommandée à la sollicitude de la commission des monuments historiques.

Le Congrès, à la demande de MM. de Barthélemy et de Marsy, émet le vœu que l'administration, afin de conserver les inscriptions romaines des murs d'Antibes, fasse procéder à la démolition, non à la brutale dynamite, mais pierre par pierre et que les vestiges soient déposés dans un musée.

A propos d'inscriptions, il me faut noter le savant mémoire de M. Schwab, de la Bibliotèque Nationale, sur les épitaphes hébraïques conservées en France, notamment à Arles, Dijon, Mâcon. On ne connaissait en 1851 que sept inscriptions, ce nombre s'élevait, il y a quelques années, à cinquante ; grâce aux recherches de M. Schwab, on possède aujourd'hui cent quarante inscriptions hébraïques du Moyen-Age. Nîmes, Vienne, Narbonne, Auch, Toulouse, Paris, Mantes, Limay, Angers, Issoudun et Alger surtout

en ont fourni un certain nombre, M. Schwab s'exprime très bien, mais avec le rictus habituel des hébraïsants.

L'abbé Chevallier, dont je vous ai lu une étude sur le prieuré de Binson, a eu une idée heureuse : celle de recueillir, dans les deux cantons où il a exercé comme curé, tout ce qui pouvait intéresser chaque commune de ces cantons ; Châtillon-sur-Marne et Ville-en-Tardenois. L'exemple est bon ; il a été suivi par le spirituel abbé Muller, de la Société de Senlis, qui lit à l'assemblée une « nomenclature des autels, fonts baptismaux, pierres tombales, statues, verrières dignes d'être notés dans l'arrondissement de Senlis ». Nous signalons les peintures murales de Varinfroy, Villers-Saint-Paul, Villers-Saint-Leu ; les vitraux et verrières de Nogent-les-Vierges, Orrouy, Saint-Firmin ; les tombes de Claude de Villers, maîtresse de François Ier, à Saint-Maximin, d'autres à Béthisy-Saint-Pierre, Raray, Duvy, Rully, Courteuil, Morienval, Crépy-en-Valois (tombe de Renée de Vieuxpont), Nanteuil-le-Haudouin ; statues, sculptures, chapiteaux à Montataire, Saint-Leu-d'Esserent, Crépy, Morienval, Trumilly, Borest, etc. L'interprétation des emblêmes est parfois hasardée, semble-t-il, mais combien l'auteur est habile dans la riposte ! Jugez-en : M. de Marsy fait remarquer que les instruments décrits par M. Muller sur une clef de voûte de l'église de Précy n'appartiennent pas à la corporation des perruquiers mais à celle des peigneurs de laine — Que faites-vous alors des rasoirs qui y sont sculptés ?

M. le chanoine Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, a été, comme notre collègue M. Berthelé, promu officier de l'Instruction publique ; il communique les photographies du trésor de Granselve à Rouillac ; ce sont des reliquaires très remarquables du commencement du XIIIe siècle ; un autre représentant

Saint-Christophe du xve conservé à Lasbordes ; il décrit ensuite, avec grand soin, quelques pierres gravées antiques ornant des reliquaires du Moyen-Age dans la région de Toulouse. Le savant abbé termine par l'explication d'une inscription du xiiie siècle en roman et en latin de Bertrand de Cuzom. C'est le « dict d'un mort ». Pour faire agréer sa recommandation outre-tombe, Bertrand fonde un repas annuel en faveur des religieux : usage autrefois assez fréquent dans la contrée.

M. l'abbé Bossebœuf, de Tours, donne la description d'une étole, dite étole de Saint-Pol, conservée — ce qui en reste — dans une chapelle de l'île de Bâtz ; cette étole en soie d'un tissu oriental était plutôt un voile destiné à envelopper les reliques ; les bons insulaires ne se privaient pas d'en emporter un morceau qu'ils considéraient comme un préservatif contre les dangers de la mer ; il reste bien peu de chose de la susdite étole, tant la piété a été grande !

A Bénouville, près de Caen, M. de Beaurepaire signale des peintures murales fort intéressantes et fort réalistes ; les scènes des souffrances supportées par les damnés ; la roue de la vie qui symbolise la grandeur et la décadence humaines. Cette roue de fortune est également représentée à Saint-Etienne de Beauvais, à la cathédrale d'Amiens, dans des fresques, dans des enluminures de manuscrits. On y reconnaît facilement le xve siècle.

Dans son explication du mot « Folie » appliqué à certains lieux-dits, M. Luguet, de Poitiers, concluait à une enceinte sacrée, comme à Pouzanges (Vendée) où il a retrouvé un autel préhistorique. On lui a prouvé que les « folies » étaient souvent des lieux de récréation sous la feuillée, d'autres fois rappelant une excentricité du propriétaire ; les exemples de l'un et l'autre cas sont abondants. Ce congressiste, professeur de faculté, s'exprime en termes choisis pour prouver que trois hachettes en fer

et en bronze, bien ornées, n'ont aucun caractère défensif ; ce sont des armes d'apparat et d'origine scandinave.

L'an dernier, M. le chanoine Cerf retrouvait dans les sculptures de plusieurs chapiteaux de la cathédrale de Reims les représentations des instruments de diverses corporations ; cette année, M. Cournault, conservateur du Musée lorrain, signale ces enseignes de métiers dans les stèles funéraires et les bas-reliefs gallo-romains au musée d'Epinal et à celui de Nancy.

Soissons, grâce à M. Vauvillé, a eu sa page au rapport du Congrès. Après avoir rappelé les découvertes numismatiques faites par M. Fr. Moreau, M. Vauvillé entame les siennes de l'enceinte de Pommiers. 1821 pièces de monnaie, la plupart à la légende de *Criciru* y ont été recueillies. Ce nom appartient, n'en déplaise aux Bellovaques, aux Suessions. L'enceinte de Pommiers qui couvre 40 hectares est le véritable *oppidum du Noviodunum suessionnense*. La question a fait du chemin, comme vous le voyez, depuis dix ans.

J'ai du plaisir à vous parler de M. Maxe-Werly, le président de la Société des sciences, lettres et Arts de Bar-le-Duc et organisateur du Musée de cette ville. M. Maxe-Werly, dont M. Rambaud, ministre de l'Instruction publique, a fait un portrait saisissant en lui annonçant à la séance générale qu'il était nommé chevalier de la Légion d'honneur, a visité notre modeste musée il y a plusieurs années ; il s'occupe, depuis quelque temps, de « l'ornementation du foyer depuis la Renaissance : plaques de foyer aux armes des familles du Barrois. Après avoir rappelé ses études antérieures sur les « taques lorraines » il insiste sur celles qui sont fondues aux armes de familles nobles du Barrois ; d'après ses recherches c'est la fonderie de Cousances qui a produit des plaques d'un caractère particulièrement artistique et héraldique au XVIe et au XVIIe siècles. M. Max-Werly a débuté dans la vie comme

ouvrier, mais à force de volonté, de travail il est devenu patron et savant ; aussi ce sont des applaudissements unanimes qui ont salué la distinction qu'il vient d'obtenir et qu'il a bien méritée.

Cette distinction, elle ne tardera pas, j'aime à le croire, à être accordée à notre collègue M. Pilloy dont le nouveau mémoire a été écouté avec une faveur marquée, « les verres francs à emblêmes chrétiens ». Dans le mobilier funéraire retrouvé, en 1866, à Mayod et à Anguilcourt-le-Sart (Aisne) il se trouvait beaucoup de verres dont l'ornementation était faite en émail. Or, l'émaillerie était un art florissant dans la Gaule-Belgique au IIIe siècle et ces tombes remontent au VIe siècle ; ce qui prouverait que cet art s'est perpétué chez nous par des verriers qui étaient en même temps émailleurs. Le monogramme du Christ se trouve sur quelques-unes de ces pièces, comme sur les similaires trouvés par M. Fr. Moreau dans notre arrondissement. Namur a été un centre de fabrication très renommé, aussi le musée de cette ville renferme-t-il un grand nombre de bijoux émaillés du IIIe siècle, et si l'on retrouve si loin de Reims des emblêmes chrétiens, il faut l'attribuer à l'influence des évêques et des missionnaires qui, avant comme après le baptême de Clovis, ont évangélisé le Nord de la Gaule. Dans son opuscule « L'émaillerie aux IIe et IIIe siècles », M. Pilloy a indiqué le procédé à l'aide duquel les premiers artistes verriers obtenaient de remarquables bijoux qui nous frappent d'étonnement encore aujourd'hui.

La Revue des Religions (tome XXIV, n° 3, p. 365) publie un compte rendu des croyances et légendes du Moyen-Age qui, tout naturellement, va servir de préface à la dernière partie de ce rapport. M. Maury a démontré qu'après l'avènement du christianisme le culte des an-

ciennes divinités gauloises a persisté clandestinement. Les légendes se sont enrichies de mille traits empruntés aux traditions où figuraient les esprits des fontaines, des arbres, des montagnes ; dans la Scandinavie, dans la Germanie, les travaux récents établissent que les rites superstitieux se sont continués. On retrouve, non seulement dans nos provinces éloignées, mais d'un bout du monde à l'autre, ces divinités locales, parfois anonymes, habitant les fontaines, les rivières, etc., apparaissant toujours avec le même caractère. Il ne faut donc point s'étonner que dans la Corrèze, chez nos braves Limousins, au dire de M. de Nussac, les fontaines soient l'objet d'un culte, de légendes et de pratiques variées. Ce sont de vraies fontaines miraculeuses, déclare M. Alex. Bertrand qui préside, et se trouvant principalement sur les terres des abbayes et des prieurés.

Il en est de même dans la banlieue de Paris, pour ainsi dire. M. Plancouard cite, autour de Gisors, de Chaumont-en-Vexin, dans le voisinage des voies romaines les traditions païennes concernant le culte des fontaines et survivant malgré l'enseignement chrétien. Les pélerinages eux-mêmes — et ils sont nombreux dans la contrée — se ressentent des superstitions que le temps a à peine affaiblies ; Saint-Hubin d'Arrouville, Saint-Clair de Fréminville, Saint-Clair de Gournay, Notre-Dame de Vetheuil, Saint-Germain de Cléry, Saint-Léger de Boissy-l'Aillerie, etc.

Si M. Lex nous eût donné son mémoire sur « le culte des eaux dans le département de Saône-et-Loire, il est certain que ses considérations seraient venues à l'appui de celles qui viennent d'être exposées... Mais, passons à M, Babelon... Ah ! si tous les savants lui ressemblaient, il semble que chacun prendrait goût, même à la numismatique !... C'est lui qui a prononcé le discours de circonstance dans la séance de clôture, discours fréquem-

ment applaudi, sur l'utilité historique, archéologique de la connaissance des monnaies. Tout est là : les costumes, les monuments, les dates heureuses, les guerres, les trêves, les alliances, etc Ce discours est à lire, à relire parce qu'il renferme un enseignement dont nous pouvons tous profiter. M. le Ministre a pris ensuite la parole pour louer les Sociétés savantes de leur activité croissante et annoncé la promotion au grade de chevalier de la Légion d'honneur dé MM. Maxe-Werly, Finot et André. Nous ne terminerons pas sans adresser nos félicitations à notre collègue M. Berthelé promu officier de l'Instruction publique ; c'est l'épilogue de l'étude que vient de lui consacrer M. Fr. Henriet.

MOULIN.

Henri Pille

Henri PILLE

I

Henri Pille mourut le 4 mars 1897, âgé de 53 ans, après quelques jours seulement de maladie, sans souffrance et presque sans agonie. Avec lui disparut une des figures les plus originales du groupe d'artistes qui ont fait de Montmartre ce foyer d'art chanoiresque et de libre audace que chacun sait. Sa mort a causé d'unanimes regrets non seulement sur la « butte », qu'il habitait depuis longtemps, où il était connu de tous et bien chez lui, mais aussi au public parisien qui goûtait son talent et s'amusait de ses excentricités. Il devait en effet la grande popularité dont il jouissait à son talent, certes, mais aussi à ses façons insolites, à sa tenue plus que négligée, à son aspect malingre et falot qui offraient ample matière à la chronique et firent de lui un type en quelque sorte légendaire.

Si nous ajoutons à cela que Pille était serviable, désintéressé, toujours prêt à donner son concours à toute œuvre charitable qui s'organisait à Montmartre ou ailleurs, on s'expliquera mieux encore les sympathies qu'il s'était acquises dans tous les mondes, et notamment chez ses confrères, de quelque époque ou de quelque clan qu'ils fussent.

Ces sympathies, ne les éprouvons-nous pas, nous aussi — et non moins vives — pour cet enfant de notre pays qui reçut sa première initiation artistique d'un peintre de notre ville et qui, plus tard, ne dédaigna pas d'apporter à notre modeste Société l'appoint d'un nom déjà célèbre?

Notre dévoué secrétaire perpétuel, M. Moulin, s'est déjà fait l'interprète de nos regrets à la séance du 7 avril 1897. Il vous a dit la nombreuse assistance qui se pressait le 13 mars à l'église Notre-Dame-de-Lorette pour rendre les derniers devoirs à notre malheureux compatriote, les honneurs dont il a été l'objet, les discours qui ont été prononcés sur sa tombe par M. Cormon au nom de la Société des Artistes français, par Me Pouillet, bâtonnier de l'Ordre des Avocats, président de la Société pour la défense de la propriété littéraire et artistique, Société dont Pille faisait partie, et par le commandant de Barthe, ami du défunt.

Je viens vous parler plus particulièrement aujourd'hui, du peintre et de son œuvre. J'essayerai d'esquisser, d'après mes souvenirs personnels, cette physionomie fuyante et complexe d'homme timide qui ne se révélait que dans les milieux où il se sentait à l'aise, de rapin mâtiné de paysan chez qui s'alliaient la bonhomie et la malice champenoises et dont le trait caractéristique était la bonté.

Son père, pharmacien, rue Saint-Louis, au Marais, délaissa de bonne heure l'officine et les bocaux pour se retirer à Essômes, unriant village des bords de la Marne,

d'où il était originaire, et où il avait du bien. C'est dans ce gai vignoble réputé par ses savoureux petits vins blancs et sa belle église du plus pur gothique que naquit Charles-Henri Pille, le 4 janvier 1844.

Nous ne voulons pas rechercher — ce qui serait peut-être indiscret, — jusqu'à quel point Pille subit l'influence du milieu vinicole où s'écoulèrent ses jeunes années ; mais il est permis de croire que les remarquables boiseries de l'Abbatiale, premier objet de ses contemplations enfantines, furent pour quelque chose dans les curieuses architectures que, plus tard, le dessinateur se plaisait à imaginer.

De l'école primaire d'Essômes, Henri passa au collège de Château-Thierry, d'où le jeune externe rapportait invariablement des bulletins déplorables qui faisaient la désolation de ses parents. Un jour que le père se lamentait devant le maître de dessin, un vieil élève de Gros, homme de savoir et d'expérience, nommé Jacquinet (1) :

— Ne vous désespérez pas, lui dit celui-ci. Votre fils

(1) Jacquinet (Jacques-Victor), né à Tonnerre où son père exerçait la profession d'entrepreneur de peinture, se rattache à la Champagne par sa mère, Françoise Peuchet, de Troissy (Marne) et par son mariage avec sa cousine Germance Peuchet. Elève de Gros, il envoya au Salon de 1833 le portrait de sa mère, excellent morceau de peinture légué par lui au Musée de Tours; exposa en 1834 plusieurs portraits sous un même numéro; en 1838 « Une petite fille caressant un chat ». A la suite de mécomptes auxquels il fut trop sensible, il renonça aux expositions, partit pour Rome d'où il rapporta de remarquables copies d'après Le Guide, Michel-Ange, Le Caravage, etc. Il devint à son retour, Directeur de l'école municipale de Tours et conservateur du Musée. Il forma de nombreux élèves dont le plus connu est Alphonse Muraton. L'Hospice de Tours possède un tableau de lui représentant *Saint-Martin vendant les vases sacrés au profit des Pauvres.*

Des convenances de famille le décidèrent à se fixer vers 1817 à Château-Thierry où il vécut de leçons et des nombreux portraits qu'il a peints dans la ville. Il y mourut le 9 août 1867, dans sa 73e année.

vaut mieux que vous ne croyez. Ce n'est pas une nature faite pour le collège ni pour suivre, dans le rang, la filière commune; mais il paraît avoir des aptitudes pour le dessin. Ses cahiers n'en témoignent que trop. Envoyez-le moi pendant quelque temps, je le ferai dessiner; je l'étudierai, et vous dirai franchement ce que j'en pense.

Jacquinet ne tarda pas à rassurer le père et la mère Pille. Après avoir intelligemment préparé l'enfant à un enseignement supérieur, il leur conseilla de l'envoyer à Paris; mais ils ne pouvaient se décider à faire de leur fils un artiste, et s'efforçaient de combattre sa vocation. Une circonstance minime où la mère de Pille voulut voir autre chose qu'un simple hasard, triompha de toutes les résistances. Elle était allée voir à Laon, son fils aîné employé de l'Administration des Postes. En regagnant la gare par l'escalier vertigineux qui coupe au court, Henri ramassa un crayon. Sa mère, qui le crut tombé du ciel, dit alors à son fils : « Je le vois, mon enfant, c'est ta destinée ».

A partir de ce moment, toute opposition cessa. Peu de temps après, les parents d'Henri résignés à cet exode, allèrent s'installer à Paris, avec leur fils, afin de le surveiller de plus près.

Henri entra en 1861 dans l'atelier de Barrias. Il y trouva Guillaumet, Pinel, deux orientalistes, morts il y a quelques années, Pelez, le peintre des « miséreux », et Vibert qui n'était pas le moins spirituel de la bande. Ceux-ci furent tout d'abord tentés de sourire de ce « nouveau » au maintien gauche et inquiet, à l'accent campagnard, piteusement recroquevillé dans des habits trop courts; mais ils se prirent vite d'amitié pour ce brave garçon, très doux sous son écorce fruste, qui avait le mot drôle, le propos salé; et de fait, le paysan d'Essômes ne fut pas longtemps en reste avec la gouaillerie parisienne de ses camarades.

C'était de plus un excellent élève remarquablement doué, docile et attentif aux leçons du maître, quoi qu'il

montrât déjà des tendances très personnelles, très volontaires. que Barrias se garda bien de contrarier.

Les parents du jeune artiste le tenaient de très court. Ils déliaient difficilement les cordons de leur bourse, et je tiens leur parcimonie pour responsable jusqu'à un certain point des habitudes de bohême attardé qui devinrent pour Henri une seconde nature. Trop docile pour rompre violemment avec la famille, il fit de nécessité vertu, tira une originalité de sa mise invraisemblable, à laquelle il se résigna d'abord et se complut ensuite. Il y mit même un brin de pose, et devint le personnage hirsute, dépenaillé qu'on eût pris pour un besogneux quelconque si deux yeux d'un bleu clair, limpides et fouilleurs, n'avaient averti qu'on n'était pas en présence du premier venu. Encore ces yeux se dérobaient-ils la plupart du temps sous l'inculte toison qui débordait sur son front songeur.

Le nom de Pille figure pour la première fois au livret de 1864 avec un dessin à la plume inspiré d'une poésie de Walter Scott ; mais c'est du Salon de 1865 que date véritablement son début. On raconte qu'il apporta lui-même au Palais de l'Industrie son tableau pauvrement encadré, le père Pille n'ayant pas jugé que la chose valût le sacrifice d'une riche bordure. Un flot de jeunes artistes se groupa aussitôt autour de la nouvelle toile, détaillant à qui mieux mieux les qualités de la peinture.

— Ah ! vous trouvez ? hasarda timidement l'auteur, avec cet accent que se remémoreront facilement ceux qui ont connu l'artiste, ça ne vaut pourtant pas grand'chose...

Les rapins, qui le prirent pour le commissionnaire, s'amusèrent de sa naïveté :

— Ah ! ça ne vaut pas grand'chose, eh bien, mon garçon, nous te souhaiterions d'en faire autant...

— Ben sûr que j'en ferais autant, pisque c'est moi qui l'a fait...

Étonnement des rapins ; félicitations, poignées de mains ;

c'est la camaraderie qui s'ébauche ; c'est la notoriété qui commence.

Le tableau représentait le peintre hollandais *Van der Helst*, entouré de sa famille, réminiscence, excusable chez un débutant, des compositions similaires signées Gonzalès Coques, Craesbeek, Ryckaert, Ostade, que possède le Louvre. Il y avait joint un dessin à la plume : *Cavalcade de la fête Jean Lafontaine, à Château-Thierry*. Ainsi, dès son premier pas, sans souci du courant qui portait plutôt les artistes vers la reproduction de scènes contemporaines, il s'adonna au genre historico-anecdotique auquel il resta fidèle et trouva dans sa plume l'outil propre à traduire vivement toutes les fantaisies cursives de sa pensée, outil qu'il n'abandonna jamais plus.

En 1866, il envoie une toile désignée comme suit au livret : « Jean Frédéric, électeur de Saxe, prisonnier de Charles-Quint, jouant aux échecs, et continuant sa partie au moment où le duc d'Albe lui annonce sa condamnation à mort. » Le titre est long, l'action complexe. Le sujet n'est pas bien mis en scène. Il est vrai qu'il était à peu près impossible de traduire sous une forme plastique, saisissante, le programme que nous venons de transcrire. Comment surtout exprimer cette idée que l'Électeur *va* continuer sa partie ? De plus, des personnages muets, comparses inutiles, encombrent le devant du tableau aux dépens des acteurs principaux du drame. En somme, beaucoup d'inexpérience jointe à de réelles qualités de peintre.

Le tableau du Salon de 1867, tiré du Conte d'Hoffmann : « Le tonnelier de Nuremberg » et intitulé : « Les noces de Rosa » ne tient pas davantage les promesses de son titre. Des personnages nombreux s'empressent devant un tableau qu'un page leur présente et dont le spectateur ne voit que l'envers. Le jeune artiste a fait un progrès sensible. Les têtes sont peintes avec une fermeté remarquable ; mais

l'agencement laisse toujours beaucoup à désirer. La composition manque de centre et, par conséquent, d'unité ; de clarté aussi, et d'intérêt.

Comment deviner que ces gens en habit de gala fêtent le mariage de la fille du maître tonnelier Martin avec Friederich ? que les invités s'extasient devant le cadeau de noce envoyé par le beau Reinhold, peintre génial, un des trois tonneliers par amour qui aspiraient à la main de la belle Rosa ? Y a-t-il vraiment là un sujet de tableau ? Ce n'est pas que je tienne beaucoup à un sujet dans l'étroite acception du mot ; mais, du moment que le peintre m'en annonce un, j'ai le droit de me demander s'il l'a réalisé et même jusqu'à quel point ce sujet était traduisible par les moyens spéciaux de la peinture (1).

Le tableau du Salon de 1868 : *Sybille de Clèves haranguant les défenseurs de Wittemberg sur les remparts de cette ville*, mit tout à coup le peintre hors de pair. On se rappelle cette page de belle envergure. Les soudards enflammés par le courage de l'héroïne, se pressent autour d'elle impatients de combattre. Les casques scintillent, les cuirasses étincellent, les lances et les pertuisanes s'agitent. Au fond, à gauche, la ville profile sur le ciel sa silhouette dentelée de flèches, de tours et de clochers. Le jeune peintre a, cette fois, donné sa mesure en déployant ses dons de coloriste en des harmonies nacrées très délicates. Les têtes, peintes par méplats sûrement touchés, rappellent le caractère des figures d'Holbein dont il était naturel que le peintre s'inspirât en traitant un sujet allemand contemporain du maître allemand.

Les camarades de Pille — et les camarades ne sont pas des juges commodes — lui décernèrent unanimement la

(1) Ces trois tableaux appartiennent à M. Louis Pille, le frère aîné du peintre, père du jeune architecte, lauréat du prix de Rome, actuellement pensionnaire du palais Médicis.

médaille. Pille lui-même, conscient du sérieux effort qu'il avait fait, croyait la mériter. Le jury commit la faute de ne pas la lui donner; mais le peintre lui offrit l'année suivante l'occasion de réparer ses torts.

Le surintendant des Beaux-Arts, comte de Niewerkerke, qui voulait du bien au jeune artiste originaire de son département, avait d'ailleurs adouci tout de suite l'amertume de ce mécompte en achetant le tableau pour le Musée de Saint-Quentin. Pille avait toujours travaillé jusqu'alors à l'étroit, soit dans l'appartement que sa famille habitait rue de Lancry, soit dans le petit atelier qu'il avait loué en 1864, sous les combles du n° 162 (aujourd'hui 126) du boulevard Magenta.

Il profita de cette bonne aubaine pour prendre un atelier plus vaste rue Duperré et faire son premier voyage d'Allemagne d'où il rapporta les éléments de son tableau du Salon de 1869 : « Le marché de Munich. »

Nature repliée sur elle-même, Pille cherchait toujours, dans ses lectures, les sujets de ses compositions, au lieu de les demander directement à la nature. Aussi, ses tableaux s'expliquaient-ils difficilement d'eux-mêmes pour qui n'avait pas présent à la mémoire l'ouvrage d'où ils étaient tirés. Ils auraient eu souvent besoin d'un commentaire qui aidât à les comprendre, ce qui en refroidissait fâcheusement l'impression. Sans doute Delacroix aussi empruntait à Byron, à Shakspeare, à Walter Scot; mais il excellait à dégager du poême l'action, le drame, le tableau. « Le Giaour », par exemple, représente : *Un enlèvement;* c'est-à-dire que, particularisée pour le lettré, la toile de Delacroix prend pour la foule un sens général qui donne à son œuvre une vie indépendante du livre qui l'a inspirée; Pille, au contraire, savait moins que personne extraire du texte la scène à peindre ; il semblait qu'il ne s'intéressât qu'à la restitution plus ou moins exacte du costume et du milieu.

Pour la première fois, dans *le marché de Munich*, (Salon de 1869), il peint des choses vues, non plus sous le châssis de l'atelier, mais dans la vibration du plein air ; non plus des modèles affublés de défroques banales, mais d'accortes marchandes, des ménagères affairées évoluant au milieu de denrées de toutes sortes, volailles, fruits, fleurs, légumes et de blondes gretchen émergeant toutes fraîches du grouillement de la foule, c'est-à-dire la vie et le mouvement saisis sur le fait. Ce premier voyage en Allemagne avait porté bonheur au peintre. Il y retournera plus d'une fois, attiré par d'instinctives affinités d'art. Nuremberg est en quelque sorte sa patrie spirituelle. Il est également en parenté d'âme avec la Suisse. Il s'était fait à Berne, à Bâle, à Zurich, à Fribourg, etc., des amis toujours prêts à l'accueillir et à le fêter.

De tous ses voyages, il ne rapportait jamais que des notes rapidement consignées sur de petits albums de poche, où il crayonnait les types qui le frappaient et les détails de costumes, d'ameublement ou d'architecture qui lui paraissaient susceptibles d'être utilisés plus tard. C'est de là qu'il tirait entre autres choses ces lucarnes, balcons, lanternes, enseignes d'hôtelleries en fer forgé, etc., qui étaient comme le paraphe de ses compositions

Il fut de tous les Congrès qui se tinrent à Barcelone, à Anvers, à Dresde, à Londres, pour la défense de la propriété artistique et littéraire. « Il en était la joie, a dit Me Pouillet dans la touchante allocution qu'il a prononcée sur sa tombe. — Un Congrès, d'où il eût été absent eût été une campagne manquée... Il nous a fait plus d'amis peut-être avec son crayon, partout où nous avons passé, — que nous n'avons pu nous en faire par nos plus brillants discours ».

Le salon de 1872 met définitivement le peintre hors concours, avec l'*Automne*, qui est resté son œuvre la plus populaire. Au seuil d'une riche demeure que caressent les

derniers feux du jour, au milieu de fleurs d'arrière-saison aux tons amortis, sur un sol jonché de feuilles séchées, deux personnages de l'époque Louis XVI, arrivés eux aussi à l'automne de leur vie, se tiennent debout, silencieux, songeurs, revivant le passé. Celui-ci jette sur sa compagne des beaux jours un regard chargé de tendres souvenirs. Elle, effeuille une fleur, rêveuse. Est-ce une idylle qui finit ? Est-ce un foyer mal éteint qui se rallume un instant ? Sont-ce des époux qui ont vécu côte à côte depuis l'aube jusqu'au soir de la vie ? Sont-ils des amants d'autrefois qui se retrouvent après de longues années, changés, oh combien ! le cœur secoué d'une même pensée qu'ils n'ont pas besoin d'exprimer ? Pille le savait-il bien lui-même ? N'importe ! Ce soupçon d'énigme que le peintre laisse au spectateur le soin de résoudre n'a pas nui, il s'en faut, au succès du tableau et y ajoute même une pointe de mélancolie qui n'est pas sans charme.

Il ne se passait pas d'année sans que Pille ne signât quelque œuvre frappée au coin de sa personnalité.

Les accords matrimoniaux du Salon de 1873 sont une des meilleures productions de l'artiste. Cette toile d'une belle et curieuse exécution fut achetée par un fin connaisseur M. Jules Maciet. Notre distingué compatriote vient d'en faire généreusement don au musée de Château-Thierry qui est en grande partie son œuvre. Nous passerons rapidement sur un *Pardon aux environs de Guéménée*, Salon de 1874 ; *Le décret du 24 février 1793*, annoncé à son de caisse dans un village breton (Salon de 1875) ; *L'entrevue du matin* (1876) ; *Le bois de la Saudraie*, épisode des guerres de la Vendée, tiré du roman de Victor Hugo : « 1793 ». Des soldats et leur vivandière explorent un bois et découvrent dans un fourré une femme et ses trois enfants mourant de faim. La pauvre mère s'est réfugiée là par peur des « bleus » qui lui ont tué son mari. Les soldats, pris de pitié, la rassurent, lui donnent leur pain, le contenu de leur bidon et adoptent les trois enfants

au nom du régiment. Encore un tableau qui nécessiterait une de ces notes explicatives dont les catalogues de jadis étaient moins avares que nos livrets actuels. *Le bois de la Saudraie* n'est pas moins, je crois, le seul de ses ouvrages où Pille ait mis un peu de drame et d'émotion (Salon de 1880).

Le corps de garde figura à l'Exposition de 1883. Des reîtes jouent aux dés sur un tambour, et le peintre s'est représenté dans le soldat en justaucorps rouge qui tient le gobelet et va lancer le dé. *La tentation*, du Salon de 1885, marque une date mémorable dans la vie du pauvre Pille ; cette composition nous montre une fille dévêtue qui présente à un cénobite des mets et des flacons savoureux pour provoquer tout à la fois sa concupiscence et sa gourmandise ; mais ce ne fut pas le cénobite qui succomba au piège de chair qui s'exhibait dans l'atelier avec la tranquille impudeur du modèle. On ne s'étonnera pas, dès lors, que *La tentation* soit une des plus médiocres productions de l'artiste. Il avait eu trop de distractions en la peignant.

Pendant un des courts séjours qu'il faisait de temps à autre dans la maison des champs de son frère à Nogent-l'Artaud (Aisne), Pille conçut l'idée et jeta les bases du tableau qu'il exposa au Salon de 1890 : *La Messe à Pavant*, village voisin de Nogent. De l'angle du bas-côté où s'est placé le peintre, on entrevoit, dans la buée lumineuse du sanctuaire, l'officiant à la chasuble brodée d'or et les enfants de chœur en surplis blancs et rouges soutanelles. Des stalles du chœur émergent les têtes graves des gros bonnets de l'endroit. L'assistance est nombreuse. Les femmes endimanchées, mais point toutes également attentives et recueillies, débordent jusque dans la basse nef de l'église. Il paraît qu'on n'y voit pas souvent pareille affluence, mais Pille aura mis la bonne mesure pour faire plaisir à M. le curé.

Il y a dans l'église de Pavant, nous disait notre ami, une

pierre tombale qui se couvre d'humidité quand le temps tourne à la pluie. Cela indique aux gens du pays qu'il y a

urgence d'engranger les récoltes. Aussi entrent-ils à l'église, non pas pour prier le bon Dieu, mais pour consulter le

baromètre ; ce qui désole M. le curé. Cela me rappelle les naïves objurgations qu'un pauvre prêtre de campagne adressait à ses trop rares ouailles :

— « Je sais bien, disait-il, qu'en moisson, vous êtes trop occupés pour suivre les offices, mais entrez toujours en passant dire un petit bonjour au bon Dieu ; ça ne vous prendra pas grand temps et cela lui fera plaisir. » (Absolument textuel.)

La Messe à Pavant, acquise par l'Etat, appartient maintenant au musée de Reims. C'est avec *Olympe de Clèves*, les deux seuls tableaux que l'Administration des Beaux-Arts lui ait jamais achetés (1). Le musée du Luxembourg ne possède rien de lui. C'est qu'il n'était pas homme à demander quoi que ce soit, à qui que ce fût, à courir les antichambres ministérielles et à mettre périodiquement des protecteurs en campagne aux dates guettées des promotions. Il attendit tranquillement dans son atelier que la croix de la Légion d'honneur lui tombât du ciel en 1882. Il la porta modestement et n'en donna pas pour cela un coup de brosse de plus à son paletot.

(1) Il dut aussi à la bienveillance de M. de Nieuwerkerke la commande d'une copie de *La Famille du menuisier*, de Rembrandt (1867).

II

enri Pille donna une nouvelle formule du portrait en peignant plusieurs de ses amis, grandeur demi-nature, non plus sur des fonds de convention gris-souris ou lie de vin, mais dans leur milieu familier, entourés des objets qui disent leurs travaux habituels et complètent leur physionomie. Ce fut d'abord Coquelin cadet, son complice du *Livre des convalescents* (1), une gaminerie qu'il faut prendre en riant, comme elle a été faite. Il le représente dans son rôle de « L'Ami Fritz ». Le bon Alsacien aux cheveux blonds flottants, avec son chapeau aux larges ailes, sa vaste houppelande, son gilet de velours enjolivé de broderies aux vives couleurs, et ses souliers à boucles d'argent, est assis auprès d'une table, où, tout à l'heure, fumait la choucroute dans la vaisselle à coqs, où pétille la bière dans les grands vidrecomes taillés à facettes. Il digère béatement en savourant sa longue pipe de porcelaine. C'est tout un tableau de genre, d'une touche vive et ferme, d'un ton franc, clair, et vigoureux pourtant, égayé par mille accessoires, bahuts, dressoirs chargés de faïences strasbourgeoises, grès et étains exécutés avec la sûreté que l'on sait.

(1) *Le livre des convalescents* par Coquelin cadet (Pirouette), dessins d'Henri Pille ; Paris, Tresse, édit., 1885.

La tentative avait réussi trop bien au peintre pour qu'il ne la renouvelât point. On l'approuvait de sortir du tableau pseudo-historique à costumes pour aborder des sujets d'un intérêt plus actuel. Il nous montra successivement, dans l'intimité de l'atelier, Jundt le peintre originaire de l'Alsace, voué aux sujets alsaciens (1882) ; Benjamin-Constant dans son décor favori de tapis et d'étoffes d'Orient (1884) ; en 1887, « l'ami Vayson », l'animalier-poète qui aime à iriser ses moutons aux reflets roses des soleils couchants ; en 1889, Jules Roques, le directeur du *Courrier français*, au milieu des journaux, cartons à dessin, paperasses qui encombrent le cabinet de la rédaction. Je tiens cette série pour la meilleure partie de l'œuvre de Pille.

On peut y rattacher encore *Don Quichotte* du Salon de 1879, que posa le peintre Cossmann, un voisin d'atelier de la rue Duperré, dont le visage osseux et la fière moustache réalisaient à merveille le type du famélique héros de la Manche. Pille s'égayait volontiers aux dépens de ce Cossmann, dont il s'offrit encore la tête dans l'album : « Pressé pour le Salon. » (Ludovic-Baschet, 1878.)

Qui n'a pas vu l'atelier de Pille ne peut s'imaginer le désordre épique qui y régnait. Pas un siège, pas une table où ne s'empilât une pyramide de papiers, de journaux, d'albums, de livres ; pas un coin du parquet qui ne fût jonché de friperies, de loques avec lesquelles le peintre habillait son mannequin et ses modèles. Jamais plumeau ne se hasarda dans cet asile sacré de la poussière et du microbe, et je ne sais pas de boutique de chiffonnier qui eût pu lutter avec cet indescriptible capharnaüm.

Eh bien ! contraste piquant, cet homme qui avait une telle incurie pour tout ce qui concernait son « home » et sa personne, tenait sa palette propre et devenait, le pinceau à la main, sage, rangé, méthodique, allant son petit bonhomme de chemin, sans hâte, sans impatience ner-

veuse, sans risquer jamais les résultats acquis, comme font les emballés qui se noyent dans la pâte, ou les instinctifs qui se fient aux petits bonheurs de l'inspiration.

C'est qu'aussi Pille savait peindre, dans le sens classique du mot — ce qui devient rare, maintenant que chacun invente à sa convenance les modes d'expression les plus bizarres. Sa technique était sûre. Il ne tâtonnait pas. Il avançait prudemment, comme s'il posait chaque touche à titre définitif, et, de fait, il exécutait autant que possible du premier coup, et retouchait peu. Sa palette était très sobre, ce qui est le meilleur moyen de ne pas s'égarer. Il arrivait à donner la sensation du relief par la justesse du ton, et sa peinture avait un aspect solide, bien qu'elle ne fût que très légèrement empâtée. Le plus souvent il attaquait d'emblée la toile blanche, sans esquisse préalable, d'après le plan plus ou moins nettement entrevu dans son cerveau, conduisant son travail morceau par morceau, bouchant les trous de sa composition avec le bric-à-brac de l'atelier : armes, brocs, tapis, faïences, qu'il traitait d'ailleurs avec une rare virtuosité ; après quoi il raccordait tant bien que mal, au moyen de quelques sacrifices finals, les parties exécutées isolément. Cette pratique avait ses dangers. Elle explique les défauts de proportions, les maladresses de composition, les erreurs de perspective aérienne qui étonnent dans plusieurs de ses tableaux.

Quand Pille me fit l'amitié de peindre mon portrait, qui figura au Salon de 1892, sous le titre : *Le Bourgmestre* de X..., je pus constater *de visu* l'habileté du praticien et en même temps les inconvénients qui résultaient de la singulière façon avec laquelle il opérait. La tête à peu près achevée, l'artiste peignit une panoplie destinée à meubler le fond du tableau ; mais ce morceau, d'une facture excellente, n'était pas au plan ni à l'échelle voulus et prenait la prépondérance aux dépens du sujet principal. Il fallut agrandir la tête, éteindre l'éclat des aciers. Le mal fut très

atténué, mais non entièrement corrigé. Stop, dans son salon-comique, ne manqua pas de voir — c'est le cas de le

dire — le défaut de la cuirasse. Il montra le pauvre Bourgmestre écrasé sous le casque qui dégringole sur sa tête et

transpercé de part en part par son épée. Tout cela n'empêche pas que le Bourgmestre n'ait une excellente tenue dans sa coloration sévère. Avec son front dénudé par les soucis de la chose publique, il a bien la gravité qui convient à ses fonctions. Placé entre les livres, sceaux, chartes, attributs du magistrat, et les armes qui sont un peu trop à portée de sa main, il est prêt à son double devoir d'édile et de soldat.

Pendant que je posais pour lui, Pille sans s'en douter, posait pour moi ; mais j'étais loin de penser qu'il dût nous quitter si vite et que j'eusse à faire à mon tour le portrait de ce pauvre ami auquel je m'attachai davantage pendant les tête-à-tête prolongés de nos séances.

Combien je m'amusais alors de la posture simiesque que je lui voyais prendre sur son escabeau, quand il se mettait au travail. Accroupi tantôt sur une jambe, tantôt sur l'autre, il tenait pendant des heures cette attitude acrobatique qui eût été un supplice pour tout autre que lui.

Le tableau de l'année suivante (1893) donnait prise à une observation du même genre. Il représentait — je ne discute pas le sujet — les Badois qui, le 9 juin 1601, fêtent le chope à la main, le premier centenaire de la réunion de leur ville à la Confédération helvétique. Pille emprunta encore pour la circonstance les têtes de plusieurs amis de bonne volonté à qui le costume suffisait à donner le caractère archaïque voulu. Il me demanda de poser le soldat qui figure dans le coin à droite du tableau. Je fais assez bonne contenance sous l'appareil guerrier où je suis tout le premier étonné de me voir, et je crie, avec plus ou moins de conviction : « Vive la Confédération helvétique ! »

Pille avait laissé un vide au centre du tableau sur lequel on aurait pu écrire au fusain : « Place réservée ». Elle était réservée en effet à notre excellent Vigneron, le sym-

pathique secrétaire de la Société des Artistes français, l'homme le plus portraituré de France — après M. Prétêt toutefois. Mais, le pauvre Vigneron y est fort mal à l'aise, comme un convive survenu trop tard. Où est son corps ? Récompense honnête à celui qui le trouvera. On ne sait d'où vient cette tête de décapité par persuation qui sort de sa fraise tuyautée comme un bouquet de fleurs de son cornet de papier blanc. A cela près, le teint épanoui, l'œil émérillonné, Vigneron est d'une ressemblance parfaite.

« Puritains et Cavaliers » du Salon de 1894 peut encore faire l'objet d'une remarque analogue. Le tableau oppose l'un à l'autre deux groupes de personnages qui correspondent à l'antithèse du titre. D'un côté, de rigides méthodistes se rendant au temple et, plus loin, des militaires attablés et buvant. Les figures sont dessinées à une échelle différente qui déroute un peu l'œil, parce que la perspective aérienne n'est pas tout à fait d'accord avec la prespective linéaire, — question de valeurs comme nous disons aujourd'hui. « Les Stratégistes » du Salon de 1895 (Souvenir de la Guerre de trente ans) sont un prétexte à costumes militaires de la première moitié du XVIIe siècle, et la journée des barricades, « *12 mai 1588*, » lui fournit le thème du tableau du Salon de 1896 qui devait être son dernier. (1)

(1) Citons ici, pour en compléter la liste, celles de ses œuvres dont il n'est pas fait mention au cours de cette notice : *Sancho Pança racontant ses exploits, Un Cabaret à Todtnau* (1870), *Intérieur au* XVIIe *siècle* (1872), *Trois cruches* (1881), *Le Cabaret* (1877), *Le Bourgmestre* (1889), *La Mère de l'échevin* (1891), *Portrait du commandant de Barthe* (1895), *Portrait du docteur Laffont* (1896), et enfin, au Salon de 1897, — envoi posthume de quelque fidèle ami du peintre, — une libre et vibrante esquisse représentant un corps d'armée en marche au temps de la Ligue.

III

L'œuvre de Pille est relativement considérable, bien que la mort l'ait pris, jeune encore, dans la pleine maturité de son talent ; et pourtant, il ne produisait guère, bon an mal an, qu'un tableau, deux au plus ; mais comme il ne se dépensait jamais à ces études à côté dont l'artiste fait habituellement son régal personnel, il n'y avait jamais perte de temps pour ce travailleur pratique. Toute toile commencée aboutissait, et s'il bornait sa production à son unique tableau du Salon qu'il attaquait habituellement six semaines avant l'extrême délai des envois, et finissait à point nommé, c'était pour consacrer les meilleures heures de la journée aux travaux d'illustration qui constituaient la partie productive de son labeur. Pourquoi cet homme si bien doué, à qui sa situation aisée eût permis un effort d'art plus hardi et plus haut, s'est-il condamné à des besognes inférieures, jusqu'à dessiner des en-tête de prospectus, des programmes, des bannières et autres menus travaux ? C'est que le pauvre garçon avait à payer la rançon de ses faiblesses. Heureusement pour nous qui n'avons à nous occuper que de l'artiste, le dessinateur valait le peintre.

C'est, la plume aux doigts, que Pille déploya le plus d'invention, d'originalité, d'observation et de fantaisie. Il semblait accomplir ainsi sa fonction naturelle. Il produisit

une quantité prodigieuse de dessins semés un peu partout. Les uns, tracés d'une plume experte et sommaire, étaient légèrement avivés d'aquarelle ; le plus grand nombre étaient exécutés entièrement à la plume, par un travail serré, menu, jamais banal, et toujours intelligemment approprié à l'objet qu'il s'agissait d'exprimer. Il était pourvu d'une mémoire merveilleuse, et son cerveau était un répertoire où il n'avait qu'à puiser pour évoquer à son gré toutes les époques et tous les styles. Les costumes, les modes de tous les temps lui étaient familiers. Châtelaines coiffées du hennin, reîtres, échevins, bourgeoises flamandes aux atours empesés, il savait par cœur le Moyen-Age, la Renaissance et les siècles plus rapprochés de nous. Avec l'archaïsme du vêtement, il trouvait le port et l'air de tête concomitant à l'habit. Mais ne fourvoyez pas Pille dans les mondaines élégances de la vie moderne. Il n'y est pas sur son terrain. Sa gaieté même ne va point sans quelque lourdeur et son humour est d'essence plutôt germanique que parisienne.

De 1864 à 1878, Pille joignit presque chaque année un dessin au tableau qu'il envoyait au Salon. Il donna son concours à toutes les Expositions du *Noir et du Blanc* ainsi nommées, à l'imitation du « Black and Wite » de Londres, parce qu'elles se composent de tous les ouvrages obtenus par les seules ressources du noir et du blanc, fûsain, plume, crayon, gravure, etc., etc.

Le journal *l'Art* avait essayé, en 1881, avenue de l'Opéra, d'importer chez nous cette institution anglaise et Pille y brilla au premier rang avec ses dessins à la plume, ainsi que notre autre compatriote Lhermitte avec ses incomparables fusains. Pille prit part aux cinq expositions qui suivirent, de 1885 à 1892, successivement installées par un homme d'initiative dont le zèle fut mal récompensé, M. E. Bernard, dans la salle des Etats aux Tuileries, dans les baraquements dépendant du pavillon de Flore, dans le

pavillon de la Ville de Paris et, en dernier lieu, au Champ-de-Mars, dans le hall des Arts libéraux.

Pille ne craignit même pas de se commettre dans ce steeple-chase d'insanités que fut l'exposition des arts incohérents (galerie Vivienne 1883). Avec un à-propos plein d'une fine ironie, il dessina pour la circonstance le roi Dagobert, patron des incohérents. Il était à peu près le seul dans ce championnat de l'insenséisme qui ne se fût pas mis l'esprit à l'envers.

Le *Chat noir*, organe d'un cénacle littéraire tapageur qui est arrivé pourtant, par des moyens un peu charlatanesque, à faire de bonne besogne, lui doit son frontispice, — trouvaille heureuse qui vaut tout un programme. La collection du *Chat noir*, et celle du *Courrier Français*, journal hebdomadaire illustré, qui poussa souvent le fameux principe de la liberté dans l'art au-delà des limites permises, contiennent ses compositions les plus originales, et il faut lui rendre cette justice que jamais il ne donna à ces recueils peu sévères une seule page qui ne pût être mise sous tous les yeux.

Cette facilité de production, servie par une mémoire encyclopédique, trouva naturellement son emploi dans les travaux de librairie. Les éditeurs de livres illustrés se disputèrent sa collaboration. Il travailla pour L. Baschet, (1) qui resta son ami, pour Decaux, pour Strauss : *La vie militaire, 1881 ;* pour Deloye : *Les grandes industries françaises pendant l'Exposition universelle de 1878 ;* pour Firmin-Didot *: Quentin Durvart, les Cinq sous d'Isaac Laquedem, 1883; La légende de Saint-Antoine ;* pour Charavey : *Théâtre choisi de Molière, 1897 ;* pour Armand Colin : *Les expédients de Farandole, Les aventures du chevalier Carême, Le petit français*, journal des écoliers.

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Baschet, l'éditeur de goût, bien connu pour ses belles publications artistiques, communication des clichés (autres que le portrait) qui ornent cette notice.

Mais Lemerre surtout fit de Pille son pourvoyeur attitré. Celui-ci illustra, pour la célèbre librairie du passage Choiseul, les contes de Perrault, *Les héros légendaires*, par Ernest d'Hervilly; *Marie*, d'A. Brizeux; les contes de Savinien Lapointe : *Il était une fois*, *En ce temps-là* ; *Soldats de France*, par Gaston de Raimes ; *Les contes du Dimanche*, par F. Coppée ; *Bluette*, du même ; *Notre-Dame de Paris*, *Gil Blas*, *le Diable boîteux*, *Le roman comique*. J'en oublie, et des meilleurs, quand ce ne seraient que les têtes de chapitres et culs-de-lampe d'un humour si ingénieux qu'il a imaginés pour la Physiologie du goût, et qui n'ont, je crois, jamais été utilisés.

Si j'ai gardé pour la fin les 42 dessins qu'il composa pour l'édition Lemerre des œuvres d'Alfred de Musset, c'est que j'ai des réserves à faire à propos de ce travail qui était trop en dehors des habitudes d'esprit et du tempérament de l'artiste pour donner un résultat tout à fait satisfaisant. Y a-t-il, en effet, natures plus dissemblables que celles du poète et de son commentateur! Il existe un abîme entre la grâce légère du premier et la bonhomie un peu épaisse du second. Quand Pille introduit par hasard des femmes dans ses vignettes ou dans ses tableaux, ce sont généralement des luronnes un peu mûres, aux attraits problématiques. Il n'est pas le seul à qui la nature ait refusé le don d'exprimer le charme de l'éternel féminin. Il se trouve à cet égard en illustre compagnie; car Meissonier n'a pas été non plus favorisé sous ce rapport. C'est par exception aussi que le maître qui a signé « *1814* » peignit des femmes ; encore fût-ce avec un médiocre succès, témoin *Le duo*, légué par le maître au musée du Luxembourg. On n'a pas oublié non plus les démêlés judiciaires qu'il eut avec Mme Makay à l'occasion de son portrait. Quant à l'étude de femme qu'il fit pour le roman d'Alex. Dumas fils : *L'affaire Clémenceau*, elle était admirablement dessinée et modelée, mais avec une précision

trop inexorable. Quand il s'agit de la femme notamment, il ne faut pas se montrer dessinateur trop formel. Le détail vieillit, si l'on y insiste. Il faut savoir éliminer, si on veut nous donner autre chose que la réalité plate. La beauté est une synthèse.

Pille eut toujours ce qu'on appelle : « une bonne Presse ». La critique — si tant est qu'il y ait encore une critique — lui fut clémente, non pas seulement par ce qu'il avait du talent, mais parce que ce doux excentrique ne portait ombrage à personne. Ses confrères ne voulurent voir que les qualités de ses tableaux, qualités assez solides pour qu'on passât facilement condamnation sur leurs faiblesses. Il plaisait aux aînés par les côtés qui le rattachaient à la tradition. Il désarmait les jeunes parce qu'il était toujours prêt à s'associer aux scies que ceux-ci montaient contre l'Institut, éternelle cible des rapins en mal de fumisterie. C'était aussi un modeste. Les compliments le mettaient mal à l'aise. Il se défiait de la sincérité des beaux parleurs, et perçait souvent d'un coup d'épingle leurs ballons gonflés de rhétorique. Un jour qu'un de ces phraseurs lui cherchait, pour le flatter, une filiation avec les vieux maîtres hollandais et lui disait : « Vous descendez, bien sûr, d'Ostade ou de Van der Hoeck. »

« — J'crois plutôt, répondit-il de son air bonasse et finaud, que je descends tout simplement de pâpâ... »

Jamais on ne surprit chez lui l'ombre d'une méchanceté à l'adresse de ses confrères. Il observait à l'égard de leurs ouvrages la circonspection avec laquelle il évitait tous les terrains glissants. Cet irrégulier n'était point un subversif. En grattant un peu le bohême, on trouvait l'homme de bon sens natif. Ces qualités lui valurent d'être nommé du Comité des 90, lors de la fondation de la Société des Artistes français. Il en fit toujours partie depuis. Il était aussi de tous les jurys, car on le savait naturellement porté à l'indulgence et ami en toutes choses des solutions

modérées et pratiques (1). Ses avis, bien que rarement formulés avec toute la correction désirable, étaient judicieux. S'il parlait généralement un langage des moins parlementaires, il votait bien et c'était l'essentiel. On rit encore de son altercation avec Carolus Duran, qui menaçait de prendre un tour tragi-comique si les confrères ne s'étaient aussitôt interposés.

Pille avait réalisé une partie de son avoir à la mort de son père, survenue en 1867. Déjà à cette époque, la manie de la propriété commençait à gagner les peintres. C'était à qui aurait son petit hôtel avenue de Villiers ou boulevard Malesherbes. Pille eut des ambitions plus modestes ; mais, il ne voulut pas moins avoir son immeuble à lui. Il fit construire, boulevard Rochechouart, 35, la maison qu'il habita 22 ans, après avoir occupé environ six ans son atelier de la rue Duperré.

Construire, gérer un immeuble, voilà bien du tracas vraiment pour un homme qui en avait horreur. Heureusement son frère aîné se chargea de tout, surveillant les travaux, administrant, touchant les loyers en mandataire vigilant. Quand Henri intervenait, c'était pour modérer le zèle de son factotum et obtenir quelque délai en faveur d'un locataire dans l'embarras. Le vaste atelier qu'il s'était taillé dans sa maison était bien connu des parasites de tout ordre : solliciteurs qui venaient relancer le membre du jury de peinture, mendiants à domicile qui frappaient incessamment à sa porte et qu'il ne renvoyait jamais sans une aumône... à moins qu'il ne fût momentanément aussi gêné qu'eux — ce qui lui arrivait quelquefois.

Que de fois aussi prêta-t-il un coin de son atelier à de pauvres diables qui n'avaient pas où terminer leur tableau du Salon. Il ne savait pas refuser ; il ne disait jamais « non » ; mais ses « Ah ! oui, ah ! oui... » répétés et trai-

(1) Il était aussi président de la Société des Artistes illustrateurs.

nards ne l'engageaient en rien. C'était sa manière de se dérober.

Ce singulier capitaliste marquait si mal qu'une locataire, emménagée de la veille, le rencontrant au bas de l'escalier, porta instinctivement la main à sa poche. Elle allait lui tendre un sou si la concierge ne l'eût arrêtée d'un signe en lui disant à l'oreille : « C'est votre propriétaire ».

Il savait tout le premier qu'il ne payait pas de mine, et ces sortes de méprises n'étaient pas pour l'étonner. On a raconté qu'un jour une portière voyant ce pauvre hère se glisser dans « sa maison » lui cria : « Eh ! là bas, on ne chante pas dans la cour ».

Plus d'une fois des concierges — de ceux qui redoublent de vigilance à l'heure sacrée du dîner — l'éconduisirent impitoyablement pendant que les amphytrions l'attendaient, inquiets de l'inexplicable retard de leur convive. Le brave garçon, toujours bon enfant, s'éloignait docilement en marmottant : « C'est que je me serai trompé de jour... Je n'en fais jamais d'autre... »

Quand, par hasard, il se risquait dans le monde avec son habit noir étriqué, un mouchoir blanc tortillé à son cou en guise de cravate, c'était à qui des jeunes et élégantes femmes présentes s'empresserait autour de lui pour obtenir un de ces crayonnages instantanés qu'il improvisait, avec une si merveilleuse facilité, sur le revers des menus et tous autres bristols qu'on lui tendait.

Je le vis dessiner, pendant toute une soirée, appuyé au panneau d'une porte, des scènes paysannes, des gardes-champêtres grotesques, des pompiers pompettes, des maires de village ventripotents, etc. Quand le papier vint à manquer, un des assistants présenta, en guise de wathmann, son plastron immaculé que Pille décora aussitôt d'un rapide croquis, au milieu de l'hilarité générale. A quelqu'un qui le plaignait d'être mis aussi indiscrètement,

à contribution, il répondit : — « Ça m'est bien égal, ça m'ennuie toujours moins que de causer... »

Quant au monsieur au plastron, il ne l'envoya pas, croyez le bien, blanchir à Londres. Il le porta le lendemain chez l'encadreur.

Nous pourrions multiplier ces anecdotes. A quoi bon ? Nous nous bornons à celles-ci, parce que nous pouvons en garantir l'authenticité. Elles suffisent, du reste, pour faire connaître l'homme dont nous avons raconté la vie et examiné l'œuvre. Sa vie, qu'il eût pu se faire plus digne et plus heureuse, reste sympathique quand même, parce que, chez lui, le cœur était bon. Son œuvre offre cette particularité qu'il est remarquablement homogène. Il marcha pendant trente ans, sans en dévier jamais, dans la voie où son tempérament d'artiste l'avait engagé dès le premier jour, sans se laisser troubler par les préoccupations de modernisme qui tourmentaient nombre de ses confrères. Son œuvre est assurément très honorable. Nous croyons qu'il ne donne pas entièrement la mesure du peintre. Pille n'a pas mis en valeur, comme il aurait pu le faire, s'il ne s'était pas gaspillé en infimes travaux de commerce, les dons rares dont la nature l'avait comblé et que son honnête patrimoine lui permettait de développer dans la plus complète indépendance.

Frédéric HENRIET.

LA GRUERIE DE FÈRE-EN-TARDENOIS

Pièce communiquée par M. MARINIER, de Fère-en-Tardenois

TREIZE LIVRES DIX SOLS

GARDE BOIS DE LA GRURIE
DE FÈRE-EN-TARDENOIS

Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, premier Prince du sang, Duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, de Montpensier et d'Etampes, Comte de Vermandois et de Soissons et Baron de Fère-en-Tardenois. A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut, savoir faisons que sur les bons témoignages qui nous ont été rendus du nommé *Nicolas-Joseph Marinier* et de ses sens, sufisance, capacité et expérience, Nous, pour ces causes et autres à ce nous mouvants, l'avons par ces présentes signées de notre main commis et établi, commettons et établissons pour faire les fonctions de Garde bois en la Grurie de Fère-en-Tardenois à la résidence du dit Fère. — Pour par le dit Marinier avoir, tenir et dorénavent exercer la présente commission aux autorités, prérogatives, privilèges, franchises, libertés, droits, fruits, profits, revenus, gages et émoluments y appartenants tels qu'en jouissent ou doivent jouir les pourvus de pareilles commissions et ce tant qu'il nous plaira. *Si donnons en mandement* au Gruyer de notre

Baronnie de Fère-en-Tardenois et à tous autres officiers qu'il appartiendra que leur étant apparu des bonnes vie et mœurs, conversation, religion catholique, apostolique et romaine et âge prescrit par les ordonnances, du dit Marinier et de lui pris et reçu le serment en tel cas requis, ensemble du contenu ci-dessus, le fassent, souffrent et laissent jouir et user pleinement et paisiblement et à le faire reconnaître, obéir et entendre de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra ès choses qui concernent la présente commission. *Mandons* en outre à notre amé et féal le sieur Geoffroy de Limon, Contrôleur général et Intendant de nos finances que par le Receveur des bois de notre Baronnie de Fère-en-Tardenois, il fasse dorénavant payer et délivrer comptant au dit Marinier par chacun an aux termes et en la manière ordinaire les gages et droits à la dite commission appartenants à compter du jour et date de sa réception et raportant par le dit Receveur copie des présentes bien et dument collationnée pour une fois seulement avec quittance du dit Marinier sur ce sufisante les dits gages et droits lui seront passés et alloués en dépense dans ses état et compte et partout ou besoin sera sans difficulté, *car telle est notre intention* en mémoire de quoi nous avons fait mettre notre scel aux dites présentes.

Donné au Palais-Royal, à Paris, le six juillet mil sept cent quatre-vingt-sept.

L.-P.-J. d'ORLÉANS.

Par Monseigneur,
SHÉE.

Registré ès Registres de l'Audience par nous conservateur-audiencier et garde des rolles de la Chancellerie de Monseigneur le Duc d'Orléans, le sceau tenant le 7 juillet 1787.

De Seine.

Enregistré les présentes au bas de la sentence de réception provisoire du dit Marinier, du 25 juillet 1787 par moy Greffier ordinaire de la maîtrise et-grurie de Fère-en-Tardenois, soussigné cejourd'hui, 9 août 1787.

LACAN.

La Gruerie de Fère

Le dernier Baron de Fère

Je n'ai point encore trouvé une étymologie sérieuse du mot Gruerie et ne voudrais point me hasarder à en fournir une qui pourrait passer pour singulière même en empruntant celle du vénérable Noël qui le fait venir de *drus* (chêne). Toujours est-il que cet usage du Moyen-Age a passé jusqu'à la fin du siècle dernier dans nos habitudes administratives. La *gruerie* constituait tout à la fois une espèce de code d'administration forestière et un droit royal ou seigneurial. Le gruyer devenait donc le représentant de ce droit du maître dans les forêts appartenant à des vassaux ou l'officier chargé de la surveillance et de l'exploitation d'une propriété forestière, on l'a étendu aux eaux.

A Fère, cet office devait avoir une certaine importance puisque les bois couvraient grande partie du territoire. Il devenait donc intéressant de faire connaître une pièce qui nous permet d'aborder ce sujet. Tout d'abord, nos remerciements bien sincères à M. Marinier qui a bien voulu nous communiquer ce document le quel a pour lui toute la valeur d'un papier de famille, puisqu'il s'agit d'un em-

ploi occupé par l'un des siens, il y a plus de cent ans. Nous relevons également dans l'acte, dont la copie sera annexée à cette analyse, le nom de « Lacan » greffier ordinaire de la maitrise et gruerie de Fère; est-il besoin de rappeler que la ville de Château-Thierry, a eu plusieurs années comme adjoint au maire, avant les tristes événements de 1870, M. Lacan qui fut décoré en récompense des longs et utiles services rendus à la cité et dont le fils s'est éteint l'an passé ?

Comme sous-titre à cet article, j'ai cru devoir mettre « le dernier baron de Fère »; en effet, le Seigneur qui signe la commission de garde de bois à Nicolas-Joseph Marinier est bien certainement le dernier qui ait porté le titre de « Baron de Fère » en l'ajoutant à d'autres titres qui ont une importance historique. Grâce à l'obligeance de deux Férois, MM. Debarle et Marinier, il nous aura été possible d'ajouter une note à l'histoire de Fère et de parler de deux Seigneurs d'une réputation bien différente; Anne de Montmorency le fondateur de Chantilly et de la galerie du château de Fère dont nous avons parlé; et Louis-Philippe-Joseph d'Orléans qui à ses titres de premier Prince du sang, de Duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, de Montpensier, d'Etampes, de Comte de Vermandois et de Soissons, joignait celui de Baron de Fère-en-Tardenois.

Le personnage a été assez tristement célèbre pour qu'on lui consacre quelques lignes. Né en 1747, il se fit connaître par une opposition systématique au gouvernement; cette opposition s'accentua à la suite du refus qui lui fut fait, après la bataille d'Ouessant 1777, de la charge de grand amiral. Il attribuait ce refus au mauvais vouloir de la reine Marie-Antoinette, aussi la poursuivit-il de sa haine, de ses calomnies; de plus, il s'entoura des ennemis de la cour, excita leur ardeur et fut un des promoteurs de la Révolution. Député de la noblesse aux Etats-Généraux de

1789, il fut un des premiers à se rallier au Tiers-Etat. En 1790, en compagnie de ses fils (dont le duc de Chartres qui devait être le roi Louis-Philippe), il se rendit à l'armée du Nord ; ses services ne furent pas agréés. Jeté de plus en plus dans le parti révolutionnaire, il fut nommé membre de la Convention, prit le titre de Philippe Egalité, se lia avec le parti de la Montagne et vota la mort du roi. Malgré toutes ses protestations de civisme, il fut lui-même mis en accusation sous la Terreur et périt sur l'échafaud le 6 novembre 1793. Son père, malgré quelques écarts de conduite, avait été vivement regretté, tant à cause de la protection qu'il accordait aux gens de lettres qu'à ses libéralités envers les pauvres. Son aïeul avait donné l'exemple des vertus et de la piété et avait laissé la réputation d'un savant et d'un généreux Seigneur ; il semble qu'il avait voulu effacer, par une vie honorable, la tache que son père, le fameux Régent, avait imprimée à la famille d'Orléans ; mais qu'était-ce que cette tache en comparaison de l'infamie qui s'attache à la conduite de Philippe Egalité, le dernier Baron de Fère-en-Tardenois ?

MOULIN.

Notes additionnelles

La baronnie de Fère, après la mort d'Anne de Montmorency et de sa femme passa à son petit-fils Henri qui fut décapité en 1634. Ses biens furent confisqués et donnés à la maison de Condé ; de là ils passèrent dans la famille de Conti puis dans celle d'Orléans. C'est en 1779 que le château, abandonné par ses Seigneurs, fut en grande partie démoli. Quelques offices seuls, police, gruerie, justice subsistaient.

En 1769, quand Fréret fut choisi comme échevin par le

Duc d'Orléans, une députation fut envoyée par la ville à Villers-Cotterêts, pour remercier le duc et féliciter son fils — notre dernier baron — lequel venait d'épouser Mlle de Panthièvre, femme vertueuse et mère dévouée.

Afin de donner une étymologie sérieuse de Gruerie, j'ai feuilleté d'abord Moréri qui ne dit absolument rien, puis Trévoux qui malgré sa gravité, me semble plaisant'er, en effet, d'après Pithou et Nicod, *gruyer* viendrait de *gru* fruit des forêts ; d'autres, ajoute-t-il, le font venir de *gruibus* (grues) animaux de bon guet, d'excellente garde, pouvant servir d'exemple aux officiers des eaux et forêts. On ne voit pas bien un digne serviteur, fort satisfait de son Seigneur et Maître, quand celui-ci lui aura dit, en récompense de son zèle : Un tel, vous êtes un grue... Cela rapelle le compliment de Marie-Louis a l'archichancelier Cambacérès. Ducange me paraît plus sérieux, plus près de la vérité : *Gruarium* d'après plusieurs interprêtes viendrait du germain *Gruen* ou *Groen* verdoyant (*viridis*). Il cite aussi l'opinion de ceux qui le font dériver de *drus* (chêne) et s'appliquant à la surveillance du sol, du bois, des eaux, de la chasse, comme de la pêche.

LE CONGRÈS DE NIMES

D'après les notes de MM. de Marsy et Liebbe

Retenu par un deuil de famille, le secrétaire, contrairement à son habitude, n'a pu prendre part au Congrès; il avait, pressentant cet empêchement, chargé notre collègue M. Griolet de vouloir bien lui faire tenir tous les renseignements qu'il pourrait se procurer, ou mieux, préparer, pour notre séance de juillet, un compte rendu des visites, des excursions, des conférences. Mais, M. Griolet est de Nîmes; son retour dans sa ville natale a surexcité son expansion habituelle... il a oublié sa promesse... on ne peut lui en vouloir, il était si heureux de se retrouver au milieu de ses compatriotes après une bien longue absence! En archéologie, la bienveillance cesse d'être une vertu, c'est une habitude, aussi nos excellents collègues MM. de Marsy et Liebbe se sont mis entièrement à notre disposition; le premier est le directeur de la Société française qui organise les Congrès, partant, le mieux informé des reporters; le second, le plus aimable des correspondants. Commençons donc par les remercier l'un et l'autre et du fond du cœur.

Le ministère — on ne peut trop l'en louer — avait délégué pour le représenter au Congrès, le savant épigraphiste M. Edmond Le Blant, membre de l'Institut, l'éminent au-

teur de l'Epigraphie chrétienne ; c'était justice, puisque des travaux antérieurs rattachent M. Leblant à Nîmes et d'autres villes du Midi. Du reste cette cité trouve parmi ses enfants des panégyristes convaincus, jugez-en : « unissant l'amour des lettres et des arts au culte du passé, elle reste à la fois la ville d'Antonin, de Fléchier, de Séguier, de Menard, de Guizot et de Reboul ». L'auteur en oublie, involontairement sans doute comme le protestant Saurin, Rabaud-Saint-Etienne, le conventionnel, le ministre du roi Louis Philippe, Teste et le premier de tous, Nicot l'importateur du tabac en France sous François Ier en 1540.

La séance d'ouverture a été ce que l'on pouvait attendre d'une ville savante et qui tenait à faire honneur aux étrangers de distinction que le Congrès y avait attirés; le nombre des adhérents était, du reste, plus considérable encore que les années précédentes. M. Fabre, président de l'Académie nîmoise et M. Le Blant prononcent les discours de bienvenue auxquels M. de Marsy répond avec son à propos habituel ; il fait ensuite un rapide examen des travaux des dernières années ; M. Bonduraud, architecte, présente le tableau du mouvement de l'archéologie médiévale dans le Gard pendant cette deuxième moitié du XIXe siècle ; il rappelle les travaux de MM. Germer-Durand, Albin Michel, Alègre, Puech, Pelet, Questel et n'a garde d'oublier MM. Revoil et Le Blant. Deux autres orateurs ont pris également la parole : MM. Carrière et Maurice, l'une traitant de l'archéologie préhistorique, le second de l'archéologie romaine... mais si nous devions rapporter tout ce que comprennent nos notes, ce ne serait plus un coup d'œil sur le Congrès, mais un véritable rapport.

Les Arènes ont-elles été édifiées par l'empereur Antonin qui aurait voulu gratifier sa ville natale d'un colysée ? ou bien par Vespasien, Titus ou Domitien ? La question n'est point tranchée. Ce vaste monument qui comptait 34 gradins, pouvait contenir 24,000 spectateurs ; or,

d'après une remarque du savant Pelet, le nombre des assistants ne formait que le quart de la population, d'où il résulterait que la population s'élevait, au milieu du IIe siècle de notre ère, à 100,000 habitants. La forme est elliptique, le grand axe mesurant 133m35, le petit 38m35.

L'arêne ne servait pas seulement aux jeux des gladiateurs, on y donnait des naumachies, grâce à un système de vannes qui permettait de la transformer en un vaste bassin. A l'entrée principale figure le bas-relief de Romulus et Remus allaités par une louve *lupa* nom donné par les Romains aux femmes de mauvaise vie d'où les mots *lupanaria*, *lupanar*...

« Le Temple de Diane. Ce joyau du trésor archéologique de Nîmes, suivant toute vraisemblance, n'a jamais servi de temple ; il est certain qu'il n'a jamais été dédié à Diane chasseresse ». Fiez-vous maintenant aux inscriptions légendaires ! Ce sont des ruines grandioses qui surmontent la source de Nîmes. Comme la Maison carrée, le monument faisait partie d'un ensemble de constructions fort étendues : bains, thermes, bassins.,. c'est là que la municipalité, qui avait fait brillamment illuminer ces ruines a offert un *punch* d'honneur aux membres du Congrès. Quant à la Maison carrée, monument rectangulaire de 25 m. 65 de long sur 13 m. 35 de large après avoir été dédié aux fils adoptifs d'Antonin : Caius et Lucius, elle devint une église chrétienne — sans le vocable de Saint-Etienne dans les premiers temps du christianisme, puis la maison commune, puis accaparée par des particuliers — comme notre porte Saint-Pierre — ; au XVIIe siècle les moines Augustins l'annexèrent à leur couvent ; pendant la Révolution l'administration départementale y tint ses séances, aussi les anciens habitants continuent à dénommer la rue « rue du Département ». Aujourd'hui l'intérieur est transformé en Musée dont les différentes parties ont été l'objet d'un examen attentif : M. Goudard, conser-

vateur honoraire, a fait valoir les plus riches spécimens de l'important médaillon dû en grande partie à sa générosité ; à M. Maurin revenait le soin d'expliquer les plus intéressantes inscriptions épigraphiques ; cette collection remarquable et fort bien distribuée fait du superbe musée épigraphique de l'antique Nemausus l'un des plus beaux de l'Europe.

Les monuments de la Fontaine attribués également à Antonin ont conservé, malgré les remaniements modernes, un caractère romain, ils ont donné l'idée de ce Château d'eau qui, avec les promenades qui y accèdent, fait le plus bel effet, s'est une des gloires de Nîmes. La Tour Magne qui domine la ville et ses environs et se relie aux remparts est-elle un tombeau ? Une tour destinée à porter la lueur ds ses feux jusqu'à la mer ? Elle mesure 34^{m}. A noter également, outre ces remparts, dont bien des vestiges subsistent encore, les Portes de France et d'Auguste, les seules qui restent de l'ancienne enceinte ; les murailles avaient été bâties l'an 738 de Rome, soit 16 ans avant Jésus-Christ.

Pendant que je me livre à mon rôle d'analyste, j'ai sous les yeux le menu du banquet du 23 mai ; si j'en parle ce n'est pas pour regretter de n'avoir pu prendre ma part des bonnes choses qui ont été servies à nos collègues, mais pour féliciter, non l'artiste culinaire qui a dressé ce menu; mais l'artiste dessinateur qui a su faire revivre sur cette modeste feuille l'antique *Nemausus* : médailles, monuments romains, vestiges laissés encore de bout, stèle sur laquelle au dessous de l'inscriptions IMP. CAES, se trouve le libellé du susdit menu commençant par le consommé Crécy, et finissant par le Saint-Peray mousseux. Parmi ces monuments, sur le côté, se profile le fameux pont du Gard, avec ses trois étages d'arcades et qu'il a fallu aller voir de plus près. Cette composition, sans flatterie aucune, fait grand honneur à M. Allard.

La cathédrale, dédiée à Saint-Castor est un monument de tous les âges, une sorte de macédoine, de salmigondis. Etait-ce d'abord un temple païen qui aurait été plus tard dédié à la Sainte-Vierge, puis à Saint-Baudile, martyrisé à peu près à cet endroit ? M. l'abbé Durand affirme qu'il n'y a aucune substruction qui puisse le faire reporter au paganisme. Plusieurs parties remontent au-delà du XIIe siècle ; le clocher, le porche et la façade. De sa frise, morceau extrêmement remarquable, une section appartient à la construction primitive, le reste à la Renaissance, le gros œuvre de l'église, remanié à diverses époques, a été depuis peu rendu au style romano-bysantin.

De la période gothique Nîmes ne possède aucune église; l'ancienne chapelle des Jésuites est une des bonnes productions du style de ces religieux ; à la même époque appartiennent le grand Temple (ancienne église des Carmes); l'église Saint-Charles. Depuis un demi-siècle ont été édifiées trois églises monumentales : Saint-Paul, style roman, ornée de peintures murales de Flandin ; Sainte-Perpétue et Saint-Baudile dont l'intérieur présente la légèreté et les élégantes proportions du style ogival primitif. Les édifices civils de la ville appartiennent au temps actuel ; on remarque cependant des vestiges de la Renaissance comme au Presbytère Saint-Castor, la Tour de l'Horloge, et quelques hôtels particuliers.

L'excursion pour Uzès et le Pont du Gard comptait 120 personnes, je vous laisse à penser ce qu'il a fallu de véhicules pour transporter tous ces curieux ! On traverse Saint-Gervazy où, d'après une tradition, Saint-Ambroise, évêque de Milan, découvrit vers la fin du VIe siècle les reliques de Saint-Gervais ; vers 9 h. du matin la caravane est en vue du Pont du Gard et se rend d'abord au château de Saint-Privat. Le propriétaire M. Calderon est absent, mais il a donné ses ordres pour que chacun pût visiter cette demeure féodale et le musée qu'il y a installé : Armes de

tous les pays, vieux meubles, grilles en fer forgé, anciennes tapisseries d'Aubusson et des Flandres. Dans une des tours on a retrouvé des pierres tumulaires avec des noms romains. Le château actuel est une somptueuse demeure du Moyen-Age où Charles IX dîna en 1561 et où Nostradamus qui l'habita reçut la visite de Catherine de Médicis et de son fils qui fut Henri III.

Le parcours de l'aqueduc qui amenait à Nîmes les sources d'Airan et d'Eure était de 41 kilomètres ; il subsiste en plusieurs points. Pour traverser la vallée du Gardon les Romains édifièrent cette importante muraille, percée de trois rangs d'arcades inégales, modèle si souvent reproduit dans les siècles passés et de nos jours, comme à Morlaix, à Roquefavour. L'élévation est de 48m75, la longueur 273m. Pas de ciment pour lier les blocs de pierre si ce n'est le canal même que revêt un épais enduit. En 1743, les Etats de Languedoc firent bâtir le pont moderne qui s'appuie au monument romain et fait assez triste figure.

Uzès est à 24 kilomètres de Nîmes. Un reporter facétieux — il en est même parmi les savants — se demande si le Congrès allait rechercher les traces de la famille de Caton d'Utique réfugiée à *Uceta* après la bataille de Pharsale et la mort de Pompée ? ou celles des petits-fils de Clovis et de Clotilde (St-Firmin, évêque d'Uzès au VIe siècle), ou de Dhuoda, fille de Charlemagne et femme de Bernard, duc de Septimanie ? pas même de Pythagore qui aurait habité la cité près de 600 ans avant Notre-Seigneur. Non pas même — et pour nous ce serait beaucoup plus intéressant — le pavillon Racine qui consacre le souvenir du poète venu à Uzès chez son oncle Sconin, chanoine de la cathédrale.

Le temps n'a point permis aux congressistes de tout visiter à Uzès, il y avait trop à voir. Une crypte curieuse, retrouvée au XVIIe siècle a servi, comme les Catacombes

de Rome, de refuge et de temple aux premiers chrétiens persécutés dans la contrée. La cathédrale bâtie par l'évêque Raymond en 1090 n'a guère laissé de traces apparentes. Le clocher assez singulier (une tour de Pise non penchée), qu'on appelle la Tour fénestrelle date du XIIe siècle, l'église actuelle a été édifiée après les dévastations de la Réforme ; les Sacristies étaient ornées de belles boiseries terminées sous l'épiscopat de Mgr de Béthisy, dernier évêque d'Uzès. D'autres églises existaient encore, les seules qui méritent une mention sont Saint-Etienne et Saint-Julien, ainsi que Saint-Eugène près d'un antique moulin du Xe siècle. Le château, appelé le Duché est de différentes époques ; donjon du XIe siècle ; la façade par Philibert Delorme est du XVIe siècle ; la chapelle du XIIIe siècle. L'ancien palais épiscopal qu'entoure un beau parc est devenu la Sous-Préfecture et le tribunal. Dans une série de petites rues, l'attention des visiteurs est attirée par de vieux heurtoirs de portes anciennes, par de nombreux débris d'architecture romane ou de la Renaissance, entr'autres de l'ancien hôtel de la Monnaie ; on examine aussi curieusement les maisons du conventionnel Chambon-Latour, de d'Amoreux qu'habita le cardinal Pacca, exilé par Napoléon, du baron de Castille, etc.

Aigues-Mortes a bien perdu de son importance ; sa grandeur passée en fait une ville que l'on parcourt avec une certaine émotion ; sous Saint-Louis, c'était un port de mer fréquenté où s'embarqua le monarque pour la Croisade en 1248 et dont il commença les fortifications continuées plus tard par son fils ; c'est une bourgade de 4,000 habitants qui en contiendrait trois fois plus ; avec ses remparts appareillés en bossages parfaitement conservés, ses rues régulières tirées au cordeau. Une tour indépendante élevée par Saint-Louis appelée la Tour Constance parce que l'on en attribuait la fondation à Constantin, domine la ville et les environs ; c'est vers le milieu du XVe siècle que le port

s'ensabla et, malgré tous les travaux, tous les soins pris pour amener et retenir l'eau, Aigues-Mortes ne put redevenir qu'un petit port de commerce ; la salubrité a été rendue à la ville en transformant en promenades le fossé qui régnait autour des murailles et dont les eaux croupissantes étaient une cause d'infection.

Pendant que plusieurs archéologues visitaient l'église paroissiale, la chapelle des Pénitents blancs où l'on remarque quelques toiles de Sigalon; l'hôpital fondé en 1347 ; la maison où eut lieu le 15 juillet 1538, l'entrevue de François Ier et de Charles-Quint ; d'autres se rendent au Grau du Roi dont la population s'occupe exclusivement de la pêche et qui a des bains de mer fréquentés pendant la belle saison.

Beaucaire doit son nom, assure-t-on, à la forme quadrangulaire de son château fort, remontant au VIe siècle et dont il reste des vestiges d'un rare intérêt ; bases de trois tours circulaires, murailles en petit appareil. Il s'y tenait depuis 1217 jusqu'au milieu de notre siècle une des foires les plus réputées de l'Europe ; elle avait été instituée par Raymond, comte de Toulouse. Jadis, les tartanes apportaient sur ce marché les produits exotiques où se coudoyaient les marchands et les acheteurs de tous les pays. Saint-Louis fit élever le château actuel sur les ruines de la forteresse primitive ; il n'en reste que la courtine qui domine le Rhône et la tour hexagonale crénelée. Auprès de la porte du château se trouve la chapelle Saint-Louis qui a mérité d'être classée. A l'intérieur de la ville sont les deux églises paroissiales ; Saint-Paul, ancienne chapelle des Cordeliers, puis Notre-Dame, beau monument de style moderne. On visite ensuite plusieurs églises en ruines de l'époque romane, une croix couverte, comme il en a été édifié au XIVe siècle dans plusieurs pays du midi ; l'Hôtel de Ville, remarquable construction d'après les plans de Mansard...

Mais passons sur l'autre rive du fleuve, quittant le Gard pour entrer dans les Bouches-du-Rhône et entrons, si vous le voulez bien, à Tarascon... Tarascon devenu si célèbre depuis que l'un de ses enfants... terribles... a rappelé les mémorables aventures de Tartarin ; nos congressistes n'auront pu rencontrer ce héros parti sans doute pour une lointaine expédition, peut-être bien dans l'Himalaya ? peut-être aussi à la recherche d'un autre monstre que la Tarasque... que l'on a pu voir remisée misérablement sous un hangar en attendant une exhibition prochaine ? Nous avons assez parlé de la Tarasque à propos de la pierre sigillaire de Torcy ; ma pierre, pourrais-je dire, que j'ai si habilement jetée dans les... collections du vénérable M. Fr. Moreau. Ce n'était point une déconvenue pour nos confrères ; car en voyage, il faut de la philosophie et, pour se dédommager ils ont pu se rabattre sur le château du roi René. En voilà un nom populaire en Provence, non à la façon de Tartarin, mais de bon et durable aloi ! Ce gros château, flanqué de tourelles massives sert aujourd'hui de prison. Deux salles, ajourées sur le Rhône conservent dans leurs plafonds des panneaux peints par des artistes qu'entretenait le bon roi René. Dans une tour, des dessins gravés sur les murs, entre autres une intéressante représentation des galères du XVIe siècle. L'église Sainte-Marthe, reconstruite au XIVe siècle a conservé d'un édifice antérieur (fin du XIIe siècle) une porte latérale et le porche principal qui donne accès dans la crypte. Le tombeau de Sainte-Marthe (qui a délivré le pays de la Tarasque), sa statue moderne, la pierre tombale de Jean de Cassa, gouverneur de Provence, un bas-relief chrétien de l'époque gallo-romaine, des toiles de Vien, de Van-Loo, de Parrocel, de Mignard (un champenois avignonisé) demandent une attention particulière. Dans les rues de la ville, principalement dans celle des Arcades (comme les Loges de Reims) plusieurs maisons des XVIe et XVIIe siècle, l'Hôtel de Ville, l'Hôpital et la Charité.

En Arles — en Avigon. — Je signale ces expressions qui sont communes en Bretagne, en Pleugat, en Plougastel, en Camaret, etc. Ne semble-t-il pas qu'on veuille assimiler des villes de Provence, de simples bourgades de Bretagne à des contrées, comme nous disons en Champagne en Lorraine ? Est-ce un point d'orgueil local qui frappe nos compatriotes de l'Ouest et du Midi ? N'insistons pas ; poursuivons notre voyage et abstenons-nous de réflexions... désobligeantes. Si c'était la réminiscence d'un *pagus* comme chez nous le Tardenois, l'Orxois, etc , passe encore ?

Arles fut fondée au moins 2000 ans avant notre ère ; très puissante sous les Romains, elle fut quelque temps la résidence de Constantin, devint la métropole des Gaules en 402, capitale de la Provence sous les Mérovingiens ; sous Boson en 879 capitale de la Bourgogne cisjurane et en 933, les deux Bourgognes étant réunies, capitale du royaume d'Arles — c'est peut-être là qu'il faut trouver l'explication de « en Arles » ?

Ah ! si nous avions le temps, que de chose à voir en Arles, ont dû se dire nos amis ! Mais en deux heures, on ne peut que jeter un rapide coup d'œil, juste le temps de visiter le cloître tant vanté de Saint-Trophime, le musée lapidaire, l'Hôtel de Ville et de passer devant le théâtre romain et les Arènes ! Que de regrets l'on doit éprouver quand, la mémoire pleine de souvenirs du passé, on ne fait que parcourir une cité si renommée ! Pas même le temps de mentionner l'Obélisque, l'ancien forum devenu la Place des Hommes, la façade et les substructions des anciens thermes, les vestiges du palais de Constantin, les remparts romains, les acqueducs. Le théâtre antique pouvait contenir 1,600 spectateurs ; c'est dans les ruines qu'a été trouvée cette belle statue de Venus d'Arles déposée au Musée du Louvre. Ont-ils pu même faire un tour aux Champ-Elysées d'Arles, aux Aliscamps, nécropole au moyen-âge, aujourd'hui

promenade où se trouve Saint-Honorat et plusieurs chapelles ? Ont-ils vu la statue de Mars — l'homme de bronze — qui surmonte la tour de l'horloge ? Ont-ils vu Notre-Dame-la-Majeure, style roman, l'abbaye de Saint-Césaire, la bibliothèque, les Musées ? De cet examen trop rapide nous tirerons cette consolante conclusion : même dans une excursion si bien menée on ne peut tout voir.

Saint-Gilles est à égale distance d'Arles et de Nîmes ; c'est peut-être l'ancienne Héraclée (*Héraclea Viennensis*), fondée en l'honneur d'Hercule, non loin de la grande embouchure du Rhône, première résidence du roi Goth Ataulf. Wamba, au VIIIe siècle, roi des Wisigoths, fonda le célèbre monastère bénédictin en faveur de son ami Egidius (Gilles). L'histoire de la contrée, qui prit le nom de comté de Saint-Gilles, est très mouvementée; la ville reçu la visite de plusieurs papes : Urbain II (notre compatriote), Gélase II, Calixte II, de plusieurs rois, entr'autres Louis VII et Louis IX. C'est à Saint-Gilles que Raymond VI, convaincu de meurtre de Pierre de Castelnau, reçut l'absolution du légat, Dès 1066, l'abbaye relevait de Cluny. Les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem y établirent la première maison qu'ils aient possédée en Occident.

L'Eglise (1116) est regardée comme le chef-d'œuvre de l'art byzantin. Au bas-côté-gauche était adossé l'escalier connu sous le nom de *Vis de Saint-Gilles*, voûte annulaire rampante.

Avant d'arriver à Avignon, arrêtons-nous un instant à Pont-Saint-Esprit, ancienne bourgade de pêcheurs, devenue une petite ville importante qui a compté plusieurs couvents ou chapelles : Saint-Saturnin, Saint-Pierre, des Pénitents, des Minimes, de l'Hôpital. C'est en 1265 que fut posée la première pierre du pont (*divina inspiratione inducti*) réparé en 1625, il passe pour un chef-d'œuvre d'élégance et de solidité.

Un rapide coup d'œil à Villeneuve-lès-Avignon (Gard)

que relie au chef-lieu de Vaucluse le fameux pont — nous y passerons tout à l'heure — Les Bénédictins construisirent auprès du tombeau de la B. Cœsarie, princesse espagnole ; (le mari, après leur séparation, fut élu évêque d'Avignon (VIe siècle) un couvent célèbre dont les ruines ainsi que l'intéressante chapelle de Notre-Dame de Belvezet se trouvent près du fort Saint-André, Saint-Pons, l'église paroissiale, a été rebâtie aux VIIe siècle. L'ancienne collégiale, édifice ogival, avec une grosse tour carrée couronnée de machicoulis et son cloître aux larges baies présente un ensemble que rend plus remarquable la richesse des autels et des toiles de peintres renommés, entre autres Mignard. La Sacristie renferme une vierge d'ivoire du XIVe siècle et de superbes ornements sacerdotaux du XVIIe siècle.

L'ancienne Chartreuse de Vallée-de-Bénédiction, fondée en 1356 par Innocent VI offre des vestiges considérables ; cloîtres, chapelle du Pape ornée de peintures, église conventuelle, portes monumentales. Le tombeau du pape Innocent VI, en forme de gracieux dais de pierre orné de clochetons et de colonnettes d'une légèreté et d'une élégance rares, a été transporté en 1836, à l'Hôpital qui a aussi reçu des peintures : le Jugement dernier, magnifique toile, etc., d'autres particularités seraient encore à noter, mais, passons le pont...

En Avignon — ce n'est point en dansant, mais en omnibus, que les congressistes sont entrés en ville. Du jardin public établi sur le Rocher des Dames, on jouit d'une fort belle vue sur l'ancienne résidence des Papes. Cette « seconde captivité de Babylone » s'est étendue, on le sait, de 1303 à 1378. Nous parcourrons rapidement la ville renfermant, cependant, bien des monuments qui s'imposent à la curiosité des amateurs ; il y aurait trop à voir, trop à dire.

La cathédrale Notre-Dame-des-Doms en grande partie du XIe siècle avec le tombeau de Jean XXII (du XXIe siècle),

la Vierge de Pradier, (la Sella) le siège des Papes, les tableaux de Mignard et de Dévéria ; les Remparts du XIVe siècle que de nos jours on a eu la prétention d'entamer malgré la vive opposition des Avignonais ; le château des Papes, vaste et prodigieuse construction du XIVe siècle, devenue d'abord une caserne, puis une prison ; Eglise Saint Agricol XIVe siècle avec le tombeau de Mignard ; Saint-Pierre des XIVe et XVIe siècles récemment restauré ; puis l'Hôtel de Ville et sa tour du XIVe siècle ; le couvent des Célestins, l'ancien palais archiépiscopal ; l'hôtel Crillon ; les Arcades romaines, etc., etc. Ne négligeons pas de mentionner le Musée Calvet et la remarquable bibliothèque qui en fait partie, sans compter les galeries de sculpture, d'inscriptions romaines, de collections archéologiques, des tableaux, etc. ; ni le Musée Requien, établi dans l'ancienne église Saint-Martial, XVe siècle, succursale du Musée Calvet, et renfermant de belles collections de zoologie, de conchyliologie, de géologie, etc. Un coup d'œil sur le Jardin de Plantes, sur les fontaines publiques et sur quelques ateliers appliqués à la soierie, à la garance, aux mousselines, etc., et puis sauvons-nous à Orange.

L'histoire de la principauté est des plus curieuses ; l'époque romaine a laissé des vestiges importants. Le véritable intérêt pour nos amis était l'étude des monuments romains. Au temps de César, Arausio Cavarum était une des cités les plus florissantes ; malheureusement, lors de l'invention des barbares, les ruines s'accumulèrent ; Maurice de Nassau, devenu souverain de la principauté contribua aussi, pour la plus grande part, à la destruction des monuments dont il employa les matériaux à l'édification de sa forteresse. Il en reste encore suffisamment pour qu'on ait songé à donner de grandes fêtes scéniques et pour en préparer une à laquelle doit assister M. le Président de la République, dans les premiers jours du mois prochain. Le théâtre, construit en blocs de pierre, pouvait con-

tenir 7,000 personnes; la scène a servi de musée lapidaire très riche. L'idée d'y donner des représentations populaires, maintenant surtout qu'il a été en grande partie réparé, n'est pas nouvelle puisqu'en 1869 a été donnée une représentation de l'opéra de Joseph. Une foule immense, venue de tous les départements du Midi, assistait à la fête. On a parlé d'une autre représentation d'une tragédie à l'antique de Leconte de l'Isle donnée depuis; on assure que la composition de fête en plein air destinée à célébrer la visite de M. Félix Faure dépassera tout ce que l'on a vu jusqu'à présent de plus fastueux. Tout auprès du théâtre était le cirque ou hippodrome, il n'en reste que quelques parties; il pouvait contenir 20,000 spectateurs. L'arc de triomphe est l'un des plus beaux que les Romains aient élevés dans les Gaules. On pense qu'il a été édifié, l'an 21, sous Tibère, en mémoire du triomphe de l'armée sur le chef gaulois Sacrowir. Cet édifice qui compte de très beaux motifs de sculpture est percé de trois arcades; il mesure $22^{m}75$ de hauteur, $21^{m}45$ de largeur et $8^{m}12$ de profondeur.

A côté de ces monuments, la cathédrale, rebâtie au XIIe siècle, l'église des Pères de Saint-Jean, les ruines de l'église Saint-Eutrope ne méritent qu'une modeste mention. Citons quelques statues de Saint-Eutrope, de Raimbaud II, comte d'Orange et du comte de Gasparin, puis de belles fontaineset de jolies promenades. Pour finir — vous devez avoir hâte d'entendre la fin — je ne vous parlerai des conférences que pour rappeler celle qui a été faite par M. Brugnier-Roure sur les ponts construits au Moyen-Age par les confréries des Frères Pontifs : Ponts d'Avignon, de Pont Saint-Esprit, de Saint-Nicolas, etc., et surtout celle du savant M. Cartailhac, de Toulouse, sur la Grèce, avec projections lumineuses. Le savant conférencier a été fort applaudi lorsqu'en terminant, il a dit qu'il venait au nom des Volkes-Tectosages saluer les Volkes-Arécomiques.

Nous terminerons nous aussi de cette façon en adressant aux Volkes-Arécomiques (hommes de la plaine) les félicitations et les vœux des Galvésiens (les compatriotes du bon La Fontaine).

MOULIN.

LE CENTENAIRE

de la Société d'Émulation d'Abbeville

Messieurs,

Vous m'avez fait l'honneur de me déléguer au Centenaire de la Société d'Emulation d'Abbeville célébré avec éclat le dimanche 11 juillet dernier. Cette mission m'a été d'autant plus agréable, qu'elle me procurait l'occasion de revoir une ville intéressante, que j'ai habitée quelque temps, et me mettait en rapport avec des hommes savants et distingués, dont plusieurs étaient pour moi d'anciens amis.

Avant d'aborder le compte-rendu de cette journée, favorisée par un temps splendide, et dont le programme, tout chargé qu'il fût, s'est accompli de point en point avec un plein succès, j'ai à cœur de m'acquitter de la commission dont m'a chargé le bureau de la Société, en vous remerciant en son nom de vous être associés d'intention à cette fête commémorative de sa fondation. J'ai à présenter également à M. Moulin les compliments de ses confrères abbevillois, qui n'ont pas oublié les bonnes journées du Congrès archéologique tenu en 1893 dans la capitale du Ponthieu.

Que n'était-il encore là le 11 juillet, notre aimable secrétaire perpétuel ! Il vous aurait plus dignement représentés que je ne l'ai pu faire, et aurait mérité mieux que

moi les attentions dont j'ai été l'objet, et dont je n'ai pas manqué de vous reporter tout l'honneur.

*
* *

La première partie du programme consistait dans l'inauguration d'une Exposition rétrospective d'objets d'art et de curiosité, installée avec beaucoup de goût dans le vaste parallélogramme de la Halle aux Toiles. Dès une heure de l'après-midi, affluaient de tous côtés les invités, parmi lesquels beaucoup de dames en fraîches et claires toilettes, qui donnaient à la journée un joyeux air de fête. Les membres du bureau de la Société d'Emulation, M. Ernest Prarond, *président honoraire*, M. Emile Delignières, *président effectif*, M. Boucher de Crèvecœur, *vice-président*, M. Henri Macqueron, *secrétaire*, étaient à leur poste, entourés de la plupart des membres titulaires et correspondants. Assistaient à la cérémonie, M. Coache, député, membre de la Société, M. Bardon, préfet de la Somme, M. le sous-préfet, les membres de la municipalité, M. Marquet, premier président de la Cour d'appel d'Amiens, M. Desrosiers, conseiller à la même Cour, ancien procureur de la République à Abbeville, M. Boucher-Cadart, président de Chambre à la Cour de Paris, de nombreux délégués des Sociétés savantes de la France et de l'étranger, parmi lesquels M. le comte de Marsy, président de la Société française d'Archéologie, que nous nous félicitons de compter au nombre de nos membres honoraires.

M. Delignières prononce le discours d'ouverture, dans lequel il rappelle le passé de la Société d'Emulation, les noms de ses plus illustres membres, puis, après avoir remercié les autorités et toutes les personnes qui ont prêté leur concours à l'exposition, il la déclare ouverte.

M. Charles Bignon, maire d'Abbeville, a pris ensuite la

parole et félicité à son tour M. Delignières et ses zélés collaborateurs d'avoir rassemblé en si peu de temps tant d'objets rares. Il les approuve d'avoir repoussé un expédient trop facile et trop fréquemment employé, qui consiste à dévaliser les musées voisins, et remercie les amateurs qui ont consenti à se dessaisir momentanément de leurs richesses, malgré les risques auxquels le souvenir de catastrophes récentes font plus particulièrement songer en ce moment, telles que les incendies de l'exposition de Montpellier et de la rue Jean Goujon.

Cette exhibition, de plus de 900 numéros, en eût facilement compté un plus grand nombre, si les dimensions du local n'avaient obligé beaucoup d'amateurs à restreindre leurs envois. Tous les objets qui la composent, et c'est là son grand intérêt, sont tirés exclusivement de collections de la ville et des environs, et une grande quantité d'entre eux ont un rapport direct avec l'histoire locale de la région picarde dont Abbeville est le chef-lieu.

Des meubles anciens de toute époque, surmontés de pendules de styles divers, de sculptures, etc... ont été heureusement placés au milieu de la salle, en une longue rangée, de manière à la partager en deux travées. D'autres meubles, plus élevés, se dressent dans le fond et sont surmontés de tapisseries anciennes du plus bel effet. Enfin, des bahuts sont placés contre les parois au-dessous des tableaux, dessins, pastels, gravures, etc...

Au milieu de chaque travée, de nombreuses et élégantes vitrines renferment des objets de petite dimension et de haut prix, tels que des émaux, des ivoires, de précieuses pièces d'orfévrerie ancienne, religieuses et autres, des bijoux, des éventails, des manuscrits, des reliures, des verreries antiques, pièces numismatiques, faïences anciennes, armes, œuvres de ferronnerie, coffrets, etc...

Nous avons trop rapidement parcouru ce musée improvisé — et au milieu de trop de distractions aimables, —

pour en parler aussi pertinemment que je le désirerais, et j'enviais les personnes de la ville qui pourraient l'étudier à loisir pendant les quinze jours de sa durée. Je ne puis donc que signaler en courant—et avec l'aide du catalogue — les choses qui m'ont plus particulièrement frappé. Je citerai des verreries de Murano appartenant à M. Vayson, la riche collection d'ivoires exposée par M. Gédéon de Forceville, dont une statuette de la Vierge d'un sentiment exquis.

M. Henri Macqueron possède une collection d'écus de France et des autres pays d'Europe, des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. A noter parmi les objets gallo-romains et mérovingiens : une vitrine garnie de poteries, verreries et bronzes découverts à Saucourt (à M. Henri de Neuvillette), deux grandes vitrines de boucles de ceinturons, de baudriers en argent et en acier gravé, des IVe, Ve, VIe, VIIe et VIIIe siècles, dont la plupart ont été trouvés à Orville, Amplier, Comesnil (arrondissement d'Arras) (à M. Oswald Dimpre), une parure gauloise en bronze trouvée à Villers-sur-Authie, des vases en bronze et en terre de Samos découverts à Cambron et à Etaples.

Plusieurs amateurs ont prêté des bahuts picards dignes de figurer dans la célèbre collection du musée Boucher de Perthes. Je reconnais un bureau et des chaises, style Empire, ainsi qu'une magnifique tapisserie d'Aubusson Louis XIV, prêtés par M. Charles Bignon.

Les plus belles reliures ont été empruntées à M. de Marsy, à M. l'abbé de Neuvillette, à M. Henri Macqueron, à M. de Florival, à M. Adrien Villette de Clermont-Tonnerre, qui nous montre un volume en maroquin rouge aux armes de Louis XV et un autre également en maroquin rouge, aux armes de Marie Leczinska ; ce sont de pures merveilles d'élégance et de goût. Méritent encore une mention particulière : une reliure anglaise, de 1787, avec étui portant la miniature de la reine Caroline (à Mme Hor-

laville), et un riche missel avec reliure en cuivre doré Louis XIV, qui fait partie du trésor de l'église de Saint-Riquier.

Que de types différents, que de pièces rares aussi dans la section de céramique où toutes les principales fabriques sont représentées ! Nous trouvons des spécimens des porcelaines de Chine, de Sèvres, de Tournai, des faïences de Sinceny, d'Haguenau, de Strasbourg, de Dèvres, de Lille, de Chantilly, de Nevers, de Montpellier. M. Henri Macqueron présente des assiettes de Saint-Amand et de Marseille ; M. de Florival, des assiettes de Moustiers et des potiches de Delft doré ; M. Léon Leuillier, un plat de Bernard de Palissy ; M. Maressal, une assiette polychrome de vieil Arras ; M. Van Robais, une soupière en faïence de Saint-Omer avec décor violet ; M. Hecquet-Bacquet, une bonbonnière en porcelaine de Saxe et des plats algériens et hispano-mauresques à brillants reflets métalliques.

Quant aux peintures, dessins, gouaches, pastels et sculptures de toutes les époques et de toutes les écoles, citerai-je une belle toile de C. Natoire, *Léda*, datée de 1766, un fort beau Christ, du Guide (à M. de Boiville). Je crois préférable de me borner aux productions locales, anciennes et contemporaines, par exemple aux tableaux de genre, d'un coloris chaud et d'un dessin très pur, de Jules Caudron, d'Abbeville, exposés par son fils le Dr Caudron ; — aux agréables toiles de M. Albert Décamps, d'Allery (Somme): *L'apprenti tisserand*, gai effet de soleil, *Saint-Vulfran vu du rivage*, par une pluie battante, assez fréquente à Abbeville, *Une vieille picarde à l'église*, *Un crépuscule après la pluie* ; — à un bon tableau : *La rentrée des foins au lever du soleil*, par Lamare, un abbevillois qui, nous dit-on, n'a jamais « appris la peinture ». On ne s'en serait pas douté !

Ne quittons pas le genre anecdotique sans jeter un coup

d'œil sur un gracieux dessin de Mme Sarcus, *Le rêve et l'amant surpris*, commenté en ces vers de mirlitons du XVIIIe siècle :

Il faut aimer,
Dût-on souffrir !
Car, sans amour,
Mieux vault mourir.

M. Georges Marcille réussit admirablement, dans ses dessins à la plume, le trompe l'œil de la gravure.

Si nous remontons un peu plus dans le passé, nous nous arrêterons à des plans de la ville et de ses monuments, survivants ou disparus, par Robert Cordier, Mondevis, M. Vinson, architecte. Ces documents ont et auront plus tard surtout une valeur historique et seront consultés avec fruit par les arrière-neveux des membres de la Société d'Emulation.

M. Émile Delignières, dont on connaît les remarquables études sur la célèbre pléïade des graveurs abbevillois, expose un dessin original de Claude de Mellan, *Les trois Grâces*, un dessin au lavis de Jacques Aliamet, *Halte de saltimbanques*, et diverses vues d'Abbeville par Adolphe et Alexandre Delignières, Doliger, Delignières de Saint-Amand, etc... Nous remarquons encore des portraits d'anciens maïeurs et autres personnages historiques d'Abbeville, un buste du poète Millevoye, un enfant d'Abbeville, des statuettes en terre cuite et en bois représentant divers types abbevillois, par P. Sauvage, des tableaux religieux de Bomy, peintre abbevillois, une belle peinture de Watteau, *Pomone*, par Ad. Leroy, d'Abbeville, un *Homère* au crayon rouge par Choquet, peintre abbevillois, une tête de femme, dessin au crayon rehaussé de couleur par Claude Danzel, graveur abbevillois, et un portrait de Louis XIV, médaillon en bois sculpté par Boivin, d'Abbeville.

Avant de quitter l'Exposition rétrospective, saluons res-

pectueusement, à côté d'un bon portrait de l'amiral Courbet, un sabre qui lui fut offert par l'Empereur du Japon, et un sceptre qui fut remis en signe de soumission par un roi canaque à l'illustre vainqueur de Fou-Tchéou, le plus glorieux des enfants d'Abbeville.

*
* *

Il est trois heures de l'après-midi et nous sommes convoqués à la séance de la Société d'Emulation qui, à raison du nombre exceptionnel de ses invités, va se tenir dans la grande salle des délibérations du Conseil municipal, prêtée obligeamment par le maire. J'allonge de quelques minutes le trajet qui nous sépare de l'Hôtel de Ville pour passer devant l'Eglise Saint-Vulfran, ce magnifique spécimen de style gothique flamboyant qui, avec son portail à trois portes à voussures et ses deux hautes tours symétriques, domine et semble protéger toute la vallée de la Somme. Mais, ô déception! l'édifice disparaît entièrement sous de gigantesques échafaudages. Comme Pantagruel, je m'en afflige, parceque cette armature me prive du plaisir d'admirer encore une fois cette imposante façade, et je m'en réjouis, en pensant que ce beau monument, qui menaçait ruine, sera sauvé de la destruction. Je comprends maintenant pourquoi j'ai vu tout à l'heure, dans la salle de l'Exposition, un beau bas-relief en pierre, *le Christ au milieu des docteurs*, « tiré, dit une pancarte explicative, de la voussure du portail central de Saint-Vulfran. »

A l'entrée de la salle, M. Macqueron distribue à chacun une médaille commémorative de la solennité, sans précédent peut-être, la plupart de nos Académies provinciales étant de création relativement récente.

M. Ernest Prarond, Président sortant, qui, il y a quelques mois, fêtait le cinquantenaire de son entrée dans la Société, a tenu à ouvrir lui-même la séance, et, très ému, installe

son successeur M. Delignières. Celui-ci donne lecture d'une étude historique de la fondation, du développement de la Société, évoque le souvenir des membres les plus notables, qui ont transmis à leurs confrères d'aujourd'hui l'exemple du zèle et du dévouement.

C'est à un lettré, fabuliste doublé d'un bibliophile érudit, l'ancien chevau-léger Piogé, qu'on doit la première idée de la formation de la Société, dont un cachet ancien porte la date du 11 octobre 1797, et dont le règlement a été soumis à l'approbation du Ministre de la Justice, le 16 octobre de la même année. A cette époque, la docte compagnie comprenait 25 membres ; elle en compte aujourd'hui 142 ; elle est affiliée à 135 Sociétés correspondantes, dont 40 étrangères à la France. A l'occasion de la fête du Centenaire, la plupart de ces affiliées qui n'ont pu se faire représenter, ont transmis au bureau des adresses de félicitations.

M. Delignières constate avec une vive satisfaction que la cité abbevilloise n'est jamais restée indifférente aux études littéraires et historiques, et qu'elle compte dans son sein des amateurs distingués, dont les collections, méthodiquement organisées dans de vieux hôtels princiers, sont toutes représentées à l'Exposition publique dont nous parlions tout à l'heure. L'orateur donne un pieux souvenir aux membres décédés, à l'infatigable Boucher de Perthes, qui, en organisant en 1832 une exposition des arts industriels, a donné à la ville un débouché commercial et a fait naître ces fabriques prospères et célèbres par leur bon goût ; — à Van Robais, à Oswal Macqueron, à Lefebvre de Villiers, au docteur Farcy, à l'ancien maire François, et à Antoine Béthouart, qui a trouvé un continuateur dans la personne de son successeur à la présidence du tribunal, M. de Florival, l'archéologue distingué que nous sommes heureux de compter parmi les membres correspondants de la Société de Château-

Thierry. M. Delignières termine en exprimant l'espoir que la Société d'Emulation continuera à travailler avec son zèle accoutumé, de façon à ce que nos arrière-neveux assistent dans cent ans à pareille cérémonie.

Le vœu n'engage à rien et n'en fait pas moins plaisir à tout le monde.

On procède ensuite aux lectures inscrites au programme de la séance mensuelle habituelle, ce qui nous permet d'applaudir une savante dissertation historique de M. de Brandt de Galametz, archiviste de la Société, et de belles et grandes pages de M. Alfred Julia, consacrées à la reine Radegonde ; faite prisonnière, elle échoit à Clotaire, qui, frappé de sa beauté, de son altière fierté, de sa pureté et de ses hautes vertus chrétiennes, l'épouse et lui donne comme demeure royale le château d'Athie. M. Julia, ancien chef de bureau au ministère de la Justice, a pris sa retraite au Crotoy, et travaille dans le recueillement à un grand ouvrage sur les femmes picardes célèbres. Nous n'aurons pas la témérité de donner une appréciation sur les trop courts extraits lus à la séance. Ces morceaux détachés, écrits dans un style châtié, pleins de pensées élevées, nous souhaitons de les retrouver bientôt, encadrés dans l'ensemble de l'ouvrage ; c'est alors seulement qu'on pourra se faire une idée exacte de leur mérite littéraire, philosophique et moral.

M. Paul Decaïeu, avocat, fait lire la première partie d'une étude sur les origines du théâtre à Abbeville. Le récit des conflits soulevés entre les diverses autorités pour l'emplacement et les conditions d'édification du théâtre, semble emprunté aux polémiques locales actuelles de nos journaux de province. L'exposé des complications de la procédure administrative est très curieux. Nous trouvons dans les différents règlements en vigueur des mesures très strictes prises contre l'incendie, semblables à celles qu'édicte encore aujourd'hui la commission des théâtres... au

lendemain d'une catastrophe. Le procureur n'admet qu'une demi-heure d'intervalle entre les deux pièces, ce qui ne ferait pas le compte de certains entrepreneurs de spectacles mondains, qui passent en entr'actes la plus grande partie de la soirée. Un arrêté du 1er décembre 1783 interdit de donner des représentations à Noël et les jours des fêtes des Vierges. Les directions théâtrales avaient alors plus de respect qu'aujourd'hui pour les fêtes religieuses.

La lecture d'une amusante reconstitution anecdotique, *Abbeville en liesse*, par M. Alcius Ledieu, le plus érudit et le plus complaisant des bibliothécaires municipaux, termine gaîment la séance. L'auteur fait revivre sous nos yeux les divertissements bruyants qui, au XVe siècle, dégénéraient trop souvent en luttes sanglantes. Il y eut au carnaval de 1462 de telles voies de fait, que la célébration de cette réjouissance fut supprimée dans l'avenir. M. Ledieu nous initie au jeu de l'arbalète, aux tournois des ménestrels, aux réunions littéraires de Sociétés burlesques qui, sous le patronage du clergé, instituaient un prince des sots et un évêque des innocents, élus par des enfants de chœur de la paroisse Saint-Vulfran. Les joueurs de barre d'Abbeville étaient si vantés, que le Roi les invitait parfois à concourir à l'éclat des fêtes du Palais. La venue des rois et des personnages dans la ville étaient des prétextes à grandes réjouissances, dont les plus célèbres ont eu lieu en 1463 en l'honneur de l'arrivée de Louis XI, et en 1493, lors du passage de Charles VIII. L'auteur prodigue les documents les plus précis sur la représentation des Mystères, et il résume « la Passion » de Gréban, qui jouit d'une énorme réputation aux XVe et XVIe siècles.

Mais il n'est plaisir qui ne se gâte à la longue. Les fêtes étaient, pour les officiers municipaux et leurs agents subalternes, des prétextes pour les pires ripailles, pour les débauches les plus éhontées, le tout aux frais de la ville. Tout évènement servait de cause occasionnelle à

ces gigantesques beuveries, tout, jusqu'à l'approche du carême, jusqu'à la mort d'un roi. Pour la confection d'un repas de 60 convives, une note authentique constate l'égorgement de 36 poulets, de deux moutons et de 9 cochons. Les bourgeois n'ont pas manqué d'imiter la conduite de leurs officiers municipaux, si bien qu'il devint nécessaire de placer, en 1456, dans le clocher de Saint-Vulfran, un guetteur de nuit chargé de signaler les rixes provoquées par les débauches. Il est assez piquant d'observer ici que, pareil au factionnaires de la chanson, ce guetteur existe encore, et que, sous prétexte de rassurer les habitants, il lance, chaque heure, sur la ville endormie un grand coup de trompette de l'effet le plus lugubre.

Il n'est rien de tel que les abus pour amener de tyranniques réactions. En 1467, une ordonnance limite à 10, 6 ou 4, suivant le rang des mariés, le nombre des plats qui peuvent figurer aux repas de noces. Les soupers de confréries sont prohibés. Les parrains et marraines ne peuvent pas faire de cadeaux à leur filleul, mais seulement aux prêtres, aux pauvres et aux femmes en couches.

*
* *

C'est sur ces considérations historico-gastronomiques que nous nous sommes rendus dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel de la *Tête de bœuf*, où un banquet de plus de 50 couverts nous réunissait pour la troisième, mais aussi, hélas! pour la dernière fois.

Si l'on fit grasse et joyeuse chère, vous vous en doutez bien, et m'épargnerez sur ce point des détails trop précis. Tout ce que je puis vous dire, c'est que nous nous sommes tenus dans de justes limites, ainsi qu'il convient à des archéologues qui ont travaillé tout le jour, et dont l'esprit se délasse sans contrainte. Rassurez-vous d'ailleurs. Notre conduite n'a pas donné lieu à l'application de l'ordon-

nance de 1467, ni même de la loi plus récente et plus libérale du 23 janvier 1873. Pour régler notre appétit, ou pour guider notre gourmandise, nous avions sous les yeux un joli menu, gravé par M. Marchand, représentant les vieilles maisons de la place, avec, dans le fond, le profil de Saint-Vulfran, et, sur le cartouche, un médaillon de Boucher de Perthes et la devise de la Société : *Fidelis!*

Au dessert, — j'arrive tout de suite au dessert, et cependant je n'ai pas l'ingratitude de l'estomac, — pluie rafraîchissante de discours. A tout seigneur, tout honneur. M. Delignières (et de trois !) boit aux invités, présents et absents, car les personnages officiels qui avaient contribué au lustre de l'inauguration de l'Exposition, banquetaient de leur côté, en l'honneur de je ne sais quel concours régional de tir. Notre président improvise à cette occasion un ingénieux parallèle entre l'archéologie, qui fait connaître et aimer le passé, et les exercices du corps qui fortifient le présent et assurent l'avenir de la patrie.

M. Janvier, doyen de la Société amiénoise des antiquaires de Picardie, proteste des sentiments d'union des deux compagnies voisines, qui ne connaissent de rivalités que pour le zèle et la gloire de la science.

M. de Marsy, dans une causerie pleine d'entrain, distribue les compliments d'usage aux principaux promoteurs de la fête et aux amateurs qui ont, de bonne grâce, contribué à la réussite de l'Exposition.

Parmi ces zélés coopérateurs, il en est un à l'amabilité et à l'activité de qui tous les convives, *in petto*, rendaient hommage, avec d'autant plus de conviction qu'il avait été spécialement chargé de régler les questions relatives au banquet. C'est M. Henri Macqueron. M. Lair se fait notre porte-parole, et décerne au dévoué secrétaire de la Société le titre plaisant de *curateur aux ventres*. Après ce mot de la fin, — pardon! — nous passons au fumoir. L'heure de la séparation va sonner. Encore quelques anecdotes, par

exemple l'amusant récit de M. de Marsy attribuant sa prédestination archéologique à cette circonstance singulière qu'il est né dans une église désaffectée, l'église Saint-Pierre, de Doullens, bien connue des antiquaires pour la belle galerie ou triforium extérieur qui la distingue et dont on ne saurait peut-être citer un second exemple.

Il n'y a pas de bonne fête sans lendemain. Ce lendemain, pour moi, Messieurs, c'est aujourd'hui ; car, en me permettant de vous raconter mes impressions du Centenaire du 11 juillet, vous m'avez fait revivre les heures charmantes que je dois à la délégation dont vous m'avez honoré.

Maurice HENRIET.

E. de Tillancourt, député

NÉ LE 14 OCTOBRE 1809, DÉCÉDÉ LE 21 DÉCEMBRE 1880

LES

DÉPUTÉS DE CHATEAU-THIERRY

De 1789 à 1880

A la réunion des Etats généraux en 1789, le bailliage de Château-Thierry avait envoyé comme députés du Tiers Etat Adam Pierre PINTREL DE LOUVERNY (1), lieutenant général au bailliage et Nicolas-François HARMAND, avocat (2) ; le premier, élu par 168 voix sur 218 votants ; le second, élu par 140 voix sur 214 votants. Les suppléants étaient Sutil (3) avocat à Château-Thierry, et Potel, laboureur à Sommelans. Le clergé avait élu l'abbé Jean-François THIRIAL (4), docteur en théologie, curé de Saint-Crépin et Rémard, curé de Seringes, comme suppléant. La noblesse avait élu, par 52 voix sur 73 votants Gilles-François DE

(1) Né le 22 octobre 1742, il est mort le 14 septembre 1810, président du tribunal civil de Château-Thierry.

(2) Né le 9 janvier 1747, à Souilly (Meuse). Il descendait d'une famille lorraine anoblie sous les derniers ducs, et il était avocat au bailliage de Château-Thierry depuis 1775. Ce n'est que plus tard qu'il ajouta à son nom patronymique celui de d'*Abancourt*.

(3) Sutil devint président du Tribunal de Château-Thierry, de 1811 à 1815.

(4) Né à Compiègne, le 28 mars 1755.

Graimberg (1), de Belleau, chevalier de Saint-Louis, officier au régiment du Roi, infanterie, qui donna sa démission le 8 juillet 1791 et fut remplacé par son suppléant Denis-Christophe-Pasquier de Bois-Rouvray (2), chevalier, capitaine de cavalerie, seigneur de Villiers-aux-Pierres et Chamvercy. De Graimberg émigra avec ses cinq enfants. Rentré en France, il acheta la propriété des Etolins à Chézy-sur-Marne, où il est mort le 27 mars 1823. Il a été inhumé dans l'ancien cimetière de Chézy, ainsi que l'indique l'inscription gravée sur sa tombe (3).

L'Assemblée Nationale constituante se sépara après avoir voté la Constitution, et elle fut remplacée par l'*Assemblée législative* (1791). Pintrel de Louverny revint à Château-Thierry. Quant à Harmand, qui avait rédigé le cahier des plaintes et doléances du Tiers Etat, et qui votait avec la majorité, on l'avait vu sur le balcon, à côté du Roi, à Versailles, dans la journée du 5 octobre, pendant que le peuple envahissait le château. Il dut se cacher pendant la période révolutionnaire pour échapper aux poursuites.

(1) Ce nom figure pour la première fois dans la paroisse de Belleau au xvie siècle. Le domaine de Belleau, vendu comme bien d'émigré, est actuellement possédé par M. Eugène Paillet, Conseiller à la Cour d'appel de Paris.

(2) Né à Mantes, le 1er avril 1751. Il est mort pendant la Révolution.

(3) Ci-Gist Gilles-François comte de Graimberg, ancien officier au régiment du roi, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, député de la noblesse de Champagne aux Etats généraux de 1789, décédé en sa maison de campagne des Etolins. Il fut bon citoyen, bon époux, père tendre et affectueux, ami zélé. Ses vertus le firent chérir de tous ceux qui eurent le bonheur de le connaître. Pieux et bienfaisant, il s'imposait des privations qui, malgré la modicité de sa fortune, le mettaient à même de secourir les indigens qui le pleurent et chériront toujours sa mémoire. Il vivait ainsi dans l'exercice des vertus chrétiennes, lorsque la mort est venue l'enlever à sa veuve et à ses enfants. Dieu et le Roi fut toujours sa devise.

Mais il reparut sous le Directoire, s'occupa des fournitures aux armées, fut nommé préfet de la Mayenne, le 11 ventôse an VIII (2 mars 1800), chevalier de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII (14 juin 1804) et créé baron de l'Empire le 14 avril 1810 (baron d'Abancourt). Mis à la retraite en 1814, au retour des Bourbons, il se retira à Senlis, où il est mort le 31 décembre 1821.

La loi ayant exigé des prêtres le serment à la Constitution, l'abbé Thirial, dans la séance du 27 décembre 1790, avait prêté ce serment ; mais, dans la séance du 4 janvier 1791, il monta à la tribune pour faire quelques restrictions. Il ne fut pas écouté, et le 11 janvier, il envoya à l'Assemblée une adresse contenant « la prestation de son serment « curial, comme lui étant recommandée par la religion, « qui ne connaît qu'un Dieu pauvre pour son auteur et « qui consacre une sainte égalité. » (Moniteur). Il fut remplacé dans sa cure et quitta Château-Thierry (1).

D'après la Constitution de 1791, les députés au Corps législatif devaient être élus par département, au suffrage universel, à deux degrés (2). L'Assemblée fut composée de 752 membres.

Les électeurs envoyèrent à l'Assemblée législative, Jean-Etienne Fache (3), ancien Procureur et Juge de Paix à

(1) L'abbé Thirial s'était retiré à Versailles, où il fit un peu de médecine. Il y fut reconnu et dénoncé. Dans la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794) du Comité de Salut public, Thirial, qui avait pris la qualification de médecin, fut condamné à la peine de mort « pour conspiration contre le peuple, intelligences avec les ennemis de l'Etat, etc. (Moniteur). Il y eut seize condamnations à mort dans cette séance. *Voir* Pécheur, *Annales du diocèse de Soissons*, *T. IX*, *p. 232*.

(2) Les électeurs du premier degré formaient les Assemblées primaires. Les Assemblées primaires nommaient les électeurs du second degré, et ceux-là nommaient les députés. Les votes avaient lieu au scrutin de liste.

(3) Né à Epernay en 1745.

Château-Thierry. Fache ne fit guère parler de lui, et il est mort à Paris, le 14 avril 1800.

Le 21 septembre 1792, l'Assemblée législative avait clos ses séances, et le 22 la *Convention* décréta que la République serait le gouvernement de la France. André Dupin (1), dit Dupin de Beaumont, fut élu par 467 voix sur 616 votants, et il siégea jusqu'en 1795.

Au moment de la Révolution, Dupin était employé dans les Fermes ou Perceptions des revenus publics. A ce titre, lorsqu'il fit partie de la Convention, il fut chargé de divers rapports sur les fermiers généraux, dont beaucoup périrent sur l'échafaud. Dans la séance du 15 janvier 1793, à la Convention, lors du vote dans le jugement de Louis XVI, il vota contre l'appel au peuple « Je rends hommage, dit-« il, à la souveraineté du peuple ; je connais mes devoirs, « je connais les pouvoirs que mes commettants m'ont « donnés ; je ne crains pas que la responsabilité pèse sur « ma tête ; en conséquence je dis : *Non* » (2). Dans la séance du 16, relativement à la peine à infliger au roi détrôné, il s'exprima ainsi :

« ... Les attentats de Louis Capet me sont connus, mais « c'est en homme d'Etat que je veux prononcer. Quel que « soit le jugement que je vais porter, je sais le sort qui « m'est réservé si nos ennemis réussissaient dans leurs « perfides desseins. Mais si jamais ma patrie pouvait per-« dre sa liberté, il n'existerait plus alors aucun républi-« cain ; il n'y aurait que des lâches ou des esclaves, et « j'aimerais mieux périr mille fois que de vivre avec « eux... Je vote pour la peine la plus grave après la mort... » C'était la détention perpétuelle.

Le 12 juin 1793, il protesta contre la journée du 31 mai (chute des Girondins), et, le 30 juin, il rétracta sa signature, qui était sur la protestation. Au mois d'août suivant,

(1) Né à Paris, le 7 mars 1744.

(2) *Moniteur*, réimpression, T. XV, p. 170.

il donna sa démission, et n'en resta pas moins dans l'Assemblée... C'est sur sa demande que d'après le vote de la Société populaire de Château-Thierry, la Convention décréta à l'unanimité que la ville de Château-Thierry prendrait désormais le nom d'*Égalité-sur-Marne*, 8 brumaire an II (29 octobre 1793). Le 13 frimaire an VII (3 décembre 1798), Château-Thierry reprit son ancien nom.

Le 9 août 1795, Dupin fut décrété d'arrestation pour malversations. Néanmoins il recouvra sa liberté, obtint une place médiocre dans les départements réunis, et il resta étranger à Château-Thierry (1). Il est mort à Marcinelle, près de Fleurus, en Belgique, le 18 novembre 1833.

La Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1794) avait établi deux Chambres, savoir : *Le Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq-Cents* (2).

Le département de l'Aisne avait envoyé cinq représentants au Conseil des Cinq-Cents, et le district de Château-Thierry était représenté par Jean-Nicolas-Thomas Vasse-Saint-Ouen (3), juge de paix, élu le 22 germinal an V (11 avril 1797) par 255 voix sur 321 votants. Vasse ne se fit guère connaître au Conseil des Cinq-Cents que par son rapport à la séance du 6 messidor an V (24 juin 1797) sur la pétition de Louis-Joseph de Bourbon-Conti et celle de Marie-Adélaïde de Penthièvre, veuve de Louis-Philippe d'Orléans Égalité, réclamant la main-levée du séquestre mis sur leurs biens ; il proposa d'accorder cette main-

(1) Petite Biographie Conventionnelle, Paris, 1816, in-12, p, 121.

(2) Les Assemblées primaires continuaient à nommer les membres de l'Assemblée électorale. Elles nommaient pour un an les électeurs législatifs. Chaque département avait droit à un représentant pour un chiffre déterminé d'habitants, et le renouvellement des députés se faisait tous les ans par tiers. Les membres des deux Conseils recevaient une indemnité de 8,000 francs.

(3) Né à Saint-Valery-en-Caux (Seine-Inférieure), le 5 septembre 1737.

levée et de leur rendre, avec la pleine et entière jouissance de ces biens, leurs droits de citoyens : ce qui fut adopté à l'unanimité. Vasse avait été dénoncé au Conseil comme frère d'émigré, mais on passa à l'ordre du jour. Il se rallia au 18 brumaire, fut nommé juge au Tribunal de Cassation (Cour de Cassation) le 9 avril 1800, où il siégea jusqu'à sa mort, arrivée le 26 février 1815 (1).

Après la journée du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), le Conseil des Cinq-Cents fut dissous, et une nouvelle Constitution, connue sous la désignation de *Constitution de l'an VIII* (13 décembre 1799) fut donnée à la France. Il y eut trois Consuls, un Tribunat, un Corps législatif et un Sénat. Le Corps législatif était composé de trois cents membres, âgés d'au mois trente ans, renouvelables par cinquième tous les ans, rééligibles après un an d'intervalle. Il devait contenir un représentant au moins de chaque département, et l'indemnité des représentants était portée à dix mille francs.

Par cette Constitution, ce fut le Sénat qui fut chargé de la composition du Corps législatif, de celle du Tribunat et de la nomination des juges de cassation et des juges de première instance.

Tant qu'a duré l'Empire, l'arrondissement de Château-

(1) Vasse avait été Procureur du Roi à Rouen, en 1762, premier président de l'élection de Rouen en 1763, substitut du Procureur général au Parlement de Paris, de 1777 à 1791. Il fut incarcéré à la prison de Château-Thierry, le 2 novembre 1793, à la suite de dénonciation, et déféré au tribunal révolutionnaire par le Comité de Château-Thierry, le 3 janvier 1794 Mis en liberté le 22 août, il fut nommé juge au Tribunal du District de Château-Thierry, en novembre 1794, juge de paix du canton rural de Château-Thierry, le 2 octobre 1795. Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII (26 novembre 1803), créé Chevalier de l'Empire le 3 juin 1808, et promu officier de la Légion d'honneur en 1814. L'Ordonnance royale du 15 février 1815, qui maintenait à 19 le nombre des conseillers à la Cour de Cassation, lui laissa son siège.

Thierry n'a pas été directement représenté au Corps législatif. Il n'y avait que quatre députés pour le département, qui étaient en 1802, Demonceaux, Devismes, Deplaquets et Lobjoy. Ce dernier avait été membre du Conseil des Anciens. En 1807, on trouve Collard, Delhorme, Léleu (de la Simone).

La Charte du 4 juin 1814 amena une légère modification. Les députés étaient nommés pour cinq ans et renouvelables par cinquième tous les ans. Pour être électeur il fallait payer au moins 300 francs de contributions et avoir au moins quarante ans. Pour être député, il fallait payer au moins mille francs de contributions. Le nombre des députés était resté le même.

Le 13 juillet 1815, la Chambre fut dissoute. D'après les Ordonnances des 31 juillet et 9 août 1815, le nombre des députés pour le département de l'Aisne fut porté à six, pour une population de 442,989 habitants. L'âge des électeurs fut abaissé de 30 à 21 ans, et celui des éligibles de 40 à 25 ans. Le cens électoral et le cens d'éligibilité restaient les mêmes. Les préfets furent investis du soin de faire les élections, en réformant les listes électorales et en indiquant les candidats sympathiques au gouvernement. Des élections eurent lieu les 14 et 23 août, et elles envoyèrent à la Chambre : de Courval, Paporet, Lévêque de Pouilly, Gaudin duc de Gaëte, et le général de Sainte-Aldegonde.

Le 27 avril 1816 fut promulguée une nouvelle loi électorale. La Chambre élue les 14 et 23 août 1815 fut dissoute le 5 septembre 1816. Les députés furent élus pour cinq ans, renouvelables par cinquième. Le nombre des députés étant fixé d'après le chiffre de la population et le nombre des électeurs, le département de l'Aisne n'eut que quatre députés qui furent élus le 4 octobre 1816. Ce furent : le

baron de Courval, Gaudin duc de Gaete, le général de Sainte-Aldegonde et Paporet.

Château-Thierry n'avait toujours pas de représentant direct.

Une nouvelle loi électorale du 7 février 1817 laissait à 300 francs le chiffre du cens électoral. Il n'y avait dans chaque département qu'un seul collège électoral, nommant directement les députés à la Chambre. Les députés ne recevaient ni traitement ni indemnité.

Les élections du 12 septembre 1819 envoyèrent à la Chambre : Lecarlier, Labbey de Pompières, le général Foy et le baron Méchin, ancien préfet de l'Aisne.

Une nouvelle loi électorale fut votée le 12 juin et promulguée le 30 juin 1820. Les collèges électoraux étaient divisés en collèges d'arrondissement et en collèges de département ou grands collèges. Les collèges d'arrondissement étaient composés de tous les électeurs de l'arrondissement qui élisaient les 258 députés. Les collèges de département étaient composés du quart des électeurs pris parmi les plus imposés, et nommaient 172 députés. Les électeurs qui avaient voté à l'arrondissement pouvaient encore voter au département, ce qu'on désignait sous le nom de *Loi du double vote*. C'était favoriser les gros propriétaires au point de vue électoral, puisqu'ils pouvaient voter deux fois. D'après cette loi le nombre des députés du département de l'Aisne fut porté à six, et aux quatre députés précédents furent adjoints de Nicolay et le comte d'Esterno.

Le 24 décembre 1823, la Chambre fut encore dissoute. La loi électorale fixa à sept ans la durée du mandat, avec renouvellement intégral, et les députés élus le 25 février 1824 furent : Lecarlier, de Nicolay, le général d'Aboville, le général Foy, Labbey de Pompières et le baron Méchin, ce dernier, pour les arrondissements de Soissons et Chà-

teau-Thierry. Ces trois derniers députés appartenaient à l'opposition.

Le 6 novembre 1827, eut lieu une nouvelle dissolution de la Chambre. Les élections furent fixées aux 17 et 24 novembre. Les électeurs du grand collège envoyèrent à la Chambre : le comte Xavier DE SADE et Thomas-Antoine-Jean DE MAUSSION, le premier par 138 voix sur 245 votants, le second, par 127 voix.

Pour la première fois, l'arrondissement de Château-Thierry fut représenté directement.

Le 16 mai 1830, la Chambre fut encore dissoute, et les collèges d'arrondissement furent convoqués pour le 23 juin et ceux de département pour le 3 juillet. Il y avait pour le département de l'Aisne 583 électeurs, savoir : 297 pour les collèges d'arrondissement et 286 pour les collèges de département. Les députés étaient élus pour cinq ans. DE SADE fut réélu. Quant à de Maussion, il rentra dans la vie privée en 1830, et il est mort à Arrancy (Aisne), le 1er février 1839. Il était né à Paris, le 13 avril 1764.

Une nouvelle loi électorale fut promulguée le 23 avril 1831. Le cens fut abaissé à 200 francs pour les électeurs d'arrondissement. Il y avait 256 électeurs pour l'arrondissement de Château-Thierry.

D'après cette loi, le département de l'Aisne fut divisé en sept circonscriptions électorales, Château-Thierry formait la septième.

DE SADE fut encore réélu.

Le 25 mai 1834, nouvelle dissolution. La loi électorale fut modifiée, et les députés furent élus pour cinq ans.

De Sade fut réélu par 229 voix sur 279 votants. Il fut encore réélu en 1839 et en 1842.

Il est mort le 24 mai 1846.

Le comte Xavier DE SADE, est né à Eyguière (Bouches-du-Rhône), le 25 mars 1777. A la Révolution, il entra au service de l'Angleterre, mais il rentra en France en 1812

et se fixa à Condé-en-Brie. Ce qu'il avait appris en Angleterre sur le jeu libre des institutions s'accordait assez mal avec le despotisme impérial, aussi se tint-il à l'écart jusqu'à la Restauration qui promettait plus de liberté. En 1816, il fut nommé membre du Conseil général de l'Aisne pour le canton de Condé. En 1822, il publia un mémoire ayant pour titre : *Réflexions sur les moyens propres à consolider l'ordre constitutionnel en France.* Ce fut pour lui une profession de foi, dont il ne s'écarta jamais.

Envoyé à la Chambre en 1827 par le grand collège électoral de l'Aisne, il se plaça parmi les défenseurs les plus courageux et les plus persévérants des immunités populaires.

Dans la session de 1828, il se fit remarquer par plusieurs rapports de pétitions faits avec conscience et talent, et entre autres celui qu'il fit imprimer *sur diverses pétitions relatives à l'existence des Jésuites en France.* Ce travail attira l'attention sur lui et il fut chargé d'examiner le projet de loi sur les Ecoles secondaires ou Collèges communaux. Il se prononça pour la liberté d'enseignement.

En 1830, il fit partie de la Commission qui rédigea l'adresse des 221. Il s'était prononcé pour faire des modifications à la Charte de 1830, qui ne fut qu'un replâtrage de celle de 1814.

Il prit souvent la parole dans le cours de la session de 1830.

Dans la séance du 4 octobre, il appuya vivement le renvoi des délits politiques et des délits de presse devant la juridictlon du Jury et défendit le droit d'association (1).

Le 16 novembre 1830, il se prononça à la Chambre pour qu'on bornât la conquête de l'Algérie.

Nommé en 1831 membre de la Commission chargée de l'examen de la loi électorale, il avait demandé qu'on admît l'adjonction des capacités, ce qui fut repoussé.

(1) De Jonquières, *Nécrologe Universel du* XIXe *siècle, 1846.*

Réélu en 1830 et en 1831 par le collège de Château-Thierry, il se rallia à la Monarchie de Louis Philippe, tout en se rangeant dans l'opposition. Il promit de demander la responsabilité ministérielle ainsi que celle des agents du pouvoir, de voter contre l'hérédité de la pairie, de défendre les droits des contribuables, de ne pas voter une liste civile exagérée et de combattre les excès de la centralisation administrative. Il lutta contre les lois de septembre 1835, qui bâillonnaient la presse, contre la loi de disjonction qui atteignait les accusés politiques. Il repoussa toutes les demandes de dotations et d'apanages, et dans la discussion de l'adresse de 1839, il attaqua vivemement le ministère qu'il menaça de mise en accusation (1).

C'était un député exact et fidèle à ses promesses et à ses devoirs. Il est mort le 24 mai 1846, d'une attaque d'apoplexie, à l'âge de 69 ans.

Son corps fut ramené à Condé. Le 29 mai, toute la garde nationale de Château-Thierry prit les armes pour se rendre au devant du convoi et la subdivision d'artillerie alla jusqu'à Condé. Deux discours furent prononcés sur sa tombe, l'un par Moreau, maire de Condé, l'autre par De Tillancourt.

De Sade avait étudié à fond la question agricole ; il était l'un des fondateurs du Comice agricole de l'arrondissement de Château-Thierry. C'est lui qui avait provoqué à la Chambre la création des inspecteurs d'agriculture.

Quelques semaines après, le rapporteur de la Commission de moralité au Comice agricole de l'arrondissement,

(1) Nombre des voix obtenues par de Sade dans ces différentes élections :

5 Juillet	1831	199	voix	206	votants	237	inscrits.
11 Mai	1834	176	—	196	—	254	—
4 Nov.	1837	229	—	275	—	352	—
2 Mars	1839	230	—	316	—		
9 Juillet	1842	231	—	311	—		

Henriet, s'exprimait ainsi : « Messieurs, l'année dernière, « à pareille époque, cette réunion était heureuse et fière « de la présence de M. De Sade ; aujourd'hui elle semble « attristée d'une absence qui doit être éternelle. M. De « Sade enlevé par une mort inattendue à sa famille, à cet « arrondissement, à la France, a su par l'aménité de ses « mœurs, par l'indépendance et la fermeté de son carac- « tère, se conquérir l'affection du plus grand nombre, « l'estime et le respect de tous.

« Je n'ai pas l'intention de faire son éloge, il est dans le « cœur de tous ceux qui m'écoutent ; je veux seulement « rendre un public hommage à l'homme éminent qui dans « sa longue vie parlementaire, trop courte encore, n'a pas « fait de la députation un marche-pied pour arriver aux « honneurs, aux dignités ; qui, toujours fidèle à son pre- « mier programme, emporte avec lui les regrets unanimes « de ses commettants ».

Ce sont des paroles que devraient méditer beaucoup de nos hommes politiques.

A la mort de De Sade, sa place fut chaudement disputée par Alphonse Paillet, avocat au barreau de Paris et de Tillancourt, également avocat et agronome à La Doultre, commune de Montfaucon, vice-président du Comice agricole. Paillet fut élu par 190 voix sur 368 votants, et 404 inscrits. De Tillancourt eut 167 voix.

Paillet, Alphonse, était né à Soissons, le 17 novembre 1796. Il avait été élu membre du Conseil général en 1842 par les électeurs des cantons de Braisne et d'Oulchy. C'était un des avocats les plus éminents du barreau de Paris, dont il avait été élu bâtonnier en 1839. Il ne l'emporta que de quelques voix sur De Tillancourt qui avait surtout pour lui toute la classe agricole (1).

Les succès oratoires que Paillet avait obtenus au bar-

(1) Paillet nommé dans les collèges de Soissons et de La Rochelle, opta pour Soissons et Château-Thierry.

reau faisaient pressentir en lui un éminent orateur politique. Ses débuts à la Chambre n'ont eu lieu qu'au mois d'avril 1847 (1), à l'occasion des incompatibilités. Dans cette discussion, il figura avec honneur à côté de Rémusat, Duchatel, Saint-Marc-Girardin, Billaut, Hébert, Guizot, Marie. Il eut à s'occuper de la réforme hypothécaire, de la révision du chapitre 3 du Code d'instruction criminelle, de la loi sur le délit d'usure, de celle relative aux ventes publiques de fruits et récoltes pendants par racines. Il fut rapporteur de ces deux dernières lois.

Quant à la réforme électorale, remise encore en question, il déclara l'avoir étudiée en elle-même, mais que jamais il n'entrerait dans un débat visant à troubler le gouvernement.

Ce fut sa profession de foi.

« Ami sincère de la royauté constitutionnelle, il se réservait de la servir selon ses inspirations, mais dans sa pleine liberté. » (2). Toutefois il revendiquait le droit de réunion.

Il ne fut pas élu à l'Assemblée Constituante de 1848 ; mais il fut rappelé à l'Assemblée législative de 1849 (3), et il avait accepté franchement et loyalement la République. Dans sa lettre aux ouvriers typographes de Soissons, qui avaient voté pour lui, il disait : « Sous la République « comme sous la Monarchie, c'est dans l'ordre, dans une « philanthropie sincère, dans une liberté sage et réglée, « que je place le salut et l'avenir de notre pays. »

Républicain de raison, de nécessité, sinon de conviction, il s'efforça avec le groupe auquel il appartenait de ramener l'attention sur les intérêts menacés, sur les

(1) *Journal des Débats*, 22 avril 1847, — *Moniteur officiel.*

(2) Le Berquier, Paillet, *Plaidoyers et Discours*, 1881, 2 vol. in-8, — Préface, p. XXXIII.

(3) Elu par 59,850 voix, sur 112,795 votants et 160,698 inscrits.

finances en péril, sur ce qui était la préoccupation vitale du pays (1).

Paillet ne vota point pour la présidence de Louis-Napoléon. Toutefois il avait cru à la sincérité du serment du Prince et il lui avait donné son appui. Il fut trompé par l'acte du 2 décembre 1851. Il signa à la mairie du Xe arrondissement l'acte d'accusation. Il fut arrêté et conduit avec ses collègues à la caserne du quai d'Orsay et de là au donjon de Vincennes, en voiture cellulaire.

Rendu à la liberté, il retourna au barreau et abandonna la politique militante. Puis, lorsque les biens de la famille d'Orléans furent confisqués, il fut choisi pour combattre cet acte de spoliation.

A ceux qui douteraient des opinions démocratiques de Paillet on peut dire : lisez le plaidoyer pour la défense du régicide Quénisset, le 10 décembre 1841 ; on y trouve les lignes suivantes : « Songez avant tout aux classes ou-
« vrières, écoutez leurs plaintes, leurs vœux légitimes ;
« qu'elles soient constamment l'objet de votre sollicitude,
« de vos soins empressés, de votre protection paternelle...
« Ne comprenez-vous pas la nécessité de vous unir et de
« fondre enfin dans le grand sentiment de l'unité nationale
« vos querelles politiques plus apparentes que réelles... »

Paillet avait échoué à l'Assemblée Constituante de 1848, qui avait fixé à quatorze le nombre des représentants du département de l'Aisne, nommés au scrutin de liste, le 9 avril 1848. Ce furent :

Lherbette, Quinette, Baudelot, O. Barrot, Nachet, Vivien, Dufour, *De Tillancourt*, Lemaire, Plocq, Quantin-Bauchard, Desabes, Leproux, Debrotonne.

De Tillancourt avait représenté l'arrondissement de Château-Thierry et il avait obtenu 80,420 voix. Paillet n'arrivait qu'avec 44,227 voix et De Ladevèze avec 40,270. Lejeune, ancien chef de bataillon de la Garde nationale

(1) Le Berquier, *ouv. cité*. Préface.

de Château-Thierry, n'eut que 12,781 suffrages. Il comprit qu'il n'avait plus la sympathie de ses concitoyens et quitta le pays.

De Tillancourt, à l'Assemblée Constituante, vota pour le bannissement des princes d'Orléans, contre l'établissement de deux Chambres, contre l'impôt progressif, contre la nomination du Président de la République par le suffrage universel (11 octobre). Il vota contre la proposition Rataud qui demandait la dissolution de la Chambre (15 Janvier 1849).

La loi électorale du 15 mars 1849 avait fixé à douze le nombre des représentants du département de l'Aisne. Le scrutin de liste était maintenu. Plus de cinquante candidats se présentèrent. Les élections furent fixées au dimanche 11 mai 1849. De Tillancourt fut vigoureusement combattu par Ed. Fleury, dans le *Journal de l'Aisne*. Trois candidats sérieux se présentaient, Paillet, De Ladevèze et De Tillancourt.

Raoul De Ladevèze, au point de vue politique, n'avait jamais fait parler de lui. Il était membre du Conseil général du canton de Condé et avait succédé à Lejeune comme commandant de la Garde nationale de Château-Thierry. Le 20 avril 1849 il publia sa profession de foi.

Dans sa profession de foi assez terne, De Ladevèze dit avoir accepté la République comme le gouvernement nécessaire, seul capable de mettre fin aux discordes civiles. Il rappelait que, comme commandant de la Garde nationale de Château-Thierry, il l'avait conduite à Paris, lors de l'insurrection de juin 1848. Il voulait à l'extérieur une politique digne et vigilante et, à l'intérieur, le respect des lois et de la Constitution. Il se déclarait comme l'ennemi des doctrines captieuses, mais il n'était pas indifférent aux améliorations nécessaires. Il voudrait la simplification de quelques détails, d'une centralisation parfois minutieuse. Et enfin il comptait sur la fermeté de l'élu du 10

décembre (Louis-Napoléon Bonaparte), pour combattre les perfides suggestions des partis.

Cette profession de foi assez banale fut cependant bien accueillie. De Tillancourt fut battu, et Paillet et De Ladevèze furent élus, le premier avec 59,850 voix, le second avec 58,907 voix.

De Ladevèze n'a occupé à l'Assemblée qu'un rang bien effacé. Il vota pour l'expédition romaine, pour la loi Falloux-De Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, etc.; mais il ne soutint pas la politique du coup d'Etat. Né à Condé le 17 janvier 1809, il s'est retiré à Château-Thierry après le Coup d'Etat du 2 décembre et est rentré dans la vie privée. Il est mort à Montigny-les-Condé.

Le Coup d'Etat du 2 décembre a eu pour conséquence forcée la dissolution de la Chambre. Paillet avait été arrêté, mais De Ladevèze ne fut pas inquiété. Paillet est mort subitement au barreau le 16 novembre 1855.

Le décret organique du 2 février 1852 fixa à quatre le nombre des députés à élire pour le département de l'Aisne et il maintint le scrutin de liste. Soissons et Château-Thierry ne formèrent qu'une seule circonscription. Les députés devaient être élus pour six ans. Le gouvernement s'occupa énergiquement des élections et proposa pour ces deux arrondissements réunis Geoffroy de Villeneuve, Ernest-Louis, maire de Chéry-Chartreuve et conseiller général pour le canton de Fère-en-Tardenois depuis 1848.

Sur 39,386 électeurs inscrits, il y eut 28,385 votants, et Geoffroy de Villeneuve fut élu contre De Tillancourt et de Lostanges, le 29 février 1852, avec 20,066 suffrages. Il fut réélu en 1857 par 20,937 voix sur 24,387 votants et 36,794 inscrits, et, en 1863, il obtint 25,328 voix, sur 30,518 votants. Né à Paris le 20 octobre 1803, il y est mort le 30 mai 1865.

Quatre candidats s'étaient mis sur les rangs pour suc-

céder à Geoffroy de Villeneuve. C'étaient De Tillancourt, Waddington, De Lostanges et Marsaux. L'administration était intervenue d'une façon fort active dans cette élection et elle patronnait Marsaux, qui était avocat, maire de Nesles et membre du Conseil général. Le 1er août 1865, le préfet de l'Aisne, Castaing, adressait une circulaire pressante aux conseillers municipaux. Le sous-préfet de l'arrondissement de Château-Thierry, Viard, avait écrit dans le même sens aux maires et aux conseillers municipaux de l'arrondissement.

Fernand de Montesquieu, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat, où il était resté dix ans, s'était mis à la tête d'une exploitation agricole. Dans sa profession de foi, il s'engagea à demander l'extension des pouvoirs des Conseils communaux et départementaux, la liberté en matière électorale, le développement de l'instruction publique et le respect de la liberté du père de famille, le contrôle sévère des finances et l'attention du gouvernement sur les souffrances de l'agriculture. (Longpont, 24 juillet 1865.) Il a retiré sa candidature.

Waddington, membre de l'Institut, conseiller général pour le canton de Neuilly-Saint-Front, déclara que, habitant depuis quatorze ans le canton de Neuilly, il connaissait comme cultivateur tous les besoins de l'agriculture. Il se dit partisan de l'instruction primaire gratuite, tout en respectant les droits de la famille. Il était partisan d'une liberté politique sage et modérée, ennemi des entraînements du pouvoir et de la tutelle administrative, ainsi que des expéditions lointaines et aventureuses. (La Ferté-Milon, 20 juillet 1865).

De Lostanges, ancien capitaine de cavalerie, rappelait qu'il avait été militaire pendant treize ans, en Crimée en Italie ; que, enfant du pays, il avait été à même de se tenir au courant de tout ce qui le concerne et qu'il s'occupait

depuis bien des années de travaux et d'amélioration agricoles. (Epaux-Bézu, 27 Juillet 1865).

De Tillancourt demandait l'allègement du budget et des dépenses militaires exagérées, la réduction du contingent annuel de recrutement, l'exonération militaire moins lourde, de larges économies, la diminution des gros traitements, la décentralisation administrative. Il rappelait la part qu'il avait prise dans les questions agricoles à l'Assemblée Constituante et au Congrès central d'agriculture. Il se déclara comme partisan d'une opposition systématique, se présentant comme candidat libre et n'ayant jamais rien demandé pour lui. Il était président du Comice agricole de l'arrondissement.

Aux élections du 6 août 1865, De Tillancourt fut élu par 16,213 voix sur 29,407 votants et 37,770 inscrits ; Marsaux, soutenu par le gouvernement, eut 13,055 voix. De Tillancourtfut réélu en 1869, où il eut à lutter contre Waddington et De Montesquiou. Sur 37,192 électeurs inscrits, 32,008 votèrent : De Tillancourt obtint 21,125 voix ; Waddington, 5,750 et de Montesquiou, 5,075. De Tillancourt vota contre la guerre de 1870.

Nous sommes arrivés aux jours néfastes de notre histoire. La guerre de 1870 avait fait envahir notre pays, une fois encore, par l'étranger. Un décret du 4 septembre 1870 avait supprimé le Corps législatif et le Sénat. Pendant toute la durée du siège de Paris, un certain nombre de nos compatriotes résidant à Paris se réunissaient tous les mercredis, chez De Tillancourt, rue de Bourgogne, n° 28. J'y assistais autant que me le permettait mon service militaire dans nos ambulances. On y parlait de la France et de notre pauvre département. Ce n'est que le 27 janvier 1871 que parut le décret fixant les élections générales au 8 février. Une partie de la liste des candidats à l'Assemblée nationale pour notre département fut élaborée chez De Tillancourt. Le vote eut lieu au scrutin de liste et envoya à l'Assemblée

les onze représentants suivants : Fouquet, Ganault, Godin, Leroux, Henri Martin, Malézieux, Soye, *De Tillancourt*, Turquet, Villain et Waddington.

La loi électorale du 30 novembre 1875 fixa à huit le nombre des députés pour le département de l'Aisne. Le scrutin de liste fut maintenu et la Chambre était renouvelable tous les quatre ans. Les élections furent fixées au 20 février 1876. De Tillancourt fut réélu.

La Chambre fut dissoute le 25 juin 1877 et de nouvelles élections eurent lieu le 14 octobre. Un certain nombre d'électeurs de l'arrondissement de Château-Thierry demandèrent à O. Pille, ancien magistrat, membre du Conseil général de l'Aisne et maire de Chézy, de poser sa candidature pour prendre rang parmi les députés conservateurs. Pille, qui suivait un traitement thermal à Enghien, n'avait jamais songé à la députation ; il hésita d'abord, puis cédant à de vives sollicitations, il envoya aux électeurs, le 24 septembre, sa profession de foi dans laquelle il faisait connaître sa ligne de conduite, s'il était élu. C'étaient : le maintient de la Constitution républicaine actuelle et son loyal concours au Maréchal de Mac-Mahon, président de la République, en se réservant toutefois le libre contrôle des actes de son gouvernement, — l'Instruction primaire libre, gratuite pour ceux qui ne pouvaient payer et obligatoire, dès que les circonstances le permettraient. Il repousserait la liberté *absolue* de la presse, dont il redoutait les excès, — la séparation de l'Eglise et l'Etat, — la suppression des armées permanentes, — la nomination des fonctionnaires publics à l'élection.

La lutte fut à peu près courtoise entre les deux concurrents, mais De Tillancourt fut encore réélu par 10,286 voix sur 14,459 votants. Pille obtint 1,173 voix.

Il est mort le 24 décembre 1880, à l'âge de soixante-treize ans.

De Tillancourt siégeait au centre gauche. Il avait fait à

la Chambre les campagnes du 24 mai 1873 et du 16 mai 1877. Il avait demandé à la Chambre la liberté du commerce, l'enseignement agricole, le Code rural, l'établissement d'une caisse de retraite pour la vieillesse. Ses amendements sur les postes, les télégraphes, sur la simplifications des uniformes militaires, sur l'abaissement de la taille exigée des soldats, sur les facteurs ruraux avaient été adoptés.

De Tillancourt était un homme essentiellement honnête, plein de cœur, député consciencieux, très serviable, affable à tout le monde, de mœurs simples, joignant à toutes ces qualités un esprit naturel, un peu gaulois, fidèle à ses promesses, mais ne promettant rien à la légère, n'usant de son mandat pour nuire à qui que ce soit, mais pour être utile. C'était un homme loyal, sincèrement dévoué à son mandat et à ses commettants. Il a été inhumé à Montfaucon ; un service funèbre a été célébré à Château-Thierry et de nombreux discours ont été prononcés sur sa tombe.

Ici, mon rôle deviendrait plus délicat. Je me bornerai donc à une simple chronologie, laissant à chacun la liberté de juger ceux qui ont été appelés à siéger au Corps législatif, et qui furent :

Lesguillier, *Deville* et *Morlot*.

Dr A. CORLIEU.

LA FONTAINE

A propos d'une nouvelle thèse

Toujours La Fontaine, aurait dit notre ami M. Delteil, (dont nous venons d'évoquer le souvenir) s'il avait connu le travail de M. Louis Arnould. Il s'agit d'une leçon d'ouverture faite à la Faculté des lettres de Poitiers par le savant professeur et intitulée « De la vie actuelle de La Fontaine en France. » L'auteur prouve sans peine que le plus populaire, le plus répandu, le mieux goûté, le mieux compris de tous les auteurs, c'est l'inimitable La Fontaine. D'autres ont plus de génie, ou mieux ont des génies tout différents, ont des parties qui leur assurent l'immortalité; pour tous, le sentiment public s'est modifié; les œuvres ont été passées au tamis; la plupart ont perdu de leur renommée; seul l'auteur des Fables voit sa popularité grandir, devenir universelle. Il y a une bonne raison pour cela, assure M. Arnould, c'est que si la morale de La Fontaine est moins élevée, moins solennelle que celle de quelques-uns de nos écrivains; il la présente, comme le peuple lui-même l'a comprise, comme il l'exprime, « La Fontaine rassemble dans son génie les principaux traits de la malice gauloise et ceux de la délicatesse française, aussi nous retrouvons en lui comme l'exemplaire le plus complet peut-être de notre tempérament national ».

Il y a d'autres causes, secondaires sans doute, qui justifient la préférence des amis du fabuliste : la brièveté, d'abord. Nous n'avons pas le temps de lire ces gros volumes que nous déposons religieusement sur les rayons de nos bibliothèques et que nous n'ouvrons guère; nous avons la passion des résumés, de l'*articulomanie* — le mot est de M. Arnould. Et, qui est plus court, plus bref et j'ajoute plus complet dans sa concision même que notre La Fontaine ? Une autre tendance qui a augmenté encore de nos jours le crédit « la vie » du poète, c'est le goût qui règne pour la littérature populaire. On a baptisé ce goût de notre époque d'un joli nom anglais le folk-lore — il paraît, dit spirituellement M. Arnould, que c'est plus facile à prononcer.

Le cours du professeur à la Faculté comprendra six leçons ou conférences: deux seront consacrées à Esope, une à Phèdre, une à Pilpaï, une aux divers auteurs imités par La Fontaine, la dernière sera consacrée « a l'ouvrage de critique le plus considérable qui ait était fait sur La Fontaine, le plus beau dans ses détails, le plus faux, selon moi, dans son ensemble, je veux perler de l'Etude de Taine sur La Fontaine et ses Fables ». Lamartine n'a pas goûté notre auteur; mais dit Sainte-Beuve, celui-ci est-il sorti amoindri de la lutte ? la poésie des Méditations a-t-elle fait baisser d'un cran la sienne si naturelle, si précice, si parlante ? La Fontaine, comme Molière, ajoute le critique, n'a rien qu'à gagner du temps; le bon sens, si profondément mêlé à son talent unique et naïf, lui assure de plus en plus l'avenir. On a paru reprocher à La Fontaine de ne point avoir créé toutes ses fables, de n'être qu'un adaptateur. A cela M. Arnould, d'accord avec Sainte-Beuve répond : les intelligences vraiment originales, impriment aux sujets qu'elles traitent une vie et une jeunesse éternelles, Shakspeare a pris à Plutarque la matière de la plupart de ses drames. En littérature il est permis de *voler* ceux qui vous

ont précédé, à condition qu'on les *assassine*, et La Fontaine, il faut lui rendre cette justice, a volé beaucoup de gens, et il les a presque tous assassinés.

Il m'a été bien agréable de trouver dans la thèse de M. Arnould un hommage à un littérateur que j'ai connu et dont j'ai suivi le cours d'éloquence à la Sorbonne avec le plus grand intérêt. Je veux parler de M. Gérusez, un rémois, qui suppléa M. Villemain à partir de 1833 et professa jusqu'en 1852. M. Gérusez n'avait pas l'élocution facile, abondante de Villemain, ni la verve caustique et les grandes façons de Saint-Marc-Girardin qui lui succéda, Gérusez avait un zézaiement, un peu d'hésitation dans la parole. Mais comme son cours était bien préparé ! On ne rencontrait dans ses leçons ni les allusions politiques, ni les grandes périodes finales attendues, acclamées par les auditeurs — les jeunes surtout — mais une méthode sûre, une science profonde, un goût irréprochable. On ne lui a pas rendu assez de justice, c'était un modeste qui s'est cantonné dans son rôle, dans sa mission de professeur. Gérusez avait aussi parlé de La Fontaine. N'était-ce pas quasi un compatriote ? il a publié une édition des Fables, avec des notes philologiques et littéraires d'une valeur réelle.

On a célébré le 13 avril dernier le second centenaire de la mort du fabuliste ; à cette date correspond la publication du La Fontaine de l'édition savante de la « Collection des Grands Ecrivains de la France », par la maison Hachette. Il y a 33 ans, qu'a commencé cette grande collection dirigée par Ad. Regnier, continuée par son fils.

Le La Fontaine avait été commencé en 1869 ; nous avons pu voir quel soin les éditeurs apportaient dans la recherche des documents biographiques, puisque nous avons vu ici, au milieu de nous, M. Mesnard, un savant professeur chargé de recueillir et de contrôler tous les renseignements qui concernaient La Fontaine. L'édition comprend 12 volumes, dont le premier ne mit pas moins, à cause de

la guerre et de l'éloignement de l'un des principaux collaborateurs, de 14 ans à paraître. On avait craint un instant que le projet fût abandonné. Le 11e et dernier volume a été publié en 1892. Cette édition, d'une érudition abondante ne laisse à désirer qu'un peu plus de mesure, et de discrétion dans le choix des matériaux. « On est surpris, presque indigné de voir une fable précédée, suivie, entourée, comme assiégée et presque étouffée sous une pareille masse de documents... cette œuvre n'en reste pas moins un instrument de travail de première valeur. »

Tout est-il dit, cependant, sur notre La Fontaine? Nous ne le croyons pas et nous attendons, avec une légitime impatience, l'œuvre que nous a promise notre collègue, M. Salesse.

MOULIN.

Un fervent de La Fontaine

M. DELTEIL Emile

I

Il m'a semblé, Messieurs, qu'en essayant d'esquisser devant vous le caractère, la vie de M. Delteil, j'obéissais plus à un devoir de reconnaissance qu'à un souvenir de sympathie et d'estime personnelle. M. Emile Delteil a été, en effet, pour notre Société, pendant plusieurs années, un collaborateur zélé ; nos Annales ont eu à profiter de ses nombreuses communications. Il a été, et surtout, un ami, un fervent de notre La Fontaine. On pourrait même dire que, en dehors des travaux que lui imposait la lutte pour la vie, il n'a vécu que de La Fontaine et pour La Fontaine.

Si nous avons eu, il y a plus de vingt-cinq ans, des rapports assez suivis avec un autre ami du *fabuliste*, M. De la Grave, ces rapports, tout de courtoisie, n'ont amené aucun

bien pour notre Société, pour notre bibliothèque, pour notre ville ; ils ont pu nous donner, un instant, l'espoir que la maison La Fontaine, devenue notre maison, allait s'enrichir de la superbe collection du riche amateur, M. De la Grave nous écrivait : Vous avez réédifié le temple, à moi de dresser l'autel. C'était trop ; partant, aucune suite n'a pu être donnée au projet. Avec ce travailleur infatigable, acharné qu'était M. Delteil, si nous n'avons pu posséder toute sa collection — c'était, pour ainsi dire sa fortune — nous avons pu glaner quelques bons ouvrages, quelques gravures rares et précieuses, recueillir des renseignements que personne autre n'aurait pu nous donner. Il eût donc été injuste, vous le voyez, de laisser disparaître cet excellent collègue sans lui consacrer, dans notre Revue qu'il aimait, quelques lignes qui seront, pour sa famille, nous aimons à le croire, un adoucissement à la douleur cruelle que sa perte a causée.

M. Delteil, né à Paris, le 15 avril 1827, commença ses études à la pension Châtelain, à Belleville, et les compléta au collège Henri IV dont il fut un excellent élève. Appelé par la conscription sous les drapeaux, il tint garnison en Vendée et pendant ses deux années de service militaire, il fut choisi par le général Siméon comme précepteur de son jeune fils. La mort prématurée de son père l'ayant déterminé à quitter l'armée, il revint à Paris, mais il était sans ressources ; sa mère avait contracté un second mariage et s'occupait peu ou point du fils aîné. Il fallait vivre. Notre ami accepta une place de répétiteur à la pension Allamagny, à Belleville, fut nommé employé à la mairie et enfin admis à la Poste qu'il ne quitta qu'au moment de la retraite et après avoir mérité, par ses longs et utiles services, d'être nommé sous-chef à la Recette principale de la Seine.

Ses occupations professionnelles ne l'empêchèrent pas de continuer ses répétitions à la pension Allamagny.

Avant de devenir un fervent de La Fontaine, il était déjà un bibliophile émérite ; il fonda en 1868, la bibliothèque populaire du XXe arrondissement, en fut le zélé administrateur et, à diverses reprises, augmenta ses ressources, en lui laissant plus de 5000 volumes ou brochures.

Mais, ce n'est pas tout. Grâce aux notes que la famille a bien voulu me donner, avant de parler de M. Delteil comme notre collègue en archéologie, j'ai à vous le présenter comme auteur dramatique. On reste même littéralement étonné de tout ce qu'il a pu produire. Je sais bien, et j'ai pu le constater, qu'à une volonté, à une facilité de travail peu ordinaire, il joignait une imagination vive, ardente, lui permettant d'aborder des sujets bien divers et ne semblant point rentrer dans le cadre de ses études habituelles. De plus et c'est un trait que le biographe ne doit pas oublier de dessiner, M. Delteil était d'une courtoisie, d'une affabilité, d'une bienveillance peu communes. Ne nous étonnons donc point que ses camarades du lycée, qui avaient conservé de lui la meilleure opinion et dont quelques-uns le connaissaient intimement par des rapports suivis, l'aient nommé, et maintenu pendant plusieurs années, comme membre du Comité des anciens élèves de Henri IV.

Si nous n'avions pas de brillants exemples vous prouvant que, malgré des occupations astreignantes, mais vulgaires, prosaïques, quand la « folle du logis » s'empare de ses adeptes, elle en fait des poètes pleins de fougue et de génie, des auteurs doués d'originalité et de talent, nous aurions à nous étonner que le modeste employé des Postes fût tout à la fois un poète aimable, un auteur dramatique apprécié, un collectionneur ardent.

M. Delteil débuta au Théâtre-Comte (Théâtre des jeunes élèves) par quelques pièces à l'usage des enfants ; il aborda ensuite, en collaboration avec M. Flan, des scènes plus élevées ; il obtint un long et légitime succès avec le *Sire*

de Franc-Boisy; les *Souvenirs de Belleville;* les *Trois-Ages;* le *Panier de Jeanne*, opérette représentée plusieurs centaines de fois; la *Lune de miel*, etc. Il a collaboré à plusieurs journaux de théâtre; la *Presse théâtrale*, l'*Orchestre*, *Figaro-programme*. Belleville, qu'il habitait et où il se plaisait, a été le théâtre — soit dit sans malice — le plus habituel de ses essais, essais la plupart du temps heureux, goûtés du public. On peut s'étonner que l'auteur n'ait pas suivi cette voie si tentante, si alléchante; la « folle du logis » l'y poussait, mais la famille le rappelait aux nécessités de l'existence. On peut juger, même avant que je ne retrace ses travaux comme historien de quelle souplesse il était doué et si je n'avais à m'occuper principalement du collègue, j'aurais pu mentionner ses succès comme auteur dramatique d'autant plus qu'il fut choisi par ses pairs comme secrétaire-fondateur de la « Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques ».

Son culte pour La Fontaine n'est pas le seul motif qui ait amené à nous M. Delteil, au moment où nous allions prendre possesion de la maison natale du fabuliste; il avait des attaches de famille avec notre contrée, avec notre ville; en effet, du côté maternel il tenait aux Rassicod, famille qui n'est point éteinte et sur laquelle il nous a fourni une note généalogique intéressante.

Vous n'avez point oublié avec quelle verve il gourmanda Champfleury qui avait fait de son grand oncle « le professeur Delteil » un portrait injuste, quasi-grotesque. Le spirituel auteur « des Bourgeois de Molinchard » a représenté le professeur comme un hellénisant passionné, presque monomane; le petit neveu a relevé le gant, le professeur Delteil n'a point passé sa vie à *commettre* un dictionnaire grec, mais c'était bel et bien un poète estimable, qui a laissé plusieurs ouvrages entr'autres une bonne traduction, en vers français, du poète Claudien.

A la suite de sa retraite, notre ami songea sérieusement

à venir à Château-Thierry, avec sa famille, pour y finir ses jours. Comme ses ressources étaient limitées, il demandait à être comme au début de sa carrière, chargé du soin de la bibliothèque communale. De plus, il désirait qu'en échange de l'abandon de sa collection des fabulistes — abandon qu'il était disposé à faire — on lui assurât un avantage viager. Il était impossible de donner satisfaction à cette demande. Le poste de bibliothécaire était dignement occupé par notre regretté collègue M. Le Feyer; de plus, les ressources de la ville et celles bien modestes de la Société ne permettaient pas de prendre l'engagement qui était sollicité. M. Delteil avait heureusement conservé de précieuses relations avec des personnages qui s'empressèrent de lui être utiles. Il fut nommé secrétaire de la Société générale des Prisons (janvier 1891), Société fondée par d'éminents philanthropes et dont le comité de patronage se compose de magistrats, de médecins, d'ecclésiastiques, d'hommes du monde, ayant pour but la moralisation des prisonniers et des libérés. A ce sujet, il convient de rappeler que, dans ma séance générale de ce comité, séance présidée par M. Ch. Petit, conseiller à la Cour de cassation, M. Delteil lut une pièce de vers toute de circonstance et qui lui valut les applaudissements de la nombreuse et honorable assemblée.

C'est dans ces fonctions que notre collègue a passé ses dernières années, au milieu de sa famille dont il recevait les soins les plus assidus. La maladie qui devait l'emporter l'avait atteint il y a quelque temps, mais, grâce au concours empressé de son aimable fille, nouvelle Antigone, il pouvait se tenir au courant des travaux qui lui incombaient. Au commencement de cette année, le mal redoubla et M. Delteil s'éteignit, au grand désespoir des siens, laissant la réputation d'un excellent homme, d'un lettré aimable et laborieux.

II

Au mois de novembre 1868, M. Delteil fut proposé par son ami M. Fabre, Camille, comme membre correspondant ; il fut élu au commencement de l'année 1869, en même temps que M. le comte de Puységur, conseiller général de l'Aisne.

Dans cette même année 1869, fut admis M. De La Grave un des plus fervents admirateurs de notre La Fontaine. M. Delteil a donc appartenu à notre Compagnie pendant 28 ans ; il fut nommé titulaire en juin 1869 et élu par acclamation membre honoraire en novembre 1886. Vous ne tarderez pas à reconnaître qu'il a justifié les votes de ses collègues ; ce n'est pas, cependant, que je sois appelé à analyser de grands travaux, des mémoires substantiels, de longue haleine ; il me faudra, tout au contraire, entreprendre une nomenclature chronologique des nombreux articles qu'il nous a donnés, montrer, par quelques mots, qu'il se tenait à l'affût de tout ce qui intéressait le « Bonhomme » et que rien de ce qui touchait à notre Société ne lui était indifférent.

Le grand ouvrage de M. Delteil, je dirai même sa grande préoccupation : « Le Livre d'Or de La Fontaine » a commencé. En mars 1873, il nous soumet le premier volume comprenant, outre ses propres commentaires, un nombre considérable d'extraits de fabulistes, de littérateurs. En octobre notre Société voit déposer sur son bureau le deuxième volume de cette volumineuse publication ; le troisième paraît en janvier 1874. C'est à cette date que notre collègue nous remet une intéressante critique intitulée : « De la poésie dans les fables de La Fontaine. » M. Alphonse Leveaux, nous écrit-il, adjoint au maire de Compiègne, vice-président de la Société Historique de cette ville, instruit du culte que j'ai voué à La Fontaine et étant lui-même un de mes coréligionnaires convaincus, a bien

voulu me faire l'hommage empressé de son récent ouvrage. Notre auteur s'est imposé une noble tâche, celle de prouver que La Fontaine est le premier, c'est-à-dire le plus grand des poètes français ! Quoi de plus flatteur, de plus glorieux pour le Fablier dont nous avons le droit incontestable et incontesté d'être fiers, nous les Académiciens de la ville de Château-Thierry. M. Leveaux, vous le voyez, ne pouvait s'adresser à un panégyriste plus chaleureux.

Encouragé par MM. Rathery et Léopold Delisle, M. Delteil poursuit résolument son œuvre ; sa collection, unique en son genre, s'augmente chaque jour, il réclame des visiteurs. Entre temps, grâce à l'obligeance de M. L. Delisle, administrateur-directeur de la Bibliothèque-Nationale, il exerce sa verve sur la traduction d'une fable tirée de la « *Compilatio singularis exemplorum* » (œuvre du XIIIe siècle attribuée à un dominicain). La Laitière et le Pot-au-lait — mais quelle distance de cette esquisse au tableau achevé de notre La Fontaine.

Le jour même où notre ami nous donne avis de sa promotion comme sous-chef de 1re classe à l'administration des Postes il nous annonce qu'il a terminé le dix-huitième volume du Livre d'Or, que ce recueil comprend 20,000 pièces environ : volumes, brochures, autographes, portraits, médailles etc. Ce jour-là aussi, Août 1877, il prenait sa part du deuil de notre Société ; M. de Vertus venait de mourir, et à ce sujet, le poète s'éveille et nous adresse un sonnet remarquable à tous égards : « Ainsi l'a voulu Dieu !... Il sut, rare talent, n'avoir que des amis ! »

La Fontaine édité en 1798 par Simien Despréaux renferme vingt fables nouvelles attribuées à notre fabuliste et remises, assurait l'éditeur, par une petite-fille de l'auteur. M. Delteil fait bonne justice de cette prétention. Sa note, où la finesse s'allie à une discussion logique, est une réfutation savante, un peu vive peut-être à l'endroit de M. Paul

Lacroix, mais bien juste, ainsi que l'a établi M. Barbey... il ne fallait pas toucher à son La Fontaine...!

Une nouvelle mystification se préparait, en 1882, à l'occasion de « six fables inédites de Jean de La Fontaine... » la publication faisait quelque bruit. Mais, notre collègue veillait ; il prouve que ces fables ne sont pas du tout de notre Jean, mais de Mme de Villedieu (1682-1683), auteur dont les grâces et le talent lui attirèrent bien des adorateurs et qui se rendit célèbre autant par ses galanteries que par ses œuvres littéraires — *cuique suum.*

Notre Société pouvait être bien tranquille avec M. Delteil. Rien de ce qui touchait à son idole ne lui échappait ; il relevait tout et nous donnait connaissance de ses recherches, de ses trouvailles. Ainsi, en 1883, il nous adresse un factum pour maître Charles de La Fontaine, au sujet de l'interprétation d'un contrat de mariage de Françoise Pidoux, mère d'Anne de Jouy ; ainsi, la même année, nous pouvons publier, avec la lettre du fabuliste Le Bailly à Auguste Martin, la fable de ce dernier intitulée « La Fontaine et le Charlatan » et la protestation indignée de notre collègue contre l'extrême naïveté du Bonhomme admise trop facilement par Chamfort. Ainsi, encore, sa communication d'une fable de 1591, *Aquila et Testudo* (l'Aigle et la Tortue) texte et traduction, extraite du Recueil de l'Académie d'Altorf et qui a pu servir de modèle à celle du Livre VI, fable 10 » Rien ne sert de courir, il faut partir à point...

A propos d'une restauration faite à la maison La Fontaine — était-ce bien une restauration ? — 1885, M. Delteil rappelle son premier voyage à Château-Thierry, alors que, frais émoulu de la rhétorique, il venait visiter le berceau du poète qu'il aimait déjà ; il s'indigne, en très bons termes, de ce qu'il appelle une profanation, mais, que faire? Il nous fut impossible de répondre alors à sa proposition soit d'acquérir sa bibliothèque, soit de lancer une sous-

cription pour l'acquisition de ses collections qui lui avaient coûté tant de démarches, tant de sacrifices ! Nous en étions tous peinés ; mais à quoi aurait servi l'intervention d'une pauvre Académie de province ! Il nous avait donné, à la suite du concours de Beauvais, une appréciation qui reflète un goût délicat sur la composition de M. Delattre : Les deux Pigeons. Nos Annales, au mois de janvier 1886, enregistrent un récit bien humoristique et cependant bien réel de l'accueil fait à la députation des Gardes Nationales de Paris par les bons habitants de notre ville, le 14 septembre 1789. Dans son immense recueil qui renfermait des spécimens de toutes les littératures, il extrait pour nous le commentaire fait en patois de Mons, par un bon curé, de la fable : Le Loup, la Mère et l'Agneau. Plus tard, il nous donne un « Etat de l'Election de Château-Thierry en Brie en 1720 et en 1789 ; puis un ex-libris de Jean-François Jannart, oncle de La Fontaine. En même temps, il cueillait à notre intention dans l'article de M. G. Hanotaux sur les Pidoux, le fragment qui prouve la filiation du Pidoux de la Brie avec les Pidoux de Poitiers et, ce qui, est, pour le moins très curieux, l'alliance entre les Richelieu et les Pidoux ancêtres du fabuliste.

A l'occasion de 25e anniversaire de sa fondation, la Société avait tenu une séance extraordinaire ; c'était fête à la maison La Fontaine, le 12 septembre 1889 ; M. Delteil y assistait. Poète au cœur chaud, à l'imagination vive, ami passionné du fabuliste, il nous réservait une bien agréable étude : « La Fontaine chez ses amis ». Jean a quitté l'empire des morts pour rentrer un instant dans sa maison et remercier les amis qui en ont fait un séjour d'études, accorder un souvenir à ceux qui ne sont plus, encourager ceux qui restent fidèles à son culte. Il nous souvient que, peu de temps après cette réunion, notre collègue avait préparé une pièce de vers pour fêter le centenaire de M. Fr. Moreau, notre président d'honneur,

centenaire anticipé, mais qui ne pouvait, lui semblait-il, désobliger celui à qui cette poésie était destinée. Nous ne fûmes pas de cet avis, M. Barbey et moi, et l'éloge git dans nos archives. Quelle ironie de la destinée ! M. Barbey n'est plus ! M. Delteil vient d'être enlevé prématurément ! Seul M. Moreau reste... et aujourd'hui même, en séance, nous venons d'entendre les quelques mots de félicitations que l'Assemblée lui adresse à propos de son centenaire !...

Ce ne sont pas seulement nos gloires que notre collègue a célébrées, il s'est toujours associé à nos deuils ; nous l'avons déjà vu quand notre Société a perdu M. de Vertus, nous le voyons encore lorsque M. Mayeux nous fut enlevé ; le sonnet qu'il lui consacre commence ainsi : « Non ! l'homme ne meurt pas tout entier ». A la mort de M. Barbey — avec lequel il entretenait des rapports fréquents — il témoigne de son profond chagrin. J'ai dit qu'il avait une imagination vive, je dois ajouter pour compléter le portrait que son cœur était à l'unisson de son esprit.

Quelles charmantes poésies il nous adressait comme cartes de visite chaque année ! En 1891, il ne peut assister à la réunion de janvier, il a l'influenza

.... Oui, dans ma chambre
Rêver à vous fait mon bonheur...

et encore :

Ce que je vous écris, c'est mon être, c'est moi
Tracé sur le papier.....

En même temps qu'on applaudissait le père on complimentait le fils, M. Loys Delteil qui venait de faire paraître dans le journal *La Curiosité* une intéressante étude critique sur Raffet et un spirituel récit que l'on pourrait intituler : *Un Noël d'Artistes.*

Quoiqu'il n'ajoute pas foi aux renseignements qui n'ont point une légitime autorité, M. Delteil n'en signale pas

moins ce qui rentre dans ses études ; ainsi il nous apprend — mais il n'a pu contrôler le fait — que dans un manuscrit rarissime du XIVe siècle, on a retrouvé l'origine de onze fables de La Fontaine et parmi celles-ci, deux des plus belles : « Les Animaux malades de la peste ». « Le Meunier, son fils et l'âne ». L'auteur serait, dit-on, un moine de l'abbaye de Citeaux.

Avec quel bonheur, grâce à M. Corlieu et à M. Lhuillier, il a complété la généalogie des Rassicod, ses parents ! Il a pu acquérir les « notes sur le Concile de Trente » publiées à Cologne en 1706 par Etienne Rassicod ; il connaît la filiation des Rassicod dont une branche a été établie à La Ferté-sous-Jouarre, une autre à Gandelu ; il lui semblait que c'était un moyen de cimenter ses dispositions sympathiques à l'égard de Château-Thierry et de ses collègues. Toujours La Fontaine, pourrait-on dire, soit qu'il nous fasse don du code de Henri III, qui a appartenu à G. Héricart, beau-père de Jean ; soit qu'il nous adresse une lettre authentique du fabuliste Le Bailly et un commentaire sur La Fontaine par le P. Bérenger, un autre émule du Bonhomme.

La vente de la collection Champfleury — décembre 1890 — devait tout naturellement attirer l'attention du petit-neveu du professeur Delteil ; n'allait-il pas trouver des ouvrages rares, de belles gravures, des objets curieux, intéressants ? peut-être des souvenirs de Château-Thierry, de La Fontaine ? Son espoir a été en grande partie déçu. Parmi les gravures il a déploré de ne pouvoir couvrir les enchères de « La Mort et le Bûcheron » de Legros ; mais il a été assez heureux de se faire adjuger cinq belles eaux-fortes de M. Fr. Henriet.

« La Fontaine en ménage » pièce en un acte et en vers de M. de R. (de Rostan) a été présentée au comité de lecture du Théâtre-Français en 1865 et retournée à son auteur. M. Delteil nous fait connaître la sentence à la suite

du rapport du lecteur : Il y a dans ce petit acte aussi peu d'intrigue que possible... l'auteur s'est servi du personnage pour placer continuellement dans sa bouche des fragments des meilleurs vers... un pareil système d'un auteur se citant lui-même ne peut qu'engendrer la monotonie...

Quand le 26 juillet 1891, sous les charmilles du Ranelagh, on inaugura le monument élevé au grand Fabuliste, M Delteil prit la parole en notre nom, à la suite de plusieurs discours, notamment de M. Sully-Prudhomme. Il rappela que notre Société, qui avait pris l'initiative d'une souscription pour le rachat de la maison La Fontaine, serait heureuse de posséder, dans cette demeure, une réduction en plâtre du bronze superbe du sculpteur Dumilâtre. Puisse, ajoutait-il, notre vœu être entendu ! » Il ne le fut pas. Un journaliste mal inspiré, essaya même de tourner l'orateur en ridicule. Cependant, Messieurs, relisez les quelques lignes que notre collègue a prononcées et vous reconnaîtrez que notre interprète a été digne du rôle que nous lui avons confié et qu'il méritait les félicitations que nous lui avons adressées.

En présentant (1873) le 1er volume du Livre d'Or-M. Delteil s'exprimait ainsi : Si Horace a pu dire de son œuvre : *Exegi monumentum !* reconnaissant mon impuissance de prendre part aux recherches archéologiques, sans avoir la prétention de l'ami de Mécène et d'Auguste, je puis bien dire que j'ai trouvé le moyen de faire quelque chose de bon et d'utile. J'ai fait pour La Fontaine notre incomparable patron, ce qui n'avait jamais été tenté. J'ai cherché de par le monde des livres, les fabulistes anciens et étrangers ; compulsé nombre d'ouvrages où je pensais trouver une appréciation, une anecdote, enfin j'ai constamment feuilleté et je laisse un témoignage de mon culte pour La Fontaine !

Il était donc bien juste, MM. que l'un de nous rendît jus-

tice à cet excellent collègue, à ce fervent du Bonhomme que fut M. Delteil. Son souvenir doit nous être cher, et afin de conserver les traits de l'homme aimable et bon, du littérateur distingué, on ne pouvait mieux s'adresser qu'à son fils, aquafortiste plein de vigueur et de talent; M. Loys Delteil a bien voulu graver pour nous le portrait qui est joint à cette notice, avec cette suscription : *Ad memoriam nostri patris.*

Nous le remercions et le félicitons.

MOULIN.

BIOGRAPHIE DE M. HARANT

Agent-voyer en chef honoraire, Chevalier de la Légion d'honneur

Membre titulaire et fondateur de la Société Historique et Archéologique

de Château-Thierry

Messieurs,

Lorsque la mort nous enlève l'un de nos collègues, et ce malheur se produit bien fréquemment depuis quelques années surtout, il est d'usage de dire en séance ce qu'il était, les services qu'il a rendus, en un mot, de faire sa biographie. Nous lui adressons ainsi un dernier adieu et sa mémoire reste inscrite dans nos Annales.

C'est à M. Harant, agent-voyer en chef honoraire, chevalier de la Légion d'honneur, l'un des membres fondateurs de notre Société, décédé le 9 septembre dernier, que nous rendons aujourd'hui ce devoir.

M. Harant doit être considéré à trois points de vue distincts : comme fonctionnaire, comme archéologue et comme homme public.

Il est né le 20 janvier 1819 à Veslud, canton de Laon ; après avoir terminé ses études, — qu'il fit en partie au petit séminaire de Laon, — il entra le 1er décembre 1838 dans le service vicinal dont la formation était de date toute

récente. M. Harant fut successivement attaché en qualité d'agent-voyer conducteur aux arrondissements de Laon, Vervins, Soissons et Château-Thierry; puis nommé agent-voyer d'arrondissement à Vervins le 19 février 1852. Il conserva ce poste jusqu'au 20 septembre 1861 date à laquelle il passa en la même qualité à Château-Thierry. Il ne quitta plus cette ville et y termina sa carrière vicinale en prenant sa carrière le 1er juillet 1879.

M. Harant n'avait pu se préparer, dans une école spéciale, aux fonctions qu'il a occupées; néanmoins nous le trouvons, 13 ans après son entrée au service vicinal, élevé au grade d'agent-voyer d'arrondissement. Pour le juger digne de ce poste, c'est que l'Administration a reconnu que, par son travail et son intelligence, il avait acquis, tout en remplissant sa tâche, la somme de connaissances nécessaires. Il a eu à diriger pendant 9 ans à Vervins et 18 ans à Château-Thierry, tous les travaux qui se sont effectués sur les chemins vicinaux de ces deux arrondissements.

M. Harant avait le caractère ferme et des idées franchement arrêtées, sans les pousser jusqu'à l'entêtement. Il a toujours dirigé son service, travaux, personnel, rapports avec le public, selon cet état d'esprit. Certaines personnes ont pu le trouver peu commode, parfois assez cassant, mais c'est qu'elles le connaissaient mal. C'était un gangue qui disparaissait dans l'intimité pour laisser place à une nature franche et droite, à un esprit souvent caustique, parfois même un peu gaulois.

Les services de M. Harant ont été appréciés par l'Administration; aussi au moment de sa retraite, l'honorariat lui fut conféré. M. Sébline, alors Préfet de l'Aisne, lui annonça sa nomination par une lettre, *manu propriâ*, fort élogieuse. Quelques années après, en 1888, il obtint même le titre d'agent-voyer en chef honoraire.

Il n'a été rien dit jusqu'ici de la Croix de Chevalier de la

Légion d'honneur que M. Harant obtint un an après avoir pris sa retraite, parce qu'il n'est pas d'usage de donner cette haute distinction aux agents-voyers d'arrondissement en service ; les agents-voyers en chef, et bien rarement encore, seuls l'obtiennent. Ce n'est point sur la proposition du Ministère de l'Intérieur, dont dépend le service vicinal, que M. Harant fut décoré, mais sur celle du Grand Chancelier de la Légion d'honneur, alors le général Faidherbe. Néanmoins on ne peut nier que les bons services de M. Harant comme agent-voyer d'arrondissement n'aient été les motifs sur lesquels s'est basé le Grand Chancelier pour lui conférer la croix de chevalier.

Examinons maintenant M. Harant comme archéologue, c'est-à-dire au point de vue spécial de notre Société dont il fut l'un des membres fondateurs. Ses occupations absorbantes ne lui permirent point de produire de travaux importants pendant sa vie active. Il se bornait à être assidu aux séances, à prendre part aux discussions, à fournir aux collègues des renseignements souvent fort utiles, à recueillir des matériaux et des documents pour les coordonner plus tard lorsque la retraite lui donnerait des loisirs.

N'oublions point que M. Harant, sur les indications de M. Joly, alors agent-voyer cantonal à Fère-en-Tardenois, fit connaître Caranda ; — que ce fut là l'origine des belles découvertes sur l'époque gallo-romaine faites par notre vénéré et savant président d'honneur, M. Frédéric Moreau.

Nous devons à M. Harant une étude sur la voie ancienne de Soissons à Troyes passant par Château-Thierry. Comme cette voie parait faire suite à la voie romaine de Soissons à Senlis, M. Harant l'a également qualifiée, à tort, de voie romaine. Son étude rappelle le passage d'Attila dans nos contrées ; elle est très documentée, fort intéressante. Si, sur quelques points, elle appelle la critique,

on ne peut nier qu'elle a pour nous une valeur et une utilité réelles.

Les fouilles faites par la Société aux Hérissons ont été conduites par M. Harant avec tout le tact et la sagacité que lui donnait sa grande expérience. Elles ont fourni des résultats; ils eussent été plus complets, si les ressources avaient permis de les continuer. Espérons qu'il sera possible de les reprendre quelque jour et de voir si la bourgade gallo-romaine qui existait en cet endroit, et qui fut le berceau de notre cité, s'appelait réellement Otmus. — Le compte-rendu des premières fouilles, dressé avec soin par M. Harant, sera un guide sûr pour entreprendre les nouvelles.

— Quand fut arrivé pour M. Harant le moment du repos si bien gagné par quarante et une années de fonctions parfois rudes, toujours absorbantes, il crut devoir mettre au service de la chose publique l'expérience qu'il avait acquise. Il accepta de faire partie du Conseil municipal et du Conseil d'Administration des Hospices Civils. M. Harant fut loin d'être inutile dans ces deux assemblées, sa spécialité le faisait apprécier et il rendit de réels services. Mais il manquait de la souplesse d'esprit qui convient aux membres d'un corps délibérant. Il ne pouvait admettre qu'une idée qu'il jugeait bonne devait être abandonnée lorsque la majorité la rejetait, et cherchait à la faire triompher quand même. Aussi, ni comme Conseiller municipal, ni comme Administrateur des Hospices, n'eut-il le succès qu'il devait espérer. M. Harant ne conserva les premières fonctions que quelques années et fit partie de l'Administration Hospitalière pendant 11 ans. Il fut en outre, jusqu'à sa mort, membre du Conseil d'hygiène et de la Commission de surveillance de la maison d'arrêt.

Petit à petit, M. Harant avait réuni une collection de pièces géologiques et archéologiques. Cette collection,

qu'il chérissait comme il eût aimé ses enfants, s'il en avait eu, est léguée à notre Société. Les objets qui la composent sont déposés dans une de nos salles, en attendant un classement méthodique qui demandera beaucoup de temps et une grande patience.

Elle comprend :

1° Une grande quantité d'échantillons de roches appartenant à divers terrains dont quelques-uns sont assez curieux ;

2° De nombreuses pièces paléontologiques plus ou moins complètes : coquillages, os, dents, cornes de cerf, un beau fragment de défense d'éléphant fossile ;

Nota. — Une partie des coquillages ont été classés par notre regretté ancien vice-président, M. de Laubrière ; ils se trouvent soigneusement renfermés dans une boîte.

3° Une série de silex taillés, haches, couteaux, grattoirs, pointes de flèches, etc., dont plusieurs sont très remarquables ;

4° Quelques armes en fer ;

5° Un lot de pièces de monnaie en cuivre et en bronze ;

6° Quelques volumes sur la géologie et l'archéologie et entre autres l'ouvrage si intéressant de Pictet sur la paléontologie.

Quelle est la valeur de cette collection ? — Nous n'avons point à l'apprécier. Espérons qu'elle servira de sujet d'étude à un certain nombre de nos collègues et adressons aux mânes de M. Harant nos plus sincères remerciements pour le legs qu'il nous a fait, remercions également Mesdemoiselles Louppe, ses petites nièces et ses héritières, de la bonne grâce qu'elles ont apportée en nous délivrant les objets que leur grand oncle nous destinait.

A. Josse.

Château-Thierry, le 5 octobre 1897.

Société hist.ique et arch.ique de Château-Thierry.

VARIN, PIERRE, ADOLPHE.

Adolphe VARIN (1)

I

La mort depuis quelque temps fauche dans nos rangs de façon bien cruelle. Elle vient de frapper encore un de nos plus distingués collègues en la personne d'Adolphe Varin, décédé à Crouttes, le 21 septembre dernier, dans sa 77e année. Depuis quelques années déjà sa santé l'avait contraint de renoncer aux travaux qu'il aimait.

Cet hiver, son état prit tout à coup un caractère inquiétant. Quand il se sentit gravement atteint, il désira revoir Crouttes; et, s'il ne devait pas y recouvrer la santé, finir du moins ses jours au milieu des êtres qui lui étaient chers, dans cette maison aimable et fleurie, toute pleine de souvenirs, où s'étaient écoulées les plus belles heures de sa vie. Depuis la mort toujours regrettée d'Amédée Varin, Adolphe était le doyen d'âge, l'oncle respecté de cette admirable famille qui se serre aujourd'hui plus

(1) Notice lue à la séance de septembre 1897, de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.

étroitement que jamais autour de son chef actuel, Eugène Varin, l'homme de tous les devoirs et de tous les dévouements ; — admirable famille, en effet, qui donne un rare exemple d'union, de fidélité à elle-même, à ses habitudes, à ses amitiés, et garde, en dépit de tout, les mœurs patriarcales d'un autre âge.

Pierre-Adolphe Varin est né à Châlons-sur-Marne, le 24 mai 1821. Il est le second des trois frères Varin qui se sont fait une situation enviable dans l'art de la gravure. Issus d'une vieille famille d'artistes remontant au XVIe siècle, et dont le plus illustre est Jean Varin, graveur en médailles du roi Louis XIII, ils ont, tout enfants, joué avec le crayon et appris les premiers rudiments de leur père, Joseph Varin, professeur de dessin à l'Ecole des Arts et Métiers de Châlons (1).

Dès qu'ils se furent un peu initiés à la pratique du dessin, Adolphe et Amédée vinrent à Paris, vers 1833, appelés par leur oncle Labate, ancien directeur de l'Ecole des Arts et Métiers de Châlons.

Doués d'une raison au-dessus de leur âge, ils étaient impatients d'apprendre, de travailler et d'arriver à se suffire. Ils suivirent les cours de l'Ecole de dessin de la rue de l'École de Médecine.

Adolphe entra bientôt comme élève chez Ad. Rouargue, graveur de vignettes, apprécié des éditeurs.

Il y copia, par manière d'étude, de nombreuses pièces de Goltzius, exercice excellent qui fit de lui un très habile buriniste. Il entreprit alors, pour chercher à se faire connaître, de graver « Les Moissonneurs » de Léopold Robert dont la mort romanesque avait fait quelque bruit. Mais comme il lui fallait mener concurremment avec ce travail de luxe les images de sainteté qui le faisaient vivre, la

(1) Voir sur la filiation de la famille Varin, notre notice : *La Vie et les Œuvres d'Amédée Varin* insérée au bulletin de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1884.

planche des « Moissonneurs » s'éternisa et quand, au bout de quatre ans, elle parut au salon de 1843, le goût des gravures allemandes avait passé de mode. La faveur était aux vignettes de Keepsakes anglais. La planche ne trouva point d'éditeur, et le pauvre artiste dut se contenter des suffrages de ses confrères. Cet insuccès paralysa son élan. Il aima mieux renoncer à la lutte que de courir le risque de déceptions nouvelles.

C'était borner trop tôt ses ambitions, car il était homme à prendre sa revanche ; mais il voulut avant tout assurer la sécurité du lendemain et se consacra à des travaux d'un caractère commercial qu'il traitait d'ailleurs avec la conscience et le goût d'un véritable artiste.

Son mariage, qui eut lieu peu d'années après, en 1846, le porta encore à envisager la vie par ses côtés pratiques.

Déjà, la mort de son père, survenue en 1843, avait laissé aux deux aînés des charges qui ne pesèrent pas à leur excellent cœur, mais les obligèrent à se livrer avec plus d'ardeur que jamais à des labeurs lucratifs qui ne comportassent point d'aleas et leur permissent de faire face à tous les besoins. Eugène Varin est resté très reconnaissant à ses aînés qui, avec une tendresse éclairée et une raison bien rare chez des éducateurs de vingt-cinq ans, dirigèrent, préservèrent leur élève et firent de lui l'homme qu'il est devenu. De tous leurs ouvrages, ce n'est pas celui-là qui leur fait le moins d'honneur.

Quand, secondé par sa digne compagne, femme sérieuse et de bon conseil, Adolphe eut conquis l' « aurea mediocritas » qui suffit à l'artiste comme au Sage, il ne changea rien à sa vie active et laborieuse. Jamais il ne connut d'autres plaisirs que le travail..... et les voyages qui étaient encore pour lui une autre forme de travail. Il en rapportait force albums pleins, de la première à la dernière page, de croquis et de souvenirs. Sous quelque latitude qu'on le rencontrât, qu'il allât, comme on dit, « aux épreuves »

à Paris, ou qu'il chassât le motif en Suisse, en Belgique ou ailleurs, on lui voyait toujours son éternel petit carton sous le bras. Il serait difficile d'énumérer tout ce qu'il a produit. Voici les séries principales de ses pièces gravées : *Ornements industriels d'après les maîtres orfèvres, du* XVe *au* XVIIIe *siècle*, publiés par Reynard ; L'*Art industriel*, 72 planches d'après les dessins de l'architecte Feugère, publié par Goupil (en collaboration avec Amédée Varin) ; *Les Litanies de la Vierge* ; 50 planches d'après de vieilles gravures ; plusieurs albums de motifs et compositions gothiques ; des albums de modèles de fontes artistiques pour MM. Dinel et fils, fabricants, sans compter quantité de planches pour les *Annales archéologiques* de Didron, dont l'une exposée au Salon de 1861 lui valut une médaille de troisième classe ; pour le *Dictionnaire du mobilier* de Viollet-le-Duc ; des sujets religieux pour Furne, Curmer, Langlumé, Mame, etc. ; *Les paroles de l'âme*, pour l'éditeur Detaille : dessins d'Amédée et gravures des deux frères ; une suite de trente-deux vues de La Rochelle, d'après ses propres croquis.

Ce sont surtout ses portraits qui protègeront son nom auprès des bibliographes et des iconophiles. Citons d'abord celui de son aïeul Charles-Nicolas Varin, graveur châlonnais, exécuté d'après une miniature de Boucotte que possède M. Eugène Varin. Viennent ensuite les portraits de la *Bibliographie châlonnaise* publiée par Amédée Lhote, les trente-six portraits, d'après les originaux, des graveurs de l'Ecole liégeoise de 1366 à 1850, avec notices ; les petits portraits de la collection des *peintres, graveurs*, etc., publiée par Baudry ; plus, pour l'éditeur Vignères, un grand nombre de portraits d'artistes, dessinateurs, graveurs, français et étrangers de la fin du XVIIIe siècle. N'oublions pas de rappeler que notre Bulletin de l'année 1870 possède un spécimen du talent de notre regretté collègue : *La croix d'Etampes*, face et revers,

d'après le dessin de M. Barbey et deux boucles de ceinturon mérovingiennes provenant du château de Buzancy. Membre correspondant de notre Société, à peu près depuis sa fondation, Adolphe Varin était membre de la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts* de la Marne et de l'Académie de Reims. Il obtint une médaille de 3e classe au Salon de 1861 et en 1863 et 1865, des rappels de médailles qui le mirent hors concours.

II

A côté du graveur savant et correct, du dessinateur précis mais un peu froid, parce qu'il était plus soucieux du détail que de l'effet général, il y avait chez Adolphe Varin un collectionneur passionné, un curieux toujours en éveil qui amassait, sans repos ni trêve, toutes sortes de documents concernant son art et les hommes qui l'ont illustré, Paris ancien et ses monuments, et avant tout cela, l'histoire artistique, biographique et monumentale de sa chère province. C'est le collectionneur qu'il me reste à vous présenter, et c'est là, je crois, l'aspect le plus original de cette physionomie d'un relief si particulier.

Dès que son modeste budget lui permit de se livrer sans remords à ses goûts d'amateur qu'il savait d'ailleurs satisfaire dans les prix doux, il ne se passa pas de jour qu'il ne rapportât quelque livre ou quelque estampe cueillie le long des quais dans les boîtes et les portefeuilles de bouquinistes qui tous le connaissaient et le traitaient avec une familiarité quasi confraternelle.

Quand les rayons de la bibliothèque ployèrent sous le poids des tomes, ceux-ci s'entassèrent sur les tables, sur les meubles, sur les sièges ; les cartons bondés d'estampes envahirent les espaces restés libres, et la pièce qui, par destination locative, devait être le salon, se vit transformer en une sorte d'arrière boutique de bouquiniste, au

grand désespoir de Mme Varin qui, sur ce point, n'obtint jamais satisfaction de son mari, si habitué cependant à déférer à ses désirs.

Quand la pièce déborda sous l'afflux de cet incessant bric-à-brac, on en évacua le trop plein sur la maison de Crouttes, dans une mansarde réservée à Adolphe, qui bientôt regorgea elle-même de choses de nature et d'origine si diverses qu'on la baptisa le Capharnaüm. C'est qu'Adolphe Varin recueillait tout, conservait tout; aussi bien un « bois » du *Magasin pittoresque* ou de l'*Illustration* qu'un « ex libris » ou une vignette du siècle dernier; aussi bien un almanach, un annuaire, un catalogue, pourvu qu'ils fussent anciens, que le frontispice d'une thèse du XVIIe siècle. Il gardait même les billets de faire-part et jusqu'aux lettres de convocation des Sociétés savantes dont il faisait partie. C'était, dans sa pensée, autant de matériaux susceptibles d'être utilisés à un moment donné. Est-ce à dire qu'Adolphe Varin n'était qu'un simple monomane ?

Non, vraiment! Et vous allez voir en quoi il se distinguait des types raillés par La Bruyère. D'abord il lisait les livres qu'il achetait, et la preuve, c'est qu'ils sont presque tous surchargés de notes marginales, de petits signets de papier écrits de sa main, notes qui complètent le texte ou le rectifient, s'il y a lieu, car Adolphe Varin était un terrible redresseur de torts. Il ne pardonnait pas la plus légère erreur. Un auteur ne devait pas se tromper. Il se faisait, comme vous voyez, d'étranges illusions sur l'infaillibilité des auteurs.

Il eût bien moins exigé d'eux s'il avait quelque peu écrit lui-même! mais il se défiait de sa syntaxe, et, pour cette raison, ne put mettre en œuvre comme il l'aurait souhaité les connaissances multiples qu'il avait acquises au jour le jour, grâce à sa soif d'apprendre et à ses goûts studieux. Il dressa toutefois quelques catalogues de l'œuvre de plu-

sieurs de ses amis : Ad. Rouargue, son ancien maître, de Paul Girardet, de Charles Geoffroy, graveur à l'aquatinte et au pointillé qui fut le maître d'Amédée, du dessinateur Staal, etc.

Il communiqua ces documents à l'*Estampe*, à l'*Intermédiaire des Curieux* et autres recueils spéciaux qui s'empressèrent de les publier ; mais Adolphe Varin fut surtout un érudit... *in partibus amicorum*, un causeur intarissable, plein de verve, d'imprévu, et doué d'une impeccable mémoire. De parenthèses en incidentes, il conduisait souvent son interlocuteur loin du point de départ ; mais il l'y ramenait toujours..... par le chemin des écoliers. D'humeur batailleuse, il fut un des plus fermes tenants du burin. Ce Don Quichotte de la belle taille ne pouvait se consoler du discrédit injuste où est tombée la gravure classique. Il enfourchait fréquemment son dada favori pour courir sus aux eaux fortistes, à certains d'entre eux du moins, dont les gribouillages l'horripilaient et qu'il appelait des hacheurs de paille. Que voulez-vous ? La Mode, qui n'a pas à justifier ses caprices, le heurtait dans ses convictions, dans sa carrière d'artiste ; il était excusable de ne pas subir ses lois sans protester ; mais la Mode, ne s'émeut pas de ces vaines estocades, et comme les moulins à vent de Don Quichotte, elle continue à tourner.

Adolphe Varin se distinguait encore du vulgaire maniaque en un point essentiel, il raisonnait ses recherches et poursuivait toujours un but défini. C'était la Champagne et ses graveurs qui en faisaient l'objet habituel. Il s'était notamment donné à tâche de rassembler l'œuvre d'un graveur châlonnais, bien oublié aujourd'hui, mais qui par son talent et ses relations fut activement mêlé au mouvement artiste de son temps. Pierre-Quentin Chédel. Adolphe Varin se prit d'un véritable culte pour cet artiste, son compatriote, qui, de plus, avait été le premier maître

de son grand-père Charles-Nicolas Varin, nous dit M. Armand Bourgeois dans le vif et léger pastel qu'il nous a donné de Chedel (1).

Né à Châlons, le 14 novembre 1705, mort en cette ville le 1er juin 1763, élève de Lemoine et de Laurent Cars, Chedel fut lié avec tous les grands artistes de son temps : Boucher, Watteau, Oudry, le chevalier de la Touche dont il interpréta les tableaux et les dessins. Indépendamment des planches qu'il exécuta d'après ces maitres, il a composé et gravé par centaines, pour les publications d'alors, des paysages, des batailles, des frontispices, des vignettes, culs de lampe, etc. Au fur et à mesure qu'Adolphe Varin colligeait l'œuvre de cet artiste, il en tenait le catalogue à jour, et il y a lieu de penser que ce travail intéressant ne sera pas perdu.

Adolphe Varin vécut sa vie de bénédictin dans le cercle intime de la famille, trouvant dans l'activité de son esprit d'inépuisables distractions. Un peu bourru à la surface et prompt aux boutades, il était au demeurant le meilleur et le plus droit des hommes, et le plus obligeant aussi, car il communiquait volontiers ses livres et documents ; mérite plus rare qu'on ne croit. Stable dans sa vie, comme dans ses goûts, — ce qui est le signe d'un bon équilibre moral, — il occupa pendant quarante-deux ans son appartement de la rue Chanoinesse. Il ne le quitta que sous l'imminente expectative d'une expropriation, et loua, tout auprès, rue Boutarel, île Saint-Louis, quartier paisible apprécié des gens de savoir et d'étude, un nouvel appartement où Mme Varin eut enfin le salon — point trop encombré — qu'elle désirait depuis si longtemps. Comme on s'oubliait volontiers dans ce salon accueillant qu'égayaient deux fenêtres s'ouvrant à plein ciel, sur la Seine sillonnée de bateaux, avec, pour toile de fond, les

(1) Pierre-Quentin Chedel et son œuvre par Armand Bourgeois ; Châlons-sur-Marne, Thouillier, imprimeur, 1895.

maisons du quai Saint-Bernard dominées par les dômes et les campaniles de la montagne Sainte-Geneviève! Hélas! la tristesse devait y entrer bientôt avec la maladie. Une suprême joie vint pourtant y éclairer les derniers jours de notre ami. Il fut aussi touché que surpris de recevoir, à la promotion de janvier 1897, les palmes d'officier d'Académie qu'il n'avait point sollicitées. Un ami resté inconnu, et que nous devons tous remercier de sa généreuse et délicate pensée, avait demandé pour lui cette modeste et trop tardive récompense. C'est à peine si le ruban violet fleurit une fois ou deux sa boutonnière, — fleur de deuil qui ne devait plus parer qu'un cercueil.

Visite á la Collection d'un Amateur

J'ai été grandement supris, mes chers collègues, de voir figurer mon nom à l'ordre du jour de la présente séance. Peu s'en est fallu même que j'apprisse par ma lettre de convocation que je devais prendre aujourd'hui la parole. J'ai vu en effet, il a quelques jours, une collection; encore le mot collection n'est-il pas tout à fait exact dans l'espèce; Je l'ai vue sommairement, rapidement, — je vous dirai tout à l'heure à quelle occasion. Malheureusement, j'ai eu l'imprudence de dire un mot de cette visite à notre zélé, trop zélé secrétaire perpétuel qui n'a rien eu de plus pressé que de corser le bulletin de la séance — je n'ose pas dire à mes dépens, mais bien certainement aux vôtres; car véritablement, je ne vois pas qu'il y ait là matière à vous intéresser beaucoup. Un moment, j'ai été tenté d'être malade pour me dérober à ce *pensum*; mais je n'ai pas voulu manquer notre séance, aujourd'hui surtout que mon parent, M. J. Henriet, de Chierry, la préside pour la première fois, et inaugure les fonctions de vice-président que nous nous félicitons à tous égards de l'avoir décidé à accepter. J'ai tenu à assister à notre séance qui est pour moi, d'ici au mois de mai 1898, la dernière où j'ai le plaisir de me trouver avec vous.

Je m'exécute donc tant bien que mal et reprends les choses d'un peu haut.

Le 18 octobre dernier, l'Hôtel-Dieu recevait la visite de M. Edouard Garnier, conservateur des collections céramiques de la manufacture nationale de Sèvres, désireux d'examiner les faïences anciennes que possède notre hospice; mais M. Garnier ne s'enferme pas exclusivement dans la spécialité où il fait autorité. C'est un artiste sensible à toutes les belles choses. Notre collègue M. Josse, qui était présent à cette visite en sa qualité de membre de la commission administrative, a été témoin comme moi de la vive admiration qu'il manifesta devant les incomparables broderies de la sacristie, devant le Mignard du salon de la communauté, et devant le portrait ovale de Mme de Stouppe, œuvre exquise, dont les jours sont comptés si la commission administrative ne se décide pas au sacrifice nécessaire à sa restauration.

En voyant l'intérêt que M. Garnier prenait à tous les souvenirs précieux qui composent ce que nous appelons maintenant le Trésor de l'Hôtel-Dieu, je n'ai pas voulu le laisser quitter notre pays sans lui montrer le bijou d'art dont nous sommes justement fiers, l'église d'Essômes. Quand, à l'entrée de ce pimpant village, le chevet hardi de l'abbatiale, avec sa patine puissamment colorée, nous apparut marié aux arbres séculaires du château, mon compagnon reconnut que je ne n'avais rien exagérée. Dans l'intérieur de l'édifice, ses élans me gagnèrent et jamais je n'en ai mieux senti la beauté. Quant aux boiseries du chœur, d'une fantaisie si gracieuse, d'une imagination si abondante, d'une exécution si délicate, elles l'ont positivement émerveillé.

Comme nous avions encore une heure devant nous, je proposai à M. Garnier de le conduire chez notre colllègue, M. Charles Dépost, qui possède toutes sortes de choses un peu mêlées peut-être et qu'il montre volontiers.

Après nous avoir fait faire « le tour du propriétaire » — ce qui ne pouvait que nous être agréable par cette belle journée d'automne ; après nous avoir montré le rocher artificiel en cours d'exécution d'où l'eau retombera bientôt en cascade dans une rivière étanche cimentée de Portland, il nous introduisit dans la vaste salle de billard qu'il a annexée à la maison primitive de M. de Laubrière, un collectionneur aussi, passé maître ès sciences naturelles. Elle est d'un aspect charmant, cette pièce claire où la lumière entre de trois côtés, piquant de notes joyeuses les assiettes appendues le long des murs tendus de rouge, et faisant miroiter, dans les armoires vitrées, les menus objets qui les garnissent. Il y a là d'ailleurs un effet tout physique qui n'implique en rien la valeur des dits objets.

Ce premier éblouissement passé, le connaisseur fait bien vite une sélection judicieuse. C'est ainsi que M. Garnier alla droit à un grand plat de Rouen, à décor rayonnant, de la fin du XVIIe siècle, d'une intensité de bleu tout à fait exceptionnelle. C'est certainement la maîtresse pièce de la collection. Elle a pour pendant un plat de Nevers, de grand diamètre, décor bleu en plein, à personnages chinois, d'un dessin un peu confus. Le dressoir a pour pièce de milieu, un autre plat de forme ovale, à godrons, décoré également en bleu de personnages chinois que j'aurais attribué à la fabrique de Delft si M. Garnier ne le croyait plutôt de Nevers.

M. Garnier a remarqué aussi une assiette à fleurs de Marseille de la fabrique d'Honoré Savy, reconnaissable au vert particulier qui porte son nom, et à la fleur de lys dont Savy marqua ses produits quand il eût obtenu en 1877, un brevet de Monsieur, Frère du Roi, qui avait visité son établissement.

Telles sont les pièces qui ont particulièrement appelé l'attention de M. Garnier. Sans déprécier les autres, nous les avons si peu regardées, faute de temps, que je serais

déjà, comme on dit, « au bout de mon rouleau », si, pour tenir de mon mieux l'engagement que M. Moulin a pris en mon nom, je n'avais eu la conscience de retourner, chez M. Dépost, accompagné cette fois de M. Dalligny, directeur du *Journal des arts*. M. et Mme Dépost, nous ont fait les honneurs de leur petit musée avec une complaisance et une bonne grâce dont je ne saurais trop les remercier.

J'ai donné un coup d'œil supplémentaire à la faïence qui attire tout d'abord le regard par la gaieté de sa polychromie.

J'ai trouvé à noter dans cette section, une belle soupière ovale en faïence du midi, de Moustiers peut-être ou de Montpellier; une assiette fleurie d'une belle tulipe, librement jetée et finement peinte, telle qu'en ont produit les fabriques d'Hagueneau, de Niderwiller, de Marseille, entre lesquelles M. Garnier lui-même ne s'est pas prononcé; un saladier à beau décor, genre Sinceny, deux pots à cidre de Nevers, en forme de personnages, l'homme et la femme vêtus d'un habit et d'une camisole semés de fleurs.

Dans la série des assiettes de la révolution, je me borne à signaler celle qu'on rencontre le moins souvent : l'Hôtel de la paix. Elle est postérieure à Thermidor, et traduit naïvement le besoin de repos et d'apaisement qui se faisait généralement sentir après la période violente que l'on venait de traverser.

Sur le fond de l'assiette à droite, s'élève une auberge avec une enseigne sur laquelle on lit: Hôtel de la paix. A gauche, un petit voyageur, le bâton à la main, se hâte vers le logis hospitalier. Pour légende ces mots : « Je désire y arriver ». Et qui de nous aujourd'hui, comme le petit bonhomme symbolique ne dirait volontiers, l'œil fixé sur ce but toujours fuyant : Je désire y arriver.

Dans les menus objets, je remarque une double salière de Rouen à décor bleu, et une paire de petits sabots en faïence polychrome : des assiettes en porcelaine de Sèvres du règne de Louis-Philippe, des cafetières, tasses à café

en porcelaines diverses, deux groupes en biscuit représentant « La tapisserie » et « Les Muses » etc.

Quelques miniatures et bonbonnières méritent notre attention. Ce sont une gouache de Baudoin : un de ces sujets galants dans lesquels il excellait ; une gracieuse fantaisie représentant une jeune femme écrivant une lettre sous la dictée de l'Amour : miniature signée Fragonard ; un portrait d'homme, costume du commencement de ce siècle, d'une finesse et d'une fraîcheur qui rappellent l'École Anglaise ; un remarquable petit dessin, portrait de profil d'une femme du temps de la Révolution que nous croyons, M. Dalligny et moi, être Mme Roland ; un vivant profil du colonel Hicquet-Boulard qui fut guillotiné, dit une note écrite au revers du médaillon « sous la révolution de 1789 » ; « La main chaude » scène bien composée, mais à demi effacée déjà ; des portraits de Lafayette, Louis XVI, Louis XVII, médiocres, que je cite seulement à titre de figures historiques ; dans les gravures quelques pièces, qui me paraissent assez rares, se rapportant à l'imaginerie Napoléonienne.

A peu d'exceptions près, les peintures qui meublent le salon et autres pièces de la maison appartiennent à la catégorie dite des tableaux de commerce. Pourtant M. Dépost montre avec quelque fierté un paysage signé J. Dupré. Il n'est pas indigne de cette attribution, bien qu'il soit peut-être de Victor Dupré qui imitait son frère à s'y tromper ; une petite étude signée *Corot*, signature peu probante du reste tant elle est facile à contrefaire. Deux figures, copiées sans doute, ont été maladroitement rapportées sur un paysage d'une tonalité ambrée assez délicate, mais qui n'a rien à voir avec le faire plus serré du maître ; deux chaudes esquisses de J. B. Olive, peintre né en Provence épris des colorations intenses et de l'aveuglante lumière des paysages de son pays ;

Louis XVII et sa sœur, peinture de petites dimensions

avec cadre en bois sculpté et ajouré, de goût italien, surmonté d'une couronne aux armes de France ; la peinture est dédiée à Mme de Tourzel et marquée du monogramme D. T. La peinture est plus que médiocre et tire son intérêt de son origine.

J'ai gardé pour la fin la toile la plus curieuse. Elle est du peintre Olivier, un élève de Carl-Van-Loo, dont les œuvres ont quelque rapport avec celles de Lancret. Le sujet est tiré du conte de La Fontaine, « Le cuvier » et il est traité avec finesse.

Je ne veux pas oublier un sabre japonnais dont la gaine est en ivoire sculpté et gravé, une innombrable quantité de personnages s'enroulent à l'entour. Est-il ancien? Est-il moderne? ce qu'il y a de certain, c'est que le travail en est prodigieux.

Nous avons à peine regardé les pendules. Peut-être avions nous peur qu'elles nous avertissent que l'heure était venue de nous retirer ? J'en veux pourtant signaler une qui sans être monumentale ni de formes compliquées, n'en a que plus de grâce. Elle est de style Louis XVI et de proportions modestes comme la plupart de celles de ce temps. Elle se compose d'une base avec cadran en cuivre doré et ciselé surmontée d'un vase de Sèvres gros bleu à légers godrons décorés d'ornements émaillés et dorés en relief d'un goût exquis.

Il nous restait à voir les livres, — et il y en a beaucoup ; — mais nos instants étaient comptés. Nous prîmes congé bien touchés de l'accueil aimable que nous avons reçu.

Tout en regagnant la ville, nous résumions l'impression que nous avions emportée de notre visite, et nous approuvions chaudement notre hôte de tout à l'heure de se livrer avec cette ardeur à la chasse au bibelot, qui est encore le plus passionnant des sports. A cette chasse non plus, on n'est pas tous les jours heureux ; mais les erreurs elles-mêmes sont une école d'expérience. M. Dépost s'est quel-

que fois trompé ; mais il ne manque pas de flair, et son œil s'affinera. Il s'agit moins d'ailleurs pour lui maintenant d'acheter beaucoup que d'acheter avec discernement. Il arrive une heure où l'amateur a plus de jouissance à épurer sa collection qu'à l'accroître.

FRÉDÉRIC HENRIET.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

de Malines

Nous avons promis de donner un aperçu du Congrès belge, auquel prennent part tant de Français. Voici la fin de l'année; c'est bien tard pour tenir notre promesse, mais, comme dit le proverbe :

Mieux vaut tard que jamais.

Sans entamer le chapitre inutile des excuses, abordons la question.

Dans l'impossibilité de rendre compte de tous les travaux, mentionnons seulement ceux, qui pour des étrangers, présentaient plus d'intérêt. Nous devons aussi le dire : laissant de côté la section Préhistoire et celle d'Histoire, nous ne parlerons que des questions d'Archéologie. On comprendra facilement que nous n'avons pu suivre toutes les sections dont les séances se tenaient simultanément. Nous avons choisi selon nos goûts.

Le Congrès s'est tenu du 9 au 12 août. Il était présidé par le chanoine Van Caster, l'auteur érudit d'un excellent petit *Guide de Malines* qui a été très utile aux savants venus de l'étranger.

Trois questions nous paraissent mériter une mention spéciale. La première présentée par M. Paul Bergmans est relative à la publication par *fiches* des inventaires archéologiques. Les notices restent souvent inachevées et dorment dans les cartons. Pour remédier à cet inconvénient, M. Bergmans propose de publier des catalogues sous forme de *fiches* libres, indépendantes. Chaque *fiche* est consacrée à un objet, dont elle donne un croquis, accompagné d'un texte rédigé par un homme compétent en la matière spéciale dont il s'agit; les *fiches* sont signées et datées, ce qui leur confère une valeur propre et déterminée. La *fiche* permet encore à chacun de faire le classement à son gré; enfin, si de nouvelles découvertes viennent infirmer les assertions d'une description, inutile de les mentionner dans des *errata* que personne ne lit. On réimprime la *fiche* et on supprime l'ancienne. Comme spécimen, M. Bergmans fait circuler quelques *fiches* publiées sur le plan proposé. Il y a là, ce nous semble, une idée pratique, dont toute Société savante peut tirer profit, et à ce titre il était bon de la signaler.

Une question qui a fort passionné nos voisins, et qui même pour nous, n'était pas dénuée d'intérêt, est celle de l'achèvement de la tour Saint-Rombaut à Malines. Deux plans sont en présence : celui de Hollar et celui de Chalon revendiqué pour Mons, dont la tour n'a jamais été faite. Sans prendre parti dans cette *question de clocher*, nous faisons de tout cœur des vœux pour l'achèvement de la tour de Saint-Rombaut. Ce serait la flèche la plus haute de la chrétienté ; elle mesurerait une altitude de 168 mètres.

Les dentelles de Malines qui jouissent d'une réputation si bien méritée ne pouvaient être oubliées au Congrès. Mme Daimeries, — l'honneur revenait naturellement à une dame — a fait l'historique de la dentelle à Malines. C'est dans la contrée entre Malines, Anvers et Louvain

qu'a toujours été le centre de la production des malines. Le type est une dentelle très légère, un peu vaporeuse. Après avoir suivi les mêmes tâtonnements que la *Valenciennes* pour le choix d'un fond qui lui soit bien approprié, après avoir souvent employé aussi le fond de neige, la *Malines* a fini par adopter une petite treille ronde, très légère et fine, qui est certainement la plus jolie de toutes les mailles aux fuseaux. Cette dentelle a été très à la mode en France sous Louis XV; délicieuse en barbes et en coiffures, nos grand'mères savaient fort apprécier comme elle se chiffonne agréablement parmi les cheveux blancs.

Les congressistes, lors de l'excursion de Lierre, ont pu se rendre compte de la fabrication. De nombreuses femmes — ce n'était pas pur hasard — travaillaient dans la rue. Malheureusement il ne s'agissait que de dentelles communes et sans valeur artistique, Mme Daimeries ne s'est point contentée de faire une séance d'érudition, mais descendant, avec raison, sur le terrain pratique, elle a indiqué les mesures à prendre pour assurer la conservation des anciennes dentelles. Comme ses conseils peuvent également être utilisés pour nos belles dentelles nationales, nous n'hésitons pas à les reproduire ici.

Il faut : 1° tenir la dentelle en lieu sec ;

2° en ôter tout apprêt ;

3° éviter le blanchissage ; lorsqu'il est indispensable, le faire à l'eau de pluie et au savon blanc ; pas amidonner, ni apprêter avec n'importe quel ingrédient ;

4° ne jamais repasser au fer, mais épingler les dentelles sur un tambour, en relever et en glacer les fleurs, au moyen de petits outils en os ou en ivoire.

Mme Daimeries exprime le vœu que dans les écoles et les communautés religieuses il soit fait un cours relatif à la connaissance et à l'entretien des dentelles ; enfin, après avoir constaté avec peine, que le travail dégénère au contact de toutes les dentelles de pacotille en usage aujour-

d'hui, Mme Daimeries recommande d'utiliser les vieux débris de dentelles précieuses hors d'usage, pour en reconstituer des spécimens.

On nous pardonnera, en raison de son intérêt spécial, cette incursion sur un terrain réservé aux dames.

Les travaux du Congrès ont été coupés, comme les années précédentes, par la visite des monuments ; sous la direction du chanoine Van Caster, qui s'est fait notre guide-cicerone avec autant de science que d'amabilité, nous avons parcouru la ville.

C'est d'abord le Palais de Marguerite d'Autriche, actuellement Palais de Justice, où se tiennent les séances du Congrès ; ses lignes pittoresques et accidentées sont bien dans le goût de la Renaissance.

La cathédrale de Saint-Runold ou Rombaut est un des monuments les plus importants de la Belgique ; toutefois l'extérieur dépourvu d'ornements est un peu froid, les lignes sont sèches et manquent de souplesse. A l'intérieur, il convient de signaler *le triforium* et les arcatures qui décorent les murs de la nef et du transept. Comme la plupart des églises de Belgique, Saint-Rombant renferme de nombreuses peintures, entre autres à l'autel du transept un crucifiement par Van Dyck. Dans le bas côté est une série de 24 tableaux sur bois, curieuses peintures du xve siècle représentant la vie de Saint-Rombaut avec légendes en flamand.

Les autres églises sont également intéressantes à visiter à des titres divers.

Les broderies si riches et si nombreuses à Tournai son rares à Malines ; les plus beaux ornements historiés sont ceux de l'église du béguinage. Il faut aller à *Notre-Dame au-delà de la Dyle* pour admirer une œuvre de Rubens la *Pêche miraculeuse*, avec volets du même artiste. Ces peintures ont été commandées par la corporation des Poissonniers.

La grand'place avec les Halles, l'ancienne maison échevinale, toutes deux du XIVe siècle, un groupe de maisons à pignons forme un ensemble très pittoresque.

Sur le quai aux *Avoines* sont trois anciennes maisons fort curieuses ; l'une dite du *Diable*, à cause des satyres et des grotesques qui la décorent, a sa façade tout en bois. Au moment où les congressites arrivent pour l'admirer, des têtes de jeunes filles apparaissent aux fenêtres : leur frais visage, encadré par le vieux bois aux tons brunis fait un constraste saisissant, qui tenterait un peintre, surtout un flamand.

Outre la visite de la ville, siège du congrès, il y a toujours une excursion. C'est maintenant entré dans les mœurs. La ville de Lierre, qui mériterait d'être plus connue, avait été choisie pour but.

On arrive de la gare en ville par une longue rue qui débouche sur la Grand'Place où la silhouette du beffroi, aux lignes mouvementées, rompt la monotonie de son voisin l'Hôtel-de-Ville, œuvre froide du XVIIIe siècle. Notons à l'intérieur un bel escalier en bois sculpté. L'église de Saint-Gommaire ou Saint-Gomer est un des édifices religieux les plus remarquables de la Belgique. Le magnifique jubé richemement sculpté, orné de groupes représentant les scènes de la Passion, est un chef-d'œuvre de fini et de délicatesse. Il égale et même, à notre avis, il surpasse le jubé de Saint-Pierre de Louvain d'ailleurs si justemenent renommé.

Dans le pourtour du chœur on admire un superbe triptyque attribué à Memling. Il représente le *Mariage de la Sainte-Vierge*.

A l'église de l'Hermitage on montre un intéressant objet mobilier, c'est un arbre en fer forgé, exécuté 1470. La tige soutient une satatuette de Saint-Gomer. Cette belle œuvre de ferronnerie a été faite en mémoire d'un miracle opéré par Saint-Gomer.

Signalons en terminant un curieux usage que nous avons constaté à Saint-Gomer, comme en plusieurs autres sanctuaires de pélérinage en Belgique. C'est celui *d'ex voto* en cire ou en métal représentant des mains, des pieds, des jambes, des yeux etc, offerts en mémoire d'une guérison générale ou partielle. Nous trouvons une coutume semblable dans les temps de l'antiquité. On pourrait donc conclure que la coutume est fort ancienne et que l'Eglise, comme en d'autres circonstaces, a sanctifié un usage païen.

La séance de clôture a eu lieu le 12 août et le prochain congrès a été fixé à Enghien.

L. MARSAUX.

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1897

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Composition du Bureau I

Membres honoraires. I

— titulaires II

— correspondants. III

Associés libres. VII

Sociétés correspondantes VII

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Pages

Séance de Janvier 1897. 1

Catherine II et Buffon, par M. de Larivière . 4

Mort de M. Douchy, note par M. Moulin. . . 4

— de Février 6

— de Mars. 11

Chapelle des Templiers à Laon, par M. Moulin. 12

Marfontaine 15

— d'Avril. 16

Note sur M. l'abbé Hortala par M. Moulin . . 18

Obsèques de M. Henri Pille, par M. Moulin . 20

Note sur Courmont et le général Michaux par M. Moulin. 21

Pages

Séance de Mai. 23

Polybe et le chevalier de Folard, p. M. Moulin 24

— de Juin. 28

Mort de M. A. Delorme, par M. Moulin . . . 31

— de Juillet. 34

— d'Août. 38

M. Moulin: Notes sur les travaux de la Société de Picardie — sur un La Fontaine languedocien — sur le centenaire de M. Fr. Moreau 40

— de Septembre 44

— d'Octobre 48

— de Novembre. 52

M. l'abbé Cornilus : le Château de Mont-Saint-Père. 54

M. Moulin: Note sur quelques pierres sculptées 56

— de Décembre. 58

M. Moulin: Mort de M. Vérette, président . . 58

TRAVAUX ET RAPPORTS

Pages

Rapport sur les travaux de la Société en 1896, par M. Moulin 66
Le connétable Anne de Montmorency — Transaction avec les habitants de Fère, par M. Moulin 75
Anne de Caumont, duchesse de Saint-Pol et de Château-Thierry, par M. Moulin. 90
Compte-rendu des ouvrages offerts par M. Baudoin, par M. Moulin. 100
Le tombeau de la Peyronie, par M. Moulin 105
Les derniers travaux de M. J. Berthelé, par M. Fr. Henriet 110
Le Congrès de la Sorbonne — Archéologie — par M. Moulin. 118
Henri Pille et son œuvre, par M. Fr. Henriet 137
La Gruerie — le dernier Seigneur de Fère — par M. Moulin 164
Le Congrès de Nimes par MM de Marsy et Liebbe . . . 170
Le Centenaire de la Société d'Abbeville, par M. Maurice Henriet 185
Les députés de Château-Thierry de 1789 à 1880, par M. Corlieu 201
La Fontaine — à propos d'une nouvelle thèse — par M. Moulin 221
Un Ami de La Fontaine — M. Em. Delteil — par M. Moulin 225
Biographie de M. Harant. par M. Josse 238
Adolphe Varin — sa vie — son œuvre, par M. F. Henriet 243
La Collection d'un amateur, par M. Fr. Henriet. 252
Le Congrès de Malines, par M. le chanoine Marsaux. . . 259

Ch. Th. — Imprimerie LACROIX

SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CHATEAU-THIERRY

Année 1898

La Société laisse aux auteurs des travaux insérés dans ses Annales la responsabilité de leurs opinions.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DE CHATEAU-THIERRY

Année 1898

CHATEAU-THIERRY. — IMPRIMERIE LACROIX

26, RUE SAINT-MARTIN, 26

MDCCCLXXXXVIII

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE 1898

BUREAU

Date d'admission

MM.

1866 Juillet. .. Moreau, Frédéric (✻ ✿ I. P.) *Présidedt d'honneur.*

1898 Août..... Mgr Deramecourt, évêque de Soissons, *Membre d Honneur.*

1872 Octobre... J. Henriet, (✻ conseiller général, maire de Chierry, *Président.*

1875 Avril..... Fr. Henriet, *Vice-Président.*

1865 Mars..... Moulin, à Château-Thierry, *Secrétaire-Trésorier.*

1876 Mai..... Josse, Agent-Voyer d'arrondissement à Château-Thierry, *Vice-Secrétaire.*

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Le Préfet de l'Aisne.

Le Sous-Préfet de Château-Thierry,

1869 Janvier.... de Barthélemy, Anatole (✻), Membre de l'Institut, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré, Paris.

1894 Avril..... Bonno (l'abbé), curé de Chenoise (Seine-et-Oise).

1872 Octobre... de Laubrière, 6, rue St-Clément, Nantes (Loire-Inférieure.

1874 Janvier.... Pécheur (l'abbé), en retraite, à Oulchy-le-Château.

1894 Mai..... Marsaux (l'abbé), chanoine, 38, rue des Jacobins, Beauvais.

1893 Août..... de Marsy (comte) (✿ I. P.), Directeur de la Société Française d'Archéologie à Compiègne.

1889 Avril..... Sébline (O ✻), Sénateur, ancien Préfet de l'Aisne.

Date d'admission

MEMBRES TITULAIRES

MM.

1881	Janvier....	Bahin (l'abbé) (✻ A.), Curé-Archiprêtre de Château-Thierry.
1881	Janvier....	Baudoin (✻ ✻ A.), Libraire-Éditeur, passage Dauphine, Paris.
1873	Février....	Bidaut, ancien Capitaine, 229, faubourg Saint-Honoré, Paris.
1897	Septembre.	Briet, à Charly.
1881	Février....	Carré (✻), Maire d'Epieds, par Château-Thierry.
1881	Février....	Des Cars (comte), 91, rue de Grenelle-Saint-Germain, Paris.
1894	Octobre...	Clairin, avocat, conseiller municipal à Paris.
1872	Mars.....	Corlieu (✻ ✻ I. P.) Docteur en médecine, 24, rue Montpensier, Paris.
1895	Juillet	Corneille, licencié ès sciences. Principal du Collège à Château-Thierry.
1877	Octobre...	Couture, Avocat, 3, square des Batignolles, Paris.
1897	Juin.....	Delorme, Georges, notaire, Fère-Champenoise (Marne).
1897	Novembre.	Dubourg, commissaire-priseur, Château-Thierry.
1898	Décembre.	Fiaux, docteur-médecin, 3, boulevard Belleville, Paris ;
1893	Octobre...	Griolet de Geer, numismate, 36, rue Washington, Paris.
1898	Mai.....	Guérin, juge de paix à Château-Thierry.
1887	Février....	Hachette, Maurice, 7, rue Louis-le-Grand, Paris.
1875	Avril.....	Henriet, Frédéric, à Château-Thierry.
1872	Octobre....	Henriet, (✻) conseiller général, à Chierry.
1876	Mai	Josse, Agent-Voyer d'arrondissement à Château-Thierry.
1869	Septembre.	Joussaume-Latour, Docteur-Médecin à Château-Thierry.
1894	Avril.... ..	De Larivière (✻ I..P.), receveur des finances à Sedan.
1896	Juillet.....	Liboime, pharmacien à Château-Thierry.
1872	Octobre....	Léguillette, Charles, 116, boulevard Saint-Germain, Paris.

Date d'admission

MM.

1894 Avril..... LIEBBE, Elias, archéologue, 18, r. Pergolèse, Paris.
1876 Août..... MACIET, Jules, à Château-Thierry.
1896 Décembre. DE MONTESQUIOU (comte), à Longpont (Aisne).
1875 Mars..... MOREAU, Auguste, Conseiller général de l'Aisne, à Fère-en-Tardenois.
1889 Novembre. MOREAU-NÉLATON, Étienne, à Fère-en-Tardenois.
1864 Septembre. MORSALINE, Architecte à Château-Thierry.
1865 Mars..... MOULIN, à Château-Thierry.
1877 Novembre. PAILLARD, Notaire à Château-Thierry.
1883 Avril..... PAILLET, Eugène (✻), Conseiller à la Cour d'appel, Paris.
1890 Novembre. PAILLET, Jean, Avocat à Paris, conseiller général de l'Aisne.
1864 Octobre... PETIT, Docteur en médecine à Château-Thierry.
1872 Mars..... PETIT, Léon, à Mont-Saint-Père.
1864 Septembre. PIGNON, (l'abbé), curé-archiprêtre à St-Quentin.
1898 Juillet .... PLAAR (✠ I. P.), maire de Barzy, par Jaulgonne:
1874 Décembre.. POINSIER, Avoué honoraire, ancien Juge de Paix, Château-Thierry.
1898 Avril..... RAISON, avoué à Château-Thierry.
1879 Octobre... RÉMIOT, Directeur d'assurances, à Ch.-Thierry.
1873 Août..... ROMAGNY, ancien Receveur de l'Enregistrement à Charly.
1885 Juillet..... TAUPIN, licencié en droit, à Château-Thierry.
1898 Février.... VÉRETTE, Marcel, docteur-médecin à Besançon.
1884 Février.... VARIN, Eugène, Artiste Graveur, à Crouttes par Charly.
1898 Mars..... VILCOQ, (✠ A.), docteur-médecin à Château-Thierry.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

1898 Octobre. .. Frère AUXENCE, directeur du Pensionnat Saint-Eugène à Château-Thierry.
1889 Février.... BERCET, Gaston, à Solre-le-Château (Nord).
1894 Avril..... BERTIN, Architecte, à Château-Thierry.

Date d'admission

MM.

1876	Janvier....	Blanc (✠ I. P.), Ancien Inspecteur des écoles, à Château-Thierry.
1898	Décembre.	Bouchardeau, gérant du journal « l'Echo de l'Aisne » à Château-Thierry.
1886	Avril.....	Boudin, Émile, Commissaire-priseur, à Paris, 14, rue Grange-Batelière.
1898	Novembre.	Mme Bourgeois, directrice de l'école de la rue de la Jussienne, Paris.
1883	Juin.....	Bove, Léon, Avoué à Château-Thierry.
1895	Mai.....	Brayer, Entrepreneur à Nogent-l'Artaud.
1896	Janvier.. .	Briant (✠ A.), ancien professeur de viticulture, à Romeny.
1893	Avril.....	Brunel, Directeur de la ferme-école, Crézancy.
1886	Novembre.	Buland, Eugène, (✠), Artiste Peintre, à Charly.
1873	Février....	Callou, ancien Notaire, à Fère-en-Tardenois.
1890	Mars.....	Carlier, à Château-Thierry.
1893	Octobre...	Carré, Notaire à Viels-Maisons.
1891	Octobre...	Carton, membre de la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne, à Meaux, *correspondant honoraire.*
1872	Novembre.	Chaloin, Avoué, à Château-Thierry.
1891	Avril.....	Charbonniez, Paul, à Fère-en-Tardenois.
1893	Mars.....	Choveaux. Notaire à Château-Thierry.
1880	Juillet.....	Combier, 1, place des Terreaux, Lyon.
1890	Décembre.	Colmont-Véroudard, Négociant, Château-Thierry.
1884	Septembre.	Delettre, Notaire honoraire, à Château-Thierry.
1873	Mai.....	Dequin (✠), Président à la Cour d'Appel d'Amiens.
1893	Novembre.	Dépost, à Essômes.
1877	Août.....	Devaulx, Ernest, Statuaire, 99, rue de Vaugirard, Paris.
1892	Août.....	Dubois-Pommier, à Château-Thierry.
1891	Octobre...	Dudrumet, Charles, Négociant à Ch.-Thierry.
1895	Février....	Dumoulin, Notaire à La Ferté-Milon.
1898	Novembre.	Dumont-Nitot, Négociant, 118, rue de Rivoli, Paris.
1878	Février....	Dupont, Vétérinaire, à Château-Thierry.
1887	Décembre.	Duprat, Élie, ancien Avoué, à Château-Thierry.
1895	Mai.....	Dupuis, Négociant à Villers-Cotterêts.
1893	Octobre...	Duterne, Antiquaire à Viels-Maisons.

Date d'admission

MM.

1887	Décembre.	Dutripon, Lucien, Chef de bureau au Chemin de fer de l'Est, à Paris.
1887	Septembre.	Faquis (l'abbé), Curé de Torcy.
1889	Février....	Ferton, Charles, Capitaine d'Artillerie, à Bonifacio.
1883	Juin.....	Filliette, Banquier, à Château-Thierry.
1889	Août.....	de Florival, Président du Tribunal à Abbeville.
1897	Janvier....	Frémont, Médéric, notaire, Montreuil-aux-Lions.
1874	Octobre...	Fonte, à Fère-en-Tardenois.
1892	Septembre.	Gabiot, fils, Entrepreneur, à Château-Thierry.
1896	Mars.. ..	Gaildry, ancien ingénieur à Château-Thierry.
1891	Août.....	Gallice l'abbé), Curé d'Essômes.
1878	Novembre.	Gaulet, 62, rue Saint-Lazare, Paris.
1894	Février....	Gobert, Notaire à Charly.
1885	Septembre.	Grison, Receveur de l'Enregistrement, à Vervins.
1892	Novembre.	Grosjean, ancien Receveur des finances, à Gland.
1893	Mai	Guénet, ancien Magistrat à Château-Thierry.
1872	Novembre.	Guérin, Archiviste aux Archives nationales, Paris.
1895	Juillet.....	Guiart, Préparateur à la Sorbonne, Paris.
1874	Décembre.	Guillaume, Agent-Voyer, d'arrondiss., à Vervins.
1898	Novembre.	Guyot (l'abbé), docteur en théologie, curé d'Essômes.
1898	Novembre.	Mme Hachette, à Gland.
1887	Juillet.....	Henriet, Maurice, Procureur à Senlis (Oise).
1892	Mars.....	Henriet (l'abbé), Doyen honoraire, Ch.-Thierry.
1898	Octobre...	Henriet, Gustave, propriétaire à Château-Thierry.
1891	Juillet.....	Hanus (✠ A.), Professeur au Collège et Bibliothécaire de la ville de Château-Thierry.
1882	Novembre.	Jean, Conducteur des Ponts-et-Chaussées, Château-Thierry.
1887	Septembre.	Joussaume-Latour, Henri, Ancien Économe des Hospices, Château-Thierry.
1881	Janvier....	Jovenay (l'abbé), Aumônier des Chesneaux, à Château-Thierry.
1889	Mars.....	Jovenay, Licencié en droit, à Château-Thierry.
1896	Février....	Kintzel, ancien ingénieur à Château-Thierry.
1885	Août.....	de Ladoucette (Baron Étienne) (✠), à Viels-Maisons.
1895	Juillet.....	Laferrière, ancien professeur, Château-Thierry.

Date d'admission

MM.

1887	Juin	LARANGOT, Propriétaire, à Coupigny-Montlevon, par Condé.
1870	Août.....	LECESNE, Imprimeur, à Étampes (Seine-et-Oise).
1890	Juillet	LEGRAND, Auguste, à Château-Thierry.
1894	Juin.....	LEMAIRE (l'abbé), Curé-Doyen de La Fère.
1891	Février	LENOIR, Henri, Directeur d'assurances, à Château-Thierry.
1897	Janvier	LESAGE, notaire à Fère-en-Tardenois.
1898	Novembre .	Mme LHOMME-VÉRETTE, 18 *bis* rue Brunel, Paris.
1898	Octobre ..	LHOMME, professeur de rhétorique, 13 rue Cortambert, Paris.
1875	Octobre....	LINET-DROUET, à Château-Thierry.
1887	Septembre .	LIONNET, Architecte. à Château-Thierry.
1898	Décembre .	MAILLARD, propriétaire à Château-Thierry.
1898	Septembre .	MARCHAND, libraire à Château-Thierry.
1889	Février	MARIZIS, Notaire, à Château-Thierry.
1896	Février....	MARLAUT, entrepreneur à Château-Thierry.
1893	Octobre ...	MARSAUX, Ernest, Propriétaire à Château-Thierry.
1893	Octobre ...	MARSAUX, Albert, Propriétaire à Nesles.
1898	Novembre.	MARTIN, Inspecteur des finances, à Paris, propriétaire à Charly.
1891	Avril.....	MAUCHAMP, Alphonse, commissaire-priseur à Reims.
1876	Juillet.....	MAUSSENET, Instituteur en retraite, à Chesnay, par Gueux (Marne).
1886	Avril	MENNESSON, Ancien Notaire, à Jaulgonne.
1896	Février	MERCIER, docteur-médecin, 15, Avenue Mac-Mahon, Paris.
1882	Mai.....	MILON, Directeur de l'école communale, 10, rue Rollin, Paris.
1889	Août.....	MONNOYER, Agent-Voyer principal, à Ch-Thierry.
1880	Septembre .	MORLOT, Député, Conseiller Général de l'Aisne, Maire de Charly.
1875	Septembre .	MOULIN, Juge, à Sainte-Ménehould, (Marne).(O. ✻)
1890	Mai.....	MOULIN, Juge de Paix à Beine (Marne).
1882	Décembre..	PALANT (l'abbé), Curé de Cilly, par Tavaux.
1873	Mai.....	PECQUE, Notaire honoraire, à Château-Thierry.
1879	Février	PIGALLE, Conseiller de Préfecture, à Alger (✻).
1891	Octobre....	PILLIARD, Propriétaire, à Cramaille.

Date d'admission

MM.

1894 Décembre.. PILLOY (✠ I. P.), Agent Voyer honoraire, à St.-Quentin.
1891 Août..... POMMIER Georges, propriétaire, Château-Thierry.
1896 Mars..... RIBOULOT, Léon, Ingénieur au chemin de fer à Vesoul.
1891 Octobre.... DE SADE (Comte), au château de Condé-en-Brie.
1894 Mai..... DE SAPINCOURT, Ferdinand, à Château-Thierry.
1895 Mai..... SALÉ (✠ I. P.), Inspecteur primaire, Château-Thierry.
1891 Juin..... SALESSE (✠ A.), Principal du Collège de Verdun (Meuse).
1886 Juillet..... SIMON, Maurice, Attaché au Ministère des Finances, 5, rue de Médicis, à Paris.
1892 Novembre. VARIN, Raoul, Artiste Graveur, à Crouttes.
1895 Septembre. VELLY, Notaire à Château-Thierry.
1893 Juin..... VIGNON, Aristide, Maire de Bonnes.

ASSOCIÉS LIBRES

MM.

1879 Novembre. BERTHELÉ (✠ I. P.) Archiviste de l'Hérault, à Montpellier.
1884 Mai..... CHERPIN, professeur à Beaume-les-Dames.
1892 Janvier.... DROUIN, Ancien Instituteur, à Château-Thierry.
1886 Janvier.... MINOUFLET, Instituteur, à Romeny, par Charly.
1880 Janvier.... PIHAN, Eugène, (✠ A.), Ex-Sous-Chef de bureau à l'Imprimerie Nationale, Paris.
1898 Mai..... RIOMET, instituteur à Villeneuve-sur-Fère.

LISTE DES MEMBRES DÉCÉDÉS
DANS LE COURS DE L'ANNÉE 1898

M. MOREAU, Frédéric, Président d'honneur ;
M. l'abbé PÉCHEUR, membre honoraire ;
MM. BAUDOIN, docteur JOUSSAUME-LATOUR, MORSALINE, membres titulaires.
MM. BLANC, DEQUIN (✠), abbé GALLICE, GUÉNET, abbé HENRIET, membres correspondants.
M. PIHAN, associé libre.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1. Société académique de Laon (Aisne).
2. Société académique de Saint-Quentin (Aisne).
3. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons (Aisne).
4. Société archéologique, *La Thiérache*, à Vervins (Aisne).
5. Société des sciences naturelles et historiques, à Privas (Ardèche).
6. Société de statistique de Marseille (Bouches-du-Rhône).
7. Société française d'archéologie, à Caen (Calvados).
8. Société historique et archéologique, à Angoulême (Charente).
9. Commission archéologique, à Dijon (Côte-d'Or).
10. Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
11. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune (Côte-d'Or).
12. Commission archéologique, à Besançon (Doubs).
13. Comité du bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse, à Romans (Drôme).
14. Société libre d'agriculture, sciences et belles-lettres de Bernay (Eure).
15. Société Dunoise d'archéologie et d'histoire, à Châteaudun (Eure-et-Loir).
16. Académie du département, à Nîmes (Gard).
17. Société académique de Brest (Finistère).
18. Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse (Haute-Garonne).
19. Académie Delphinale, à Grenoble (Isère).
20. Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).

21. Académie des sciences et belles-lettres, à Angers (Maine-et-Loire).
22. Société d'archéologie, d'agriculture et d'histoire naturelle, à Saint-Lô (Manche).
23. Académie nationale, à Reims (Marne).
24. Société des sciences et arts de Vitry-le-François (Marne).
25. Société historique et archéologique de Langres (Haute-Marne).
26. Société d'archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
27. Société polymathique, à Vannes (Morbihan).
28. Commission historique, à Lille (Nord).
29. Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes (Nord).
30. Société d'émulation de Cambrai (Nord).
31. Société d'archéologie d'Avesnes (Nord).
32. Comité archéologique de Noyon (Oise).
33. Comité archéologique de Senlis (Oise).
34. Comité archéologique de Compiègne (Oise).
35. Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
36. Société académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
37. Société du Musée Guimet, à Paris.
38. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Macon (Saône-et-Loire).
39. Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
40. Société historique et archéologique du Maine, au Mans (Sarthe).
41. Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
42. Commission des Antiquités, à Rouen (Seine-Inférieure).
43. Société havraise d'études diverses, au Havre (Seine-Inférieure).
44. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Melun (Seine-et-Marne).
45. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Meaux (Seine-et-Marne).
46. Société archéologique de Rambouillet (Seine-et-Oise).
47. Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin (Seine-et-Oise).
48. Société de statistique, sciences, lettres, à Niort (Deux-Sèvres).
49. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
50. Société d'Émulation d'Abbeville (Somme).
51. Société littéraire d'Apt (Vaucluse).
52. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges (Haute-Vienne).
53. Société d'Émulation, à Épinal (Vosges).
54. Société des sciences historiques et naturelles, à Auxerre (Yonne).
55. Société archéologique de Sens (Yonne).

56. Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, à Paris.
57. Société historique et archéologique du Gatinais, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
58. Smithsonian Institution, à Washington (États-Unis).
59. Société historique algérienne, à Alger (Algérie).
60. Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan (Var).
61. Société académique de Chauny (Aisne).
62. Société académique de Troyes (Aube).
63. Académie d'Hippone, à Bône (Algérie).
64. Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités, à Stockholm (Suède).
65. Société archéologique du Finistère, à Quimper.
66. Société *les Amis des sciences et arts,* à Rochechouart (Haute-Vienne).
67. Société archéologique de l'Oise, à Beauvais.
68. Société d'archéologie et d'histoire, à Provins (Seine-et-Marne).
69. *Revue d'Ardenne et d'Argonne* à Sedan (Ardennes).
70. *Correspondance Historique et Archéologique,* 14, rue des Poitevins, Paris.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1898

Procès-Verbaux des Séances de l'Année 1898

SÉANCE DU MARDI 4 JANVIER 1898

PRÉSIDENCE DE M. POINSIER

De nombreuses lettres de condoléances ont été adressées à la suite du faire part du décès de M. Vérette ; le secrétaire donne lecture de quelques-unes, émanant soit de nos collègues qui n'ont pu assister aux obsèques, soit des présidents des Sociétés correspondantes : MM. le chanoine Pignon, de Saint-Quentin ; Léguillette, de Paris ; Ferton, capitaine d'artillerie à Bonifacio ; Glinel, président de la Société Académique de Laon ; comte de Dion, président de la Société de Rambouillet, etc., etc.

Ouvrages reçus pour la bibliothèque :

1° Conseil général de l'Aisne. — Session d'août 1897. — Rapport du Préfet. — Délibérations du Conseil :

2° *Correspondance historique et archéologique.* n° 40 ;

3° *Revue d'Ardenne et d'Argonne,* novembre 1897, 5e année, n° 1 ;

4° *Alliance française,* deux fascicules, nos 66 et 67 ;

5° *Revue de Champagne et de Brie,* juillet et août, une livraison, 22e année :

6° *Bulletin de la Société académique de Brest,* tome XXII, 1896 ;

7° *Bulletin de la Société historique du Finistère* (Quimper), 10e livraison de 1897 ;

8° *Bulletin de la Société des Amis des Arts et des Lettres de Rochechouart,* tome VII, n° 4 ;

9° *Recueil de l'Académie des sciences, lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne,* tome XII, 1896 ;

10° *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble, Viviers,* 6 fascicules comprenant l'année 1897, le dernier est relatif à l'abbé Albani.

Le secrétaire donne connaissance de la mort de M. Renaud, membre fondateur de la Société, et rappelle les services qu'a rendus ce regretté collègue comme imprimeur des Annales, comme vice-secrétaire, comme trésorier. M. Renaud, dont la bonté et l'obligeance étaient très grandes, laisse d'universels regrets ; décédé le 29 décembre à l'âge de 67 ans, il a été inhumé le vendredi 31 décembre.

L'auteur de l'histoire de Château-Thierry, M. l'abbé Poquet, historiographe du diocèse de Soissons, membre honoraire de notre Société à laquelle il appartenait depuis 1868 est décédé à Berry-au-Bac, où il était doyen depuis 1857, le 29 décembre et a été inhumé dans sa paroisse le lundi 3 janvier. Nous rendrons compte des travaux de cet infatigable annaliste.

A ces noms il nous faut ajouter celui de M. l'abbé Guilliot, ancien curé d'Essômes, ancien doyen d'Oulchy-le-Château, doyen de Flavy-le-Martel depuis 1887. M. l'abbé

Guilliot, qui vient d'être enlevé par une congestion, était membre de notre Société depuis l'année 1868 ; il montrait le plus grand intérêt à nos travaux auxquels il a parfois pris part.

Et pour terminer cette triste liste nécrologique, nous devons aussi enregistrer la mort de M. Jean Monod, conseiller à la Cour de cassation, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique. M. Monod, beau-père de notre sympathique collègue M. de Larivière, est décédé le 3 janvier, à l'âge de 61 ans. La Société offre ses sincères condoléances à la famille cruellement frappée dans ses affections.

Il est donné lecture du « Rapport sur les Travaux de la Société en 1897 ». En commençant, payons un juste tribut de regrets à ceux de nos Membres dont nous avons à déplorer la perte : MM. Vérette, Delorme, Harant, Renaud, Lélu, etc. A cause de l'extension donnée aux analyses consignées dans les procès-verbaux mensuels, le compte rendu de fin d'année ne peut être que fort concis. On ne peut passer sous silence, néanmoins, les diverses notices de M. Fr. Henriet : le château de Montmort ; le peintre Henri Pille ; le graveur Adolphe Varin ; la collection d'un amateur ; pas plus que l'attrayant rapport, présenté par M. Maurice Henriet, sur les fêtes du centenaire de la Société d'Emulation d'Abbeville. Quelques autres mémoires ne sont point indignes de l'attention des amis de notre histoire locale : le Tombeau de la Peyronie ; la vie d'Anne de Caumont, comtesse de Saint-Pol, duchesse de Château-Thierry ; une nouvelle thèse sur La Fontaine ; puis des documents ayant un véritable intérêt sur les anciens usages de Fère-en-Tardenois. C'en est assez, ce semble, pour démontrer, que cette année, si funeste par les deuils qu'elle nous a causés, n'est point inférieure aux

précédentes quant aux productions destinées aux Annales de 1897.

L'Assemblée décide que la notice biographique consacrée à notre regretté président, M. Vérette, sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance. A cette date aura lieu également le renouvellement du bureau.

M. Berthelé a adressé une communication qu'il doit à l'obligeance de M. Riomet, instituteur à Villeneuve-s.-Fère.

SÉANCE DU MARDI 1er FÉVRIER 1898

La funeste influenza qui frappe tant de familles n'a point épargné notre Société ; la séance s'en est ressentie tout naturellement ; néanmoins, malgré l'absence trop motivée, hélas ! de nos auditeurs ordinaires, le secrétaire n'hésite point à donner son compte-rendu mensuel.

M. le vice-président Henriet, retenu à Laon à cause de ses fonctions de membre de la Commission départementale, s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion. — M. de Larivière, malgré le deuil cruel qui vient de frapper sa famille, a tenu à vous déclarer qu'il unissait ses regrets aux nôtres, à propos de la perte de nos chers collègues MM. Renaud, Vielle, Lélu et surtout Vérette « intelligence d'élite et homme de cœur » — M. Barrière-Flavy, de la Société archéologique du Midi de la France, afin de compléter « un important travail d'ensemble sur l'industrie des peuples barbares des innovations du ve siècle » demande des renseignements précis sur les objets de l'époque, dite mérovingienne, conservés au musée de la Société, ou dans les collections particulières. La réponse était facile : Le secrétaire a indiqué à l'honorable correspondant le « Catalogue des objets d'antiquité, et de la collection Caranda » catalogue édité par M. Fr. Moreau en 1895.

Ouvrages reçus dans le mois de janvier :

1° *Musée Guimet.* — Annales, tome XXVI, deuxième et troisième partie ; Guide, travail du Coréen ; Découverte du temple de Ramsès II (le fameux Sésostris) :

2° *Musée Guimet :* Revue de l'Histoire des religions, tome XXXVI, N°s 1 et 2 ;

3° *Alliance française*, N° 68 ;

4° *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, 1897, 73e année ;

5° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* ; onzième livraison de 1897 ;

6° *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, numéro 20, du 23 mars au 13 juillet 1897 ;

7° *Académie d'Hippone*, séance du 30 septembre 1897.

8° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 5e année, décembre 1897 ;

9° *La nécropole d'Ananino* (Russie), don de l'auteur, M. de Baye ;

10° Nouvelles observations sur l'instinct des hyménoptères gastrilégides de France et de Corse, par M. Ferton, (don de l'auteur).

Remerciements.

A recommander, dans le n° 68 de l'*Alliance française* la lecture du « Rapport sur l'enseignement à Madagascar ». ce Rapport établit de la façon la plus nette — ce que l'on savait déjà par les journaux — l'hostilité des missionnaires anglicans contre l'expansion de l'influence française dans l'île qui nous est soumise. — Dans le bulletin de la Société du Midi, M. Barrière-Flavy, d'après les notes de M. Lelaurain, un fouilleur heureux de notre département, décrit le mobilier funéraire trouvé dans des tombes récemment découvertes à Courbes (canton de La Fère) et à Aulnois-sous-Laon. — M. le baron J. de Baye a été autorisé à faire des fouilles dans des sépultures... russes, à Ananino ; il a trouvé des bijoux, des fibules, des boucles qui ont une bien grande ressemblance avec les bijoux funéraires recueillis dans nos nécropoles.

Les notices biographiques de M. Vérette par M. Moulin, de M. l'abbé Poquet par son ami M. le chanoine Palant sont renvoyées à la Commission des Annales. Personne n'était plus autorisé que M. l'abbé Palant pour parler, comme il le fallait, du caractère sacerdotal et du travail immense de M. Poquet. Justice a été rendue, depuis longtemps déjà, à ce pionnier de l'histoire contemporaine, dans lequel on n'avait tout d'abord voulu voir qu'un habile... compilateur.

La mort continue à frapper, à coups redoublés, parmi nous. Deux de nos collègues viennent d'être enlevés presque subitement par une pneumonie infectieuse, à deux jours de distance; MM. Vielle et docteur Joussaume-Latour...

M. Vielle, juge de paix de Château-Thierry était un vaillant adepte de l'archéologie préhistorique et laisse une collection des plus intéressantes. Il a découvert aux environs de Fère-en-Tardenois outre un tumulus, un certain nombre d'ateliers préhistoriques. Depuis 15 ans surtout, il avait recueilli des spécimens nombreux d'un type de flèches en silex d'une forme particulière, (Voir Annales 1890, page 173). Sa collection, moins importante qu'elle ne l'était devenue en ces derniers temps, avait été exposée à l'Exposition universelle de 1889 et lui avait valu, de la part du ministère, un diplôme et une médaille. En 1895, à l'Exposition rétrospective de Reims, M. Vielle avait exposé quelques-unes de ces flèches barbelées et à pédoncule.

L'aménité de son caractère, sa bienveillance, lui avaient mérité l'estime et la sympathie de nos compatriotes.

Né à Gournay en 1837, M. Vielle est décédé le 11 janvier à la suite de quelques jours de maladie.

S'il était un homme universellement aimé et estimé, c'était bien le docteur Joussaume-Latour, né à Château-

Thierry en 1832, décédé le 13 janvier. Depuis plus de cent ans la famille Joussaume exerce la médecine dans notre contrée : Montreuil-aux-Lions et Château-Thierry. Notre regretté docteur laisse la réputation, non seulement d'un savant et prudent praticien, mais aussi d'un homme essentiellement bon, charitable, modeste, faisant le bien sans réclame, sans ostentation ; c'était la providence des pauvres. Aussi une affluence considérable se pressait à son service dans l'église de Château-Thierry. M. Joussaume-Latour fatigué, malade même, n'écoutant que son dévouement pour ses malades, est mort victime de son devoir; il n'a été alité qu'une seule journée.

Ses occupations ne lui permettaient guère d'assister à nos réunions, mais il aimait sa ville natale et s'intéressait à tout ce qui pouvait lui donner du relief; depuis l'année 1868, il faisait partie de notre Société qui le regrette sincèrement.

M. Marcel Vérette, docteur-médecin à Besançon, fils de notre regretté président, avait demandé instamment à faire partie de notre Société ; c'est avec grand plaisir que ses collègues ont souscrit à cette demande qui nous permettra de conserver un nom cher à tous. M. M. Vérette est né à Château-Thierry en 1848; il espère bien revenir dans sa ville natale et habiter la maison paternelle.

M. Dupont, secrétaire de la Société de l'Arquebuse, fait, au nom du bureau de cette Société, remise des documents qui la concernent. Un état des pièces qui constituent ce dépôt sera établi en double dont un exemplaire restera dans nos archives. M. Dupont doit, pour la prochaine réunion tracer l'historique de la fondation de l'Arquebuse et rappeler les différents incidents relatifs à cette Société. Cette notice viendra s'ajouter aux notes que M. Rollet a présentées sur l'Arquebuse (voir Annales 1881, page 59).

SÉANCE DU MARDI 1er MARS 1898

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, VICE-PRÉSIDENT

M. Pilloy, correspondant à Saint-Quentin, met à la disposition de M. Dupont, un petit opuscule de M. Delbarre, publié en 1853, ayant pour titre : « Notice historique sur l'Arquebuse de Château-Thierry, depuis son origine jusqu'à nos jours ». M. Dupont pour mettre la dernière main à la Notice qu'il prépare, accepte de grand cœur la proposition de M. Pilloy. — M. Berthelé a adressé diverses communications qu'il doit à la bienveillance de M. Riomet, instituteur à Villeneuve-sur-Fère, et qui seront classées et inscrites avant que d'être déposées aux Archives. — M. Duprat, père, ancien avoué, donne sa démission.

La Bibliothèque a reçu en Février les ouvrages suivants :

1° *Histoire de Paris et de l'Isle de France*, 24e année, 6e livraison;
2° *Correspondance historique et archéologique*, n° 49, 25 janvier 1898;
3° *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise*, à Beauvais, tome XVI, 3e partie;
4° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1897, 51e volume;
5° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 113, octobre 1897;
6° *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 183e livraison;
7° *Notices, Mémoires et documents de la Société d'archéologie de la Manche*, 15e volume;
8° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1re livraison de 1898;
9° *Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais*. — Cinq fascicules de 1896; douze de 1897;
10° *Catalogue du Musée départemental de Moulins*, 2e partie, édité par la Société d'Emulation du Bourbonnais;
11° *Bulletin de la Société des Amis des Arts de Rochechouart*, tome VII, n° 5;
12° *Académie d'Hippone*; réunion du 30 novembre 1897;
13° *Académie royale des Antiquités de Stockholm*, 1894;
14° *Petits édifices historiques*, n° 66 : *L'Oratoire Saint-Honoré à Paris; Renaissance du* XVII *siècle* :
15° *L'histoire du Monde* de Pline second, traduite par A. du Pinet : *Lyon* MVLVII, deux volumes in-folio (don de M. Vérette);
16° *L'Archéologie grecque*, par Max Collignon (don de M. Vérette).
Remerciements à l'aimable donateur.

Dans les ouvrages ci-dessus relatés, le secrétaire signale : « Les chevaliers de l'Oiseau à Moulins (à rapprocher de la notice de M. Dupont); « Les Gardes d'honneur de l'Allier en 1813 », lesquels se sont distingués dans la campagne de France en 1814 à Montmirail, Reims, Champaubert, Château-Thierry, Craonne, Laon (Société d'Emu-

lation du Bourbonnais). — Il est donné ensuite lecture de la note suivante :

M. Marcel Vérette, comme don de « Joyeux avènement » et en souvenir de son regretté père, fait remettre pour notre bibliothèque l'un des plus anciens ouvrages classiques que notre vénérable président avait collectionnés. Ce sont deux volumes in-folio de MDLXII, imprimés à Lyon par Claude Senneton, A la Salamendre (sic) gravure xylographique (je pense) d'un aspect terrible avec ces mots en exergue : durer, mourir et non périr.

Quant à l'ouvrage c'est « l'Histoire du Monde » de C. Pline, second, collationnée, corrigée sur plusieurs vieux exemplaires ». J'interromps le libellé du titre qui se termine par ces mots : « Le tout fait et mis en français par Antoine de Pinet, seigneur de Noroy » avec très longue épître dédicatoire au Roy très chrétien (Charles IX): une autre non moins étendue « Au lecteur débonnaire », accompagnées d'une ode de 88 vers à la louange de du Pinet par un ami qui déguise sa personnalité sous les initiales N. R. T. Les dessins qui ornent les chapitres, les entêtes de lettres sont curieux parfois dans leur naïveté ; les mêmes sujets ont été répétés ; plusieurs semblent avoir été composés pour l'ornementation de la Bible. L'éditeur Senneton, seigneur de la Reclaye — ne vous déplaise — n'a pas tenu à faire de grands frais. Comme dans le privilège octroyé par le jeune roi Charles IX, il n'est pas question de l'auteur, et seulement de l'imprimeur, je soupçonne qu'il y a là-dessous une question de foi religieuse.

L'excellent commentaire de Littré sur Pline ne dit absolument rien du seigneur de Noroy, ni de sa traduction. Larousse a été plus explicite. Antonin Dupinet né vers 1515 à Besançon ou à Beaume-les-Dames, mort à Paris en

1584, etait devenu un protestant ardent. C'était un infatigable travailleur ; en dehors de sa traduction de Pline qui compte plusieurs éditions, il a à son actif grand nombre de livres de sciences, voire même de prosélytisme religieux. On peut citer sa « Taxe de la pénitencerie et chancellerie romaine », devenu plus tard : « Taxe des parties casuelles de la boutique du pape. Le protestantisme français le compte avec honneur comme l'un de ses plus dignes représentants.

Nos sincères remerciements à notre nouveau membre qui a ajouté à ce cadeau le « Manuel d'archéologie grecque de Max Collignon ».

La plus grande partie des communes de notre arrondissement a sa compagnie d'archers : et ses corporations qui fêtent le triomphe du bouquet chaque année, nous paraissent encore pleines de vie et d'entrain. Il n'en est plus de même de la Société de l'Arquebuse, fondée avant le XVIe siècle et réglementée par lettres-patentes de François Ier, de Henri II, de Henri IV, de Louis XIII (alors à Château-Thierry) et de Louis XV. Les sociétés de tir, dont l'utilité justifie le succès ont remplacé les confréries de l'Arquebuse. Ces confréries ont eu, néanmoins, une histoire qu'il était bon de rappeler, des privilèges souvent excessifs qui amenaient de violentes contestations. Les archers ont toujours eu un rôle modeste ; les arquebusiers qui se recrutaient parmi les notables étaient fiers de leurs droits, de leurs attributs. Les derniers beaux jours de notre compagnie, comme de toutes celles qui existaient dans la province, ont été racontés par M. Rollet, dans la fête des arquebusiers à Châlons, en 1754. La notice que M. Dupont a consacré à l'Arquebuse de Château-Thierry, est une page fort intéressante et très bien traitée de notre

histoire locale. Nous en attendons le complément pour la séance d'Avril.

M. le docteur Vilcoq, fixé à Château-Thierry, gendre du regretté M. Delorme, est nommé membre titulaire. — Avis lui en sera donné.

SÉANCE DU MARDI 5 AVRIL 1898

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, VICE-PRÉSIDENT

En adressant à M. le Ministre de l'Instruction publique les 75 exemplaires des Annales 1896 destinées aux bibliothèques de la Sorbonne et aux Sociétés savantes correspondantes, le Secrétaire a sollicité une subvention pouvant permettre de subvenir aux frais de gravure de planches de monnaies gauloises, etc. — Il a été répondu que « dans la situation précaire des crédits affectés aux Sociétés savantes, il n'y avait aucune possibilité, *pour le moment*, de répondre à notre demande ».

M. Lhuillier, président de la Société archéologique de Melun, donne quelques détails précieux sur « le fief de St-Leu (près de Cesson) et la famille de Romanet ». Ces renseignements consignés plus loin, sont mis à la disposition de M. Maurice Henriet et des remerciements ont été adressés au bienveillant et savant correspondant.

Un Congrès international d'histoire s'ouvrira à La Haye (Hollande), le 12 septembre, sous la présidence de M. de Beaufort, Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas et de M. de Maulde de la Clairière, secrétaire-général de la Société d'histoire diplomatique de Paris. M. Le Glay, secrétaire du Comité central de ce Congrès demande l'adhésion de notre Société, « il est à souhaiter que la Science française soit dignement représentée ». Notre Société réserve son adhésion.

Ouvrages reçus dans le mois de Mars :

1° *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques,* année 1896, 3e livraison ;

2° *Correspondance historique et archéologique*, deux fascicules, numéros 50 et 51 ;

3° *Comité archéologique de Senlis*, 1re série. tome I, 1896 ;

4° *Société archéologique et historique de l'Orléanais*, Bulletin n° 160, année 1897 ;

5° *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie :* Cartulaire du Chapitre de la cathédrale d'Amiens, 1re partie ;

6° Bulletin de cette même Société, nos 1 et 2, 1897 ;

7° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* 2e livraison de 1898 ;

8° *Société des Antiquaires de la Morinie,* 184e livraison ;

9° *Revue de Champagne et de Brie,* septembre et octobre 1897 ;

10° *Revue d'Ardenne et d'Argonne,* 5e année, n° 3 ;

11° *Une statue de* flamine *transformée en St-Joseph*, par M. le chanoine Marsaux (don de l'auteur).

Remerciements.

Le Secrétaire signale dans le Bulletin archéologique (1896, 3e livraison) de M. Pilloy. 1° : « Boucle avec inscription découverte à Auguilcourt-le-Sart ;

2° Le Cartulaire de la cathédrele d'Amiens, utile et intéressante publication;

3° Dans les Annales de 1896, page 43, M. Corlieu, en faisant don d'un volume : *Coup d'œil sur l'histoire du Valois*, par M. de Fleury, ancien préfet, rappelait ce que ce volume avait d'intéressant pour nous, puisque une partie du Valois faisait partie de notre circonscription. Or, le volume du Comité de Senlis (1896) renferme une suite « Antiquités du Valois », avec des notes dues à un savant archéologue, M. Guizot — que je crois être le petit-fils de l'ancien et célèbre ministre du roi Louis-Philippe. — La Châtellenie de La Ferté-Milon « qui était un bailliage avec seigneurie particulière » y figure (page 51 à page 70) avec tout ce qui constitue son histoire, sa juridiction, ses fiefs, revenus, offices, etc. Cette Histoire des Antiquités du Valois avait pour auteur Antoine Bataille, procureur du Roi au bailliage et duché de Valois, décédé le 11 novembre 1608 et inhumé dans l'église St-Denis de Crépy. Le président Minet a fait paraître (1743), principalement pour Crépy, sa résidence, la plus grande partie de l'Histoire d'A. Bataille. Je ne mentionne cet ouvrage que pour annoncer que M. Guizot se propose de publier les Antiquités du Valois, en y comprenant La Ferté-Milon et en relevant les inexactitudes commises par Carlier dans son Histoire. Un autre archéologue, de grande valeur, M. Caix de St-Agnan, joint à propos de Carlier, une critique très vive à celle que présente M. Guizot. Ces débats nous intéressent et notre Société sera mise au courant des travaux qui auront été tentés.

Ainsi que nous l'avons mentionné, M. Th. Lhuillier, président de la Société historique de Melun nous adresse une note fort intéressante qui sera publiée *in-extenso* dans nos Annales. Dans son mémoire sur « la fortune immo-

bilière de Racine », M. Maurice Henriet regrettait de n'avoir pu identifier le St-Leu où Catherine de Romanet, femme de l'illustre poète, avait quelques biens en mariage. Nous extrayons les passages suivants du travail de notre aimable correspondant :

« Il s'agit de Saint-Leu, hameau de Cesson, petite commune près de Melun. La seigneurie de St-Leu appartenait avec un prieuré aux Bénédictins de St-Père de Melun et Jean-André de Romanet, trésorier de France en la généralité de Picardie, possédait là le fief du Petit St-Leu. Le 20 mars 1667, Jean-André de Romanet et Madeleine de Dournel, sa femme, cèdent en partie leurs droits à Anne Foy, veuve de François de Santeul. Madeleine de Dournel, devenue veuve, est mentionnée comme censitaire des susdits Bénédictins de Saint-Leu, entre 1680-1699. En 1691, elle déclarait que ce fief vaut trois mille livres de revenu. Entre 1699 et 1719, on trouve comme censitaire des susdits Bénédictins de St-Leu et des chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem à Savigny-le-Temple (village limitrophe), Marie-Charlotte Vittart, dame de Passy-en-Valois, veuve de Claude de Romanet. Il est probable que Racine, n'ayant pas conservé les biens de St-Leu que lui avait apportés Catherine de Romanet, les avait cédés à son beau-frère Vittart ».

Nous sommes, on le voit, en plein dans notre histoire locale.

Note de M. l'abbé Jovenay, curé de Verdilly, membre correspondant :

« Vers la fin d'octobre dernier, M. Olivier, débitant à Verdilly, tirant du sable dans l'une de ses propriétés, lieudit Les Patenostres, mettait à jour deux squelettes humains.

« Ce lieudit est situé sur le penchant de la colline sur laquelle est bâti le village, à l'exposition du midi, en face du hameau des Roches, séparé de ce dernier par la route de Château-Thierry à Fère-en-Tardenois.

« Les squelettes étaient peu profondément enterrés et se trouvaient cependant dans un état de conservation parfaite; l'un avait la position accroupie et la figure tournée vers l'est; l'autre placé à environ un mètre en avant était couché horizontalement dans la même orientation et entouré d'une rangée de petits blocs de grès affectant des formes bizarres. C'est à la base d'un énorme grès — qui est peut-être un dolmen — que cette trouvaille a été faite. M. Olivier croit avoir trouvé également au même endroit des silex taillés qu'il a négligé de recueillir; malgré mes recherches, je n'en ai pu rencontrer aucun.

« Je me suis approprié l'un des crânes; les mâchoires sont garnies de toutes leurs dents et, à la manière dont elles sont usées, il y aurait lieu de conclure que ces squelettes remontent à l'Age préhistorique. Mais, cette conclusion a besoin d'être confirmée; je veux seulement ici signaler le fait à la Société, pensant qu'il peut être utile et intéressant d'examiner les choses de plus près ».

« Inventaire des monnaies gauloises recueillies dans l'arrondissement de Château-Thierry ». Ce mémoire sera lu au prochain Congrès de la Sorbonne, section d'archéologie. M. Minouflet, de Romeny, qui en est l'auteur, a visité plusieurs collections particulières et recueilli ce qui a été publié par M. Fr. Moreau, dans l'Album Caranda, ainsi que dans nos Annales. On se souvient que notre regretté collègue, M. de Vertus, avait décrit quelques monnaies gauloises trouvées dans notre circonscription et les avait interprétées..... à sa guise. M. Minouflet, suivant le conseil des représentants les plus autorisés de la science

numismatique : MM. A. de Barthélemy et E. Babelon, a entrepris et mené à bonne fin l'inventaire de ces monnaies. Il s'en faut, néanmoins, au dire de M. Josse, que ce travail soit complet ; beaucoup de particuliers possèdent des échantillons assez remarquables et ne songent point à les faire connaître ; un complément s'impose, on nous le promet pour l'an prochain. L'inventaire de M. Minouflet comprend 49 pièces, 3 en or, les autres en potin ou en bronze ; la plupart sont des types connus, quelques-unes sont fort curieuses, telle celle qui a été découverte à Nanteuil-Notre-Dame, perforée et qui a dû servir de pendeloque ; telle celle qui a été découverte aux Caquetons, dépendance de La Chapelle-sur-Chézy et appartenant à notre collègue, M. Dutertre, de Viels-Maisons. M. Adrien de Longpérier avait interprété la légende AΓΗΔ, *Agendicum*. Une autre en or, avec la légende *Criciru* est l'objet d'un intéressant commentaire..... La collection Caranda a fourni 16 spécimens ; les 33 autres trouvées isolément appartiennent à divers amateurs : MM. Doyen, Minouflet, Duterne. Nos félicitations à notre laborieux collègue dont les recherches lui ont mérité les encouragements des savants les plus autorisés.

M. Raison, avoué à Château-Thierry, successeur de M. Duprat, est nommé membre titulaire. Avis lui en sera donné par le secrétaire.

M. Guérin, juge de paix à Château-Thierry, successeur de notre regretté confrère M. Vielle (dont nous avons annoncé la mort si rapide au mois de janvier), sollicite son admission comme membre de la Société ; il sera procédé à son élection le mois prochain.

SÉANCE DU MARDI 3 MAI 1898

PRÉSIDENCE DE M. POINSIER

M. Moulin, ne pouvant assister à la réunion, présente ses excuses et demande que la communication des ouvrages offerts à la Société et le rapport sur quelques-uns des ouvrages soient renvoyés à la prochaine séance.

M. le Dr Vilcoq adresse ses remerciements à ses collègues qui l'ont élu membre titulaire.

Pendant les loisirs forcés que vient de lui faire une maladie, heureusement courte et assez bénigne, M. Maurice Henriet a *paraphrasé* (le mot est de M. Fr. Henriet) pour nous le livre récemment paru de M. G. Larroumet sur Racine. C'est une bien intéressante analyse ; nous regrettons qu'un plus grand nombre de nos collègues n'ait pu l'entendre ; on la retrouvera dans nos Annales de 1898.

M. Larroumet établit que Racine a profondément subi

l'influence de son éducation, de ses passions, de ses amitiés, de sa vie privée et sociale... sa poétique doit beaucoup à sa foi... Si, comme poète, Racine est toujours au premier rang parmi les plus illustres, il laisse deviner, comme homme privé, un caractère, d'une entière bonne foi, mais d'une perpétuelle inconstance. Les preuves viennent à l'appui de ce portrait. Après avoir rendu la justice qu'il mérite à l'auteur de Phèdre, d'Athalie, etc., M. Larroumet ajoute; « S'il a peu mis d'Archéologie dans ses pièces, c'est que, outre la médiocre importance de la mise en scène dans la tragédie, spectacle plus intellectuel que matériel, il se rendait compte que le théâtre est chose vivante, tandis que l'archéologie est chose morte... Au lieu de connaissances archéologiques, Racine nous offre le sentiment de l'histoire, ce qui est plus difficile et de plus grand prix... »

Nous nous inclinons devant ce jugement qui est bien vrai, quelque grave que soit le coup porté à la mère de nos études. L'assemblée qui a suivi, avec le plus vif intérêt, la lecture de cette analyse, adresse à M. Maurice Henriet ses remerciements et ses sincères félicitations.

Il résulte des nombreuses pièces que M. Riomet, instituteur à Villeneuve-s.-Fère, associé-libre, a eu l'obligeance de communiquer au secrétaire, que suite n'a pu être donnée aux intentions charitables de l'abbé Le Luc et de sa sœur. Ces deux personnes faisaient donation, 19 avril 1773, de leurs biens et, notamment, d'une maison qu'elles possédaient à Fère, à l'effet de fonder un Hôtel-Dieu. M. l'abbé Le Luc avait survécu à sa sœur; à sa mort, un procès s'est élevé entre les héritiers et les corps et communauté de la ville; puis sont survenus les événements de 1789 à 1793, la maison qui devait être le siège de l'Hôtel-Dieu a été vendue *révolutionnairement*, comme

bien national. Les débats se sont prolongés entre les communes de Fère et de Villeneuve jusqu'en 1848. Par décision du Préfet, en août 1846, le partage des revenus affectés aux pauvres des deux localités avait été fixé comme suit : 2/3 au bureau de bienfaisance de Fère et l'autre tiers au bureau de Villeneuve. Le 17 janvier 1848, M. Laylavoix, sous-préfet de Château-Thierry, donnait connaissance de cette décision à M. le Maire de Villeneuve. Comme ces documents gagneraient à être présentés par un légiste comme notre collègue, M. Poinsier!

M. Guérin, juge de paix à Château-Thierry, est élu membre titulaire.

SÉANCE DU MARDI 7 JUIN 1898

Le Congrès archéologique de France, tiendra sa 65e session à Bourges, du 6 juillet au 12. Outre la visite de la ville, de ses curieux monuments, des musées et diverses collections, le Congrès visitera Dun, les châteaux de Meillant, d'Ainay, de Mehun, de Montrout à Saint-Amand, abbaye de Noirlac. De nombreuses adhésions sont déjà parvenues à M. le comte de Marsy, président du Congrès, directeur de la Société. — La Société d'archéologie Lorraine à Nancy célèbre cette année le cinquantenaire de sa fondation et convie à cette fête les délégués des Sociétés correspondantes. Les visites aux monuments, aux musées, avec excursion à Toul, occuperont les journées du 28, du 29 et du 30 juin.

Livres reçus dans les mois d'Avril et de Mai :

1° *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, année 1897, 1re livraison :

2° *Musée Guimet* : Bibliothèque d'études, tome VI ; Mission Etienne Aymonier dans le Laos, tome VII ; Les Parsis, histoire des communautés zoroastriennes de l'Inde par D. Menant ; Revue de l'histoire des religions, tome XXXVI, n° 3 ; tome XXXVII, n° 1 ;

3° *Société française de Numismatique* : Procès-verbaux de l'année 1897 (A la page 1re il est question de monnaies gauloises recueillies par M. Minouflet, voir Annales 1895);

4° *Académie nationale de Reims*. 98e volume ; L'Eglise et l'Abbaye de Saint-Nicaise de Reims par M. Ch. Givelet;

5° *Société historique de Compiègne* : Procès-verbaux et Rapports de l'année 1897; de la même Société: Les Francs-Archers de Compiègne, 1448-1521 par M. de Bonnault;

6° *Société historique et archéologique de l'Orléanais*, tome XI, n° 161;

7° *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, n° 9; Pierres tombales et inscriptions tumulaires des chanoines;

8° *Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine*, tome XLVII, 1897;

9° *Bulletin n° 3*, année 1897 de la Société des Antiquaires de Picardie;

10° Même société : Album archéologique, 13e fascicule;

11° Même société : La Picardie historique et monumentale; arrondissement d'Amiens, canton de Couty et de Picquigny, 5e livraison ;

12° *Société des Antiquaires de la Morinie*, 185e livraison;

13° *Société d'Emulation d'Abbeville* : 1° Mémoires, tome XIXe, 1897; 2° Bulletin trimestriel, deux fascicules de 1896, quatre fascicules de 1897; 3° Le Cartulaire du Comte de Ponthieu, tome IIe;

14° *Mémoires de la Société éduenne*, nouvelle série, tome XXV, 1897;

15° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 3e et 4e livraison de 1898;

16° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome XLVIe;

17° *Dictionnaire topographique du Cantal*, par M. Emile Ancé;

18° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouard*; tome VIIe, ne 6; tome VIIIe, n° 1;

19° *Société archéologique de Bordeaux*, tome XXIe, 3e et 4e fascicules;

20° *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, série in-8°, n° 21;

21° *Académie d'Hippone*, à Bône (Algérie), séance du 31 mars 1898;

22° *Congrès archéologique de France*, 56e session à Saintes;

23° *Congrès archéologique de France*, 57e session à Clermont-Ferrand;

24° *Correspondance historique et archéologique*, nos 52 et 53, 25 avril et 25 mai 1878, deux fascicules;

25° *Revue de Champagne et de Brie*, 11e et 12e livraisons de 1897;

26° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 5e année, n° 4;

27° *Alliance française*, n° 69, 15 avril 1898;

28° *Petits édifices historiques*, n° 67; Hôtels-de-Ville de Compiègne

et de Noyon, n° 68 : Eglise Saint-Michel de Lescure (Tarn), roman du XIe siècle, n° 69 : Temple de Neptune à Pœstum dorique-grec ;

29° *Flore de la Thiérache et divers opuscules sur la flore médicinale du Nord*, par M. Riomet, associé-libre (don) ;

30° *Boucle avec inscription découverte à Anguilcourt-le-Sart* (canton de la Fère) par M. Pilloy, correspondant (don) ;

31° *De l'enseignement du Russe en France et du rôle commercial de la France en Russie*, par Ch. de Larivière, titulaire (don).

Des remerciements sont votés aux bienveillants donateurs.

Le compte-rendu des nombreux et intéressants ouvrages enregistrés ce mois-ci ne peut pas être une simple formule. Le secrétaire signale notamment la belle étude de M. D. Menaut sur les Parsis (Histoire des communautés zoroastriques de l'Inde) musée Guimet ; il semble qu'un grand avenir soit réservé aux Parsis.

Reims nous touche de trop près pour que l'histoire de ses monuments et de ses hommes remarquables n'apporte pas quelque contribution à notre histoire locale ; à ce titre la monographie de M. Ch. Givelet sur, l'église et l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, mérite une mention spéciale. — A la suite d'un mémorable concours, dix verrières relatives à la vie et au supplice de Jeanne d'Arc ont été placées dans la cathédrale d'Orléans ; la Société savante de cette ville relate ce fait avec un élan patriotique auquel nous nous associons complètement. — Votre secrétaire n'est pas le seul qui ait tiré parti de l'histoire d'Anne de Caumont, duchesse de Longueville et de Château-Thierry, par le R. P. Chérot. Un membre de la Société des Antiquaires de Picardie, M. Brandicourt, a extrait de cet ouvrage ce qui concerne particulièrement Amiens et la circonscription. Le sentiment de notre confrère d'Amiens vient confirmer celui que nous avons donné sur la prodigalité du comte de Saint-Pol et sur la générosité et la

vertu d'Anne de Caumont. On épuiserait, ce semble, toutes les formules de l'admiration, si l'on essayait de donner une idée juste du luxe des belles publications de la Société d'Amiens. L'album archéologique (13e fascicule) comprend descriptions et dessins en bas-relief gallo-romain en pierre; l'adoration du Veau d'or, tapisserie de Bruxelles du XVIIe siècle, appartenant au tribunal de Montdidier; la châsse de Saint-Fierzy à Guerchard (Somme), en argent estampé du XIVe siècle; le calice en argent doré (fin du XVe siècle) à Vergies.

La cinquième livraison de la Picardie, historique et monumentale, ne le cède en rien aux précédentes. Les notices sont dues à MM. de Guyencourt et J. Roux; les dessins de gravures de toute beauté rehaussent le travail de ces savants archéologues. Picquigny a principalement intéressé votre secrétaire-rapporteur qui n'a point oublié la savante conférence de M. J. Lair sur l'assassinat de Guillaume-Longue-Epée, 943, traîtreusement assassiné par le comte de Flandre.

Quel bon usage les collègues de M. Soyez font de la libéralité de ce Mécène! N'est-ce pas le meilleur moyen de le remercier? La Société des Antiquaires est, sans contredit, au premier rang des académies de province.

Si j'avais à me tourner du côté du soleil levant, je fournirais à notre estimable collègue, historiographe du diocèse de Soissons, la note suivante relative à notre nouvel évêque dont le sacre doit avoir lieu le 24 courant. « Jehan de Sarves était Seigneur de... et de Ramecourt (page 302, Picardie historique) ». Cette mention ne se rapporte-t-elle pas à la famille du nouveau prélat?

Le Bulletin de la Société du Finistère fait l'éloge du compte rendu publié dans nos Annales sur le Congrès de Morlaix et de Brest.

Notre aimable et distingué collègue, M. de Larivière, éloigné de nous, nous adresse comme souvenir sympa-

thique sa notice sur « l'Enseignement du russe en France, etc. » Il réclame avec nombre de bons esprits, l'enseignement de la langue russe dans nos établissements d'instruction publique : facultés, lycées, etc. La première condition pour connaître un pays n'est-elle pas d'en parler la langue?

M. Corlieu a eu la bonne fortune de mettre la main, aux Archives nationales sur le manuscrit intitulé : « Expertise pour l'abbaye de Chézy en 1781 ». Cette expertise faite sous les ordres de l'abbé commendataire Pierre Guillot, de Mondésir, commencée en juin, fut terminée en octobre : elle comprenait la description détaillée de l'abbaye et de ses dépendances : fermes, moulin, etc. Le devis des réparations à exécuter s'élevait à la somme de 93,996 liv. 17 s. 9 d. En dehors des biens situés dans la circonscription, l'abbaye possédait la ferme de Villeroy, canton de Claye (Seine-et-Marne) ; c'était la plus importante de ses fermes ; l'expertise fixait à 19,496 liv. la réparation des bâtiments ruraux. Une autre ferme était sise à Charleville, près de Sézanne (Marne). Cette nouvelle contribution à l'histoire de Chézy viendra grossir les chapitres que nous possédons déjà, grâce à MM. Corlieu et abbé Poquet et qui sont consignés dans nos Annales.

Au mois d'avril dernier, il a été donné lecture de la Notice de M. Minouflet sur les « Monnaies gauloises recueillies dans l'arrondissement de Château-Thierry ». L'auteur, qui avait soumis son travail à M. A. de Barthélemy, avait été invité par le savant membre de l'Institut à le communiquer au Congrès des Sociétés savantes. Notre collègue pouvait compter sur un « tour de faveur ». En effet, le jeudi 14 avril, M. Minouflet, dominant son émotion, lisait cette notice qui lui a valu les félicitations de l'Assemblée ; c'est donc une bonne journée pour lui et pour vous ;

c'est ce que ont dû lui dire nos collègues MM. Corlieu et Léguillette présents à la séance de la Sorbonne.

Avant de prendre la parole, notre collègue avait entendu les communications suivantes dont il nous donne un fidèle compte rendu : de M. Adrien Blanchet, un mémoire sur l'atelier monétaire du Prince Noir, à Limoges, en 1365 et 1366 ; de M. l'abbé Bossebœuf, de la Société de Tours, ses critiques sur certaines interprétations de M. Corroyer, le restaurateur de l'Abbaye du Mont Saint-Michel. C'est le président de la séance, M. A. de Barthélemy, qui défend M. Corroyer aux applaudissements de l'auditoire. M. Demaison, que ses études sur la cathédrale de Reims ont mis hors de pair, compare les chevets de Notre-Dame de Châlons et de Saint-Remi de Reims et prouve que le plan et les détails d'architecture offrent la plus frappante analogie. M. Gauthier, archiviste du Doubs, dont nous avons eu déjà à louer les importants travaux, parle de l'Ambon de la cathédrale de Besançon dont les bas-reliefs ont été encastrés dans la porte romaine, dite *porte noire*. Cet ambon qui peut remonter au xe ou au xie siècle est le seul spécimen aussi ancien qui ait été signalé en France. La démonstration de M. Gauthier lui a valu les félicitations du Bureau.

SÉANCE DU MARDI 5 JUILLET 1898

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, VICE-PRÉSIDENT

Le secrétaire donne avis qu'en réponse à la lettre de M. le Sous-Préfet du 25 juin, il a adressé le Rapport sur les travaux de la Société depuis le 1er juillet 1897 jusqu'au 1er juillet 1898; ce Rapport doit être soumis au Conseil d'arrondissement dans sa prochaine réunion pour de là être adressé au Conseil général. Le maintien de la subvention départementale (200 fr.) a été demandé et un nouvel appel fait à la bienveillance des deux Conseils; en même temps des remerciements ont été adressés à propos de la subvention de 1898 dont le mandat vient d'être remis au secrétaire-trésorier.

Ouvrages reçus dans le courant de juin :

1° Conseil général de l'Aisne : Rapport de M. le Préfet, délibération du Conseil — session d'avril 1898 ;

2° *Comité des travaux historiques et scientifiques :* Bulletin historique et philologique, année 1897, numéro 1 et 2 ;

3° *Comité des travaux historiques et scientifiques :* Bulletin archéologique, 1897, 2e livraison ;

4° *Comité des travaux historiques et scientifiques :* Bulletin de la Section des sciences économiques et sociales, année 1897 ;

5° *Bulletin de l'histoire de Paris et de l'Ile de France :* 2e livraison de 1898 ;

6° *Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin*, tome xxe ;

7° *Bulletin de la Société Dunoise*, N° 114 — avril 1898 ;

8° *Revue historique et archéologique du Maine*, tome xxxxiie, 1897 ;

9° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 5e livraison de 1898.

10° *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 186e livraison ;

11° *Correspondance historique et archéologique*, N° 54, 25 Juin 1898 ;

12° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 5e année, N° 5 ;

13° *Petits édifices historiques*. Palais municipal de Brescia (Italie). Renaissance italienne du xvie siècle ;

14° *Œuvres de Mlle Sophie Manéglier*, 5 volumes in-8° : *Poésies chrétiennes, Fables, Poésies diverses, Comédies en prose et en vers, Pensées morales et philosophiques* (don de M. Raison, membre titulaire).

Remerciements.

Sous ce titre « La Fontaine et Racine, d'après un poète champenois du xixe siècle ». M. Moulin rend compte des œuvres si diverses, si multiples de Mlle Sophie Manéglier « la muse champenoise » au dire de Béranger. Les poésies chrétiennes de l'auteur ont été appréciées et jugées favorablement par des poètes et des critiques de mérite. L'œuvre est considérable et embrasse, pour ainsi dire, toutes les connaissances humaines : religion, philosophie, politique, littérature ; c'est ce qui a déterminé le secrétaire à présenter une notice assez étendue en s'appliquant surtout à mettre en relief le sentiment de l'auteur sur ces deux immortels compatriotes La Fontaine et Racine. Les fables

de Mlle Manéglier, sans contredit, ne peuvent être comparées à celles du Bonhomme ; la tragédie de Virginie présente bien quelques réminiscences de Phèdre et d'Iphigénie, mais c'est tout ; les comédies sont des proverbes qui rappellent — de loin — ceux de Th. Leclercq ; la bonne volonté, les sentiments élevés sont évidents, mais aucune comparaison n'est possible. Il n'est pas besoin de dire non plus que les pensées — dont quelques-unes paraissent autobiographiques — n'approchent pas de celles de Pascal ou de la Rochefoucauld, quoiqu'il en soit, certaines parties ne sont pas sans mérite et la Société racinienne — dont nous parlerons prochainement — a accordé une médaille d'argent à l'auteur, pour son étude sur Racine, dans sa séance publique du 26 juin 1843. La famille de Mlle Manéglier habitait le domaine d'Igny, commune d'Arcy-le-Ponsart (Marne) confinant au canton de Fère. Ce domaine était une ancienne abbaye fondée en 1126, reconstruite en 1789 ; il est occupé actuellement par des religieux. C'est à Igny que l'auteur a composé la plus grande partie de ses œuvres.

CENTENAIRE DE M. FR. MOREAU

PRÉSIDENT D'HONNEUR

Mes chers collègues, en 1896, fidèle à ses habitudes de bienveillant souvenir, notre vénérable président d'honneur, adressait à ses amis le Catalogue des objets d'antiquité de la collection Caranda avec description sommaire ; l'année suivante, nous recevions le Petit Album faisant suite à ce Catalogue et reproduisant les dessins des vues et objets les plus intéressants de la collection ; aujourd'hui, complétant sa centième année, avec un *memento* émouvant, nous enregistrons le dernier ouvrage qui vient de paraître :

Bibliothèque et archives de la collection Caranda. J'ai dit *émouvant souvenir* et vous serez certainement de mon avis, en effet, la carte qui accompagne la brochure porte : A l'occasion du centenaire de la naissance de l'auteur de la collection Caranda, aujourd'hui on fait hommage de son dernier travail, dont la livraison avait été retardée, tant en province qu'à Paris.

Paris, 1er juillet 1798. — Paris, 1er juillet 1898.

J'ai répondu en votre nom et au mien, en présentant nos remerciements et nos félicitations au glorieux centenaire qui, à la suite de la gravure représentant le clocher de la ville de Fère ajoute : nous arrêtons ici nos reproductions en faisant nos adieux à la ville de Fère qui a été pendant vingt ans le centre et le siège de nos travaux archéologiques dans 6 départementsde l'Aisne.

Paris, le 15 mars 1897.

Il n'est point inutile de rappeler que M. Fr. Moreau a commencé ses travaux à Caranda dans le courant de l'été 1873 ; après avoir fouillé avec succès le dolmen, signalé par M. Barbey et quelques-uns de nous, les explorations ont été continuées dans les localités avoisinantes. 2,000 tombes gauloises, romaines et franques ont été mises à jour ; le nombre des objets recueillis dans les sépultures que renfermaient les nécropoles de Sablonnière, d'Arcy, de Trugny, Breny, etc., s'élève à 15,000. Plus de 4,000 pièces ont été données à divers musées. Les armes et instruments en silex, donnés en grande partie aux collections de plusieurs villes et aux musées scolaires s'élevaient à 32,000.

M. Fr. Moreau poursuivait dans la distribution de ses recherches archéologiques ses traditions de générosité et celles de sa famille. Honneur à lui !

MOULIN.

M. Dequin, ancien président du tribunal civil de Château-Thierry, membre correspondant de la Société depuis le mois de mai 1873, est décédé à Amiens le 31 mai dernier, à l'âge de 69 ans.

Le regretté défunt, qui remplissait depuis plusieurs années les fonctions de Président de chambre à la Cour d'appel d'Amiens venait d'être nommé Président honoraire. La Société s'est associée au deuil de la famille en présentant ses sincères condoléances à M. Dequin, fils, avocat à la Cour d'appel d'Amiens, ainsi qu'à Madame veuve Dequin, le souvenir de cette excellente famille est loin d'être éteint dans notre ville.

M. Plarr, maire de Barzy-sur-Marne, présenté par MM. J. Henriet et Josse est nommé membre titulaire; avis lui sera donné de son élection.

A la diligence du secrétaire, le prix destiné à l'élève du collège qui se distingue par son aptitude en histoire et en géographie, sera remis à M. le Principal du collège La Fontaine.

SÉANCE DU MARDI 2 AOUT 1898

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, VICE-PRÉSIDENT

M. Plarr, élu membre titulaire, adresse ses remerciements et promet un concours dévoué. — M. Pilloy adresse les dessins d'après Chastillon de l'abbaye d'Essômes et des châteaux de Viels-Maisons et Passy-sur-Marne. Remerciements.

Livres reçus pour la bibliothèque :

1° *Histoire de Vervins, depuis l'incasion de la Gaule jusqu'en 1789*, par M. Mermesson, président de la Société Archéologique de Vervins, ouvrage édité par cette Sociéié ;

2° *Mémoires de la Société Académique de l'Aube, tome* LXI ;

3° *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de Langres*, n° 57, 1er juillet 1898 ;

4° *Annales de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais*, 1er et 2e trimestres de 1898 : *Histoire de l'abbaye de Ferrières* ;

5° *Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, tome XIIe, n° 162 ;

6° *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, tome XXVIe *Les Evêques de Saint-Omer de 1553 à 1619*, par M. l'abbé Bled :

7° *Société Havraise d'études diverses*, six fascicules dont deux de 1896 et quatre de 1897 ;

8° *Société archéologique du Finistère*, 6e livraison de 1898 ;

9° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 5e année, n° 6 ;

10° *Alliance Française*, n° 70 ;

11° *Revista do Museu nacional do Rio de Janeiro*, volume 1er, 1896.

Nous notons avec plaisir le sentiment de Mgr Deramecourt sur le travail de M. l'abbé Bled : les évêques de Saint-Omer. « C'est une œuvre historique de grande valeur et qui marquera dans les Annales religieuses de l'Artois de la même façon que le cartulaire et la monographie de St-Bertin ». — On lira également avec intérêt les notes de M. A. Donnay (Revue d'Ardenne) sur le folklore walon. Bien des locutions se retrouvent dans les marches de la Champagne tout près de la Meuse, ainsi que dans les campagnes du Rethélois.

M. Riomet est un infatigable correspondant et notre Société doit s'applaudir de l'avoir admis dans ses rangs. Il dépouille, à notre profit, les archives de Villeneuve-sur-Fère, archives souvent intéressantes, ainsi que nous avons pu le voir par les discussions et les procès qu'a soulevés l'exécution du testament de l'abbé Le Luc. Il s'agit aujourd'hui de pièces qui ne manquent pas non plus de curiosité : les libéralités 1° de M. de Bastard, à l'occasion de la refonte des cloches de Villeneuve en 1801 ; 2° de Simon Girardin et de Henriette Coutelier, sa femme, en faveur des pauvres ; un testament du 15 messidor an XIII (4 juillet 1805), passé en l'étude de Me Lacan, notaire à Fère, confirme une donation de 300 fr. Il n'est point inu-

tile de rappeler ce nom de Lacan qui est celui d'une vieille et honorable famille de notre contrée.

Parmi les pièces remises par M. Riomet deux me semblent mériter une mention spéciale : la première porte pour titre « Rentes sur les revenus du Roy reconstituées en exécution de la déclaration du 23 février 1786 » ce document porte la date du 22 septembre 1792. La formule — le protocole, pour mieux dire — est intéressante à constater : Mlle Gromet, fille majeure, une bienfaitrice de Villeneuve, a été autorisée, en échange d'un contrat de rentes de 200 fr. perpétuelles exemptes de toute retenue sur la ville de Paris à reprendre la somme de 4,000 francs au denier 20 qu'elle reverse ensuite à Messire Louis-Marie-Joseph-Jullien de Lisle, administrateur de la Trésorerie *Nationale* à l'effet de jouir d'un nouveau titre. « Par proclamation du 11 novembre 1789. S. M. a subrogé les maire, lieutenants de maire et membres de la municipalité de la ville de Paris aux pouvoirs ci-devant donnés aux Prévôts des marchands, échevins et à MM. les Commissaires du Conseil ». C'était une réforme nécessaire ; que n'aient-elles été toutes aussi sages.

La seconde pièce est « Le compte des revenus de l'église paroissiale de Villeneuve présenté par le procureur fabricien receveur, le 29 septembre 1765 et par lui affirmé véritable ». Le fabricien — si bien titré — était le sieur Antoine Brismontier, garde de M. le marquis d'Harmantière (*sic*). Je dois dire qu'au moment actuel on peut douter que le compte de la fabrique de Villeneuve et de bien d'autres, sans doute, soient dressés avec autant de soin que celui que je vous signale. Je reviendrai plus tard sur les biens et recettes de la fabrique et de quelques paroisses circonvoisines.

M.

Nous avons emprunté à l'un de nos membres hono-

raires les plus érudits, M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, quelques passages de son compte rendu d'une excursion faite à Villers-Cotterêts et à La Ferté-Milon.

La statue d'Alexandre Dumas, due au ciseau de Carrier-Belleuse, rappelle bien la figure énergique du fécond romancier. L'église est un édifice de peu d'importance, trop exigüe pour la population de la cité, et appartenant à tous les styles — une salade — du roman au XVIIe siècle. Au cimetière, des dalles ou des colonnes avec les noms des Dumas, de Desmoutiers, l'auteur des « Lettres à Emilie », etc. Le château est une des premières œuvres de la Renaissance : commencé en 1520 pour servir de rendez-vous de chasse à François Ier et à sa Cour, il fut terminé en 1535. Au-dessus de la porte principale est la chapelle, superbe pièce remise à neuf il y a quelques années et dans laquelle fut signée la célèbre Ordonnance de 1539 qui réorganisait la Justice en France, prescrivait l'emploi de la langue française dans les actes de procédure et établissait les registres de l'état-civil.

La Ferté-Milon, avec ses deux églises ornées de bien curieux vitraux, les ruines du château, le haut-relief qui surmonte la porte ogivale, représentant « le couronnement de la Vierge », la statue de Racine par David d'Angers, devaient attirer l'attention des visiteurs. Nous avons eu déjà, pour notre part, à la suite d'une excursion faite par notre Société, à mentionner tout ce que cette bourgade renferme de remarquable, sans oublier les maisons, que l'on assure avoir été habitées par la famille Racine et Mme de La Fontaine, née Héricart.

Le Musée de la ville — réorganisé par les soins intelligents de M. Fr. Henriet, — occupe actuellement dans la Maison La Fontaine les salles du 1er étage en face de celles

qu'occupe notre Société ; ce Musée commence à provoquer la visite des amateurs. Hier, nous avons eu la bonne fortune d'y rencontrer M. le baron Dupin (de la famille des trois Dupin de Varzy (Nièvre). La suscription de « Baron de Nervo » mise au bas d'un buste en terre cuite représentant un officier du premier Empire ou de la Restauration, intriguait le visiteur qui est entré, par une alliance, dans la famille de Nervo. Ce buste avait tout d'abord été attribué à M. de Juniac, dont la famille a longtemps habité notre ville; M. Fr. Henriet a démontré que cette attribution n'était point fondée; celle de M. de Nervo est-elle certaine? C'est ce que va démontrer l'enquête à laquelle va se livrer M. le baron Dupin qui va consulter les portraits de la famille de Nervo, autrefois propriétaire du château d'Etampes; la rue principale de ce village porte encore le nom « de Nervo ».

L'Assemblée, appelée à se prononcer sur le choix d'une excursion archéologique, décide que cette excursion aura lieu le samedi 13 août et comprendra la visite de Senlis et de Chantilly. M. Maurice Henriet veut bien se charger d'être le cicérone des excursionnistes : les membres présents se sont fait inscrire; à la prochaine réunion, nous rendrons compte de cette visite qui ne peut être que fort intéressante.

Mgr Deramecourt, évêque de Soissons et Laon, a pris depuis peu de temps possession de son siège, il invite chaleureusement les prêtres de son diocèse à prendre part aux travaux des Sociétés savantes de leur région. Nous augurons bien de cette sage recommandation qui nous vaudra sous peu, espérons-le, le concours d'auxiliaires précieux. Sa Grandeur avait, comme vicaire-général

d'Arras, donné l'exemple et depuis quelques années présidait la Société académique de cette ville; nous aurons à mentionner prochainement les travaux historiques dus à la plume de notre nouvel évêque qui, sur la proposition du secrétaire, est acclamé *Membre d'honneur*. M. le vice-président Henriet se charge de transmettre au prélat l'annonce de sa nomination.

SÉANCE DU MARDI 6 SEPTEMBRE 1898

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

M. le Ministre de l'Instruction publique donne avis que le prochain Congrès des Sociétés savantes, le trente-septième, se tiendra à Toulouse dans la semaine de Pâques 1899. Des programmes, annexés à cette circulaire, sont mis à la disposition des membres. M. le Sous-Préfet annonce que le Conseil général a voté, pour l'année 1899, le maintien de l'allocation de 200 francs qui nous est faite depuis plusieurs années. Remerciements. Le *Courrier de la Presse* a relevé l'article de M. Sarcey : « Grains de bon sens » sur la maison natale de P. Corneille à Rouen ; le critique fait allusion à la lettre qu'il a reçue de notre collègue, M. le docteur Corlieu. « Pourquoi Rouen ne ferait-il pas pour Corneille ce que Château-Thierry a fait pour La Fontaine? » Mgr Deramecourt, évêque de Soissons,

élu membre d'honneur, remercie en ces termes : « Je suis très flatté de l'honneur que me fait la Société ; je l'en remercie cordialement. Reste à me rendre digne de cet honneur. C'est difficile, quand on connaît les gloires de votre Société : s'il suffisait d'aimer La Fontaine, j'aurais déjà payé ma dette dès mon enfance ; vous m'aiderez à l'acquitter dans l'âge mûr. Votre bien reconnaissant et dévoué collègue. »

Ouvrages reçus dans le courant du mois d'août :

1° *Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne*, 16 avril 1898. — Discours de M. Darlan, et de M. Rambaud, ministre de l'Instruction Publique ;

2° Liste des membres du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques ;

3° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1897*, n° 4 ;

4° *Bulletin de la Commission des Antiquaires de la Seine-Inférieure*, tome XI, 1re livraison ;

5° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 115, juillet 1898 ;

6° *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 7e livraison de 1898 ;

7° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts*, tome VIII, n° 2 ;

8° *Académie d'Hippone* : séance du 30 juin 1898 ;

9° *Correspondance Historique et Archéologique*, n° 55, 25 juillet 1898 ;

10° *Revue de Champagne et de Brie*, 1re et 2e livraisons de 1898 ;

11° *Petits Edifices Historiques* : Eglise Notre-Dame de Senlis, gothique du XIIe au XVIe siècle ;

12° *Châlons-sur-Vesle (Marne, canton de Fismes) ; Recherches Historiques et Statistiques* par M. Maussenet, ancien instituteur, membre correspondant (don de l'auteur) ;

13° *La Cloche de l'ancienne prison de la Fère*, par M. Berthelé (don) ;

14° *Croquis Archéologiques et Pittoresques*, par M. C. F. Truchy, 100 planches en 20 fascicules (don de M. Vilcoq, membre titulaire) ;

15° *Smithsonian*, report 1895.

Des remerciements sont votés aux bienveillants donateurs.

Le don de M. Vilcoq a une véritable valeur et nous lui en savons le plus grand gré. Dans les 100 planches renfermant autant de sujets représentés par M. Truchy, 17 appartiennent à notre arrondissement : Fère, La Ferté-Milon, Armentières, Chézy-en-Orxois, Mézy, Val-Chrétien, etc. ; beaucoup d'autres se rapprochent de nous : Longpont, Oulchy-la-Ville, Arcy-Sainte-Restitue, Branges, Lhuys, Braisne, etc. La plupart de ces dessins sont bons, tous peuvent nous être utiles. La *Revue de Champagne*, en dehors des articles qui intéressent notre région et, par conséquent, nous intéressent nous-mêmes, consacre quelques mots à notre regretté Président, M. Vérette. Il faut noter que le dernier numéro, paru ces jours-ci, se rapporte aux deux premiers mois de cette année. Le Smithsonian Report, nous l'avons déjà dit, est un gigantesque recueil. Les Américains aiment à faire grand ! le rapport du secrétaire à lui seul constituerait un volume. Je signale les antiquités de la race indienne, celles du Canada ainsi que les innombrables phototypies qui illustrent le volume. A propos du Canada, est-ce que le sort de Cuba serait réservé à notre ancienne colonie qui est restée si française de sentiment comme de langage ? La correspondance historique renferme de M. le comte Ch. de Beaumont un compte rendu du Congrès de Bourges ; le secrétaire en présentera un résumé à la réunion d'octobre.

L'assemblée procède aux élections différées depuis plusieurs mois : M. J. Henriet est proclamé président ; M. Fr. Henriet, vice-président. Ces Messieurs adressent leurs remerciements à leurs collègues qu'il assurent d'un concours dévoué. Il sera pourvu ultérieurement à l'emploi de trésorier. M. L. Marchand, libraire, présenté par MM. J. Henriet et Moulin, est élu correspondant. Avis lui en sera transmis par le secrétaire.

M. de Champeaux, ami de M. Maciet, a communiqué à M. Corlieu un volumineux manuscrit duquel celui-ci a extrait des notes relatives aux réparations faites au château de Château-Thierry en 1639. Voici, sans contredit la plus intéressante : « Payé à Jossé, sculpteur, la somme de 600 livres pour la figure du défunt Roy en marbre blanc, qui avait été commencée par le sieur Tremblay, son beau-père et a été achevée par le dit Jossé ». Ce buste de Henri IV est au Musée du Louvre, sculpture Renaissance, salle Michel-Colombe, et porte le nom de Tremblay.

Les pages que M. Fr. Henriet vient de consacrer au Musée de Château-Thierry sont la préface obligée, préface fort intéressante, du catalogue qu'il prépare. Notre Musée était ignoré; quelques visiteurs étrangers, peu de nos concitoyens le connaissaient. L'administration municipale a eu l'intelligence d'en confier la réorganisation à notre distingué collègue — nous l'en félicitons sincèrement. — Les salles du 1er étage ont été mises à la disposition du nouveau conservateur qui s'est empressé de recommander son œuvre à différents artistes, ses amis, qui n'ont pas tardé à lui donner satisfaction. Avant tout, n'est-ce pas, nos félicitations à M. Fr. Henriet.

Le véritable fondateur de notre Musée est notre distingué et généreux collègue, M. Jules Maciet; aussi M. Henriet demande-t-il, et avec raison, que la principale salle porte le nom de « Salle Jules Maciet ». M. Edouard Moreau, vers 1865, a fait don à la ville de « l'*Esquisse allégorique de la guerre de Crimée*, par Hillemacher », M. Maciet entre en scène en 1876 par un premier envoi; il renouvelle ses libéralités en 1877 et 1879 : série de portraits de La Fontaine; portraits gravés des ducs de Bouillon, de Turenne, etc., par Edelinck, Drevet, Morin; tableaux, dont quelques-uns font l'ornement de la Salle des Fêtes à l'Hôtel de Ville.

Tout récemment, du même, nouvel envoi et doublement précieux : « Les accords matrimoniaux » de Henri Pille et « Avant le Bal » de notre compatriote Gabriel Revel. Nous relevons également plusieurs bons portraits; leur auteur et personnages inconnus ; Chéron, chanteur à l'Opéra ; l'acteur Brizard ; Beffroy de Reigny. MM. Moreau-Nélaton, Cesson (de Coincy), Armand Cassagne, Jean Desbrosses, Alex. Bouché, Léon Loire se sont fait un plaisir de répondre à l'invitation de leur ami et confrère. On ne sera point étonné d'apprendre que M. Eugène Varin a donné « un choix de gravures en épreuves d'amateur, de premier état, où sont brillamment représentés tous les membres de cette famille, aussi sympathique par le caractère que distingué par le talent : Amédée Varin, Adolphe Varin dont nous possédons l'œuvre presque complet, Alfred Delauney, aquafortiste de premier ordre et Raoul Varin qui n'est sans doute pas le dernier de la série ». Avec de tels éléments de prospérité, grâce au zèle et à la compétence du nouveau conservateur, le Musée de Château-Thierry ne tardera pas à être apprécié des amateurs ; nos concitoyens viendront plus nombreux aux collections de la Maison La Fontaine.

Il y avait plusieurs années que, malgré son ardent désir, la Société n'avait pu faire d'excursion : les deuils qui se sont succédé presque sans interruption, le départ de membres zélés, bien des causes étaient venues à la traverse de plans déjà concertés. Cette année, à la voix d'un jeune et charmant collègue, un programme a été arrêté; programme qui ne comprenait rien moins que Senlis et Chantilly, bien éloignés de Château-Thierry, et qui, malgré la chaleur, a été ponctuellement exécuté. Donc, le 13 août à 4 h. 1/2 du matin — retenez bien cette heure-là — vingt personnes, dont sept dames, prenaient le train à la gare

des Chesneaux. Après les étapes obligatoires de La Ferté-Milon, Villers-Cotterêts, Crépy-en-Valois, la caravane arrivait à Senlis à 7 h 1/2. Sous la direction de deux aimables Senlisiennes-Sylvanestes, si vous voulez le terme archéologique, MM. Valin et Fautrat, ainsi que sous celle de l'organisateur de l'excursion, M. Maurice Henriet, procureur de la République à Senlis, nous avons parcouru la cité. Bien curieuse cette petite ville avec ses trois enceintes, son château royal — que nous avons pu visiter grâce à la bienveillance du propriétaire M. Turquet de Boisserie — ses Arènes, sa cathédrale dont les parties les plus belles, comme la tour de droite et le portail méridional remontent à St-Louis, ses anciennes chapelles de couvents appropriées à des usages bien profanes : Saint-Aignan transformé en théâtre ; Saint-Frambourg, propriété particulière ; Saint-Pierre, manège. Seul, Saint-Vincent avec sa superbe chapelle est resté une institution. L'évêché en partie est devenu la Chambre des notaires ; la chapelle du XIIe siècle, le siège du Comité historique ; la Charité, ancien hôpital, est maintenant la Sous-Préfecture, le Tribunal, le Musée municipal, la prison et..... une école. Tout a été curieusement examiné et a laissé à chacun l'impression la plus agréable, un souvenir durable. On ne pouvait se séparer à Senlis sans adresser à MM. Valin et Fautrat un remerciement bien cordial. A midi, le train emportait les excursionnistes à Chantilly. Quelle merveilleuse résidence ! Le château, les pelouses, le parc, les pièces d'eau, tout frappe d'admiration ; mais l'admiration redouble quand on visite ces splendides collections qui dépassent ce que l'on peut imaginer : tableaux, tapisseries, gravures, livres rarissimes, meubles richement ornementés, objets d'art et... souvenirs de famille qu'on ne peut contempler sans faire de graves réflexions. Chantilly appelle la visite des amateurs auxquels nous recommandons l'excellent « Itinéraire » dressé par M. Macon, conservateur. Honneur

au grand citoyen, non-seulement qui a su mettre en ordre tant de richesses en tous genres, mais surtout qui, oubliant les injustices des hommes, laisse à la France un trésor artistique inestimable!

Nous avons à enregistrer, ce mois-ci, trois deuils qui nous sont bien sensibles :

1° M. Morsaline, ancien architecte de la ville et de l'arrondissement, membre fondateur de la Société. Depuis plusieurs années atteint de paralysie, il ne pouvait plus prendre part à nos travaux. Le regretté défunt avait essayé, vers 1885, une restitution de l'ancien château, de son enceinte, de la cité castrothéodoricienne au xve siècle et de ses enceintes. Au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, en cette même année 1885, les plans que M. Morsaline a présentés, les explications qu'il a données lui ont valu un grand succès. L'auditoire l'a acclamé et a demandé que les parties restant encore debout fussent classées parmi les monuments historiques. Il n'en fut rien ; notre collègue ressentit vivement cet échec, nous l'avons déploré nous-mêmes et réclamé en vain le classement de ces ruines intéressantes ;

2° M. Blanc, officier de l'Instruction publique, inspecteur primaire honoraire, était entré dans la Société au moment même où il prit possession de son poste en janvier 1876. Il fut pour nous un membre utile, stimulant le zèle des instituteurs, assistant à nos réunions autant que ses fonctions pouvaient le lui permettre, nous recrutant des adhérents avec un bon vouloir qui ne s'est point lassé. Frappé, il y a peu de temps, par une congestion, il a été enlevé, à l'âge de 66 ans, à l'affection d'une nombreuse famille qu'il avait admirablement élevée et dirigée ; il emporte avec lui l'estime et la sympathie de toutes les personnes qui l'ont connu. M. Blanc était entré au Consei

municipal de Château-Thierry, lors des dernières élections, et déployait dans les nouvelles fonctions qui lui étaient dévolues le zèle qu'il avait mis dans son devoir comme instituteur et comme inspecteur ;

3° En janvier 1880, sur la recommandation de M. Bigault d'Arscot, ancien correcteur à l'Imprimerie Nationale, était admis comme associé-libre M. Eugène Pihan qui avait à la dite Imprimerie les plus beaux états de service : sous-chef des travaux typographiques (section orientale) puis nommé officier d'Académie. M. Pihan prenait un grand intérêt aux travaux de notre Société et nous transmettait complaisamment les renseignements qu'il savait devoir nous être utiles ; on était sûr de le revoir, chaque année, aux Congrès de la Sorbonne (section d'histoire ou d'archéologie), prenant des notes qu'il communiquait au secrétaire. Notre bibliothèque s'est enrichie de plusieurs volumes importants dont l'exécution typographique faisait honneur à l'habile sous-chef. M. Pihan est décédé à Paris dans sa 65e année.

SÉANCE DU MARDI 4 OCTOBRE 1898

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

MM. Fr. Henriet et Plarr s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

Ouvrages reçus dans le courant de septembre.

1° *Bulletin de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, 25e année, 3e livraison ;

2° *Correspondance historique et archéologique*, 25 août 1898, n° 56 ;

3° *Travaux de l'Académie Nationale de Reims*, 100e et 101e volumes; ce dernier contient la table des cent premiers volumes ;

4° *Bulletin de la Société Archéologique de Sens*, tome XVIII ;

5° *Le Cardinal Loménie de Brienne, archevêque de Sens*, par M. J. Perrin (sous les auspices de la Société de Sens) ;

6° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts de Rochechouart*, tome VIII, n° 3 ;

7° *Petits édifices historiques*, n° 72 : Eglise de Saint-Nectaire-le-Haut (Puy-de-Dôme) style roman auvergnat, XIe siècle.

A propos de ce dernier ouvrage, nous devons rappeler que le Congrès archéologique de France dans la session tenue à Clermont a fait une étude complète de cette belle église, ainsi que de ses similaires ; Notre-Dame-du-Port à Clermont, les églises d'Issoire, de Brioude, etc.

M. Corlieu a relevé plusieurs notes intéressant l'histoire de Charly et qui proviennent, pour la plupart, des archives de l'Aisne : 1653, 19 février, information contre des individus qui, au mépris des ordres du lieutenant de justice à Charly, se sont permis d'enlever nuitamment avec violence le moulinet de la porte de Châlons et de rompre la barricade et la serrure.— 1727 : droits perçus à Charly, par l'abbesse de Notre-Dame de Soissons : droits de vin, d'affouage, de rouage par pièce de vin, de place à la halle, de péage par livre de marchandise, d'aulnage, d'esgard (dû par chaque corps de marchands), de langueyage de porc, etc. — 1738-1741 ; libéralités par Mme De la Haye, veuve de l'ambassadeur et Grenier, originaire de Charly, pour l'acquisition et la réparation du grand autel. — 1747, réparation considérables faites à l'église aux frais de l'abbé de Saint-Jean-des-Vignes, de l'abbesse de Notre-Dame de Soissons et du prieur-curé de Charly...

Aucun membre de notre Société n'ayant pu assister au Congrès de Bourges, nous empruntons à l'excellent compte rendu de M. A. Dalligny, directeur du Journal des Arts, le résumé des deux articles parus dans cette feuille le 13 et le 20 août. Inutile de dire que l'auteur nous a octroyé, avec la meilleure grâce, l'autorisation que nous avions sollicitée.

Le 6 juillet, la séance s'est ouverte dans la salle des fêtes du lycée, sous la présidence de M. de Marsy, assisté de MM. de Laugardière, des Méloizes, Mater, Roger, De

Gay, etc., de la Société savante du Cher, Mgr Servonnet, archevêque de Bourges, M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, délégué du ministère de l'Instruction publique, un grand nombre d'archéologues français et étrangers ; des dames, des officiers avaient répondu à l'appel du Comité d'organisation.

Après les discours d'ouverture, première visite des monuments de la ville : ancien *hôtel de ville* devenu l'annexe du lycée, avec ses deux guetteurs sculptés aux fenêtres de l'escalier octogonal ; l'*hôtel Lallemand*, bijou de la Renaissance, avec sa cheminée monumentale : cet hôtel est le siège des Sociétés savantes du Cher ; le *Palais de Justice*, ancien hôtel Jacques Cœur, une des plus précieuses constructions civiles du XVe siècle ; la *Cathédrale*, un des édifices les plus majestueux de l'architecture gothique du XIIIe siècle, que signalent à l'admiration la hardiesse de sa voûte intérieure et la splendeur de ses vitraux ; Notre-Dame ; Saint-Bonnet ; d'anciennes maisons dans l'une desquelles — l'ancien hôtel du savant jurisconsulte du XVIe siècle Jacques Cujas — a été installé le musée de la ville.

Les excursions ne pouvaient manquer d'être intéressantes : d'abord Dun-sur-Auron, jadis Dun-le-Roi où les congressistes visitent le vieux château, l'église St-Etienne, du XIIe siècle, sans transept, chapitaux curieux ; puis Meillaut, château bâti par le cardinal Georges d'Amboise pour son neveu Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, devenu la propriété du marquis de Mortemart qui en a fait un véritable musée ; ensuite Celle-Bruère et Attichamps, église du XIe siècle qui rappelle le style roman auvergnat, restes de l'antique abbaye de Noirlac. A Plainpied, examen de la belle église romane cistercienne qui a rendu ce petit village célèbre dans la région. A Ainay-le-Vieil, le château attire l'attention. L'enceinte polygonale flanquée de tours du XIVe siècle est très bien conservée ; le logis du

xve siècle possède une cheminée monumentale intéressante, le linteau est semé de fleurs de lys et d'hermines, il porte au centre l'écu de France couronné, etc.

Les lectures et communications ont été, comme il fallait s'y attendre, des plus goûtées ; nous en relevons quelques-unes. A propos d'une discussion numismatique soulevée entre M Caron, président de la Société de numismatique française et M. Mater, conservateur du musée de Bourges, il paraîtrait résulter que des pièces de monnaies du temps de Philippe Ier et de Louis-le-Gros, au lieu d'avoir été frappées à Dun, comme le prétendait M. Caron, ces monnaies, dis-je, en très petit nombre, à spécimen unique, pour mieux dire, seraient plutôt originaires du Maine, parce qu'on n'en a jamais trouvé de semblables dans le Berry. A Dun, à l'époque de Louis VI, on ne payait pas en monnaie de Dun, mais en monnaie de Bourges. M. Mater semble avoir rallié les savants à son opinion.

M. de Laugardière, répondant à la première question du programme, donne « l'Etat des études archéologiques dans le département du Cher depuis 30 ans ; » M. de Saint Venant établit « Quels sont les monuments ou vestiges des âges de la pierre qui ont été reconnus dans le Cher ? » M. de Goy : « Quelles sont les découvertes faites en Berry depuis 30 ans concernant l'âge de bronze et les âges du fer ? » M. Gauchery répond à une autre question : « Rechercher quelle a été l'influence des ducs de Berry sur le développement des Arts et, en particulier, de l'architecture dans la province ». M. C. Lair donne de savantes explications sur un obituaire manuscrit des Bénédictins de Bourges du xve siècle ; M. Ad. Blanchet, l'habile numismate, sur les camées de la croix de la Sainte-Chapelle de Bourges ; M. de Boismarmier, sur la maison de Jeanne d'Arc à Mehun-sur-Yèvre.

Il y aurait encore beaucoup à dire, mais il nous semble que ce résumé, tout incomplet qu'il est, montre quels services rend à la science la Société française d'archéologie.

Nous avons, hélas ! deux nouveaux deuils à enregistrer: M. l'abbé Emile Henriet, doyen honoraire, vient de s'éteindre à l'âge de 63 ans, laissant la réputation d'un prêtre instruit, zélé, spirituel. Après avoir résigné ses fonctions de doyen d'Oulchy, il avait accepté la place d'aumônier du pensionnat Saint-Eugène, qu'il dut abandonner par raison de santé.

M. l'abbé Henriet était membre correspondant depuis l'année 1892.

M. l'abbé Pécheur, chanoine honoraire de Soissons, lauréat de l'Institut, officier de l'Instruction publique, ancien secrétaire, vice-président de la Société archéologique de Soissons est décédé à Oulchy-le-Château, son pays natal où il avait pris sa retraite, le 1er octobre, à l'âge de 85 ans. Entr'autres travaux importants pour l'histoire du diocèse de Soissons, M. l'abbé Pécheur a publié en dix gros volumes in-8° « les Annales du diocèse » véritable œuvre de bénédictin. M. l'abbé Pécheur était depuis 1874 membre honoraire de la Société.

La Société vote l'admission, comme membres correspondants, de MM. Gustave Henriet, propriétaire à Château-Thierry, Lhomme, professeur de rhétorique au lycée Janson-de-Sailly, et Frère Auxence, directeur du Pensionnat Saint-Eugène, à Château-Thierry.

La séance du mois de novembre est remise au 8 de ce mois à cause de la fête de la Toussaint.

———

SÉANCE DU MARDI 8 NOVEMBRE 1898

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

M. Gobert nous recommandait de cette façon la candidature de M. Lhomme qu'il a présenté à nos suffrages : » La Société accueille assez facilement les candidats qui lui sont recommandés; mais, aujourd'hui, elle est bien plus heureuse puisqu'elle a bien voulu accueillir un professeur distingué à qui la retraite fera, d'un jour à l'autre, des loisirs dont elle pourra profiter. Elle goûtera alors la causerie aimable d'un homme compétent dans les études qu'elle poursuit; elle goûtera son style qui rappelle le temps où quelques-uns seulement, sachant penser et écrire, imprimaient — le temps heureux où l'on imprimait si peu ! — Elle aura enfin la rare satisfaction de faire connaissance d'un lettré à idées droites et élevées et osant ne pas les dissimuler (voir la Comédie d'Aujourd'hui). Les volumes qu'a publiés M. Lhomme, s'il veut bien les ajouter à la

collection des ouvrages qui ont été offerts à la Société, ne la dépareront pas assurément ». — De son côté, M. de Larivière, nous adresse ce souvenir : » J'espère que notre Société poursuit son utile carrière ; soyez persuadé que je ne l'oublie pas et que je ne cesserai de m'y intéresser, » que de disparitions déjà depuis mon départ ! J'ai bien pensé à nos malheureux défunts en ces tristes moments ». — M. le Fr. Auxence remercie en fort bons termes ses nouveaux collègues; il promet, autant que ses occupations professionnelles le lui permettront, de donner un concours utile. — Mesdames Hachette, Lhomme-Vérette et Bourgeois qui ont sollicité leur admission comme correspondantes sont élues. MM. l'abbé Guyot, docteur en théologie, curé d'Essômes ; Martin, inspecteur des finances, en résidence à Charly et Dumont-Nitot, négociant à Paris, sont également nommés correspondants.

La remise et le compte rendu des volumes, reçus depuis la dernière réunion, à la demande du secrétaire auront lieu dans la séance de décembre. Il est fait exception pour le volume supérieurement illustré que M. le docteur Vilcoq dépose sur le bureau; il s'agit de la publication de l'ouvrage de MM. Rainal, frères : le Bandage herniaire — jadis et aujourd'hui. A première vue, il semblerait d'après ce titre, que ce livre ne traite que de l'industrie de M. Raynal, que c'est une *réclame*; c'est mieux, à coup sûr, pour la partie ancienne sous la dénomination *jadis*. L'archéologue y trouve son compte; aussi la Société remercie sincèrement M. le docteur Vilcoq.

Nous consacrerons une étude étendue à la vie et aux travaux de M. Frédéric Moreau. Le doyen des archéologues français — notre vénéré Président d'honneur —

s'est éteint à Paris, le 21 octobre dernier ; depuis le 1er juillet il était entré dans sa cent-unième année.

M. Fr. Moreau avait été longtemps à la tête d'une importante maison pour le commerce des bois et, après avoir acquis une fortune considérable, dont il fit le meilleur usage, il avait donné son temps aux fonctions publiques ou consulaires : conseiller municipal de Paris, membre des Conseils généraux de la Seine, puis de l'Aisne et membre du tribunal de commerce de la Seine, censeur de la Banque de France. Nous ajouterons que pendant tout le temps qu'il résida à Fère-en-Tardenois, il se montra aussi zélé pour les intérêts de la ville que généreux à l'égard des pauvres.

C'est en 1872, lors de la 1re visite à Caranda, en Compagnie de la Société archéologique de Château-Thierry, que M. Fr. Moreau commença à s'occuper d'archéologie. Pendant près de vingt ans il publia ces magnifiques albums qui font honneur au maître, ainsi qu'à ceux qu'il intéresse à ses travaux ; parmi ceux-ci, nous donnerons la première place à M. Pilloy, notre compatriote et notre collègue. Nous renouvelons le vœu que la collection Caranda, devenue l'héritage du jeune Fr. Moreau, reste ouverte au public d'élite qui trouvait un si bienveillant accueil à l'hôtel de la rue de la Victoire.

Un autre deuil vient s'ajouter à celui-ci. M. Baudouin, qui s'est fait une grande situation à Paris comme éditeur-militaire, est décédé au commencement du mois de novembre. M. Baudoin avait eu de modestes débuts qu'il se plaisait à rappeler : né à Oulchy-le-Château en 1838, il avait débuté comme employé de librairie classique chez M. Ceret-Brière ; il entra ensuite chez M. Aubry, libraire-expert, puis, en 1860, chez M. Dumaine. Il avait trouvé sa voie ; après plusieurs années d'un travail assidu, intelli-

gent, il devint l'associé, puis le successeur de M. Dumaine et augmenta encore l'importance de cette vieille et célèbre maison.

M. Baudoin avait été admis dans notre Société, sur la présentation de son compatriote M. Mayeux, au mois de janvier 1881. A diverses reprises, il nous donna des preuves de sa bienveillante sympathie. Parmi les nombreux ouvrages que notre bibliothèque a reçus de lui, nous citerons, en première ligne, les antiquités de Millin; la Campagne de de France en 1814 par le commandant Weill; les Commentaires de César, édition de l'empereur Napoléon III; Polybe, avec les commentaires du chevalier de Folard.

Notre Société s'associe au deuil que la mort prématurée de M. Baudoin cause à sa famille et à ses amis.

LA FONTAINE AUX ARCHIVES DE CHANTILLY

Ce mémoire de M. Maurice Henriet est l'épilogue de notre visite à Chantilly du 13 août dernier. L'auteur annonce modestement que ce ne sont point des *documents* qu'il a recueillis, mais « de simples notes extraites des papiers des Condé, notes relatives à La Fontaine et à ses ouvrages ».

M. le Prince tenaient essentiellement à la nomination de La Fontaine à l'Académie française. Le « faiseur de fables », comme le lui manda son médecin Bourdelot, fut élu à la place de Colbert, au grand déplaisir du Roi qui, ayant désiré voir nommer son historiographe Boileau, voulut surseoir à la ratification de l'élection jusqu'à ce que son protégé pût prendre place à l'Académie. M. de Bezons étant mort le 12 mars 1684, Boileau fut élu le 20 avril. Il fut possible à La Fontaine de prendre séance en même temps que son ami, le législateur du Parnasse; à ce sujet, il adresse à Louis XIV une ballade qui est la

glorification des grandes actions du monarque. La Fontaine avait-il brigué dix ans plus tôt un siège à l'Académie? C'est bien possible, mais il dut s'effacer devant Quinault qui, cette même année 1674, l'avait emporté sur son concurrent dans la composition de l'opéra *Daphné* dont Lulli avait fait la musique.

Notre « faiseur de fables » était-il chasseur? Sa lettre à M. le Prince pour obtenir l'autorisation de chasser à Montluel (sans doute Monthurel, près de Condé) le donnerait à penser. Des citations rappelées par M. Henriet appuient cette supposition : La Fontaine tenait essentiellement à l'opinion, comme à la bienveillance de Condé ; aussi demandait-il « comment il avait trouvé les vers qu'il lui envoyait »... M. le Prince encourageait ces communications et manifestait son plaisir de les recevoir.

La suite de cette étude intéressante est renvoyée à la séance de décembre.

Procès, condamnation et mort de l'abbé Thirial, curé de Saint-Crépin.

Les Archives Nationales ont fourni à M. le docteur Corlieu les documents sur lesquels il s'est appuyé pour tracer cet émouvant tableau de la mort d'un digne prêtre en 1794. Par là il rectifie la version donnée par l'abbé Hébert et reproduite par M. l'abbé Poquet.

L'abbé Jean-François Thirial, né à Compiègne en 1755, docteur en Sorbonne, avait professé la théologie à Paris, puis à Lyon. En 1785, après avoir passé par la cure de Vauchamps, près de Montmirail; il avait été nommé curé de Château-Thierry succédant à l'abbé Nivert. Très estimé de ses collègues l'abbé Thirial fut élu délégué du clergé aux Etat-Généraux de 1789. En décembre 1790 il prêta le serment à la Constitution, mais quelques jours après fit des restrictions qui ne furent point agréées. On lui avait

donné un successeur à Château-Thierry, aussi se retira-t-il d'abord à Paris, puis à Versailles où il exerça la médecine. Le 25 octobre 1793 reconnu à Paris par trois membres exaltés du Conseil du district de Château-Thierry, il fut dénoncé, arrêté et livré au Comité de sûreté générale de la Convention. Après avoir subi un premier interrogatoire le 21 brumaire an II (11 novembre 1793), il resta incarcéré jusqu'au 15 prairial an II (3 juin 1794); ce jour-là, il passa en jugement et sur le réquisitoire du trop fameux Antoine-Quentin Fouquier, accusateur public, fut condamné à mort et exécuté le lendemain. Deux de ces dénonciateurs ont dû faire amende honorable; Lemaître et Gaudard. Le premier a été greffier du tribunal de notre ville de 1801 à 1808; le second, juge de paix à Viels-Maisons, alors chef-lieu de canton. On cherche en vain, dit M. Corlieu, les motifs sérieux d'une condamnation et l'on ne peut voir dans l'abbé Thirial qu'une des victimes innocentes fournies par le clergé de notre département.

SÉANCE DU MARDI 6 DÉCEMBRE 1898

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Mesdames Hachette et Lhomme-Vérette, remercient de leur nomination. M. Martin adresse également ses remerciements. — M. le docteur Fiaux fils, de Paris, sollicite son admission. — Deux circulaires ministérielles, la première émanant de la direction des Beaux-Arts et demandant de déterminer les noms des délégués qui assisteraient au Congrès de Toulouse, dans le cas ou la session des Beaux-Arts se tiendrait dans cette ville. MM. J. Henriet, président et Plarr, se font inscrire. La deuxième circulaires du 21 décembre dernier, a une grande importance : « J'ai un vif désir, dit M. le Ministre de voir les Sociétés savantes prendre part à l'Exposition Universelle de 1900. A cet effet, la Commission du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques a rédigé un programme auquel

chaque Société est appelée à répondre ». On peut ramener ce questionnaire aux deux points suivants :

1° L'histoire de la Société depuis sa fondation, son développement, etc ;

2° En même temps que l'envoi des publications depuis 1889, signaler les mémoires ou les travaux les plus importants.

En réponse à ces deux questions M. Moulin présente un projet de rapport qui reçoit l'agrément de l'assemblée. Il rappelle les débuts modestes de la Société — septembre 1864 — les premiers travaux de l'abbé Gourmain, fondateur, puis de MM. de Vertus, Barbey, Mayaux, Nusse. Il insiste particulièrement sur le soin pris par la compagnie d'une souscription, autorisée par M. Duruy, ministre, et dont le produit devait être affecté à l'acquisition de la maison natale de La Fontaine. Quant aux travaux accomplis depuis 1889, le rapporteur signale ceux de MM. Corlieu, Fr. Henriet, Salesse, abbé Marsaux, etc., en première ligne, il rappelle les fouilles tentées à Caranda par la Société en 1872, puis reprises par M. Fr. Moreau et qui lui ont permis de commencer cette superbe collection véritable monument local qui s'est augmenté depuis de ses trouvailles dans les nécropoles d'Arcy, Armentières, Breny, Ciry, etc., etc.

Liste des livres reçus dans les mois d'octobre et de novembre :

1° *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques;* année 1897, 3e livraison ;

2° *Musée Guimet :* Sépulture et funérailles dans l'ancienne Égypte par M. Ancelineau, 2 volumes, in-4°, 28e et 29e de cette collection ;

3° *Musée Guimet :* Revue de l'Histoire des religions, 3 volumes, 1898 ;

4° *Conseil général de l'Aisne :* Session d'août 1898. — Rapport de M. le Préfet. — Délibération du Conseil ;

5° *Correspondance historique*, 4 fascicules — 25 juillet — 25 septembre — 25 octobre — 25 novembre :

6° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 2 fascicules, octobre et novembre 1898 :

7° *Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.* — Tome XX :

8° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 3e trimestre de 1898 :

9° *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, tome XXVII ;

10° *Bulletin de la Commission historique du Nord*, 3 volumes in-4°, tomes XIX, XX et XXI :

11° *Revue agricole, industrielle, historique de Valenciennes, 1897*, 49e année, neuf fascicules :

12° *Société des Antiquaires de la Morinie :* Les Chartes de Saint-Bertin, tome IV :

13° *Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, tome XVIII, 1896-1898 : en plus 2 fascicules nos 5 et 6 :

14° *Société des sciences et arts de Vitry-le-François*, tome XVIII, de 1893 à 1896

15° *Annales de la Société d'Émulation des Vosges*, Année 1898 ;

16° *Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie, de littérature de Beaune.* Année 1897 :

17° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur.* 2e série, n° 10, 1897 ;

18° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 8e et 9e livraisons 1898 ;

19° *Recueil de l'Académie des sciences, belles lettres de Montauban* (Tarn-et-Garonne), 1897 :

20° *Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart*, tome VIII, n° 1 :

21° *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, série in-8°, n° 22 :

22° *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, tome XX, année 1897 ;

23° *Revue de Champagne et de Brie*, mars-avril 1898, un numéro ;

24° *Semaine religieuse de Soissons*, n° 39, 24 septembre 1898. — Nécrologie de M. l'abbé Henriet, par M. l'abbé Bauchard ;

25° *Alliance française*, numéros 71 et 72 :

26° *Petits édifices historiques*, n° 73 (le premier de l'année 1898). Maisons en pans de bois du XVIIe siècle à Giessen (Hesse-Darmstadt), Hildesheim (Hanovre) ; du XVIe siècle à Brunswich (Allemagne), à

Auray, Lisieux, Morlaix, Abbeville: du xve siècle à Josselin, Thiers, Châteaudun.

Est-ce une nouvelle histoire de Château-Thierry que M. Minouflet a le dessein de publier et dont il soumet à la Société les premiers cahiers ? Non, assurément. Il compte bien se servir des matériaux que lui offrent les mémoires de l'abbé Hébert, l'histoire de l'abbé Poquet, ainsi que des documents que renferment nos Annales ; mais, ce qu'il a voulu essayer c'est un guide destiné au touriste qu'attire notre pittoresque cité. Bien des villes intéressantes, Senlis entre autres dans la personne de l'abbé Muller, ont trouvé leur Adolphe Joanne.

M. Minouflet prend son voyageur à la gare, lui fait traverser le pont bâti par Peronnet, l'emmène à Balhan, à l'Hôtel de Ville, à l'Hôtel-Dieu, au vieux Château, à la porte Saint-Pierre, etc. Il rappelle l'histoire de ces monuments, signale les curiosités, les œuvres d'art. A Saint-Crépin, d'après M. Fr. Henriet, il décrit les quelques tableaux remarquables que renferme notre église paroissiale. Puis, viendront les divers établissements, anciens ou actuels, nos villages voisins, si gracieusement étalés sur les rives de la Marne, notamment Essômes...

Quelques observations ont été faites à l'auteur, mais observations toutes de détail, et qui lui prouveront que son plan est bien conçu et qu'il y a tout lieu d'espérer que le touriste sera enchanté de son guide.

MM. docteur Fiaux fils, de Paris ; Maillard, propriétaire à Château-Thierry ; Bouchardeau, gérant du journal l' « Echo de l'Aisne » sont élus correspondants. Avis leur en sera transmis par le Secrétaire.

Voici la composition du Bureau pour l'année 1898 :

MM. Henriet, *Président*;
Henriet Frédéric, *Vice-Président;*
Moulin, *Secrétaire perpétuel:*
Josse, *Vice-Secrétaire;*
Henriet Gustave, *Trésorier;*
Drouin, *Bibliothécaire;*
L. Petit, *Conservateur des monnaies, médailles, collections.*

TRAVAUX ET RAPPORTS

PRÉSENTÉS

AUX SÉANCES DE L'ANNÉE 1898

RAPPORT

Sur les Travaux de la Société

EN 1897

Mes chers collègues, en écrivant les premières lignes de ce rapport, je ne puis éloigner de mon esprit les souvenirs tristes qui l'assiègent. Il me semble que ce serait manquer absolument à mon devoir de fidèle interprète de nos sentiments, si je n'exprimais d'abord nos profonds regrets à l'égard de ceux de nos membres que nous avons perdus cette année, et, ils sont nombreux, hélas!

L'ordre du jour porte cette fois « Eloge funèbre de M. Vérette » enlevé il y a un mois à peine à l'affection des siens, alors que nous pouvions espérer le voir plusieurs années encore, à notre tête, écoutant religieusement nos communications, prodiguant des encouragements, soulignant avec finesse certains passages, heureux de nos efforts, de notre entente; heureux aussi quand nous le félicitions, ce magnifique vieillard, de son éternelle jeunesse. Avant lui, c'était M. Harant, membre fondateur,

qui nous était ravi à la suite d'une longue et cruelle maladie, en nous léguant ses collections. Il avait fourni pour nos Annales des notices précieuses, en particulier, sur l'emplacement d'Otmus, sur les voies romaines qui sillonnaient notre contrée. Au commencement de l'été, c'était M. Delorme, autre membre fondateur, qu'une affection, qui ne pardonne pas, enlevait pour ainsi dire subitement alors qu'il nous rendait de grands services en s'occupant avec zèle de l'administration de nos modestes finances. A côté de ces hommes si utiles pour notre Société, il nous faut citer : M. Lélu, ancien correspondant, élu membre honoraire, receveur des finances à Lorient, auteur d'une monographie du bourg et du château de Saint-Simon; d'une savante étude sur « l'or dans l'antiquité ». Nous apprenions la mort subite de ce distingué confrère alors que nous accompagnions le vénéré M. Vérette, à sa dernière demeure; M. Adolphe Varin, de cette admirable famille d'artistes et dont M. Frédéric Henriet nous a retracé la vie et les œuvres; M. Henri Pille, un autre grand artiste, resté briard, fin, original et dont la notice biographique due également à notre collègue M. Henriet, est le mémoire le plus intéressant, sans contredit, des Annales de 1897; mon ami M. Delteil, un passionné de La Fontaine, qui, pendant plusieurs années alimentait notre recueil ; M. Douchy, ancien instituteur à Brumetz et qui nous a donné d'intéressantes monographies de quelques communes du canton de Neuilly-Saint-Front.

Vous le voyez, MM., comment ne pas s'attrister en face de ce funeste nécrologe? Puisse-t-il nous inspirer, tout en conservant le souvenir de nos chers disparus, le désir de nous serrer avec plus de zèle encore, de travailler au maintien de la bonne réputation qui nous est faite, d'amener à nous de précieux collaborateurs capables. Cette triste liste semblait close quand, coup sur coup, trois nouveaux deuils sont venus frapper notre famille. Un ouvrier de la

première heure, que nous avons tous connu et aimé, M. Renaud, nous a été enlevé le 30 décembre dernier. Quelques jours auparavant, je recevais une lettre de lui exprimant ses regrets de n'avoir pu assister aux obsèques de M. Vérette. Depuis deux ou trois ans, sa santé chancelait, il pressentait sa fin et s'inquiétait surtout de l'absence de son fils, jeune officier d'infanterie de marine au Sénégal. Ai-je besoin de faire valoir l'obligeance, la serviabilité, le dévouement, la modestie de notre cher collègue qui mérite de garder une bonne place dans nos souvenirs?

Le même jour, 30 décembre, M. l'abbé Poquet, membre honoraire, depuis 1868, curé-doyen de Berry-au-Bac, s'éteignait à l'âge de 90 ans. M. Poquet avait été curé de Nogentel vers 1836 et avait publié l'histoire de Château-Thierry — un abrégé de l'histoire de l'abbé Hébert — puis des monographies de La Ferté-Milon, Chézy, Nogent, Essômes, etc. C'était un travailleur infatigable, nous nous réservons de présenter plus tard une étude plus complète.

M. l'abbé Guilliot, ancien curé d'Essômes, puis doyen d'Oulchy et de Flavy-le-Martel, nous appartenait depuis le mois d'octobre 1864, c'est-à-dire depuis le mois qui a suivi la fondation de la Société; une paralysie vient prématurément de l'enlever au clergé diocésain dont il était un des membres les plus distingués. M. l'abbé Guilliot était très attaché à notre Société et se plaisait à nous féliciter de nos travaux, de maintenir, ou mieux d'élever le mérite de nos travaux!

Ce mérite, du reste, mes chers collègues, l'année 1897 ne l'a pas vu décroître. Je parlais tout à l'heure de M. Frédéric Henriet et des notices qu'il a consacrées à MM. Pille et Varin; nous devons, en outre, à cet aimable et savant confrère, une monographie complète du bourg et du château de Montmort, puis un travail plein d'intérêt sur « Les derniers travaux de M. J. Berthelé », un autre sur « la collection d'un amateur ». Cet amateur qui a réuni en un

petit musée beaucoup de choses : meubles, tableaux, pendules, pièces de céramique, livres, gravures, est notre collègue M. Ch. Dépost, d'Essômes. Les plus belles pièces de cette collection ont été appréciées et décrites de façon à déterminer l'heureux posesseur à préparer un catalogue descriptif et complet.

Le fils de M. Henriet, M. Maurice Henriet, n'a point oublié qu'il avait été magistrat à Abbeville. Comme la Société d'Emulation conviait ses voisins à célébrer avec elle le centenaire de sa fondation et à visiter les monuments et les musées de la ville, M. Maurice Henriet a représenté notre Société et nous a donné une charmante notice qu'on relira avec plaisir. Dans une autre voie, le fils marche sur les traces de son père *passibus æquis*; nous l'en félicitons et nous nous en réjouissons pour nous-mêmes. « Pas de politique, nous crie le Dr Corlieu, c'est ce qui divise ». Combien il a raison! Aussi dans l'essai historique qu'il nous présente sur « Les députés de Château-Thierry depuis 1789 », il se contente de raconter, tout en soulignant les heureuses prédispositions de nos représentants de Sade, A. Paillet, de Ladevèze, de Tillancourt, Waddington, etc. Notre arrondissement n'aurait rien à souhaiter si les bonnes intentions de nos députés — manifestées dans leurs professions de foi — avaient pu se réaliser... mais... mais...

C'était à M. Josse que revenait de droit le soin de nous rappeler ce qu'avait été l'un de ses prédécesseurs, M. Harant, comme fonctionnaire. Cette biographie si vraie, si nette, si sobre ne nous fait-elle pas regretter, MM. que mon cher suppléant ne puisse pas donner plus de temps à une collaboration effective?

Les Congrès! quelle sources d'études véritablement précieuses! Combien je désirerais qu'ils fussent suivis par nos jeunes collègues! M. l'abbé Marsaux, un fort aimable correspondant, nous donne ses impressions sur le Congrès

de Malines; il se plaît à rappeler qu'il y a rencontré nombre de nos amis. Vous vous doutez bien qu'avec sa compétence bien connue, il a traité supérieurement la question de la fabrication de la dentelle à Malines, de la broderie des beaux ornements d'église qu'il a curieusement examinés à Saint-Rembaux,comme dans d'autres remarquables églises, de la finesse du travail de gravure artistique dans les vases sacrés et objets du culte qui ont été soumis au Congrès. M. le chanoine est un disciple de M. de Farcy, le fameux auteur de la Broderie du siècle.

C'est le rôle habituel de votre secrétaire que le compte rendu des Congrès. Cette année, un deuil de famille ne lui a point permis de se rendre à Nîmes; C'est d'après les notes, transmises obligeamment par MM. de Marsy et Liebbe que le résumé a pu vous être présenté. C'était, cependant, au point de vue archéologique, l'une des plus importantes sessions : Nîmes, Arles, Orange, Uzès, Avignon, sans oublier Tarascon, dont on ne prononce le nom qu'avec un sourire depuis que le regretté Alphonse Daudet a immortalisé le fameux Tartarin.

Un autre Congrès, plus modeste, si vous voulez, mais qui a une bien grande importance est celui de la Sorbonne. Chaque année, de nouvelles questions y sont traitées, il y en a pour tous les goûts : histoire, géographie, archéologie, sciences politiques, sciences naturelles, etc. Notre délégué n'assiste qu'aux séances de la section d'archéologie; il trouve, néanmoins, que le programme est suffisamment vaste; préhistoire, monuments mégalithiques, légendes, habitudes locales consacrées par l'usage, résultats des fouilles, etc. A chaque session, je puis vous l'assurer, revient le nom du vénérable centenaire, votre Président d'honneur, M. Frédéric Moreau qui s'est immortalisé par ses fouilles et la création du Musée Caranda. Permettez-moi, mes chers collègues, de revenir encore sur le souhait,

que j'ai exprimé plusieurs fois, de voir quelques-uns de nous suivre les Congrès de la Sorbonne.

N'oubliez pas la date : le mardi de Pâques, avril 1898.

Château-Thierry ne pouvait être oublié dans nos Annales de 1897. Grâce à des documents nouveaux et inédits, le R. P. Chérot a tracé un tableau vrai du comte de Saint-Pol, duc de Château-Thierry et d'Anne de Caumont, sa femme. L'historien n'avait en vue que de faire connaître la célèbre fondatrice de l'ordre de Saint-Thomas de Villeneuve ; en ajoutant aux documents qu'il produisait d'autres éléments qui étaient à la connaissance de votre secrétaire il devenait facile de retracer cette période de notre histoire locale dont le souvenir n'est point effacé dans la contrée.

Si chacun mettait la bonne volonté que nous avons rencontrée chez MM. Debarle et Marignier, de Fère-en-Tardenois, il deviendrait facile de faire connaître des faits et des usages disparus. Ainsi nous avons pu relater les droits de *hallage*, les droits *d'écuelle* (1552) réclamés par le puissant seigneur Anne de Montmorency, aux laboureurs et marchands de grains de la contrée. Ainsi nous avons pu reconnaître quels étaient les droits de *gruerie* de la forêt de Rys, sous le dernier seigneur de Fère, Philippe-Egalité, père du roi Louis-Philippe.

De la thèse de M. Arnould, professeur de littérature à la Faculté de Poitiers, sur la « popularité constante et actuelle de La Fontaine, il a semblé à votre secrétaire qu'il était de toute justice, non de faire des réserves sur les sentiments exprimés par le panégyriste, mais au contraire, d'ajouter, aux bonnes et durables raisons qu'il a fait valoir. Vous avez, du reste, reconnu l'opportunité et la justice de cet exposé qui nous ont permis de mettre en lumière le mérite d'un excellent professeur en Sorbonne, M. Gerusez, de nous élever contre l'indifférence dont ses contemporains ont fait preuve envers lui. J'ai

rappelé les leçons de l'érudit rémois sur La Fontaine, les excellentes notes sur l'édition qu'il a publiée ; vous m'avez permis d'ajouter que c'était de ma part œuvre de reconnaissance, puisque j'ai eu l'honneur et l'avantage d'être un instant l'auditeur du savant universitaire.

Je n'ai pas tout dit et n'ai pas l'intention de tout dire ; cependant, je me garderai bien d'oublier l'étude de M. de Larivière sur « Catherine II et Buffon ». Si nous n'avons pas perdu un membre titulaire, par suite du départ de notre ancien vice-président, nous avons perdu non seulement un auditeur bienveillant et fidèle, mais aussi, mais surtout un collaborateur sérieux et utile qui conservera dans nos souvenirs la part d'estime et de sympathie qu'il mérite. Le Secrétaire vous a donné quelques notes : 1° Sur le tombeau de La Peyronie, le chirurgien bienfaiteur, ancien propriétaire du château de Marigny ; 2° Sur les ouvrages, si généreusement offerts à notre bibliothèque, par M. Baudoin, notre collègue, propriétaire de la librairie militaire, comme le Polybe si bien commenté par le chevalier de Folard ; les sermons d'Olivier Maillard, aumônier de Louis XI, sermons en style macaronique et qui caractérisent une bien singulière époque, puisque la liberté de langage y frise parfois en chaire une indécence quasi rabelaisienne.

D'après les manuscrits de M. l'abbé Cornilus, nous avons abordé la monographie de Mont-Saint-Père ; c'est à l'obligeance de M. Petit que nous devons la communication de ces intéressants cahiers qui nous ont permis de de vous présenter d'abord ce que l'on sait de l'historique et de la construction du fameux château ; d'autres chapitres, notamment ceux qui sont relatifs à l'histoire de la commune, à l'église, viendront prochainement s'ajouter à celui-ci.

Si je crois, en terminant, mes chers collègues, devoir m'abstenir de vous donner les noms de ceux de nos mem-

bres, qui, sans raison sérieuse, ont cessé de faire partie de la Société, il me plaît, comme à vous sans doute, de féliciter ceux qui nous restent fidèles, ceux qui de correspondants ont été promus titulaires : MM. J. Henriet; Baudoin, Bidaut, Delorme, G., Griolet, chanoine Pignon, Dubourg. Puisse ce bon exemple être suivi ! Puisse notre Société se recruter de façon à lui assurer une longue et honorable existence ?

MOULIN.

Mort du docteur Joussaume-Latour

C'est avec une véritable stupeur que nous avons appris la mort de l'excellent docteur Latour. Depuis quelque temps, on s'apercevait bien que l'excès de travail amenait chez lui une grande fatigue suivie de somnolence; on disait partout qu'il avait besoin de repos. Mais, est-ce que le repos était compatible avec cette volonté qui voulait vaincre la nature? Est-ce que ses malades ne l'attendaient pas? Quelle vie! Quelle fin! Mercredi, il donnait encore ses consultations, faisait ses visites; jeudi, il tombait malade et au confrère qui était accouru à son chevet, il recommandait le malade qui avait reçu sa derniere visite; le soir même, il mourait, victime de son zèle, victime de son devoir. Ah! si tous ceux, riches ou pauvres, pauvres surtout, qui étaient ses clients assistent à ses obsèques, le cher docteur aura lundi une assistance digne de lui. C'est partout un concert de regrets; notre ville, une fois de plus, témoignera de sa reconnaissance à l'égard de l'un de ses enfants qui lui fit le plus d'honneur.

Le docteur Latour était né à Château-Thierry, en octobre 1832; il exerce la médecine dans sa ville natale depuis 1858; sa mort vient clore la liste de médecins utiles que sa famille a fournis : son grand-père a été médecin à Montreuil-aux-Lions de 1790 à 1836; son père, après avoir quitté Montreuil a exercé la médecine ici jusqu'à sa mort en 1875. Que de services rendus! Puisse-t-on ne pas l'oublier!

Nous offrons à Mesdemoiselles Latour nos bien respectueuses et bien sincères condoléances.

BIOGRAPHIE DE M. VÉRETTE

Mes chers collègues,

C'est un triste privilège pour votre secrétaire d'avoir à vous présenter, dans une courte notice, la vie et l'œuvre de notre vénéré président, M. Vérette. Triste privilège, en effet ! Pour la troisième fois, en onze ans, je suis chargé de l'éloge funèbre de ceux qui, depuis plus d'un tiers de siècle, ont dirigé nos travaux et donné à notre chère Société, toute modeste qu'elle reste, l'excellente réputation dont elle jouit dans le monde savant. Mais aussi, quels hommes nous avons eus à notre tête ! D'abord, M. Hachette qui unissait à une science profonde, une bienveillance rare, une simplicité plus rare encore, un désir d'être utile que l'on rencontre peu, malheureusement. Puis, M. Barbey, un véritable archéologue, taillé à la Quicherat, sachant manier la plume et le crayon. Enfin, celui que la mort vient de frapper, alors que sa verte vieillesse, sa santé robuste nous donnaient l'espoir de le conserver plusieurs années encore.

La vie de M. Vérette ! elle est consignée, pour ainsi dire, tout entière dans les discours si émouvants prononcés devant son cercueil et, en particulier, par notre ami M. Corlieu, un élève qui faisait honneur à son maître et par la reconnaissance qu'il lui avait vouée et par les services rendus à l'établissement qui avait abrité sa jeunesse !

M. Jean-Baptiste-Edouard Vérette est né à Hautrives, près de Vervins, en octobre 1810. Après d'excellentes études au séminaire de Laon, il entra, pour ses débuts dans l'enseignement, comme sous-maître — petit professeur disait-on, — à l'institution Maillard à Soissons. L'année suivante, devenu bachelier il était nommé, sur sa demande, professeur de 8e en même temps que maître d'études au collège de Château-Thierry, Château-Thierry qui devait devenir sa seconde et véritable patrie ! Château-Thierry où il allait, pendant de longues années, développer au profit de l'instruction et de l'éducation, tout ce qu'il avait de talent, d'énergie, et de dévouement ! Le collège La Fontaine, dont il devait être l'honneur et la gloire a été le premier théâtre de ses efforts, de ses luttes Le professeur de huitième, soutenu, encouragé par un collègue, plein de zèle et d'intelligence, voulait conquérir les grades qui devaient l'amener au premier rang. Que de fois M, Vérette m'a raconté les difficultés qu'il lui avait fallu surmonter pour arriver à la licence ! Combien d'efforts pour obtenir une mention d'admissibilité au concours d'agrégation ! A un travail qui exigeait une grande contention d'esprit, le soin d'une classe quotidienne ne venait-il pas rendre impossible le succès si désirable, tant souhaité ? On s'est étonné que notre cher président eût la mémoire si bien meublée de textes, que les citations de nos anciens auteurs le servissent si heureusement et dans ses allocutions et dans ses conversations. A-t-on réfléchi à tout ce qu'il a fallu à cet homme doués d'une grande intelligence, pour arriver, sans éprouver aucune déception, en sortant de la huitième à faire une classe de rhétorique. Or, M. Vérette était, on peut l'assurer, le professeur de rhétorique tel qu'on le comprend : mémoire heureuse, élocution facile, style plein de verve, d'originalité, nourri de réminiscences classiques. Il ne faut donc point être surpris — qu'il ait fait de bons élèves — nous

pouvons en juger : il avait le feu sacré, il savait communiquer à ses jeunes auditeurs son amour pour les lettres. Son goût pur le mettait en garde contre les exagérations de certaines écoles qui recherchent le brillant et néglige le solide. Il avait sucé la moelle de notre bonne et sage littérature du XVIIe siècle et se gardait bien des hors-d'œuvre qui tendent à pervertir le goût et ne nous feront pas descendre, il faut l'espérer, jusqu'à admettre les productions des « décadents ». Cette gloire n'est pas de petite importance, Messieurs, puisque la doctrine du maître a été recueillie par ses élèves et nous en avons entendu plusieurs qui restent fidèles à ces principes de haute et saine raison.

Notre professeur de rhétorique trouve une compagne digne de lui dans une jeune orpheline, de bonne famille, vouée aussi à l'enseignement. Un pensionnat fut fondé dans cette antique demeure où nous avons si souvent visité le patriarche universitaire. La réussite ne pouvait être douteuse : la jeunesse, la science, le dévouement tout devait concourir au succès. Cependant, la direction du collège La Fontaine était vacante ; M. Vérette fut nommé principal; ses brillantes qualités, son talent, sa rondeur amenaient des élèves à l'établissement. N'y avait-il pas de quoi être fier de cette situation ?

Les évènements politiques ne pouvaient manquer d'avoir leur contre-coup sur le caractère, sur les actes du jeune professeur. Une imagination vive, ardente, la fréquentation d'amis qui faisaient consister leur patriotisme dans un libéralisme à outrance et aussi, cette grande facilité que nous avons signalée, tout à ce moment poussait M. Vérette à se faire l'apôtre des idées nouvelles. Plusieurs ont recherché dans ces manifestations à l'aurore de la République de 1848, des moyens d'avancement; la France passait après leur intérêt. Il n'en était pas de même de notre ami ; son ardeur l'entraîna un peu loin ; il le comprit et l'avoua plus tard. Mais, qu'est-ce que cette

ombre sur cette existence si bien remplie, si utile ? Nous n'en aurions point parlé si notre devoir de biographe ne nous avait forcé à souligner cette période. Nos compatriotes nous auraient accusé de vouloir faire un portrait inexact, incomplet.

L'Administration, en récompense du zèle que M. Vérette avait déployé dans la direction du collège de Château-Thierry le plaça à la tête de celui de Laon.

« Le souvenir de son séjour ici comme principal, écrit M. Glinel, ancien notaire, président de la Société académique de Laon, n'est pas encore effacé. Cette existence si longue, et si honorablement remplie, mérite d'être donnée en exemple. » Ce témoignage, si honorable, nous a été confirmé par plusieurs correspondants de la région quand la nouvelle du décès a été connue.

C'est le collège important de Valenciennes qui fut la dernière étape de notre principal ; c'était une récompense ou mieux la sanction d'une carrière irréprochable. Après quarante ans de bons et loyaux services, M. Vérette se retira à Château-Thierry, pour y jouir du repos du sage. En 1848, il était nommé officier d'Académie ; en 1866 promu officier de l'Instruction publique et, au moment de sa retraite, on lui décernait l'honorariat qu'il avait bien mérité. Vous savez de quelle façon, il utilisa ses loisirs ; outre les conseils, les leçons, si vous voulez, qu'il donnait aux jeunes gens qui préparaient leurs examens, il avait accepté d'être le professeur à l'institution de M. Delhomme, à Crézancy et se rendait, avec la régularité professionnelle à l'établissement où ses instructions étaient si goûtées. Avant de se retirer, il avait publié spécialement pour cette maison « les Récréations intellectuelles » recueil d'énigmes historiques, géographiques ».

Nous n'avons qu'à mentionner son zèle comme secrétaire-trésorier du Comice agricole, ses rapports si finement spirituels sur les concours de moralité. En fort bons

termes, M. Carré, président du Comice, a rendu justice au dévouement, au talent de l'aimable rapporteur.

Pour nous, mes chers collègues, nous ne pouvons oublier de quelle façon M. Vérette a présenté notre Société lors de la visite de M. Poincarré, ministre de l'Instruction publique. Le vieil universitaire, au seuil de la maison La Fontaine, félicitant le jeune grand Maître de l'Université (18 juin 1893), regrettait que son âge ne lui permît pas de le faire comme il l'aurait désiré ; néanmoins, M. le Ministre, ajoutait-il, ce jour est un jour de fête pour la Société ; *fusta dies albo notanda lapillo.* « Mais, c'est une coquetterie, répondait aimablement le Ministre, que de mettre votre âge en avant ; vous avez la mémoire, l'attitude d'un jeune ». C'était justice.

Deux ans après, hélas ! la mort frappait à la porte de notre président : Madame Vérette, malade depuis plusieurs années, s'éteignait, laissant seul celui qui avait été plus de 50 ans le compagnon de ses travaux, de ses joies, de ses peines, le consolateur dans ses souffrances si chrétiennement supportées. J'ai dit de ses peines : en effet, en 1868, le fils aîné, Marie-Edmond Vérette, né à Château-Thierry en 1840, médecin aide-major, périssait à Mostaganem, emporté par le typhus, victime de son devoir. Un autre deuil était venu plus tard frapper sa fille Madame Lhomme, dans ses affections les plus chères, la mort prématurée de son mari.

De cette belle famille, il reste un fils Marcel-Omer, né à Château-Thierry en 1848, fixé d'abord comme médecin à Sézanne, puis plus tard à Besançon et s'occupant spécialement des maladies des enfants.

Le nom et le souvenir de M. Vérette ne disparaissent pas de notre Société ; M. Marcel réclame l'honneur d'être inscrit sur nos listes et peut-être que plus tard il lui sera possible d'accomplir le désir sincère qu'il a de revenir avec les siens, au milieu de ses compatriotes, de retrouver

comme amis ceux qui ont connu son père et qui lui restent attachés.

Nous sommes de ceux-là, Messieurs. Nous n'oublierons pas la distinction que M. Vérette apportait dans la présidence de nos séances, la bienveillance qu'il témoignait à chacun de nous, le rare bon sens de ses observations. Il a souvent regretté que ses études n'aient point été, depuis sa rentrée à Château-Thierry, tournées du côté de l'archéologie; sa profonde connaissance de l'histoire générale lui eût rendu facile le culte des évènements locaux, le dépouillement des archives qui constituent notre domaine, l'examen et la description des monuments qui illustrent notre contrée. C'est notre rôle, Messieurs, et avec le souvenir de l'homme vénérable qui a été notre président, conservons la volonté de rester amis et soucieux de notre rôle d'historiens.

MOULIN.

NOTICE SUR L'ARQUEBUSE

de Château-Thierry

Messieurs et chers Collègues,

Ce n'est pas sans une certaine tristesse que je viens vous notifier la disparition de la très vénérable Arquebuse de Château-Thierry.

Quoique bien déchue de son ancienne splendeur, cette institution était restée, depuis un demi-siècle, le rendez-vous recherché des gens de bonne compagnie.

Chaque semaine, nemrods valeureux et pacifiques bourgeois venaient, dans leur hostel des Petits-Prés, faire assaut d'adresse et même d'esprit à l'occasion ; ces deux sports ne s'excluant pas que je sache, mutuellement.

C'est fini de ces réunions cordiales et charmantes que cimentait, pour la clôture annuelle, le traditionnel et humoristique banquet où la verve gauloise se donnait libre cours.

En 1894, déjà, les séances de tir se trouvaient si peu fréquentées, que l'on décida de les suspendre provisoirement, pour éviter les frais devenus onéreux pour le nombre réduit des sociétaires.

Depuis quatre ans, l'oubli, l'indifférence ont achevé l'œuvre néfaste et imposé la dissolution qui a été votée dans la séance du 27 décembre 1897. « Et le combat finit, faute de combattants. »

Toutefois, gardiens jaloux des droits et privilèges séculaires de notre intéressante Compagnie, nous avons cru devoir confier nos parchemins à la Société d'archéologie.

Ces documents de l'histoire locale, ne pouvaient, d'ailleurs, passer en de meilleures mains et, au nom de mes collègues, je vous remercie, Messieurs, d'avoir bien voulu en accepter le dépôt.

Ce n'est pas la première fois que l'Arquebuse suspend, de gré ou de force, ses nobles excercices; mais, nouveau Phénix, elle a toujours ressuscité de ses cendres, et nous exprimons le vœu que pareille surprise nous soit réservée, dès que l'occasion propice se manifestera.

En attendant, permettez-moi, de vous raconter en quelques mots, ce que m'ont appris les savants, les érudits, sur l'Arquebuse, en général, et nos parchemins, sur notre Société, en particulier.

Vers la fin du Moyen-Age et les commencements de la Renaissance, des corporations semi-militaires, semi-civiles se sont établies sous les noms d'archers, d'arbalétriers, d'arquebusiers, dans la plupart des villes de France dont elles étaient la seule garde.

Dès qu'une ville était affranchie, elle équipait une milice bourgeoise chargée de réprimer les brigandages des alentours et de faire la police à l'intérieur.

Parfois aussi le roi requérait, soit pour son usage personnel, soit pour la guerre, le service de cette milice ; mais il prenait son entretien à sa charge lorsqu'il lui faisait franchir certaines limites en dehors de la ville.

Avant Charles VII, l'armée n'était qu'une réunion hétérogène de milices bourgeoises et seigneuriales, de troupes du domaine royal et enfin de troupes soudoyées qui ne

marchaient qu'autant qu'elles étaient payées. Ajoutons à cela que les milices bourgeoises étaient fort lentes à se mouvoir et surtout fort difficiles à contenir.

Frappé de tous ces inconvénients, et pour donner plus d'unité, plus de cohésion à l'armée, Charles VII créa les Compagnies dites d'ordonnance, entretenues et soldées au moyen d'un impôt nommé taille de guerre.

L'arme la plus communément employée était l'arc dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

Sous le règne de Louis-le-Gros on commença à faire usage de l'arbalète. La nouvelle arme est montée sur un fût qui reçoit le trait ou la balle, et l'arc d'acier est bandé au moyen d'un ressort. Grâce à cette disposition, la flèche est lancée avec plus de force, de précision, de justesse.

Mais, justement, en raison de ses effets plus meurtriers, l'usage de l'arbalète est interdit par le second Concile de Latran (1134). Louis VII se conforma rigoureusement à cette sentence, et Philippe-Auguste ne se décida à l'enfreindre que lorsque Richard Cœur de Lion, qui avait trouvé bon d'éprouver l'arbalète contre les Sarrasins, perfidement l'utilisa contre ses ennemis personnels, qu'il assimilait, sans doute, aux infidèles.

Dès ce moment l'arbalète, qu'on appelait, au début, arbalestre, devint l'arme préférée.

Sagement organisées et occupant dans l'armée une position honorable, les Compagnies d'arbalétriers formaient, dit Victor Fouque, un corps d'élite qui obtint des privilèges plus ou moins étendus. Il est déjà question du Grand-Maître des Arbalétriers en 1230 sous le règne de Saint-Louis, et cette charge était la plus considérable après celle de Maréchal de France; aussi a-t-elle été toujours possédée par des hommes de haute distinction.

Les documents que nous possédons actuellement sur l'organisation de ces Compagnies ne sont pas antérieurs au XIVe siècle, et cela s'explique par les pillages, les bou-

leversements dont toutes nos villes de France ont été victimes dans ces époques troublées. Toutefois, nous savons par les parchemins qui nous sont restés et qui confirment des privilèges antérieurs, que ces confréries ou corporations, composées de bourgeois et autres habitants des villes, étaient en même temps des institutions d'utilité et d'amusement.

En 1367, sous Charles V, les arbalétriers avaient à leur tête un conétable et se trouvaient exempts des aides, des impositions, des tailles, des subsides, excepté seulement des aides ordonnées pour payer la rançon du roi Jean.

Je note que, cette même année, pour manifester sa reconnaissance aux habitants de la ville de Laon, qui lui avaient rendu de grands services pour la délivrance des châteaux de Saponay, Sissonne, etc., le roi rétablit, dans la ville, une connétablie ou compagnie de 25 arbalétriers.

Charles VII institua, en 1448, les francs archers qui devaient, de préférence à tous autres corps armés, servir en temps de guerre. Leur nom vient du grand nombre de franchises et de privilèges qui leur furent accordés. On les choisissait parmi les plus robustes, les plus adroits et aussi les aisés des habitants de chaque paroisse. Ces francs archers ont été les prédécesseurs de la *milice* d'avant 1789, remplacée, à son tour, par la *garde* nationale à cheval qui disparut en 1870.

Mais voici venir le XIVe siècle et avec lui les armes à feu. François Ier est un des derniers rois qui se servirent des archers et des arbalétriers dans les armées régulières.

On cite les exploits extraordinaires du seul arbalétrier que possédait l'armée française, et qui, en 1536, au siège de Turin, tua à lui seul, plus d'ennemis que les meilleurs arquebusiers de la place.

Déjà, en 1534, les arquebusiers, au nombre de douze mille, formaient près des deux tiers de l'armée.

Les Gascons, cependant, continuèrent longtemps encore à se servir de l'arc et de l'arbalète; de même, d'ailleurs, que les Anglais.

A la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe les armes à feu varient leurs formes à l'infini : les unes sont courtes et larges comme des tonneaux et lancent des boulets de pierres énormes; d'autres sont longues et très étroites.

Entre ces deux extrêmes il y a une foule de subdivisions intermédiaires. De là, ces expressions de canons, bombardes, bâtons à feu ou bâtons de canonnage, canons à mains ou coulevrines.

Ces dernières étaient devenues suffisamment légères pour être portées par un cheval. Les canons réduits ou coulevrines, se montaient sur de petits affûts. On les braquait sur une espèce de trépied ou fourchette à pivot qui permettait de diriger l'arme sur le point qu'on désirait atteindre.

Plus tard, ces canons furent montés sur des fûts à crosse mais encore très lourds et on leur donna le nom d'arquebuse. Cependant l'arquebuse ne devint guère pratique que deux siècles environ après l'invention du canon.

Machiavel, mort en 1527, parle dans son art de la guerre, de cette invention nouvelle de son temps : « L'arquebuse, dit-il, qui est un baston inventé de nouveau, comme vous savez, est bien nécessaire par le temps qui court. »

L'auteur de la *Discipline militaire* raconte qu'au siège de Parme, en 1521, on fit usage de l'arquebuse, récemment inventée, et qu'on tirait sur une fourchette.

Déjà Louis XI avait aboli la milice des francs archers, tombée en discrédit, et l'avait remplacée par un corps de piquiers et d'arquebusiers soldés.

La nouvelle arme était donc en pleine vogue.

Vers 1554, le général d'Andelot lui apporta certains per-

fectionnements, la rendit moins massive, plus légère, par conséquent plus portative.

A l'origine elle était à mèche, c'est-à-dire que le soldat tenait toujours une mèche allumée pour enflammer la poudre. L'inconvénient de mettre le feu à la main, ce qui d'ailleurs empêchait de viser, ne tarda pas à être en partie écarté par l'adaptation au canon nu, d'un fût pour épauler l'arme, et d'un porte-mèche ou *serpentin* qu'on n'avait qu'à abaisser pour que la poudre de la lumière s'enflammât Ce fut l'*arquebuse à mèche*, dont certains peuples de l'Orient se servent encore de nos jours, qui décida, paraît-il, du succès de la bataille de Pavie gagnée en 1525 par les Espagnols sur François Ier. Plus tard elle devint à rouet, et prit la forme du mousqueton.

Une petite roue d'acier, manœuvré par une clé qui s'adaptait à son essieu, servait à bander un ressort par l'intermédiaire d'une chaînette. Cette chaînette en s'enroulant soulevait le chien et attirait une petite coulisse de cuivre qui couvrait le bassinet contenant la poudre.

En lâchant la détente, le chien, armé d'une pierre de mine, tombait sur la roue d'acier, faisait jaillir l'étincelle et enflammait l'amorce.

Bientôt on substitua la batterie à silex au rouet si compliqué, et l'arquebuse ne tarda pas à devenir une arme semblable aux fusils de la fin du XVIIIe siècle. Toutefois, comme le prix en était excessif, en dehors des soldats, seules, les personnes riches, pouvaient s'en permettre l'acquisition.

Le XVIe siècle vit se créer et s'établir, sur tous les points du territoire, des corporations ou confréries, ou compagnies d'arquebusiers, à l'imitation des corporations des archers et des arbalétriers.

Instituées, à leur origine, pour la défense de leur ville natale, et, parfois aussi pour le service de l'État, les Com-

pagnies d'arquebusiers se livrèrent plus tard, plus particulièrement aux plaisirs et aux amusements.

Généralement elles étaient composées d'hommes vigoureux, actifs, et, surtout, habiles tireurs.

Une lettre patente de Henri IV, datée de 1609, justifie de la façon suivante, la création d'une corporation d'arquebusiers : « ...Tant pour divertir les habitants de l'oisiveté, débauche et jeux dissolus, qu'aussi, avec la récréation qu'ils y prendront, acquérir l'expérience et assurance de s'aider des dites armes, et fussent plus certains de nous servir en cas de guerre et nécessité. »

Les Compagnies d'archers, d'arbalétriers et d'arquebusiers existaient concurremment dans la plupart des villes, et, bien entendu, se jalousaient comme il se doit, entre rivales.

Cependant les archers, plus modestes, se tenaient à l'écart et n'intervenaient guère dans les querelles des arbalétriers et des arquebusiers, sans cesse renouvelées par des questions de préséance et de prérogatives.

Songez donc, les arquebusiers n'avaient-ils pas pris les titres de « Jeu royal », « Noble jeu », « Noble et gentil jeu » possédés de temps immémorial, par les arbalétriers!

De là, des chicanes interminables, avec des alternatives de succès et de désarroi dans les deux camps.

Cette rivalité se manifestait surtout dans les cérémonies publiques.

Les arquebusiers, qui se recrutaient parmi l'élite des habitants, aimaient le faste, la magnifiscence, et mettaient de l'ostentation dans leurs exercices et dans tous leurs actes. Aussi, plus d'une fois, en vinrent-ils aux mains avec la milice bourgeoise qui refusait de leur céder le pas et, plus d'une fois aussi, fallut-il que l'autorité royale intervint pour arrêter ou prévenir ces scènes de désordre.

Puis vient la Révolution qui porte à toutes les corporations un coup fatal.

A partir de cette époque, les Compagnies d'arquebusiers vont, déclinant d'une façon continue, puis s'éteignent successivement.

Et, juste retour des choses d'ici bas, les antiques Compagnies d'archers, bien vivaces encore dans nos alentours, assistent indifférentes à la disposition de ces rivales, jadis si redoutables, aujourd'hui oubliées et, depuis longtemps sans prestige.

Nous avons assisté à la naissance des Compagnies d'arquebusiers, rappelé le rôle qu'elles ont joué, les services qu'elles ont rendus avant de disparaître ; parlons un peu de leur organisation.

Un réglement, élaboré vers 1735, nous apprend que Château-Thierry est la capitale de la haute Brie.

Elle a titre de duché, siége présidial, bailliage, élection, grenier à sel ; elle dépend de la généralité de Soissons, etc., toutes choses, n'est-ce pas, Messieurs, qui vous sont connues. L'Arquebuse de notre ville est de la province de Brie et du Concordat fait à Chauny le 9 juillet 1680, homologué par S. A. le Prince de Bourbon, gouverneur de Brie et Champagne le 18 septembre 1775.

Les membres ou chevaliers, étaient choisis parmi les notables et, pour être admis, il fallait montrer patte blanche

Ainsi, l'article X dit textuellement :

Ne seront reçus, en ladite Compagnie, aucuns artisans ou gens mécaniques.

Et, pour justifier cet ostracisme, il ajoute :

Attendu que par les assistances et services qu'ils seraient tenus de rendre aux occasions, ils pourraient être souvent distraits de *leur travail et obligés de payer pour les droits et frais des deniers plus nécessaires à leur famille.*

Comme vous le voyez, on ne pouvait mieux souligner le vif intérêt que les arquebusiers portaient aux classes labo-

rieuses. Ils avaient élevé, d'ailleurs, des barrières assez sérieuses pour décourager les artisans ou gens mécaniques, qui auraient pu avoir des velléités de pénétrer au sein de la distinguée Compagnie.

Aussi les chevaliers s'imposaient d'un droit d'entrée de 30 livres et d'un droit annuel de 6 livres.

Il fallait, en outre, acquitter un droit de 3 livres pour acquérir le droit de tirer à l'oiseau et payer une amende de 10 livres, quand pour une cause quelconque, on ne suivait pas la Compagnie au prix général ou provincial.

Enfin, il en coûtait 6 livres pour remercier.

Appartenir à la religion catholique, apostolique et romaine, être de bonnes vies et mœurs et surtout, se faire présenter par deux anciens; tels étaient les titres et formalités imposés pour l'admission.

...*Tous les chevaliers reconnaissent Sainte-Barbe pour leur patrone et ils en font la feste, ainsi qu'il est d'usage.*

...Défense de tirer les jours de Pasques, de l'Ascension, etc.

...L'arme usitée est une arquebuse *à visière.*

L'oiseau se tire à 38 pieds de haut et 276 pieds du tirage. Il est de plomb creux rempli de sable. Il se tire sur une perche contre une plaque de fer blanc.

Ce qui décide de la royauté c'est quand il (l'oiseau) est blessé par la balle et qu'il fait sable.

Le roy a une médaille d'or qu'il porte pendant son année.

Il prend place après les officiers de l'état-major.

Celui qui était roy, c'est-à-dire qui abattait l'oiseau plusieurs années consécutives était nommé empereur et exempt d'impôts durant toute sa vie.

Le tir à l'oiseau était le prétexte de grandes réjouissances. Ce jour-là, la ville était en liesse, et le maire lui-même, ou son représentant présidait à l'ouverture du tir. Il tirait le premier coup d'arquebuse, recevait pour la

peine et à titre de remerciement *un ruban*, une décoration sans doute, puis il était invité à dîner.

« En 1755, dit un document, il y a deux Compagnies de l'arc, attendu qu'il y a deux paroisses et que chacune a la sienne.

Il y a aussi un jeu de fusiliers.

Toutes ces compagnies possèdent chacune leur terrain.

L'on n'a pas connaissance de l'arbalète. »

Le même document fait une description fidèle de l'hôtel de l'Arquebuse qui n'a guère subi de modifications depuis cette époque.

En ce temps là encore les chevaliers portaient l'épée et leur costume était superbe.

Dans les cérémonies publiques on les plaçait toujours au poste d'honneur. Cette prérogative n'était pas le résultat d'une mesure générale. En effet, dans beaucoup d'autres localités, la milice bourgeoise avait le pas sur les arquebusiers.

Dans la séance du 4 janvier 1881, notre regretté collègue Rollet, vous a entretenus de la part prise par les Compagnies d'arquebuse de notre arrondissement, (celles de Château-Thierry, de Condé et de Fère-en-Tardenois) au prix général de l'arquebuse de Châlons-sur-Marne en 1754. Mettant à profit les documents puisés dans une brochure de Beschefert, savant chanoine de Châlons, il donne des détails fort intéressants sur le costume, l'organisation et enfin les succès de ces trois Compagnies.

Il y a beau temps que les chevaliers de Château-Thierry ne revêtaient plus l'habit rouge à boutons et boutonnières d'or, le chapeau tricorne brodé d'or, avec une feuille de houx; ni ceux de Condé, l'habit céleste à veste et parements rouges avec agréments d'argent, à plumet blanc et chapeaux bordés d'argent; ni enfin ceux de Fère-en-Tardenois, l'habit brun à boutons d'or, les chapeaux bordés d'or à plumets blancs.

Et lorsque par la pensée, on évoque le souvenir de ces 40 Compagnies parcourant les rues de Châlons, aux sons bruyants des tambours et des fifres, on regrette de n'avoir pas été témoin de ces mémorables défilés.

Nul mortel sans doute n'assistera plus jamais à une si imposante réunion d'empereurs, de rois, de capitaines, de chevaliers, nul regard humain ne contemplera plus une telle variété d'aussi brillants uniformes.

M. Rollet nous donne les noms des officiers et chevaliers qui ont pris part à ce concours.

Voici ceux des membres qui composaient notre Compagnie vers 1785, c'est-à-dire quelques années à peine avant la Révolution.

Officiers d'état-major brevetés par le Prince de Bourbon prince du sang, pair et grand-maître de France, gouverneur de Champagne et Brie 1782.

1° *Lieutenant-Colonel* : Messire Antoine-Alexandre CHAMBRÉ-NAU de SAINT-SAUVEUR, écuyer, capitaine d'infanterie;

2° *Capitaine en chef* : François CHAUVEL, conseiller du roy, lieutenant en l'élection, (existait en 1754);

3° *Lieutenant* : Louis GAULLIER, procureur au Parlement;

4° *Major* : Pierre SAUVIGNE, officier chez S. A. le comte d'Artois (existait en 1754).

5° *Aydé-Major* : Cosme TRUET, receveur général de l'abbaye royale de Val-Secret;

6° *Secrétaire* : Jean-François-Nicolas MANGIN, procureur;

Chevaliers : Jean-Simon CRAPART, marchand de fers;

Pierre-François SAUVIGNE, fils du major;

Chevaliers :

Remy-François Legros, changeur du Roy;
Denis Bouraiche, marchand épicier;
Louis-Augustin Poan, avocat au Parlement;
Antoine Copineau, conseiller du Roy, grainetier au grenier à sel;
Simon Levasseur, directeur des carosses et messageries royales;
Etienne de la Haye, marchand orfèvre (déjà en 1754);
Louis Du Bourg, notaire;
Cosme Truet, fils de l'ayde-major;
Charles-Claude Aubry, marchand apothicaire;
Jean-Pierre Thirion, officier chez le Roy;
Augustin de Louvrois, bourgeois, Roy en 1754;
François Gérardot, marchand épicier;
Olivier Sauvé, principal du Collège, aumônier.

Un concierge dans l'hostel de l'Arquebuse.

Trois tambours, un fifre lesquels portent la livrée du Roy.

A propos du lieutenant Gaullier, une note nous apprend : « qu'il a 51 ans de chevalier et 50 ans de mariage. A cette occasion, les officiers et chevaliers de l'Arquebuse ont fait poser au-dessus de sa porte, une estampe laquelle représente un ange qui couronne deux cœurs et le temps qui met sa faux de côté et montre du doigt 50.

Les officiers et chevaliers en grand uniforme sont venus,

tambour battant, conduire Gaullier à l'hostel de l'Arquebuse où se trouvait l'estampe.

Gaullier a rendu son prix après lequel on a tous soupé ensemble. »

Ce chevalier, qui bravait ainsi les outrages du temps, était devenu un personnage quasi légendaire.

D'une adresse peu commune, il semblait avoir conclu avec la *royauté* un bail perpétuel.

Or la situation de roy l'exemptait, outre de la taille, des impôts sur le vin de son cru, ou le vin acheté, jusqu'à concurrence de vingt-cinq muids.

J'imagine que tous les chevaliers devaient moult boire de ce vin ainsi détaxé ; et leurs amis sans doute, les secondèrent quelque peu. Tant et si bien, qu'à l'instigation des mastroquets de la ville, un certain collecteur du nom de Pillavoine, traita les roys Gaullier et Taillefer comme de vulgaires aubergistes, les poursuivit et les fit condamner à payer l'impôt au mépris des exemptions royales.

Cette condamnation était inique et bouleversait entièrement les droits acquis.

Elle provoqua des protestations indignées et le maire perpétuel de Château-Thierry, M. Charles-Isaac de la Forte, adressa au roi Louis XVI, une supplique énergique et fortement documentée.

Il démontra que le sieur Pillavoine avait altéré sciemment la vérité ; que, du reste, aucun acte royal n'était venu infirmer les privilèges attribués par les lettres-patentes des souverains précédents, et que les exemptions n'étaient nullemont tombées en désuétude.

Enfin il plaida sa cause avec tant de talent qu'un arrêt de la Cour des Aydes, de 1763, restitua à ces braves chevaliers toutes leurs prérogatives.

Permettez-moi maintenant, Messieurs, de fouiller parmi nos archives, et d'en extraire les faits les plus inté-

ressants que je vais vous exposer par rang de date.

1544-1548 Henri II renouvela en 1548 les lettres-patentes données par son prédécesseur, François Ier en 1544, et qui avaient été perdues par les guerres.

Il érigea la Compagnie au nombre de 60 chevaliers qui lui avaient servi de garde en son chasteau de Chasteau-Thierry.

1606 Les chevaliers, d'accord avec MM. les officiers et bourgeois de la Ville, exposent, au roi Henri IV, que les précédentes lettres-patentes ont été perdues par les guerres des Lorrains. « En 1606, la ville fut mise à sac pour le service de sa majesté et ses habitants, dont la plus grande partie y périrent par le fer et le feu, donnérent des marques de leur fidélité, de leur courage et de leur valeur... »

Supplique au roi Louis XVI.

Henri IV accorda les nouvelles lettres et l'arrêt fut enregistré à la Cour des Aydes en 1608.

Louis XIII confirme, à son tour, tous les privilèges et exemptions.

1631 Le Conseil d'Etat du Roy, sur la remontrance des officiers et chevaliers de l'Arquebuze, qui estant au nombre de cent ou six-vingt chevaliers, et journellement menacés d'être troublés à cause de la perte de leurs lettres pendant les guerres, se trouvent sur le point de discontinuer les exercices, renouvelle les lettres-patentes.

1636 Toutes les Arquebuzes du royaume sont supprimées.

1660 Louis XIV, s'estant fait rendre compte de l'utilité des Arquebuzes, a érigé et confirmé la Compagnie de l'Arquebuze de Château-

Thierry, dans tous les privilèges dont elle avait joui ou dû jouir, etc.

1662 Nouvelle lettre de Louis XIV sur la demande du capitaine Guyart, à propos de l'entrée de Sa Majesté dans sa bonne ville de Château-Thierry.

1698 Louis XIV règle les difficultés sur le pas et la préséance des Arquebuziers vis-à-vis de la milice bourgeoise qui sera obligée de laisser six pas de distance entre elle et les Arquebuziers.

1714 Confirmation de la précédente par le Prince de Rohan, gouverneur de Brie et Champagne.

1715 Ordre formel du Roy qui désire que toutes contestations cessent à ce sujet.

1718 M. le Prince de Soubise, gouverneur, permet aux Compagnies d'Arquebuziers de prendre 20 hommes dans la milice bourgoise convenables pour les incorporer dans leurs Compagnies lorsqu'il y a des cérémonies publiques. Le roi autorise à continuer le jeu de l'Arquebuze « comme très utile à former la jeunesse, à la rendre capable non seulement de la défense de nos villes, mais encore à nous servir en d'autres occasions. »

1733 Ordonnance de M. le Prince de Rohan où il permet à la Compagnie de faire battre la générale lors de la Sainte-Barbe, et autres jours où les chevaliers s'assemblent.

1735 Arrêt du Conseil d'Etat du Roy qui supprime toutes les arquebuzes de la généralité de Soissons.

La même année « Sa Majesté s'estant fait représenter l'arrêt précédent qui avait supprimé les Compagnies d'arquebuze des villes de

Soissons, Braine, Vailly, Noyon, Chauny, Crépy et Château-Thierry; et, trouvant bon que la Compagnie établie dans la ville de Château-Thierry continue ses exercices comme par le passé... »

1752 Brevet accordé par Son Altesse le comte de Clermont, gouverneur de Brie et Champagne, à M. Jean-Maurice Pintrel de Louverny, premier président et lieutenant général du bailliage et siège présidial de ladite ville, de la place de Capitaine en chef de la Compagnie d'arquebuziers.

1761 Les collecteurs de la ville imposent le Roy de l'Arquebuze sous prétexte qu'il tient auberge.

Supplique du Maire de la ville qui rappelle à Louis que son bis-ayeul Louis XIII chérissait Château-Thierry et l'honorait souvent de sa présence. « La dernière fois que les habitants eurent cet avantage, leurs bourgeois firent une montre (parade) qui plût à Sa Majesté. Pour leur montrer combien il était content leur fit dire que s'ils avaient quelques grâces à exposer, etc... »

1762 Déclaration du Roy portant règlement entre les Arquebuziers et les cavaliers de la maréchaussée où il est dit que les Arquebuziers dans les cérémonies auront le poste d'honneur et la maréchaussée le dehors.

1763 Arrêt de la Cour des Aydes qui défend aux collecteurs de la ville de comprendre le Roy de l'Arquebuze dans leurs rôles et les condamne aux dépens.

1790 Décret qui réunit pour le service les Compagnies d'Arquebuze à la garde nationale.

An IV 13 thermidor — Séance de l'Administration départementale de l'Aisne, où il est dit que le terrain, appelé Arquebuze de Château-Thierry, est excepté de la vente des domaines nationaux et que toutes soumissions, faites ou à faire pour acquérir ces terrains, sont déclarées nulles.

1826 12 Juin — Réorganisation de la Société d'Arquebuse de Château-Thierry. Sous-préfet : Des Mazis. Son maintien jusqu'en 1835, si elle a cessé de tirer, dit un secrétaire, elle n'a jamais été dissoute.

1827 2 et 4 août — Procès-verbal d'arpentage, dressé par M. Renault arpenteur, dudit terrain appartenant à l'arquebuse. Ce procès-verbal est fait à la requête du maire de la ville, membre de la Société.

1851 27 juillet — Réorganisation de la Société par arrêté de M. le Préfet. Ouverture du tir par M. Doumerc sous-préfet; Paillet président du Tribunal et Lacan 1er adjoint, ce dernier gagnant du bouquet.

1853 — Fusion de ladite Société avec de nouveaux membres, Bordé secrétaire, de qui nous tenons les derniers détails.

1894 — Suspension des séances de tir.

1897 — Dissolution volontaire de la Société.

LETTRE-PATENTE DE LOUIS XV

RÉGENCE DU DUC D'ORLÉANS

« Louis, par la Grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir salut.

Nos très chers et très amis les arquebuziers de notre ville de Château-Thierry nous ont fait très humblement représenter que le Roy Louis XIII, par ses lettres-

patentes du mois de novembre 1631 et en dernier lieu le feu Roy, notre trés honoré seigneur et bizayeul par celles du mois d'octobre 1662, leur auraient pour les causes et considérations y mentionnées promis et accordé à l'instar des autres villes de notre Royaume de continuer l'exercice du Jeu de l'Arquebuse, comme très utile à former la jeunesse, à la rendre capable non-seulement de la défense de nos villes, mais encore de nous servir en d'autres occasions, comme aussi accorder au Capitaine de ladite Compagnie présent et à venir et à celui qui aurait abattu l'oiseau, pendant le courant de l'année active seulement l'exemption de toutes tailles, aydes, huitième, vingtième et autres impositions quelconques. Mais d'autant que depuis notre avènement à la couronne ils ont obtenu nos lettres de confirmation, ils nous ont très humblement fait supplier de vouloir les leur accorder. Pour ces causes et autres considérations à ce, nous . . . . . après avoir fait venir en notre Conseil les *originaux* desdites lettres de 1631 et 1662 y attachés, sous le Conseil de notre chancelier, de l'avis de notre très cher et très ami oncle le duc d'Orléans, petit-fils de France, Régent, de notre très cher et très ami le duc de Bourbon, de notre très cher et très aimé cousin le Prince de Conty, Princes de notre sang; de notre très cher et très aimé oncle le duc du Maine, de notre très aimé le comte de Toulouse, Princes légitimes et autres Pairs de France, Grands et notables personnages de notre Royaume et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité Royale, Nous avons continué, confirmé, approuvé et autorisé, et par ces présentes signées de notre main, continuons, confirmons, approuvons et autorisons lesdits privilèges, franchises et exemptions, pour en jouir lesdits exposants et leurs successeurs de la même manière ainsi qu'ils en jouissaient au décès du feu Roy, notre seigneur et bisayeul, pourvu toutefois que les privilèges

n'aient point été révoqués par aucuns édits, déclarations ou arrestés.

Sy donnons en mandement à nos amez et féaux conseillers etc., que par ces présentes ils ayent à faire registrer et du contenu en y celles jouir et user lesdits exposants et leurs *successeurs* pleinement, paisiblement et *perpétuellement* cessant et faisant cesser tous troubles et empeschements.

Car tel est notre bon plaisir, etc.

A Paris, au mois d'août, l'an mil sept cent dix-huit, de notre régne le troisième.

Par le Roy
et le duc d'Orléans, Régent présent.
PHILIPEAU.

SOCIÉTÉ DE L'ARQUEBUSE

De Château-Thierry

Séance du 27 Décembre 1897

Les, soussignés, Sociétaires présents ou représentés à la réunion du 27 décembre 1897, et formant la majorité des Membres composant la Société de l'Arquebuse, tous régulièrement convoqués par le Bureau provisoire constitué le 15 octobre 1894 ;

Après délibération, ont décidé que :

1° Vu le procès-verbal du 15 octobre 1894, qui constate que les séances de tir n'étant plus régulièrement suivies, les Sociétaires ont décidé de suspendre provisoirement les réunions hebdomadaires ;

2° Attendu que depuis cette époque aucune tentative ayant pour but le relèvement et la mise en activité de la Société ne s'est produite ;

Il y avait lieu de liquider entre eux la situation et de considérer la Société comme dissoute.

La présente décision sera transmise au Conseil Municipal de Château-Thierry ; les plus expresses réserves étant faites auprès de la Ville au sujet des droits et privilèges acquis et justifiés par titres depuis l'origine de l'Arquebuse.

Le dépôt des titres confirmant ces droits et privilèges sera proposé à la Société Archéologique de Château-Thierry, et en cas de refus ces documents seront remis à la Ville.

La vente du matériel sera faite au profit des Sociétaires, les médailles de réserve seront partagées entre eux.

La direction de la vente et la répartition sont confiées au Bureau provisoire.

Un extrait de la présente décision sera joint à ceux remis à la Ville et à la Société Archéologique qui sont priées de l'insérer aux procès-verbaux.

Fait à Château-Thierry, hôtel de l'Arquebuse, le vingt-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Le Président,
H. Lenoir,

Le Secrétaire,
Dupont, vétérinaire.

Le Vice-Président,
Gabiot,

Le Trésorier,
Gabiot fils,

Les Membres,
A. Balattre, A. Moussé,
A. Thomas, Emile Pierrot.

La Seigneurie de Saint-Leu

Monsieur et cher Confrère,

J'ai reçu hier, 21 mars, les « Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry », année 1896, et j'ai lu immédiatement le volume où je suis toujours sûr de trouver des travaux intéressants.

Dans un mémoire de M. Maurice Henriet sur la fortune immobilière de J. Racine, l'auteur regrette de n'avoir pu identifier le Saint-Leu où Catherine de Romanet avait eu quelques biens en mariage. J'ai pensé que M. Henriet recevrait favorablement des renseignements à ce sujet, et je viens vous prier de vouloir bien les lui fournir à l'occasion.

Il s'agit de Saint-Leu, hameau de la petite commune de Cesson, près Melun.

La Seigneurie de Saint-Leu appartenait, avec un prieuré, aux Bénédictins de Saint-Père de Melun, et Jean-André de Romanet, trésorier de France en la généralité de Picardie, possédait là le fief du Petit-Saint-Leu ; il se qualifie seigneur de ce lieu dans un acte de baptême du

15 juin 1662, où il comparaît comme parrain à l'église Saint-Aspais de Melun.

Le 20 mars 1667, Jean-André de Romanet et Madeleine de Dournel, sa femme, cèdent une partie de leurs droits sur la Seigneurie de Saint-Leu, à Anne Foy, veuve de François de Santeul, trésorier de France, général des finances en la généralité de Paris. (Archives de Seine-et-Marne, H, 239). Ils conservaient des biens en ce lieu, et c'est évidemment une fraction qui fut donnée en dot à leur fille.

Entre 1680 et 1699, on trouve encore mentionnée comme censitaire des Bénédictins, à Saint-Leu, Cesson, Verneau et Bréviande : Madeleine Dournel, veuve de maître Jean-André de Romanet, conseiller du roi, président-trésorier de France et général de ses finances en la généralité de Picardie établie à Amiens. (Archives de Seine-et-Marne, E. 1468).

En 1691, lors d'une convocation de l'arrière-ban du bailliage de Melun, Madeleine Dournel, dame de Saint-Leu et du fief de Coulevrain, déclare : 1° Que son fief vaut 3000 livres de revenu ; 2° Qu'elle est d'ailleurs exempte de l'arrière-ban comme bourgeoise de Paris.

Entre 1699 et 1719, on trouve comme censitaire des Bénédictins à Saint-Leu, et des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem à Savigny-le-Temple (village limitrophe) : Marie-Charlotte Vitart, dame de Passy, veuve de Claude de Romanet, écuyer, seigneur de Coulevrain, trésorier de France en la généralité d'Orléans, remariée à Pierre Gallois, écuyer, conseiller secrétaire du roi, conservateur des hypothèques sur les ventes et augmentations de gages dus par S. M. (Arch. de S. et-M. E. 1485). Cette dame a convolé en troisième noces avec Alexandre Briçonnel, capitaine aux gardes.

Racine n'a-t-il pas conservé les biens de St-Leu que lui avait apportés Catherine de Romanet ? Il est probable qu'il

les céda à son beau-frère ; en tout cas son nom ne figure pas dans les documents, où se retrouvent ainsi Claude de Romanet, puis la veuve et le second mari, Pierre Gallois.

Une fille de Claude Romanet, — Marguerite, s'est mariée dans le voisinage de Melun, — à Claude de Besnard, seigneur des Bergeries, à Chartrettes, de Brolles, Sermaise et Bois-le-Roi en partie, capitaine au régiment de La Fère.

Claude de Besnard mourut en janvier 1729, laissant une fille mineure de 2 ans et 10 mois. Pour le Conseil de famille convoqué à Melun en vue de nommer un curateur et un subrogé-tuteur à la mineure Louise-Marguerite de Besnard des Bergeries, les parents domiciliés à Paris envoyèrent une procuration notariée collective (22 janvier 1729). Parmi les signataires de cette procuration figure Jean-Baptiste Racine, ancien gentilhomme ordinaire du roi, demeurant carré Sainte-Geneviève, paroisse St-Etienne du Mont, — cousin germain.

La veuve de Besnard, née Romanet, conserva le fief des Bergeries, qui passa à sa fille lorsqu'elle épousa, en décembre 1741 Racault de Reuilly.

Le 2 janvier 1743 Marie de Romanet, dite sœur Saint-Charles, religieuse ursuline de Melun, est morte au château des Bergeries, chez sa nièce, — car c'était une sœur de la femme de J. Racine. C'est d'ailleurs à ce couvent des Ursulines de Melun que la seconde fille du poète (Anne, appelée en famille Nanette) avait pris l'habit de novice le 16 octobre 1697 et fait profession le 8 novembre 1698.

Ce n'est pas précisément 4,000 livres que le poète eut à payer pour la dot de sa fille. Le couvent exigeait 5,000 livres. Racine en parle dans sa correspondance : « Nous n'en pensions donner que quatre, mais on a tant chicané qu'il nous en coûtera cinq, tant pour bâtir et

meubler une petite cellule que d'autres choses, sans compter les dépenses du voyage et de la cérémonie. »

Dans les comptes provenant de ce monastère, pour l'année 1698 (Archives de l'Hôtel-Dieu de Melun), on lit : « Reçu 4,700 livres pour la dotte et accomodement d'une de nos sœurs professes. » Le nom n'est pas indiqué, mais il n'y eut pas d'autre prise de voile cette année-là.

La famille dût de plus payer une pension annuelle de 200 livres qui figure aux comptes jusqu'en 1715. Les comptes des années suivantes jusqu'en 1720 ne sont pas détaillés. En 1703 (folio 1329) est cette mention : « Madame Racine doit tous les ans 200 livres pour la pension de nostre chère sœur Racine dite de Ste-Scholastique, sa fille, cy — 200 livres. »

On ignore la date exacte du décès d'Anne Racine ; les registres mortuaires tenus chez les Ursulines ont disparu. Mais en 1720 le personnel entier du couvent a signé le compte de l'année et la signature d'Anne Racine fait défaut : c'est donc entre 1715 et 1720 qu'elle a dû mourir.

Signé : Th. Lhuillier,

Président de la Société d'Archéologie
de Seine-et-Marne.

M. l'abbé POQUET

Ancien Doyen de Berry-au-Bac

Membre honoraire depuis 1868

A Messieurs les Membres de la Société Archéologique de Château-Thierry.

Messieurs et chers Collègues,

En l'année 1897 qui vient de finir, la mort a décimé vos rangs. Elle y a fait hélas une large trouée, un vide considérable. La disparition de nombreux et éminents collègues vous afflige, Messieurs, et à bon droit, car ces âmes-là, pour vous, étaient des âmes-sœurs ; ces esprits-là rêvaient et jouissaient du même idéal ; ces cœurs-là battaient à l'unisson des vôtres.

D'ordinaire vous exprimez vos regrets dans une *Notice* nécrologique, biographique et bibliographique que vous insérez dans vos « Annales ». Sur le désir vraiment trop confiant qu'a bien voulu me témoigner votre excellent Secrétaire perpétuel, le dévoué M. Moulin, j'ai l'honneur, Messieurs, de vous communiquer quelques simples souvenirs, quelques modestes notes sur M. l'abbé Poquet, décédé le 29 décembre 1897, à l'âge de 90 ans, doyen de Berry-au-Bac, l'un des vôtres depuis 1868, l'un des vétérans de notre clergé ; l'un des patriarches de notre diocèse.

M. Poquet, a fait, Messieurs, ses premières armes chez vous. Pendant 15 ans il a été votre compatriote, habitant de votre pays, tout Laonnois qu'il était. De 1833 à 1843, curé de Nogentel, à vos portes, — dix années entières, — et après une administration de dix autres années en l'Asile des sourds-muets de Saint-Médard, de Soissons, il vous est revenu, pendant près de cinq ans, encore à Villers-Cotterêts, en plein Valois. C'est de là qu'en 1867 il était envoyé à Berry-au-Bac et qu'en 1868, il demandait une place parmi les Membres honoraires de votre nouvelle Société. Sa biographie est donc bien facile à établir et à retenir : elle est peu compliquée.

Comment expliquer le feu sacré, l'ardeur archéologique, le culte des antiquités locales dont il fut tout rempli dès que, jeune prêtre, il mit le pied sur votre sol.

Rien ne le préparait cependant, dans son *passé*, aux enthousiasmes qu'il éprouva ni aux études qu'il entama.

Le temps même était contraire.

En 1833, elle n'avait point encore pris fin cette injuste guerre au style *gothique*, laquelle, pendant 200 ans, même pendant le grand siècle, — répudiant les chefs-d'œuvre de l'Ogive, — ne craignait pas d'y mettre la pioche. Tout au moins une opinion étrangement dénaturée, ne les envisageait qu'avec dédain. Tout ce qui était gothique était réputé barbare, même par Bossuet et Fénelon.

Sans doute de grandes voix commençaient à surgir, à se faire entendre ; Montalembert, Victor Hugo, et peu après MM. de Caumont et Viollet-le-Duc.

M. Poquet vraiment brave devança son temps, et fut *initiateur* quand même, d'abord dans votre région. Comment donc ?

*
* *

Ce fut en face des insignes monuments du Moyen-Age

dont le Valois, la Brie et le Soissonnais sont tout pleins ; ce fut même en face de leurs ruines grandioses il est vrai et de leurs églises, même rurales, même mutilées, que M. Poquet, — laissant dire et laissant rire les *archéologues*, — fut pris d'une profonde émotion artistique, tout autant que d'une généreuse indignation.

Un jour nous le rencontrons au milieu des ruines du château de Fère, y gravant cette inscription vengeresse :

Splendida tecta quibus Cœlum tempus que pepercit,
Hæc ausa est hominum vertere cæca manus

Et le Ciel et le temps les avaient épargnés ;
L'aveuglement de l'homme osa les renverser.

En 1839, le premier témoignage du culte généreux que le jeune antiquaire avait déjà voué au passé, fut l'*Histoire de Château-Thierry*.

Elle lui suscita hélas ! — malgré la reconnaissance d'un grand nombre, — d'amères et d'injustes accusations.

Vous avez eu, Messieurs, le mérite et la loyauté de le défendre alors.

En votre premier Bulletin qui date de 1864, une voix autorisée, celle de M. Gourmain, curé de Chézy, s'éleva, avec votre assentiment pour dire :

Non il n'y a pas eu *plagiat ;* la préface est formelle ; elle le dément.

Non il n'y a pas eu violation des lois de la grammaire et du style ; c'est l'œuvre d'un débutant, c'est un fruit vert voilà tout.

Non, elle n'est point trop ecclésiastique cette histoire :

Dans le passé la Religion et l'Eglise étaient tout, étaient partout. — Pour accuser l'auteur de plagiat, certains détracteurs obstinés faisaient allusion aux manuscrits d'Hébert que possèdent la cure de Château-Thierry et le Grand-Séminaire de Soissons. Mais M. Poquet ne décla-

rait-il pas nettement, dans la préface de son livre, vouloir éditer ces manuscrits, les reviser et les compléter pour les populariser, pour les mettre ainsi à la portée et entre les mains de tous, s'il nommait l'auteur ?

Quoi de plus net ? Quoi de plus opportun ?

Vous savez, Messieurs, que l'abbé Hébert, l'auteur des manuscrits en question était un prêtre quasi de votre voisinage, né à Meaux, que la Révolution, comme un vent d'orage, emporta en un jour de terreur chez vous, chez un parent, l'un des vôtres, maire alors de votre ville M. Houdet. Il y conquit droit de cité, s'y fixa, s'y acclimata, et occupa tout d'abord les loisirs que lui fit le malheur des temps, à composer deux gros volumes, restés manuscrits, qu'il consacra entièrement à Château-Thierry. Curé de La Chapelle Monthodon en 1807, et de Lucy-le-Bocage en 1808, il décéda en 1818 à Lucy, universellement estimé. Certaines thèses rigoristes sur l'usure et l'intérêt l'ayant fait tenir en suspicion jusqu'en 1807, il n'en continua que plus soigneusement ses recherches locales jusqu'à cette époque.

*
* *

C'est pendant son séjour à Nogentel qu'après l'histoire de Château-Thierry, M. Poquet publia ses intéressantes *monographies d'Essommes et de Chézy*. On les a dit trop descriptives et pas assez documentées, mais c'était alors, pour ainsi dire, l'enfance de l'art, l'aurore de l'archéologie.

Il recueillait en même temps des documents sur votre *Abbaye de La Barr* qu'il ne publia pas alors mais que plus tard, accrues de pièces et de chartes importantes, il donna je crois, à la mairie de votre ville.

A ces travaux ne faut-il pas joindre un *Projet d'Album*

Monumental dont votre ville et votre région, Messieurs, recueillerez les premières et uniques publications. Rappelez-vous la Monographie illustrée du Château historique de votre cité, — celle du Château de *Fère-en-Tardenois* plus largement illustrée encore, — le magnifique Panorama de *Château-Thierry* et de *Villers-Cotterêts*, — l'Etude sur *La Ferté-Milon*, *Valsery*, *Bazoche*, *Bourgfontaine*...

Que de travaux déjà pour un débutant, et qu'ils accusent d'activité, d'initiative ardente et surtout d'amour du pays !

Et quand le curé de Nogentel fut transplanté à Saint-Médard, en 1843, pendant ses dix années d'administration mouvementée, quasi fiévreuse, négligea-t-il l'histoire locale, les études archéologiques ? Non, il sut les mener de front avec le rude souci qui lui fut imposé alors « de battre monnaie pour une communauté besogneuse, » d'ouvrir surtout l'intelligence des plus déshérités de la nature, des aveugles, des sourds et des muets.

Mais j'oublie qu'alors il avait su trouver dans votre pays, à Nogentel, un autre lui-même, ou plutot façonner à son image et ressemblance un coadjuteur précieux.

Honneur en passant à M. l'abbé Darras qui fut aussi l'un des pionniers de l'Histoire et de l'Archéologie locales, tout à la fois une plante de votre sol, Messieurs, un enfant de votre pays ! Honneur à ses études sur *Morienval*, *Nogent*, etc., et maints cartulaires !

*
* *

J'achève, Messieurs, en énumérant simplement les différents travaux qui, après la reprise faite à Villers-Cotterêts, signalent M. Poquet à la reconnaissance non seulement de la Brie et du Valois, mais tout à la fois du Soissonnais et du Laonnois.

Achevons, Messieurs, en jettant un coup d'œil rapide sur les publications archéologiques, très variées et très nombreuses de M. l'abbé Poquet. Ainsi que votre Bulletin, ceux de Soissons et de Laon ont fait une large place à l'infatigable archéologue.

***

A *Soissons*, ce sont des conférences suivies sur la période Gauloise, — des recherches sur les titres de Soissons aux Archives départementales — des précis historiques sur Fère, — sur Vic-sur-Aisne, — Notre-Dame de Soissons, — Valsery, — Saint-Thibaud et Bazoches, — le camp de Mauchamp, — Nisy-le-Comte, — Cerny-en-Laonnois, — Pargnan, — Bourfontaine, — Passy-en-Valois, — la crypte de Saint-Médard, — Saint-Léger de Soissons, — le Rituel de Nicolas, — l'œuvre de Gautier de Coincy, — sur la manière de relever les suscriptions etc..., sans compter de longs et intéressants rapports sur les excursions faites à Mont-Notre-Dame, Quierzy, Fère, Nesles, Ambleny, Armentières, Saint-Remy-Blanzy, Vauclerc, Arcy, Maast, La Ferté-Milon, etc.

Mais n'oublions pas tout ce qu'a fait et écrit M. Poquet pour la *création d'un Musée* à Soissons, pour sauver les ruines de Saint-Jean-des-Vignes, le tombeau de St Drausin, etc. — Mentionnons surtout ses deux monumentales publications : le Rituel de Nivelon et l'admirable manuscrit de Gautier de Coincy, deux gros in-4e édités, annotés, illustrés... Et avec tout cela que de menus *fretins*, que de charmantes pages ! C'est l'arbre de Jessé et le couteau historique de Longpont, diverses médailles, certaines châsses curieuses, certains coffrets artistiques, etc.

*
* *

A Laon, Messieurs, le stock archéologique de M. Poquet, sans être aussi considérable est important encore. Il y transporte un gros travail sur Longpont et sur la Ferté-Milon, souvenirs du Soissonnais et du Valois, resté cher au pieux Laonnois. Puis, c'est une étude sur l'introduction du Christianisme dans nos contrées, sur Saint-Lambert, Saint-Nicolas-aux-Bois, — et dans le journal de l'Aisne un gros travail sur les *Légendes Populaires* lequel forma plus tard deux volumes importants et documentés. Entre temps, il revenait à vous, Messieurs ; il vous envoyait pour votre Bulletin Val-Secret, La Barre, Marizy-Saint-Mard, Epieds, Essommes encore, la Révolution à La Ferté-Milon...

Quelle activité fiévreuse, surtout, quand à ces travaux de surérogation, il lui fallait joindre le souci de la communauté des sourds-muets, des pauvres du dépôt de Villers-Cotterêts, les occupations, plus absorbantes qu'on ne croit, d'un ministère sacerdotal qui veut se dépenser en chaire, au confessionnal, au chevet des malades, et, chaque semaine, bégayer avec les petits, etc...

*
* *

Indépendamment des pièces *imprimées*, M. Poquet laisse aussi un assez grand nombre de manuscrits et de copies de manuscrits. M. Brancourt, vicaire capitulaire, son parent, son compatriote et légataire en fera sans nul doute un judicieux usage. Nous avons exprimé le vœu, par ailleurs, qu'il y ait une part donnée à l'importante *collection Périn* qui a centralisé à la Bibliothèque de la ville de Soissons tant d'épaves, tant de pièces rares dont le catalogue ne comprend pas moins de 3 vol. in-8° imprimés.

Et lui même, M. Poquet, malgré la modicité des ressources qu'il pouvait se créer ou qui lui étaient venues d'une modeste famille agricole, lui même s'était fait une bibliothèque de choix et de valeur. C'était là, à Berry-au-Bac surtout, qu'il s'éternisait, assis ou debout, sur un froid carrelage, et qu'il y a contracté ces plaies variqueuses qui lui donnaient chaque jour tant de souci et finalement qui le condamnèrent non seulement à la marche pénible mais en ces derniers temps, à la réclusion et à l'immobilité complète. Heureusement il avait un intérieur à souhait, une sœur et une nièce dévouées, et il pouvait dire comme il l'a dit : *J'ai chez moi la paix et l'honneur.*

* * *

Je ne fais que signaler en terminant, Messieurs, une grande œuvre de M. Poquet, la construction d'une église monumentale, dont le clocher surtout, magnifique œuvre de pierre avec sa flèche tout en pierre est un vrai chef-d'œuvre, et tout cela a été fait sans appoint communal !

C'est lui encore qui a inspiré en son pays natal la délicieuse église de Chalandry, confiée à M. Bénard, de Saint-Quentin, l'architecte et l'archéologue éminent. Il s'est intéressé aussi à l'église de Saint-Waast de Soissons.

Combien je regrette, Messieurs, de ne pouvoir vous entretenir des relations de M. Poquet avec l'empereur Napoléon III, au sujet du camp de César que revendiqua Berry-au-Bac, des visites de l'Empereur à Berry-au-Bac, des consultations demandées etc. !

* * *

Mais il est temps de finir, nous avons beaucoup dit mais M. Poquet a tant fait !...

Je lisais un jour à Rome sur une tombe une inscription singulière. Sans contredire le *Requiescat in pace*, elle en parait vraiment le contrepied. Au lieu d'être le souhait d'un repos, c'était le regret d'un repos, mais d'un repos en cette vie. Elle disait, d'après l'Ecriture Sainte d'ailleurs ; *Plora super mortuum quoniam requievit*, pleurez sur ce mort parce qu'il s'est reposé. Evidemment nous regretterons le repos imposé par la mort à M. Poquet, tout en disant : *Requiescat in pace* — Merci, Messieurs, de m'avoir associé à vos regrets. J'ai répondu de grand cœur, malgré mon insuffisance, à votre appel, mais j'y ai répondu avec amour, car je devais à M. Poquet l'hommage d'une filiale reconnaissance, aussi bien que celui de l'admiration. Il en est peu qui aient porté à nos monuments plus d'amour, et sur les ruines de nos monuments une main plus dévouée, plus active et parfois même... plus meurtrie.

Extrait de Vapereau

Poquet (Alexandre-Eusèbe) né vers 1810, directeur de l'institution de St-Médard, correspondant du Comité historique a publié un grand nombre de recherches sur sa province. Nous citerons : Histoire de Ch.-Th. (Ch.-Th. et Paris, 1839-1840) 2 vol. in-8, d'aprés les manuscrits d'un ancien curé de Lucy-le-Bocage ; Notice historique et archéologique sur le bourg et l'abbaye de Chézy (in-8, 1844) ; Notice sur l'abbaye royale de N.-D. de Soissons (1846) ; Pèlerinage à l'ancienne abbaye de St-Médard-lès-Soissons (1849, in-8) , Extrait des Annales de l'institution des sourds et muets de St-Médard ; Notice historique et descriptive de l'abbaye St-Léger de Soissons (1851, in-4°, avec dessins et gravures, 2e édition en 1852, in-12) ; Les Gloires archéologiques de l'Aisne (1853, in-f°) ; Précis historique et archéologique sur Vic-sur-Aisne, suivi du poème de Ste-Léocade, par Gauthier de Coincy (1854, in-8) ; Le caveau historique de l'abbaye de Longpont (1856) ; Jules César et son entrée dans la Gaule-Belgique (1865, in-8) etc., etc.

EXTRAIT DES LÉGENDES DE LA PIERRE

Par l'abbé POQUET

La pierre de Courmont

Non loin des bords si pittoresques de la Marne, dont il vient d'être question, mais en remontant plus au Nord-Est, vers les plateaux accidentés du Tardenois, existait, dans la dépendance des villages de Courmont et de Ronchères, un monument qui datait d'une haute antiquité. C'était une pierre lourde et massive, placée debout, auprès d'une source qui prenait naissance dans la forêt de Rys.

Cette pierre, d'une teinte noire et étrangère au pays, qui ne produit que de minces galets, meulières rougeâtres qu'on trouve au milieu de ces terrains humides et glaiseux, présentait donc une physionomie particulière et originale. Mais elle était surtout remarquable en ce qu'elle portait, dit-on, un signe distinctif, l'empreinte bien marquée d'une patte d'ours.

Les historiens ont longtemps cherché l'explication de cet emblême et ils se sont sérieusement demandé s'il ne fallait pas attribuer à cette circonstance le nom d'une petite rivière qui s'est appelée de tout temps l'Ourcq, soit que cette domination résulte de la présence de ces bêtes fauves qui ont pu jadis habiter ces grands bois, ou de quelqu'é-

vénement tragique arrivé en ces lieux. Quand on se jette dans le domaine des conjectures, toutes les interprétations paraissent admissibles.

Quoiqu'il en soit, un fait a survécu à toutes les explications tentées jusqu'à ce jour : c'est la vénération ou plutôt une sorte de respect craintif, que le peuple conservait encore au siècle dernier pour cette Pierre mystérieuse, au point qu'une jeune fille n'aurait pas osé s'y hasarder, seule et sans être accompagnée, même en plein jour.

Cependant, si l'on en croit la tradition, cette Pierre si longtemps respectée et demeurée debout comme gardienne des sources de l'Ourcq, n'en avait pas moins couru de grands dangers, malgré la peur qu'elle inspirait. Voici dans quelle circonstance, mais sans en bien préciser l'époque :

On rapporte donc, que quatre habitants de Ronchères, autant par effet de jeunesse, sans doute, que dans le but de guérir le pays de cette superstition et peut-être aussi de la peur dont elle était l'objet, complotèrent ensemble d'enlever un beau jour la Pierre Noire du lieu qu'elle occupait depuis tant de siècles. Armés de leviers puissants et accompagnés d'une charrette attelée de deux vigoureux chevaux, ils s'étaient joyeusement dirigés vers la fontaine. Bientôt ils avaient essayé de soulever la pierre et de la charger sur leur voiture. Malgré les difficultés qu'avait présentées cette opération hardie, tout avait jusque-là marché à souhait : il ne s'agissait plus que de faire avancer la véhicule. Mais ce fut inutilement, car en dépit des efforts des hommes et des chevaux qui tiraient à plein collier, tandis que les autres aidaient à faire tourner les roues, la voiture refusa d'avancer.

Frappés de cette résistance inattendue, mais non découragés dans leur entreprise, nos hommes songèrent à se diriger vers une ferme voisine pour y demander des chevaux de renfort. Mais hélas ! nonobstant ce nouveau

secours et les coups de fouet qui ne sont pas épargnés à ces pauvres bêtes, la charrette n'en resta pas moins immobile.

En présence d'un phénomène que rien n'explique et qui ne consiste ni dans la lourdeur spécifique de la pierre, ni dans la nature du sol, nos entrepreneurs, naguère si vaillants, commençent à faiblir et à prendre peur; mais une peur étrange, qui les jettent dans un trouble indicible. Et, cependant, ces héros d'un nouveau genre étaient sans doute quelques esprits forts du village, qui s'étaient promis de ramener et peut-être de promener en triomphe la Pierre Noire, la Pierre devant laquelle s'étaient signées les générations précédentes lorsqu'elles passaient le soir en cet endroit ou qu'elles venaient s'y désaltérer ou puiser une onde bienfaisante.

Bien convaincus cette fois de l'impossibilité où ils étaient d'exécuter un projet si périlleux, dominés de plus à leur tour par une de ces vieilles croyances auxquelles on ne peut guère échapper, tout incrédule qu'on soit vis-à-vis d'elles, ils s'empressèrent, dans leur effroi, de décharger la pierre et de la remettre respectueusement à sa place. Puis, comme s'ils avaient redouté quelques punitions pour cet acte sacrilège à leurs yeux, ils s'enfuirent à travers la campagne, n'osant rentrer au hameau, qui eût certes applaudi à la vengeance de la Pierre.

Mais, heureusement, la Pierre, malgré sa mauvaise réputation, était pacifique et non vengeresse; elle le prouva bien quelques années plus tard. Un particulier ne craignit pas de la faire enlever pour la placer dans l'encoignure d'un bâtiment qu'il faisait construire. Il est vrai qu'on lui intenta un procès. Mais quelle qu'en ait été l'issue pour le profanateur, le pauvre moëllon n'en resta pas moins brisé, meurtri et confondu désormais avec d'autres compagnons d'origine diverse et n'ayant joué aucun rôle sur la scène de ce monde. Ainsi disparaissent

les Pierres et les Dieux. Si la peur les a faits, dit un auteur, le mépris les tue. Depuis cette époque, la Pierre et la Fontaine ont perdu tout prestige ; on y passe aujourd'hui sans inquiétude. Mais les vieillards aiment encore à se rappeler le passé ; il est vrai que quand les religions s'éteignent, les superstitions restent.

Mais, me direz-vous, chers lecteurs, qu'était-ce que cette Pierre de Courmont, je n'en sais trop rien, ne l'ayant jamais vue et ne possédant sur elle que des données incomplètes. Toutefois je serais porté à croire que c'était une consécration de la source à quelque divinité payenne. C'est du moins, la pensée de dom Grenier. Dans ses recherches sur la Picardie, cet écrivain nous confirme qu'au VIIe siècle, on offrait encore des sacrifices aux Fermes, aux fontaines, aux arbres. La plupart de ces superstitions, dit Lacroix, appartenaient encore au paganisme et conservaient l'empreinte des croyances religieuses de l'antiquité. On lit, en effet, dans la vie de Saint-Eloi, par S. Ouen, que ce grand évêque défendait aux chrétiens d'invoquer Neptune, Orcus, Diane, Minerve ou le génie Nullus... *nomina dæmonum, Neptunum, Orcum aut Dianam aut Minervam aut Geniscum invocare presumat.* Il prohibait aussi l'usage d'allumer des feux sur les pierres, aux bords des fontaines, comme aussi de faire des vœux ou des cérémonies auprès de ces objets. *Nullus vel ad petras, vel ad fontes luminaria faciat.*

L'historien du Valois et le bénédictin dom Grenier, en constatant un culte superstitieux à la source de l'Ourcq ont donc voulu, dit M. de Vertus, qu'on regardât comme une de ces divinités la grosse pierre debout qui se trouvait dans la paroisse de Courmont ; mais ils n'ont pas précisé le culte d'horreur et d'effroi venu jusqu'à nous à travers tant de siècles écoulés. D'après cet archéologue, cette pierre noire représentait donc le génie de l'Ourcq, le fameux Orcus ou Pluton, le dieu noir de la mer, suivant

Hésiode, le dieu des enfers qui punit les faux serments. (D'après Pellontier, histoire des Celtes, Ure, d'où vient Orcus, Ourcq, était une divinité topique des Germains et des Celtes, Voir histoire du Valois, tome I, p. 8. Bulletin de la Société Archéologique de Château-Thierry, année 1867, p. 39.)

Ainsi expliquée, la Pierre de Courmont était donc une pierre redoutable, un emblême effrayant pour la naïve crédulité de nos pères. On ne cite cependant aucun fait alarmant arrivé en ces parages en dehors de ceux que nous avons relatés et qui sont d'une date assez récente, relativement à son antiquité.

Signé : A. POQUET.

Curé-Doyen de Berry-au-Bac,

NOTA. — Cette pierre se trouverait à Ronchères, soit à la Pelerine ou à la Priolet, elle servirait de dallage dans une loge à porc.

NOTE POUR LA SÉANCE DU 5 AVRIL 1898

Le Secrétaire signale dans le Bulletin archéologique (1896, 3e livr.), de M. Pilloy ;

1° Boucle avec inscription découverte à Anguilcourt-le-Sart ;

2° Le *Cartulaire de la cathédrale d'Amiens*, utile et intéressante publication.

3° Dans les Annales de 1896, page 43, M. Corlieu, en faisant don d'un volume : *Coup d'œil sur l'Histoire du Valois*, par M. de Fleury, ancien préfet, rappelait ce que ce volume avait d'intéressant pour nous, puisqu'une partie du Valois faisait partie de notre circonscription. Or, le volume du Comité de Senlis (1896), renferme une suite « Antiquités du Valois », avec des notes dues à un savant archéologue, M. Guizot — que je crois être le petit-fils de l'ancien et célèbre ministre du roi Louis-Philippe, — La Châtellenie de La Ferté-Milon « qui était un bailliage avec seigneurie particulière » y figure (page 51 à page 70) avec tout ce qui constitue son histoire, sa juridiction, ses fiefs, revenus, offices, etc. Cette histoire des antiquités du Valois avait pour auteur Antoine Bataille, procureur du Roi au bailliage et duché de Valois, décédé le 11 novembre 1608, et inhumé dans l'église Saint-Denis de Crépy, Le président Minet a fait paraître (1743), principalement pour Crépy, sa résidence, la plus grande partie de l'histoire d'A. Bataille. Je ne mentionne cet ouvrage que pour annoncer que M. Guizot se propose de publier, les antiquités du Valois, en y comprenant La Ferté-Milon, et en relevant les inexactitudes commises par Cartier dans son

histoire. Un autre archéologue, de grande valeur M. Caix de Saint-Agnan, joint à propos de Cartier, une critique très vive à celle que présente M. Guizot, ce débat nous intéresse et notre Société sera mise au courant des travaux qui vont être tentés.

Or, par une bonne fortune quasi-inespérée, en cherchant à débrouiller quelques documents de la collection Joursanvault, j'ai été assez heureux pour rencontrer une pièce qui concerne un Vitart et non un des moindres au point de vue du bien qu'il a fait ici. Il s'agit de Nicolas Vitart, un bienfaiteur insigne de notre Hôtel-Dieu.

Le 31 juillet 1628, le roi Louis XIII instituait à Château-Thierry une deuxième charge de Conseiller aux Aides en faveur de Nicolas Vitart ; l'édit avait été publié au mois de juin précédent. Le roi se trouvait alors au « camp devant la Rochelle » avec le cardinal Richelieu. La ville fut prise l'année suivante.

Les frais qu'avait exigés cette guerre et notamment la construction de la digue gigantesque qui fermait le port avaient déterminé le monarque et son puissant ministre à lever de nouveaux impôts, de là institution de nouveaux Conseillers aux Aides.

L'édit portait, en effet, que « deux offices de conseillers élus seraient érigés en chacune des élections du Royaume ». La vente de la charge d'une part ; de l'autre, les impôts nouveaux dont les collecteurs étaient chargés de presser la rentrée devaient s'ajouter aux ressources de l'état et permettre au grand ministre de mener à bonne fin un des trois projets que sa politique habile avait formés.

MOULIN.

Ancienne Eglise de Courmont

Elle avait la forme d'un parallélogramme de 23 mètres de long sur 5m50 de large. Elle s'ouvrait sur deux entrées placées l'une à la façade principale, l'autre vers le milieu de face sud, tout près de la sacristie construite du côté sud de l'église et s'ouvrant au bas du chœur.

Le fond de l'église, côté opposé à la grand'porte était occupé par un autel monumental dont la description a été faite en ces termes par l'Architecte départemental (28 avril 1878).

« Autel en bois peint surmonté de deux gradins. Au-dessus est un rétable en bois sculpté, peint et doré portant la date de 1664. Le dit rétable est composé de quatre colonnes corinthiennes à partie basse ornée de feuillages et cannelures. Un entablement surmonté d'un fronton terminé en volute dans la partie haute. Le tympan du fronton est orné d'une sculpture représentant Dieu tenant la boule du monde dans sa main gauche. Dans la frise, une tête aileéoves, feuilles. Les colonnes sont flanquées par deux consoles en bois largement sculptées. Le centre du rétable est occupé par un tableau, peinture à l'huile, de la même époque, représentant la nativité de Jésus-Christ.

La valeur de ce maître-autel est estimée par nous à la valeur de 1,000 francs.

Cet autel a été acheté par M. Moreau de Fère-en-Tardenois pour la somme de 700 fr. et donné par lui à l'église du dit lieu où l'on peut le voir dans le côté gauche, près d'une porte latérale ; il sert de reliquaire aux ossements de Sainte-Macre, patronne de Fère.

L'église ancienne menaçant ruine, comme le constate une délibération du Conseil de Fabrique du 7 avril 1861, qui ajoute qu'il n'est pas sans danger d'y célébrer l'office divin, la reconstruction de cet édifice s'imposait.

La commune s'imposa extraordinairement pour 7,000 fr., la fabrique vota une somme de 500 francs et on recueillit 2,500 francs de dons volontaires.

Nouvelle Église

Elle a la forme d'une croix latine comprenant une nef terminée en abside et flanquée de deux petites chapelles. Un autel en pierre sculptée muni de gradins en escalier, est placé dans le fond du chœur et surmonté d'une rosace, deux autels du même style se trouvent au fond de chacune des deux chapelles latérales dédiées l'une à la Vierge, l'autre à Saint-Georges, patron de la paroisse. Il n'y a pas de bas-côtés. La voûte du chœur est en ogive, mais celle de la nef n'est qu'un plancher reposant sur des poutres saillantes.

On accède à l'église par une grand'porte ménagée à la façade et surmontée d'une rosace. Toutes les fenêtres sont munies de verres de couleur : elles sont terminées en angles obtus. Près de l'entrée du chœur se trouve encastrée dans le pavé une pierre tombale portant une inscription de seigneur armé. Le clocher formé d'une tour carrée surmontée d'une flèche est garni de trois cloches dont une appartenait à l'ancienne église, et dont les deux autres ont été données à l'occasion de la construction du nouvel édifice.

La nouvelle église terminée en 1880, a été ouverte au culte et bénite solennellement par Monsieur Bahin, archiprêtre de Château-Thierry, le lundi 26 juillet 1880.

Le général Michaux a donné à l'Eglise un calice, en 1805.

RACINE

Par M. Gustave LARROUMET, membre de l'Institut

En 1895, la librairie Hachette avait confié à M. Georges Lafenestre le soin de présenter, dans sa collection des « *Grands Ecrivains Français* » la figure complexe de La Fontaine, et je me rappelle qu'à votre séance du 14 avril 1896, vous en avez lu, Messieurs, plusieurs extraits avec un plaisir marqué. Il y a deux ou trois mois, parut à son tour dans la même collection une étude sur Racine. Me permettrez-vous de vous adresser un modeste compte-rendu de cette monographie fort intéressante, dûe à M. Gustave Larroumet, membre de l'Institut, un de nos lettrés les plus délicats et des professeurs les plus en vue de la jeune Sorbonne. Ce sera peut-être un peu long, mais c'est M. Larroumet qui parlera presque toujours, et je ne doute pas que vous ne lui fassiez crédit de quelques minutes.

Dès les premières lignes, M. Gustave Larroumet se place *in medias res*. « De sensibilité nerveuse et de conscience délicate, écrit-il, impatient des critiques et docile aux conseils, éducable et perfectible, facile à encourager et à dégoûter, capable d'abandonner le théâtre par impatience de la lutte et scrupule de conscience, comme d'y revenir pour plaire à ses protecteurs, Racine a profondément subi l'influence de son éducation, de ses passions, de ses amitiés, de sa vie privée et sociale. Les sentiments

qu'il a exprimés viennent en partie de ceux qu'il a éprouvés. Sa poétique doit beaucoup à sa foi. Aussi la connaissance de sa vie est-elle plus nécessaire que pour d'autres à l'intelligence de ses œuvres ».

Ces quelques lignes suffisent pour nous donner la grande division de l'étude de M. Larroumet sur la vie et sur les œuvres de Jean Racine. Elles ont en même temps un autre avantage ; elles nous laissent entrevoir — à quoi servirait-il d'ailleurs de les cacher ? — les incertitudes et les défaillances bien humaines de notre immortel compatriote. Car, il faut avoir le courage de dire la vérité. Si, comme poète, Racine est toujours au premier rang parmi les plus illustrés, il laisse deviner, comme homme privé, un caractère d'une entière bonne foi, mais d'une perpétuelle inconstance. On le voit, tourmenté par son esprit frondeur, sacrifier un moment les Solitaires de Port-Royal auxquels il est redevable de sa solide instruction littéraire, pour retomber bientôt après dans leurs bras, repentant, pardonné et fidèle jusqu'au-delà du tombeau. Il chante tour à tour l'amour sacré et l'amour profane. Il aspire à un bénéfice, et ne craint pas au même moment de déclarer franchement ennuyeux les gens d'église. Plus tard, combattu entre ses passions irrégulières et ses devoirs d'époux, c'est en somme dans le culte de sa famille, dans la sévérité un peu étroite de ses principes jansénistes et dans sa grande foi chrétienne qu'il trouve une mort simple et édifiante, rachetant ainsi de façon définitive les erreurs qu'il a pu commettre, sans que sa grande figure ait jamais cessé d'être sympathique et que sa mémoire doive être moins chère à la postérité.

M. Larroumet, impartial et sincère, ne dissimule pas les luttes perpétuelles et l'instabilité morale de Jean Racine. Il en souligne au contraire les traits, au fur et à mesure qu'ils se déroulent, et les explique par une analyse pénétrante de l'esprit inquiet de son héros et du cœur généreux.

I

Vous connaissez, Messieurs, la vie de Racine, et je suivrai très rapidement M. Larroumet dans son premier chapitre, consacré à l'enfance et à la jeunesse de notre compatriote et à ses débuts au théâtre.

Mais voici une description du berceau de Racine, que je me ferais scrupule de ne pas citer ; c'est un tableau de maître, dont vous apprécierez le charme et la ressemblance : « Le coin de l'Ile-de-France où Racine allait passer sa première jeunesse, offre un caractère de vigueur élégante. La Ferté-Milon s'élève en amphithéâtre, au bord de l'Ourcq, sur une colline dont la façade ruinée d'un superbe château, bâti à la fin du XIVe siècle par Louis d'Orléans, couronne le sommet. Une muraille flanquée de tours, dont une partie subsiste encore, entourait la cité proprement dite, laissant en dehors de l'enceinte, le long de la rivière, le faubourg de la Pescherie ou de Saint-Vaast. C'est à l'entrée de ce faubourg, tout au bord de l'eau, que s'élevait la maison, détruite en 1865, où serait né le poète..... L'Ourcq coule, limpide et lent, à travers une vaste prairie, où des peupliers superbes s'alignent en rangs pressés. L'enfant grandit dans ce coin de verdure et de fraîcheur, au milieu des eaux et des ombrages qu'il devait aimer toute sa vie. Du jardin paternel, il voyait au sommet de la colline, comme on la voit encore, l'immense courtine du château, démantelée depuis Henri IV et tendant sur le ciel comme une draperie trouée de lumière. Monté sur le plateau, par les ruelles escarpées qui enserrent une belle église de la Renaissance, il découvrait un

vaste horizon ; au loin, sur l'autre versant de la vallée, la forêt de Villers-Cotterêts ; à ses pieds, une mer de verdure formée par les peupliers qui foisonnent dans la profonde vallée de l'Ourcq ; partout, les bourgs et les châteaux blanchissant à travers le feuillage. »

Le jeune Racine ne resta pas longtemps dans ce paysage enchanteur. Orphelin au berceau, il ne rencontra pas dans son pays natal les douces joies de l'enfance heureuse et n'éprouva guère d'affection que pour sa grand'mère, Marie Des Moulins, chez laquelle il vécut jusqu'au moment où, devenue veuve en 1649, elle se retira à l'abbaye de Port-Royal.

Peut-être d'ailleurs les premières souffrances de Jean Racine lui ont-elles donné cette sensibilité et ce don des larmes qui furent un des charmes de son talent poétique. « La tendresse est un don de nature, dit à ce sujet M. Larroumet, mais elle se développe par la souffrance. A sa famille et aux circonstances de sa première jeunesse, à son besoin d'affection favorisé ou contrarié, aux deuils et aux séparations, à l'affection douloureuse que lui témoignaient les uns, à la sécheresse égoïste qu'il rencontrait chez les autres, Racine dut en partie cette profondeur de sensibilité qui, dans la vie, lui fit verser tant de larmes et, dans l'art, lui donna la faculté de l'émotion à un degré unique de son temps. »

*
* *

C'est à l'époque du veuvage de sa grand'mère, 1649, et jusqu'en octobre 1655, que le jeune Racine fut envoyé au collège de la ville de Beauvais. Il eût été à souhaiter que, mieux documenté que ses autres biographes, M. Larroumet étudiât Racine à son depart de ce collège et fît honneur à ses premiers maîtres de leurs soins et des résul-

tats très appréciables qu'ils en avaient obtenus. La seconde édition des *Œuvres de J. Racine*, par M. Paul Mesnard, dans la collection des *Grands Ecrivains de la France*, contient à cet égard certains renseignements nouveaux qu'il eût été bon de consulter. Mais, par suite d'une inqualifiable et routinière négligence, au moment où la librairie Hachette fait rédiger, par l'élite de nos littérateurs, des monographies sur les *Grands Ecrivains Français*, elle ne songe pas à leur fournir, comme matériaux de leurs études, les éditions les plus récentes, les plus complètes et les plus savantes de sa collection des *Grands Ecrivains de la France*. C'est ainsi que M. Larroumet nous indique qu'il avait sous les yeux l'édition de l'érudit M. Paul Mesnard, parue de 1865 à 1873 ; il ne se doute donc pas des mille petites découvertes de détails consignées dans la nouvelle édition, parue en 1888 et 1889, et qui, sans modifier, bien entendu, les grandes lignes de la physionomie de Jean Racine, ont néanmoins précisé sa vie, son caractère, sa méthode de travail, et fait mieux comprendre et apprécier certaines parties de ses œuvres.

Ceci, bien entendu, ne s'adresse pas à l'auteur ; mais que l'éditeur prenne sa part de responsabilité dans cette regrettable incurie !

Racine entre à Port-Royal, et l'auteur ne manque pas de payer un juste tribut de reconnaissance aux maîtres vénérés qui, « en tout, s'efforçaient de reproduire l'image épurée de la maison paternelle », et, dans la direction des études, « remontaient directement aux sources, réduisaient la grammaire et la logique à des principes simples et clairs, et faisaient connaître les textes, notamment les textes grecs, par un commerce assidu. »

« Une telle éducation et un tel enseignement, ajoute M. Larroumet, s'accordaient de la plus heureuse manière avec la nature de Racine. Le jeune homme était tendre et délicat ; sa finesse et son besoin d'aimer se développaient

sous la douceur et le tact de maîtres que la fermeté morale et l'élévation du but visé préservaient de toute mollesse. A l'école de ces psychologues et de ces moralistes, si sérieusement occupés à connaître les faiblesses de l'homme pour y remédier, il apprenait à pénétrer les secrets du cœur. Comme la sensibilité, il avait reçu ce don en naissant ; mais tout, à Port-Royal, tendait à le développer. Il s'imprégnait de la doctrine maîtresse du jansénisme, l'impossibilité pour l'homme d'arriver au bien par ses propres forces et la nécessité de la grâce divine, qu'il doit s'efforcer de mériter, sans la certitude de l'obtenir. On lui enseignait que les passions triomphent avec une facilité effrayante de la volonté humaine et qu'elles vont jusqu'au bout d'elles-mêmes, avec une logique irrésistible, si le secours de Dieu ne les arrête pas. »

Grâce aux Solitaires surtout, Racine « apprenait à apprendre », et entre les mains de Lancelot, de Nicole, d'Antoine Le Maître et de M. Hamon, « il devint un humaniste consommé, » chez qui « la science philologique et le sens littéraire étaient formés de concert. » On a de lui, remontant à cette epoque, une élégie latine, *Ad Christum*, « versifiée habilement », dans laquelle on s'accorde à trouver « quelque chose de la plainte touchante qui inspirera les chœurs d'*Esther* et d'*Athalie* », puis sept odes en vers français sur la *Promenade de Port-Royal des Champs*, « d'une forme molle..., d'une élégance banale » avec « beaucoup de convention, sous une facilité coulante », mais, dit M. Larroumet, « sous cette banalité perce une admiration sincère pour les beautés naturelles ».

Déjà, « sa tendresse rêvait à d'autres objets que Dieu ;... il regardait vers le monde » et entretenait avec son cousin Antoine Vitart un commerce de lettres dont le ton n'avait rien de dévôt. « C'est que sa nature était déjà complexe, constate M. Larroumet. A côté du cœur tendre veillait un esprit railleur, et cette haute intelligence

réservait une place au bel esprit. L'histoire de Racine présente le conflit de ces divers penchants. Leurs effets tantôt s'accordent et tantôt se combattent, jusqu'à ce que, après une production de chefs-d'œuvre exquis et puissants, au sein desquels la finesse piquante et quelque faux goût auront conservé leur place, l'amour de Dieu l'emporte définitivement. »

*
* *

En octobre 1658, Jean Racine entre au collège d'Harcourt, pour y faire sa philosophie. Puis il cherche sa voie. Il traite de sujets littéraires avec son ami l'abbé Le Vasseur, « qui n'a rien d'ecclésiastique dans le caractère ni la conduite », avec son compatriote et allié Jean de La Fontaine, qui n'est pas un meilleur Mentor. Il fréquente comédiens et comédiennes, laisse courir un sonnet à la louange de Mazarin, obtient de Colbert une pension de 600 livres « en qualité d'homme de lettres », le tout au grand scandale des austères Solitaires, qui lui prodiguent les plus vives admonestations. On cherche à le soustraire à un milieu trop profane ; on l'envoie à Chevreuse en qualité d'intendant, puis, en novembre 1661, on le confie à un de ses oncles maternels, Antoine Sconin, à Uzès, « dans l'intention de lui faire obtenir un bénéfice, après l'avoir préparé à recevoir les ordres. »

Il étudie bien Saint-Thomas, mais il lit surtout Virgile, apprend l'espagnol et l'italien, cite sans cesse l'Arioste, et toujours correspond avec ses amis, moitié en prose, moitié en vers. » Ces lettres d'Uzès, dit M. Larroumet, sont la partie la plus vivante et la plus jeune de sa correspondance. Son caractère s'y montre, avec sa finesse, sa réserve, sa politesse, comme aussi sa complexité. Pour leur valeur littéraire, elle est grande. Plusieurs sont visiblement très soignées. Il suit le tour précieux, à la mode

depuis Voiture. Avec un air constant d'élégance attentive et légèrement pincée, il change aisément de ton, selon ses correspondants, poète fleuri avec La Fontaine, quelque peu mauvais sujet avec l'abbé Le Vasseur, à moitié sérieux avec le cousin Vitart, d'une galanterie taquine avec Mme Vitart, familial et janséniste avec sa sœur Marie. Ça et là quelques touches, dans l'abbé de ruelles et le petit poète, font pressentir le grand écrivain. »

*
* *

Cependant les affaires du futur bénéficier n'avancent pas. Renonçant à la prêtrise, Jean Racine revient à Paris à la fin de juillet 1662, et publie de nouvelles pièces de circonstance, *Sur la convalescence du Roi*, la *Renommée aux Muses*, qui, tout en lui valant de nouvelles marques d'approbation officielle, lui font faire la connaissance de Boileau et de Molière. Voici notre poète encouragé à faire une tragédie par « quelques personnes d'esprit », qui lui proposent pour sujet la *Thébaïde*. Vainement Port-Royal interviendra encore, vainement la tante de Racine, la sœur Agnès de Sainte-Thècle, le conjurera « d'avoir pitié de son âme et de rompre un commerce qui le déshonore devant Dieu et devant les hommes. » Il est trop tard. Quand Nicole écrira que Des Marets de Saint-Sorlin, faiseur de romans et poète de théâtre, est « un empoisonneur public des âmes des fidèles », Racine, au nom de tous les auteurs dramatiques, relèvera la provocation et, avec un rare talent de polémiste, écrira deux lettres qui sont des chefs-d'œuvre de vivacité et de mordant. « Forme et fond, dit M. Larroumet, les deux lettres rappelaient Pascal et annonçaient Voltaire. Mais c'est toujours un triste rôle que celui de transfuge. Ici la désertion se serait aggravée d'ingratitude. Non seulement Racine ne devait, en aucun cas, passer aux ennemis de Port-Royal,

mais rien ne pouvait l'affranchir de sa reconnaissance envers les Solitaires. Les plaisanteries sur M. Le Maître et sur la Mère Angélique devenaient odieuses, dès qu'on savait les obligations de l'auteur envers ses victimes. » Grâce à l'intervention heureuse de Boileau, la guerre cessa, et, beaucoup plus tard, Racine répétait publiquement : « C'est l'endroit le plus honteux de ma vie ; je donnerais tout mon sang pour l'effacer. »

Boileau avait rendu un grand service à Racine ; ce ne fut pas le seul. Avec son franc-parler, « il le mettait en garde contre son penchant à la raillerie, calmait ses inquiétudes, lui montrait qu'il n'avait à envier personne, le maintenait dans le « tragique », pour lequel il était fait, en l'éloignant du satirique », vers lequel il était porté ; » il lui inculquait enfin « l'habitude de la composition attentive et sévère. »

*
* *

Avec le succès d'*Alexandre le Grand*, représenté le 4 décembre 1665, commencent à s'élever de vives critiques, et un antagonisme apparaît bientôt entre les partisans de l'auteur naissant et ceux du vieux Corneille. Et comme Racine se montrait fort chatouilleux à l'égard des reproches ou des simples discussions dont ses œuvres étaient l'objet, on peut dire que, de son premier succès, date pour lui l'immolation constante d'un amour-propre beaucoup trop ombrageux.

Les développements consacrés par M. Larroumet à la carrière théâtrale de Racine sont, assurément, fort curieux; toutefois, je ne m'y arrêterai pas, car, pour quiconque connaît les tragédies et surtout les préfaces du poète, il n'y a pas grand'chose de nouveau à puiser aux sources consultées par M. Larroumet. Pour peu, d'ailleurs, que l'on se souvienne des *Mémoires* de Louis Racine, des

lettres de Madame de Sévigné, des anecdotes des gazetiers du temps, et, au point de vue de l'interprétation, de l'histoire des théâtres par les frères Parfaict, on ne rencontrera dans les pages écrites par M. Larroumet — et ceci n'est pas un reproche — qu'un résumé fidèle et très élégamment écrit de ces divers documents.

Donc depuis ses débuts jusqu'à *Phèdre* inclusivement, Racine rencontra, beaucoup par la faute d'un caractère trop impressionnable, plus de déboires que de joies véritables, et des déboires de diverses natures, depuis les déceptions de la rampe jusqu'aux chagrins que traînent à leur suite les amours de coulisses.

*
* *

Mais Jean Racine atteint trente-huit ans. Il commence à songer « que l'amour et la gloire ne sont pas le seul but de sa vie. » Il comprend, alors seulement, que le théâtre doit se proposer un but moral, et il fait sa paix sur ce grave sujet avec les Solitaires.

Bientôt après, en épousant Catherine de Romanet, il contracta un mariage de raison et de convenances. « Il entrait, dit M. Larroumet, dans la vie sérieuse avec les honneurs et la fortune. » Il renonçait au théâtre pour mener une existence chrétienne, mais il ne renonçait pas au monde. Admis à la Cour comme historiographe du Roi, faveur qu'il partageait avec Boileau, il devenait un personnage autrement considérable qu'un poète applaudi, et il commençait dès lors à s'entourer de documents et de matériaux nécessaires à l'accomplissement consciencieux de sa nouvelle charge.

Je passe encore ici sur le tableau calme et simple que l'auteur nous trace de la vie de famille de Jean Racine. Ce tableau, en effet, les traits en sont fournis par la correspondance du père avec ses enfants, par les lettres échan-

gées avec Boileau, et, pour la note pittoresque, par l'inventaire des meubles et le partage de la communauté, dont on doit à M. de Grouchy la précieuse découverte.

Au milieu des détails sur la santé, le caractère, l'éducation de ses enfants, détails dont M. Larroumet loue la bonhomie charmante et les traits de tendresse, il est une crainte du père de famille qui paraîtra sans doute bien exagérée. Jean Racine frémit à la pensée que son fils aîné Jean-Baptiste se laisse bercer par l'instinct poétique. Il le décourage avec une austérité, un renoncement aux vanités de ce monde qui sont le propre du chrétien fervent touché par la grâce, mais qui nous choquent, malgré tout, nous qui ne voyons jamais en Racine que l'auteur éminent, et qui avons moins à nous préoccuper des soins qu'il prend de son salut que de sa gloire littéraire.

Quoiqu'il en soit, Racine a dominé son fils, il a éteint sa vocation naissante. « Dès lors, dit M. Larroumet, les lettres de son père nous laissent voir en lui un bon jeune homme, qui se laisse guider à distance, ne se dérange pas, neutre en bien et en mal. Jean-Baptiste a subi le résultat ordinaire des éducations trop craintives : l'esprit d'obéissance a brisé le ressort d'énergie. Il sera un homme médiocre..., un timide bien intentionné. Le repentir de Racine, si excessif aux yeux de la morale purement humaine, n'a pas seulement stérilisé son génie ; il a eu son contre-coup sur la destinée de son fils, de ses deux fils même, car Louis, sur lequel la mère continuera la même discipline après la mort du père, sera un autre Jean-Baptiste, aussi pieux, aussi terne et, s'il est poète, mettant dans sa poésie religieuse plus de religion que de poésie. »

*
* *

Ainsi donc, « Racine regrettait ses tragédies à cause de leurs sujets, mais il ne condamnait pas le théâtre lui-

même et la littérature... Si la dévotion avait refoulé l'amour de la poésie au plus profond de son âme, elle ne l'avait pas étouffé. Depuis *Phèdre*, il pouvait bien marquer son aversion pour le théâtre et ses remords de l'avoir pratiqué ; il n'avait en vue que le théâtre de son temps, dangereux par les sentiments qui l'inspiraient et les instruments dont il se servait, mais non le théâtre en soi. » Aussi ne résista-t-il pas aux propositions séduisantes que lui fit Mme de Maintenon de composer, pour ses élèves de Saint-Cyr, un drame sans amour, inspiré par le christianisme, un théâtre sans acteurs de profession. » C'était revenir à la poésie sans abandonner la foi. » Racine promit, et l'on sait comment il tint parole. Bientôt les jeunes filles de Saint-Cyr jouèrent *Esther* avec tant de conviction et de talent, que des inconvénients, d'abord insoupçonnés, se révélèrent et alarmèrent à nouveau les rigoristes.

Heureusement, avant l'apparition de ces troubles dans les consciences de ses interprètes, Racine eut l'occasion « d'appliquer une fois de plus sa poétique originale et hardie dans *Athalie*, son chef-d'œuvre. »

Mais, voyez l'inconséquence des choses humaines, cette tragédie biblique d'une si admirable puissance, celle qui fait aujourd'hui sa gloire la plus pure, passa presque inaperçue, en dehors de la maison de Saint-Cyr. Imprimée, elle ne provoqua encore que d'ineptes épigrammes, et ce n'est qu'en 1702 que le succès répondit enfin au mérite de l'œuvre. Alors, Racine était mort, et il s'était imaginé, nous dit son fils Louis, « qu'il avait manqué son sujet. »

« L'expérience dramatique de Racine, dit M. Larroumet, la maturité de son génie, le flot de poésie amassé dans son âme par onze années de recueillement, son admiration pour la Bible et pour l'antiquité grecque, — car le souvenir de l'*Ion* d'Euripide entrait pour une part dans le caractère de Joas, — son cœur et son esprit, son art et sa foi avaient contribué à cette merveilleuse inspiration. »

*
* *

Après *Esther* et *Athalie*, après les *Cantiques spirituels*, composés en 1694, « qui égalent les chœurs par la pure beauté de la forme, et les surpassent par la force vibrante de la pensée », c'est pour Racine le déclin, qui semble avoir deux causes, également honorables : son dévouement à ses premiers maîtres, qui se traduit notamment par la composition d'un *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, et la rédaction d'un mémoire sur les moyens propres à soulager la misère du peuple. Louis XIV n'aimait pas les Jansénistes ; il n'aimait pas davantage « qu'un homme de lettres se mêlât de choses qui ne le regardaient pas. » Racine mourut donc, en avril 1699, sinon ouvertement disgrâcié, du moins considérablement diminué dans l'esprit du Roi.

Ainsi se termine la partie biographique consacrée à Racine par M. Larroumet. « Si l'on essaye, dit-il, de dégager le trait principal du caractère de Racine, celui qui commande et explique les autres, on trouve la sensibilité ; sensibilité du cœur et de l'esprit, qui lui donne la foi religieuse et la passion de la poésie, le besoin du bien et du beau, lui inspire l'affection pour ses maîtres et l'éloigne d'eux lorsqu'ils veulent contraindre ses penchants, l'égare dans l'amour profondément éprouvé, le ramène au bien par le remords, le repose dans les affections de famille, le rend impatient et prompt à la riposte avec ses ennemis, docile et reconnaissant avec ses amis, le conduit de la malignité à la bonté. C'est la sentimentalité qui, en poésie, le fait passer du goût précieux au goût antique et, finalement, l'élève au niveau de la grandeur biblique. Cette sensibilité est tantôt tendresse et tantôt ironie, tantôt grâce élégante, tantôt grandeur tragique, tantôt pudeur et tantôt passion..... Ses défauts avaient la même source que ses

qualités ; les mêmes penchants, soumis au bien, produisaient chez lui la bonté, la paix du cœur, la résignation et l'austérité..... Peu de caractères et de génies sont de qualité aussi fine et aussi forte, aussi noble et aussi pure. Ce grand homme était un homme, et ce grand poète un homme de lettres. Mais il n'y a guère d'écrivains qui, avec les défauts inséparables de notre nature et de la profession, offrent autant à admirer et aussi peu à blâmer. »

II

En passant de la vie de Jean Racine à son œuvre, j'éprouve tout d'abord une bien grande difficulté. Je voudrais continuer à analyser et ne citer que les idées personnelles à M. Larroumet, et je m'aperçois que, dans sa libre et brillante discussion littéraire, tout est à retenir et que des extraits ne suffiront pas à faire comprendre toute sa pensée. Il faudrait presque reproduire en entier les développements consacrés par l'auteur à l'influence du temps sur les modèles des tragiques grecs, aux trois unités, « résultat d'une fusion entre l'esprit antique et l'esprit moderne », à un parallèle étincelant entre Corneille et Racine. « L'intérêt de la tragédie cornélienne, écrit M. Larroumet, est dans la lutte du héros contre l'amour et, accessoirement, contre ses sentiments, légitimes ou coupables, qui font obstacle à une vertu dominante. D'un seul mot, le ressort constant de la tragédie cornélienne est la lutte de la volonté contre la passion au profit du devoir..... A l'héroïsme, c'est-à-dire à la volonté luttant contre la passion, Racine substitue la passion et, au premier rang, l'amour, tendant à se satis-

faire. Il maintient la volonté comme ressort principal de l'action, car l'intérêt dramatique résulte surtout d'un conflit de volontés, mais il l'emploie autrement, il la montre luttant contre les obstacles qui s'opposent à la passion..... Il fallait à Corneille des sujets chargés de matière, des faits exceptionnels, une intrigue compliquée, des coups de théâtre surprenants..... Racine, au contraire, se préoccupe surtout de vérité, et les sujets les plus simples lui suffisent..... Simplicité et logique sont des qualités grecques par excellence. Or, on a vu quelle connaissance du grec Port-Royal avait donnée à Racine, qui ne cesse de se proposer pour modèle la pure beauté hellénique... »

Les mêmes différences existent entre les deux rivaux en ce qui concerne leur inspiration morale. Chez Racine, c'est l'esprit janséniste. « Le jansénisme prend son point de départ dans le dogme du péché originel. Pour lui, la nature humaine, viciée par la faute première, est foncièrement mauvaise. Dieu a racheté cette faute ; mais, pour arriver au salut, il faut que la grâce se joigne à la purification du baptême. Du jour où l'homme entre dans la vie, il subit les assauts du mal, et il ne peut les repousser sans l'aide de Dieu. Or, la grâce est difficile à obtenir ; Dieu l'accorde ou la refuse à son gré ; le nombre des élus est petit. Les passions, toujours en éveil, sont les formes diverses que prend le mal pour nous perdre. Croire que, par la seule force de la volonté, nous arriverons à les surmonter, est une illusion funeste. D'autre part, nous courons à notre perte d'autant plus vite que nous mettons plus d'énergie au service de nos passions. Peindre les passions, au point de vue janséniste, ce sera donc montrer la volonté humaine subissant de terribles défaites. » Et, continuant son parallèle, M. Larroumet place à côté des héros de Corneille, qui triomphent de leurs passions par la force de la volonté, ceux de Racine succombant aux blessures de l'amour. Et il conclut en ces termes :

« Comme la vérité dans la représentation de la vie est différente chez Racine et chez Corneille, de même la leçon qui résulte de cette double vérité. Corneille nous exhorte à nous élever au-dessus de nous-mêmes. Il nous pousse à l'action, en nous proposant l'exemple des plus hautes vertus humaines : honneur, abnégation, dévouement. Il sème des germes d'héroïsme. Au contraire, en nous montrant les larmes et le sang que la passion fait répandre, les ruines qu'elle entasse, le sort fatal où elle conduit, Racine nous enseigne la méfiance de nous-même et la crainte des égarements. Comme ils se complètent dans la représentation de la vie, nos deux grands tragiques se complètent aussi dans la leçon qu'ils tirent de ce spectacle. Il résulte de là que la tragédie de Corneille, montrant des caractères aux prises avec des situations, est surtout une tragédie de caractères, tandis que la tragédie de Racine, montrant les ravages de la passion dans les âmes, est surtout une tragédie de passion. Il en résulte aussi que le sentiment produit par Corneille sur le spectateur est l'admiration, et le sentiment produit par Racine, la pitié. »

*
* *

M. Larroumet étudie ensuite les « sujets » des tragédies de Racine, et il formule cette réflexion générale qui résume dans la perfection tout le chapitre : « Ame chrétienne, esprit nourri d'antiquité, cœur ardent, génie observateur et psychologue, Racine combine la convention et la vérité avec une harmonie qu'aucun de ses contemporains n'a égalée. Sous les noms anciens, il peint son temps avec une force, une justesse et une franchise que des sujets contemporains n'auraient pas admises à un degré supérieur. Il use de l'antiquité avec une sûreté de connaissance et d'intelligence qui en ressuscite l'esprit dans ce qu'il a d'essentiel, sous des erreurs de pure surface. Il ne

dénature jamais ses modèles ; il les transforme en les égalant ; il leur donne une perfection égale et différente. Son théâtre, toujours chrétien et français, représente les civilisations hébraïque, grecque, romaine, turque, avec une fidélité savante et scrupuleuse. Surtout, par dessus les noms antiques, les héros et les rois, par dessus la France monarchique et chrétienne, il a en vue l'homme en soi, celui de tous les temps et de tous les pays. La vérité légendaire et la vérité historique, la vérité contemporaine et la vérité permanente sont le résultat de cet art composite et mesuré. »

On a parfois reproché aux littérateurs du grand siècle d'avoir négligé ce qu'on a appelé « la couleur locale », c'est-à-dire l'exactitude archéologique, dont depuis certains auteurs ont tant abusé au théâtre, en masquant le vide de l'action sous la richesse d'une mise en scène savamment réglée. « Faute du mot, dit très justement M. Larroumet, le XVIIe siècle connaissait la chose ; mais, pour l'écarter du théâtre tel qu'il l'entendait, il avait de bonnes raisons. » Et l'auteur constate que les études archéologiques de Racine étaient aussi complètes que le temps le permettait. M. Larroumet n'indique pas sur quelles données repose sa conviction, mais il est facile de remarquer qu'en effet, d'après l'état des livres laissés par Racine à son décès, il avait dans sa bibliothèque, avec des géographies et des descriptions de la Grèce et de l'ancienne Rome, une foule de recueils de pure érudition et plusieurs ouvrages spéciaux de numismatique. Il y avait donc dans ces volumes, tout ce qui eût été nécessaire, si la mode l'eût permis, pour indiquer des lieux de scènes pittoresquement exacts, pour vêtir les personnages selon la vérité et surtout pour émailler leurs discours d'expressions anciennes et d'allusions à des événements contemporains. Mais Racine n'avait pas besoin de ces marques d'érudition aux quelles nous nous attachons trop aujourd'hui.

« S'il a peu mis d'archéologie dans ses pièces, dit M. Larroumet, c'est que, outre la médiocre importance de la mise en scène dans la tragédie, spectacle plus intellectuel que matériel, il se rendait compte que le théâtre est chose vivante, tandis que l'archéologie est chose morte... Au lieu de connaissances archéologiques, Racine nous offre le sentiment de l'histoire, ce qui est plus difficile et de plus grand prix..... Princes ou courtisans, les personnages de Racine sont des hommes aussi voisins de nous par leurs sentiments qu'ils en sont éloignés par leur condition. Ils empruntent à celle-ci leur politesse et leur élégance, comme leurs riches vêtements. Mais, de même que, sous la plus brillante parure, le corps humain conserve sa physiologie, de même, sous leurs façons de dire, se retrouvent les sentiments éternels de l'âme humaine. »

*
* *

Après les sujets, examine-t-il les caractères, M. Gustave Larroumet fait remarquer que, dans le théâtre de Racine, la place prépondérante appartient aux femmes, aux amoureuses, dont il peint les situations parfois risquées avec la réserve la plus délicate. Conquérir le cœur d'une femme ou le perdre, est le point capital de la plupart de ses tragédies. « Elles savent, dit l'auteur, le prix de leur cœur, et quel honneur c'est pour un homme d'être distingué par elles. L'habitude constante de recevoir des hommages et d'entendre des prières leur a appris l'art d'écouter et de répondre, d'encourager et de décourager, de se défendre, de conserver la dignité extérieure.... Toutes sont infiniment aimables, mais les plus réservées sont aussi les plus séduisantes. Ce qui reste, dans ces natures, d'enveloppé et de discret, jusque dans le don d'elles-mêmes, jusque dans la complète franchise et l'absolu dévouement, fait songer à ces statues grecques où la

draperie, légère et chaste, laisse admirer la pure beauté des lignes voilées. »

Même quand il a renoncé à la peinture de l'amour profane, lorsqu'il aborde les sujets sacrés, ce sont encore des femmes que Racine choisit comme protagonistes dans *Esther* et *Athalie*. « La religion doit compter avec elles, écrit M. Larroumet, et le christianisme, qui les regarde pourtant comme le plus grand danger de l'homme, s'appuie sur elles en les dominant. »

Par suite de la place prépondérante réservée aux femmes, il est évident que le rôle des hommes est secondaire. Néanmoins M. Larroumet fait cette piquante observation : « Les hommes reprennent l'avantage lorsqu'ils ne sont pas aimés, car alors leur douleur égale l'énergie de l'amour féminin..., et ils occupent la scène avec une puissance supérieure d'intérêt et d'émotion. »

*
* *

Nous voici arrivés au dernier chapitre : le style et la poésie de Racine.

Il y a, dans ses œuvres, abus du style noble peut-être, et aussi du langage de la galanterie et de la Cour, « essentiellement conventionnel, tantôt fade et tantôt emphatique » ; mais aussi que « d'expressions simples, énergiques ou même hardies ! » En résumé, d'après M. Larroumet : « On peut dire sans paradoxe que le mot propre, l'expression consacrée par l'usage courant, est le fond de la langue de Racine. Par les figures et les alliances de mots, il leur donne un sens noble, neuf ou hardi, mais toujours fondé sur la nature ou l'analogie. A cette simplicité il joint la propriété et la pureté ; il élimine les expressions archaïques et évite les néologismes. »

J'abrège, et je passe sur ce que l'auteur dit de l'imagination de Racine, de son élégance, c'est-à-dire « le choix,

produisant la justesse et la proportion », de son originalité et de sa sensibilité, à laquelle il revient avec une certaine complaisance, car, dit-il, « en faisant éprouver au poète la passion de ses personnages, elle lui permet de la communiquer et la met partout dans son théâtre, une et diverse. »

Toutefois, avant de fermer avec vous les jolies pages consacrées par l'aimable critique « au plus intact et au plus jeune, à cette heure, de nos grands classiques », je ne résiste pas au plaisir de faire une dernière citation, car elle associe d'une façon bien douce à notre légitime fierté de terroir nos deux amis et compatriotes : « L'esprit de Racine, la sobriété et la précision de sa touche, la sûreté avec laquelle il administre son génie, ce mélange de force et d'aisance, n'ont qu'un analogue dans la littérature française, l'art de La Fontaine. »

MAURICE HENRIET.

HOTEL-DIEU

De Fère-en-Tardenois

19 AVRIL 1773

Fondation d'un Hôtel-Dieu en la ville de Fère-en-Tardenois par le sieur et demoiselle Le Luc et donation de tous leurs biens en faveur de ladite ville contenant stipulation de 200 livres de rente viagère et de six septiers de bled au profit de Simon Girardin, par les donateurs.

Par devant le Notaire royal tant d'ancienne que de nouvelle création étably par le roy en la ville de Fère-en-Tardenois, y résidens soussigné présens les témoins cy après nommés.

Furent présens maître Henry Le Luc, prêtre curé de la paroisse de Villeneuve-sur-Fère y demeurant.

Et demoiselle Marie-Anne Le Luc, fille majeure demeurante en la ville de Fère-en-Tardenois.

Lesquels ont dits que sous le dessein par eux formés depuis longtemps de fonder en cette ville de Fère-en-

Tardenois un hôtel Dieu composé de trois lits dont deux pour les pauvres malades natifs de cette ville et le troisième pour ceux de ladite paroisse de Villeneuve-sur-Fère et donner pour l'établissement dudit hôtel Dieu qui n'auroit lieu qu'après leur décès, la maison ou demeure actuellement ladite demoiselle Le Luc, une somme de deux mille livres, soixante-trois arpents ou environ de terres, prez et héritages scitués sur le terroir de Neuilly-Saint-Front et autres circonvoisins. Deux cent soixante-seize livres huit sols de rente sur les tailles de lélection de Crépy généralité de Soissons, et cent quarante livres aussy de rente sur le clergé de France ; ils avoient pour y parvenir de lagrément et du consentement de son Altesse sérénissime Monseigneur le duc Dorléans, fait sollicité et obtenu de sa majesté des Lettres patentes données á Versailles au mois de janvier dernier signées Louis, et plus bas par le Roy Philipe aux visa de Maupeou et scellées du grand sceau de cire verte en lacet de soye rouge et verte, sur lesquelles seraient intervenu arret du Parlement du huit février aussy dernier qui sur le vu de Lacte dapprobation des officiers municipaux et principaux habitans de la ville de Fère donné dans la publicité tenue á ce sujet le dix-neuf décembre aussy dernier attaché aux dittes lettres sous le contre scel de La Chancellerie, Leur Permettent de Disposer par donation entre vifs de tous les biens et effets cy dessus désignés pour servir á Letablissement dun hotel Dieu aux clauses conditions et réserves quils estimeroient devoir y apposer. A la charge toutte fois que de tous les biens fonds ainsy donnés Les officiers municipaux ne pourront conserver que la maison seize dans ladite ville pour y tenir Lhotel Dieu, et qu'a Legard des terres et héritages, ils seroient tenus d'en faire faire la vente dans Lannée qu'ils entreront en Possession et jouissance d'iceux pour le prix qu'en Proviendra etre convertis en effets de la nature de ceux dons Laquistion est seule permise aux

gens de main morte par Lédit du mois d'aout mil sept cent quarante-neuf, Dérogeant pour le surplus en tant que Besoin a ce quil pouvoit y avoir de contraire.

Et Desirant tres sincerement Lesdits sieur et demoiselle Le Luc effectuer aujourd hui Leur première intention en conformite des Lettres patentes et arret cy dessus dattés.

Ont conjointement et solidairement par ces présentes fait Donation entre vifs et irrévocable en la meillieure forme que Donation puisse se faire valloir et avoir lieu avec promesse solidaire pour plus grande validité de ladite Donation de garentir faire jouir fournir et faire valloir au corps et communauté des habitans de la ville dudit Fère-en-Tardenois et acceptant par Maitre Louis-Henry Demonvoiset, avocat en Parlement officier de feue son altesse royale monseigneur le Duc Dorleans, Lieutenant de maire de ladite ville de Fère Me Pierre-Honore Freret conseillier du Roy controlleur au grenier a sel de ladite ville premier echevin, maitre Crepin Bouresche aussy avocat en Parlement Conseiller du Roy President grenier (ou grenne) audit grenier à sel dudit Fère second echevin Les sieurs Denis-Joseph Duval marchand tanneur et Charles Simon marchand de bois assesseurs tous officiers municipaux de ladite ville de Fère y demeurans a ce presens et authorizés par acte Dassemblée generalle desdits habitans du dix-sept du present mois deument controlle dont Lexpédition est demeurée annexée a ces presentes pour y avoir recours au besoin.

C'est a scavoir une maison scize audit Fère en La Grande rüe ou demeure actuellement ladite demoiselle Le Luc consistante en deux chambres basse donnant sur la rüe porte cochere au milieu cuisine au bout dune des chambres ayant vüe sur la cour et autres Batimens joignant ladite cuisine sous laquelle il y a une cave chambres haute et greniers dessus Le tout couverts de thuilles,

cour et deux jardins derrière. Le premier fermés de murs et Le second fermé aussy de murs des deux bouts et des deux Loz de hayes vives tenans le tout dune part vers midy a cause des Batimens et premier jardin en partie a la veuve Louis Desbauves et a cause de partie du premier jardin et second jardin en entier a M. Desquet notaire, Dautre Lot (!) aux Demoiselles Vérier d'un bout par devant a ladite Grande rue et dautre par derrière la ruelle de Lancien tripot en laquelle il y a droit de sortie ; echue aux dits sieur et Demoiselle Donateurs par La succession de feu maitre Francois Le Luc leur frère ancien curé de Villeneuve-sur-Fère leur frère qui Lavoit acquise de Marie Legros veuve du sieur Pierre Anceaux marchand audit Fère par contrat passé devant Pille notaire audit Fère et témoins le vingt-un novembre mil sept cent cinquante-deux deument controllé et insinué audit Fère ; Pour ladite maison servir et être convertie en hotel Dieu, dans lequel il y aura trois lits dont deux pour les malades habitans dudit Fère et le troisième pour ceux de ladite paroisse de Villeneuve icelle maison estimée valoir deux milles quatre cens livres cy . . . . . 2.400 liv.

Plus la somme de deux milles livres en deniers qui seront employés a Laquit et remboursement des frais et droits de la présente fondation et le surplus s'il s'en trouve en reparations arrangemens et aménagemens de la susdite maison destinée a former ledit hotel Dieu.

Pour de ladite maison et des deux mille livres en derniers en jouir par la communauté des habitans dudit Fère quand a la propriété des maintenant et a toujours et quand a la jouissance du jour du décès de ladite demoiselle Le Luc qui en aura Lusurfruit a titre de constitut et précaire.

Et pour fondation dotation et entretenement a perpetuité dudit hotel Dieu et des trois lits pour les pauvres malades lesdits sieurs et Demoiselle Le Luc donnans soli-

dairement en la même forme que dessus au corps et communauté des habitans dudit Fère ce acceptant aussy par les officiers municipaux de ladite ville susnommés.

Soixante trois arpents de terres prez et héritages scitués sur le terroir de Neuilly-Saint-Front et ceux circonvoisins composant deux lots.

Le premier de la contenance de trente trois arpents ou environ compris un pichet et demy de prez scitué sur le terroir de Nampteuil-sur-Ourcq ; Le tout . . . . . actuellement par Etienne Courtois Laboureur audit Neuilly-Saint-Front a la redevance de cent quatre-vingt-dix-huit livres par an suivant Le Bail passé devant Arnoult notaire audit Neuilly-le deument controllé.

Le deuxième composé de trente autres arpents ou environ aussy de terre prez et héritages affermés a Nicolas Gaillard Laboureur a Remonvoisin paroisse dudit Neuilly-Saint-Front a la redevance de quinze septiers de Bled froment mesure dudit lieu es cens vingt livres en argent par Bail passé devant le notaire soussigné Le premier octobre mil sept cent soixante-dix aussy deument controllé ;

Sans desdits deux lots de terres prez et héritages venant des propres desdits Donateurs en rien par eux réserver excepté ny retenir compris ou non compris aux Baux faits a deux fermiers cy dessus dattés et dont ils ont jouis ou du jouir conformément à leurs anciens titres et arpentages subrogeant a cet effet lesdits Donateurs en tous leurs droits noms raisons et actions par les exercer pendant le temps et ainsy qu'ils aviseront.

Lesdits deux lots estimés ensemble la somme de neuf mille livres cy. . . . . 9.000 liv.

Plus deux cent soixante-seize livres huit sols au denier quarante en deux parties assignées sur les tailles de lelection de Crepy dont Lemploy est fait dans Letat du Roy de la généralité de Soissons suivant les quittances de finances expédiées par M. Paris garde du trésor royal du même

jour trente juin mil sept cent vingt-quatre enregistrées au controlle general des finances Les dix neuf août et premier mars suivants reconstituée par Messieurs Les Prevost des marchands et echevins de la ville de Paris au profit desdit sieur et demoiselle Le Luc Donateurs par quatre contrats aussy passés le même jour seize octobre mil six cent soixante-dix devant Me Desmaret et son confrère notaires au Chatelet de Paris.

La première de quatre-vingt-six livres six sols six deniers de rente au principal de trois milles quatre cens cinquante-trois livres numéro 194, 941, cy . . 3.453 liv.

La seconde de quatre-vingt-six livres dix sols six deniers de rente au principal de trois milles quatre cens cinquante-trois Livres numéro 194,942, cy. . . 3.453 liv.

La troisième de quatre-vingt-six livres six sols de rente au principal de trois milles quatre cents cinquante-deux Livres numéro 194, 943, cy . . . . . 3.452 liv.

Et la quatrième de dix-sept livres cinq sols de rente au principal de six cent quatre-vingt-dix livres numéro 194, 945 cy . . . . . 690 liv.

Total desdits principaux de rente monte à onze milles quarante huit livres, cy . . . . . 11.048 liv.

Et enfin cent quarante livres de rente constituée au denier vingt-cinq sur le clergé de France au profit desdits sieurs et demoiselle Le Luc suivant le contrat passé devant Me Buriot (?) et son confrère notaires au chatelet de Paris le dix-neuf février mil sept cent soixante-six au principal de trois milles cinq cent livres cy. . 3.500 liv.

Pour desdits terres pres heritages et principaux de rentes sur les tailles de lelection de Crepy et sur le clergé de France en jouir aussy par le corps et communauté des habitants de la dite ville de Fère Quand a la propriété des maintenant et a toujours et quand a la jouissance du jour du décès du dernier survivant desdits sieur et demoiselle Donateurs qui sen reservent lusurfruit comme des biens

qui echerront a lun deux par le deces du premier décédé pour en jouir par eux a titre de constitut et précaire.

Arrivant le deces de ladite demoiselle Le Luc avant celuy dudit sieur son frère, seront lusurfruit et la jouissance de la maison quelle occupe et des deux milles livres en deniers dudit jour de son décès réunis et consolidés a la propriétée et le surplus de tous les objets compris en la présente donation le seront également au décès du dernier survivant pour du tout en user faire et disposer par ladite ville de Fère conformément aux dittes lettres patentes et arrêts du Parlement cy devant dattés.

Cette Donation et fondation ainsy faite sous la reserve des usurfruits cy dessus exprimés et aux charges clauses et conditions suivantes.

Premièrement une pension annuelle et viagère de deux cens livres en argent et de six septiers de bled froment mesure dudit Neuilly-St-Front au profit de Simon Girardin domestique de ladite demoiselle Le Luc a courir du jour de son décès et a prendre et percevoir sur les fermiers des biens dudit Neuilly et rentes et payable par ledit sieur Le Luc en cas de service et du jour de son décès par lesdits donataires qu'entreront alors en juissance desdits biens ainsy que lesdits officiers municipaux dudit Fère sy obligent.

Deuxièmement, de payer acquitter les droits seigneuriaux de la maison de Fère ainsy que ceux qui pourroient être dus pour quelques portions des biens fonds scitués sur les terroirs de Neuilly-Saint-Front, Premonvoisin, Nampteuil-sur-Ourcq et autres circonvoisins, la plus grande partie d'yceux étans en France a lui et au compte du jour qu'ils entreront en jouissance franc et quitte des arrérages du passif desdits droits seigneuriaux que les parties n'ont pas déclarée de ce enquises.

Troisièmement, davancer par le corps et communauté des habitans de ladite ville de Fère tous les frais néces-

saires, fais et à faire couts d'actes grosses expéditions droits de controlle insinuations et autres quelconques pour la présente fondation desquels ils seront remboursés tant sur lesdites deux milles livres portées en la présente donation que sur les épargnes des revenus.

Quatrièmement, qu'attendu la condition mentionnée en l'article précédent ledit établissement n'aura son exécution quapres le décès desdits sieur et demoiselle Le Luc et que tous les déboursés fait à loccasion de la présente donation et son entière perfection auront été acquittés comme dessus, et qu'il aura été aussy pourvu suffisamment aux arrangemens et aux ameublemens convenables et nécessaires dudit Hôtel Dieu.

Cinquièmement, que pour remplir audit Hôtel Dieu les deux lits fondés pour Fère et celui pour Villeneuve, il n'y sera reçu que des domiciliées desdits lieue ; les natifs toujours préférés et des malades seulement atteint de maladies passagères et non de maladies incurables ou contágieuses.

Sixièmement, que lintention desdits sieur et demoiselle Le Luc est encore que ledit Hôtel Dieu soit gouverné et administré a toujours par le sieur curé de la paroisse eudit Fère et ceux des principaux habitans, habitans qui seront nommés et choisis de trois ans en trois ans dans une assemblée généralle sauf à ladite assemblée a les continuer ou lun deux sy bon luy semble. Aura aussy le sieur curé de Villeneuve le droit dassister a touttes les assemblées dudit Hôtel Dieu quand bon luy semblera et y aura voix délibérative et que pour avoir soin des malades et de l'intérieure de la maison il sera fait choix d'une personne ou deux sil est besoin par les administrateurs et au surplus conformément a la déclaration du Roy du douze décembre mil six cens quatre-vingt-dix-huit.

Septièmement, que lorsque ledit établissement poura avoir son exécution, les administrateurs dudit Hôtel Dieu

seront tenus de faire célébrer tous les ans à perpétuité une messe solemnelle a diacre et sous diacre le jour de Saint Henry, quinze juillet, avec grosse sonnerie la veille et le jour dans l'église paroissiale dudit Fère pour le repos des âmes desdits sieur et demoiselle fondateur, leur père mère, frère sœur, parents et amis, ce qui sera annoncé au prosne de la messe paroissialle le dimanche précédent, pourquoy seront payés pour les droits de fabrique et honoraire du clergé par ledit Hotel Dieu la somme de huit livres.

Huitièmement, enfin que des deniers qui proviendront soit de la vente des fonds, des terres et héritages conformément auxdites lettres patentes, soit remboursement de rente ou autremens lesdits officiers municipaux et administrateurs seront tenus d'en faire employ le plutôt possible avec déclaration d'ou proviennent lesdits deniers et autres effets et rentes de la nature de ceux dont laquisition seroit permise et qu'il en sera usé et pratiqué de même par leurs successeurs le cas arrivant afin de conserver à toujours audit Hôtel Dieu le même revenus et laugmenter plutôt que le diminuer pour le grand soulagement des pauvres malades qui doivent y être admis a perpétuité.

Et pour commencement de garantie de la présente donation et fondation, lesdit sieur et demoiselle Le Luc ont remis auxdits officiers municipaux le contrat daquisition de ladite maison avec les anciens titres dicelle au nombre de cinq paraphés et cottés par premier et dernier par le notaire soussigné, ensemble le brevet portant consentement de son Altesse Sérénissime monseigneur le Duc Dorléans du six février dernier et les lettres patentes et arret d'enregistrement cy devant dattés, desquels brevets lettres patentes et arret seront délivrés copie avec expéditions des présents auxdits sieur et demoiselle donateurs et quand aux titres de propriétés, de biens fonds et des contrats de rentes sur les tailles et sur le clergé de France ils sont restés en mains desdits sieur et demoiselle Le Luc comme déposi-

taire pour les ayder à la jouissance et perception des fermarges et rentes dont ils se sont réservés lusufruit pour après leur décés être remis par leurs héritiers auxdits donataires et le tout ensuite être déposés aux archives dudit Hôtel Dieu.

Et pour faire insinuer ces présentes partout ou besoin sera, les parties ont fait et constitués leur procureur, le porteur dicelle auquel elles donnent pouvoir de le requerir et consentir car aussy se promettant sobligeant et renonçant et fait et passe audit Fère-en-Tardenois en la maison de ladite demoiselle Le Luc, pardevant le notaire royal soussigné en présence de maître Pierre Trichet, prêtre curé dudit Fère, de maître Claude Bouresche, avocat en parlement, procureur fiscal et domanial au bailliage dudit Fère, de maître Pierre Crepin-Robert de La Fontaine aussy avocat en parlement, receveur du grenier a sel audit Fère et procureur du roy de ladite ville, de maître Pierre de Busigny, géomètre et arpenteur du roy, premier marguillier et receveur de la fabrique dudit Fère et du sieur André Hutin, marchand sindic de la paroisse dudit Fère, tous y demeurans lesquels en temps que de besoin est ou seroit ont accepté la donation de tous les objets y énoncés pour létablissement et fondation dudit Hôtel Dieu aux charges clauses et conditions y portées et assisté et présens Jean-Baptiste Paris, meunier demeurant à Loupeigne et Jean Dehours, commis juré du port à Buisson y demeurant, témoins a ce requis lan mil sept cent soixante treize, le dix neuf avril dix heures du matin et ont lesdits sieur et demoiselle Le Luc, lesdits sieurs officiers municipaux, curé marguillier et habitans sus nommés signés avec lesdits témoins et notaire soussigné après lecture faite aussy signé a la minutte des présentes Le Luc, M. A. Le Luc, Demonvoiset, Duval, Trichet, curé, Simon Bouresche 2e échevin, Freret, Bouresche, Massinot, de La Fontaine, Hutin, Paris, Dehours, de Busegny et Desqueles (?) et en marge de ladite

minutte y est écrit controllé à Fère le trente avril mil sept cent soixante treize, reçu pour droits de controlle quatre vingt quinze livres quatre sols et insinué le même jour, reçu pour l'insinuation de la quittance dindemnité cinquante six livres et renvoyé linsinuation et centième denier pour les objets compris en la présente donation et celle de la quittance d'indemnités dues aux seigneurs aux bureaux royaux et particuliers de Chaury, Soissons, Crepy, Paris et Neuilly-Saint-Front pour y être faites dans les délais prévus par les ordonnances, sauf autre de ce droit et surcis pour linsinuation de la quittance de droit damortissement jus-qu'au payement de ce droit, paié et signé Bouresche.

Délivré la présente expedition en cette forme attendu que la grosse en a été délivré par le notaire royal soussigné résident audit Fère, successeur a lofficier et dépositaire des minuttes de Me Desquels (?) notaire qui a écrit la minute des présentes ce requerant ledit Simon Girardin, pensionnaire denommé en ces présentes et a sa requisition lesdites présentes ont été de nous signées et scellée pour luy servir et valoir ce que de raison. Fait à Fère-en-Tardenois le dix décembre mil sept cent quatre vingt deux.

« Le Conseil municipal de Villeneuve se présenta en 1792, ayant son curé Herbelin en tête devant le conseil de Fère pour obtenir le tiers en argent de la somme déposée entre les mains du sieur Duval, administrateur des fonds *qui doivent servir à établir* l'Hôtel-Dieu. — Le conseil de Fère répondit qu'il ne voulait pas rendre cet argent et que l'Hôtel-Dieu devra être établi selon l'intention du donateur. Les conseillers de Villeneuve s'en retournèrent sans pouvoir rien obtenir. Les héritiers de M. Leluc vinrent à leur tour et intentèrent un procès afin de pouvoir reprendre les biens que leur parent avait légués pour la fondation

d'un Hôtel-Dieu à Fère. La commune soutint un long procès contre les héritiers. Pendant ce temps, les bons patriotes de Fère *poussés par un excès de zèle*, dit le registre, pillèrent le trésor destiné à fonder l'Hôtel-Dieu, et cela dans l'intention fort louable d'acheter des fusils et de pouvoir se défendre contre les aristocrates et tous les ennemis de la République. Le conseil comprit qu'un pareil acte, malgré la *patriotique* intention, ne pouvait pas être excusé ; il s'empressa de reconnaître que la commune était responsable et décida qu'elle remettrait la somme en la caisse du futur Hôtel-Dieu. »

(A. Devertus, H. de Coincy, Fère, etc.).

La donation Le Luc compose la plus forte partie des revenus des bureaux de bienfaisance de Fère et Villeneuve, — car il n'y eut pas d'Hôtel-Dieu de fondé. (B. R.).

Les officiers municipaux du Conseil général de Villeneuve et tous les citoyens composant la commune s'assemblent pour délibérer sur les moyens à prendre à l'effet de payer au sieur Joseph Thierry la somme de six cent livres faisant partie d'une plus forte relativement à la fonte des cloches pour éviter des poursuites à ce sujet. — On décide que cette somme sera prise sur les deniers de la fabrique, « attendu que ces deniers ne sont point encore tombés dans les mains du procureur fabricien, nous lui recommandons la plus grande diligence pour effectuer cette rentrée, et l'authorison même à user pour cet effet de toutes les voies de droit, nous voulons même que le sieur Henry Dambraine ci-devant marguillier verse dans les mains dudit sieur Thierry ce qu'il a d'argent pardevant lui à la charge d'en tirer quittance pour la faire valoire dans les comptes qu'il doit rendre incessamment ; mais, comme cette somme négale point celle de six cent livres

du au sieur Joseph Thierry et que ce qui doit la compléter ne peut être perdu dans le moment, nous consentons que le surplus soit pris sur une somme de douze cent livres qui est en dépôt chez Pierre Herbelin, nôtre curé, à la charge par le procureur fabricien actuellement en exercice de remettre au sieur curé cette somme à mesure que les débiteurs payeront jusqu'au parfait complettement de la somme empruntée. »

« Séance tenante, voulant mettre à exécution nôtre arrêté du dix juillet par lequel nous avons réclamé de MM. de Fère nôtre part d'un argent commun aux deux paroisses a condition d'en employer une portion a l'achat d'un nombre d'armes proportionné a nôtre population, pour concourir autant qu'il sera en nous au repoussement de nos ennemis tant intérieurs qu'extérieurs, et pour le bon ordre, avons arretté et arrettons qu'il sera pris une somme suffisante pour l'achat de vingt fusils sur celle de douze cent livres que tient en dépôt Pierre Herbelin nôtre curé; voulant pareillement le mettre a l'abri de tout évènement dans le cas ou on nous demanderoit compte de cet employ, nous nous obligeons tous individuellement comme déjà nous l'avons fait dans notre arretté du dix juillet a en remettre le montant a qui il appartiendra chacun a proportion de ses facultés. »

« L'an mil sept cent quatre vingt onze le vingt et un aoust issue de la messe paroissiale, les officiers municipaux, le conseil général et tous les citoyens de la commune étant assemblés a l'effet de délibérer sur les moyens à prendre pour remplacer une somme de six cent livres donnée par M. Le Luc, curé de cette paroisse, pour les pauvres, laquelle somme au contraire avoit été intervertie pour le payement des cloches dans un moment de détresse; la matière mise en délibération et après avoir recueilli

tous les avis, il a été décidé pour ne point mériter de justes reproches de la part des pauvres, qu'il seroit fait à Messieurs du District de Château-Thierry une pétition tendant a ce que cette somme de six cent livres soit repartie en charges locales, de laquelle pétition il a été demandé une transcription au présent registre pour être signé de tous ainsi que l'original, ce 21 août 1791. »

A Messieurs du Directoire du District de Château-Thierry.

Messieurs.....

« Les officiers municipaux, le Conseil général et tous les citoyens composant la commune de Villeneuve-sur-Fère, convoqués en la manière ordinaire vous exposent qu'ayant fait fondre et augmenter leurs cloches il y a trois ans le premier terme payable et convenu avec le fondeur est arrivé quelques mois après; la détresse dans laquelle nous étions et qui étoit pour lors occasionnée par l'excessive cherté des grains ne nous permettant pas de faire le moindre déboursé, nous nous sommes trouvés contraints malgré notre répugnance à le faire, d'employer pour nous soustraire aux violentes poursuites de nôtre fondeur une somme de six cent livres que nôtre dernier curé mort, avait laissé, pour être placé au profit des pauvres de la paroisse, au moment ou nous avons eu recours a ce moyen, nous avions et nous avons encore l'intention de restituer. C'est aujourdhui, MM. mais un peu tard, que nous vous prions de nous authoriser a reporter cette somme sur chacun de nous, rendez-vous à nos vœux, ne tardez pas à nous soustraire aux reproches que nous méritons de la part de nos pauvres, et ne permettez pas que le son des cloches réveille plus longtemps nos regrets. Les officiers

municipaux, le Conseil général et tous les autres citoyens de Villeneuve, ce 21 août 1791. »

Signé : Dambraine, maire, — Leroy, pr., — Hury, — H. Dambraine, — Bocquet, — Herbelin, curé, — Thierry, — A. Planquet.

Le même jour on décide de prélever sur la somme déposée chez M. Herbelin 60 livres 10 sols pour reconstruction du four et réparations au presbytère.

« Aujourd'hui dix neuf novembre mil sept cent quatre vingt douze, nous, maire et officier municipaux dudit Villeneuve reconnaissons que le citoyen Pierre Herbelin, curé dudit Villeneuve étoit dépositaire de la somme de quinze cent dix livres auquelle il ne s'est trouvé entre ses main pour le présent que la somme de trois cent quarante quatre livres dix sols, laquelle somme est déposé en main du citoyen Siméon Duflot, trésorier de ladite municipalité et le surplus a été employer par ledit citoyen Herbelin a différens objets authorisé par ladite commune, a Villeneuve ce dix neuf novembre 1792, »

Signé : H. Dambraine, maire, — N. Menerez, pr., — Bonassier, secrétaire.

Extrait de l'unique registre des délibérations du siècle dernier, commençant le 26 novembre 1788 et finissant le 28 décembre 1792.

Souvenir d'une Excursion Archéologique

A VILLERS-COTTERETS et à LA FERTÉ-MILON

Séance du 2 Août 1898

En descendant du chemin de fer, nous jetons un regard sur la statue d'Alexandre Dumas, due au ciseau de Carrier-Belleuse; ceux qui ont connu l'inépuisable romancier, dont nous avons à quelques pas la maison natale, s'accordent à reconnaître la vérité de sa tête énergique, mais trouvent que le statuaire, en enveloppant son modèle d'une vaste houppelande, a singulièrement simplifié sa besogne ; mais, après tout, il ne pouvait guère représenter Dumas, en manches de chemise, ce qui était son costume habituel, ou en mousquetaire.

Après avoir traversé la place où se trouve une fontaine surmontée d'une tour massive et carrée qui sert de beffroi et d'horloge, et autour de laquelle se tient un marché largement alimenté de denrées de toute nature qui nous

donnent bon espoir pour la composition de notre déjeuner, nous passons devant l'église que nous verrons plus tard et arrivons au château dont la longue façade est sans ornements, à l'exception du logis qui forme le pavillon d'angle, construction nouvelle dans laquelle on a encastré d'anciens motifs, chiffres répétés d'Henri II et de Catherine de Médicis (H et K), croissants enlacés, etc.

Un vieux château existait à Villers-Cotterêts depuis de longues années, mais comme tant d'autres, il avait fait son temps lorsque François Ier séduit par le charme de la forêt et attiré par le plaisir de la chasse, résolut de remplacer ces vieilles constructions, mais une nouvelle demeure, digne de lui, élevée dans le style nouveau de la Renaissance qui commençait alors et pour laquelle rien ne fut épargné comme dépense. Ces travaux paraissent avoir été commencés vers 1520 et leur durée fut d'environ quinze ans ; en 1535, le roi pouvait quitter la Malmaison, et s'installer au château bien qu'il ne fut pas entièrement terminé.

Le bâtiment principal s'élève au fond d'un long rectangle, dont les deux faces latérales sont occupées par de longues galeries ; deux escaliers décorés de caissons représentant des sujets mythologiques et de nombreux cartouches dans lesquels se mêlent les F du chiffre du prince, la salamandre qui fut son principal emblème, la fleur de lys, et d'autres attributs, attirent particulièrement l'attention.

Au-dessus de la porte principale du bâtiment central se trouve la chapelle, décorée, dans une de ses extrémités de niches aux riches pinacles, séparées, ainsi que les parois, par des colonnettes sur lesquelles courent des enfants et des amours d'un merveilleux travail. Cette pièce, où fut signée en 1539 la célèbre ordonnance qui réorganisa la justice en France, prescrivit l'emploi de la langue française dans la procédure et établit les registres de l'état-civil, a été remise à neuf il y a quelques années, et les

délicates sculptures, autrefois peintes et dorées, enfouies sous les couches d'un badigeon plus que séculaire, ont été remises au jour et restaurées.

Loin est le temps où pour la première fois, il y a quinze ou vingt ans, nous l'avons vu servir encore de dortoir pour les femmes.

A l'un des angles de la construction principale, donnant sur le parc, est le *logis du roi,* élevé en 1552, et dont nous connaissons les noms des architectes : Jacques et Guillaume Le Breton. Si rien ne nous fait connaître le nom du premier architecte de Villers-Cotterets, nous savons au moins que des travaux, exécutés ensuite de 1541 à 1550, le furent par Robert Vautier et Gilles Agasse. C'est à tort, dit Léon Palustre, dans *La Renaissance en France*, que l'on a voulu y attacher aussi le nom de Philibert de l'Orme.

Compris, depuis Louis XIV, dans l'apanage d'Orléans, Villers-Cotterets subit de nombreuses transformations intérieures, et on voit encore aujourd'hui, au rez-de-chaussée, les salons décorés par le duc d'Orléans, dans lesquels furent données des fêtes splendides.

A la Révolution, Villers-Cotterets ne fut pas aliéné et, quelques années plus tard, la Ville de Paris obtint de louer le château pour y établir un dépôt de mendicité, et un décret de Napoléon Ier, en 1808, consacra cette mesure en l'affectant au département de la Seine. Aujourd'hui, cet établissement qui a pris une extension considérable et porte le titre de *Maison de retraite du département de la Seine*, donne l'hospitalité à quinze cents vieillards, dont un tiers de femmes seulement.

M. le Directeur veut bien nous faire voir l'organisation des différents services, cuisines aux marmites gigantesques pouvant lutter avec celles des Invalides, buanderie, etc.

Nous continuons notre promenade en passant derrière le château pour jeter un coup d'œil sur le parc. A grands

frais François Ier voulait faire venir des arbres exotiques et notamment des orangers achetés en Provence, sur le parterre devenu de nos jours une simple pelouse et dans lequel on ne reconnaît plus l'œuvre de Le Nôtre, que reproduisent tant de vues des deux derniers siècles.

L'église est un édifice de peu d'importance appartenant à tous les styles, depuis le roman, dont on voit quelques traces dans les chapiteaux, jusqu'au XVIIIe siècle. Signalons-y la dalle mortuaire de l'ambassadeur Chanut.

A trois heures, nous avons repris le train et nous sommes en route pour La Ferté-Milon, dont nous voyons le château profiler sur la hauteur sa lourde masse.

Construit par le duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI, dans les dernières années du XIVe siècle, en même temps que Pierrefonds, le château de la Ferté-Milon était, a écrit le lieutenant-général Wauwermans, dans une remarquable étude sur ce monument, un des éléments essentiels du dispositif de défense du Comté de Valois créé par ce prince pour résister aux entreprises des ducs de Bourgogne.

« Les ruines du château de la Ferté-Milon, telles qu'elles se présentent aux regards des visiteurs, permettent de constater aisément les travaux exécutés par Louis d'Orléans, de 1393 à 1407 (date de sa mort); ils affectent un caractère monumental, se distinguent par l'extrême perfection de l'appareil de pierre de taille qu'on ne retrouve pas dans les murailles, tours et courtines de l'ancienne enceinte de la ville, dont il subsiste encore d'importants vestiges. Louis d'Orléans se borna à reconstruire le château proprement dit, c'est-à-dire corps de bâtiment compris entre la porte de Bourneville et la poterne près de l'Ourcq, formant la clôture de la ville à l'Ouest.

« La façade extérieure de cette construction monumentale, dont l'aspect grandiose frappe les voyageurs qui viennent de Villers-Cotterets, est demeurée à peu près intacte, sauf son couronnement. Au centre se trouve la

porte d'entrée comprise entre deux puissantes tours reliées par un grand arc ogival. A droite et à gauche des tours de l'entrée, et sur le même plan, on voit des portions de courtines flanquées par des tours d'angle. Ces quatre tours formant la façade, sont demeurées en entier, sauf la tour du nord, dite *Tour du roi*, éventrée de la base au sommet.

Une particularité curieuse dans la construction des tours est la présence d'éperons saillants, tracés en forme de *cymaise*, sans aucune arrête saillante ni rentrante, présentant une épaisseur de plus de 6 mètres pour une épaisseur moyenne de muraille de 2 mètres ou 2 mètres 50 et indiquant chez le constructeur la préoccupation de créer une véritable *cuirasse*, capable de faire ricocher le boulet sur la muraille.

Au-dessus de la porte, se trouve un haut relief sur l'interprétation duquel on a longuement discuté et qui représente incontestablement *le couronnement de la Vierge*.

Moulé par les soins de notre ami Louis Courajod dont l'érudition française déplore la perte toute récente, il est ainsi décrit par lui dans le catalogue du Musée de sculpture comparée du Trocadéro :

« La Vierge agenouillée, tournée de profil vers la droite, la tête nue, les cheveux pendants, les bras en croix sur la poitrine, les épaules couvertes d'un long manteau dont un ange porte la traîne, s'incline devant le Christ, qui, assis à l'extrémité d'une cahière, la bénit de la main droite et maintient de la gauche le globe terrestre posé sur son genou. Trois anges debout, les ailes déployées, assistent la Vierge, tandis qu'un quatrième, sortant d'une nuée, soutient une couronne au-dessus de sa tête. Un arc en anse de panier, à redents fleuronnés, entouré d'un bandeau de choux frisés, sert de cadre au tableau; deux anges thuriféraires occupent les écoinçons supérieurs; au bas, trois autres anges soutiennent des écussons aux armes d'Orléans, de France, au lambel à trois pendants. »

Exécuté dans le premier quart du xve siècle, avant 1407, ce relief, qui a 5 mètres 10 de hauteur sur une largeur de 6 mètres 40, se trouve placé à 17 mètres au-dessus du sol.

D'après Courajod, cette œuvre paraît appartenir à l'Ecole flamande.

Arrêtée à la mort du duc d'Orléans, la construction du château de La Ferté-Milon resta inachevée, cependant la partie élevée déjà, et dont nous ne pouvons exactement fixer l'étendue, offrait une importance suffisante pour constituer un édifice qui servît de point de défense dans les guerres des anglais et des bourguignons; plus tard, pendant la Ligue, il soutint victorieusement, sous la conduite de Saint-Chamans un siège de quatre mois contre Henri IV et le maréchal de Biron, et n'ouvrit ses portes à l'armée royale qu'à la suite d'une capitulation des plus honorables.

Il nous reste encore à parler des deux églises de La Ferté-Milon, remarquables toutes les deux par les verrières qui les décorent, mais cette description nous entraînerait trop loin, et après avoir salué la statue en marbre de Racine, en costume romain, œuvre de David d'Angers, datée de 1828, mais qui ne peut être comptée parmi les meilleurs du grand sculpteur, nous regagnons le café de la gare, en attendant le train et en regardant la pluie qui, cette fois, tombe sérieusement.

Comte De MARSY.

Un écho du Congrès des Sociétés savantes

A LA SORBONNE

A Messieurs les Membres de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.

Messieurs,

Le jeudi 14 avril dernier, j'étais appelé à Paris par M. Anatole de Barthélemy, Membre de l'Institut, pour donner connaissance au Congrès des Sociétés savantes, d'un travail que j'avais préparé sur les *monnaies gauloises recueillies sur le territoire de l'arrondissement de Château-Thierry*.

Ma notice n'étant pas inscrite au programme, je dus attendre un « tour de faveur ».

M. de Barthélemy préside ce jour-là la section d'Archéologie.

Avant la séance, il me fait appeler et me recommande d'être court. A la Sorbonne, on n'aime pas, paraît-il, les longues communications; il faut être concis, net, précis.

Mon travail, ou plutôt mon inventaire était préparé et j'avais eu soin d'élaguer, de retrancher tout ce qui pouvait être ennuyeux ou inutile.

J'attends donc à mon banc que l'honorable Président m'appelle; je suis avec une attention soutenue la lecture des différents mémoires, prenant au vol quelques notes que je suis heureux de vous communiquer.

La séance s'ouvre par la lecture d'un mémoire de M. Adrien Blanchet, de la Société de Numismatique, *sur l'atelier monétaire du Prince Noir, à Limoges, en 1365 et 1366.*

D'après les comptes conservés aux archives des Basses-Pyrénées, cet atelier a fabriqué des demi-gros guyennois, des petits sterlings guyennois et des petits guyennois noirs.

Il est impossible de savoir si cet atelier anglais a fonctionné plus de deux ans; mais comme certains numismates prétendaient que ces pièces avaient été fabriquées à Lectoure et à Limoges, il était utile d'établir l'existence de l'atelier de Limoges pendant la guerre de Cent ans.

M. l'abbé Bossebœuf de la Société archéologique de Touraine présente quelques observations chronologiques au sujet de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Muni d'un plan teinté de plusieurs couleurs pour la clarté de son exposé, il fait quelques remarques qui complètent sur certains points l'ouvrage de M. Corroyer, l'historien du Mont-Saint-Michel ; puis il fait circuler des photographies de toutes les substructions inférieures.

Après avoir fait remarquer que la *Merveille* a été construite en un demi-siècle au moins et que l'Aumônerie doit être considérée comme un grenier à céréales, l'auteur montre à l'aide de certains passages de Dom Leroy que le dortoir actuel était en réalité le réfectoire : on voit encore les restes de la chaire du Lecteur.

Il faut considérer la salle appelée le réfectoire comme le véritable dortoir. Il en conclut que M. Corroyer a commis dans son récit un impardonnable quiproquo.

Il s'explique : M. Corroyer a fait du dortoir, le réfectoire et de la chaire du lecteur, les water-closets !

Le réfectoire, les water-closets, dit-il, tout cela ne s'enchaîne-t-il pas naturellement ? L'un n'est-il pas le corollaire de l'autre ? Tout enfin n'était-il pas de nature à tromper les archéologues les plus érudits ?

Cette saillie provoque de nombreux chuchotements, et, à la sourde rumeur qui se produit dans l'auditoire, je devine que tout le monde ne partage pas cette opinion.

M. de Barthélemy qui préside, demande s'il n'y a pas dans l'Assemblée quelqu'un qui veuille prendre la défense de l'honorable M. Corroyer qui vient de passer par les « fourches caudines », pensant, dit-il, qu'une réhabilitation s'impose.

Cette courte réplique suffit ; la réhabilitation est faite, à la satisfaction générale.

M. l'abbé Bossebœuf continue : En dépouillant les chroniques, il prouve que M. Corroyer s'est encore trompé et que l'ancienne toiture du cloître était en lames de plomb et non pas en tuiles vernissées.

En étudiant les soubassements de l'abbaye, il a cru reconnaître des substructions Carlovingiennes. Enfin, sur la plate-forme du rocher, il a remarqué dans un couloir, la fondation d'un mur dirigé en sens oblique, il a reconnu les deux côtés d'un mur polygonal engagé sous des constructions du XIe siècle.

A l'aide d'un texte de Guillaume-de-Saint-Père, il suppose que ce sont les débris de la chapelle primitive de Saint-Aubert qui était de forme ronde, d'après cet ancien écrivain, mais qui pouvait présenter la forme d'un polygone.

Malgré la longueur de la communication, M. l'abbé Bossebœuf croit devoir ajouter un mot encore, non plus, cette fois sur le « Mont-Saint-Michel », mais sur une petite

île voisine que les touristes connaissent fort bien, l'île de Tomblaine, où il a reconnu les restes d'une église et de constructions militaires importantes.

Il émet le vœu que des fouilles soient pratiquées à cet endroit, pensant qu'elles ne manqueraient pas de donner de précieux résultats au point de vue archéologique.

Il pense que le Gouvernement ne refuserait pas un crédit de 300 francs pour mener à bien ce projet.

M. de Saint-Arroman, délégué du Ministère, répond que le Gouvernement serait heureux d'agréer la demande formée par M. Bossebœuf; il est d'abord nécessaire, dit-il, que le propriétaire de l'île de Tomblaine donne l'autorisation positive de fouiller; de plus, il faut être à peu près sûr de ne pas échouer.

Cette réponse équivaut, à mon avis, à un refus de subvention.

Mais du sein de l'Assemblée, une voix s'élève : « Je m'inscris pour 150 francs et M. X..... fera le reste. »

Cette courte déclaration clôt l'incident, donnant satisfaction à tous et à M. l'abbé Bossebœuf en particulier.

La parole est à M. Demaison, archiviste de la Ville de Reims.

M. Demaison lit un travail sur les chevets des églises de Notre-Dame de Châlons et de Saint-Remi, de Reims.

L'abside de cette dernière église a fait école et fut imitée plus tard à Saint-Symphorien, de Reims, dans le croisillon sud de la cathédrale de Soissons, à l'abbaye d'Orbais et enfin à la cathédrale de Reims.

Le chevet de Notre-Dame de Châlons est plus ancien que celui de Saint-Remi, et a pu être construit par le même architecte. Il est évident que cette abside est le prototype de celle de Saint-Remi, contrairement à l'opinion de beaucoup d'archéologues. Le plan et les détails d'architecture offrent la plus frappante analogie.

Le chœur de Notre-Dame de Châlons qui se raccorde à des constructions romanes, comme Viollet-le-Duc et M. de Dion l'ont déjà fait remarquer, fut rebâti entre 1157 et 1183.

M. Demaison démontre que la ruine du chœur primitif qui s'était lézardé, avait été prévue et qu'on avait eu le temps de déménager le mobilier.

La reconstruction du chœur de Notre-Dame fut favorisée par les pèlerins qui apportaient les matériaux à *pied d'œuvre* suivant le témoignage de Guy de Bazoches.

D'autres lettres du même auteur, nous dit encore M. Demaison, permettent de reporter l'époque de grande activité des chantiers de l'abside, à l'année 1165 environ. Ces travaux ne furent entièrement terminés qu'en 1183.

M. Demaison ajoute à son intéressant mémoire quelques nouveaux détails sur les architectes de la cathédrale de Reims. Il suppose qu'un architecte nommé Adam dont un chroniqueur du XVIIe siècle avait transcrit l'épitaphe, doit être identifié avec Jean d'Orbais, par suite d'une lecture défectueuse. Cette démonstration faite au tableau noir convainc l'auditoire.

En outre, Bernard de Soissons vivait bien à la fin du XIIIe siècle, comme l'indique son nom inscrit dans un cahier de la taille levée en 1287. Enfin, Colard de Givry est cité avec sa qualité de maître de l'Œuvre dans un compte de deniers daté de 1448.

Cette intéressante et savante communication terminée, M. le Président appelle M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs.

M. Gauthier a préparé un travail sur *l'ambon de la cathédrale de Besançon*. Ses bas-reliefs ont été encastrés dans la porte romaine connue sous le nom de Porte-Noire, mais on en ignorait la destination et la provenance. En comparant ces bas-reliefs avec ceux qui ornent les ambons

des églises de Bologne et de Saint-Ambroise de Milan, l'auteur montre comment ils étaient disposés. L'artiste avait représenté les quatre animaux symboliques taillés dans le marbre comme dans les ambons de l'Italie.

M. Gauthier fait remarquer avec raison que cet ambon qui peut remonter au xe ou au xie siècle, est le seul spécimen aussi ancien qui ait été signalé en France. Des photographies sont communiquées aux Membres du Congrès et je puis m'assurer personnellement que M. Gauthier a fait une découverte archéologique d'un grand intérêt.

Mon « tour de faveur » est enfin arrivé. M. de Barthélemy m'appelle et me donne la parole.

Ce n'est pas sans une certaine hésitation, je l'avoue, que je monte à la tribune.

Avant de donner lecture de mon travail, j'adresse quelques mots à l'auditoire en demandant sa bienveillante indulgence en faveur d'un modeste instituteur de campagne, épris du beau feu de la numismatique.

Cette apostrophe est accueillie par des applaudissements qui me donnent de l'assurance et calment un peu mon émotion.

Je signale immédiatement les trouvailles faites dans l'arrondissement de Château-Thierry, au point de vue de la numismatique gauloise. — Treize peuples sont représentés par les 51 monnaies trouvées.

On a rencontré des monnaies gauloises un peu partout dans l'arrondissement.

Trois seulement sont en or : elles appartiennent aux peuplades du Nord, Atrébates et Morins.

Quelques variétés ont été fournies par la collection *Caranda :* Deux pièces sont à signaler, elles ont été portées en pendeloques ou ont servi d'amulettes. M. Frédéric Moreau les a découvertes dans des tombes mérovingiennes,

adhérentes à des colliers, la première à Armentières, la seconde à Nanteuil-Notre-Dame.

Monsieur Anatole de Barthélemy, — qui s'y connaît — trouve cette particularité très intéressante. Cela prouve, dit-il, que les monnaies gauloises n'avaient plus cours à l'époque mérovingienne, puisqu'elles étaient considérées comme objets de parure et comme bijoux.

Parmi les monnaies les plus rares, nous avons signalé le type au loup et au sanglier, avec l'inscription AΓHΔ. Cette pièce a été trouvée aux Caquetons (hameau de La Chapelle-sur-Chézy), et appartient à M. Duterne de Viels-Maisons.

Puis un petit bronze à l'aigle barbare et à la légende YLLICCI, trouvé à Monnes, près Neuilly-Saint-Front.

La monnaie des Suessions avec légende CRICIRV, n'est représentée que par quatre exemplaires, tous en bronze.

Une autre pièce à légende NIDE ALLABODEOS, a été découverte à Domptin, près Charly.

Enfin, une seule monnaie de DIVITIAC, chef suession, a été trouvée jusqu'ici, dans l'Arrondissement de Château-Thierry; elle a été découverte dans le lit de la Marne, à Château-Thierry même. *(Or; poids 3 grammes).*

Nous devons ajouter que ces monnaies ne sont certainement pas les seules trouvées dans l'arrondissement. Des cultivateurs et des ouvriers en ont recueilli et les gardent, sans connaître ni l'importance, ni l'intérêt qu'elles peuvent présenter au point de vue historique.

On peut, en effet, avoir une idée, par suite des monnaies recueillies dans une contrée, du numéraire qui avait cours dans cette région et établir les relations commerciales des peuplades qui l'habitaient.

Par les monnaies gauloises trouvées dans l'arrondissement de Château-Thierry, on pourrait en inférer que les populations qui y vivaient à l'époque gauloise, avaient des

relations avec les *Catalauni*, *les Remi*, *les Suessions*, *les Sénons*, *les Silvanectes*, *les Véromandui*, *les Atrebates*, *les Morins*, *les Leuci*, *les Bellovaci*, et même avec les tribus de l'Ile de Bretagne, puisqu'une monnaie de ces peuples a été trouvée près de Neuilly-Saint-Front. *(Collection de M. Doyen, aîné). Atlas du Ministère, planche XLI, n° 9538.*

Tel est, Messieurs, le résumé de ma communication à la Sorbonne.

J'ai été heureux de rencontrer en sortant de la salle du Congrès, deux des nôtres : Messieurs Corlieu et Ch. Léguillette.

J'arrête donc ici mon récit. L'heure du train ne m'a pas permis d'entendre la suite des communications; je l'ai beaucoup regretté, car des sujets très intéressants étaient inscrits à l'ordre du jour.

Permettez-moi, en terminant, de vous demander, à vous aussi, Messieurs, toute votre indulgence pour ce très aride et trop long rapport.

Romeny, 20 mai 1898.

A. MINOUFLET, Instituteur.

LA FONTAINE ET RACINE

Séance du 5 Juillet 1898

Il me semble que nous pouvons parfois faire trêve à l'histoire, à l'archéologie, et causer un peu de littérature; cet exemple nous a été donné par plusieurs de nos confrères, aux études desquels nous n'avons pas refusé nos compliments; je ne rappelle que les noms de MM. Lefeyer et Leblond; c'étaient des professeurs, direz-vous; je l'admets; leurs travaux en étaient-ils moins neufs, moins intéressants? ne faisaient-ils pas une agréable diversion? Ce sera mon excuse d'avoir à vous présenter aujourd'hui, avec les œuvres de Mademoiselle Sophie Manéglier que nous devons à la bienveillance de son parent, notre nouveau collègue, M. Raison, les réflexions sommaires que l'examen de ces œuvres peut susciter.

Mademoiselle Manéglier était, pour ainsi dire notre compatriote, puisqu'elle a habité Igny-l'Abbaye. Elle y rappelle son retour par une élégie à monseigneur l'archevêque de Reims :

Je te revois enfin, vallon délicieux,
Où j'aime à promener ma douce rêverie :
Que j'aime, en me livrant aux plaisirs de l'étude
Errer dans votre solitude;

Tantôt sous un vieux chêne, et Racine à la main,
Je pleure sur l'amour et sur le cœur humain !...
Je vois de tes moines antiques
Passer l'ombre dans ces arçeaux ;
J'entends leurs voix et leurs cantiques,
J'assiste à leurs pieux travaux...,
... Tout change, ainsi, rien ne s'arrête ;
Où tu priais, pieux anachorète...,
Je vois de mes neveux jouer la blonde tête !..,

Igny est redevenu le séjour de « pieux anachorètes ». Les parents de Mademoiselle Manéglier ont cédé ce domaine redevenu un séjour de calme, de prière et aussi... une fabrique de chocolat.

Avant de vous communiquer les notes sur chacun des cinq volumes dont se compose la collection de l'auteur, je tenais à vous la faire connaître. Profondément religieuses, ses productions, les premières notamment intitulées « Poésies chrétiennes » témoignent d'une foi ardente, sincère, des réminiscences de Racine, de Jean-Baptiste Rousseau s'y rencontrent. Si la foi est très vive, le souffle poétique n'y fait point défaut ; on sent que la jeune fille — c'était en 1842 — a beaucoup, beaucoup rêvé ; c'était l'époque où Turquety, Brézeux, etc., la pléïade catholique opposait aux attaques des disciples de Voltaire la doctrine fortifiante de l'Evangile en beaux vers que notre temps n'a point encore oubliés, donc, Mademoiselle Manéglier est poète, elle a beaucoup écrit, surtout en vers ; pouvait-elle faire autrement ? elle nous répondrait comme Ovide :

« J'avais promis de n'écrire qu'en prose » mais les mots venaient d'eux-mêmes se plier à la mesure et faisaient des vers de tout ce que j'écrivais :

Scribere conabar verba soluta modis :
Sponte sua carmen numeros veniebat adaptos,
Et quod tentabam dicere versus erat. »

Si les vérités chrétiennes ont trouvé dans Mademoiselle

Manéglier un interprète qui vous remet en mémoire les poèmes de Racine, fils, de Jean-Baptiste Rousseau, les malheurs de la patrie sont loin de lui être indifférents. On peut en juger par les *stances* à l'occasion de la mort tragique du duc d'Orléans. Cette poésie a été publiée en 1842 peu de temps après ce funeste évènement :

Pleurez, bons citoyens; pleure France chérie !
Tant de maux, de combats, de regrets confondus,
Du sort n'ont point encore lassé la barbarie :
Ah! d'Orléans n'est plus !...
Cher prince, ainsi ta vie à jamais regrettée,
Loin des bords africains témoins de ta valeur,
Dans un choc imprévu voit sa course arrêtée
Par la main du malheur !...

La Société Racinienne — dont je vous entretiendrai sans doute plus tard — avait mis au concours l'éloge de Racine. L'auteur a obtenu une médaille d'argent qui lui a été décernée dans la séance publique du 26 juin 1843. Elle s'adresse aussi, dans une prosopopée ardente, au « peintre du cœur humain »... S'il est quelques charmes secrets qui aient échappé à mes yeux et que ton âme seule ait pu sentir, ô mon maître, révèle-les-moi! déchire le voile qui me les cache, car tu n'eus jamais d'admirateur plus sincère, ni d'élèves plus dociles!... L'harmonie ne doit servir qu'à embellir la pensée de l'auteur, qui est la base première et fondamentale de tout ouvrage d'esprit; qui peut se flatter de l'emporter sur Racine? Quelles pensées que les siennes! Comme elles sont belles, simples, touchantes, naïves, claires, sublimes! Elles parlent à l'esprit sans effort, elle touche le cœur sans le vouloir; on lit Racine et l'on pense et l'on pleure!... Quelle belle création qu'Iphigénie! Je doute qu'on puisse jamais l'égaler... Quelques critiques ont condamné l'amour d'Hippolyte : ont-ils bien pensé à toutes les richesses dont l'absence de

cette passion nous eut privés? Sans l'amour d'Hippolyte que deviendraient les sublimes fureurs de Phèdre? et ces beaux vers :

> Œnone, qui l'eût crut? j'avais une rivale, etc...

Qui justifierait son crime sans sa jalousie? Elle nous ferait horreur...

Et Bajazet, et Andromaque, ne sont-ce pas là des pages à jamais immortelles? Ces vers d'Hermione :

> Pourquoi l'assassiner? Qu'a-t-il fait? A quel titre?
> Qui te l'a dit?

lorsqu'elle vient elle-même d'ordonner l'assassinat ne sont-ils pas d'un sublime qui ne le cède en rien au « qu'il mourut » du vieil Horace...

Heureuse la patrie qui le vit naître! heureuse, surtout, la ville qui donna le jour à ce grand génie! »

Il ne peut venir à l'idée de comparer les réflexions de Mademoiselle Manéglier — qui sont celles que nous avons tous faites après la lecture des tragédies de Racine — avec les observations si fines, si délicates, de M. G. Larroumet. L'une nous rappelle ce que nous avons ressenti, l'académicien nous narre des horizons nouveaux.

Les fables — et l'on n'en compte pas moins de 219, 21 de moins que La Fontaine, réparties en 8 livres — forment le deuxième volume. L'auteur déclare qu'elles sont toutes de son invention, qu'aucun sujet n'est tiré des anciens. Ce sont d'agréables allégories, de petits contes facilement rimés qui rentrent dans le commun de ces poésies fugitives dont on peut dire avec Martial :

> Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura.

Le prologue est une invocation à l'esprit de La Fontaine :

Esprit de La Fontaine
Qui me parle tout bas,
Oh! donne-moi ta veine
Et ses piquants appas... etc.
Viens donc, Muse immortelle.
— Ton maître l'a permis —
D'une vive étincelle
Enflammer mes récits;
Répands avec largesse
Sur eux de ton auteur,
La grâce et la sagesse
Et le style enchanteur!

Je n'oserais affirmer que, malgré la permission du Maître, la muse s'est rendue au chaleureux appel de Mademoiselle Manéglier. J'ai lu quelques-uns des apologues : le Réveil d'un peuple (Fable XIV, livre Ier, p. 39). Il y a là une imitation éloignée, si vous voulez, du discours du Paysan du Danube de notre La Fontaine, qui n'est pas sans mérite :

Les circonstances font les hommes :
Fortunes, éprouve-nous, tu sauras qui nous sommes!

Les Hirondelles (Fable XXIII, la dernière du livre Ier) me paraissent renfermer une allusion au célibat de Mademoiselle Manéglier; en effet, cette moralité accuse un regret — j'allais dire un dépit personnel :

Ah! si j'étais aimée et surtout si j'aimais!
Je ne voyagerais jamais, etc...

Les œuvres de notre poète ressemblent, par leur plan, aux albums de Fr. Lecart; aucune méthode n'avait réglé leur production. Quand un volume était complet, l'auteur

en entreprenait un autre ; l'inspiration, souvent l'évènement politique, en amenait l'éclosion. Ainsi le 3e volume 1878, rappelle en vers émus la mort de Béranger, celle du gégéral Cavaignac ; outre des stances à la Bruyère, au chancelier de l'hôpital, aux généraux Foy, Lamoricière, Bedeau, on y trouve des odes à la Poésie, à Sapho, à l'Amour, au courage, à Damon, à Sully, etc., et de plus, quelques mots sur l'Apologue, sur la Poésie, sur La Fontaine, sans compter un éloge des Champenois qui rappelle la spirituelle épître de M. Herluison sur le proverbe : Quatre-vingt-dix-neuf moutons... dispensez-moi du reste ; Thibaud-le-Grand ou le trouvère, La Fontaine, Colbert, Turenne :

Mais là je m'arrête,
C'est assez, je crois,
Prouver qu'il n'est point bête
Le bon Champenois...

Je crois bien ! Ce n'est point ici que l'on me contredira...

« J'ai toujours eu pour l'apologue une prédilection particulière... Pendant dix ans j'ai fait de La Fontaine, cet auteur inimitable, ma lecture habituelle ; j'en ai savouré tous les charmes, compté toutes les beautés une à une sans jamais me lasser de le faire et le lendemain me trouvait aussi attentive que la veille à la lecture de ses œuvres immortelles... Il parle au cœur encore plus qu'à l'esprit ; vous croyez l'avoir senti tout entier, quand vous l'avez lu ; vous vous trompez, en le relisant vous apercevrez une foule de beautés nouvelles qui vous avaient échappé, ou plutôt qui vous semblent toujours nouvelles, tant elles ont l'art de toujours plaire... Je me garderai bien de le commenter, la tâche est au-dessus de mes forces ; c'est un moraliste plein de raison, un conteur aimable, un peintre inimitable. Ses fables sont, à mon avis, le plus bel ouvrage qui soit sorti d'une tête pensante ; en lui tout se trouve réuni : profondeur, naïveté et sublimité de pensées, style

admirable, harmonie continue. C'est là surtout que l'on trouve le charme qui captive le cœur, la raison saine qui parle à l'esprit, et

La grâce plus belle encore que la beauté.

« Sans doute, tous les hommes ont à peu près les mêmes idées, mais tous n'ont pas la même manière de les rendre. Elles se moulent, pour ainsi dire, sur les passions de chacun et se modifient suivant leurs facultés, dans le cœur innocent et pur, elles sont douces et naïves; dans l'âme forte et vertueuse, grandes et sublimes, dans l'âme mélancolique, elles se revêtent de ce charme rêveur qui tient plus du ciel que de la terre et que la muse du poète a seule le privilège de sentir ici-bas » — Cette remarque nous semble un trait de l'autobiographie de Mademoiselle Manéglier qui termine ainsi : « Puissent Racine et La Fontaine, ces grands maîtres dans l'art difficile de penser, reconnaître que c'est principalement par la vérité des idées et la clarté du style que j'ai tâché de prouver que je les avais lus avec quelque fruit ! »

Les éloges et les encouragements n'ont point manqué à l'auteur : dès 1840, Béranger, à la suite d'une visite, lui disait : j'ai regretté que les préoccupations politiques, qui n'ont pas trop cessé depuis, n'aient pas laissé accorder à votre muse l'attention qu'elle méritait... Il lui disait en 1850 à propos de la publication des *Poésies chrétiennes* : « Il appartient à une muse qui chante aussi bien la tolérance de parler aux cœurs assez malheureux pour être restés fermés aux accents de la religion ; c'est une mission divine. Mais une crainte m'est venue : la publication de votre recueil est-elle un acte d'humilité ? N'avez-vous pas à redouter les louanges qu'il doit vous attirer ? » On ne peut pas louer plus finement. D'autres félicitations de MM. Emile Olivier, comte de Las Cases, Adrien Péladan,

Aristide de Fanienne et l'abbé H. Congnet, helléniste distingué, décédé doyen du chapitre de la cathédrale de Soissons. M. Congnet avait visité Igny, pris des communications des *Poésies* et déclarait que « cette lecture l'avait extrêmement touché ». Ces succès ne suffisaient point à l'auteur que la passion de l'étude dominait. Dans le quatrième volume où se trouvent les attestations que je viens de relever, nous enregistrons des comédies en prose et en vers dans la forme des *Proverbes dramatiques* de Théodore Leclercq qui ont eu tant de vogue de 1823 à 1830 et donnent, au sentiment de Sainte-Beuve, l'idée d'un La Bruyère féminin et adouci. Voici les titres des Proverbes, non, des comédies de Mademoiselle Manéglier; (prose) *Charles ou le jeune avocat; Amour-Honneur-Patrie; Qui choisit prend le pire; Rage de noblesse;* (vers) *Il ne faut jurer de rien; Une vieille fille.* « J'ai voulu prouver, dans cette comédie, que la vertu n'est pas un vain mot et que, lorsqu'elle règne véritablement dans un cœur, elle le fait triompher des plus grandes passions et le rend fidèle au devoir ».

Le cinquième volume a pour titre : Pensées morales et philosophiques; ce n'est pas complet, il faudrait y ajouter : littéraires, sociales, religieux, autobiographiques; je le prouve par quelques citations : « Si Dieu en me créant m'avait fait cette question : Que veux-tu être? — sage. Et encore celle-ci : De quelle profession? — Fabuliste... J'ai eu deux grandes passions dans ma vie; l'amour de la patrie et celui de la poésie... Si je m'étais mariée, je n'eusse pas tenu à la beauté physique, mais aux charmes de l'esprit et aux qualités de cœur... Je ne reconnais qu'une sorte d'aristocratie, c'est celle du talent, ou, pour mieux dire, du mérite personnel... L'homme d'esprit sait seul écouter; aussi lui seul profite des idées de son interlocuteur... J'ai quelquefois commis des fautes, mais jamais sans m'en repentir... Je n'ai jamais eu de mauvaises pensées sans prier Dieu de m'en délivrer... Saint-Louis est le roi que j'aurais

le mieux aimé être, si le choix de mon existence eut dépendu de ma volonté. Comme ministre je me serais fait Sully; comme général Turenne; comme peintre Raphaël; comme prosateur Châteaubriand; enfin comme poète Racine ou La Fontaine; et je ne suis rien!!! Voltaire me fait rire des hommes, Rousseau me les fait haïr ou plaindre, Racine ou La Fontaine me les font aimer. Racine et La Fontaine sont mes auteurs... Se croire heureux, c'est l'être. « Une femme d'esprit qui sait se taire a plus que de l'esprit... »

Ce volume qui comprend un éloge du général Cavaignac se termine, le croiriez-vous, par cette thèse qui ne paraît guère rentrer dans le rôle d'une femme : « Principaux devoirs d'un président de République ». Il ne s'agissait pas de M. F. Faure. Mademoiselle Manéglier avait composé à 21 ans une tragédie, oui, une tragédie en cinq actes « Virginie » la jeune romaine que son père Virginius immola pour la soustraire au déshonneur que lui réservait Appius Claudius. J'ai tâché, dit l'auteur, d'inspirer l'amour de la patrie et de la vertu qui est de tous les siècles ».

L'œuvre, comme je le viens d'exposer, est multiple, considérable. Toutes les parties qui le composent n'ont pas le même mérite, assurément. Nous joindrons nos félicitations à celles des éminents critiques que j'ai cités par rapport aux poésies chrétiennes notamment et nous adresserons nos remerciements à notre confrère M. Raison qui nous a mis à même de rendre justice à une muse champenoise et de vous entretenir de nos immortels compatriotes : Racine et La Fontaine.

MOULIN.

Séance du 5 Juillet 1898

Centenaire de M. Fr. Moreau, président d'honneur.

Mes chers Collègues,

En 1896, fidèle à ses habitudes de bienveillant souvenir, notre vénérable président d'honneur, adressait à ses amis le Catalogue des objets d'antiquité de la collection Caranda avec description sommaire; l'année suivante, nous recevions le Petit Album faisant suite à ce Catalogue et reproduisant les dessins des vues et objets les plus intéressants de la collection: aujourd'hui, complétant sa centième année, avec un mémento émouvant, nous enregistrons le dernier ouvrage qui vient de paraître : Bibliothèque et archives de la Collection Caranda. J'ai dit *émouvant souvenir* et vous serez certainement de mon avis, en effet, la carte qui accompagne la brochure porte : A l'occasion du *centenaire* de la naissance de l'auteur de la collection Caranda, aujourd'hui, on fait hommage de son dernier travail, dont la livraison avait été retardée, tant en province qu'à Paris. Paris, 1er juillet 1798 — Paris, 1er juillet 1898.

J'ai répondu, en votre nom et au mien, en présentant vos remerciements et vos félicitations au glorieux centenaire qui, à la suite de la gravure représentant le clocher de la ville de Fère, ajoute : nous arrêtons ici nos reproductions en faisant nos adieux à la ville de Fère qui a été

pendant vingt ans le centre et le siège de nos travaux archéologiques dans le département de l'Aisne. Paris, le 15 mars 1897.

Il n'est point inutile de rappeler que M. Fr. Moreau a commencé ses travaux à Caranda dans le courant de l'été 1873 ; après avoir fouillé avec succès le dolmen, signalé par M. Barbey et quelques-uns de nous, les explorations ont été continuées dans les localités avoisinantes. 2,000 tombes gauloises, romaines et franques ont été mises à jour ; le nombre des objets recueillis dans les sépultures que renfermaient les nécropoles de Sablonnière, d'Arcy, de Trugny, Breny, etc., s'élève à 15,000. Plus de 4,000 pièces ont été données à divers musées. Les armes et instruments en silex, donnés en grande partie aux collections de plusieurs villes et aux musées scolaires s'élevaient à 32,000.

M. Fr. Moreau poursuivait dans la distribution de ses richesses archéologiques ses traditions de générosité et celles de sa famille. Honneur à lui !

MOULIN.

Les dépendances de l'abbaye de Chézy en 1789

En 1879, j'ai communiqué à notre Société l'histoire de l'abbaye de Chézy, pays auquel je tiens par mes ancêtres maternels.

En 1896, notre collègue M. l'abbé Poquet nous a donné la description de l'abbaye en 1756, d'après les registres du bailliage de Château-Thierry. J'ai eu la bonne fortune de mettre la main aux Archives Nationales sur un volumineux manuscrit de 404 pages, donnant la description complète de l'abbaye et de ses dépendances en 1781, manuscrit ayant pour titre : *Expertise pour l'abbaye de Chézy* en 1781, et coté Z1j, 1256. Il est établi par ce très curieux manuscrit que Nicolas Bonaventure Thierry, abbé commendataire, serait le prédécesseur immédiat de Guillot de Mondésir et non pas Malvin de Montazet, comme je l'ai écrit moi-même dans mon histoire de l'abbaye de Chézy, (p. 102).

Avant de prendre possession de son abbaye, Pierre

Guillot de Mondésir, Docteur de Sorbonne, chanoine de Paris, fit faire l'expertise de l'abbaye et de ses dépendances. Deux architectes experts de Paris, J.-B. Vincent Boulard et Nicolas Pavy de la Renardière, furent désignés à cet effet. L'expertise commença le vendredi 22 juin 1781 et fut terminée le samedi 6 octobre : elle dura trois mois et demi. Cette expertise donne la description complète et détaillée de toutes les parties de l'abbaye, église, cloître, maison abbatiale, etc., etc. On y lit (1) que l'église de l'abbaye avait dix-huit toises quatre pieds et quatre pouces de longueur sur cinq toises de largeur et quatre toises, quatre pieds et deux pouces de hauteur ; — que le sol était de deux pieds six pouces plus bas que le sol extérieur à l'entrée et que l'on y descendait quatre marches.

Plusieurs centaines de pages sont consacrées à la description détaillée de l'abbaye et de ses dépendances, ferme, moulins, etc., et on voit que, d'après l'expertise, il y avait des dépenses considérables à faire, dépenses dont voici l'exposé (page 392 du manuscrit).

A l'église de l'abbaye de Chézy.	9,653 liv.	10 sous	» den.
Aux lieux claustraux. . . .	5,031	10	»
A la maison abbatiale . . .	6,215	2	6
A la ferme de l'abbatiale . .	8,668	15	»
A l'église de Chézy	120	10	»
A l'auditoire, halle, prison, pressoirs	3,382	»	»
Au grand moulin de Chézy, à la rivière, aux pressoirs des Rochets et de Moncel	9,432	»	»
A reporter. . . .	42,501 liv.	47 sous	6 den.

(1) Voir dans ma communication parue dans le *Bulletin de la Société*, année 1879, le plan de l'abbaye de Chézy dessiné par notre collègue Adolphe Varin.

Report	42,501 liv.	47 sous	6 den.
Aux fourches patibulaires . .	18	»	»
Au chœur de l'église d'Azy. .	27	4	8
A l'église de Bonneil. . . .	68	1	»
Aux moulins d'Azy	12,638	17	»
A l'habitation du meunier. .	438	»	»
Au chœur de l'église de Saint-Crépin	120	»	»
Au chœur de l'église de Pavant	223	»	»
A la ferme de Bussiare. . .	1,770	»	»
Au moulin de Bussiare à la rivière et à la maison du meunier.	9,726	14	»
Au chœur de l'église de Charleville	3,419	18	»
A l'église de Lechelle . . .	18	10	»
Au chœur de l'église de Lépine-aux-Bois.	196	»	»
Au chœur de l'église de Rozoy.	429	»	»
— — d'Essises.	106	4	»
Au chœur de l'église de Montfaucon	167	5	»
Au chœur de l'église de La Chapelle.	115	5	»
A la ferme de La Chapelle. .	2,017	»	»
Au chœur de l'église de Connigis	60	»	»
Au chœur de l'église de Monturel	270	»	»
Au chœur de l'église de Blesme.	55	1	4
— — de Gland .	36	3	4
A la ferme de Villeroy . . .	19,496	»	3
TOTAL.	93,996 liv.	17 sous	9 den.

On voit par ce résumé que l'abbaye de Chézy avait des propriétés importantes en 1781, propriétés qui s'étendaient dans les environs de Meaux (ferme de Villeroy) et dans les environs de Sézanne (ferme de Charleville). Les revenus de l'abbaye s'élevaient à environ 16,000 livres et les religieux étaient au nombre de cinq. Dom Lefebvre était le procureur de l'abbaye. L'abbé commendataire prélevait 5,000 livres.

Il serait curieux de savoir par qui ces diverses propriétés ont été acquises lorsque la loi du 2 novembre 1789 prescrivit la vente des biens du clergé. Nous n'avons pu trouver ni dans les bureaux d'enregistrement, ni ailleurs, l'indication des acquéreurs. On sait que beaucoup de ces biens ont été payés avec les assignats; on sait également que, parmi les acquéreurs, beaucoup n'offraient aucune garantie de solvabilité. Mais peu de temps après, beaucoup furent dépossédés par la folle enchère. C'est ainsi qu'on a vu un simple vigneron de Montreuil-aux-Lions acheter pour 631,000 francs une ferme de la commanderie de Moisy-le-Temple; mais, ne pouvant la payer, il en fut dépossédé (1). En 1791, dans le district de Châteaux-Thierry, on avait vendu pour 7,607,351 francs de propriétés estimées 4,550,000 francs.

Le couvent de Chézy avait été adjugé à un simple maçon qui ne put payer.

De toutes les propriétés de l'abbaye de Chézy la plus importante était la ferme de Villeroy, conton de Claye-Souilly, près Meaux, ou du moins celle qui nécessitait le plus de réparations. J'ai pu me procurer aux Archives de Seine-et-Marne (2) l'acte de vente de cette ferme, qui a

(1) E. Fleury, *Le clergé de l'Aisne pendant la Révolution*,, T. I, p. 294.

(2) Archives de Seine-et-Marne, série Q.

été revendue à la folle enchère en 1792, et dont voici le procès-verbal :

« L'an 1792, le 21 mai, en l'assemblée directoriale du district de Meaux et en exécution de l'arrêté du 14 mai qui ordonne que les biens nationaux ci-après désignés, adjugés à Jean-Pierre Samson, négociant à Paris, seront vendus à la folle enchère dudit sieur Samson, faute d'avoir payé la somme dont il est débiteur; il a été procédé à la réception des premières enchères des biens immeubles dont la désignation suit :

1° Une ferme sise à Villeroy, composée de six corps de bâtiments, le premier en aile, contenant dix travées de bâtiments à deux étages, servant de logis, où il y a une grande cuisine, un grand salon, fournil à droite de la cuisine, escalier, un petit cabinet à côté de ladite cuisine et une laiterie attenant; sur la rue, à côté du salon est une écurie, contenant trois travées prises dans le grand bâtiment; sur la rue, près la porte d'entrée, trois petites chambres sur la cuisine, dont une à feu, une grande chambre sur le salon et sur l'écurie, dont les planchers sont hors d'état de porter du blé sur ladite écurie seulement, de grands greniers sur le tout.

« Une grande grange de cinq travées au bout de laquelle sont deux autres travées de grange neuve donnant sur le potager, à côté d'icelle est une deuxième entrée, une autre grange à avoine, contenant trois travées derrière laquelle sont des hangars détruits; au bout de ladite grange est un petit bâtiment servant de toit à porc et de poulailler, en retour, à l'orient de ladite cour est un long corps de logis de douze travées servant de vacherie, bergerie, écurie allant jusque sur la rue. Le long de ladite rue, six travées de bâtiments servant de vacherie, bergerie en appentis.

« Au milieu de la cour un colombier en pavillon.

« Tous lesdits bâtiments avec cour fermée à deux portes charretières, deux potagers et un enclos, verger

contenant en tout deux arpents un quartier joignant du Midi à la rue du village, au Nord le chemin d'Iverny, à l'Orient le clos de la veuve Pierre Papillon. »

Je n'ai cité en détail que la ferme elle-même, puisque seule elle avait besoin de réparations. Mais les dépendances de la ferme étaient considérables ; elles s'élevaient à 191 arpents, compris l'enclos de la ferme ; le tout mesure de 22 pieds pour perche et de cent perches pour un arpent. La ferme et les dépendances étaient louées, à partir du 16 avril 1784, pour neuf années, moyennant 8,000 livres de loyer par an, à Pierre-Eloi Papillon.

La loi ayant prescrit la vente des biens du clergé, la ferme de Villeroy et les terres qui en dépendaient ont été adjugées à Jean-Pierre Samson, négociant, moyennant 312,300 livres, suivant le procés-verbal de vente des 28 février et 14 mars 1791. Mais Samson n'ayant rien payé sur le prix de son acquisition, les biens ont été revendus à la folle enchère, et ont été définitivement adjugés à Pierre-Claude Prousteau, ancien lieutenant-général de l'Amirauté, demeurant à Paris, rue des Tournelles, moyennant 250,000 livres. Le 20 novembre 1792, Prousteau déclara avoir cédé à Charles-Louis Pécoul trente arpents soixante-dix perches moyennant 63,000 livres.

Villeroy est une commune de 250 habitants, du canton de Claye-Souilly, et la propriétaire actuelle de la ferme est Madame veuve De Poleitnich ; le fermier est M. Alexandre Courtier.

A. CORLIEU.

EXCURSION DU 13 AOUT 1898

SENLIS--CHANTILLY

I

Si l'on nous eût demandé quelques jours auparavant : Et l'excursion, qu'en advient-il ? nous aurions été fort embarrassé pour désigner un nombre à peu près respectable d'adhérents ; plusieurs paraissaient disposés à répondre à notre appel, mais d'engagements fermes peu, très peu ; et, cependant, à quatre heures et demie du matin, nous nous sommes trouvés vingt à la gare des Chesneaux — oui vingt, dont sept dames... les vaillantes ! Je m'en réjouis, non seulement pour nous, puisqu'il est entendu que les dames sont le charme de toute société, mais aussi pour le jeune et aimable organisateur de l'excursion qui avait bien recommandé : « convoquez les dames ; on demande des dames ».

Le soleil attendait, je crois, pour se lever que nous fussions réunis et en voiture. Un de nos collègues — que

poursuivent, sans aucun doute, les souvenirs classiques — s'extasie devant le spectacle de « l'Aurore aux doigts de rose qui ouvre au soleil les portes de l'Orient » ; un autre tourné vers cet Orient, qui commence à s'enflammer, évoque la célèbre et très classique description de J.-J. Rousseau : « on le voit s'avancer... l'incendie augmente... et le reste ». Je ne sais si le souvenir de Phaéton, conduisant le char de son père, n'est pas revenu à la mémoire de notre poète, quand, dans l'après-midi, nous avons ressenti les effets d'une chaleur torride. On aurait pu se croire dans les régions embrasées par la faute et l'impéritie du jeune fils de Phébus.

Cependant, le train est en marche; nous passons devant Coincy si gracieusement étalé dans la petite vallée de l'Ordrimouille; nous frôlons, pour ainsi dire, le manoir d'Armentières, si délabré, si curieux, si plein de souvenirs et réduit à servir d'annexe incommode aux bâtiments ruraux qui l'avoisinent! puis, nous arrivons à la Ferté-Milon que notre collègue, M. Plarr, bien avisé, a pu visiter la veille : les deux églises avec leurs vitraux justement renommés, les vestiges si pittoresques du château, la statue de Racine par David d'Angers.

De Villers-Cotterêts — que nous réservons pour une excursion ultérieure, en même temps que Compiègne et Pierrefonds (l'appétit vient en mangeant), nous filons à Crépy-en-Valois, admirant, en passant la porte monumentale de la cité (XVIIIe) et les ruines si majestueuses de Saint-Thomas. De Crépy à Senlis, nous jetons un coup d'œil rapide sur les ruines du château de la tour de Montépilloy. Singulières ruines! elles se présentent au voyageur qui se rend à Senlis ne conservant qu'une moitié de l'ensemble du formidable donjon du XIIe siècle, coupé verticalement comme par la foudre; la partie supérieure — la tête du donjon — semble devoir provoquer la chûte du pan de mur qui la supporte. Le château avait été remanié,

comme Coucy, Pierrefonds, La Ferté-Milon, par Louis d'Orléans, le mari de Valentine Visconti, notre duc de Château-Thierry, la victime de Jean-sans-peur.

D'autres ruines, bien intéressantes aussi, sont celles de l'abbaye de la Victoire, à Mont-l'Évêque : cette célèbre abbaye avait été fondée en 1215, en mémoire de la victoire de Bouvines. Impossible de les voir de nos wagons; un complaisant voyageur nous en indique la situation.

Senlis. — A l'heure dite au programme, nous arrivons en gare, et trouvons sur le quai, outre MM. Frédéric et Maurice Henriet, deux membres de la Société senlisienne : M. Vatin, juge de paix, dont l'amabilité est bien connue de votre secrétaire depuis qu'il fréquente les congrès et M. Fautrat, inspecteur des forêts en retraite et qui connait on ne peut mieux le Senlis ancien. Senlis a, en effet, un bien grand intérêt au point de vue historique et monumental.

Sous les Romains, de simple bourgade gauloise, elle devient une cité, Augustomagus, munie d'Arènes, tout comme les grandes villes du Midi. Grâce à la science de M. Fautrat — qui en fait de constructions romaines — appareil, ciments, pourrait, s'il était possible, en remontrer à notre ami, M. Josse, nous avons pu nous rendre un compte complet de ces arènes (de la fin du IIe ou du IIIe siècle) retrouvées après bien des siècles absolument intactes, toujours soupçonnées quant à leur existence, mais dénaturées et servant à de singuliers usages; elles mesurent à la base elliptique 35 à 42m de diamètre, la disposition des gradins de l'amphithéâtre est très visible, et permettait à 10,000 spectateurs d'y prendre place — c'est beaucoup, je crois... c'est le seul monument de ce genre qui existe dans le Nord de la France; ces populations étaient-elles déjà trop laborieuses, trop indépendantes pour ré-

clamer le « Panem et circenses » ? Les Senlisiens — non, disons les Sylvanectes, puisque nous parlons archéologie, ont le droit d'en être fiers. Il y a 33 ans (février 1865) qu'elles ont été révélées par M. Vernois et mises dans l'état où nous les avons vues. Un puits, malencontreusement placé à droite de l'entrée principale, ouvert par quelque industriel qui tirait partie de la position, est là comme un anachronisme vivant ; les pierres qui garnissent ce puits proviennent de l'enceinte du cirque ; jugez de l'indignation de MM. Fautrat et Josse !

Senlis devient une ville royale sous les premiers Mérovingiens ; tout autour rayonnaient des villas où les souverains venaient se reposer des fatigues des guerres continuelles et se livrer, dans ces immences forêts, à la chasse, leur plaisir favori. Ils attachaient à la possession de cette ville un tel prix qu'à la mort de Caribert (567), elle fut partagée comme Paris, au lieu d'être attribuée à un seul de ses frères. La contrée ne fut point délaissée sous les rois de la deuxième race : Charlemagne chassait aux environs de Senlis et venait se reposer à Verberie où il avait fait édifier un superbe palais ; de riches abbayes y furent fondées. Bientôt le pouvoir féodal chercha à supplanter la puissance royale ; le comte de Senlis, comme les comtes de Noyon et de Beauvais, transforma son office viager en charge héréditaire ; les évêques — Noyon, Beauvais, Senlis, devinrent les vrais maîtres de la contrée. Le duc de France Hugues Capet, 987, se fait reconnaître roi par les grands à Senlis et sacrer à Noyon. Saint-Louis comme plusieurs de ses prédécesseurs se plaisait dans cette résidence. Nous avons visité cette demeure royale, *auspice* Fautrat, et où nous retrouvions des vestiges romains mêlés aux constructions du XIIe. Senlis, qui sous Louis VI (1173) avait obtenu sa charte communale, devint en 1319 le siège d'un bailliage royal auquel ressortissait Compiègne. Les habitants des campagnes résistèrent vigoureusement aux Anglais, conduits

par Edouard III, après les désastres de Crécy et de Potiers, mais ils furent victimes des Jacques ; autour de Senlis, les châteaux furent pillés, dévastés, livrés aux flammes ; les Jacques entrèrent dans la ville et forcèrent les habitants à s'allier avec eux (1348-1368). Ce ne devait pas être la plus grande calamité de la contrée; en effet, après le meurtre du duc Louis d'Orléans (1407) elle fut le théâtre de guerres civiles continuelles, d'événements malheureux; les villes passaient tour à tour aux mains des Armagnacs et des Bourguignons qui livrèrent le pays aux Anglais, ayant à leur tête Henri VI (bataille d'Azincourt 1415). Bernard d'Armagnac, furieux de ce que Senlis, qui avait promis de se rendre, différât sa reddition — elle attendait des secours que les guetteurs annonçaient tout prochains—, fit exécuter quatre habitants. C'était le moment où la France, pour rappeler l'expression si énergique de Michelet, était jouée à pair ou non (Précis., p. 153). Nous avons pu voir, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, un beau tableau qui rappelle ce tragique épisode — nous y reviendrons. — Les luttes religieuses furent très vives au temps de la Ligue, et Rose, évêque de Senlis, organisa des *processions blanches* qui augmentèrent l'effervescence des catholiques. Comment concilier la conduite de ce farouche ligueur avec ses fonctions de prédicateur du roi Henri III; Rose fit en chaire l'apologie de Jacques Clément, l'assassin du monarque ! Cette ville avait trois systèmes de fortifications : 1° la Cité avec le château ; 2° maisons seigneuriales, véritables manoirs, comme à Guérande, avec fossés, redoutes, parapets; 3° murs d'enceintes devenus des boulevards et dûs à Philippe-Auguste, Louis XI, François Ier. Cette classification est encore apparente.

La statuomanie ne nous semble point s'être abattue sur Senlis ; plusieurs hommes célèbres y ont vu le jour et, si leur souvenir subsiste, ce que je souhaite, leurs traits ne figurent en bronze sur aucune des places. Et cependant, le

chimiste Baumé, l'inventeur de l'aréomètre (1728-1804) ; le marquis de la Valette, ambassadeur et ministre de Napoléon III ; Th. Couture, (1815-1879) le peintre fameux des « Romains de la décadence » *Nunc patimur longæ pacis mula* etc., (Jav.) méritent de ne point tomber dans l'oubli. Nous avons bien regretté que notre excellent collègue, M. Couture, n'est pu être des nôtres ; il nous aurait peut-être déniché au Musée de la ville un tableautin de son oncle, ou indiqué sa maison natale.

Je pourrais, comme Vertot, dire : « mon siège est fait » et poursuivre mon compte-rendu d'après mes notes ; mais notre collègue M. Minouflet me remet le livre de M. l'abbé Muller : « Guide dans les rues et environs de Senlis » ce qui me permet de modifier et de compléter ce que j'ai préparé. « La maison n° 32 de la rue Rougemaille indique par une plaque de marbre que Th. Couture y naquit le 21 décembre 1815 (p. 5). Chez M. Bruslé on trouve de lui une étude de Pierrot et chez M. Bétourné un portrait au crayon. La ruelle, aujourd'hui impasse des Prisons, a reçu depuis peu le nom d'impasse Baumé ; le père de Baumé tenait l'hôtellerie du Grand-Cerf où nous avons trouvé une réconfortante hospitalité ; on ne pouvait être mieux, jadis, à l'auberge si renommée de « la Truye qui file ».

En nous rendant aux Arènes, M. Vatin nous indique la place, sur le boulevard extérieur de la cité, appelée *Rempart des ôtages* où ont été exécutés les quatres habitants notables en 1418. Le tableau dont nous avons parlé « Les ôtages de Senlis » et qui, sans contredit, est plus bel ornement de la grande salle de la mairie, (M. Muller trouve avec raison que c'est un sujet un peu lugubre à mettre en face de jeunes mariés), est l'œuvre de Mélingue Lucien, fils du fameux acteur de la Porte Saint-Martin, qui se délassait des fatigues de ses rôles de Buridan, etc., en faisant de la sculpture assez estimée en souvenir de sa première profession à Caen, son pays natal.

En parcourant les rues de la ville, nous nous sommes arrêtés devant plusieurs maisons anciennes que nous signalaient nos aimables guides. Ainsi, au coin de la rue Sainte-Geneviève et de la rue du Haubergier, « se dresse haute et solide une charmante habitation en briques avec chaînes de pierre, fenêtres du premier en corniches entourées de filets cylindriques dont les bases forment encorbellement et dont le fronton est garni de pampres, gargouilles ou griffon. »

Ce terme « Haubergier » a suscité une discussion vraiment intéressante, l'abbé Muller assure (page 68) que cette rue doit sa véritable apellation peut-être à quelque fiefs (de Haubert) que possédait un haubergier, lequel était un gentilhomme dont le privilège était de servir son seigneur, vêtu du haubert ou cotte de mailles ; peut-être au domicile qu'y avaient élu des haubergiers (fabricants de hauberts) état honoré et important au XVe siècle, où toutes les troupes portaient cette tunique en mailles de fer. »

Au n° 2 de la rue des *Pigeons blancs*, avec façade sur la rue des *Trois Pigeons*, une maison du chapitre Saint-Rieul, appuyée contre une tour cylindrique élancée, avec un tore ou bardin pour corniche et un toit conique ; les portes et les fenêtres ont leurs coins supérieurs échancrés, comme au XIVe siècle ; sur l'autre côté, les fenêtres sont à filets ; on remarque deux gargouilles. Suivant la tradition, cette demeure fut primitivement l'évêché habité par Saint-Rieul, l'apôtre du diocèse. »

L'évêché, bien déchu de sa splendeur, avait eu pour hôtes l'infortunée Henriette de Bourbon, mariée à Charles Ier d'Angleterre, Anne d'Autriche, Louis XIII ; aujourd'hui, en partie, c'est la chambre des notaires ; au premier, une grande salle formée probablement de la réunion de plusieurs salons de l'ancien palais épiscopal, à la disposition du Conseil de fabrique de Notre-Dame. — Je suis tenté de le plaindre — cette salle sert pour des conférences, des

réunions privées. La partie la plus intéressante pour nous est l'ancienne chapelle qui reproduit absolument le style et la forme de la sacristie de Saint-Crépin de Château-Thierry. C'est là, avec de nombreux dégagements, que le Comité historique a établi son bureau, ses collections. Tout n'est pas encore classé, mais que de belles choses nous y avons remarquées provenant des fouilles faites aux environs et aussi des objets découverts aux arènes, un cachet, un anneau épiscopal, une crosse attribuée au chancelier Guérin, sans parler de curieux autographes, de gravures, etc. !

Les additions faites à l'Hôtel-de-Ville ont dénaturé le caractère de cet édifice qui date de 1495. Notons l'escalier en spirale enfermé dans une tourelle polygonale couverte en ardoises ; fenêtres avec moulures et meneaux prismatiques, portes ogivales. Les archives renferment, paraît-il, des chartes de Louis VII, de Louis VIII, des ordonnances de 1358 et de 1468, un cartulaire municipal du XIVe siècle, etc., etc. Dans la grande salle, comme nous l'avons dit, le fameux tableau : « Les otages de Senlis ».

Si j'entreprenais une description détaillée que de monuments anciens à citer ! Senlis comptait 7 ou 8 paroisses et un nombre considérable de couvents dont les églises, pour la plupart, subsistent, et ont été appropriées à des usages profanes ; ainsi Saint-Agnan qui a encore des débris très curieux du XIe siècle, des chapiteaux du XIVe siècle et une façade renaissance est devenu le théâtre. Saint-Frambourg, près de la cathédrale, bâti en 1177, sert de manége ; une nef rectangulaire avec abside, proportions imposantes,, voûtes avec nervures se réunissant à des clefs profondément fouillées. A la Révolution, Saint-Frambourg était devenu le temple de la Raison, après avoir compté parmi ses abbés Saint-Guillaume, Nicolas d'Autheuil, Philippe de Chevreuse, Guillaume Du Prat, etc ! Saint-Pierre, aujourd'hui marché, date de 1029, porte encore,

malgré les injures du temps et des hommes, les marques de six époques principales, le portrait témoigne d'un grand talent décoratif, d'une grande habileté de main ; le transept est flanqué de deux tours inégales dont la plus haute, date de la renaissance. Le couvent des Carmes est devenu la caserne de cavalerie, l'église sert de magasin d'habillements militaires.

La Charité, ancien hôpital senlisien du XVIIe siècle a été en 1840 appropriée à des usages divers : à droite sous-préfecture ; à gauche palais de justice, prison, école. L'église a été transformée en musée, le guide a oublié d'y mentionner « les œufs sur le plat de Ribot. »

Le château conserve dans ses ruines des traces de toutes les époques : gallo-romain au petit appareil, assises et claveaux à large tuiles, striés en chevrons ; système de maçonnerie dite « sarrasine » consistant en un enrochement de moëllons noyés dans un abondant mortier de chaux, avec fragments non tamisés — demandez pourquoi à M. Josse — puis le XIIe et le XIIIe siècle, une cheminée du XVe siècle et un plafond de Henri II. Il y aurait trop à dire s'il fallait rappeler les évènements mémorables qui s'y sont accomplis. La chapelle, devenue une espèce de petit musée est également digne de fixer la curiosité. Grâce à l'obligeance de M. Turquet de Boisserie, propriétaire du château, nous avons pu le visiter dans toutes ses parties.

C'est par l'église et l'abbaye de Saint-Vincent que nous avons commencé, *duce Vatino*, nos visites, c'est par là et Notre-Dame que je finirai ce compte-rendu. J'avais beaucoup entendu parler de Saint-Vincent comme maison d'éducation, ouverte il y a 60 ans environ ; il me tardait de le connaître. L'église bien ornée, est du XIIe siècle avec une seule nef, deux croisillons et un très élégant clocher ; cloître spacieux, mais bien lourd : l'abbaye avait été fondée par Anne de Russie, femme de Henri Ier, reconstruite en

1130 et occupée par des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Le monastère avait son école depuis 1138, comme la plupart des couvents et des cathédrales.

Dans le fascicule n° 71 des « Petits édifices historiques » je trouve avec des gravures fort bien faites une courte description de Notre-Dame de Senlis ; je l'abrège à votre intention. Le fondateur fut un évêque du nom de Eudes, au XIe siècle, en 1153, l'évêque Thibaut donna à l'édifice des proportions colossales ; au XIIIe siècle les générosités de Saint-Louis permirent d'embellir ce monument et de construire cette merveilleuse flèche qui couronne le clocher de droite ; le grand portail, les galeries du triforium, la plupart des chapelles datent de cette époque. Le XIVe et le XVe siècle contribuèrent à l'embellissement par l'adjonction de salles capitulaires et de chapelles, le XVIe siècle compléta l'œuvre ; les façades latérales qui datent de cette époque en font une des œuvres les plus admirées du style ogival flamboyant. La déviation de l'axe du chœur que l'on retrouve dans bien des églises, Noyon entr'autres, est-ce du symbolisme ou une erreur, les savants sont en désaccord — plusieurs de nous *quorum ego*, croient au symbolisme. En 1504 un incendie détruisit les parties supérieures de l'église ; grâce à d'abondantes ressources, on répara les dégâts, de plus, on construisit le portail du midi. Si Notre-Dame n'est pas un modèle d'unité comme Noyon, comme Saint-Leu-d'Esserent, c'est néanmoins un monument qui, par la profusion, le luxe, la richesse de ses décorations est bien digne de la visite des archéologues. — Renouvelons, avant de quitter la ville nos remerciements sincères à MM. Vatin, Fautrat et Henriet.

II. — CHANTILLY

A midi, en route pour Chantilly, c'est le moment où le soleil darde sur nous ses plus chauds rayons. Un coup d'œil aux carpes qui ne résistent point aux séductions des petits pains; un coup d'œil surtout aux constructions : château et annexes, aux pelouses, aux bassins, au parc, à la cour et à la statue du connétable et nous entrons en nous disant : que c'est beau! Que c'est beau, redirons-nous en chœur à la sortie! Un excellent itinéraire, dressé par l'un des conservateurs, M. Macon, est un guide précieux à recommander aux touristes. Grâce à lui, rien n'échappe à l'attention, tout peut être, dans les vestibules, escaliers, chapelles, galeries, salles diverses, passé utilement en revue sans perdre de temps.

S'il fallait noter tout ce qui est remarquable, dans cette collection de chefs-d'œuvre, c'est le livret qu'il faudrait copier tout entier. Résumons nos impressions. Dans la chapelle, l'autel de Jean Goujon, les boiseries, les portraits d'Anne de Montmorency et de Madeleine de Savoie, sa femme. — Nous avons déjà eu occasion de rappeler que c'est au grand connétable qu'est due la galerie du château de Fère construite par J. Bullant. Dans la galerie de M. le Prince « le Repentir » par Michel Corneille. Ce tableau représente la muse de l'histoire. Clio, arrachant du livre où sont consignés les exploits du Grand Condé : Rocroy, Fribourg, Norlingen, les pages qui sont relatives à ses luttes contre son pays, Gien, faubourg Saint-Antoine et son alliance avec l'Espagne.

Dans la Galerie des Cerfs : les tapisseries des Gobelins

du XVIIe siècle : « les chasses de Maximilien », comme tableau : le *Combat de la voie ferrée* d'Alph. de Neuville; les *Cuirassiers de 1805*, de Meissonier; les portraits de *Richelieu* et de *Mazarin*, par Philippe de Champagne; les *Pestiférés de Jaffa*, de Gros; le *Massacre des Innocents*, du Poussin. Dans le salon d'Orléans : le *duc d'Aumale*, de Bonnat; la reine *Marie Amélie*, de Jalabert. Salle dite de la Smalah : *Haut les têtes*, de Detaille : A Iéna 1806, une pluie de mitraille s'était abattue sur le superbe régiment des Grenadiers de la Garde; quelques bonnets à poil s'étaient inclinés, le colonel Lepic, la tête haute s'écrie : « Haut les têtes ». Il y a une telle expression dans cette figure qu'il semble que de cette bouche ouverte on entend s'échapper ce cri énergique. Dans la même salle : *le roi Louis-Philippe et ses cinq fils*, tous en brillant uniformes, sortant du Palais de Versailles pour une revue, d'Horace Vernet. Souvenirs émouvants salle de la Tribune ! Tout le passé du duc, pour ainsi dire : Palerme, collége Henri IV, Aumale, Palais-Royal, Ecouen, Guise, Villers-Cotterêts et Twickenham ! ! Nous retrouvons dans cette salle un ancien seigneur de Château-Thierry *Antoine de Bourgogne*, dit le *Grand Bâtard*, fils de Philippe-le-Bon (1421-1504) ; en 1478 Louis XI lui concéda le duché de Château-Thierry, peint par Van der Weyden. Vous me permettrez de ne point relever ni les noms, ni les œuvres des grands artistes : peintres, sculpteurs, ciseleurs, décorateurs qui ont fait de Chantilly une véritable merveille ; je vous conduis seulement dans le parc à deux pas de Silvie et je salue le groupe en marbre de mon ami Hippolyte Moulin, mort trop jeune hélas ! et qui n'a pu donner tout ce que l'on attendait de lui. Le duc d'Aumale a payé 10.000 francs « le secret d'en haut ». Une jeune fille fait une confidence tout intime à un dieu Terme, le sourire erre sur les lèvres du dieu, le secret a été compris, le marbre le gardera-t-il ?

De cette visite à Chantilly, il nous restera un souvenir

d'admiration et de reconnaissance : d'admiration, car tout y est absolument remarquable, tout : château, parc, pièces d'eau, collection — je n'ai rien dit de la bibliothèque, unique en son genre, je laisse ce soin à un plus habile —; de reconnaissance, puisque ce musée vient grossir le trésor artistique national. Et dans quelles circonstances ce don a-t-il été fait ? Faut-il rappeler les services rendus par ce fils de France, puis les déboires... et l'exil ? Non, ce grand citoyen qui, dans une circonstance mémorable, rappelait qu'audessus de toutes les questions qui nous agitent, il y a la *France* a été fidèle à ce sentiment, il a tout oublié, calomnies, injustices, exil ; il s'est souvenu seulement qu'il appartenait à la grande famille française et c'est au pays qu'il a légué ses trésors inestimables artistiques, honneur à lui ! Je n'ai fait mes chers collègues, que résumer nos impressions communes et joindre à l'opinion universelle celle de la modeste académie de Château-Thierry.

Il faut songer au retour, notre poète du matin ne pourrait invoquer la pâle Phœbé — *tacitæ per amica silentia lunæ* (E. II, 255) — elle se lève trop tard. Liquidons, cependant, quelques incidents : il y en a toujours, même dans les voyages les mieux réussis. Un imprudent — je ne veux pas vous le nommer — s'est laissé prendre un doigt dans une portière ; le sang avait jailli, heureusement que notre excellent collègue, M. Plarr, était là avec une valise providentielle. Il y a de tout dans cette boîte miraculeuse : pastilles délicieuses, ménagère, petite pharmacie, et bien d'autres choses sans compter... un service de table. C'est un prévoyant voyageur auquel nous devons adresser nos sincères remerciements, d'autant plus justifiés que le soir, grâce à son initiative personnelle, nous avons trouvé à l'auberge de la gare, à la Ferté-Milon, un dîner... plantureux « omelettes aux fines herbes » ; les fines herbes faisaient défaut, il est vrai, mais la cuisinière avait tenu à

compenser cet oubli par un coup de feu bien accentué. Le dessert, mais il est sorti, je crois, de la boîte de M. Plarr, véritable boîte de Pandore, seulement dans celle-là l'espérance restait au fond, dans l'autre, il n'est pas resté de fromage... Et l'eau qui a failli manquer ! La maritorne qui nous servait s'écrie à un moment : « il n'y a plus d'eau ! » L'émoi n'a point été plus grand aux noces de Cana quand un serviteur a déclaré « il n'y a plus de vin ». Il nous semble même un instant que la sérénité olympienne de notre Président s'était quelque peu voilée. A-t-il craint que les eaux de l'Ourcq desséchées ne fussent la cause d'une interpellation au conseil général ? C'était une fausse terreur ; l'eau qui manquait était l'eau des siphons. Nous avons respiré tous plus à l'aise et avons pu prendre notre train pour rentrer dans notre bonne ville de Château-Thierry nous félicitant mutuellement d'une chaude et belle journée et nous promettant de recommencer ; je le répète « l'appétit vient en mangeant » donc, à l'année prochaine...

MOULIN.

NOTE POUR L'HISTOIRE DU CHATEAU

DE

Château-Thierry

François Sublet, seigneur de Noyers, Baron de Dangu, conseiller du roi en ses Conseils, secrétaire d'Etat et des Commendements de S. M., surintendant et ordonnateur général des bâtiments, arts et manufactures de France, avait ordonné de dresser un état des dépenses faites en 1639 aux bâtiments royaux, savoir : Saint-Germain, Vincennes, Luxembourg, Château-Thierry et Versailles.

M. de Champeaux, ami de notre collègue M. Maciet, m'a communiqué un volumineux manuscrit qui lui appartient, et dans lequel j'ai pu extraire quelques notes relatives au château de Château-Thierry. Ces notes pouvant servir à celui de nos collègues qui voudrait entreprendre d'écrire l'histoire de ce château, qui a joué un certain rôle jusqu'aux temps néfastes de 1815.

Il était dû :

« A Remy Parent, charpentier, la somme de treize cents livres sur les ouvrages et réparations de maçonneries par lui faictes et à faire aux clôtures du parc, ponts et fontaines dudit château, par quittances du 5 may 1639 et 27 février 1640, ci . . . . . 1,300 livres.

« Aud. Parent, la somme de 400 livres sur état du crépi et rétablissement des brèches qu'il a faites à la muraille de l'espalier des muscats dudit château par quittance du 8 février 1639, ci . . . . . 400 livres.

« A Maurice De la Croix, jardinier, la somme de 341 livres pour les pieux, perches et osiers qu'il a fournis pour refaire l'espalier des raisins muscats des parc et jardin de Château-Thierry, suivant les quittances des 8 février et 6 may 1639, ci . . . . . 341 livres.

« A Jessé, sculpteur, la somme de 600 livres pour la figure du défunct roy, en marbre blanc, qui avoit été commencée par le sieur Tremblay, son beau-père et qui a été achevée par ledict Jessé, ci . . . . . 600 livres.

« A Jean Aulin, concierge et garde meubles du Roy en son Château de Château-Thierry, pour ses gages de la première demi-année 1639, ci . . . . . 200 livres.

« A Maurice De la Croix, jardinier ayant le département et entretien du parterre dudit château pour ses gages de ladite première demi-année 1639, ci. . . 150 livres.

« A Augustin Davras, autre jardinier ayant l'entretainement des parterres sur la plate-forme et terrasse de la cour dudit château pour ladite première demi-année de ses gages, ci . . . . . 75 livres.

Le buste du roi Henri IV dont il est fait mention dans ce mémoire est au musée du Louvre, sculpture renaissance, salle Michel Colombe, et porte le nom de Tremblay.

A. CORLIEU.

LE CONGRÈS DE BOURGES

Séance du 4 Octobre 1898

Cette année, la Société française d'archéologie, fondée à Caen en 1834, reconnue établissement d'utilité publique et qui s'est donné pour mission la description et la conservation des monuments historiques en France, a tenu, au mois de juillet son soixante-cinquième congrès à Bourges.

Ce congrès était présidé par M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, assisté et entouré des principaux membres de la Société des antiquaires du Centre et de la Société historique du Cher, MM. le marquis des Méloizes, vicomte Charles de Laugardière, Mater, conservateur du Musée ; Octave Roger, P. de Goy, J. Soyer, archiviste, etc., etc., etc.

La séance d'inauguration a eu lieu le 6 juillet dans la salle des fêtes du lycée où se trouvaient réunis avec

M. Héron de Villefosse, délégué du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, Mgr Servonnet, archevêque de Bourges, un certain nombre de dames et d'archéologues, dont quelques-uns représentaient des Universités étrangères.

Après les souhaits de bienvenue adressés aux assistants par le maire de Bourges, M. de Laugardière, président du comité d'organisation du congrès et président de la Société des antiquaires du centre, en remerciant de leur présence empressée tous les congressistes, a rappelé que déjà, en 1849, il y aura bientôt cinquante ans, la Société française d'archéologie avait ouvert à Bourges son seizième Congrès; plus tard, il y en eut un autre en 1868. Si celui d'aujourd'hui avait eu lieu, seulement l'année dernière, ses membres auraient encore trouvé pour les recevoir et les guider à travers les vieux monuments de Bourges le savant historien qui les connaissait mieux que qui que ce fût, et les a si exactement décrits, l'éminent président de la Société des antiquaires du Centre, M. Alphonse Buhot de Kersers, mort en décembre 1897. Si on ne peut plus mettre à leur disposition toute la science que possédait M. Buhot de Kersers, du moins rencontreront-ils encore cette affabilité qu'une vieille inscription latine aujourd'hui disparue, gravée sur une des portes de la ville, promettait à tous ceux qui venaient visiter la capitale de l'ancien Berry; cette antique cité berrichonne où, ainsi que venait de le remarquer quelques instants auparavant, son premier magistrat municipal, M. le docteur Mirpied, l'archéologie était chez elle.

« Et comment, avait ajouté M. Mirpied, pourrait-il en être autrement dans cette contrée si riche en vestiges historiques, en monuments incomparables? Comment ne pas aimer l'archéologie dans une ville où l'on retrouve à chaque pas les reliques du passé, où l'on rencontre des maisons comme celles de la Reine-Blanche ou de la Delle-Voisin,

des hôtels comme ceux de Cujas et de Lallemant? dans une ville qui peut montrer un palais comme celui de Jacques-Cœur et que couronne une cathédrale dont les cinq nefs sont peut-être le plus merveilleux ensemble intérieur qu'on puisse admirer? que de richesses! que de beautés! et tous ces monuments n'offrent pas simplement l'intérêt de l'étude au savant, au chercheur, ils plaisent, ils saisissent par l'impression intense qui s'en dégage, joyaux d'art en même temps que d'archéologie. »

En répondant à ces différents discours, M. de Marsy, président du Congrès, fait entre autres choses un exposé rapide des travaux soumis aux divers congrès de ces dernières années, ceux de Namur, d'Orléans et de Paris où, notamment, les membres de la Société française d'archéologie ont eu communication de la magnifique publication sur les vitraux de la cathédrale de Bourges du XIVe et du XVe siècles, que vient d'achever M. le Marquis Des Méloizes, et pour laquelle M. Eugène de Beaurepaire a écrit une introduction, véritable histoire de l'art du verrier en Berry.

Cette séance d'ouverture s'est terminée par une allocution de M. Héron de Villefosse qui a résumé l'histoire du congrès tenu à Bourges en 1849 et l'histoire de la fondation de la Société des Antiquaires du Centre à laquelle ce congrès de 1849 n'a pas été tout à fait étranger. Il a accordé ensuite un mot de regrets aux membres les plus éminents qui ont fait partie de cette Société, de même qu'à M. de Caumont, grand savant qui appartenait à la Normandie et par qui fut fondée la Société française d'archéologie.

Les réunions suivantes ont été consacrées aux études et aux visites dont le programme avait été tracé d'avance, mais, dès le premier jour, en sortant de la séance d'ouverture, les membres du Congrès se sont arrêtés aux fouilles pratiquées devant le lycée, le petit lycée, ancien hôtel de ville, où parmi d'autres vestiges d'une ancienne église,

on croit avoir reconnu dans un fragment de colonne les caractères de l'architecture du neuvième siècle ; le maire a promis que les fouilles seraient poursuivies afin d'arriver, si possible, à des renseignements plus précis.

De là, on est allé à l'Hôtel Lallemant, logis de financier vraisemblablement, qui est avec beaucoup de grâce et d'élégance un merveilleux bijou de l'architecture de la Renaissance, abritant aujourd'hui les Sociétés savantes du département après avoir longtemps servi à une école de filles tenues par des petites sœurs bleues.

Dans la séance qui a suivi, M. Gauthier, un archéologue de la Nièvre, fait connaître qu'on a découvert dans ce département, à Champvert, en 1896, un village gallo-romain, orné de jolies mosaïques représentant des poissons, et où l'on a rencontré une piscine assez bien conservée pour pouvoir établir sûrement, ce qui n'était pas prouvé jusqu'ici, que l'eau des piscines y était amenée au moyen de tuyaux de plomb encastrés dans la pierre. Peut-être, au dire de deux ou trois membres, cette piscine était-elle un baptistère ; mais cette opinion ne semble pas appelée à prévaloir.

A propos d'une discussion numismatique soulevée entre M. Carron, président de la Société de numismatique française, et M. Mater, conservateur du musée de Bourges, il paraîtrait résulter que des pièces de monnaies du temps de Philippe Ier et de Louis le Gros au lieu d'avoir été frappées à Dun, comme le prétendait M. Carron, ces monnaies, en très petit nombre, à spécimen unique pour mieux dire, seraient plutôt originaires de la province du Maine, parce qu'on en a jamais trouvé de semblables dans le Berry, d'abord ; ensuite qu'à Dun, à l'époque de Louis VI, on ne payait pas en monnaie de Dun mais en monnaie de Bourges. L'opinion soutenue par M. Mater semble l'avoir emporté.

Tels ont été les discours et travaux de la première journée du Congrès.

Le lendemain, excursion à Dun, Meillant et la Celle-Bruère.

Dun-le-Roi, dont il vient d'être parlé, devenu chatellenie royale en 1322, fut incendié par les Anglais sous Charles VII, et à différentes reprises encore. Son château et ses fortifications, qui dominaient la vallée de l'Auron, ne sont plus, depuis longtemps que des ruines. On y rencontre encore à quelque distance les traces d'un camp formé par Vercingétorix au moment où César assiégeait Bourges.

De la portière de leurs wagons, les membres du Congrès ont pu apercevoir dans la verdure les restes du château de Bois-Sire-Aimé, qui rappellent l'histoire et aussi la légende des amours de Charles VII et d'Agnès Sorel.

A Dun, on visite les restes du châtelet et la tour de l'Horloge encore assez bien conservée, le beau logis du seizième siècle de la rue Saint-Vincent, l'église pourvue d'une remarquable abside romane et une grosse tour fortement endommagée, du sommet de laquelle, un matin de janvier 1427, après un semblant de jugement, sur l'ordre du connétable de Richemont, le sire de la Trémoille précipita dans les eaux de l'Auron, cousu dans un sac, le sire de Giac, l'homme qui, non seulement avait vendu sa main au diable, mais qui donnait de mauvais conseils au roi Charles VII, en lui faisant gaspiller l'argent destiné aux soldats. Giac ainsi puni, la Trémoille épousa sa veuve, et se mit, lui aussi, à donner de mauvais conseils au petit roi de Bourges, ce qui prouverait déjà que, plus ça change, plus c'est la même chose.

Après Dun-le-Roi, on visite le château de Meillant, une des merveilles de la Renaissaissance, très riche en ses détails d'architecture, que fit construire le cardinal Georges d'Amboise, ministre de Louis XII, un des rares ministres de France, le seul peut-être, qui sut faire la guerre sans augmenter les impôts. Le château de Meillant, qui appar-

tient actuellement à la famille de Mortemart, est tout rempli d'objets d'art et de curiosités, d'armes anciennes, de peintures des grands maîtres et d'admirables tapisseries.

La Celle-Bruère et Allichamps ont montré aux congressistes une intéressante église romane et les restes d'une abbaye autrefois fameuse dans la contrée, l'abbaye de Noirlac, qui possédait une vaste chapelle du treizième siècle. On y fabrique aujourd'hui, si je ne me trompe, de la porcelaine courante.

Meillant, la Celle-Bruère, Allichamps, gros bourgs situés sur la limite du pays des Berruyers, paraissent avoir eu une certaine importance au cours de la période gallo-romaine ; la quantité de médailles et les nombreuses sépultures qu'on y a découvertes en témoigneraient au besoin.

La matinée et l'après-midi du vendredi 8 juillet ont été consacrés à la visite du Palais de Justice, ancien Hôtel Jacques Cœur, une des plus précieuses constructions civiles qui nous restent du quinzième siècle ; et à la visite de la cathédrale, un des édifices les plus majestueux de l'architecture gothique du treizième siècle, que signalent à l'admiration la hardiesse de sa voûte intérieure et la splendeur de ses vitraux. J'espère pouvoir, un jour ou l'autre, parler ici, avec assez de détails, de Jacques Cœur et de la cathédrale de Bourges pour qu'il me soit permis de m'en tenir en ce moment à cette simple indication.

A la séance du soir, M. le vicomte de Laugardière a résumé d'une façon fort intéressante l'ensemble des études archéologiques auxquelles se sont livrées depuis trente ans la Société des Antiquaires du Centre et la Société historique du Cher. Ces travaux remplissent déjà vingt et un volumes, et ceux qui ont contribué à leur rédaction ont accompli une tâche à la fois utile et patriotique. Les générations qui viennent auront-elles ce même culte du passé, ce respectueux amour des choses d'autrefois, chercheront-elles à les connaître et à consacrer le sou-

venir comme l'ont fait leurs aînées? C'est ce que M. de Laugardière se demande, non sans une certaine inquiétude ni sans une certaine tristesse : il ne lui semble pas que l'archéologie et l'histoire locale doivent rencontrer de fervents disciples dans l'avenir parmi la jeunesse qui grandit, moins soucieuse que ne l'étaient ceux qui se font vieux aujourd'hui, de ces nobles, saines et réconfortantes occupations de l'esprit!

Parmi les questions posées par le programme du Congrès, on demandait quels sont les monuments ou vestiges de la pierre qui ont été reconnus dans le Cher?

Il a été repondu à cette question par M. de Saint-Venant, inspecteur des forêts de la Nièvre. Très rares sont, dans les départements du Cher, les spécimens qui nous sont parvenus de l'âge primitif de la pierre : une quinzaine de haches taillées en silex, type Saint-Acheul ou Chelles, et des lots de silex quaternaires; le tout trouvé dans seize ou dix-huit endroits différents; voilà ce qu'il faut porter au compte de la période de la pierre taillée.

De la période de la pierre polie, il ne reste que trois dolmens; les autres ont été détruits récemment. Quant aux menhirs ou pierres dressées, ils sont fort dégradés et se trouvent surtout dans la région ouest du département.

Un hameau aux cases enfouies dans le sol a été trouvé à Jussy avec armes emmanchées dans des bois de cerf et autres spécimens d'industrie. Trois ateliers assez importants de fabrication ont été découverts dans des zones riches en silex; trois autres ateliers de retouche dans des zones calcaires sans silex.

Dans une soixantaine de communes, on a relevé des haches polies en silex ou en roche précieuse; des pointes de flèches finement travaillées, des lames, grattoirs et autres instruments faits pour être emmanchés, dont quelques-uns du type concave; des lances, des poignards provenant de Pressigny, en Touraine; presque toutes les

pièces que l'on connaît paraissent avoir été importées plutôt que fabriquées dans le pays. Tous ces objets sont dispersés dans vingt-trois collections particulières ou publiques; il y en a au musée de Saint-Germain.

Très peu d'enceintes fortifiées en terre, remontant aux époques primitives, ont été rencontrées jusque ici; quelques grottes artificiellement creusées ont pu servir de demeures ou de tombeaux; ceci répond à une autre question posée.

Comme conclusion : tout semble prouver qu'aux âges de la pierre, la portion de terre que couvre aujourd'hui le département du Cher était assez peu peuplée comparativement à plusieurs contrées voisines, et que ses vastes plaines calcaires étaient alors à peu près désertes.

D'autres mémoires sur l'âge de pierre ont été lus et approuvés; de l'un d'eux, il résulte que certains monuments mégalithiques du Cher devraient être classés et restaurés.

On passe ensuite à la question des découvertes faites depuis trente ans dans le Berry concernant l'âge du bronze et les âges du fer première et seconde époque.

C'est M. Pierre de Goy, secrétaire-adjoint de la Société des Antiquaires du Centre, qui s'est chargé de répondre à cette question. D'après M. de Goy, on a eu tort de mettre en doute les émigrations de Gaulois en Italie, racontées par Tite-Live, en se basant, pour en contester la réalité, sur cette observation que l'on n'aurait trouvé dans le pays des Bituriges ni armes, ni objets, ni ustensiles semblables à ceux que l'on a découverts dans les vallées du Pô et du Danube, se rattachant à ces émigrations.

Des trouvailles faites depuis trente ans, il résulte cependant que nombre d'objets, armes et autres, établissent que, à l'époque de ces émigrations, on connaissait dans le Berry l'usage du bronze et qu'on l'y travaillait fréquemmen. soit en le forgeant, soit en le moulant. Peut-être

même, d'après une hache trouvée à Marmagne, y a-t-on connu le cuivre avant le bronze. Rien ne s'oppose donc, dès lors, à ce que les Bituriges qui connaissaient la fabrication du bronze et qui avaient des armes de bronze aient pris part aux invasions gauloises, en Italie.

L'ouverture des tumulus et sépultures a mis au jour nombre d'armes variées de cette époque ; à Sainte Montaine, dans le canton d'Aubigny, notamment, on a découvert la plus grande épée connue en Europe, datant de ce temps-là ; elle mesure un mètre dix.

Entre tous les tumulus du Berry, celui de Prinay mérite d'être spécialement signalé : il se compose de trois chambres creusées dans un sol argileux et communiquant entre elles ; les parois et la voûte en ont été comme cuites par un grand feu, ce qui leur donne l'aspect et la résistance de la brique. « Les constructions du même genre sont extrêmement rares et l'on n'en signale pour ainsi dire pas d'absolument semblables. »

La séance avait été précédée d'une excursion à Plaimpied, petite commune qui possède comme monument historique une belle église du onzième siècle, de style roman, qui a été convenablement restaurée. C'est un archevêque de Bourges, Richard II, qui la fit construire, en 1092, dans les dépendances de l'abbaye de Saint-Martin.

On y remarque à l'extérieur une figure d'Abraham très habilement traitée, et, à l'intérieur, un chapiteau qui porte comme sujet la Tentation du Christ sur la montagne. Jésus y prononce avec un geste de suprême dégoût son fameux *Vade retro satanas !* Ce morceau, dû à un artiste inconnu, est d'une facture exceptionnelle comme expression et comme fini. Ce n'est pas, du reste, le seul beau morceau de sculpture que contienne cette église ; sur les murs du cimetière des moines, on lit aussi de curieuses inscriptions et épitaphes en écriture des douzième et treizième siècles.

A leur retour de Plaimpied, les membres du Congrès ont visité, outre différentes églises, Notre-Dame, Saint-Bonnet, et d'anciennes maisons, le musée de la ville qui est installé depuis quelques années seulement dans l'ancien hôtel habité par le célèbre et savant jurisconsulte du seizième siècle, Jacques Cujas. *Le Journal des Arts* qui en 1894 et 1895 a consacré toute une série d'articles au musée de Bourges n'a pas à y revenir aujourd'hui.

Sur les sept jours que devait durer le Congrès de Bourges, quatre étaient déjà écoulés, et pour les trois derniers, il restait encore beaucoup à faire et à dire.

Le dimanche 10 juillet devait être rempli par une excursion à Mehun-sur-Yèvre, avec retour dans la journée et banquet le soir; mais comme le départ pour Mehun ne devait avoir lieu qu'à onze heures et demie, il se tînt dans la matinée une séance où se firent quelques intéressantes communications.

L'une d'elles fit passer sous les yeux des assistants une série d'autographes de Rabelais, de Charles VII, de Marie d'Anjou, d'Agnès Sorel, de Jacques Cœur, de Louis XI. du cardinal d'Amboise et autres; autographes qui appartiennent aujourd'hui à M. Griolet de Geer, et proviennent d'archives italiennes d'où un amateur indélicat les fit clandestinement sortir... Oh! il y a bien... bien longtemps : la prescription est acquise. A la mort de l'amateur ils passèrent en vente; la bibliothèque nationale en acheta quelques-uns et d'autres arrivèrent entre les mains des particuliers; M. Griolet de Geer a payé l'écriture de Rabelais 4,000 fr. Rabelais est en effet l'un des rares fournisseurs le plus haut côté sur le marché de l'autographie. Un jour ou l'autre, par don ou legs, ces autographes, ainsi que d'autres objets, leurs contemporains, portraits, gravures ou monnaies, reviendront, paraît-il, à la ville de Mehun; tel est du moins l'intention exprimée par leur possesseur actuel.

Autre communication : photographies relatives à l'abbaye de Fontgombaud, située sur les bords de la Creuse, dans le département de l'Indre, restaurée avec habileté sous la direction d'un savant archéologue né à Bourges, le chanoine Lenoir.

Après ces communications, il en a été fait une beaucoup plus importante par M. Gauchery, de Vierzon, communication qui répondait à la treizième question ainsi formulée par le programme : rechercher quelle a été l'influence des ducs de Berry sur le développement des arts et en particulier de l'architecture dans la province ?

La thèse ne manquait pas d'une certaine ampleur, et il eut bien fallu tout un volume pour la traiter ; M. Gauchery l'a exposée aussi complètement que possible en résumant un ouvrage très instructif auquel il a collaboré avec son compatriote, M. Alfred de Champeaux, *Les travaux d'art exécutés par Jean de France, duc de Berry*, publié en 1894.

Le duc Jean de Berry, grand bâtisseur de châteaux, amateur de beaux livres et de curiosités précieuses, contribua notablement, pour sa part, à ce mouvement artistique que Courajod appelait la première Renaissance française ; mouvement qui remplaça la sombre architecture des donjons féodaux par des demeures plus attrayantes, plus commodes, d'un plus léger aspect et mieux éclairées.

Autour de Jean de Berry, comme autour du duc de Bourgogne, se groupèrent les grands architectes, sculpteurs, peintres, enlumineurs, verriers, menuisiers, tapissiers, orfèvres et autres artisans de beaux métiers que le roi Charles V avait appelés des provinces du Nord à Paris.

Comme il y avait en Bourgogne une école d'architecture particulière qui ne se confondait point avec celle des autres pays, il y en eut une également en Berry dont Guy de Dammartin et, après lui, son frère, furent les inspira-

teurs. C'est à cette école que l'on doit Saint-Etienne, la cathédrale berrichonne, ou tout au moins son achèvement, le Palais et la Sainte-Chapelle du duc Jean, l'un et l'autre disparus; nous avons naguère raconté l'histoire de la Sainte-Chapelle.

Les élèves et successeurs des Dammartin parmi lesquels se trouvèrent leurs petits fils, ont bâti les hôtels de Jacques Cœur, de Varye et de Cujas, sans parler des édifices religieux auxquels ils travaillèrent dans le Berry et ailleurs.

Après un certain éclat, tous ces artistes qui avaient créé l'école berrichonne du Centre se dispercèrent ou disparurent et il ne fut plus que rarement question d'eux; cependant leurs noms sont à retenir et beaucoup de leurs œuvres restent encore. Les limites de ce compte rendu nous obligent, quant à présent, à les passer sous silence.

Nous ne nous arrêterons pas non plus à diverses communications secondaires relatives à des inscriptions mêlées de grec et de latin d'où il semble résulter que les deux langues étaient employées par les savants du monde gaulois, le grec plus spécialement dans le midi jusqu'à Lyon, et le latin au nord de cette ville.

C'est à la fin de cette séance de dimanche que M. Adren Blanchet, un de nos érudits numismates, a fait savoir que les camées artistiques ornant une croix en or et en argent exécutée au quinzième siècle, détruite en 1793 et ayant appartenu à l'archidiocèse de Bourges sont conservés au musée du Louvre; une note a déjà paru ici à cet égard.

Voilà donc nos congressistes en route pour Mehun, l'un des beaux châteaux que construisirent les Dammartin. Malgré les restaurations qui y ont été récemment opérées, ce qui en reste ne donne qu'une idée insuffisante de ce qu'il fut lorsque ces premiers architectes utilisant les épais soubassements de la construction faite au douxième siècle par Robert d'Artois, posèrent au-dessus une sorte de galerie de pierres largement ouverte, recevant en toute

liberté l'air et la lumière, ce qui était devenu la caractéristique de la nouvelle architecture. Dans les célèbres Heures du duc Jean qui sont à Chantilly, une miniature retrace l'image exacte de ce château, dont, aussitôt qu'il fut terminé, le duc de Berry fit cadeau à son petit neveu, le dauphin Charles, Charles VII plus tard.

C'est là, dans son château de Mehun-sur-Yèvre, que Charles VII apprit que le 20 octobre 1422, par la mort de Charles VI, son père, il était devenu roi d'une France que d'autres possédaient réellement, ce qui ne l'empêcha pas d'y continuer l'insouciante et joyeuse existence qu'il y menait en attendant mieux, représentant et conservant ainsi, sans trop y songer, la tradition nationale de la royauté française ; c'est là qu'il voit Jeanne d'Arc, laquelle devait lui reconquérir son royaume, en échange de quoi il l'ennoblit, ce qui était la Légion d'honneur de ce temps-là, et où finalement il se laissa mourir de faim dans la crainte qu'il avait d'être empoissonné par ordre de son fils, le futur Louis XI, un assez vilain personnage qui fut un des grands rois de France.

A Mehun, on visita également une curieuse église romane du onzième siècle, dont l'abside, qui supporte des absidioles, est soutenue par une suite de piliers carrés, forme de piliers assez rare à cette époque : elle avait une crypte qui a été détruite. Au quinzième siècle, on y a ajouté une chapelle éclairée par une verrière où on a cru un moment retrouver le type des verrières des chapelles qui surmontaient les tours du château lui-même ; il a été reconnu que c'était une erreur. Dans cette église, on a vu aussi d'anciens tableaux dont l'un représenterait une entrée de Jeanne d'Arc à Mehun ; un un autre, œuvre de Jean Boucher, le Philippe de Champagne du Berry, et un autre encore attribué à Jehan Fouquet, peintre et miniaturiste du roi Louis XI.

Ce dimanche s'est terminé par un banquet où l'on a,

comme il est d'usage, échangé d'aimables compliments, remercié les uns, félicité les autres, adressé galamment un mot flatteur aux dames, et constaté avec une triomphante satisfaction, très légitime, du reste, la présence au Congrès de représentants de Sociétés savantes de la Roumanie, de l'Angleterre, de la Belgique, de la Hollande et de la Hongrie.

Toutefois, le Congrès n'était pas terminé, il avait encore plus d'une séance à tenir, une lointaine excursion à faire au dehors, et, dans la ville même des ruines à visiter.

Les voilà donc partis les membres du Congrès, au nombre de cent trente personnes, le 11 juillet au matin, tout là-bas, au bout du département, sur les confins de l'ancien Bourbonnais, là, se dresse, sur la rive droite du Cher, un vieux château dont l'extérieur montre l'aspect assez farouche d'une forteresse moyen âge avec ses fossés pleins d'eau, la herse immobile remplacée par un pont de pierre plus accessible, ses allures de donjon crénelé du haut duquel on embrasse une campagne souriante, et qui, à l'intérieur mêle l'austère et rude aspect de l'architecture féodale aux gaietés et aux délicatesses du style de la Renaissance ; la première Renaissance, comme il a été dit plus haut; celle qui allait continuer notre art national, si elle n'eut été trop promptement étouffée par l'envahissement des réminiscences de la Grèce, de Rome et de l'Italie.

Le château d'Ainay est aménagé avec goût; il contient de vieilles et belles stalles d'église dont les panneaux ont été appropriés à ce milieu de grandes salles ornées de sculptures, d'écussons et d'armoiries. Çà et là, comme curiosités, des armes, des bijoux et entre autres un Missel étalé sous verre et retenu dans sa boîte par une chaîne pour qu'on ne puisse plus, ainsi qu'il est arrivé une fois, en détacher les images. La chapelle, une petite chapelle privée, est ornée de peintures du temps de François Ier.

Huit grosses tours et un beffroi enferment cette demeure seigneuriale, un des spécimens les plus suggestifs de l'ancienne architecture berrichonne.

Au retour, en se rapprochant de la rivière on s'arrêta à Drevant, cité gallo-romaine qui garde de sérieux vestiges d'un temple, d'un théâtre et d'une piscine, tous les éléments d'une civilisation avancée auxquels la suite des temps avait ajouté une chapelle et un prieuré, devenus maison particulière et dont la façade attire encore l'attention par la finesse de ses sculptures.

Il faut rentrer, et on a à peine le temps de donner en passant un coup d'œil à Saint-Amand-Mont-Rond, la ville du grand Condé, dont l'église possède une croix du treizième siècle qui lui aurait été donnée par Saint-Louis; et de traverser rapidement l'abbaye de Moirlac, pour laquelle on a fait des vœux, afin que l'état se décide un jour ou l'autre à en restaurer les ruines.

Le 12 juillet, le Congrès en est à sa dernière séance : celles des questions qui ont pu être traitées sont épuisées et les autres n'offrent plus qu'un intérêt relatif.

Les bénitiers de certaines églises du Berry ont dû à une époque lointaine servir de mesures publiques; il serait bon de savoir quelle était leur contenance ordinaire et à laquelle de nos mesures de capacité actuelles elles pourraient bien correspondre; recommandé à l'attention des membres de bonne volonté.

M. Arthur de la Guère fait déposer sur le bureau un armorial du Berry. « On y relève les noms, avec des notes sur leurs alliances, des membres de la noblesse, présents et absents, à la réunion tenue à Bourges le 16 mars 1789, pour la nomination des députés aux Etats Généraux. Quelques extraits sont lus, entre autres l'article relatif au marquis de Chevenon de Bigny, décapité à Bourges, et dont les descendants possédaient le château d'Ainay-le-Vieil, visité la veille... »

D'un rapport fait par M. de Laugardière, il résulte que les inscriptions romaines relevées dans le Cher antérieurement à 1873 n'étaient que de soixante; depuis, il en a été trouvé quatre-vingt-huit nouvelles; elles sont, pour la plupart, intéressantes; M. de Laugardière, en outre, fournit de nouvelles preuves à l'appui de ce problème historique que l'ancien Avaricum dont César a fait le siège était bien Bourges et non Vierzon.

Il y a quelques années, en pratiquant une tranchée dans le voisinage du quartier de l'artillerie, on découvrit de grands et de petits fossés de forme triangulaire pour amener l'eau. Or, seuls les Romains à cette époque creusaient leurs fossés dans la forme triangulaire et ces fossés étaient remplis de cadavres jetés pêle-mêle et auprès desquels on n'a pas trouvé d'armes, mais quelques bijoux modestes. Ces cadavres d'hommes mais aussi de femmes et d'enfants dont les bras étaient souvent relevés vers la tête par un geste de défense ou de terreur, sont vraisemblablement ceux des habitants de Bourges qui n'ayant pu prendre la fuite furent massacrés par les soldats triomphants de César qui s'empressèrent d'abandonner leur camp pour aller s'installer dans la ville déserte à la place des morts et des fugitifs. Des morts exterminés sans défense et jetés dans les fossés triangulaires, on prétend qu'il y en eut près de quarante mille! Dans ces commentaires sur « Les commentaires de César », Napoléon III s'est donc trompé lorsqu'il a placé le camp romain à l'endroit occupé par l'esplanade Marceau et la place Seraucourt.

Les deux dernières visites des membres du Congrès ont été pour la bibliothèque qui renferme de précieux manuscrits ayant appartenu au duc Jean, et pour les ruines de son ancien palais. Greffé lui-même sur les restes d'une construction gallo-romaine, le palais du duc Jean se développait sur la partie de la ville où s'élèvent actuellement

la préfecture et les prisons. Aussi n'en trouve-t-on plus guère que d'importants soubassements à usages de caves ou autres resserres, et une vaste salle en cours de réparations qui ont rendu à l'admiration du public connaisseur trois admirables cheminées monumentales. Lorsqu'il sera complètement approprié, cet immense vaisseau où l'on doit découper une salle des Pas-Perdus, servira aux réunions du Conseil général. Puisse celui-ci y faire de temps à autre d'assez bonne besogne pour intéresser les archéologues de l'avenir !

AUG. DALLIGNY.

Contribution à l'Histoire de Charly

1627, 4 octobre. — Constatation que Charly est réputé ville close, fermée de murailles et forts, dont dépendaient Saulchery, le Pont, Montoisel, Ruvêt, Rudevoise et en laquelle se paie le droit d'entrée et différentes levées, ayant 5 à 6.000 âmes et 2.000 communiants. (Arch. de l'Aisne, Se B, 3009).

1628. — L'organiste de la paroisse, Quentin Breton, touchait 30 livres par an.
— La même année fut réparée l'église de Charly, qui menaçait ruine. (Arch. de l'Aisne, Se B, 3011).

1631. — Prix du pain : pain blanc de 13 onces, 2 sous (416 gr.)
Prix du pain : bourgeois de 20 onces, 2 sous (640 gr.)

1653, 19 février. — Information contre des individus qui, au mépris des ordres du Lieutenant de justice à Charly, enjoignant de faire des barricades et mouli-

nets, aux portes de la ville de Charly, pour garentir des incursions des gens de guerre, « qui journellement font des courses sans ordre et partout, se sont permis depuis quinze jours, d'enlever nuitamment, avec violence, le moulinet de la porte de Châlons et de rompre la barricade et serrure. »

1657-1659. — Une maladie épidémique s'étant déclarée en 1657, une grande procession eut lieu à Soissons. (Se Hist. de Charly). Un réglement enjoignit aux bouchers de Charly, (il y en avait cinq) de tenir propres les devantures des boutiques, pour éviter la peste.

1722. — En cette année ont été construits la chaire et le banc d'œuvre, aux frais de la fabrique, moyennant 600 livres.

1727-1728. — Droits perçus à Charly, par l'abbesse de N.-D. de Soissons :

« 1o Droit de vin du ban du dernier samedi avant le Carême jusqu'au samedi des Rameaux ; le 8e du vin vendu au détail, sous peine de 60 sous d'amende ; le droit d'afforage de 2 pots par pièce vendue à pot ; de mesurage de tous grains vendus, consistant en 3 deniers, par pichet de blé, avoine, orge, seigle, méteil, etc, de 12 deniers, par pichet de pois ou de fèves ; d'un denier, par pinte d'huile vendue par les forains ; droit de place à la halle, par banc dans le marché, 12 deniers ; planches avec deux étaux, 2 sous ; place par an, sous la halle, 10 sous, par cochon, 10 deniers ; droit d'aulnage, 12 deniers, de langueyage de porc, 3 sous ; par bête à corne, 12 deniers ; bête à laine, 4 deniers ; droit d'esgard dû par chaque corps de marchands, 5 sous ; de péage

par livre de marchandise, 2 deniers ; de rouage par pièce de vin, 1 denier. » (Arch. de l'Aisne, S° B. 3057).

1738. — Madame De Lahaye, veuve de l'ambassadeur, donne à l'église de Charly, la niche du St-Sacrement, qui était du prix de 250 livres.

1741, 5 mai. — On a attaché « au Soleil, où se met le Saint-Sacrement, une croix de pierreries de la composition de Madame d'Orléans, ancienne abbesse de Chelles, laquelle a été donnée à cette église par M. Grenier, orignaire de cette paroisse, diamantaire de la reine d'ouairière d'Espagne... Et depuis, le dit sieur Grenier a orné les rayons du même Soleil de plusieurs pierreries... on en compte jusqu'au nombre de soixante-six ».

1747. — Dans le cours de cette année des réparations considérables furent faites à l'église, au clocher, aux voûtes du chœur et des Caucelles, aux frais de l'abbé St-Jean des Vignes, l'abbesse de N.-D. de Soissons et le prieur curé de Charly.

1777. — Au mois de septembre 1777, la flèche du clocher de l'église de Charly, couverte en ardoises a été reconstruite à neuf. En démolissant l'ancienne flèche, on a trouvé au pied de la croix de fer, qui est en haut, une petite boîte en cuivre, contenant des reliques et des rouleaux de parchemin, qui ont été remis à la même place. Je n'ai trouvé aucune note indiquant l'époque à laquelle la flèche a été démolie pour faire place au toit actuel.

A. CORLIEU.

HISTOIRE LOCALE [1]

PROCÊS, CONDAMNATION ET MORT

DE

L'ABBÉ THIRIAL

Curé de Saint-Crépin, de Château-Thierry

SUR L'ÉCHAFAUD RÉVOLUTIONNAIRE

Le 16 prairial en II, (4 juin 1794)

Mais collègues me pardonneront de leur rappeler les pages sanglantes de notre histoire, de les reporter aux temps douloureux où il n'y avait de sécurité pour personne, où l'on se levait le matin sans savoir si l'on ne coucherait pas le soir sous les verroux ; et de la prison à l'échafaud il n'y avait alors qu'un pas. Notre pays a payé son tribut ; il a eu ses victimes, et parmi celles-là, il en est une qui a payé pour tout le clergé de notre arrondissement. Je veux parler de l'abbé Thirial, curé de Saint-Crépin de Château-Thierry.

(1) Rapport présenté par M. le docteur Corlieu à la séance du 8 novembre 1898, de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.

En 1789 les prêtres de Château-Thierry étaient les abbés Thirial, curé, — Pierre, premier vicaire, — Bodesson et Troisvalet, vicaire, ce dernier était en outre régent au collège de la ville. L'abbé Fourneau était curé de la paroisse Saint-Martin, aujourd'hui supprimée.

Jean-François Thirial, né à Compiégne le 28 mars 1755, fils de Antoine-Charles-Marie Thirial, greffier en chef civil et criminel du bailliage de Compiègne et de Geneviève Bullot son épouse, après avoir fait d'excellentes études théologiques, s'était fait recevoir docteur en sorbonne, avait professé la théologie au séminaire des *Trente-trois* (1) à Paris, puis à Lyon, avait été nommé curé de Vauchamps, près de Montmirail, et en 1785, à Château-Thierry, où il avait succédé à l'abbé Nivert. Très estimé de ses collègues, il avait été élu par eux comme député du clergé aux Etats généraux de 1789 et lorsque la loi exigea des prêtres le serment à la Constitution, il prêta ce serment dans la séance du 27 décembre 1790; mais nous avons vu (2) que le 4 janvier 1791, il fit à la tribune de l'Assemblée quelques restrictions qui ne furent pas agréées.

Le décret de l'Assemblée législative du 27 novembre 1790 rendait obligatoire pour tous les prêtres le serment à la Constitution, et la loi du 27 janvier 1791 considéra comme démissionnaires les prêtres qui n'auraient pas prêté ce serment et il serait pouvu à leur remplacement. Le serment devait être prêté dans la huitaine. Les eccléasistiques insermentés, dont la présence pouvait nuire à la tranquilité publique étaient déportés (décret du 27 mai 1792) et le décret du 26 août 1792 prescrivait aux prêtres insermentés de sortir du royaume dans la quinzaine, sous peine

(1) Fondé en 1633, reconstruit en 1654, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, n° 52 ; ainsi nommé parcequ'il recevait trente-trois écoliers ; supprimé en 1792.

(2) Annales de la Société historique de Château-Thierry, 1897, p. 203.

de déportation (1). L'abbé Thirial s'étant absenté pour quelques jours, sa cure fut déclarée vacante. Ayant appris qu'on l'accusait d'avoir émigré, il revint aussitôt à Château-Thierry pour faire cesser ces bruits mensongers; mais à son retour il trouva la population soulevée contre lui et sa cure occupée par l'abbé Ravaut, assermenté, qui desservait la paroisse de Saint-Crépin, pendant l'absence de l'abbé Thirial, retenu à l'Assemblée nationale. L'abbé Baillot, assermenté, fut élu curé de Château-Thierry le 17 décembre 1792; c'est alors que l'abbé Thirial quitta définitivement Château-Thierry et se retira d'abord à Paris, puis à Versailles, où il mit en pratique ses connaissances médicales et se fit médecin. On n'exigeait pas alors de diplôme pour l'exercice de cette profession.

L'abbé Bodesson, vicaire, émigra. L'abbé Pierre, qui était curé d'Azy-Bonneil et vicaire de Saint-Crépin, fut arrêté le 6 juillet 1793 et traduit devant le tribunal criminel de Laon.

Dans son interrogatoire, il prétendit n'avoir pas quitté le territoire français, mais avoir résidé dans l'Aisne, dans la Marne, dans Seine-et-Marne. Le tribunal, s'appuyant sur l'article 80 de la loi du 28 mai, envoya l'affaire devant le Directoire pour qu'il fut statué sur l'émigration ou la non émigration et même sur la déportation. Ni l'abbé Pierre, ni son dossier ne sont revenus devant le tribunal criminel de Laon (2).

Dans la séance du 28 septembre 1793, le Conseil du

(1) Les abbés Fourneau, curé de Saint-Martin de Château-Thierry, Bodesson, vicaire, Garneau, curé de Pavant, May, curé de Chézy, Marin, curé de Vieils-Maisons, Petit, prieur, curé de Charly, émigrérent. Les abbés Fayet, curé de Montreuil-aux-Lyons et Mignot, vicaire à Charly furent déportés. L'abbé David, ex-curé de Villers-aux-Pierres, fut massacré à Meaux le 4 septembre 1792. (Fleury, *Le clergé de l'Aisne pendant la Révolution*).

(2) Combier, *La Justice Criminelle à Laon*, T. I. p. 273.

district de Château-Thierry, ayant constaté la fuite des abbés Thirial et Bodesson, prescrivit la vente de leurs biens, vente qui fut faite par Charles Henri Nérat et Lamy, huissier, le 3 octobre 1793. L'abbé Troisvallet, qui était régent au collège, prêta sans doute le serment, car il ne fut pas inquiété.

Un jour le 25 octobre 1793, l'abbé Thirial était dans un café du Palais-Royal, lorsqu'il y fut reconnu par trois individus du district de Château-Thierry, les nommés Thiébaud, Lemaistre et Gaudart. C'étaient trois membres exaltés du Conseil, le premier surtout. L'abbé Thirial causait avec Lemaistre, lorsque les deux autres sortirent et l'allèrent dénoncer. Thirial fut arrêté et livré au Comité de sûreté générale de la Convention. Le 21 brumaire an II (11 novembre 1793), il subit un interrogatoire que nous rapportons textuellement, d'après le procès-verbal, qui est aux Archives nationales. (W, 379, n° 873).

« Cejourd'hui vingt-et-un de brumaire, l'an second de la République, dix heures du matin, nous Claude-Emmanuel Dobsen. juge au tribunal criminel révolutionnaire, établi à Paris par la loi du 10 mars 1793, sans recours au tribunal de cassation et encore en vertu des pouvoirs délégués au tribunal par la loi du 5 avril de la même année, assisté de Jacques Goujon, commis greffier du tribunal, en l'une des salles de l'auditoire au Palais, en présence de l'accusateur public, avons fait amener de la maison d'arrêt de la conciergerie (un accusé) auquel nous avons demandé ses noms, âge, profession, pays et demeure, (lequel) a répondu se nommer Jean-François Thirial, âgé de quarante ans, natif de Compiègne, département de l'Oise, médecin, demeurant à Versailles lors de son arrestation, arrêté à Paris le 25 octobre 1793, (4 brumaire an II) vieux style, dans un café du Palais-Royal.

D. S'il n'était pas ci-devant curé de Saint-Crépin de Château-Tierry?

R. Que oui.

D. S'il n'a pas été député à l'Assemblée Constituante?

R. Que oui.

D. Pourquoi depuis que ses fonctions ont cessé à l'Assemblée Constituante, il n'a pas repris ses fonctions curiales?

R. Que différents motifs l'y ont déterminé, d'abord l'esprit de paix et de conciliation, parcequ'il avait appris par différentes lettres que sa présence pourrait exciter du bruit, et aussi, croyant pouvoir profiter de la liberté accordée à tout le monde, il a cru pouvoir prendre un autre état, que c'est par ces motifs qu'il ne s'était par formellement opposé à son remplacement ordonné par le département.

D. Si depuis la cessation de ses fonctions à l'Assemblée Constituante il n'a pas quitté le territoire de France?

R. Que non, qu'il a demeuré à Paris, rue de Tournon, grand hôtel de Suède, garni, jusqu'au 10 septembre 1792, qu'à cette époque il est allé demeurer à Versailles, en pension chez la veuve Maraine, rue Montboron, n° 19, où il est resté jusqu'à la fin de mars dernier, à laquelle époque il a pris domicile rue ci-devant Saint-Germain, actuellement Beaurepaire, n° 3, dans la même ville où il a exercé la médecine au su de toute la ville.

D. S'il a prêté son serment décrété par l'Assemblée Constituante?

R. Que oui, qu'il l'avait prêté au sein même de l'Assemblée.

D. Pourquoi il s'était constamment refusé à recevoir pour vicaires les prêtres assermentés et à nommer aux places de vicaires des prêtres réfractaires à la loi?

R. Qu'il n'avait nommé aucun vicaire, qu'il avait tâché de conserver en place ceux qui y étaient, avait refusé ceux qui y avaient été désignés par l'évêque du département, parcequ'il espérait toujours décider les anciens à se soumettre à la loi, que les délais fixés n'étaient pas expirés et

qu'en conséquence l'évêque du département n'avait pas eu le droit de les remplacer.

A lui observé que sa réponse n'est pas exacte et qu'il nous semble qu'elle n'est employée par lui que pour déguiser la vérité; que la preuve du contraire de ce qu'il avance est établie au procès et qu'il en résulte d'une part que différentes lettres par lui écrites à la municipalité, notamment une du 22 octobre 1791, il ne s'était soumis qu'extérieurement à la loi et qu'il s'explique d'une manière positive à cet égard et qu'il ne reste aucun doute d'après cette lettre qu'il a protesté et rétracté le serment par lui prêté à l'Assemblée constituante; qu'il en résulte encore que ce n'est qu'à la suite de cette protestation qu'il a constamment refusé de remplacer des vicaires en fonctions, non assermentés, par d'autres assermentés, et qu'il a protesté de nullité contre la nomination faite par l'évêque du département de l'Aisne qui n'avait fait cette nomination qu'après l'avoir mis en demeure de la faire, que sa désobéissance à la loi constatée tant par ses lettres que par ses protestations de nullité ne peuvent laisser de doute que le serment qu'il a prêté au milieu de l'Assemblée Constituante n'était qu'un serment hypocrite et faux dans tout son entier.

R. Que le serment qu'il a prêté n'était ni faux, ni hypocrite, mais une preuve de sincère soumission à la loi, puisque sans approuver tous les articles qui faisaient partie de la Constitution civile du clergé, il s'était de bonne foi engagé par serment à s'y soumettre, ce qu'il a fait tant qu'il a été en place et ce qu'll aurait continué de faire s'il y fut resté; que ce qu'il appelle dans sa lettre soumission extérieure n'est nullement incompatible avec la soumission sincère, et que c'était effectivement dans ce sens que l'Assemblée Constituante avait entendu le serment exigé.

D. S'il avait fait choix d'un Conseil ou défenseur officieux?

R. Qu'il n'en connaissait aucun.

Et en conséquence pour remplir la loi, nous lui avons nommé d'office le citoyen Chauveau-Lagarde.

« Lecture faite du présent interrogatoire, a dit que ses réponses en iceluy contiennent vérité, qu'il y persiste et a signé avec nous, l'accusateur public et le commis greffier.

Signé : A. Q. Fouquier, Goujon, Dobsen, Thirial.

Du 21 brumaire au II (2 novembre 1793), au 15 prairial au II (3 juin 1794), il n'est plus question de l'abbé Thirial, qui est détenu à la Conciergerie.

Le 14 prairial, le comité de sûreté générale de la convention déclara qu'il y « avait lieu à accusation ».

Le 15 prairial, il passe en jugement, et nous savons ce qu'étaient alors les jugements. Nous recopions textuellement les Archives judiciaire :

« Antoine Quentin Fouquier, accusateur public du tribunal révolutionnaire, établi à Paris, par décret de la Convention nationale du 10 mars 1793, l'an deuxième de la République, sans avoir recours au tribunal de cassation, en vertu du pouvoir à lui donné par l'article deux d'un autre décret de la Convention du 5 avril suivant, portant : *Que l'accusateur public dudit tribunal est autorisé à faire arrêter, poursuiure et juger sur la dénonciation des autorités constituées ou des citoyens.*

« Expose que par arrêté du comité révolutionnaire de la section du Montblanc du 27 floréal dernier (16 mai 1794).

(*Ici sont désignés sept accusés, 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°.*)

« 8e Par arrêté du comité de sûreté générale de la Convention, Jean-François Thirial, âgé de 40 ans, né à Compiègne, département de l'Oise, médecin, demeurant à Versailles lors de son arrestation.

(*Ici, deux autres accusés, 9° 10°*).

« Ont été traduits au tribunal révolutionnaire comme prévenus de conspiration contre le peuple français, en entretenant des correspondances et intelligences avec les ennemis de la République et de manœuvres, écrits et discours contre-révolutionnaires ;

« Que, examen fait tant des pièces adresées à l'accusateur public que des interrogatoires subis par chacun des prévenus par devant le tribunal, il résulte que :

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

« Thirial, prêtre, ex-député constituant et curé à Château-Thierry, après avoir trahi les intérêts de ses commettants dans l'Assemblée Constituante, après avoir prêté serment à la Constitution Civile du ci-devant clergé au milieu même de l'Assemblée Constituante, a rétracté ce serment de toutes manières, et notamment dans une lettre du 22 octobre 1792, adressée par lui aux administrateurs du district de Châtaeu-Thierry, ainsi conçue : « J'ai fait, dit-il, ce serment au mois de Janvier avec réflexion, et depuis je n'ai pas varié dans mon avis. Je l'ai fait, après avoir clairement exposé le sens devant l'Assemblée nationale, qui a trouvé dans l'exposition de mes principes sur ce sujet une manière franche de concilier le respect et l'obéissance due aux lois civiles, avec la liberté des opinions religieuses qu'ils avaient solennellement consacrée. C'est en trouvant très mauvaise la Constitution donné au clergé que je me suis engagé à m'y soumettre extérieurement, soumission extérieure qui est la seule que la Constition *Civile et les lois puisse* (sic) *exiger.* »

« Cette lettre contenait un mensonge évident, puisqu'il était absolument faux qu'en prêtant son serment à l'Assemblée Constituante, il eut fait aucune explication, mais

comme tout était imposture et hypocrisie chez ce prêtre, il cherchait tous les prétextes pour appuyer sa rétractation, aussi sa conduite a-t-elle été conforme et l'a-t-on vu refuser les vicaires désignés par l'évêque départemental et conserver les vicaires réfractaires, on l'a vu même protester de nullité contre la nomination faite par l'évêque du département de l'Aisne d'un vicaire assermenté, enfin ce prêtre s'est réuni à cette minorité contre-révolutionnaire, ressource du tyran et de la tyrannie, et a signé la protestation faite en 1792, contre l'acte constitutionnel, non pas parcequ'il violait et trahissait les intérêts du peuple, mais parce qu'il n'organisait pas le despotisme et la tyrannie comme il s'y attendait. Enfin ayant abandonné la cure dont il était pourvu, comme un ennemi de la Révolution, il paraît qu'il est émigré du territoire français pour conspirer contre la République et qu'il y est rentré pour manœuvrer dans l'intérieur.

« D'après l'exposé ci-dessus l'accusateur public a dressé la présente accusation contre Leduc père, Leduc fils, Dufouleur, notaire, Meynard, Mareuil, Letemeur, Lorenzo, Bernard St-Michel, la femme Julien, et Thirial, curé ex-constituant, (etc), pour avoir conspiré contre le peuple français en entretenant des correspondances et intelligences avec les ennemis extérieurs et intérieurs de la République à l'effet de leur fournir des secours en hommes et en argent pour favoriser le succès des armées ennemies sur le territoire des français et en fabriquant à cet effet de faux actes comme aussi en provoquant l'avilissement et la dissolution de la Convention Nationale et en déchirant et outrageant la Cocarde Nationale.

« En conséquence l'accusateur public requiert qu'il lui soit donné acte de la présente accusation, qu'il soit dit et ordonné qu'à sa diligence et par l'huissier porteur de l'ordonnance à intervenir, les dits prévenus seront pris au corps et écroués sur les registres de la maison d'arrêt où

ils sont détenus, pour y rester comme en maison de justice et que ladite ordonnance sera notifiée.

« Fait au cabinet de l'accusateur public le quinze prairial, l'an deux de la République une et indivisible.

Signé : A. Q. Fouquier. »

« Le tribunal, faisant droit sur la réquisition de l'accusateur public, lui donne acte de l'accusation par lui portée, en conséquence Ordonne qu'à sa diligence et par l'huissier du tribunal porteur de la présente ordonnance, les dits prévenus dénommés audit acte d'accusation, seront écroués sur les registres de la maison d'arrêt où ils seront détenus, pour y rester comme en maison de justice et que la présente ordonnance sera notifiée.

« Fait et jugé au tribunal le quinze prairial l'an deux de la République, une et indivisible par les citoyens juges soussignés :

« Dobsen, Coffinhal, Braves, Nettgé (?) »

Ce qu'on appelait alors la Justice, fonctionnait d'une façon expéditive, car le lendemain, 16 prairial, le tribunal révolutionnaire rendait le jugement suivant, dans lequel nous passons les co-accosés de l'abbé Thirial.

— « Thirial, prêtre ex-député constituant et curé à Château-Thierry, après avoir trahi les intérêts de ses commettants dans l'Assemblée Constituante, après avoir prêté serment à la Constitution Civile du ci-devant clergé, au milieu même de l'Assemblée Constituante, a rétracté ce serment de toute manière et notamment dans une lettre du 22 octobre 1792, adressée par lui aux administrateurs du district de Château-Thierry, ainsi conçue : « J'ai fait, dit-il, ce serment au mois de janvier avec réflexion, et depuis je n'ai point varié dans mon avis; je l'ai fait après

avoir clairement exposé le sens devant l'Assemblée Natiotionale qui a trouvé dans l'exposition de mes principes sur ce sujet une manière franche de concilier le respect et l'obéissance due aux lois civiles avec la liberté des oppignions (1) (*Sic*) religieuses qu'ils avaient solennellement consacrée.... C'est en trouvant très mauvaise la Constitution donnée au clergé que je me suis engagé à m'y soumettre extérieurement, soumission extérieure qui est la seule que la Constitution Civile et les lois puissent exiger. »

« Cette lettre contenait un mensonge évident, puisqu'il était absolument faux qu'en prêtant son serment à l'Assemblée Constituante, il eut fait aucune explication, mais comme tout était imposture et hypocrisie chez ce prêtre, il cherchait tous les prétextes pour appuyer sa rétractation ; aussi sa conduite a-t-elle été conforme et l'a-t-on vu refuser les vicaires désignés par l'évêque départemental et conserver les vicaires réfractaires ; on l'a vu même protester de nullité contre la nomination faite par l'évêque du département de l'Aisne, d'un vicaire assermenté ; enfin ce prêtre s'est réuni à cette minorité contre-révolutionnaire, ressource du tyran et de la tyrannie, et a signé sa protestion faite en 1792 contre l'acte constitutionnel, non pas parce qu'il violait et trahissait les intérêts du peuple, mais bien parce qu'il n'organisait pas le despotisme et la tyrannie comme il s'y attendait ; enfin ayant abandonné la cure dont il était pourvu, comme un ennemi de la Révolution, il paraît qu'il est émigré du territoire français pour conspirer contre la République et qu'il y est rentré pour manœuvrer dans l'intérieur.

. . . . . .

« Le tribunal après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la loi, condamne.... Jean François Thirial

(1) Il y d'autres fautes d'ortographe analogues : je ne cite que celle-là.

à la peine de mort, conformément à l'article 4, titre I, section première de la deuxième partie du code pénal..... Déclare les biens desdits condamnés acquis à la République... Ordonne que le présent jugement sera à la diligence de l'accusateur public, mis à exécution dans les vingt quatre heures, sur la place publique de la Révolution de cette ville, imprimé, publié et affiché dans toute l'étendue de la République.

« Fait et prononcé à l'audience publique du tribunal révolutionnaire, à laquelle siégeaient les citoyens Pierre-André Coffinhal, vice-président ; Charles Harny, Etienne Masson, juges ; qui ont signé la présente minute avec le commis greffier.

« A Paris le seize prairial, l'an second de la République française, une et indivisible.

Signé ; HARNY, E. MASSON, COFFINHAL,
J. DERBEZ, greffier. »

D'après le *Moniteur* il y eut ce jour-là seize condamnations à mort. (*Moniteur*, réimpr., T. XX, page 700). Parmi les condamnés se trouvait une femme âgée de 80 ans, Thérèse Thomas, veuve De Goursac, qui fut condamnée avec son fils et sa bru. La pauvre femme était presque aveugle. Son fils avait demandé qu'on ne lui liât pas les mains, afin de pouvoir la soutenir dans le trajet, ce qui fut refusé. « Laissez donc ces messieurs en repos, dit-elle, si je trébuche, il y aura bien parmi eux une âme charitable pour me crier : Casse-cou (1). »

L'abbé Poquet (2) et l'abbé Pécheur (3) ont un peu dramatisé la mort de l'abbé Thirial et ont commis tous les deux une erreur en fixant au 12 juin (24 prairial) le jour

(1) Sanson, *Mémoires*, T. V, p. 182.
(2) Poquet, *Histoire de Château-Thierry*, T. II, p. 303.
(3) Pécheur, *Annales du diocèse de Soissons*, T. IX, p. 233.

de son exécution. Sanson, fils, petit fils d'exécuteurs, auxquels il a succédé, a publié la liste exacte des exécutions de chaque jour et le nom des victimes. D'après lui, les seize condamnés du 16 prairial (4 juin) sont montés sur l'échafaud le jour même et l'abbé Thirial est du nombre (1).

Après les victimes, quelques-uns des bourreaux portèrent leur tête sur l'échafaud. Coffinhal est mort en 1794, et Fouquier-Thinville en 1795.

Jusqu'au 21 octobre 1796, d'après Sanson, 2,918 têtes, dont 319 d'ecclésiastiques et 370 de femmes, tombèrent à Paris sur l'échafaud révolutionnaire.

L'abbé Pierre, qui avait été incarcéré à Laon, comme insermenté, puis remis en liberté, devint curé d'Azy-Bonneil, puis directeur du séminaire de Soissons en 1814, et il mourut chanoine de la cathédrale.

Quant aux abbés Bodesson et Troisvallet, nous avons perdu leurs traces.

Les deux dénonciateurs, Lemaître et Gaudart ont dû faire amende honorable, car ils sont devenus, le premier, greffier du tribunal de Château-Thierry de 1801 à 1808; le second, juge de paix à Vieils-Maisons, alors chef-lieu de canton.

Quand on se reporte à ces temps néfastes, où ce qu'on appelait civisme était souvent une lâcheté, où les dénonciations étaient considérées comme un acte de patriotisme, où la sécurité était bannie du foyer, où la qualification de suspect était l'avant-coureur de la prison et de l'échafaud, où les titres de noble et de prêtre équivalaient au titre de suspect, où les têtes tombaient après un simulacre de jugement, on demeure étonné qu'un pareil régime ait duré si longtemps, qu'on ait profané ces mots de Liberté,

(1) Sanson, *Mémoires*, T. V, p. 181.

d'Egalité, de Fraternité, au nom desquels on envoyait à la mort. Après avoir lu l'interrogatoire de l'abbé Thirial, je cherche en vain les motifs sérieux d'une condamnation et je ne vois en lui qu'une des victimes innocentes fournies parle clergé de notre département.

Ah! si l'on revisait tous les procès de la Terreur!...

A. CORLIEU.

FRÉDÉRIC MOREAU

M. Frédéric Moreau, dont nous avons annoncé la mort dans notre dernier numéro, et dont les obsèques ont eu lieu hier lundi, était né le 1er juillet 1798.

Son nom est devenu célèbre dans le monde des savants grâce à ses fouilles archéologiques et la publication de l'album Caranda. Le goût de l'archéologie lui vint pourtant fort tard et dans les circonstances que voici :

Retiré des affaires après une vie très active, car il était grand travailleur, il ne s'occupait guère que de jardinage dans sa propriété de Fère, quand en construisant un chemin, un cantonnier mit à découvert quelques pierres de tombes et quelques ossements. L'agent-voyer en fit un rapport à la Société archéologique de Soissons qui alla pour son excursion annuelle au moulin de Caranda placé au confluent de l'Ourcq et du ru de Jehieux sur le terroir de Cierges, à quelques kilomètres de la propriété de M. Moreau.

Celui-ci fut invité à assister aux fouilles qui ne produisirent que des broutilles. Cela avait cependant intéressé M. Moreau qui y retourna avec son jardinier, remua le terrain et trouva un superbe dolmen. Il loua le terrain et fouilla systématiquement.

Or, il se trouva qu'il était tombé sur un coin du paradis

des archéologues. Il y avait, en ce lieu extraordinaire, du préhistorique d'abord, le dolmen, des objets en pierre polie, etc., puis un cimetière gaulois, puis un cimetière gallo-romain, puis un cimetière franck, tout cela autour de la butte du moulin de Caranda!

M. Frédéric Moreau, mis en appétit, étendit le cercle de ses recherches. Il s'attaqua au territoire de Fère, acheta le terrain qu'il avait sondé et trouva un cimetière gaulois et un autre gallo-romain.

Les objets précieux, racueillis par lui en grand nombre, furent réunis en une collection qu'il baptisa du nom de Caranda, du lieu de ses premières découvertes, et il envoya à tous les grands musées de France des spécimens des objets trouvés, parmi lesquels il en était de très curieux et de très nouveaux comme armes, fibules, boucles, verreries, colliers, poteries, etc., etc.

En même temps, ayant fait la connaissance de ' peccable dessinateur et de l'archéologue si compétent, M. Pilloy, il commença avec lui la publication de l'Album Caranda qui ne comprend pas moins de 250 planches. Les reproductions sont exécutées avec une admirable fidélité, au moyen d'un procédé de chromo-autographie que M. Pilloy a créé de toutes pièces et qui a été appliqué par M. Bourbier, lithographe à Saint-Quentin.

Le premier fascicule parut en 1877 et contenait le résultat des fouilles de 1873-74-75. Les autres se continuent jusqu'à nos jours.

De plus, le secrétaire de M. Frédéric Moreau a établi un *Journal des fouilles*, manuscrit qui comporte quinze gros volumes et contient de précieux renseignements.

M. Frédéric Moreau s'était gardé à ces occupations, vert, ingambe et actif jusqu'à l'âge le plus avancé. Depuis deux hivers cependant, il commençait à sentir le lourd poids des ans. Il aura succombé sans doute à la congestion pulmonaire qui l'avait menacé déjà.

Quand on arrive à ce grand âge on a vu disparaître beaucoup de monde autour de soi.

Le fils de M. Frédéric Moreau, président du tribunal de commerce de la Seine, est mort depuis longtemps, un de ses petits-fils est mort officier à Madagascar; un de ses neveux à été syndic des agents de change, un autre avait épousé Mlle Nélaton qui fut une des victimes de l'incendie du Bazar de la Charité...

M. Moreau avait été conseiller général de l'Aisne et maire du 11e arrondissement de Paris. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

LA FONTAINE

Aux Archives de Chantilly

> Parler de La Fontaine n'est jamais un ennui, même quand on serait bien sûr de n'y rien apporter de nouveau. — SAINTE-BEUVE. Causerie du lundi.

Autorisé, grâce à l'obligeance de M. Gustave Macon, l'aimable conservateur-adjoint du Musée Condé, à compulser à loisir les manuscrits renfermés dans les précieuses archives du château de Chantilly, nous avons pu relever, non pas des documents — notre découverte est trop modeste pour que nous nous permettions d'employer ce mot, — mais quelques notes, extraites des papiers des Condé, relatives à La Fontaine et à ses ouvrages.

Si peu importants que soient ces renseignements, encore ne sont-ils pas tous inconnus ! M. le Duc d'Aumale y a fait certaines allusions dans son *Histoire des Princes de Condé*. (1) Ils méritent néanmoins, pensons-nous, d'être publiés, non pour leur valeur intrinsèque, mais à raison de la personnalité du poëte dans l'intimité duquel nous aimons à pénétrer et dont on ne se lasse jamais de s'entretenir.

(1). Histoire des Princes de Condé pendant les XVIe et XVIIe siècles, Paris, Calmann-Lévy, 1896, T. VII, p. 191 et suiv.

I

LA FONTAINE A L'ACADÉMIE

L'abbé Michon, surnommé Bourdelot, écrit de Paris, le 16 novembre 1683, à Louis II de Bourbon, plus généralement appelé Monsieur le Prince ou le Grand Condé :

« L'académie a mis un académicien nouveau dans la « place de déffunt M. de Colbert. Les prétendans estoient « MM. de la Fontaine, faiseur de fables, et Despréaux. Le « premier l'a emporté ; il a eu 23 voix, M. Despréaux n'en « a eu que 16 ; mais à la première promotion la chose est infaillible pour luy. »

La lettre de Bourdelot, médecin et familier du Grand Condé, nous fait voir avec quelle rapidité ce dernier entendait être tenu par ses nombreux secrétaires au courant des nouvelles littéraires. Le vote de l'Académie avait eu lieu le 15 novembre ; dès le lendemain Monsieur le Prince en était averti. Mais nous nous apercevrons bientôt que ses renseignements étaient parfois plus prompts qu'exacts.

Les incidents de la nomination de La Fontaine à l'Académie française sont relatés par tous ses biographes. Le Père Nicéron, dans ses *Mémoires*, (1), dit que La Fontaine eut 16 voix contre 7 données à Boileau. Celui-ci n'avait entrepris aucune démarche, car il avait promis au fabuliste son ami, nous dit Louis Racine, (2) de ne pas lui faire concurrence. Aussi l'expression de « prétendant » employée par Bourdelot n'est-elle pas absolument juste. D'Olivet (3), d'Alembert, donnent les mêmes chiffres, re-

(1) Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des lettres, T. XVIII, p. 319 (Paris, chez Briasson, 1732).

(2) Mémoires sur la vie de Jean Racine.

(3) Histoire de l'Académie, édition Livet, T. II, p. 25.

produits sans hésitation par M. Paul Mesnard (1) et par M. Georges Lafenestre (2).

Ces renseignements ne concordant pas avec ceux donnés par Bourdelot, nous avons voulu remonter aux sources les plus officielles. Nous avons consulté *Les registres de l'Académie française de 1672 à 1793* (3), et voici ce que nous y avons relevé :

« Du lundy 15 novembre (1683). — Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée pour songer à remplir la place d'Académicien vacante par la mort de M. Colbert, on y a procédé selon la forme ordinaire (4), en commençant par tirer au

(1) Les Grands écrivains de la France, La Fontaine, T. I. Notice biographique, p. CXXV. (Paris, Hachette).

(2) Les Grands écrivains français, La Fontaine, p. 96 (Paris, Hachette).

(3) Paris, Firmin-Didot, 1895.

(4) Charles Perrault (Mémoires, livre III, p. 135) nous donne d'intéressants détails sur la manière dont il fit pratiquer les votes pour l'Election : « Lorsque j'entrai dans l'Académie, l'élection des Académiciens se faisait de cette sorte. Un mois après la mort d'un Académicien, un de la Compagnie, après en avoir parlé avec quelques-uns de la Compagnie, disait : nous avons perdu M. tel, etc. ; je crois que nous ne saurions mieux faire que de jeter les yeux sur M. tel, pour remplir sa place; vous connaissez son mérite, etc. Peu de temps après ma réception, je dis qu'il me semblait que Dieu avait bien assisté l'Académie dans le choix de ceux qu'elle avait reçus jusqu'alors, vu la manière dont elle les nommait; mais que ce serait le tenter que de vouloir continuer à en user de la sorte; que ma pensée était qu'il faudrait dorénavant élire par scrutins et par billets, afin que chacun fût dans une pleine liberté de nommer qui il lui plairait. On crut que cette pensée ne venait pas de moi seulement, mais qu'elle pouvait m'avoir été inspirée par M. Colbert, ou du moins qu'il l'avait approuvée, et l'on demeura d'accord de prendre cette voie à l'avenir : ce qui a été exécuté. »

En effet, le 21 novembre 1672, la délibération suivante a été prise.

Ce lundy 21e novembre (1672).. , la Compagnie estant au nombre de dix-neuf, il a passé de toutes les voix, hormis une, qu'à l'advenir la proposition se feroit de cette sorte :

Scavoir : Que chacun apporteroit un billet cacheté dans lequel il y

sort celuy de Messieurs qui assisteroit à l'ouverture des billets avec Messieurs les officiers. Le sort estant tombé sur M. le marquis de Dangeau, et chacun de Messieurs ayant ensuite donné son billet contenant le nom de celuy auquel il donnoit sa voix, M. Doujat, Directeur, et M. l'abbé Regnier, Secretaire, sont passez dans la première chambre avec M. le marquis de Dangeau, où ils ont examiné les billets qui estoient au nombre de vingt-trois. Ils ont trouvé le nom de M. de La Fontaine escrit dans treize de ces billets, ils en ont fait rapport à la Compagnie qui a procédé sur luy au premier scrutin selon la forme ordinaire. Il y a esté admis par seize suffrages, ce qui estant suffisant, M. le directeur l'a déclaré admis à la proposition, et s'est chargé ensuite de sçavoir du Roy s'il aurait agreable que l'on procédast dans la huitaine au scrutin de l'Election. »

Signé : Regnier Desmarais.

Ainsi donc, les chiffres donnés par Bourdelot sont inexacts; ils devaient au surplus paraître suspects, car,

aura autant de noms qu'il y aura de places vacantes qu'on voudra remplir ; Que ces billets seront mis entre les mains du Directeur et officiers lesquels, avec l'un de la Compagnie qui sera tiré au sort, feront un extrait de ces noms et les escriront par colonnes sur un papier ; Qu'ils déclareront à la Compagnie celuy ou ceux qui auront le plus de voix et qu'ils tiendront secrets tous les autres ; Que pour estre proposé au premier scrutin il faudra avoir pour le moins huit voix, s'il n'y a qu'une place vacante, et du moins six s'il y en a plusieurs ; Que lorsque les officiers auront declaré celuy qui en aura le plus, avant que de le proposer, on demandera s'il y a quelcun de la Compagnie qui assure et responde qu'il le souhaite ; Que lorsque quelcun en aura rendu un témoignage bien positif, on procedera au scrutin de la proposition à l'ordinaire ; Que lorsque le premier proposé aura esté admis ou exclus, on procedera au scrutin du second proposé tout de mesme, et ainsy à celuy du troisième, et que le lundy suivant, on procedera au second scrutin pour la reception.

Signé : CONRART.

en additionnant les 23 voix qui auraient été données à La Fontaine avec les 16 attribuées à Boileau, on arrive au chiffre de 39. Or, n'est-il pas invraisemblable, — ceci soit dit sans malice —, qu'aucun des membres n'ait manqué à la réunion, le quarantième fauteuil étant celui qu'il y avait lieu de pourvoir d'un titulaire! Et encore faudrait-il supposer qu'il n'y avait d'autre vacance que celle du siège de Colbert, décédé le 6 septembre 1683.

Les autorités que je viens de citer nous ont donné de la séance académique un compte rendu plus curieux que la rédaction officielle du secrétaire, l'abbé Regnier Desmarais. Il paraît que l'académicien Rose, exploitant contre La Fontaine le scandale provoqué par ses *Contes*, en aurait jeté un volume sur la table des séances, en disant avec dépit : « Je vois bien qu'il vous faut un Marot. » Le mot ne trompa personne; Rose voulait évidemment parler d'un *maraud;* mais Bensserade lui répliqua : « Et à vous il faut une marotte. » Y eut-il, contre notre trop léger conteur, sept boules noires, comme le prétend d'Olivet? c'est bien possible. Ce qui n'est pas douteux, dans tous les cas, c'est l'hostilité de Louis XIV. Au récit qu'en font les auteurs, nous préférons le langage plus circonspect, plus réservé, mais en même temps beaucoup moins connu, des procès-verbaux suivants.

« Du samedy 20e Novembre. — M. Doujat, Directeur, a raporté à la Compagnie qu'il avoit esté à Versailles pour rendre compte au Roy de ce qui s'estoit passé dans l'assemblée du 15, et pour sçavoir s'il agreoit que l'on procedast au second tour de scrutin sur M. de la Fontaine qui avoit esté admis au premier, sous le bon plaisir de Sa Majesté. Que Sa Majesté luy ayant fait l'honneur de l'entendre avec beaucoup de bonté, luy avoit dit ensuite qu'elle avoit appris qu'il y avoit eu du bruit et de la cabale dans l'Académie. Qu'il avoit respondu qu'il estoit vray que quelqu'un avoit tesmoigné publiquement n'agreer pas

le choix qui avoit esté fait de M. de la Fontaine à la pluralité des voix, et en avoit parlé avec un peu de chaleur, mais que du reste tout s'estoit passé avec tranquillité et dans les formes ordinaires. Que là dessus ayant voulu expliquer à Sa Majesté quelles estoient ces formes, elle l'avoit interrompu en luy disant qu'elle les savoit fort bien, mais que pour ce coup, elle n'estoit pas encore bien déterminée, et qu'elle feroit sçavoir ses intentions à l'Académie. »

Signé : Regnier Desmarais

On connaît les causes, les principales tout au moins, de la résistance de Louis XIV. Il voulait que la nomination de Boileau, son historiographe et son protégé, fût assurée, et il était résolu à laisser en suspens la ratification de l'élection de La Fontaine jusqu'à ce que Boileau fût entré dans la Compagnie. Or quelques mois après la réponse du Roi, un autre académicien, M. de Bezons, mourait le 12 mars 1684, et l'Académie s'empressait de se réunir le lundi 17 avril suivant et d'acclamer la candidature de Boileau. On alla aussitôt avertir Louis XIV. Les registres de l'Académie contiennent de cette démarche l'analyse suivante :

« Du jeudy 20e Avril (1684). — M. l'abbé Testu, chancelier, a dit qu'il avoit rendu compte au Roy de ce qui s'estoit passé au premier scrutin sur le sujet de l'Election d'un Académicien pour remplir la place de M. de Bezons ; et qu'après avoir appris à Sa Majesté, que Despréaux avoit esté proposé tout d'une voix, il l'avoit suppliée de la part de l'Académie de vouloir bien luy donner ses ordres là dessus, à quoy Sa Majesté avoit respondu que ce choix, luy estoit très agreable et qu'il seroit généralement approuvé. Que proffitant ensuite de cette occasion, il avoit marqué à Sa Majesté que les intentions de l'Académie

estoient toujours de faire de bons choix, et qu'elle s'estimeroit heureuse lorsqu'il luy arriveroit d'en faire qui fussent suivis non seulement du consentement mais de l'approbation de Sa Majesté. Que comme il alloit adjouster encore quelque chose, elle l'interrompit en le chargeant de dire à l'Académie qu'elle travaillast incessamment à consommer l'Election de M. de la Fontaine qui jusques là avoit esté suspendue ; et que luy, après avoir tesmoigné à Sa Majesté la joye qu'il avoit d'estre chargé de cet ordre, il l'assura que l'Académie l'exécuteroit agreablement et promptement. »

Signé : Regnier Desmarais.

Louis XIV a-t-il ajouté, comme le lui fait dire d'Olivet, « que La Fontaine avait promis d'être sage ? » Nous ne le savons pas, mais le mot est joli et mérite de lui être attribué. Dans tous les cas, la promesse avait bien été faite. Témoin une Ballade au Roi, publiée pour la première fois dans le *Mercure galant* de janvier 1684, p. 167, et précédée de cet avertissement : « Cette ballade est du fameux M. de la Fontaine, choisi par Messieurs de l'Académie française pour remplir la place que la mort de M. Colbert a laissée vacante dans la Compagnie. Comme il y a quelque surséance à sa réception, il prie le Roi d'avoir la bonté de la lever. C'est ce que vous remarquerez dans l'Envoi qui n'est fait que pour cela. »

C'est une glorification de toutes les grandes actions du règne de Louis XIV, avec ce refrain :

« L'évènement n'en peut être qu'heureux », refrain dont l'adroit candidat tire agréablement parti dans son Envoi que voici :

Ce doux penser, depuis un mois ou deux,
Console un peu mes Muses inquiètes.
Quelques esprits ont blâmé certains jeux,
Certains récits, qui ne sont que sornettes;

Si je défère aux leçons qu'ils m'ont faites,
Que veut-on plus ? Soyez moins rigoureux,
Plus indulgent, plus favorable qu'eux ;
Prince, en un mot, soyez ce que vous êtes :
L'événement ne peut *m'être* qu'heureux,

Présentée et adroitement commentée par Madame de Thianges, la Ballade avait contribué certainement à produire l'effet qu'on en attendait ; *l'heureux évènement* l'a prouvé.

Plus expéditive qu'aujourd'hui, peut-être parce qu'elle était plus jeune, l'Académie se réunit le 24 avril, et, à la séance même, prend date pour la réception publique, qui est fixée au 2 mai suivant. Admirons en passant cette vigueur, cet entrain auxquels nous ne sommes plus habitués, et consultons les procés-verbaux de ces deux assemblées.

« Du lundy 24 Avril. — On a procédé au second scrutin pour remplir les places vacantes par la mort de Mrs Colbert et de Bezons, et premièrement on a procédé au second scrutin sur M. de la Fontaine qui avoit esté proposé à celle de M. Colbert, et les choses s'estant faittes selon les formes ordinaires, toutes les ballottes ont esté à la réception, et M. le Directeur l'a déclaré éleu et receu. Après cela on a procédé de mesme sur M. Despréaux, proposé à la place de M. de Bezons, et il a esté pareillement éleu par tous les suffrages, ce que M. le Directeur a ensuite déclaré de la mesme sorte a la Compagnie. Cela fait on a parlé du jour de la réception publique des nouveaux Académiciens, sur quoy il a esté dit qu'à l'égard de M. de la Fontaine, M. le Directeur le reiglerait avec luy, et qu'à l'égard de M. Despréaux il falloit remettre à en parler lorsqu'il seroit de retour du voyage qu'il va faire à la suite du Roy par ordre de Sa Majesté. »

Signé : Regnier Desmarais.

La séance du mardi 2 mai 1684 n'a donné lieu sur les Registres de l'Académie qu'à cette simple note non signée : « Ce jour la Compagnie a tenu une séance publique pour la réception de M. de la Fontaine qui a fait son compliment de remerciment à la Compagnie auquel M. l'abbé de la Chambre, Directeur, a respondu. »

*
* *

La séance avait cependant été fort intéressante, par suite des promesses du récipendaire qui, derechef et solennellement s'engageait à être sage ; à cause aussi de l'hostilité qui persistait à persécuter jusque dans son triomphe le pauvre fabuliste, lourdement morigéné par l'abbé de la Chambre. La Fontaine traitait ses propres « chansons » de « grossières » ; il disait à ses nouveaux collègues : « Vous savez également bien la langue des Dieux et celle des hommes. J'élèverais au dessus de toutes choses ces deux talents, sans un troisième qui les surpasse ; c'est le langage de la piété, qui, tout excellent qu'il est, ne laisse pas de vous être familier. Les deux autres langues ne devraient être que les servantes de celle-ci. Je devrais l'avoir apprise en vos compositions, où elle éclate avec tant de majesté et de grâces. Vous me l'enseignerez beaucoup mieux lorsque vous joindrez la conversation aux préceptes. »

Tant d'humilité, de contrition, de respect pour la piété, ne désarmait pas le courroux dévôt de l'abbé de la Chambre, qui lui répondit durement, en prenant acte de ses paroles : « Ne comptez pour rien tout ce que vous avez fait par le passé ! Le Louvre vous inspirera de plus belles choses, de plus nobles et de plus grandes idées, que n'aurait jamais fait le Parnasse. Songez jour et nuit que vous allez dorénavant travailler sous les yeux d'un Prince qui s'informera du progrès que vous ferez dans le chemin de la

vertu, et qui ne vous considérera qu'autant que vous y aspirerez de la bonne sorte. Songez que ces mêmes paroles que vous venez de prononcer et que nous insérerons dans nos registres, plus vous avez pris peine à les polir et à les choisir, plus elles vous condamneraient un jour si vos actions se trouvaient contraires, si vous ne preniez à tâche de joindre la pureté des mœurs à la doctrine, la pureté du cœur et de l'esprit à la pureté du style et du langage, qui n'est rien, à le bien prendre sans l'autre. »

Quel coup de massue et quelles menaces! Franchement, toutes ces avanies faisaient payer bien cher au bon La Fontaine ses erreurs passées... et futures. S'il avait pu prévoir de quel fiel serait empoisonnée sa gloire d'Académicien, il eût sans doute été moins désireux d'entrer dans la Compagnie, et je ne serais pas étonné qu'à sa joie de récipiendaire ne se fût mêlé quelque regret, quelque crainte aussi, sur le caractère de ses fréquentations avec ses nouveaux collègues.

Et cependant, La Fontaine ambitionnait cet honneur depuis un certain temps. Il parait bien certain qu'il avait tenté de remplacer l'abbé Cotin, décédé en décembre 1681; car on lit dans les *Œuvres* de La Monnoye (t. III. p. 106) : « Quand vous me mandâtes que l'abbé Cotin était mort, je dis tant mieux pour l'Académie; mais sur ce que vous ajoutiez que le célèbre M. La Fontaine postulait pour être reçu en sa place, et qu'on lui avait donné l'exclusion, je dis tant pis pour l'Académie. » Malheureusement les Registres des délibérations ont une lacune du 1er juillet 1681 au 31 juillet 1683, et on ne trouve que ceci dans le *Mercure galant*, volume de mars 1682 : « M. l'abbé Cotin étant mort, MM. de l'Académie française jetèrent les yeux sur M. l'abbé de Dangeau. » De La Fontaine, il n'est pas question.

Walckenaer (p. 21 de *l'Histoire de La Fontaine*) dit qu'en 1676, notre poète aspirait à une place à l'Académie.

Les Registres ne nous fournissent aucune donnée sur ce point, mais Furetière (second factum, p. 291), dit que le fabuliste « a brigué cet honneur pendant sept années. »

Faut-il enfin, comme nous le verrons tout à l'heure, croire que, dès 1674, il avait cherché à entrer à la Petite Académie? Tout cela au surplus, n'a qu'une influence bien secondaire sur la vie et les œuvres de La Fontaine; son génie indépendant, ses dons naturels n'avaient pas grand'chose, en effet, à gagner aux estampilles officielles et à la solennité des réunions académiques.

II

LA FONTAINE ET QUINAULT

Dans une lettre signée « Perro » (1), datée du 13 septembre 1674, et adressée de Paris au Grand Condé, nous lisons : « La Fontaine s'est rebuté; il a quitté son entreprise et laissé le champ de bataille à Quinault. »

A quelle rivalité est-il fait allusion?

Nous avons trouvé dans les archives du Musée de Chantilly une copie fragmentaire de la lettre de Perro, à la suite de laquelle M. le duc d'Aumale a écrit de sa main : « Quinault fut élu à l'Académie française en 1670, et à la

(1) De toute la correspondance adressée à Monsieur le Prince, la lettre du 13 septembre 1674 est la seule qui soit signée : Perro. Aux allusions qui y sont faites, on voit qu'elle émane d'un magistrat. A son ton familier, il semble qu'on reconnaisse Jean Perrault, président des comptes et chef du conseil du Grand Condé. L'écriture, il est vrai, diffère des manuscrits de Perrault, non moins que l'orthographe de la signature. Mais la lettre n'aurait-elle pas été dictée par Jean Perrault et écrite par un tiers qui n'aurait pas pris la peine de bien orthographier le nom de celui dont il tenait la plume?

Petite Académie en 1674. » On appelait ainsi, par opposition à son aînée l'Académie française fondée par Richelieu, la docte assemblée créée en 1663 par Colbert. Celle-ci prit en 1692 le nom d'Académie royale des Inscriptions et Médailles, et devint en 1716 notre Académie actuelle des Inscriptions et Belles-Lettres.

Ainsi donc, dans la pensée de l'éminent possesseur des papiers des Condé, la lettre de Perro se référerait à la nomination de Quinault à la Petite Académie, et il faudrait en conclure, d'après M. le duc d'Aumale, que La Fontaine aurait brigué ce siège sans pouvoir l'obtenir.

Or, nous avons cherché vainement, tant dans les biographies de Quinault que dans celles de La Fontaine, quelque indice de cette concurrence. Vainement aussi nous avons consulté les ouvrages spéciaux à l'histoire de l'Institut et fait des démarches pour avoir communication des archives du palais Mazarin. Les registres de la Petite Académie n'ont été conservés qu'à partir de l'année 1694. Il est donc imposible de connaître la date exacte de la nomination de Philippe Quinault à la Petite Académie. Le seul renseignement que nous puissions apporter, c'est que Quinault (1) a succédé à Chapelain, dont le décès remonte, d'après le *Dictionnaire* de Moréri, au 22 février 1674.

L'hypothèse de M. le duc d'Aumale n'a rien d'invraisemblable. Est-elle fondée ? Ce n'est pas sûr.

Tout d'abord, aucun indice dans l'histoire de La Fontaine ni dans sa correspondance, ne permet de retrouver la trace de cette singulière ambition. De plus, il paraît surprenant que le siège de Chapelain soit resté vacant sept mois, alors qu'à cette époque les vides de l'Académie française se trouvaient comblés au bout de quelques semaines. Enfin et surtout, on se représente difficilement,

(1) Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles lettres, (Paris, 1717, t. I, p. 1).

dès 1674, au lendemain de ses Contes les plus scabreux, La Fontaine candidat à une grave assemblée, vers laquelle ne semblaient guère le porter ses goûts fort peu solennels et sa fantaisiste indépendance.

*

Nous connaissons d'ailleurs, en 1674, une autre victoire remportée sur La Fontaine par Quinault.

Pour ses débuts d'auteur dramatique, le fabuliste avait écrit un opéra, *Daphné*, auquel il fait allusion dans une lettre du 16 juin 1674. La musique en devait être composée par Lulli. Celui-ci, qui tenait le poëme pour chose accessoire et de peu de valeur, voulait que l'écrivain se subordonnât entièrement à lui. Il n'agréa pas le livret de La Fontaine, et, dit Mathieu-Marais (1), « rebuta cet ouvrage comme malpropre à la musique : il y avait des traits fins, délicats, naïfs, si vous voulez ; mais tout cela n'était pas pour le chant qui aime à perdre des paroles, et La Fontaine n'en savait point perdre. »

Quinault, au contraire, avait toutes les complaisances. Il soumettait son canevas à Lulli, intercalait docilement, aux endroits indiqués par le musicien, des divertissements, des danses, des chansonnettes, et acceptait la coupe des vers et la syllabation propres à mettre en valeur l'œuvre de son collaborateur.

Entre la souplesse facile du poète à tout faire et les résistances convaincues du véritable écrivain, Lulli n'hésita pas. Il garda pendant quatre mois l'opéra de Daphné, pour lasser la patience du poète, qui fut sa dupe, et qui reconnaît lui-même son infériorité en cette matière :

> Je me sens né pour être en butte aux méchants tours;
> Vienne encore un trompeur, je ne tarderai guère.
>
> (*Le Florentin*, Epître, vers 20 et 21).

(1) *Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine*, 1811, p. 65.

Puis, un beau jour, en avril 1674, on apprit qu'à *Daphné* Lulli aurait préféré un opéra de Quinault, soit *Proserpine*, soit *Alcide* ou *le Triomphe d'Alceste* (1).

La Fontaine a donc « laissé le champ de bataille à Quinault », mais ce n'est pas sans un violent dépit contre Lulli le Florentin. Au mois d'octobre, d'après une date qui se trouve sur un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, il décharge sa bile dans une virulente Epître dont nous avons déjà parlé tout à l'heure. Elle commence ainsi :

(1) Ce serait *Proserpine*, d'après les notices biographiques en tête des éditions de Quinault : 1715, t. I. p. 49. Walckenaer partage la même opinion. Au contraire, dans les *Les grands écrivains de la France*, (La Fontaine, t. I, notice biographique, p. CXXXIX, t. VII, p. 187, et t. IX, p. 174), MM. Paul Mesnard et Henri Regnier disent que l'opéra de Quinault préféré à *Daphné* est *Alcide* ou *le Triomphe d'Alceste*. Nous n'avons pas à prendre parti dans cette contradiction des auteurs. La seule chose qui soit à retenir, c'est que *Daphné*, publiée en 1682 seulement, date de 1674. Or, dans une lettre à M. de Turenne, écrite au lendemain de la victoire de Sintzheim (16 juin 1674), La Fontaine félicite Turenne de son succès, que, selon le langage figuré alors en usage, il qualifie d' « opéra ».

Vous avez fait, Seigneur, un opéra.
Nous en faisons un nouveau, mais je doute
Qu'il soit si bon, quelque effort qu'il m'en coûte,

(Vers 22 à 24).

Si, dès le mois de juin ou juillet, il doute de la réussite de l'opéra auquel il travaille avec un collaborateur qu'il ne nomme pas, il ne peut faire allusion, comme le dit M. Paul Mesnard (notice biographique, t. I, p. CXXXIX), qu'à *Daphné*, et non pas, comme l'a cru M. Henri Regnier (t. VII, p. 249) à *Galatée* : car La Fontaine nous dit lui-même dans une note qui précède la publication de ce fragment : « Je n'ai point commencé cet ouvrage dans le dessein d'en faire un opéra avec les accompagnements ordinaires qui sont le spectacle et les autres divertissements. Je n'ai eu pour but que de m'exercer dans ce genre de comédie ou de tragédie mêlé de chansons, qui me donnait alors du plaisir. »

Le Florentin
Montre à la fin
Ce qu'il sait faire.

Et en 1680, s'il faut en croire un éditeur de 1765, il compose encore une autre pièce de vers dans le même esprit, la *Ballade contre Lully*, dont voici l'envoi :

Je te souhaite un heur sans fin,
Qui soit exempt de toute peine;
Mais surtout, ami La Fontaine,
Dieu te garde du Florentin.

Rapprochons les différentes dates que nous venons de citer. En juin, l'opéra de *Daphné* était déjà composé. Après quatre mois de difficultés et de tergiversations, en octobre, La Fontaine nous expose ses griefs contre Lulli. Pourquoi Perro n'aurait-il pas, dès le 13 septembre, connu et annoncé à Monsieur le Prince la victoire de Quinault et le découragement passager du Bonhomme ?

III

A LA CHASSE

« M. de La Fontaine le poète supplie V. A. S. de luy « accorder une permission de chasse à Monluel. Si elle « veut luy faire cette grâce, elle la trouvera cy-joint. » Extrait d'une lettre de Gourville, en date du 26 avril 1686, à Monsieur le Prince.

A la précaution prise par Jean Hérault de Gourville de préparer d'avance la permission sollicitée par La Fontaine,

afin que le Grand Condé n'eût qu'à y apposer sa signature, nous voyons tout de suite que le fidèle intendant connaissait les bonnes dispositions de Monsieur le Prince à l'égard des hommes de lettres et ses sympathies spéciales pour le fabuliste. Pas plus que Gourville, nous ne doutons que le désir de La Fontaine n'ait été favorablement accueilli : mais nous nous demandons où était située cette chasse.

Monluel n'existe, en effet, ni dans les dictionnaires des communes ni dans ceux des postes. Il y a bien dans l'arrondissement de Trévoux un chef-lieu de canton appelé Montluel. Les Condé y avait-ils des propriétés, et, dans tous les cas, eussent-elles attiré si loin de Château-Thierry et de Paris un amateur qui ne devait pas être bien passionné, ou tout au moins qui manquait sans doute de persévérance, en cela comme en bien d'autres choses ! Je serais tenté de chercher moins loin, par exemple à trois lieues à peine de la patrie de La Fontaine, dans une petite commune boisée des environs de Condé-en-Brie, où il est probable que la famille des Bourbon possédait des terres, à Monthurel. Je sais bien que l'orthographe n'est pas la même, mais, comme beaucoup de noms propres, Monthurel s'est écrit successivement de diverses façons : en 1710, on disait Monturel (1) ; il en était encore de même en 1826 (2) ; pourquoi en 1686 n'aurait-on pas écrit Monluel ? Au surplus, au XVIIe siècle, on mettait Chauleraut, Chaury, pour Châtellerault, Château-Thierry ; la Champmeslé s'orthographiait indifféremment Chammelay ou Chanmeslay. Personne alors ne se rendait erclave de l'orthographe, surtout pour les noms propres, Gourville pas plus que les autres et La Fontaine moins encore que bien d'autres, lui qui dans la seconde lettre adressée à sa femme pendant son voyage en Limousin, lui parle en ces termes de Mont-

(1) Dictionnaire topographique du département de l'Aisne par M. Auguste Matton, Paris, imprimerie nationale, 1871, p. 182.

(2) Dulaure, Histoire des environs de Paris.

léry : « Est-ce *Montléry* qu'il faut dire, ou *Montlehéry*. C'est Montlehéry quand le vers est trop court, et Montléry quand il est trop long. Montléry ou Montlehéry comme vous voudrez... »

Monluel ou Monthurel comme nous voudrons, peu importe le nom de la chasse convoitée par le Bonhomme, peu importe qu'elle soit aux alentours de Trévoux, sur les bords riants du Surmelin ou ailleurs. Je vois parfaitement mon chasseur, comme un sage, « errant parmi les bois » (1), l'œil au guet, la perruque au vent, laissant échapper un timide lièvre

(2) « En son gîte songeant.

pour courir après sa rime et observer surtout quelque trait nouveau de l'instinct des animaux ou du caractère de l'homme. La première idée qui se présente en effet à l'esprit, tant sont célèbres les distractions plus ou moins authentiques prêtées à La Fontaine, c'est de se le représenter comme un parfait maladroit. M. le duc d'Aumale, dans son *Histoire des Princes de Condé*, n'a pas manqué de sacrifier à cette tradition : Au point de vue de la chasse, il n'a pas meilleure opinion de La Fontaine que de Boileau, à propos de qui De La Rue, un des correspondants attitrés de Monsieur le Prince, écrivait de Chantilly le 24 septembre 1673 : « J'ai creu que le retour de M. Despréaux nous ruineroit tout le pays de gibier à la quantité de coups qu'il a tirés : il m'en coûte un baril de poudre et beaucoup de plomb, Il n'a sceu tuer une seule pièce de gibier. »

Pour peu que l'atavisme et *l'habitus* professionnel aient agi sur la nature primesautière de La Fontaine, dont le père était capitaine des chasses au duché de Château-

(1) Errant parmi les bois,
Il regarde à ses pieds les favoris des rois.
(*Philémon et Baucis*, vers 9 et 10).

(2) *Le Lièvre et les Grenouilles*, fable XIV du livre II.

Thierry, et qui lui-même, jusqu'en 1672, avait été — oh! si peu! — maître des eaux et forêts (1), peut-être avait-il en somme quelque expérience de la chasse et se montrait-il moins emprunté que Boileau. Il avait, dans tous les cas, d'excellentes raisons pour n'être pas indifférent aux exercices cynégétiques, et en même temps pour ne pas faire grand mal au gibier : il aimait sincèrement la nature et raffolait des bêtes. La chasse était donc pour lui, si, selon toute vraisemblance, il a fait dans ses œuvres un peu d'autobiographie, un prétexte à la promenade, un aliment aux rêveries, un délassement à ses travaux (2).

Sans chercher tous les passages des œuvres de notre poète qui contiennent des allusions plus ou moins directes à la chasse, on peut faire, en tout cas, cette remarque que les termes de vénerie lui sont familiers, qu'il se les approprie sans effort.

Dans la fable XIV du livre X, intitulée : *Les Lapins* (3),

(1) Voir *Annales de la Société archéologique de Château-Thierry* 1880, p. 123.

(2) Voyez le vers 236 d'*Adonis* :

On lui dit que la chasse est un puissant remède.

Voyez encore dans *Les Filles de Minée* les vers 211 et suivants :

Voilà Céphale en peine;
Il renonce aux cités, s'en va dans les forêts,
Conte aux vents, conte aux bois ses déplaisirs secrets,
S'imagine en chassant dissiper son martyre...

Dans la fable XXV du livre XII, *Le juge arbitre, l'Hospitalier et le Solitaire*, le magistrat et le médecin,

Affligés, et contraints de quitter leur emploi,
Vont confier leur peine au silence des bois.

(3) « On montre près Château-Thierry, non loin de la ferme de la Truéterie, qui appartenait à La Fontaine, l'endroit où il a conçu la la fable XIV du livre X. » (Frédéric Henriet, *Les campagnes d'un paysagiste*, p. 137). — Voir sur la Truéterie une lettre de La Fontaine à son oncle Jannard, du 1er février 1659.

se trouve une définition exacte de l'heure la plus favorable à la poursuite du gibier, et, ce qui vaut mieux, une assimilation amusante des humains avec les lapins.

A l'heure de l'affût, soit lorsque la lumière
Précipite ses traits dans l'humide séjour,
Soit lorsque le soleil rentre dans sa carrière,
Et que, n'étant plus nuit, il n'est pas encor jour,
Au bord de quelque bois sur un arbre je grimpe,
Et, nouveau Jupiter, du haut de cet Olympe,
Je foudroie, à discrétion
Un lapin qui n'y pensait guère.
Je vois fuir aussitôt toute la nation
Des lapins, qui, sur la bruyère,
L'œil éveillé, l'oreille au guet,
S'égayaient, et de thym parfumaient leur banquet.
Le bruit du coup fait que la bande
S'en va chercher sa sûreté
Dans la souterraine cité.
Mais le danger s'oublie et cette peur si grande
S'évanouit bientôt; je revois les lapins,
Plus gais qu'auparavant, revenir sous mes mains.
Ne reconnaît-on pas en cela les humains ?

La citation est longue ; mais le moyen de n'aller pas jusqu'au bout de ce délicieux tableau ! Je saurais gré à qui m'indiquerait les vers qu'on en pourrait retrancher.

IV

VERS ADRESSÉS AU GRAND CONDÉ

M. de Mondion, membre du Conseil du Prince de Condé, lui écrit de Paris, à la date du 6 avril 1680.

« M. de La Fontaine m'a fait demander comment V. A. S. « avait trouvé les vers que je luy ay envoyé (*sic*) de luy à

« Saint-Germain dernièrement. Si V. A. S. vouloit bien « que j'en disse un petit mot de sa part audit sieur de La « Fontaine, cela lui feroit un grand plaisir et l'obligeroit « à me donner ce qu'il y aura de nouveau. »

Le 23 janvier 1685, un autre familier du Grand Condé, Deschamp, lui communique un conte. « Madame de La « Fayette, lui dit-il, m'a chargé d'envoyer à V. A. S. un « conte de La Fontaine qu'elle croit que vous n'aurez « point veu. »

Au XVIIe siècle, la propriété littéraire n'existait pas encore, et cependant il fallait bien que les hommes de lettres vécussent de leur plume. Il n'y avait là rien que de fort légitime et de très honorable pour eux. La Fontaine n'en rougissait pas, quand il disait :

Que Melpomène
Souvent sans déroger, trafique de sa peine.
(Fable XIV, livre I. *Simonide préservé par les Dieux*).

De cette nécessité naquit évidemment cette littérature qui adule les puissants, encense leurs prétendues vertus et chante leurs exploits en d'hyperboliques alexandrins. Quand il était satisfait de ses poètes courtisans, Louis XIV les remerciait en leur octroyant des sinécures dans l'administration, des fonctions à la Cour, ou en leur allouant des pensions. Les grands seigneurs, eux aussi, avaient, à l'imitation du Roi, leurs auteurs favoris, qu'ils savaient récompenser libéralement et avec délicatesse.

Certes, La Fontaine, par nature, était un indépendant. Quand il se sentait libre d'exprimer franchement sa pensée, lorsque, dans ses fables, par exemple il faisait parler ses animaux sans contrainte, il ne ménageait pas les épigrammes aux grands, dont il disait :

L'univers leur sait gré du mal qu'ils ne font pas.
(Livre XII, fable XII).

Tous les mangeurs de gens ne sont pas grands seigneurs (1).
(Livre II, fable XVI).

Toutefois, le poète avait besoin, comme ses confrères, de faire sa cour (2) à ceux qui dispensaient les faveurs, et il savait comment il les fallait flatter.

La louange chatouille et gagne les esprits.
(Livre I, fable XIV. *Simonide préservé par les Dieux*).

Amusez les rois par des songes,
Flattez les, payez les d'agréables mensonges :
Quelque indignation dont leur cœur soit rempli,
Ils goberont l'appât, vous serez leur ami.
(Livre VIII, fable XIV. *Les obsèques de la lionne*).

Pour être l'ami des grands, Jean de La Fontaine, à l'affût de l'actualité, cherchait dans les évènements contemporains, dans les fêtes de famille, naissances, mariages, etc..., un prétexte à rimer en l'honneur des personnages de marque des vers plus ou moins faciles, — car, en ce métier ingrat de louangeur officiel, l'effort et l'ennui se faisaient parfois sentir.

Dans ces pièces de circonstances, le ton, forcément changeait Notre poète ne parlait plus des grands, il parlait aux grands; la nuance était importante à observer.

Le sage dit, selon les gens :
Vive le Roi ! vive la ligue.
(Livre II, fable [illegible])

(1) On pourrait multiplier ces exemples. Contentons-nous de renvoyer au début de *Philémon et Baucis*, aux *Nymphes de Vaux*, aux fables X et XIV du livre I, XIV du livre, VIII du livre XI, I du livre VII, VII du livre XII, et à toutes celles où lions et loups imposent tyranniquement leur autorité souveraine.

(2) « Le poète ne manquait aucune occasion de faire sa cour » *Histoire de la vie et des ouvrages de M. de La Fontaine*, par Mathieu-Marais, rédigée vers 1725, publiée seulement en 1811.

Or, La Fontaine était un sage, et il savait fort bien que

Le mensonge et les vers de tout temps sont amis.

(Livre II, fable I).

*
* *

Les vers qui nous occupent, ne sont pas de ceux dont La Fontaine disait, dans *Adonis* (vers 5) :

Ces sujets sont trop haut, et je manque de voix.

C'est simple un compliment galamment tourné, et d'un ordre tout intime. Il est facile, en effet, malgré l'indication très sommaire de Mondion, de découvrir dans les œuvres de La Fontaine la pièce qu'il avait envoyée à Saint-Germain à Monsieur le Prince au commencement de l'année 1680. C'est un épithalame on l'honneur du mariage du prince Louis Armand de Conti, neveu et filleul du Grand Condé, avec Marie Anne de Bourbon, dite Mademoiselle de Blois, fille de Louis XIV et de Mademoiselle de La Vallière.

Couple heureux et parfait,
Couple charmant, faites durer vos flammes
Assez longtemps pour nous rendre jaloux :
Soyez amants aussi longtemps qu'époux.
Douce journée, et nuit plus douce encore!
Heures, tardez, laissez au lit l'Aurore.
Le temps s'envole ; il est cher aux amants ;
Profitez donc de ses moindres moments,
Jeune princesse, aimable autant que belle,
Jeune héros, non moins aimable qu'elle,
Le temps s'envole, il faut le ménager :
Plus il est doux, et plus il est léger.

Cette cérémonie est décrite dans toutes ses splendeurs par le *Mercure Galant* (p. 1 à 88, 2me partie, janvier 1680), par la *Gazette de France* (p. 33 à 35, janvier 1680) et dans une lettre de Madame de Sévigné à sa fille Madame de Grignan.

Nous savons que les fiançailles eurent lieu à Saint-Germain le lundi 15 janvier, et que le Grand Condé, tuteur du jeune époux, y assistait, ainsi qu'à la lecture du contrat et à la célébration du mariage, faite le mardi 16, dans la chapelle du château, par le cardinal de Bouillon.

L'épithalame de La Fontaine a circulé longtemps manuscrit avant d'être imprimé dans l'Épître à la Duchesse de Fontanges. Il n'avait pas encore été rendu public quand, le 6 avril 1680, M. de Mondion demandait à Monsieur le Prince « comment il avait trouvé les vers qu'il lui avait envoyés ». Nous n'avons pas la réponse du Grand Condé. Il est facile d'y suppléer; le compliment était trop bien tourné pour que le prince ne l'agréât pas avec sa bonne grâce coutumière.

*
* *

Quant au conte dont la lecture est recommandée par Madame de La Fayette, nous nous demanderons aussi : Quel est-il ?

Les recherches devront nécessairement se circonscrire dans la dernière série, postérieure aux quatre parties qui ont été l'objet d'une ordonnance de saisie rendue le 5 avril 1675 par le lieutenant de police La Reynie.

En tenant compte de l'esprit honnête et simple de Madame de La Fayette, et des sentiments de piété dans lesquels Louis II de Bourbon devait s'éteindre le 11 décembre 1686, il est évident que le récit de La Fontaine était de ceux dont il a dit lui-même :

> Qui pense finement et s'exprime avec grâce
> Fait tout passer, car tout passe.
> (Le Tableau, vers 23 et 24).

La Clochette, le Fleuve, Scamandre, la Confidente sans le savoir, le Remède, les Aveux indiscrets, ont été publiés au tome I des *Ouvrages de prose et de poésie des sieurs*

de Maucroix et de La Fontaine, à Paris, chez Claude Barbin, 1685, in-12, avec privilège daté du 1er février 1685, et achevé d'imprimer du 28 juillet suivant. C'est une de ces cinq nouvelles, non encore imprimée, que la comtesse de La Fayette désignait à Monsieur le Prince.

La morale ne saurait s'alarmer d'aucun de ces petits contes; mais le premier en date, *la Clochette*, est celui qui a le plus de chances d'avoir trouvé grâce devant Madame de La Fayette, et dont la date concorde le mieux avec la lettre de Deschamps.

Son apparition, en effet, a dû suivre de très près la réception de La Fontaine à l'Académie. A la séance du 2 mai 1684, après les discours d'usage, analysés plus haut, le récipiendaire, en veine de *meâ culpâ* et de promesses, avait lu son *Discours à Madame de la Sablière*, dans lequel il déplore en ces termes les entraînements d'une existence étourdie :

..... Je n'ai pas vécu; j'ai servi deux tyrans.
Un vain bruit et l'amour ont partagé mes ans.
Qu'est-ce que vivre, Iris ? Vous pouvez nous l'apprendre.
Votre réponse est prête; il me semble l'entendre ;
C'est jouir des vrais biens avec tranquillité :
Faire usage du temps et de l'oisiveté ;
S'acquitter des honneurs dûs à l'être suprême,
Renoncer aux Philis en faveur de soi-même;
Bannir le fol amour et les vœux impuissants,
Comme hydres dans nos cœurs sans cesse renaissants.

Vains engagements! Quelques jours après cette solennelle abjuration, notre impénitent conteur commençait *la Clochette* par cet aveu :

Oh! combien l'homme est inconstant, divers,
Faible, léger, tenant mal sa parole!
J'avais juré hautement dans mes vers
De renoncer à tout conte frivole :
Et quand juré ? c'est ce qui me confond,
Depuis deux jours j'ai fait cette promesse.

Donc *la Clochette* aurait été composée vers le mois de mai 1684. Il est très vraisemblable que le Grand Condé n'en ait pas eu encore connaissance en janvier 1685, au moment où Deschamps lui communiquait le « nouveau conte » recommandé par Madame de La Fayette.

V

LA FONTAINE TRADUCTEUR DE PLATON

Tout le monde sait par cœur l'*Epitaphe d'un paresseux*, se vantant ingénûment d'avoir fait deux parts de son temps, qu'il passe :

L'une à dormir, et l'autre à ne rien faire

On connaît aussi les descriptions charmantes du sommeil, de l'oisiveté, et les invocations pieusement réitérées de La Fontaine à tous les dieux du repos (1).

(1) Pour La Fontaine « le pays où les gens sont heureux », c'est « le pays où l'on dort. »

« On y fait plus, on n'y fait nulle chose :
« C'est un emploi que je cherche encor.
(*Le Diable de Papefiguière*).

Ne point souffrir,
Ne point mourir,
Et ne rien faire,
Que peut-on souhaiter de mieux ?
Ce qui fait le bonheur des dieux,
C'est de n'avoir aucune affaire,
Ne point souffrir,

Sans aller jusqu'à partager l'opinion de la servante du Bonhomme, qui le trouvait « plus bête que méchant », on pourrait se laisser influencer par les prétendus aveux du poète, et dire avec Sainte-Beuve : « Ce n'était pas à beaucoup près un travailleur opiniâtre ni un érudit que La Fontaine, ni encore moins un investigateur de manuscrits (1) ». Et cependant, voici qu'après plus de deux siècles, La Fontaine va nous apparaître tout-à-coup, grâce à la correspondance du Grand Condé, comme un érudit, ou, tout au moins, comme un humaniste assez laborieux, dans tous les cas, pour traduire, à l'exemple de ses contemporains Corneille, Molière, Racine, les œuvres d'un philosophe grec auquel il avait voué un culte particulier (2).

« J'envoie à V. A. S., écrit, à la date du 29 mai 1680, « M. de Mondion à Monsieur le Prince, une traduction

Ne point mourir,
Et ne rien faire.

(Prologue de *Daphné*).

Voir encore la fable IV du livre XI, *Le songe d'un habitant du Mogol*, et, dans le *Songe de Vaux*, ce petit discours adressé au Sommeil :

« Toi que chacun réclame,
Tu sais que j'ai toujours honoré tes autels;
Je t'offre plus d'encens que pas un des mortels :
Doux Sommeil, rends-toi donc à ma juste prière ».
A ces mots, je lui vis entr'ouvrir la paupière;
Et, refermant les yeux presque au même moment :
« Contentez ce mortel, » dit-il languissamment.

Voir aussi la fable XII du livre VII, *L'homme qui court après la fortune et l'homme qui l'attend dans son lit*, et la deuxième lettre de La Fontaine à sa femme pendant son voyage à Limoges : « Moi qui suis enfant du sommeil et de la paresse... »

(1) *Portraits littéraires*. T. I, p. 191.

(2) « Ce philosophe (Platon) plaisait beaucoup à notre poète, et il lui a bien servi dans ses idées galantes et les descriptions gracieuses dont ses ouvrages sont ornés. » (Mathieu-Marais).

« que M. de La Fontaine a faite d'un dialogue de Platon. « Il m'a chargé de mander à V. A. S. que si elle croit qu'il « mérite d'être achevé, il y travaillera pour l'amour « d'elle... (1) M. de La Fontaine supplie V. A. S. d'avoir « la bonté de luy renvoyer ce dialogue quand elle l'aura « lu. »

Nous savions que, dans sa préface des *Fables*, Jean de La Fontaine avait analysé le *Phédon* et la *République ;* que, dans *Psyché*, il avait fait allusion à l'*Ion* et au *Banquet ;* qu'il avait vanté, dans l'*Epître dédicatoire* au Procureur Général Harlay « les douceurs de Platon..., le plus grand des amuseurs » ; qu'enfin il s'écriait dans l'*Epître* à l'Evêque de Soissons :

Quand notre siècle aurait ses savants et ses sages,
En trouverai-je un seul approchant de Platon.

De là à le traduire, convenons qu'il y a loin; et cependant la lettre de Mondion ne peut laisser aucun doute sur ce fait.

Dans l'édition en deux volumes in-12 imprimée à Paris, en 1685, sous le titre : *Ouvrages de prose et de poésie des sieurs de Maucroix et de La Fontaine,* se trouve une excellente traduction de trois dialogues de Platon : *Eutiphron*, l'*Hyppias le Beau* et l'*Euthidèmus*. Présentée par La Fontaine dans un fort joli avertissement, cette œuvre a toujours été attribuée à Maucroix, et le préfacier est le premier

(1) En cet endroit, M. de Mondion ajoute : « C'est lui aussi qui m'a donné cet exemplaire de la comédie d'*Agamemnon* pour l'envoyer à V. A. S. L'auteur l'a supplié de l'excuser si ce livre n'est pas relié comme il devrait l'être. » Voir à propos de ce curieux passage, qui précise les rapports de cordialité et de confiance de La Fontaine avec le Grand Condé, les recherches très intéressantes de M. Gustave Macon, *Le Grand Condé et le Théâtre*, p. 10, extrait du *Bulletin du Bibliophile*, librairie Techener, Paris, 1899.

dédicace au Procureur Général Harlay, les traductions de mon ami, et au nom de leur auteur et au mien : car je à lui en faire honneur, « Je vous offre, dit-il dans une dispose de ce qui est à lui, comme s'il était à moi-même ». Sous la modestie de la forme il y a là un aveu. Notre poète paraît donc avoir eu sa part effective de collaboration dans ce travail ; car on ne supposera pas qu'il se soit indûment attribué auprès du Grand Condé l'œuvre d'autrui. L'indélicatesse et le plagiat n'ont jamais été « ses affaires », selon son expression de la fable IX du livre IV, *Le Geai paré des plumes de Paon.*

Il est assez de geais à deux pieds comme lui,
Qui se parent souvent des dépouilles d'autrui,
Et que l'on nomme plagiaires.
Je m'en tais, et ne veux leur causer nul ennui.
Ce ne sont pas là mes affaires.

Quelque minime qu'ait été la contribution personnelle du fabuliste à la traduction de Platon publiée en 1685, c'est bien certainement déjà à cet ouvrage qu'il travaillait en 1680, quand il faisait demander à Monsieur le Prince si son dialogue méritait d'être achevé.

***

Faut-il se hâter de faire de La Fontaine un helléniste éprouvé ? Ce serait aller imprudemment à l'encontre de la tradition, et sans doute aussi de la vérité.

Dans le *Mercure de France* du 17 septembre 1785, Grosley, associé de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dit (p. 183) que notre auteur « se pourvoyait de grec auprès de Racine. » Cette assertion est confirmée par Louis

(1) *Mémoire sur la vie de Jean Racine.* — Les Grands écrivains de la France, J. Racine. 2me édit. t. I, p. 334.

Racine, qui paraît bien avoir eu connaissance des travaux ou des essais de La Fontaine sur Platon. « Il voulait toujours, dit-il (1), parler de Platon, *dont il avait fait une étude particulière* dans une traduction latine. Il cherchait à connaître les anciens par la conversation, et mettait à profit celle de mon père, qui lui faisait lire quelquefois des morceaux d'Homère dans la traduction latine. »

D'Olivet prétend à son tour que La Fontaine (1) « étudia sous des maîtres de campagne, qui ne lui enseignèrent que le latin » (p. 321). Mais plus loin, et sans préciser s'il fait allusion à des textes grecs ou à des traductions, il ajoute (p. 325) : « Il faisait ses délices de Platon et de Plutarque. J'ai tenu les exemplaires qu'il en avait ; ils sont notés de sa main, à chaque page ; et j'ai pris garde que la plupart de ses notes étaient des maximes de morale ou de politique, qu'il a semées dans ses fables. »

Admettons donc que l'helléniste n'était peut-être pas très sûr de lui-même et recourait volontiers aux traductions. Il n'en est pas moins certain qu'il avait une connaissance très sérieuse, très littéraire, de ses auteurs grecs et qu'il savait puiser à propos dans leurs ouvrages cette grâce, cette variété, cette propriété d'expressions qui feront toujours notre admiration.

Les fabulistes des différents siècles, Babrius, Aphtonius, Planude, Esope surtout, « lui qui enseignait la véritable sagesse, et qui l'enseignait avec bien plus d'art que ceux qui en donnent des définitions et des règles » (2), n'avaient pas de secrets pour le glorieux disciple qui les dépassa tous.

L'histoire du Roi Candaule, dans le conte VIII de la 4me partie, est tirée d'Hérodote. Théocrite et Callimaque ont inspiré de nombreux passages de *Galatée*. Les contes XI et XII de la 2me partie sont des imitations d'Anacréon.

(1) Histoire de l'Académie française, 3me édit. in-12, 1743, t. II.
(2) Vie d'Esope le Phrygien.

Plutarque, Socrate, Homère, Démosthène, Hésiode, Lucien, ont apporté leur contingent à notre poète, comme aussi, dans la littérature latine, Sénèque le philosophe, Juvénal, Phèdre, Pline le Jeune, Horace, etc.

Boileau a pu dire avec raison que La Fontaine était « orné au goût de Térence » (1). Le premier ouvrage imprimé par notre poète, en 1654, est en effet une adaptation en vers de l'*Eunuque*, et c'est à l'*Andrienne* (acte Ier, scène I, vers 62).

Ne quid nimis,

qu'il a emprunté le titre et l'objet de sa fable XI du livre IX : *Rien de trop*.

Rien de trop est un point
Dont on parle sans cesse, et qu'on n'observe point.

Rien de trop ! Tout le talent, tout l'esprit, toute la bonne humeur de La Fontaine tiennent dans cette règle de conduite que, littérairement du moins, il a toujours scrupuleusement observée.

Nous pourrions multiplier ces exemples à l'infini, car les productions de La Fontaine sont parfumées toutes des bonnes senteurs de l'antiquité. Tous les lieux communs sur l'inconstance de la fortune, la fragilité de notre existence et les douceurs de la retraite, n'ont-ils pas été exprimés avant lui par Virgile (2), par Ovide, Aulu-Gelle, Lucrèce, Pétrone, Cicéron, Tacite et Tite-Live, pour lequel notre auteur s'était pris un beau jour d'une passion si vive qu'il en avait oublié de dîner (3).

(1) Dissertation sur la Joconde. Edition Berriat St-Prix, t. II, p. 16.

(2) « Térence et Virgile étaient ses poètes favoris; personne n'entendait si bien Virgile que lui et ne savait si bien profiter de certains tours fins que le collège ne connait pas » (Mathieu-Marais).

(3) « Je m'attachai tellement à la lecture de Tite-Live, qu'il se passa plus d'une bonne heure sans que je fisse réflexion sur mon appétit. » (Lettre de La Fontaine à sa femme pendant son voyage à Limoges).

Comme Molière, d'ailleurs, La Fontaine prend son bien où il le trouve, sans se mettre en peine de dissimuler la source à laquelle il a puisé, sans étaler non plus son érudition, car il apprécie médiocrement la pédanterie.

Un sot plein de savoir est plus sot qu'un autre homme.
Je le fuirais jusques à Rome,

dit-il, et il donne aussitôt au poète ce conseil dont il a si bien profité lui-même :

Qu'il cache son savoir et montre son esprit (1).

Bref, dans son *Epître à l'Evêque de Soissons*, il s'explique très franchement sur la question de l'érudition.

Quelques imitateurs, sot bétail (2), je l'avoue,
Suivent en vrais moutons le pasteur de Mantoue :
J'en use d'autre sorte ; et, me laissant guider,
Souvent à marcher seul j'ose me hasarder.
On me verra toujours pratiquer cet usage :
Je ne prends que l'idée, et les tours, et les lois
Que nos maîtres suivaient eux-mêmes autrefois.
Si d'ailleurs quelqu'endroit plein chez eux d'excellence
Peut entrer dans mes vers sans nulle violence,
Je l'y transporte, et veux qu'il n'ait rien d'affecté,
Tâchant de rendre mien cet air d'antiquité.

*
* *

S'il a le culte des anciens, La Fontaine conserve toujours ses coudées franches. Il dit à l'Evêque de Soissons :

Qui de vous aujourd'hui
S'égale aux anciens ?

(1) Lettre à Racine.
(2) Là encore, nous trouvons une expression d'Horace : « Imitatores, servum pecus. »

Il s'assimile très habilement

Des Grecs et des Latins les grâces infinies,
(Lettre à Racine)

mais il ne craint pas, dans son indépendance et son éclectisme, de glaner dans Machiavel, Boccace, l'Arioste, de prendre un trait à Clément Marot, une expression heureuse à Rabelais, une image à Malherbe. Il lit et relit les livres saints, Baruck (1), Lactance, traduit le psaume *Diligam te, Domine*, et paraphrase le *Dies iræ*.

« Si benefeceris, dit l'*Ecclésiastique*, verset 1, chapitre XII, scito cui feceris. »

Il est bon d'être charitable :
Mais envers qui ? c'est là le point.
(Fable XIII, livre VI, *Le villageois et le serpent*).

La Mythologie n'offre pas moins de ressources à La Fontaine, qui en connaît les arcanes et y puise ses allégories les plus galantes, par exemple dans le *Songe*, dédié à la princesse de Conti, fille de Mademoiselle de La Vallière et de Louis XIV.

Voilà la fille des Amours,
Elle en a la grâce et les charmes;
On ne dira pas moins, en admirant son air :
C'est la fille de Jupiter.

(1) Ne trouve-t-on pas un écho de l'Epître de St-Paul aux Hébreux, de la prophétie de Baruck : « Sensum enim non habent ipsi dii illorum », et du psaume CXIII, verset 6 : « Aures habent et non audient », dans *L'homme et l'idole de bois* (livre IV, fable VIII), dans l'*Oracle et l'impie* (livre IV, fable XIX), et dans les vers 43 à 46 de *Philémon et Baucis* :

Saluez ces pénates d'argile :
Jamais le Ciel ne fut aux humains si facile
Que quand Jupiter même était de simple bois ;
Depuis qu'on l'a fait d'or, il est sourd à nos voix.

« J'ai toujours eu, écrit-il à la Duchesse de Bouillon, des correspondants à Paphos et à Cythère. » Et, en effet, il fait défiler sous nos yeux

Tout l'Olympe en pompe

dans la fable XV du livre XII, *Le corbeau, la gazelle, la tortue et le rat*, et, dans la fable précédente, l'*Amour et la folie*, il met en scène Vénus,

Et Jupiter et Némésis,
Et les Juges d'Enfer, enfin toute la bande,

toute cette bande qui discute, qui raisonne, et prend en définitive une déhbération dont le résultat

Fut de condamner la Folie
A servir de guide à l'Amour.

*
* *

Tels sont, en résumé, les auteurs dont ce prétendu ignorant s'est intimement pénétré. Ne nous étonnons donc pas qu'il ait traduit un fragment de Platon sous l'empire de l'enthousiasme dont il se prit soudain pour l'incomparable philosophe. Il était coutumier d'ailleurs de ces entrainements souvent passagers. C'était en somme, quoiqu'il ait pu dire de lui-même, un faux paresseux. Travailleur irrégulier, intermittent, comme tous les rêveurs, il n'obéissait qu'à sa fantaisie; mais son cerveau était toujours en gésine d'idées, et il n'était jamais plus occupé que quand il semblait ne rien faire, ce qui explique ses légendaires distractions (1). Les petits tableaux qu'il composait sont

(1) Mathieu-Marais conclut ainsi sa préface de l'*Histoire de La Fontaine:* « Quand il ne paraissait occupé de rien, il étudiait la nature; ses distractions étaient bien philosophiques, et il nous préparait ces excellents ouvrages qui en sont le fruit. » Ce témoignage d'un contem-

d'ailleurs de ceux que le poëte peut faire et parfaire au plein air des champs, dans les bois, au bord de l'eau, et le fin observateur qu'était La Fontaine enrichissait souvent ses apologues d'un trait malicieux cueilli au hasard de la promenade, qu'il n'eût peut-être pas trouvé dans le silence du cabinet.

VI

L'EPITRE AU CHEVALIER DE SILLERY

Je voudrais essayer de noter maintenant, en m'appuyant toujours sur des documents renfermés dans les archives de la bibliothèque de Chantilly, quelques indications sur la méthode de travail de La Fontaine et sur le souci qu'il prenait de la forme dans ses compositions.

porain est à retenir ici, ainsi que les vers suivants de l'abbé Vergier, antérieurs à 1720, et cités par le même Mathieu Marais:

Hé! qui pourrait être surpris
Lorsque La Fontaine s'égare?
Tout le cours de ses ans n'est qu'un tissu d'erreurs,
Mais d'erreurs pleines de sagesse.
Les plaisirs l'y suivent sans cesse
Par des chemins semés de fleurs.
Les soins de sa famille, et ceux de la fortune
Ne causent jamais son réveil.
Il laisse à son gré le soleil
Quitter l'empire de Neptune,
Et dort tant qu'il plait au sommeil.
Il se lève au matin, sans savoir pour quoi faire.
Il se promène il va, sans dessein, sans sujet,
Et se couche le soir, sans savoir d'ordinaire
Ce que dans le jour il a fait;

On a coutume de vanter sa muse simple, sa grâce aimable et souriante, et les traits primesautiers qui lui échappent. Trompé par ce naturel exquis, on croit que le Bonhomme a écrit sans peine, parce qu'on le lit sans fatigue ; mais c'est précisément le comble de la perfection de savoir cacher toute trace d'effort. La Fontaine avait donc réuni les deux conditions qui, selon Joubert (1), consacrent le véritable écrivain : « facilité naturelle et difficulté acquise. » Sa facilité, nous la connaissons ; sa difficulté acquise va nous apparaître dans les corrections successives et constantes du poëte, et dans sa recherche incessante et un peu inquiète du mieux.

Il existe au Musée Condé un autographe entièrement écrit par La Fontaine, et, chose rare, signé, par lui. Il est classé, on ne sait depuis quelle époque, probablement depuis qu'il est sorti des mains du poëte, dans les papiers des Condé, série O, tome II, p. 856. Son authenticité ne peut être mise en doute, quand on la compare aux quelques écrits connus du poëte, notamment à un engagement entièrement de sa main, conservé au greffe du Tribunal civil de Château-Thierry, dont un fac-similé se trouve exposé dans la salle des séances de la Société historique et archéologique de la même ville. C'est (2) une Epître

(1) *Pensées*, 7e édition. Paris, Didier et Cie, 1877. Tome II, p. 310.

(2) M. Marty-Laveaux (*Œuvres complètes de La Fontaine*), Paris, Daffis, 1877. T. V, p. 268) parle d'un « manuscrit d'*Adonis*, de 1658, qui appartenait en 1857, lorsque nous l'avons consulté, dit-il, au comte de La Bédoyère, et qui fait aujourd'hui partie de la Bibliothèque de Mgr. le Duc d'Aumale. » — A son tour M. Henri Regnier (*La Fontaine*, T. VI, p. 215) donne une minutieuse description de ce magnifique volume « qui appartient aujourd'hui à Mgr. le duc d'Aumale. » — La même assertion se trouve à la p. 92 de l'édition de M. Paul Lacroix, *Œuvres inédites de La Fontaine*, Hachette, 1863.

Sur la foi de références aussi considérables, la première fois que je me suis présenté au Musée Condé, ce fut pour demander communication de cette pièce rare entre toutes. Elle n'y figure pas et n'y a

adressée à Carloman Philogène Bruslart de Sillery, appelé plus communément le Chevalier de Sillery. D'abord capitaine de vaisseau, puis colonel d'infanterie du régiment du prince de Conti, dont il était le premier écuyer, le Chevalier de Sillery assistait, le 3 août 1692, à la bataille de Steinkerque à côté du duc de Luxembourg, du prince de Conti, du duc de Chartres, du duc de Vendôme et de Louis III duc de Bourbon, fils de Henri-Jules de Bourbon et petit-fils du Grand Condé.

On connaît de cette *Epître* trois versions différentes, toutes publiées par M. Henri Regnier (t. IX, p. 465 et suiv.). L'une est conforme au manuscrit appartenant à l'Institut; elle est présentée comme une leçon trouvée dans les papiers de Walckenaer; une autre a été publiée dans les *Œuvres posthumes de La Fontaine*, et la troisième est tirée d'une *Collection de pièces en vers et en prose, manuscrites et imprimées, sur la politique et la littérature depuis 1690 jusques en 1723*. La lettre au Chevalier de Sillery, qui faisait partie de cette *Collection*, a appartenu au baron Benjamin Delessert; plus tard, elle a été en la possession de M. Renouard; puis M. Etienne Charavay, chargé de la vendre, la soumit en juin 1890 à l'examen de M. le duc d'Aumale, en en demandant 1000 francs; le duc ne l'acheta pas, mais il eut la précaution d'en faire prendre une copie en regard de son autographe.

jamais été. Le *Bulletin du Bibliophile* (1896, p. 513) nous apprend que, adjugé en 1862 pour le prix de 9.025 fr. à la vente La Bédoyère, le manuscrit d'*Adonis* fait partie de la collection de M. Dutuit, de Rouen (décédé depuis peu). Un ouvrage sur cette collection Dutuit doit paraître incessamment, à la librairie Damascène-Morgand, à Paris. Il décrit avec détails le manuscrit d'*Adonis*, d'après les bonnes feuilles que j'ai parcourues. — Je ne regrette pas trop l'erreur de MM. Paul Lacroix, Marty-Lavaux et Regnier; car en cherchant aux archives de Chantilly ce qui n'y était pas, j'ai trouvé les différents renseignements qui m'ont fourni le prétexte de la présente étude.

La confrontation des deux pièces et leur comparaison avec la version des *Œuvres posthumes* est intéressante. La copie présentée au duc d'Aumale, et dont la trace paraît actuellement perdue, contient plusieurs vers raturés, il est vrai, et qui, pour ce motif n'ont pas été reproduits par M. Regnier. Il est pourtant curieux de les publier, car ils décèlent les repentirs et les tâtonnements du poëte à la recherche de l'expression définitive de sa pensée. N'est-il pas toujours instructif de suivre ses efforts, non pas seulement dans les œuvres de longue haleine, destinées à la postérité, mais dans les simples piécettes de circontances qui pourraient passer pour des improvisations, et jusque dans les ratures de ces compositions éphémères ?

Pour les lecteurs curieux de ces menus détails, nous publierons en appendice à ce travail, en une sorte de tableau synoptique, les trois versions juxtaposées ; nous mettrons en petites capitales les passages raturés par l'auteur. C'est, croyons-nous, le meilleur moyen de rendre matériellement visibles les différentes leçons de l'*Epître au Chevalier de Sillery*. Qu'il nous suffise ici de faire remarquer que le poëte a refait jusqu'à cinq fois certains vers, par exemple celui-ci :

Et moy de m'abstenir de ces desseins si hauts.
Car je n'ose attenter sur des desseins si hauts.
Je n'oserais prétendre à des desseins si hauts.
Mon art est au dessous de ces projets si hauts.
Mon art ne suffit pas pour de si hauts projets.

Le vers suivant a subi les quatre modifications que voici :

Les soins, dis-je, du Prince animant nos héros.....
Ce Prince par luy même animant nos héros.....
Les soins de ce monarque animant nos héros.....
Les soins, dis-je, du Prince animant ses sujets... .

D'autres variantes, moins importantes, existent encore,

même dans les parties de l'Epître écrite en prose, car, selon une coutume assez répandue à cette époque, les vers et la prose alternent dans la lettre au chevalier de Sillery, sans raison apparente, suivant la fantaisie de l'auteur.

Enfin, pour terminer sur ces minuties, dans la copie faisant partie de la *Collection* Delessert, on remarque un passage de sept vers, fortement biffés, et qu'il a été impossible de déchiffrer; et ce passage ne se trouve pas dans les autres versions.

***

Si nous jetons un rapide coup d'œil sur les rares manuscrits de La Fontaine qui subsistent encore, nous ne serons pas étonnés d'y trouver, absolument comme dans l'*Epître à Sillery* des variantes, des ratures, des traces évidentes et matérielles enfin du désir que manifeste sans cesse le fabuliste de revoir et de perfectionner ses œuvres.

Il en est ainsi pour un manuscrit du prologue du conte intitulé *La coupe enchantée*, conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, et pour le manuscrit Trallage, à la Bibliothèque de l'Arsenal, du conte intitulé *les Troqueurs*. Nous citerons encore de nombreuses et importantes variantes entre le manuscrit d'*Adonis*, daté de 1658 (celui dont nous avons parlé plus haut), et la version définitive de 1669, postérieure à la disgrâce de Fouquet.

Le Bibliophile belge (Bruxelles, 1845, t. I, p. 303) et M. Edouard Fournier (*L'esprit des autres*, 6me édition, p. 132) parlent de quelques corrections dans un manuscrit autographe de la fable XXII du livre I, *Le chêne et le roseau*, possédé par un amateur de la Nièvre.

La fable XIII du livre XII, *Le renard, les mouches et le hérisson*, contient dans sa rédaction définitive deux vers seulement — et encore sont-ils simplement épisodiques, — d'un brouillon de La Fontaine, écrit de sa main et publié

pour la première fois par Walckenaer. M. Paul Lacroix signale des modifications de même importance entre deux versions d'une fable intitulée : « l'Aurore » ou « Flore et Zéphir (1) ». « J'ai refait *le Gland et la Citrouille*, écrit le fabuliste à son ami Maucroix, à qui il parle aussi plusieurs fois de « corrections » qu'il a faites. La fable XIV du livre V, *L'âne portant des reliques*, figure sur un manuscrit appartenant à M. le Comte de Lurde sous ce titre : *L'âne chargé de reliques*. La Bibliothèque nationale expose dans une de ses vitrines du département des manuscrits les deux premiers actes de la tragédie d'*Achille*, écrits par La Fontaine. On remarque sur ce précieux document beaucoup de vers raturés, et plusieurs passages refaits jusqu'à trois fois de suite.

Il n'y a pas que les œuvres principales de La Fontaine qui soient ainsi l'objet de ratures et de modifications. On conçoit le soin apporté par le poète au perfectionnement de ses fables, de ses contes et de ses poëmes, qui faisaient sa réputation et préparaient sa gloire future. Mais sa conscience et sa coquetterie d'artiste s'étendaient à ses productions les plus minimes. Les inscriptions murales de la galerie du château de Glatigny, composées péniblement sur commande, et qui certes n'étaient pas faites pour accroître le renom du poète, lui ont coûté plus de peine et de retouches que les pièces nées spontanément de sa libre inspiration. Telle phrase de la *Comparaison d'Alexandre, de César et de Monsieur le Prince*, a été à ce point surchargée sur le manuscrit qu'elle en est illisible. Enfin, même dans ses correspondances intimes, dans ses lettres à sa femme, on remarque en plusieurs passages des corrections de pur style, et nous voyons le pauvre La Fontaine, dans ses préfaces, plus préoccupé que de raison de quelques fautes d'impression échappées à son attention;

(1) Œuvres inédites de J. de La Fontaine, p. 7 et 9.

scrupule excessif, qui montre à quel point l'écrivain était sévère pour lui-même, et avait à cœur de fixer le mot juste et unique qui correspondait à sa pensée.

Un peu plus, un peu moins tous les auteurs corrigent et retouchent. On n'atteint pas toujours d'emblée la forme nette et définitive de l'idée. La Fontaine n'est donc pas le seul qui ait usé largement du droit de raturer. A des degrés divers, cette habitude dut être commune, notamment, à ses confrères du grand siècle, soucieux comme lui de la perfection.

Maintenant que j'ai extrait des archives de Chantilly tout ce qui concerne le fabuliste, je crains que le lecteur ne trouve la récolte maigre et bien long le grimoire. Espérons pourtant qu'il voudra bien m'être indulgent. J'ai, chemin faisant, beaucoup cité La Fontaine ; c'est toujours autant de gagné sur la prose de l'auteur.

Pièce justificative

Texte de la minute de la collection Renouard

A M. le chevalier de Silleri.

Jamais nos combatans n'ont esté si hardis.
Les moindres fantassins sont autant d'Amadis.
La présence d'un Roy, ses ordres, son exemple,
Quel Roy ! c'est aux neuf sœurs de luy bastir un temple,
ET MOY DE M'ABSTENIR DE CES DESSEINS SI HAUTS,
CAR JE N'OSE ATTENTER SUR DES DESSEINS SI HAUTS,
Je n'oserois prétendre à des desseins si hauts,
LES SOINS, DIS-JE, DU PRINCE ANIMANT NOS HEROS,
Ce Prince par luy même animant nos héros,
TRENTE JOURS ONT FORCE LE REMPART DE LA FLANDRE,
EN VINGT JOURS A
Force en très peu de jours le rempart de la Flandre,
Namur que d'autres Roys seroient dix ans a prendre.
Un mois a veu finir ces glorieux travaux,
D'inexpugnables murs, la saison conjurée,
Cent états rien n'a pu prolonger leur durée.
Les vaincus sont heureux; ces peuples dans leur cœur
Souhaitent que Louis subjugue a contrée,
Prince humain, sage maistre, et modeste vainqueur.

Dans toutes ces relations qui n us sont venues du siège, M. le Duc a fait des choses extraordinaires. Il s'est trouvé à quatre attaques, trois ou il estoit de jour, et une comme volontaire.

On scait que dédaignant une commune gloire
Il s'est trouvé partout, et partout s EST signalé,
Qu'a ses costez marchoient la Parque et la victoire,
Et que l'élite enfin des nourrissons de Mars [ses grenadiers
S'est avec moins d'ardeur exposée aux hazards.

[Ici se trouvent sept vers fortement biffés, qu'il est impossible de lire.]

Le Roy des animaux entouré de carnage
Pardonne rarement au chasseur abbatu,
Maistre de son courroux Bourbon s'est toujours veu,
Quoy qu'emporté par son courage.

Texte de l'autographe de Chantilly

A M. le chevalier de Silleri.

Jamais nos combatants n'ont esté si hardis.
Les moindres fantassins sont autant d'Amadis.
La présence d'un Roy, ses ordres, son exemple,
D'un Roy..... c'est aux neuf sœurs de lui bastir un temple,

Mon art est au dessous de ces projets si hauts,

Les soins de ce monarque animant nos héros,

Trente jours ont forcé le rempart de la Flandre,
Namur que d'autres Roys seraient dix ans a prendré,
Un mois a terminé ces glorieux travaux,
D'inexpugnables murs, la saison conjurée,
Cent états rien n'a sceu prolonger leur durée.
Les vaincus sont heureux; ces peuples dans leur cœur
Souhaitent que Louis subjugue la contrée,
Prince humain, sage maistre, et modeste vainqueur.

Dans toutes ces relations du siège M. le Duc a fait des choses extraordinaires. Il a esté de quatre attaques, trois ou il estoit de jour, et une comme volontaire.

On scait qué dédaignant une commune gloire
Il s'est trouvé partout, partout s'est signalé,
Qu'a ses costez marchoient la Parque et la victoire,
Et que l'élite enfin des nourrissons de Mars [ses grenadiers
S'est avec moins d'ardeur exposée aux hazards.

Le Roy des animaux entouré de carnage
N'épargne aucun chasseur abbatu sous ses coups;
Bourbon maîtrise son courroux
Quoy qu'emporté par son courage.

Texte des Œuvres posthumes

A M. le chevalier de Sillery.

Ce 28e août 1692.

Jamais nos combattants n'ont été si hardis :
Nos moindres fantassins sont autant d'Amadis.
La présence du Roy, ses ordres, son exemple.....
Quel Roy ! c'est aux neufs sœurs de lui bâtir un temple:

Mon art ne suffit pas pour de si hauts projets.

Les soins, dis-je, du Prince animant ses sujets,

On prend des murs. Quels murs ! vrais remparts de la
Qu'un autre que Louis serait dix ans à prendre. [Flandre.
Ah ! si le Ciel voulait que nous eussions le tout !
Quel pays ! vous voyez ses défenseurs à bout.
Je n'en dirai pas plus; notre Roy n'aime guères
Qu'on raisonne sur ces matières.

Voilà bien des *quels* entassés les uns sur les autres, et une figure bien répétée; si faut-il pourtant l'employer encore sur ce qui regarde Monsieur le Duc.

Quel prince ! nous savons qu'il s'est trouvé partout;
Que, dédaignant le bruit d'une valeur commune,
Que Francœur, Jolicœur, Jolibois, la Fortune,
Grenadiers, gens sans peur, vrais suppôts de Césars,
Avec moins de plaisir s'exposent aux hasards.

Tel on voit qu'un lion, roi de l'ardente plage,
De sang et de meurtre altéré,
Porte sur les chasseurs un regard assuré,
Et se tient fier d'être entouré
De mille marques de carnage.
Je change en cet endroit de style et de langage;
Ne vous semble-t-il pas que je m'en suis tiré
Ainsi qu'un voyageur en des bois égaré ?

Quel plaisir a celuy duquel il tient le jour!

J'en tiens un beau présent, chacun m'en fait la cour;
Il m'a déifié; ma gloire atteint le faiste;
Je touche maintenant l'olimpe de la teste.
Quel que soit ce présent, se faut-il étonner?
Combien Condé sceut-il donner
Dans le temps qu'il tint cour plénière
Pour une CHOSE feste singulière?
Ce fut a Chantilli séjour délicieux,
Il y rendit plus d'une Muse
De ses bienfaits toute confuse.
Chacun rapporte de ces lieux
Force beaux dons, notables sommes,
Condé payant comme les Dieux
Ce que l'on fait comme des hommes.

Il n'est bruit icy que de ce qu'a fait vostre Prince au combat d'Enghien.

Enguien. C'est un beau sujet de poëme, s'il en fut un. Le caractère du héros, l'action et les circonstances, il n'y manque rien que quelque Virgile, quelque Homère si vous voulez; car pour vostre poëte, il ne s'y faut plus attendre. Je suis épuisé, usé, sans le moindre feu, et ne scais comme j'ay pu tirer de ma teste ces derniers vers. Quand je dis que je suis sans feu, c'est de celuy qui a fait les fables et les contes que je veux parler, car d'ailleurs je ne suis pas avec moins d'ardeur que j'estois il y a dix ans vostre très humble et très obéissant serviteur et poëte de La Fontaine.

Je composay la plus grande partie de ces vers après la prise de Namur, et avant les dernières actions de M. le Duc au combat d'Enghien. On n'a pas si tost loué une chose qu'il en vient une autre. Dites à ce Prince qu'il nous donne quelque relasche; car de nous constituer sans cesse en de nouveaux frais par de nouveaux témoignages de la valeur, c'est avoir bien peu de considération pour la poësie et pour l'éloquence ny moy à l'âge de vingt-cinq ans, n'y teste d'homme n'y suffiroit.

Quelle joye a celui dont il receut le jour!

J'en tiens un beau présent; chacun m'en fait sa cour;
Il m'a déifié; ma gloire atteint le faiste;
Je touche maintenant l'olimpe de la teste.
Quel que soit ce présent, se faut-il étonner?
Combien Condé sceut-il donner
Dans le temps qu'il tint cour plénière
Pour une feste singulière?
Ce fut a Chantilli séjour délicieux,
Il y rendit plus d'une Muse
De ses bienfaits toute confuse.
Chacun rapporte de ces lieux
Force beaux dons, notables sommes.
Condé payant comme les Dieux
Ce que l'on fait comme des hommes.

Il n'est bruit icy que de ce qu'a fait vostre Prince au combat d'Enghien. On nous mande qu'il a osté un drapeau a un officier, et qu'il s'en est ceint pour obliger nos troupes de tenir ferme. Un si grand exemple a contribué a rétablir les affaires en cet endroit-là; on n'a abandonné ny le Prince ny le drapeau. On nous mande aussi que dans ces moments on a cru revoir en sa personne le grand Conde; c'est une observation que les troupes ont faite, et qui mérite bien d'estre marquée. Ne trouvez-vous pas que ce soit un fort beau sujet de poëme? Le caractere du héros, l'action et les circonstances, il n'y manque rien que quelque Virgile, quelque Homère si vous voulez. A l'égard de vostre poëte il ne faut plus s'y attendre. Je suis épuisé, usé, et n'ay plus de feu. Je ne scais pas même comme j'ai pu tirer de ma teste ces derniers vers. Quand je dis que je suis sans feu, c'est de celuy qui a fait les fables et les contes que j'entends parler, car d'ailleurs je ne suis pas avec moins d'ardeur que j'estois il y a dix ans votre très humble et très obéissant serviteur et poete de La Fontaine.

Je fis la plus grande partie de ces vers incontinent après que Namur fut pris, et avant les dernieres actions de M. le Duc au combat d'Enghien. On n'a pas si tost loué une chose qu'il en vient une autre, dites à ce Prince qu'il nous donne quelque relasche; car de nous constituer sans cesse en de nouveaux frais, par de nouveaux témoignages de la valeur, c'est n'avoir guere de considération pour la poésie et pour l'éloquence ny moy à l'âge de vingt-cinq ans, n'y teste d'homme n'y suffiroit.

Il faut reprendre nos brisées:
Les Muses ne sont pas sur ce prince épuisées.

Quel plaisir pour celui dont il reçut le jour!
Le bon sens et l'esprit, conducteurs du courage,
Sont du sang des Condés l'ordinaire apanage.
Moi, j'en tiens cent louis, chacun m'en fait la cour;
Il a déifié ma veine.
Mes soins en valaient-ils la peine?
Il ne s'en faut point étonner.
Que ne lui vit-on pas donner
Dans le temps qu'il tint cour plénière
Pour une fête singulière?
Chantilly fut la scène, endroit délicieux.

Sans que tout fût parfait chacun fit de son mieux;
Tous rapportèrent de ces lieux
De grosses et notables sommes:
Il a payé comme les Dieux
Ce qu'ils ont fait comme des hommes.

Il n'est bruit ici que de votre prince. Tout le monde lui attribue l'avantage que nous avons remporté au combat de Steinkerque.

C'est là un fort beau sujet de poëme; le caractère du héros, l'action, et les circonstances, il n'y manque rien que le bon Homère, ou le bon Virgile, si vous voulez; car, pour votre poëte, il ne faut plus vous y attendre; je suis épuisé, usé, sans nul feu, et ne sais comme j'ai pu tirer de ma tête ces derniers vers. Quand je dis que je suis sans feu, c'est de celui qui a fait les Fables et les Contes que je veux parler; car d'ailleurs je ne suis pas avec moins d'ardeur que j'etais il y a dix ans, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur et poëte.

P. S. — Ces vers ont été commencés incontinent après la prise de Namur et avant les dernières actions de Monsieur le Duc à votre combat d'Enghien. On n'a pas sitôt loué une chose qu'il en vient une autre. Dites à ce prince qu'il nous donne quelque relâche, car il nous constitue toujours en de nouveaux frais par de nouveaux témoignages de sa valeur; ni moi à l'âge de vingt cinq ans, ni tête d'homme, n'y suffiroit.

LA CLOCHE ITALIENNE

de l'Église de Charly-sur-Marne

ET LES

CLOCHES HOLLANDAISES

de L'ÉGLISE DE SAULCHERY

(AISNE)

La cloche actuelle (1) de l'église de Charly-sur-Marne est une cloche italienne, achetée d'occasion vers 1811.

L'inscription qu'elle porte a été lue de la façon suivante par M. Amédée Varin :

† D CAROLO ALOVS TOMMASI PRIO CAROLVS NOBILIBVS OPÆ INPENSA OPVS JOSEPH PHILIPPI

† A.R.S. (2) MDCCLXXII BENEDICTE FVLGVRA ET NVBES DNO † S MARIA ORA PRO NOBIS (3).

Le 12 mai 1811, le Conseil municipal de Charly avait décidé l'acquisition — à un fondeur ou à un marchand —

(1) Sur les cloches de l'église de Charly, aujourd'hui disparues, qui avaient été fondues en 1580 et en 1766, — voir Dr CORLIEU, *Histoire de Charly*, p. 192.

(2) A(nno) R(eparatæ) S(alutis).

(3) Communication de M. Adolphe Varin.

d'une cloche de cinq à six cent kilog. Les ressources destinées à faire cette acquisition consistaient en un don personnel du curé-doyen de Charly, une somme votée par la municipalité, les souscriptions volontaires des habitants et quatre anciennes petites cloches, dont le métal avait toujours une valeur (1).

D'après la tradition locale, cette cloche « provient des conquêtes faites en Italie » (2). — La chose est très vraisemblable. On sait, en effet, que la rafle des cloches était autrefois une des lois de la guerre.

*

Charly n'est pas la seule localité qui possède ou ait possédé des cloches étrangères, ainsi achetées d'occasion à un marchand de métaux ou à un fondeur de cloches, après avoir été enlevées « par droit de conquête » :

A proximité de Charly, l'église de *Saulchery* fut pourvue — peut-être à la même époque et par le même fournisseur que Charly, — de trois cloches hollandaises, œuvres du célèbre fondeur « lorrain » Pierre Hémony, sur lesquelles nous allons revenir tout à l'heure ;

A *Vrécourt* (Vosges), les deux cloches qui furent refondues en novembre ou décembre 1875 par Rosier-Martin, fondeur au dit Vrécourt, et qui avaient été vendues à cette commune, vers la fin de 1818, par François Robert, fondeur à Urville (Vosges), « portaient le nom de la ville de Padoue (Vénétie) » (3).

Nous citerons comme autres exemples :

— A *La Lande-de-Cubzac* (Gironde), une cloche de l'année 1447, d'origine allemande sinon flamande (4) ;

(1) Archives municipales de Charly.
(2) Note de M. Amédée Varin.
(3) Communication de M. Girardin, maire de Vrécourt.
(4) *Bulletin monumental*, t. XXIV, p. 235, — etc.

— A *Saint-Pierre-le-Divion* (commune de *Thiepval*, Somme), une cloche de 1559, fondue par Jean Van den Ghein (1) ;

— A l'église Saint-Jean-Baptiste de *Chaumont* (Haute-Marne), une cloche signée : « Andreas van den Geyn me fudit Lovanii anno 1727 » ;

— A l'église Saint-Léonard de *Limoges* (Haute-Vienne), une cloche de 1763, portant également la signature d'André Van den Gheyn, de Louvain (2) ;

— A l'hospice de *Laillerie*, près Chaumont-en-Vexin (Oise), une cloche fondue en 1799, par D. C. Herbst, de Copenhague (3) ;

— A *Saint-Julien-d'Olargues* (Hérault), une cloche d'origine espagnole ; — etc.

Il y a moins de quarante ans, la sonnerie de l'église de Saulchery se composait de trois cloches, de provenance étrangère, fondues par le « Lorrain » (4) Pierre Hémony, — de Levécourt (Haute-Marne), — auquel la Belgique et la Hollande doivent de si remarquables carillons.

Deux de ces cloches (la moyenne et la petite) existent encore, et si l'on est quelque peu gymnaste (5), on peut y lire la signature :

(1) Nous devons la connaissance de cette cloche à l'obligeance de M. Tilloy, archiviste-adjoint du département de la Somme.

(2) Texier, *Manuel d'Épigraphie, suivi du Recueil des Inscriptions du Limousin* (Poitiers, 1851, in-8, extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest), p. 336-337 ; — Texier, *Dictionnaire d'Orfèvrerie*, col. 440.

(3) L. Régnier et Le Bret, *Épigraphie du canton de Chaumont-en-Vexin* (Beauvais, 1896, in-8), p. 125.

(4) Beaucoup d'anciens fondeurs de cloches, dits *Lorrains*, étaient à proprement parler des *Champenois*.

(5) Les conditions absolument « difficultueuses », dans lesquelles est suspendue la sonnerie de Saulchery, m'ont empêché d'un relever les inscriptions in-extenso.

P. HEMONY ME FEC- A° 1660.

La grosse a été remplacée par le fondeur parisien Dubuisson-Gallois :

Cette cloche fondue en 1660 a été refondue en 1866 à l'aide d'une souscription des habitants de Saulchery.....

Tous les fonds nécessaires à cette refonte ont été, en effet, recueillis par souscription. Le devis du fondeur, en date du 24 juillet 1866, fut accepté par le conseil municipal de Saulchery dans sa délibération en date du 28 du même mois (1).

* *

Le fondeur « Pierre Emony (dit M. Ferdinand Farnier dans sa *Notice historique sur les cloches*) travaillait à Amsterdam comme pensionnaire de l'État. Comme Mersenne, il avait observé que chaque cloche, touchée en plusieurs endroits, rendait partout un son différent. Après bien des essais, il parvint à faire donner à la cloche l'accord fondamental, qui, comme le plus fort, engloutit tous les autres et se trouve dans la zône de percussion. Il avait trouvé aussi la tierce, la quarte, la quinte, dans les flancs et les parties supérieures de la cloche ; il avait observé que chacun des tons dépend de la largeur du cercle, de l'épaisseur du métal et de la connexion entre les diverses parties, de même que dans une corde le ton résulte de la longueur, de la force et de la tension. Chaque partie harmonique d'une cloche peut donc être déterminée d'après des proportions

(1) Archives municipales de Saulchery. — Cf. la délibération du 15 février 1868.

parfaitement exactes, comme le prouve les tracés des plus célèbres fondeurs de nos jours.

« Avant Emony, on n'obtenait ces proportions qu'après de nombreux tâtonnements et de coûteux essais; ce fondeur devint très célèbre et amena la vogue de ces nombreux carillons qui égaient encore la brumeuse atmosphère des Pays-Bas : pour sa part il en construisit 333 (1). Emony était arrivé à pouvoir fondre une cloche en harmonie parfaite dans toutes ses parties, et à retrouver le ton fondamental fixé d'avance dans ses calculs; de sorte que la cloche répondait aussitôt à chaque instrument bien accordé. On voit par ce qui précède qu'une bonne cloche n'est pas l'œuvre du hasard, mais le résultat de savantes combinaisons, et qu'un chef-d'œuvre campanaire est aussi précieux qu'un violon de Stradivarius ou qu'un orgue de Dom Bedos (2) ».

M. F. Farnier cite, en outre, le carillon de *Darmstadt*, fondu en 1670 par « Peter Emony » (3).

*
* *

— « Parmi les plus célèbres facteurs de carillons (écrit d'autre part M. Édouard G.-J. Grégoir, dans son étude sur *le Carillon dans l'ancien temps*), nous devons une première place aux frères François et Pierre Hemoni (4), de Lerecourt (France), qui ont fabriqué plus de trente carillons en Belgique en Hollande, instruments qui se distinguent par un timbre harmonieux et d'une égalité rare. Ces carillons ont été placés entre 1640 et 1676. Les frères Hemoni avaient leurs ateliers à Amsterdam et à Utrecht.

(1) Il y a certainement ici une faute d'impression : *333* au lieu de *33*.

(2) F. Farnier, *Notice.....* p. 19. — Cf. Billon, *Campanologie*, dans l'*Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 33e année, 1867, p. 76-77.

(3) *Id.* p. 25.

(4) « Ce nom s'écrit souvent Hemony ».

« Après un séjour à Zutphen (1643-55), ils se fixèrent à Amsterdam, cité industrielle par excellence; en 1655, la ville accorda sans bail à F. Hemoni l'aîné, une maison pour un vaste atelier et le nomma fondeur de cloches et de canons de la ville, juste récompense pour l'homme de talent qui a pu donner aux cloches un son juste et pur, inconnu avant lui. Pendant un terme d'environ trente ans, les frères Hemoni placèrent des carillons, dont le ton harmonieux et l'achevé faisaient l'admiration de tous les vrais connaisseurs (1) ».

« Leur premier carillon de grande échelle fut placé à *Deventher* en 1644, et il résulte des pièces de l'expertise que nous avons sous les yeux, que ce carillon a été construit dans la plus grande perfection (2).

« On leur doit le carillon actuel de la tour d'*Anvers*, inauguré en 1654, et pour lequel la ville s'est imposé d'énormes sacrifices ». — « L'autorisation des trésoriers de traiter avec F. Hemoni, date du 17 novembre 1654 » (3).

« En 1655, le même facteur de carillons fut chargé du placement d'un carillon à l'abbaye des Prémontrés [de la même ville d'Anvers], monastère situé dans la rue du Couvent. Il se composait de 31 cloches, et selon le dire des vieillards de cette ville, il était un des plus harmonieux du pays » (4).

*
* *

— Plus loin, Grégoir résume ainsi la biographie des deux frères :

(1) Édouard G.-J. Gregoir, *Bibliothèque musicale populaire*, second volume (Bruxelles. Anvers, Paris. Londres et Mayence, chez Schott fréres, 1878, in-8°), — 2e partie, *le Carillon dans l'ancien temps*, p. 3.

(2) *Ibid.*

(3) *Id.* p. 3, 7, 9-10.

(4) *Id.* p. 10.

« Hemoni ou Hemony (François), célèbre mécanicien et musicien de talent, né à Lerecourt (France), au commencement du XVIIe siècle, s'établit d'abord en Allemagne et après un séjour de quelques années, s'établit à Amsterdam vers 1651-54, où il occupa (Keizersgracht) de vastes ateliers.

« En 1658, il fondit le carillon de la vieille église d'*Amsterdam*, composé de 35 cloches.

« Hemoni était l'un des plus habiles fabricants de carillons de l'Europe ; il avait le secret de donner aux cloches un son argentin et harmonieux, inconnu avant lui.

« Il est aussi l'inventeur d'un instrument : *Metaal-Harmonica*.

« Hemoni livra un grand nombre de cloches en Angleterre, et, en 1669, son frère fondit pour l'Hôtel-de-Ville de *Stirling* (Écosse), un belle cloche avec des ornements et les armes de la ville.

« Cet homme honorable mourut à Utrecht, à la maison de *Voorne*, en 1667.

« Le poète Van den Vondel a chanté son talent... (1).

« Sur les cloches fondues pour le carillon d'*Anvers*, on trouve :

F: et P: Hemony, me Fec : Zutphaniæ anno Domini 1654.

« Hemoni (Pierre), frère cadet du précédent, né vers 1620, probablement à Lerecourt, musicien habile, et grand artiste dans la fonte des cloches.

« Il a pris une part active à la fabrication des carillons de *Maestricht*, *Ostende*, *Hoorn*, *Hesse-Darmstadt*, *Diest*, *Eemane* (abbaye), *Anvers* et autres localités.

« Il cessa les affaires en 1678, à cause de graves indispositions et de la faiblesse de son état physique.

(1) Grégoir cite ici sept vers, en flamand, où l'origine lorraine (van Lotheringen) des Hémony est nettement indiquée.

« Pierre Hemoni, décéda à Amsterdam, le 17 février 1680. » (1)

Comme élèves des Hémony, Grégoir cite : — Albert De Grave, d'Amsterdam (2), — Alexis Julien, d'Anvers (3), et Nicolas Noorda (4).

Un autre successeur de Pierre Hémony à Amsterdam, fut Claude Fremi (5), un Lorrain, lui aussi.

*

— Nous trouvons encore, dans Grégoir, divers détails sur les carillons fondus par les frères Hémony. (Nous citons en suivant l'ordre alphabétique des localités adopté par l'auteur).

« *Anvers*. On avait à Anvers au siècle dernier quatre carillons. Deux sur la tour de la cathédrale, un à la célébre abbaye des Prémontrés de St-Michel, et un autre à la tour de la belle église St-Jacques.....

« Le second carillon de la cathédrale n'est plus en usage depuis longtemps. Celui qui fait le service des fêtes de la ville et de l'église sort des ateliers de Fr. Hémoni, où il fut fondu en 1655. Il comptait jadis parmi les meilleurs du pays, mais dans ce moment [1878] il subit de grandes réparations et la ville a chargé un artiste d'y adapter un nouveau système de clavier. En octobre 1877, le collège échevinal a chargé M. Smulders, de Maestricht, inventeur breveté d'un clavier spécialement applicable aux carillons,

(1) Grégoir, op. cit. p. 14-15
(2) *Id.* p. 12.
(3) *Id.* p. 15.
(4) *Id.* p. 16.
(5) *Id.* p. 14.

déjà adapté aux carillons de l'Hôtel-de-Ville et plus tard à celui de l'église St-Gervais à Maestricht. Le clavier à pieds et à poings sera remplacé par un clavier de piano à touches, qui permet de faire parler simultanément trois notes par la main droite et autant par la main gauche. Avec ce système de rapidité et d'égalité, on peut produire des effets que jusqu'ici on n'a pu atteindre. La ville alloua un crédit de 17,000 francs pour ce travail.

« Les deux carillons ont chacun 40 cloches. A celles de Hemoni, qui sont en grand nombre, on trouve : *F. et P. Hemony, Fec. Antv. Anno 1655*. D'autres datent de Zutphen de l'année 1654, et d'Amsterdam de 1658. — Pour plus de détails, consulter : *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*, page 425.

« Le carillon du couvent des Prémontrés fut placé en 1655, par F. Hemoni et se composait de 31 tons. Il fut, parait-il, très harmonieux » (1).

« *Averbode* (abbaye). Le célèbre Hemoni y plaça un carillon très harmonieux, détruit à la Révolution française. Il avait 43 cloches, et datait de 1662. — Feller, le savant français, en passant par les bois des environs de cette abbaye, fut surpris par le beau son des cloches et en fait de grands éloges dans ses ouvrages » (2).

« *Bruxelles*..... Le 28 février 1662, Fr. Hemoni, à Amsterdam, fut chargé d'un jeu de cloches de 38 tons, pesant 22 400 livres. — Hemoni plaça également un petit carillon fort estimé à l'église Madelaine » (3).

« *Diest*. Pierre Hemoni, le jeune, plaça en 1671 un carillon à la grande église, composé de 37 tons. Les habitants

(1) Grégoir, loc. cit. *les différents Carillons de la Belgique*, p. 20-21.
(2) *Id.* p. 22.
(3) *Id.* p. 23.

de la ville ont fait une souscription pour les frais de ce jeu de cloches » (1).

Eename (au couvent). En 1679, Pierre Hemoni, l'excellent facteur de carillons, y plaça un jeu de cloches de 35 tons, qu'on cite parmi les plus harmonieux du pays. Il a été détruit à la Révolution française » (2).

« *Gand*..... En 1659, les frères Hemoni, réputés dans le monde entier pour leur timbre pur et harmonieux, alors installés à Amsterdam, placèrent sur le Beffroi un beau carillon, qui fit l'admiration de toute la ville et des environs » (3).

« *Malines*. Le carillon de Malines est un des plus beaux, sous le rapport du son, de la Belgique. Les cloches appartiennent à P. Hemoni, G. Waghevens, G. Du Mery, Adrien Steylaert et H. Waghevens. Pierre Hemoni y plaça en 1674, trente cloches d'un timbre remarquable. Le nombre de cloches est aujourd'hui porté à quarante-quatre. Il fut inauguré avec pompe, le 17 janvier 1681 » (4).

« *Ostende*. Le célèbre Hemoni y plaça vers 1670, un beau carillon de 32 cloches. Au bombardement de 1706, il a été détruit (5).

« *Tongerloo* (abbaye)..... Pierre Hemoni y plaça en 1657, un beau carillon d'environ 36 cloches, qui disparut à la Révolution française. Sur les cloches on trouvait : *P. Hemony me fecit* (6). »

(1) Gregoir, loc. cit., *les différents Carillons de la Belgique*, p. 24.
(2) *Ibid.*
(3) *Id.* p. 25.
(4) *Id.* p. 28.
(5) *Id.* p. 30.
(6) *Id.* p. 31.

*
* *

A l'aide de ces diverses indications, malheureusement d'une précision très relative et sur lesquelles il conviendrait de revenir avec attention, on peut provisoirement établir le tableau chronologique suivant, évidemment très incomplet :

1° Les frères François et Pierre Hémony
(de 1644 à 1667) :

1644. — *Deventher.*
1654-1658. — *Anvers*, cathédrale, 40 (?) cloches.
1655. — *Anvers*, Prémontrés, 31 cloches.
1657. — *Tongerloo*, 36 (?) cloches.
1658. — *Amsterdam*, 35 cloches.
1659. — *Gand.*
1662. — *Averbode*, 43 cloches.
1662. — *Bruxelles*, 38 cloches.

2° **Pierre Hémony** seul (de 1667 à 1679) :

1669. — *Stirling* (Ecosse), 1 cloche.
1670. — *Darmstadt.*
Vers 1670. — *Ostende*, 32 cloches.
1671. — *Diest*, 37 cloches.
1674. — *Malines*, 30 cloches.
1679. — *Eename*, 35 cloches.

*
* *

Nous ne pouvons rien ajouter — pour le moment, — à la biographie des Hémony : nous n'avons pu jusqu'ici, en effet, terminer le dépouillement des archives munici-

pales de Levécourt (1), si riches en renseignements sur les anciens fondeurs de cloches de ce village. Mais il n'y pas lieu de désespérer de l'avenir : à chaque année suffit sa moisson. En attendant que nous ayons le loisir de compléter à Levécourt les recherches qui ont déjà été si fructueuses à Breuvannes, à Doncourt, à Hâcourt, à Huilliécourt, à Romain-sur-Meuse, etc., nous sommes porté à considérer Pierre Hémony et son frère aîné François, comme se rattachant par des liens de parenté étroits au fondeur cloches *Blaise Hémonin*, (2) — beau-frère de *Mammès Brutel* et d'*Étienne Henry*, eux aussi fondeurs de cloches, — dont M. Jules Marchal a retrouvé les traces, à la date de 1620 et de 1634, dans les archives de Bourmont (3).

Jos. BERTHELÉ.

P.-S. — M. Jules Marchal, licencié en droit, ancien juge de paix à Bourmont (Haute-Marne), est mort le 15 octobre 1895 dans sa 77e année. Qu'il nous soit permis de rendre ici hommage à la mémoire de cet homme laborieux et désintéressé, dont nous avions pu apprécier personnellement (4) et le réel mérite scientifique et l'insigne bienveillance.

Jos. B.....

(1) *Levécourt* et non *Lerecourt*, comme a écrit Gregoir (op. cit., p. 3, 7, 14, et 15).

(2) Cette forme *Hémonin* au lieu de *Hemony* ou *Émony* n'a rien qui doive surprendre. La chute du *n* final, la réduction de *in* à *i* ou *y* est un phénomène philologique, dont les cas sont nombreux. C'est ainsi que l'on a, selon les régions : *Martin*, *Marty*. — *Robin*, *Roubin*, *Rouby*. — *Chauvin*, *Cauvin*, *Cauvy*. — *Bardin*, *Bardy*. — *Moulin*, *Mouly*. — *Godin*, *Gouin*, *Gouy*, etc.

(3) Cf. Jos. Berthelé, *Les Fondeurs de cloches de la sénéchaussée de Bourmont du* XVI *au* XVIII *siècle, d'après les recherches de M. Jules Marchal*, — dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1892, p. 129 ; — tirage à part, p. 10.

(4) Cf. les Annales de la Société archéologique de Château-Thierry, année 1891, p. 54-55.

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1898

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Composition du Bureau I
Membres honoraires. II
— titulaires II
— correspondants. III
Associés libres. VII
Liste des membres décédés en 1898. VII
SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES VIII

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Pages

Séance de Janvier 1898. — Lettres de condoléances après la mort de M. Vérette, président, décédé en décembre 1897. 1
Notes par M. Moulin sur MM. Renaud, l'abbé Poquet, l'abbé Guilliot, décédés en 1897 2
Rapport sur les travaux de la Société en 1897, par M. Moulin 3
Séance de Février 1898. — Mort de MM. le docteur Joussaume-Latour et Vielle, juge de paix 7
Communication de documents sur l'Arquebuse de Château-Thierry, par M. Dupont 8
Séance de mars 1898. — Autres documents communiqués sur l'Arquebuse. — Don de divers ouvrages à la Société par M. Marcel Vérette en souvenir de son père. . . . . 9 et 11

Pages

Séance d'Avil 1898. — Note de M. Moulin sur un inventaire de monnaies gauloises recueillies dans l'arrondissement de Château-Thierry par M. Minouflet 18
Séance de Mai 1898. — Analyse raisonnée d'un ouvrage de M. Larroumet sur Racine, par M. Maurice Henriet . . . 20
Donation par l'abbé Le Luc et sa sœur en 1773 en vue de fonder un Hôtel Dieu à Fère. Communication de M. Riomet. 21
Séance de Juin 1898. — Communication de M. Corlieu d'une expertise pour l'abbaye de Chézy en 1791. 27
Séance de Juillet 1898. — Compte rendu par M. Moulin des œuvres diverses de Mlle Sophie Manéglier, don de M. Raison. 30
Centenaire de M. Fr. Moreau, Président d'honneur de la Société. Notes de M. Moulin 31
Mort de M. Dequin, ancien président du tribunal civil de Château-Thierry 33
Séance d'Août 1898. — Dessins de l'abbaye d'Essômes et des Châteaux de Viels-Maisons et de Passy-sur-Marne envoyés par M. Pilloy 34
Communication de M Riomet de divers documents anciens concernant la commune de Villeneuve-sur-Fère. 35
Extraits d'un compte rendu par M. de Marsy, d'une excursion faite à Villers-Cotterêts et à la Ferté-Milon 37
Le Musée de Château-Thierry réorganisé. 38
Excursion à Senlis et Chantilly fixée au 13 août.. 38
Séance de Septembre 1898 — Annonce de la réunion du 37e Congrès des Sociétés Savantes à Toulouse, pour la semaine de Pâques 1899 40
Remerciements de Mg Deramecourt, évêque de Soissons élu membre d'honneur de la Société 40
Don à la Société par M. le Dr Vilcoq des croquis archéologiques et pittoresques de M. Truchy 41
La reconstitution du Musée. Envoi de tableaux et gravures. 43
Excursion à Senlis et à Chantily 44
Décès de MM. Morsaline et Blanc, membres de la Société. 46
Séance d'Octobre 1898. — Notes relatives à l'histoire de Charly, par M. Corlieu. 49
Le Congrès de Bourges 49
Morts de MM. les abbés Emile Henriet et Pécheur. . . . 52
Séance de Novembre 1898. — Mort de M. Frédéric Moreau président d'honneur de la Société. 54

Pages

Mort de M. Baudoin, membre de la Société et donateur de nombreux ouvrages 55
La Fontaine aux archives de Chantilly : Mémoire de M. Maurice Henriet. 56
Procès, condamnation et mort de l'abbé Thirial ancien curé de Saint-Crépin, par M. le Dr Corlieu. 57
Séance de décembre 1898. — Délégation pour le Congrès de Toulouse. — Guide de l'étranger à Château-Thierry par M. Minouflet. 62
Composition du Bureau de la Société pour l'année 1898. . 63

TRAVAUX ET RAPPORTS

Rapport sur les Travaux de la Société en 1897, par M. Moulin. 67
Mort du docteur Joussaume-Latour. — Biographie de M. Vérette, décédé, président de la Société, par M. Moulin. 76
Notice sur l'Arquebuse de Château-Thierry par M. Dupont. 82
Procès-verbal de la suspension provisoire des réunions de la Société de l'Arquebuse. 101
La Seigneurie de Saint-Leu, par M. Th. Lhuillier, président de la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne. . 103
M. l'abbé Poquet, par M le chanoine Palant. 107
Extrait de Vapereau, même sujet. 116
Extrait des légendes de la Pierre de Courmont par M. l'abbé Poquet 117
Note de M. Moulin sur une découverte à Anguilcourt-le-Sart, le cartulaire de la cathédrale d'Amiens, la châtellenie de la Ferté-Milon, et Nicolas Vitart, conseiller aux Aides à Château-Thierry en 1628 122
L'ancienne église de Courmont et la nouvelle église. . . . 124
Racine. – Analyse raisonnée de l'étude de M. Gustave Larroumet, membre de l'Institut, par M. Maurice Henriet 127
Hôtel-Dieu de Fère-en-Tardenois, 19 avril 1773 — Documents fournis par M. Riomet. 147
Souvenir d'une excursion archéologique à Villers-Cotterêts et à La Ferté-Milon, par M. le comte de Marsy. . . . 162
Un écho du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, par M. Minouflet . . . . . .

Pages

La Fontaine et Racine à propos des œuvres de Mlle Sophie Manéglier, par M. Moulin. 176
Centenaire de M. Frédéric Moreau : note par M. Moulin. 185
Les dépendances de l'abbaye de Chézy en 1789, par M. le Dr Corlieu. 187
Excursion du 13 août 1898 à Senlis et Chantilly. — Compte rendu par M. Moulin 193
Note pour l'histoire du château de Château-Tierry, par le Dr Corlieu 207
Le Congrès de Bourges, par M. Aug. Dalligny 209
Contribution à l'histoire de Charly, par M. le Dr Corlieu. 226
Procès, condamnation et mort de l'abbé Thirial, curé de Saint-Crépin de Château-Thierry, sur l'échafaud révolutionnaire le 16 prairial an II (Histoire locale) par M. le Dr Corlieu. 229
M. Frédéric Moreau. 243
La Fontaine aux archives de Chantilly 246
La cloche italienne de l'église de Charly-sur-Marne et les cloches hollandaises de l'église de Saulchery (Aisne) par M. Berthelé 288

Ch.-Th. — Imprimerie LACROIX, Père et Fils.

GETTY CENTER LINRARY